



Nations Unies

**Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal
1996-1997**

Volume I

(Avant-propos, introduction et chapitres 1er à 14)

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquantième session
Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1)

Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal
1996-1997

Volume I

(Avant-propos, introduction et chapitres 1er à 14)

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquantième session
Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1)



Nations Unies · New York, 1995

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le présent volume contient l'avant-propos, l'introduction et les chapitres 1er à 14 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Les chapitres 15 à 33 ainsi que les chapitres 1er à 3 des recettes figurent dans le volume II.

NATIONS UNIES — PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (50 — Suppl. no 6, vol. I)



Table des matières

Volume I

	<i>Page</i>
<i>Sigles</i>	xiii
<i>Avant-propos</i>	xv

Première partie

	<i>Paragraphes</i>	
Introduction	1 - 150	3
A. Tableau d'effectifs proposé	10 - 12	7
B. Facteurs relatifs aux programmes et autres facteurs à la base des propositions budgétaires	13 - 32	9
C. Présentation et méthode suivie	33 - 45	12
D. Résumé des chapitres	46 - 150	14
<i>Tableaux</i>		
1. Montant total du budget		32
2. Postes par source de financement		32
3. Tableau récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997		33
4. Prévisions de dépenses, par objet de dépense		36
5. Répartition des crédits ouverts pour 1994-1995 et des crédits demandés pour 1996-1997 par chapitre du budget ou unité administrative et par objet de dépense		38
6. Budget ordinaire : Répartition des postes (permanents et temporaires), par titre du budget-programme		44
7. Budget ordinaire : Postes permanents approuvés pour l'exercice biennal 1994-1995 et proposés pour l'exercice biennal 1996-1997		46
8. Exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997 : Montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme		54
9. Exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997 : Montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme et par objet de dépense		58
10. Exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997 : Postes imputés sur des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget et par classe ou rang		64
11A. Taux de change et taux annuel d'inflation de 1994 à 1997, pour les principaux lieux d'affectation		70
11B. Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 1994 à 1997, pour les principaux lieux d'affectation		71
11C. Rapport (en pourcentage) entre les dépenses communes de personnel et les traitements nets, pour les principaux lieux d'affectation		72

Deuxième partie

A. Prévisions de dépenses

Titre I

Politique, direction et coordination d'ensemble

1. Politique, direction et coordination d'ensemble	77
Vue d'ensemble	77
A. Organes directeurs	80
1. Assemblée générale	83
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	84
3. Comité des contributions	87
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	88
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)	90
6. Comité du programme et de la coordination	92
B. Direction exécutive et administration	93
1. Le Secrétaire général	95
2. Cabinet du Secrétaire général	97
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	99
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	102

Titre II

Affaires politiques et maintien de la paix

2. Affaires politiques	107
Vue d'ensemble	107
A. Organes directeurs	112
1. Conseil de sécurité	113
2. Conseil de tutelle	114
3. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	115
4. Comité spécial contre l'apartheid et autres organes	117
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	117
6. Conférence du désarmement	118
B. Direction exécutive et administration	120
C. Programme de travail	123
1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix	127
2. Affaires de l'Assemblée générale	135
3. Affaires du Conseil de sécurité	141
4. Désarmement	145
5. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes	155
6. Question de Palestine	159
7. Autres programmes	164
D. Appui aux programmes	167

3.	Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	171
	Vue d'ensemble	171
	A. Département des opérations de maintien de la paix	174
	B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	189
	C. Missions ad hoc	199
4.	Affaires spatiales	201
	Vue d'ensemble	201
	Programme de travail	204

Titre III

Justice internationale et droit international

5.	Cour internationale de Justice	209
	Vue d'ensemble	209
	A. Membres de la Cour	211
	B. Personnel du Greffe	213
	C. Appui aux programmes	215
6.	Activités juridiques	217
	Vue d'ensemble	217
	A. Organes directeurs	222
	1. Commission du droit international	222
	2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	223
	3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	224
	B. Programme de travail	227
	1. Droit international	227
	1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	228
	2. Garde, enregistrement et publication des traités	232
	3. Développement progressif et codification du droit international	236
	4. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes de l'Organisation des Nations Unies	240
	5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	243
	2. Droit de la mer et affaires maritimes	248
	C. Appui au programme	257

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

7A.	Département de la coordination des politiques et du développement durable	259
	Vue d'ensemble	259
	A. Organes directeurs	265
	B. Direction exécutive et administration	269
	C. Programme de travail	272
	D. Appui aux programmes	307
7B.	Afrique : situation économique critique, redressement et développement	311
	Vue d'ensemble	311
	Programme de travail	312

8.	Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	321
	Vue d'ensemble	321
	A. Organes directeurs	326
	B. Direction exécutive et administration	328
	C. Programme de travail	330
	D. Appui aux programmes	359
9.	Département des services d'appui et de gestion pour le développement	363
	Vue d'ensemble	363
	A. Organes directeurs	368
	B. Direction exécutive et administration	370
	C. Programme de travail	372
	D. Appui aux programmes	392
10A.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	397
	Vue d'ensemble	397
	A. Organes directeurs	401
	B. Direction exécutive et gestion	403
	C. Programme de travail	406
	D. Appui aux programmes	481
10B.	Centre du commerce international CNUCED/GATT	485
	Vue d'ensemble	485
	A. Organes directeurs	491
	B. Direction exécutive et administration	492
	C. Programme de travail	493
	D. Appui aux programmes	502
11.	Programme des Nations Unies pour l'environnement	507
	Vue d'ensemble	507
	A. Organes directeurs	510
	B. Direction exécutive et administration	512
	C. Programme de travail	517
12.	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	537
	Vue d'ensemble	537
	A. Organes directeurs	540
	B. Direction exécutive et administration	543
	C. Programme de travail	545
13.	Lutte contre la criminalité	559
	Vue d'ensemble	559
	A. Organes directeurs	561
	B. Programme de travail	562
14.	Contrôle international des drogues	573
	Vue d'ensemble	573
	A. Organes directeurs	577
	B. Direction exécutive et administration	579
	C. Programme de travail	581
	D. Appui aux programmes	595

Volume II

A. Prévisions de dépenses *(suite)*

Titre V

Coopération régionale pour le développement

- 15. Commission économique pour l'Afrique**
- 15A. Commission régionale**
 - Vue d'ensemble
 - A. Organes directeurs
 - B. Direction exécutive et administration
 - C. Programme de travail
 - D. Appui aux programmes
- 15B. Bureau des commissions régionales à New York**
- 16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
 - Vue d'ensemble
 - A. Organes directeurs
 - B. Direction exécutive et administration
 - C. Programme de travail
 - D. Appui aux programmes
- 17. Commission économique pour l'Europe**
 - Vue d'ensemble
 - A. Organes directeurs
 - B. Direction exécutive et administration
 - C. Programme de travail
 - D. Appui aux programmes
- 18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**
 - Vue d'ensemble
 - A. Organes directeurs
 - B. Direction exécutive et administration
 - C. Programme de travail
 - D. Appui aux programmes
- 19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**
 - Vue d'ensemble
 - A. Organes directeurs
 - B. Direction exécutive et administration
 - C. Programme de travail
 - D. Appui aux programmes
- 20. Programme ordinaire de coopération technique**
 - Vue d'ensemble
 - A. Services consultatifs sectoriels
 - B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

Titre VI

Droits de l'homme et affaires humanitaires

- 21. Droits de l'homme**
 - Vue d'ensemble
 - A. Organes directeurs
 - B. Direction exécutive et administration
 - C. Programme de travail du Centre pour les droits de l'homme
 - D. Comité des personnes disparues à Chypre
- 22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**
 - Vue d'ensemble
 - Programme de travail
- 23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**
 - Vue d'ensemble
 - Programme de travail
- 24. Département des affaires humanitaires**
 - Vue d'ensemble
 - A. Direction exécutive et administration
 - B. Programme de travail
 - C. Appui aux programmes

Titre VII

Information

- 25. Information**
 - Vue d'ensemble
 - A. Programme de travail
 - B. Ressources nécessaires
 - 1. Direction exécutive et administration : Bureau du Sous-Secrétaire général
 - 2. Programme de travail
 - a) Département de l'information (New York)
 - i) Bureau du porte-parole du Secrétaire général
 - ii) Division des médias
 - iii) Division de la bibliothèque et des publications
 - iv) Division de la promotion et des services à l'intention du public
 - v) Activités d'information sur la question de Palestine
 - vi) Service des centres d'information
 - b) Service de l'information (Genève)
 - c) Service de l'information (Vienne)
 - d) Centres d'information des Nations Unies
 - e) Conférences spéciales
 - 3. Appui aux programmes : Administration du Département

Titre VIII

Services communs d'appui

- 26. Administration et gestion**
 - Vue d'ensemble

- 26A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion**
Vue d'ensemble
A. Direction exécutive et gestion
B. Programme de travail
C. Appui aux programmes
- 26B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité**
Vue d'ensemble
A. Direction exécutive et administration
B. Programme de travail
1. Comptabilité générale et information financière
2. Planification et budgétisation des programmes
3. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix
- 26C. Bureau de la gestion des ressources humaines**
Vue d'ensemble
A. Direction exécutive et administration
B. Programme de travail
1. Services des moyens de gestion et de la planification
2. Division des services opérationnels
3. Services de spécialistes
4. Formation
5. Services médicaux et d'assistance au personnel
- 26D. Services d'appui (New York)**
Vue d'ensemble
A. Direction exécutive et administration
B. Programme de travail
1. Sécurité et sûreté
2. Services d'appui électronique
4. Services commerciaux, achats et transports
5. Exploitation et entretien des installations et travaux de construction
6. Gestion des archives et des dossiers
- 26E. Services de conférence**
Vue d'ensemble
A. Services de conférence, New York
B. Services de conférence et bibliothèque, Genève
C. Services de conférence et bibliothèque, Vienne
- 26F. Administration (Genève)**
Vue d'ensemble
A. Bureau du Directeur
B. Services administratifs
C. Services généraux
D. Formation du personnel
- 26G. Administration (Vienne)**
Vue d'ensemble
A. Direction exécutive et administration
B. Programme de travail
1. Service financier
2. Service du personnel
3. Services généraux
4. Service d'appui électronique
5. Service de la sécurité et de la sûreté

26H. Administration (Nairobi)

Vue d'ensemble

Titre IX

**Activités administratives financées en commun
et dépenses spéciales**

27. Activités administratives financées en commun

Vue d'ensemble

- A. Commission de la fonction publique internationale
- B. Corps commun d'inspection
- C. Comité de coordination des systèmes d'information (part à la charge de l'Organisation des Nations Unies)
- D. Comité consultatif pour les questions administratives (participation de l'Organisation des Nations Unies)
- E. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (participation de l'Organisation des Nations Unies)
- F. Centre international de calcul (participation de l'Organisation des Nations Unies)

28. Dépenses spéciales

Vue d'ensemble

- A. Assurance maladie après la cessation de service
- B. Indemnisations
- C. Assurances générales
- D. Frais bancaires
- E. Mesures de sécurité interorganisations
- F. Pension de retraite servie à d'anciens secrétaires généraux

Titre X

Bureau des services de contrôle interne

29. Bureau des services de contrôle interne

Vue d'ensemble

- A. Direction exécutive et administration
Bureau du Secrétaire général adjoint
- B. Programme de travail

Titre XI

Dépenses d'équipement

30. Innovations technologiques

Vue d'ensemble

- A. Système intégré de gestion
- B. Système à disques optiques pour le stockage et la recherche de documents

31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Vue d'ensemble

- A. Construction
- B. Transformation et amélioration des locaux
- C. Gros travaux d'entretien

Titre XII

Contributions du personnel

32. Contributions du personnel

Titre XIII

Autorité internationale des fonds marins

33. Autorité internationale des fonds marins

B. Prévisions de recettes

1. Recettes provenant des contributions du personnel

2. Recettes générales

- A. Recettes provenant des loyers
- B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes
- C. Intérêts bancaires
- D. Vente de matériel usagé
- E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs
- F. Contributions d'États non membres
- G. Services de télévision et services analogues
- H. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses de la Commission de la fonction publique internationale qui est à leur charge
- I. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses du Corps commun d'inspection qui est à leur charge
- J. Recettes accessoires

3. Services destinés au public

Vue d'ensemble

- A. Activités placées sous la direction du Bureau des services de conférence et services d'appui
 - 1. Direction exécutive et administration
 - 2. Programme de travail
 - a) Vente d'articles philatéliques
 - b) Articles-cadeaux (New York)
 - c) Vente des publications des Nations Unies
 - 3. Services d'appui aux programmes
 - a) Kiosque à journaux (New York)
 - b) Exploitation des garages (New York, Genève et Vienne)
- B. Services destinés aux visiteurs
 - Programme de travail
 - a) Services destinés aux visiteurs (New York)
 - b) Services destinés aux visiteurs (Genève)
 - c) Services destinés aux visiteurs (Vienne)
- C. Services statistiques

Sigles

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APNU	Administration postale de l'Organisation des Nations Unies
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CDCC	Comité de développement et de coopération des Caraïbes
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Communauté économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
COI	Commission océanographique intergouvernementale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDA	Association internationale de développement
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
ISO	Organisation internationale de normalisation
LEA	Ligue des États arabes
MONUAS	Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de la Conférence islamique
OEA	Organisation des États américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Sigles

OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SFI	Société financière internationale
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNARDOL	Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHHSF	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UNV	Volontaires des Nations Unies
UPU	Union postale universelle
WFC	Conseil mondial de l'alimentation

Avant-propos

1. J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale le projet de budget-programme de l'Organisation pour l'exercice biennal 1996-1997.
2. Mon souci essentiel, en formulant ce budget-programme, a été de présenter une proposition qui réponde pleinement, au moindre coût, aux mandats donnés par les États Membres.
3. C'est ainsi que le programme envisagé ici reflète tous les mandats d'organes délibérants énoncés dans le plan à moyen terme pour 1992-1997 et les résolutions postérieures de l'Assemblée générale et concorde avec les priorités identifiées par cette dernière. Il reflète aussi ma préoccupation constante de voir une efficacité maximale présider à l'accomplissement des nombreuses tâches confiées à l'Organisation par les États Membres.
4. On continue à attendre toujours davantage de l'Organisation. En même temps, on compte qu'elle fera plus avec moins. Grâce aux retombées de la restructuration, aux gains de productivité et aux investissements dans les améliorations techniques, je suis en mesure de présenter un budget-programme qui est d'un montant sensiblement inférieur à celui du budget actuel, tout en assurant l'exécution de tous les mandats et en dotant les secteurs prioritaires de ressources supplémentaires.
5. Mieux mettre l'Organisation à même de mener à bien les activités politiques et de maintien de la paix, renforcer la coopération internationale pour le développement, élargir l'appui aux droits de l'homme et aux activités humanitaires : telles sont les priorités qui commandent le présent projet de budget-programme. En outre, j'ai cherché à augmenter la capacité de l'Organisation en matière de contrôle interne.
6. En présentant mes propositions, je dois faire part de mon très vif espoir que l'exécution du budget-programme approuvé ne souffrira pas des incertitudes financières auxquelles l'Organisation se heurte.
7. Je recommande sans réserve à l'Assemblée générale d'approuver le présent projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

Le Secrétaire général



Boutros BOUTROS-GHALI

Première partie

Introduction

1. Mon souci essentiel, en établissant le projet de budget-programme, a été de faire en sorte que le programme d'activité réponde entièrement aux besoins et à l'attente des États Membres, tels que le plan à moyen terme et les résolutions et décisions des organes délibérants les reflètent, et qu'il soit réalisé au moindre coût.
2. Les tâches que l'on continue de fixer à l'Organisation ne diminuent en rien. En même temps, alors que les États Membres s'emploient à améliorer la productivité dans le secteur public, l'Organisation doit s'acquitter de ces tâches de la manière la plus performante. Ces deux considérations ont présidé à l'établissement du présent projet.
3. Une analyse approfondie et une démarche rigoureuse en matière budgétaire, ainsi que la recherche d'une productivité maximale, s'ajoutant aux retombées de la restructuration et des investissements dans les améliorations techniques, ont permis l'allègement que constitue le nouveau budget-programme, qui, encore qu'établi sur une base minimale, devrait permettre à l'Organisation de mener à bien les tâches prescrites et de fournir les services attendus d'elle — le tout pour un montant inférieur à celui prévu dans le plan général du budget et à celui du crédit ouvert pour l'exercice actuel de 1994-1995, ainsi qu'avec une réduction du nombre de postes, comme le tableau ci-après le montre :

Ressources

Millions de dollars des États-Unis

Montant révisé du crédit ouvert pour 1994-1995	2 608,3
Plan général du budget pour 1996-1997	2 548,4
Montant proposé pour 1996-1997 (avant réévaluation)	2 510,2

Postes

Tableau d'effectifs actuel ^a	10 115
Effectifs proposés pour 1996-1997	10 006

(109)

^a Y compris 128 postes au titre des services de conférence repris de l'ONUDI en 1995.

4. En conséquence, le montant du budget de 1996-1997 est de 98,1 millions de dollars inférieur au montant révisé des crédits ouverts pour 1994-1995. Or, ce crédit ne tient pas compte du coût biennal des services de conférence repris de l'ONUDI en 1995, que l'on chiffre à 11,1 millions de dollars. Si l'on ajoute, aux fins de comparaison, ce montant à celui du crédit ouvert pour 1994-1995, on constate que le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1996-1997 est inférieur de 109 millions de dollars au chiffre de 1994-1995.

Modifications de ressources proposées pour 1996-1997

Budget de 1994-1995	<i>Millions de dollars des États-Unis</i>
Crédit ouvert pour 1994-1995	2 608,3
Coût biennal des services de conférence repris de l'ONUDI en 1995	11,1
Chiffre ajusté pour 1994-1995	2 619,4
Modifications en 1996-1997	
Augmentation des ressources pour les secteurs prioritaires	19,1
Activités achevées	(92,8)
Gains de productivité	(35,5)
Réduction nette	(109,2)
Budget de 1996-1997 (avant réévaluation)	2 510,2

Introduction

5. Le montant des modifications des ressources en 1996-1997 correspond à la différence entre, d'une part, le montant des économies réalisées grâce aux gains de productivité et à l'abandon en 1996-1997 de certaines activités et, d'autre part, le coût additionnel des activités prioritaires. Comme l'indique le tableau ci-après, le projet de budget prévoit des ressources additionnelles d'un montant de 19,1 millions de dollars pour renforcer les activités dans les secteurs prioritaires. Des gains de productivité de 35,5 millions de dollars ont été réalisés dans tout le Secrétariat sans que la qualité des produits en souffre. D'autres diminutions de 92,8 millions de dollars par rapport au présent exercice biennal ont été réalisées grâce à l'abandon d'activités que l'on pouvait considérer comme achevées ou qui n'étaient pas prescrites au-delà de l'exercice actuel, telles que conférences spéciales dans les secteurs économique et social, programmes relatifs à l'apartheid, diverses missions spéciales et installations de conférence à la CEA.

Titre	1994-1995, Montants ajustés	1996-1997 Montants proposés (aux prix de 1994-1995)	Modifi- cations	Ventilation des modifications		
				Non- reports	Gains de productivité	Autres
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	37,2	37,8	0,6	—	(0,6)	1,2
II. Affaires politiques	198,3	140,5	(57,9)	(53,5)	(9,2)	4,8
III. Justice internationale et droit international	50,7	49,9	(0,9)	(1,5)	(0,6)	1,2
IV. Coopération internationale pour le développement ^a	301,0	287,9	(13,2)	(10,6)	(4,4)	1,8
V. Coopération régionale pour le développement	339,3	339,2	(0,1)	(0,4)	(3,4)	3,7
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	132,7	136,0	3,4	—	(0,3)	3,7
VII. Information	131,4	127,4	(4,1)	(3,9)	(0,6)	0,4
VIII. Services communs d'appui ^b						
a) Services de conférence	454,3	445,3	(9,0)	—	(5,4)	(3,6)
b) Gestion des installations	244,6	242,0	(2,6)	—	(2,3)	(0,3)
c) Administration générale	215,2	210,1	(5,2)	—	(3,8)	(1,3)
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	60,0	61,4	1,4	—	(0,4)	1,8
X. Bureau des services de contrôle interne	12,0	14,9	2,8	—	—	2,8
XI. Dépenses d'équipement	83,8	63,3	(20,6)	(17,2)	—	(3,3)
XII. Contributions du personnel	357,8	353,9	(3,9)	(5,6)	(4,5)	6,2
XIII. Autorité internationale des fonds marins	0,8	0,8	—	—	—	—
Total	2 619,4	2 510,2	(109,2)	(92,8)	(35,5)	19,1

^a Non compris 6,2 millions de dollars de l'administration du PNUE et du CNUED virés pour la création d'une Administration commune des Nations Unies à Nairobi.

^b Y compris 11,1 millions de dollars, représentant le coût biennal de la reprise à l'ONUDI de services de conférence.

Introduction

6. Les dépenses pour 1996-1997 s'élèvent à 2 510 153 700 dollars, calculées aux prix courants, c'est-à-dire à des prix permettant la comparaison avec les crédits ouverts pour 1994-1995. Il faut, aux fins budgétaires, les ajuster aux prix prévus pour 1996-1997. Le montant de cette réévaluation est actuellement estimé à 176 914 100 dollars. En conséquence, les dépenses réévaluées pour 1996-1997 se chiffrent à 2 687 067 800 dollars, la ventilation étant la suivante :

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 1994-1995	2 608 274 400
Réduction nette	(98 120 700)
Total avant réévaluation	2 510 153 700
Réévaluation	176 914 100
Total 1996-1997	2 687 067 800

7. Au stade actuel, la réévaluation est fondée sur les hypothèses d'inflation et les taux de change appliqués pour 1995 dans le premier rapport d'exécution du budget approuvé par l'Assemblée générale en décembre 1994 (A/C.5/49/43). Conformément à la pratique établie, le budget-programme sera encore réévalué avant son adoption par l'Assemblée. À ce moment-là, il sera tenu compte des chiffres de l'inflation les plus récents, des résultats des enquêtes sur les traitements et des mouvements de l'indice des ajustements en 1995, ce qui se traduira par une majoration ou une minoration des prévisions de réévaluation; de même pour les taux de change, dans le cas desquels on utilisera les taux opérationnels de l'ONU en vigueur en décembre 1995.
8. Les recettes prévues pour 1996-1997 s'élèvent à 461 421 400 dollars, soit une augmentation de 29 340 900 dollars par rapport au montant de 432 080 500 dollars approuvé pour 1994-1995.

	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>Différence</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	363 261,7	373 607,0	10 390,3
Recettes générales	60 929,8	81 832,4	20 902,6
Activités productrices de recettes	7 934,0	5 982,0	(1 952,0)
Total	432 080,5	461 421,4	29 340,9

Introduction

9. La ventilation des ressources par titre du budget après réévaluation, avec comparaison avec le montant révisé des crédits ouverts pour le présent exercice biennal, est la suivante :

Titre	1994-1995		1996-1997		1996-1997
	Montant révisé des crédits ouverts	Modifications	avant réévaluation	Réévaluation	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	37 218,5	556,9	37 775,4	2 110,2	39 885,6
II. Affaires politiques	198 338,1	(57 876,3)	140 461,8	13 740,4	154 202,2
III. Justice internationale et droit international	50 748,5	(877,1)	49 871,4	2 810,9	52 682,3
IV. Coopération internationale pour le développement	301 046,1	(13 151,4)	287 894,7	17 889,2	305 783,9
V. Coopération régionale pour le développement	339 322,5	(89,6)	339 232,9	37 135,8	376 368,7
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	132 665,9	3 383,8	136 049,7	9 637,1	145 686,8
VII. Information	131 442,6	(4 071,4)	127 371,2	10 540,5	137 911,7
VIII. Services communs d'appui	903 028,7	(5 681,9)	897 346,8	55 336,7	952 683,5
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	60 016,3	1 360,4	61 376,7	6 970,3	68 347,0
X. Bureau des services de contrôle interne	12 027,7	2 831,7	14 859,4	962,4	15 821,8
XI. Dépenses d'équipement	83 845,4	(20 572,9)	63 272,5	5 042,6	68 315,1
XII. Contributions du personnel	357 796,1	(3 932,9)	353 865,2	14 738,0	368 603,2
XIII. Autorité internationale des fonds marins	776,0	—	776,0	—	776,0
Total	2 608 274,4	(98 120,7)	2 510 153,7	176 914,1	2 687 067,8

A. Tableau d'effectifs proposé

10. Le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 1996-1997 comprend 10 006 postes, alors que 10 115 postes étaient inscrits au tableau d'effectifs approuvé pour 1994-1995. La réduction nette de 109 postes résulte de la suppression proposée de 201 postes, compensée par la création de 66 postes et l'inscription au budget ordinaire de 26 postes précédemment imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-après :

	Administrateurs	Agents des services généraux	Total
Effectifs actuels (y compris 128 postes transférés de l'ONUDI à l'ONU à la suite du regroupement des services de conférence à Vienne)	3 935	6 180	10 115
Suppression de postes	(50)	(151)	(201)
Création de postes	61	5	66
Transfert de postes du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au budget ordinaire	15	11	26
Total pour 1996-1997	3 961	6 045	10 006
Variation nette	26	(135)	(109)

11. Les postes qu'il est proposé de créer ou de supprimer se répartissent comme suit :

Postes supplémentaires

(compte non tenu des postes imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Agents des services généraux et de catégories apparentées</i>
Bureau des services de contrôle interne	11	3
Services de conférence, New York	8	—
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	5	—
Bureau de la gestion des ressources humaines	4	
Réforme de la justice	4	1
Département des affaires humanitaires	3	—
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	3	(1)
Commission économique pour l'Afrique	3	3
Département de la coordination des politiques et du développement durable	3	—
Lutte contre la criminalité	2	—
Afrique : situation économique critique, redressement et développement	2	—
Services de conférence (Vienne)	2	—
Droits de l'homme	2	—
Contrôle international des drogues	2	—
Commission économique pour l'Europe	2	—
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1	(1)
Département des services d'appui et de gestion pour le développement	1	—
Office des Nations Unies à Vienne	1	—
Bureau des affaires juridiques	1	—
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1	—
Total	61	5

Postes supprimés

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Agents des services généraux et de catégories apparentées</i>	<i>Total</i>
Administration	(10)	(74)	(84)
Missions de maintien de la paix	(1)	(44)	(45)
Département des affaires politiques	(14)	(12)	(26)
Département de l'information	(13)	(1)	(14)
Département de la coordination des politiques et du développement durable	(5)	(7)	(12)
CNUCED	—	(7)	(7)
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	(4)	—	(4)
Commission économique pour l'Afrique	(2)	(2)	(4)
Département des services d'appui et de gestion pour le développement	—	(3)	(3)
Programme des Nations Unies pour l'environnement	(1)	—	(1)
Commission de la fonction publique internationale	—	(1)	(1)
Total	(50)	(151)	(201)

12. Le nombre de reclassements proposés dans le budget a été réduit au minimum; au total 24 postes ont été reclassés, dont 11 dans les services de conférence. Dans presque tous les autres cas, les reclassements ont été compensés par des déclassements. En ce qui concerne les postes de rang élevé, il est proposé de transformer le poste du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en poste permanent, eu égard au caractère permanent des fonctions qui s'y attachent. Compte tenu des efforts décuplés et des investissements réalisés dans le domaine de la bureautique, le travail de secrétariat supplémentaire en 1996-1997 sera exécuté par le personnel existant. Aucun poste de cette nature n'a donc été proposé dans le présent budget.
- B. Facteurs relatifs aux programmes et autres facteurs à la base des propositions budgétaires
13. Les ressources prévues pour l'exercice biennal 1996-1997 ont été réparties en fonction des domaines prioritaires identifiés dans le plan à moyen terme et définis de manière plus précise dans le plan général du budget pour 1996-1997. Dans cette optique, et compte tenu de la politique d'austérité budgétaire en vigueur, une attention particulière a été accordée au renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine politique et dans celui du maintien de la paix; à l'intensification de la coopération internationale et régionale pour le développement; à la fourniture d'un appui accru aux programmes relatifs aux affaires humanitaires et aux droits de l'homme; et au renforcement de la capacité de contrôle interne. Comme le montre le tableau figurant au paragraphe 5, les ressources supplémentaires sont principalement réparties entre ces domaines hautement prioritaires.

1. Renforcement de la capacité dans le domaine politique et dans celui du maintien de la paix

14. La diplomatie préventive et le rétablissement de la paix sont des activités extrêmement économiques dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et méritent que l'Organisation leur accorde une attention particulière. Le regroupement des fonctions politiques au Département des affaires politiques en 1994, sous la direction d'un seul Secrétaire général adjoint, a permis de mettre en place une structure rationnelle pour assurer une exécution efficace et bien coordonnée des tâches.
15. Les ressources demandées au titre des affaires politiques font apparaître une diminution imputable, entre autres choses, à la cessation des activités concernant l'apartheid et à la suppression proposée du Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban. Toutefois, la capacité de l'Organisation en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix sera encore renforcée grâce à la réaffectation des ressources au sein du Département des affaires politiques. En outre, des mesures sont prises pour renforcer les capacités disponibles pour appuyer les activités des comités des sanctions.
16. Compte tenu du nouveau climat politique international, les opérations de maintien de la paix de l'ONU revêtent un caractère plus complexe et plus général. Il est urgent pour l'Organisation de renforcer les moyens dont elle dispose pour mener ces opérations et leur assurer un appui efficace.
17. On s'attend à ce qu'au cours de l'exercice biennal 1996-1997, l'ONU continue à être chargée de nombreuses missions de maintien de la paix. L'Organisation doit avoir en permanence la capacité d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne la planification et le lancement des opérations de maintien de la paix de façon méthodique et rapide, afin de s'acquitter des fonctions essentielles touchant la prise de décisions de politique générale et leur mise en oeuvre, la planification stratégique et le démarrage des opérations. Dans son rapport relatif au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/49/717 et Corr.1), le Secrétaire général a déclaré que les postes correspondant aux fonctions essentielles devraient être inscrits au budget ordinaire. Conformément à cette position, il est proposé pour 1996-1997 d'inscrire au budget ordinaire 26 postes supplémentaires auxquels s'attachent des fonctions essentielles dans le domaine de l'appui aux opérations de maintien de la paix, tant au Département des opérations de maintien de la paix (19 postes) qu'au Département de l'administration et de la gestion (7 postes), et qui étaient précédemment imputés au compte d'appui.

2. Intensification de la coopération internationale et régionale pour le développement

18. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel en tant que moteur du développement, instance de discussion, instrument de coopération, et véhicule contribuant à promouvoir une action multilatérale et un consensus mondial. Les conférences tenues récemment par l'Organisation et celles qui doivent avoir lieu prochainement reflètent l'importance des activités de l'ONU dans le domaine du développement : la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement; la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles; la Conférence internationale sur la population et le développement; le Sommet mondial pour le développement social; le Congrès quinquennal des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants; la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ces conférences devraient faciliter l'articulation et la mise en oeuvre concertée d'une nouvelle vision globale du développement.
19. Au cours du prochain exercice biennal, une attention particulière sera accordée à la coopération internationale et régionale pour le développement, afin de permettre à l'Organisation de mieux faire face aux problèmes qui continuent de se poser et de relever les nouveaux défis. On s'efforcera de consolider l'impact de la restructuration des secteurs économique et social du Secrétariat et d'adopter une approche intégrée axée de manière plus précise sur les activités prioritaires. Des ressources supplémentaires sont proposées pour les secteurs économique et social tandis que des crédits non renouvelables d'un montant important qui avaient été prévus pour les conférences spéciales tenues au cours de l'exercice biennal 1994-

1995, de même que les ressources se rapportant aux questions concernant le climat mondial sont supprimés. Ainsi qu'il est indiqué dans le tableau figurant au paragraphe 5, des ressources supplémentaires seront allouées aux activités prioritaires.

20. Des ressources sont prévues dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997 pour fournir une base adéquate au renforcement des programmes se rapportant au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, au développement durable, aux questions micro-économiques et à l'analyse politique et sociale, à la population, au contrôle international des drogues, à la prévention du crime et à Habitat II. Il est également proposé de créer à Vienne un petit service d'appui à la reconstruction et au développement en Europe orientale et dans les pays en transition. Conformément à la section V de la résolution 40/219 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, il est également proposé d'inclure dans le budget un nouveau chapitre (chapitre 7B) intitulé Afrique : situation économique critique, redressement et développement.
21. Des mesures sont également prises pour renforcer la capacité des commissions régionales en vue du suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et d'autres activités prioritaires.

3. Expansion des activités dans le domaine des droits de l'homme et des affaires humanitaires

22. Il est plus important que jamais d'assurer la protection et la défense des droits de l'homme et de réagir rapidement et de manière efficace aux situations d'urgence dans le domaine humanitaire. Au cours du dernier exercice biennal, le programme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme a été considérablement élargi. Depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et la transformation du poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en poste permanent, de nouvelles demandes sont adressées à l'ONU pour qu'elle prenne des mesures efficaces afin de prévenir les violations des droits de l'homme et intervienne pour mettre fin aux violations généralisées. Pour permettre à l'Organisation de faire face aux nouveaux problèmes qui se posent et de s'acquitter efficacement des nouveaux mandats qui lui sont confiés, l'Assemblée générale a approuvé des ressources supplémentaires au cours de l'exercice biennal 1994-1995.
23. En 1996-1997, les efforts viseront à renforcer la nouvelle structure administrative du Centre pour les droits de l'homme et l'appui administratif fourni pour accroître l'efficacité du programme relatif aux droits de l'homme.
24. L'ONU a un rôle privilégié à jouer en assurant la direction et la coordination des efforts de la communauté internationale dans le cadre d'arrangements conjoints conclus avec ses partenaires dans le domaine humanitaire. L'accent sera mis sur le renforcement de la capacité d'alerte rapide, sur les mesures à prendre pour que l'Organisation soit prête à intervenir rapidement, ainsi que sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire au cours de la phase initiale, particulièrement critique, des situations d'urgence. Trois postes supplémentaires sont proposés pour renforcer la capacité du Département des affaires humanitaires en matière de coordination des programmes d'assistance humanitaire lors d'opérations d'urgence complexes.

4. Renforcement du contrôle interne

25. Compte tenu des préoccupations croissantes exprimées au sujet de la gestion des ressources de l'ONU, le Secrétaire général a créé, en 1993, le Bureau des inspections et des investigations. Celui-ci a été remplacé en 1994 par le Bureau des services de contrôle interne dirigé par un secrétaire général adjoint, conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994.
26. Le Bureau des services de contrôle interne a pour objectif d'assurer le respect des résolutions de l'Assemblée générale et des statuts, règlements, règles et politiques de l'ONU; de contrôler l'exécution des programmes et d'évaluer les résultats obtenus; d'éviter les gaspillages, abus et malversations; de mener des investigations sur les plaintes faisant état d'irrégularités en matière de gestion et de fautes graves; et de

recommander, en s'appuyant sur les audits, inspections et investigations, des politiques et mesures de nature à favoriser la rentabilité et l'efficacité.

27. Il est proposé de renforcer encore le Bureau pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités élargies. En plus des huit postes supplémentaires approuvés par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, 14 nouveaux postes sont proposés dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997.

5. Accroissement de l'efficacité et gains de productivité

28. En allouant des ressources additionnelles aux domaines prioritaires, on n'a pas oublié qu'il fallait veiller à ce que des ressources soient disponibles pour exécuter toutes les activités prévues. Il a été possible d'atteindre cet objectif en menant des efforts résolus pour accroître l'efficacité au maximum. Ces efforts ont pris diverses formes — rationalisation des programmes de travail, accroissement de la productivité grâce à des investissements dans des techniques nouvelles, simplification des méthodes de travail et réduction des dépenses au titre des travaux contractuels d'imprimerie, des voyages, des services de consultants, des fournitures, du matériel et des frais généraux de fonctionnement.
29. Les investissements réalisés dans les techniques de bureautique ont permis d'accroître la productivité. De ce fait, dans le présent projet de budget, non seulement il n'est pas demandé de nouveau poste pour du personnel de secrétariat, mais le nombre de postes dans le domaine des services de conférence et dans d'autres domaines a pu être effectivement réduit.
30. Dans le domaine administratif, on a identifié d'importants moyens d'accroître l'efficacité qui ont été pris en compte dans les propositions relatives aux services d'appui à New York et à Genève. La mise en oeuvre du Système intégré de gestion à New York permettra de réduire le nombre de postes. Il est prévu de confier à des entrepreneurs extérieurs certaines tâches concernant la gestion des bâtiments et les archives à New York qui sont actuellement exécutées par du personnel permanent. Ceci permettra non seulement de réduire le nombre de postes mais également de gérer les activités avec plus de souplesse en fonction de l'évolution de la situation. Dans la même optique, il est prévu de créer des services communs d'appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour remplacer les arrangements administratifs distincts qui existent au PNUE et au CNUEH (Habitat). Ceci permettra d'accroître l'efficacité des services, de réaliser des économies d'échelle et de réduire le nombre de postes et le volume des ressources nécessaires. La conclusion d'un nouveau bail pour le bureau de la CEPALC à Mexico permettrait également de réaliser des économies considérables.
31. Compte tenu de l'évolution récente de la situation, il sera également possible de réduire le personnel nécessaire pour les opérations de l'ONUST, ce qui se traduira par d'importantes réductions des coûts.
32. Pour contribuer à l'efficacité et à la productivité du Secrétariat, il est essentiel que la gestion des ressources humaines devienne un instrument efficace permettant de fournir à l'Organisation les compétences techniques et les connaissances spécialisées dont elle a besoin pour s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Le programme de perfectionnement des cadres lancé durant l'exercice biennal en cours sera poursuivi et renforcé. La mise en place d'un nouveau système d'administration de la justice est proposée.

C. Présentation et méthode suivie

33. Le budget est présenté sur la base des éléments ci-après :
 - a) Dépenses de 1992-1993;
 - b) Montant révisé des crédits ouverts pour 1994-1995;
 - c) Accroissement proposé pour 1996-1997 par rapport aux crédits ouverts en 1994-1995 (en montant absolu et en pourcentage);
 - d) Montant total des crédits prévus pour 1996-1997 avant réévaluation des coûts;

- e) Réévaluation des coûts;
- f) Crédits demandés pour 1996-1997.

Le montant des dépenses de l'exercice 1992-1993 a été ajouté à la demande de l'Assemblée générale. Contrairement à ce qui s'est passé pour l'exercice biennal 1994-1995, il n'a pas été nécessaire de biennialiser le montant révisé des crédits ouverts.

34. Compte tenu de l'ampleur de la restructuration opérée en 1992-1993, il a été difficile de comparer les dépenses de 1992-1993 aux crédits ouverts en 1994-1995, en particulier en ce qui concerne le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement.
35. La liste type des objets de dépense a encore été affinée, les dépenses de personnel étant réparties en deux catégories, l'une concernant les postes et l'autre diverses dépenses de personnel comme celles relatives au personnel temporaire. Une distinction a également été établie entre les dépenses pour l'achat de matériel et pour le mobilier.
36. La méthode suivie pour établir le budget-programme est la même que celle qui a été utilisée pour l'exercice biennal précédent, qui avait été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A du 23 décembre 1992. En application de cette méthode, les crédits ouverts pour l'exercice en cours sont utilisés comme point de départ et servent de base de ressources à partir de laquelle les variations (le taux de croissance) sont calculées.
37. Les augmentations et diminutions proposées sont mesurées par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 1994-1995. Les changements proposés par rapport au budget en cours sont indiqués; pour faciliter les comparaisons, ils sont présentés sur la même base que le montant révisé des crédits ouverts.
38. Les crédits ouverts et les changements proposés (augmentations/diminutions) sont ensuite réévalués, pour tenir compte des effets de l'inflation et ajuster le taux de change utilisé pour 1994 en fonction de celui de 1995.
39. Comme le budget est libellé en dollars des États-Unis, les variations des taux de change du dollar par rapport aux autres monnaies peuvent avoir des répercussions considérables sur les dépenses faites dans d'autres monnaies. Lors de la réévaluation des coûts, on n'a pas essayé de faire de prévisions concernant ces variations, qui seront traitées conformément aux méthodes en vigueur. Le seul ajustement effectué à ce stade consiste à appliquer à la partie des crédits correspondant à 1994 les taux de change utilisés en 1995, tels que l'Assemblée générale les a approuvés lors de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de 1994-1995 (A/C.5/49/43).
40. Pour tenir compte de l'inflation, le montant des crédits ouverts et des augmentations et diminutions devra être ajusté en fonction des prix de 1996-1997.
41. En ce qui concerne le personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les modifications apportées sont liées aux prévisions relatives au mouvement de l'indice des ajustements en 1996 et 1997.
42. Quant aux traitements des agents des services généraux, les montants prévus ont été réévalués sur la base des prévisions relatives à l'ajustement au titre du coût de la vie en 1996 et 1997, en fonction des taux d'inflation prévus.
43. Pour les autres objets de dépense, le taux d'inflation prévu pour 1996 et 1997 est identique à celui proposé pour 1995 dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale.
44. Dans le cadre d'un projet de budget biennal, les taux annuels d'inflation proposés sont des taux composés, comme le montre l'exemple ci-après. Si l'on prend comme hypothèse que le budget biennal en cours se chiffre à 100 000 dollars (47 619 dollars en 1994 et 52 381 dollars en 1995), et que le taux d'inflation est de 10 % en 1995, 1996 et 1997, les effets de l'inflation seraient les suivants :

		<i>Total</i>
1994	47 619	
1995	1994 + 10 % = 52 381	
	Crédits ouverts pour 1994-1995	100 000
	}	
1996	1995 + 10 % = 57 619	
1997	1996 + 10 % = 63 381	
	} Montant estimatif pour 1996-1997	121 000
Réévaluation des coûts		21 000

Dans le budget, les tableaux seraient présentés comme suit :

<i>1994-1995</i> <i>Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant</i> <i>réévaluation</i> <i>des coûts</i>	<i>Réévaluation</i> <i>des coûts</i>	<i>1996-1997</i> <i>Crédits demandés</i>
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
100 000	—	—	100 000	21 000	121 000

45. Ainsi, sur la base d'un taux annuel d'inflation de 10 %, la réévaluation des coûts de 1994-1995 se traduit par une augmentation biennale de 21 %. On trouvera dans les tableaux 11.A, 11.B et 11.C les hypothèses utilisées pour réévaluer les coûts en ce qui concerne les divers lieux d'affectation où l'Organisation a des bureaux.

D. Résumé des chapitres

Chapitre 1er

Politique, direction et coordination d'ensemble

46. Ce chapitre concerne les coûts directs liés aux sessions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires dont le mandat a trait à des questions qui présentent un intérêt général pour les activités de l'Organisation dans son ensemble, comme c'est le cas du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat), du Comité du programme et de la coordination, du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses de la Caisse). Il concerne également les ressources demandées pour la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'Organisation, y compris le Secrétaire général et son Cabinet, et les cabinets des directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Office des Nations Unies à Vienne.
47. De plus en plus, le Secrétaire général est appelé à exercer ses bons offices dans des situations dont la diversité augmente, afin de résoudre des différends, de diriger un nombre croissant d'opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité et de mener des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix dans l'intérêt de la paix.
48. Le montant des ressources demandées s'élève à 37 775 400 dollars aux prix courants, après une augmentation de 556 900 dollars. Cette augmentation correspond essentiellement aux frais de voyage et indemnités de subsistance des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et résulte de l'accroissement de la charge de travail du Comité et, partant, du plus grand nombre de réunions nécessaires; à la part du coût de la vérification externe des comptes imputée au budget ordinaire; à la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat central de la Caisse commune des

pensions du personnel des Nations Unies; aux frais de voyage et indemnités de subsistance des membres du Comité du programme et de la coordination; et au personnel temporaire recruté pour l'Assemblée générale. Des diminutions sont prévues au titre des travaux contractuels d'imprimerie, vu la capacité accrue des services compétents du Secrétariat.

Chapitre 2

Affaires politiques

49. Le Département des affaires politiques est chargé de trois fonctions essentielles : appuyer le Secrétaire général dans l'exercice de ses responsabilités de diplomatie préventive et de maintien de la paix dans le monde entier conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et aux mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité; fournir des services de secrétariat à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil de tutelle et à un certain nombre d'organes intergouvernementaux connexes; mettre en oeuvre le programme relatif au désarmement. La capacité de diplomatie préventive sera encore accrue en réaffectant des ressources libérées dans le Département. L'appui au Comité des sanctions sera également renforcé.
50. Le montant des ressources demandées s'élève à 56 313 800 dollars, après une diminution de 5 845 900 dollars. Celle-ci correspond à la mise à disposition du reste des ressources approuvées au titre d'activités relatives à l'apartheid; à des propositions du Secrétaire général relatives à la cessation des activités de l'UNARDOL sous sa forme actuelle; et à la non-utilisation des ressources allouées au titre d'activités du Conseil de tutelle, après que le Conseil de sécurité eut décidé dans sa résolution 956 (1994) que l'accord de tutelle n'était plus applicable au dernier territoire sous tutelle, à savoir le Territoire des Îles du Pacifique (Palaos).

Chapitre 3

Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

51. Ce chapitre concerne le Département des opérations de maintien de la paix dont relèvent la gestion et la direction des opérations de maintien de la paix; la fourniture d'un appui administratif d'ensemble à toutes les missions hors siège; le renforcement de la capacité et de l'efficacité des Nations Unies dans la conduite des opérations de maintien de la paix et autres missions hors siège; l'ONUST et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et d'autres missions entreprises à la demande du Conseil de sécurité et/ou de l'Assemblée générale et des gouvernements, ou à l'initiative du Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices.
52. Il est difficile de prévoir avec précision le montant des ressources qui seront nécessaires pour 1996-1997, mais le volume et l'ampleur des opérations de maintien de la paix et des missions ad hoc ne devraient pas être sensiblement différents de ce qu'ils sont à l'heure actuelle. L'ONU doit pouvoir en permanence s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne la planification et le lancement, sans heurts et à temps, des opérations de maintien de la paix afin d'assurer l'exécution des fonctions essentielles touchant la prise de décisions de politique générale et leur mise en oeuvre, la planification stratégique et le démarrage des opérations. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/49/717 et Corr.1), ces fonctions essentielles devraient être financées par le budget ordinaire.
53. Le montant des ressources demandées se chiffre à 80 097 200 dollars, après une diminution de 52 124 700 dollars. Des augmentations sont proposées, qui correspondent au transfert d'un poste de D-1 au Département des affaires politiques et au transfert sur le budget ordinaire de 19 postes (1 D-1, 8 P-5, 2 P-3, 8 postes d'agent des services généraux, dont 1 de 1re classe) actuellement financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'au financement, pendant la totalité de l'exercice, des activités du Coordonnateur spécial dans les territoires occupés. Des diminutions sont prévues à divers titres : rationalisation proposée des activités de l'ONUST, qui entraînera une réduction de 44 postes;

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et achèvement pendant l'exercice biennal en cours de missions ad hoc qui ne devraient pas se poursuivre au-delà de cette période.

Chapitre 4

Affaires spatiales

54. Le Bureau des affaires spatiales fournit les services nécessaires au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'à ses Sous-Comités juridique et scientifique et technique et à leurs organes subsidiaires; il met en oeuvre les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et sert de centre de coordination des activités spatiales menées par les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, une importance particulière sera accordée à la promotion de l'utilisation de la technologie spatiale pour protéger l'environnement sur la Terre et dans l'espace, à la mise en oeuvre des programmes de développement durable prévus dans l'Action 21 ainsi qu'à des activités de fond touchant à la préparation et l'organisation d'ateliers régionaux pour faire connaître les objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
55. Le montant des ressources demandées s'élève à 4 050 800 dollars, après une augmentation de 94 300 dollars due à l'effet report des changements approuvés pour 1994-1995 en ce qui concerne les effectifs ainsi qu'à la réaffectation à d'autres dépenses de personnel et de matériel de ressources précédemment allouées au Département des affaires politiques.

Chapitre 5

Cour internationale de Justice

56. La Cour internationale de Justice, dont le siège est à La Haye, est l'un des six grands organes de l'ONU et son organe judiciaire principal. Elle a pour fonctions, conformément à son Statut qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies, de se prononcer sur des différends qui lui sont référés par les États et de donner des avis consultatifs à la demande de tout organe autorisé à formuler une telle demande par la Charte des Nations Unies ou conformément à ses dispositions.
57. Le montant des ressources demandées s'élève à 20 501 400 dollars, après une augmentation de 1 185 400 dollars. Elles correspondent notamment à l'agrandissement prévu des locaux que la Fondation Carnegie met à la disposition de la Cour, à des crédits supplémentaires au titre de l'assistance temporaire pour les réunions et à l'achat de matériel informatique de bureau rendu nécessaire par l'accroissement du volume de travail de la Cour depuis quelques années. Les prévisions relatives aux membres de la Cour — dépenses communes de personnel, traitements et indemnités — sont provisoires étant donné que les conditions d'emploi et la rémunération de ceux-ci doivent faire l'objet d'un examen général au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Les ressources proposées pour la Cour internationale de Justice doivent également être complétées, selon que de besoin, par des engagements prévus conformément aux dispositions de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires devant être adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

Chapitre 6

Activités juridiques

58. Le Bureau des affaires juridiques est chargé de fournir aux organes et organismes des Nations Unies et aux unités administratives du Secrétariat des avis et des services juridiques pour les questions opérationnelles, ainsi que de répondre aux besoins des États Membres en ce qui concerne les aspects juridique, politique, scientifique, technique et écologique du droit de la mer et des affaires maritimes. Son programme de travail est défini par l'Assemblée générale, avec le concours de la CNUDCI et de la Commission du droit international.
59. Du fait de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer,

cessera d'exister pendant le présent exercice. Le Bureau de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à Kingston cessera d'opérer et les ressources correspondantes seront mises à disposition. Des tâches supplémentaires seront menées à bien au cours du prochain exercice biennal en vue de la création de la Commission des limites du plateau continental, dont les activités devraient commencer en 1996.

60. Le niveau des ressources demandées s'élève à 29 370 000 dollars, après une réduction de 2 062 500 dollars. Celle-ci correspond à la cessation des activités du Bureau de Kingston, et à des ajustements fondés sur la structure des dépenses par le passé, que contrebalance la création proposée d'un poste de P-3 pour la Division des affaires juridiques générales.

Chapitre 7A

Département de la coordination des politiques et du développement durable

61. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable continuera à centrer ses activités sur la promotion d'une approche intégrée des aspects du développement qui sont d'ordre économique, social et environnemental ou concernant les femmes, notamment en élaborant des perspectives qui assureront un développement durable, équitable et participatif. Il élaborera et favorisera une approche coordonnée des principales questions qui se posent dans les domaines du développement durable et du développement social, comme la pauvreté, la faim et la malnutrition, la promotion de la femme et l'intégration dans le processus de développement de tous les groupes sociaux. Au cours de l'exercice biennal, le Département appuiera des activités intergouvernementales visant à suivre la mise en oeuvre des programmes d'action de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des petits États en développement insulaires, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que des programmes d'activité relatifs à l'Afrique et aux pays les moins avancés avec pour objectif général d'assurer un suivi coordonné et intégré.
62. Les activités du Département, et les ressources correspondantes, ont été réorganisées et les activités prioritaires, notamment dans les domaines des développements durable et social, ont été renforcées en réaffectant des ressources au sein du Département et en prévoyant des postes supplémentaires — 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3 —, ce que compense la suppression proposée de quatre postes d'administrateur et de sept postes d'agent des services généraux, laquelle s'explique, à une exception près, par la suppression du Secrétariat intérimaire pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le montant des ressources demandées s'élève à 40 822 600 dollars, après une diminution de 7 266 900 dollars, due pour l'essentiel à la suppression d'un crédit ponctuel au titre de conférences spéciales en 1994-1995, et du Secrétariat intérimaire.

Chapitre 7B

Afrique : situation économique critique, redressement et développement

63. Les activités découlant du programme 45, Afrique : situation économique critique, redressement et développement, du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 figurent dans un chapitre séparé, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans la partie V de sa résolution 49/219 en date du 23 décembre 1994. Ces activités relèvent de l'une des cinq priorités générales du plan à moyen terme. Elles seront axées sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 que le Secrétaire général a été chargé de suivre, de contrôler et d'évaluer. Dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système en faveur du redressement économique et du développement de l'Afrique, une nouvelle dimension a été ajoutée aux responsabilités des Nations Unies s'agissant de coordonner les efforts de la communauté internationale aux fins du développement de l'Afrique. Les activités prévues dans

ce chapitre ont également trait à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour les pays les moins avancés et, en étroite coopération avec la CNUCED, à la pleine mobilisation de tous les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies, ainsi qu'à l'entière coordination de leurs activités aux fins de l'application et du suivi du Programme d'action.

64. Les activités seront mises en oeuvre par le Département de la coordination des politiques et du développement durable, la CEA et le Département de l'information, dans leurs domaines de compétence respectifs. Par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, le Département de la coordination des politiques et du développement durable en assurera la coordination et la direction d'ensemble. La CEA jouera le rôle de chef d'équipe et sera responsable de la coordination et de la coopération au niveau régional pour ce qui est de la mise en oeuvre du Programme. Le Département de l'information sera chargé d'un programme spécial visant à mettre en lumière les préoccupations économiques de l'Afrique.
65. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités prévues au titre du programme viseront à aider le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour; à entreprendre les activités décrites dans le programme 45; à coordonner l'application du Plan d'action à l'échelle du système et à aider l'Assemblée générale à conduire son examen et son évaluation à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour en 1996. Elles viseront en outre à promouvoir les programmes interdépendants des Nations Unies qui concernent l'Afrique : situation économique critique, redressement et développement, ainsi qu'à aider à la mobilisation de ressources financières en faveur du continent et à mettre l'accent sur de nouveaux problèmes ayant trait au développement économique et social de l'Afrique.
66. Le montant des ressources demandées s'élève à 3 787 600 dollars, après une augmentation de 320 500 dollars. Cette dernière correspond à la création de deux postes P-3 pour renforcer le programme.

Chapitre 8

Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

67. Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques aide les gouvernements à déterminer les priorités du développement aux niveaux international, national et local et participe à l'élaboration de politiques et de mesures visant à mener les activités correspondantes. Il coopère à cet égard avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'avec des entités du secteur privé. Le Département s'emploie à renforcer la capacité de l'ONU en tant que centre d'analyse dans les secteurs économique et social, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs dans ces domaines prioritaires.
68. En 1996-1997, les questions qui nécessiteront une attention accrue seront notamment les suivantes : les rôles respectifs du marché et de l'État dans le développement économique et social; la poursuite de la transformation économique et sociale en Europe centrale et orientale et dans l'ex-Union soviétique; les effets économiques et sociaux des sanctions internationales; les nouvelles dimensions du changement mondial en matière de population, notamment la nature, la portée et les conséquences des migrations internationales, telles qu'elles ont été définies par la Conférence internationale sur la population et le développement (CNUED) de 1994; les nouvelles approches du développement social et de l'intégration sociale; et les nouveaux besoins d'information quantitative dans les domaines économique et social ainsi que les moyens d'y répondre. Un nouveau domaine d'activité intitulé «Économie publique : questions et politiques micro-économiques dans une perspective mondiale» a été défini pour répondre à diverses demandes concernant les moyens d'accroître la productivité et la croissance par le biais des mécanismes du marché. Le Département s'efforce de répondre à ces demandes en effectuant une analyse, orientée vers l'action, du rôle, du potentiel et des insuffisances du marché pour résoudre les problèmes d'allocation et de répartition des ressources ainsi que de réglementation.
69. Afin de faire face aux problèmes nouveaux, le Département a rationalisé ses activités et renforcé les activités prioritaires en procédant à une réaffectation des ressources dont il disposait. On se propose de

développer encore davantage les activités qui ont trait à l'analyse des politiques micro-économiques en créant une nouvelle division et cinq postes d'administrateur (quatre pour les politiques micro-économiques et un pour les activités en matière de population). La rationalisation des programmes de travail devrait permettre la suppression de quatre postes. Il ne sera plus prévu de crédits au titre de la préparation et de la réunion de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le montant des ressources demandées pour 1996-1997 s'élève à 45 881 800 dollars, après une diminution de 344 100 dollars.

Chapitre 9

Département des services d'appui et de gestion pour le développement

70. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement joue, selon que de besoin, le rôle d'agent d'exécution, de programmes ou de projets intéressant soit le développement institutionnel, soit la mise en valeur des ressources humaines. Il mène des activités de fond et appuie des organes intergouvernementaux et d'experts dans ces domaines.
71. En 1996-1997, le Département centrera ses activités sur l'exécution (appui technique) de divers mandats au niveau des pays et fournira un appui à la reprise de la session de l'Assemblée générale consacrée à l'administration publique et au développement. Un petit service chargé de soutenir la reconstruction et le développement en Europe orientale et dans les pays en transition sera créé à Vienne. Le montant des ressources demandées se chiffre à 24 539 200 dollars, après une diminution de 1 422 200 dollars. Celle-ci correspond essentiellement au transfert à Vienne et à New York de 17 postes actuellement à Genève, à la suppression de 3 postes et à la création proposée d'un poste de P-3 à Vienne.

Chapitre 10A

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

72. Le travail de la CNUCED est centré sur l'interdépendance entre le commerce, les questions de financement, les investissements, la technologie et les services. Il consiste aussi désormais à aider les pays en développement à réformer leur politique commerciale et à faire face aux problèmes qui se rattachent au commerce et à l'environnement, à accroître l'efficacité commerciale et à renforcer le progrès technologique.
73. Un grand facteur a influé sur les ressources proposées pour la CNUCED pour l'exercice 1996-1997, en particulier ses sous-programmes ayant trait au commerce : les nouvelles responsabilités que le Conseil du commerce et du développement lui a confiées en 1994, notamment en liaison avec l'achèvement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et avec la création de l'Organisation mondiale du commerce le 1er janvier 1995, en vertu desquelles la CNUCED doit accorder une importance particulière dans ses analyses aux problèmes commerciaux qui commencent à préoccuper la communauté internationale ou à se dessiner, ainsi qu'à la formation d'un consensus sur les questions de politique économique avant qu'elles ne deviennent l'objet de négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Elle s'emploiera en priorité à aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en transition, à tirer parti au maximum des possibilités nouvelles et à venir à bout des problèmes qui découlent de la mise en oeuvre des accords conclus à l'issue des négociations d'Uruguay, en mettant notamment l'accent sur la notion de «filet de sécurité» pour que ces pays puissent faire face aux coûts transitionnels de l'ajustement ainsi qu'à renforcer les capacités institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines et la gestion de l'information dans les pays en développement pour permettre à ceux-ci de participer activement aux activités de l'Organisation mondiale du commerce.
74. On estime à 110 593 700 dollars, après une diminution de 2 986 100 dollars, le montant des ressources nécessaires pour 1996-1997. Cette diminution correspond essentiellement à la suppression proposée de sept postes d'agent des services généraux, que rendent obsolètes les améliorations technologiques apportées dans l'appui au programme et la gestion des données. Il est proposé de transformer en postes permanents deux postes temporaires de D-2 rattachés au programme des sociétés transnationales.

Chapitre 10B

Centre du commerce international CNUCED/GATT

75. Le Centre du commerce international est dirigé conjointement par la CNUCED et le GATT, l'orientation de son programme de travail étant imprimée par le Groupe consultatif commun composé des États membres de la CNUCED et du GATT. Il a pour principal objectif de promouvoir les échanges et les exportations des pays en développement, d'améliorer leurs opérations d'importation et la gestion de celles-ci, et d'accroître ainsi leurs recettes en devises. Il s'emploie essentiellement à élaborer des projets de pays, qui sont, si possible, liés à des projets régionaux et interrégionaux. L'un de ses éléments essentiels est son programme de recherche et développement qui vise à améliorer le potentiel des pays en développement en matière d'exportation, et notamment à trouver des moyens de développer et de diversifier les échanges de ces pays.
76. Durant l'exercice biennal 1996-1997, le programme général du Centre sera axé sur le suivi des accords pertinents issus des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay ainsi que sur l'aide à apporter aux pays en développement et aux pays en transition pour soutenir leurs efforts de réforme économique et d'ajustement structurel. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines aux fins de la promotion du commerce extérieur tant dans le secteur public que dans le secteur privé.
77. Le budget du Centre est financé, à parts égales, par l'Organisation des Nations Unies et par le GATT. La part de l'ONU s'élève à 20 942 300 dollars.
78. Il sera rendu compte séparément des modifications qui pourraient être apportées aux dispositions actuelles comme suite à la création de l'Organisation mondiale du commerce.

Chapitre 11

Programme des Nations Unies pour l'environnement

79. Le PNUE tire son mandat de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, dans laquelle l'Assemblée a décidé de créer un petit secrétariat qui centraliserait l'action en matière d'environnement et réaliserait la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies.
80. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, le PNUE continuera d'axer ses activités sur l'évaluation et la gestion de l'environnement ainsi que sur le renforcement des institutions et des capacités. Dans le cadre de l'évaluation de l'environnement, les principales activités sont la collecte, l'échange et l'évaluation de données, les activités d'examen et l'établissement de rapports. Les résultats des évaluations sont utilisés pour la gestion de l'environnement et communiqués aux gouvernements pour qu'ils puissent prendre leurs décisions de politique générale en conséquence. La gestion de l'environnement consiste à mettre au point des méthodes et des mesures en vue de rectifier et de prévenir les problèmes écologiques. Au chapitre du renforcement des institutions et des capacités, des mesures d'appui sont prises pour assurer le succès des activités mentionnées ci-dessus et les compléter. Les activités dans le domaine du droit de l'environnement consistent à élaborer des principes et instruments juridiques. L'enseignement théorique et pratique, l'information et les services consultatifs concernant l'environnement constituent, en contribuant à la valorisation des ressources humaines et au développement des institutions dans ce domaine, un atout important pour l'évaluation et la gestion de l'environnement.
81. Les ressources demandées s'élèvent à 8 903 500 dollars, soit une diminution de 784 900 dollars correspondant à une réduction des ressources nécessaires pour les réunions du Conseil d'administration et du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants ainsi qu'à la suppression proposée d'un poste P-5.

Chapitre 12

Centre des Nations Unies

pour les établissements humains (Habitat)

82. Le CNUEH centralise l'action et réalise la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine. Il est également chargé de l'application de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 et assurera le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui doit se tenir à Istanbul du 3 au 14 juin 1996.
83. Le programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 reflète en particulier les deux thèmes d'Habitat II, à savoir a) un abri adéquat pour tous, et b) des établissements humains viables dans un monde en urbanisation.
84. Les ressources proposées s'élèvent à 13 131 900 dollars, soit une réduction de 426 200 dollars due au fait que le montant prévu pour les travaux préparatoires ne couvre qu'une partie de l'année 1996 alors que le crédit inscrit au budget de l'exercice biennal 1994-1995 couvrait la totalité de l'exercice.

Chapitre 13

Lutte contre la criminalité

85. Les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sont guidés par les thèmes prioritaires que le Conseil économique et social a établis dans sa résolution 1992/22 : la criminalité nationale et transnationale, le crime organisé, les délits économiques, en particulier le blanchiment de l'argent, et le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement; la prévention du crime dans les zones urbaines, la criminalité juvénile et violente; et l'efficacité, l'équité et l'amélioration de la gestion et de l'administration de la justice pénale et des systèmes connexes, l'accent étant dûment mis sur le renforcement des capacités nationales des pays en développement de recueillir, de rassembler, d'analyser et d'utiliser régulièrement des données pour l'élaboration et l'application de politiques appropriées.
86. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, le programme de travail de la Commission continuera d'être fondé sur les thèmes prioritaires indiqués ci-dessus, et l'accent sera mis sur l'aide aux États membres pour l'application de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée qui ont été adoptés en 1994 par la Conférence ministérielle mondiale sur la criminalité transnationale organisée ainsi que sur le suivi des conclusions et recommandations du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui a eu lieu en 1995.
87. Étant donné l'importance que les États membres attachent au programme et la multiplication des tâches confiées au secrétariat, on envisage de transformer en division le Service de la prévention du crime et de la justice pénale de Vienne et de reclasser à D-2 le poste du chef du Service ainsi que de créer deux nouveaux postes P-3 pour permettre à la Division de faire face au surcroît de travail entraîné par le développement des activités concernant la criminalité transnationale organisée et de servir de banque de données du système des Nations Unies pour ce qui est de la lutte contre la criminalité, la prévention du crime et la justice pénale. Les ressources nécessaires pour 1996-1997 s'élèvent au total à 4 448 100 dollars, soit une réduction de 391 600 dollars correspondant à la cessation des crédits approuvés pour la tenue du neuvième Congrès en 1995, en partie compensée par les modifications mentionnées ci-dessus.

Chapitre 14

Contrôle international des drogues

88. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues est chargé d'orienter et de coordonner toutes les activités de lutte contre la drogue de l'ensemble du système des Nations Unies.
89. Le Programme fournit des services de secrétariat et des services fonctionnels à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et à la Commission des stupéfiants.

90. Les grandes orientations du Programme en 1996-1997 demeureront les mêmes que pendant l'exercice biennal précédent au cours duquel, vu le caractère transnational du problème de la drogue, la priorité a été accordée à la coopération internationale aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour épauler les gouvernements, le Programme continuera de centraliser les connaissances et compétences concernant le contrôle des précurseurs chimiques, l'établissement de normes pour l'analyse chimique et le contrôle de la qualité, les mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent, la législation antidrogue, les cultures ou activités de remplacement et certains aspects de la prévention de la toxicomanie. Il veillera également à ce que les résultats de la recherche soient systématiquement mis en forme et diffusés auprès des États Membres et à ce que les nouvelles méthodes soient portées à la connaissance de ces derniers. Les progrès de l'informatique lui faciliteront cette tâche de diffusion de l'information.
91. Le montant des ressources proposées s'élève à 14 844 000 dollars, soit une augmentation de 150 100 dollars. Deux nouveaux postes d'administrateur de la classe P-3 sont proposés pour permettre au Programme de faire face à la charge de travail accrue qu'impose le suivi de l'application de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues fournit des ressources extrabudgétaires pour les activités opérationnelles du Programme.

Chapitre 15

Commission économique pour l'Afrique

92. La Commission a pour principal objectif de susciter et de faciliter une action concertée en faveur du développement économique et social de l'Afrique. Au fil des années, elle a aidé les États Membres à acquérir les capacités nationales nécessaires à leur développement socio-économique, ce qui a représenté l'une de ses tâches essentielles. Pendant l'exercice biennal 1994-1995, la Commission s'est efforcée d'aider les États Membres à renforcer les capacités nécessaires à la gestion des réformes dans lesquelles ils s'étaient lancés pour parvenir à une croissance et un développement durables.
93. Le programme de travail de la CEA pour 1996-1997 vise à consolider les diverses réformes grâce à la fourniture de services consultatifs sur les politiques à suivre et d'une assistance technique ainsi qu'à la recherche analytique. Dans ce contexte, l'accent sera mis tout particulièrement sur la poursuite de la promotion de la coopération et de l'intégration régionales, la viabilité du point de vue écologique, le développement social et humain, l'accélération du développement des infrastructures et des mutations industrielles, l'habilitation des femmes, la gestion efficace des ressources naturelles aux fins du développement, le renforcement des systèmes statistiques et des systèmes intégrés de gestion nationaux, le renforcement des capacités en vue de l'amélioration des politiques agricoles, et l'intégration des facteurs démographiques à la planification du développement.
94. Le montant des ressources proposées s'élève à 72 044 500 dollars, soit une augmentation de 386 900 dollars. La création d'un poste P-3 est proposée pour assurer le suivi des activités concernant les petits États insulaires en développement. Il est également proposé de créer un poste d'ingénieur électricien et un poste d'ingénieur en mécanique (tous deux à la classe P-3) ainsi que trois postes d'agent local pour les techniciens qui assureront l'entretien des ascenseurs, du matériel audio-visuel et du système de climatisation des nouvelles installations de conférence. Celles-ci étant achevées, il est proposé de supprimer quatre postes temporaires (1 P-5, 1 P-3 et 2 postes d'agent local) au Groupe des travaux de construction. Apparaît également au chapitre 15 le montant prévu pour le Bureau des commissions régionales à New York qui correspond au maintien des programmes.

Chapitre 16

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

95. Une nouvelle approche thématique a été adoptée pour le programme de travail de la CESAP, qui était précédemment organisé par secteur. Pendant l'exercice biennal 1994-1995, la CESAP a commencé à

réorganiser son secrétariat afin de mieux appliquer cette approche. Plusieurs transferts de postes entre les sous-programmes sont donc proposés pour l'exercice biennal 1996-1997. On s'efforcera d'accroître l'orientation thématique du programme de travail. Les activités seront axées sur la promotion et le renforcement des modalités de coopération régionale existantes et la création de nouvelles modalités, le renforcement des capacités nationales et les activités d'assistance technique dans le contexte des impératifs politiques et socio-économiques actuels et de ceux qui se font jour dans la région de l'Asie et du Pacifique.

96. Afin de renforcer encore les capacités de la Commission sur le fond, il est également proposé de créer un poste P-5 dont le titulaire s'occuperait de l'agriculture et du développement rural et un poste P-4 pour des activités de suivi concernant les petits États insulaires en développement, ainsi que de convertir un poste temporaire à l'occasion de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique.
97. Les ressources proposées s'élèvent à 61 565 400 dollars, soit une augmentation de 287 000 dollars imputable aux modifications susmentionnées du tableau d'effectifs et à des ajustements des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 17

Commission économique pour l'Europe

98. Compte tenu des transformations politiques et économiques en cours dans les pays d'Europe centrale et orientale, les principaux objectifs de la CEE pendant l'exercice biennal 1996-1997 sont l'intégration de tous les pays de la région à l'économie européenne et mondiale et la consolidation des réformes. Les événements qui se sont produits dans la région ont entraîné une nette augmentation du nombre de membres de la CEE, qui sont passés en peu de temps de 34 à 55. Au moins la moitié des membres sont des pays à économie en transition, ce qui modifie les besoins de la CEE et nécessite de nouvelles tâches. L'augmentation du nombre de membres a eu un effet sur toutes les activités de la CEE et se fera pleinement sentir pendant l'exercice biennal.
99. C'est dans le domaine de l'analyse économique, dans lequel la CEE favorise le débat entre décideurs concernant le rythme et l'ampleur des réformes et le processus de mutation, que l'augmentation du nombre de membres s'est faite le plus sentir. La pierre angulaire des travaux de la CEE en matière d'intégration est l'harmonisation des normes, la mise en place de nouvelles infrastructures, l'élaboration de directives et la négociation d'instruments juridiques ayant force obligatoire. L'augmentation du nombre de membres se traduira également par un alourdissement de la charge de travail pour ce qui est de la facilitation des échanges, de la protection de l'environnement et des transports, et en particulier de l'aide aux institutions et aux mécanismes mis en place pour contrôler l'application des normes et accords spécifiques à la région.
100. Le montant total des ressources proposées s'élève à 47 719 400 dollars, soit une augmentation de 340 100 dollars imputable essentiellement à la création d'un poste P-5 et d'un poste P-3 pour renforcer les activités d'analyse économique pour le premier poste et de statistique pour le second.

Chapitre 18

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

101. Les activités de la CEPALC visent essentiellement à assurer l'intégration des économies de la région dans le contexte international et à tirer parti des possibilités offertes par l'émergence de systèmes économiques régionaux et sous-régionaux.
102. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, le programme de travail de la CEPALC sera axé sur les points suivants : renforcement du développement rural; analyse des politiques économiques; politiques de restructuration et leurs incidences sur les stratégies de répartition des ressources publiques; appui aux gouvernements de la région pour leur permettre d'acquiescer des avantages concurrentiels ou de consolider ceux dont ils disposent déjà; analyse des relations économiques des pays de la région avec les principaux pays des grands blocs commerciaux ainsi que des options en matière de politique commerciale, compte tenu des tendances constatées dans le secteur extérieur; analyse des politiques en matière de gestion intégrée des

ressources en eau, des modifications intervenues dans les politiques énergétiques, et des effets des lois de protection de l'environnement sur les investissements dans le secteur minier; aide aux États membres pour atteindre les objectifs du programme Action 21; accroissement de l'autosuffisance des pays de la région en matière d'études et d'analyses démographiques; appui à ces pays pour l'application des recommandations des conférences des Nations Unies; élargissement de la base de données statistiques et application de la méthode intégrée pour mesurer la pauvreté; enfin évaluation et analyse des systèmes d'intégration et des politiques économiques et sociales des pays de la région en vue de recommander des mesures pour faciliter leur convergence.

103. Les ressources proposées s'élèvent à 77 330 500 dollars, soit une réduction de 1 648 900 dollars imputable essentiellement à une diminution de 2 018 200 dollars au titre de la location des locaux s'expliquant par la renégociation des baux et la réduction de la superficie des locaux à usage de bureaux occupés à Mexico, compensée par la création proposée d'un poste P-4 pour assurer le suivi de la Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement et la création d'un nouvel organe subsidiaire s'occupant du logement et de l'urbanisme ainsi que par des modifications dans la fréquence et la durée des réunions d'un certain nombre d'organes intergouvernementaux.

Chapitre 19

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

104. La région de la CESAO a connu des transformations politiques, économiques et sociales rapides qui ont nécessité une réévaluation de la conception du développement qui a façonné les politiques économiques et sociales dans le passé. Outre les transformations économiques et sociales déclenchées par des forces endogènes, le processus de mondialisation aura aussi un impact durable sur les économies nationales des États membres de la CESAO. De surcroît, le processus de paix qui a été enclenché apporte dans son sillage toute une série de défis non seulement sur le plan politique mais aussi dans les sphères de l'économique, du social et du technique.
105. Compte tenu de ces changements, la CESAO a modifié l'orientation de son programme de façon à satisfaire les nouveaux besoins immédiats de ses États membres ainsi que leurs besoins à long terme. En 1994, la CESAO a revu de fond en comble son programme de travail, ce qui a abouti à une importante restructuration visant à rationaliser ses activités, à la recentrer sur l'essentiel et à accroître le dialogue avec les États membres. Pour ce faire, elle a abandonné son programme sectoriel composé de 15 sous-programmes pour adopter un programme thématique comportant cinq sous-programmes. Les activités prévues dans le cadre des sous-programmes seront exécutées de façon intégrée par des équipes de travail représentant les diverses disciplines. Cette nouvelle structure du programme a été approuvée par la Commission.
106. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, la CESAO s'emploiera essentiellement à améliorer les statistiques et l'information dans la région et à développer les capacités des États membres dans ces domaines; à favoriser la sensibilisation aux problèmes écologiques et les connaissances concernant l'environnement dans le contexte des conditions et priorités régionales et pour ce qui est plus spécifiquement des ressources naturelles, de la qualité de la vie et des technologies respectueuses de l'environnement; à adapter les concepts et indices du développement humain aux réalités de la région et à favoriser leur application dans la région; à surveiller et à évaluer les mutations économiques et sociales dans la région, en particulier dans le contexte du processus de paix et des changements intervenus dans le monde; à promouvoir les institutions communautaires; enfin, à faire mieux connaître et comprendre les incidences des diverses mesures économiques mises au point et appliquées.
107. Le Conseil économique et social a décidé que le siège permanent de la Commission devrait être rétabli à Beyrouth et a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour transférer la Commission. À ce stade, les consultations avec le Gouvernement libanais sont encore en cours.
108. Les ressources prévues s'élèvent à 35 758 400 dollars, soit une augmentation de 545 300 dollars imputable au reclassement proposé d'un poste et à l'effet report sur un exercice biennal complet de modifications du tableau d'effectifs approuvées dans le courant de l'exercice 1994-1995.

Chapitre 20

Programme ordinaire de coopération technique

109. Le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU complète l'assistance offerte aux pays en développement dans le cadre d'autres programmes. Les procédures d'établissement du programme et du budget pour le programme ordinaire ont été fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution 2514 (XXIV) du 21 novembre 1969.
110. Le programme, qui comporte des activités concernant les droits de l'homme, les questions et politiques relatives au développement, l'énergie, l'environnement, les établissements humains, l'alimentation et l'agriculture, le développement industriel, le commerce international et le financement du développement, les ressources naturelles, la population, l'administration et les finances publiques, la science et la technique, le développement social et la prévention du crime et la justice pénale, les statistiques, les transports, les communications et le tourisme, et l'atténuation des effets des catastrophes et l'aide humanitaire d'urgence, comprend les éléments suivants : a) des services consultatifs sectoriels qui sont fournis, suivant le cas, par le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le Département des affaires humanitaires, le secrétariat de la CNUCED, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Centre pour les droits de l'homme, et le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, et b) des services consultatifs régionaux et sous-régionaux qui sont fournis par les secrétariats de la CEE, de la CEA, de la CEPALC, de la CESAO et de la CESAP.
111. Les activités de coopération technique sont de trois principaux types : services consultatifs à court terme, projets sur le terrain et formation.
112. Les ressources prévues s'élèvent à 44 814 700 dollars.

Chapitre 21

Droits de l'homme

113. Le programme de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme vise à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, et notamment à assurer l'application des normes internationales grâce à divers mécanismes de suivi, d'enquête et de recours, à apporter une assistance, au moyen d'activités de coopération technique, pour l'établissement d'infrastructures dans le domaine des droits de l'homme ou le renforcement de celles qui existent déjà, et à promouvoir les droits de l'homme par l'éducation et l'information. Sous la direction du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Centre pour les droits de l'homme sert de centre de liaison pour les activités menées par l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme, et il est l'unité administrative du Secrétariat qui s'occupe au premier chef de l'application du programme dans ce domaine. Le programme de travail découle du programme 35 — Promotion et protection des droits de l'homme — du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.
114. Au cours de l'exercice biennal précédent, les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme se sont considérablement développées. Avec l'adoption par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne et la création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de nouvelles demandes sont adressées à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle trouve des moyens efficaces de prévenir les violations des droits de l'homme, d'intervenir pour mettre fin aux violations massives et d'intégrer les préoccupations concernant les droits de l'homme aux activités de développement économique et social. Afin de permettre à l'Organisation de répondre avec efficacité aux nouveaux défis et aux nouvelles exigences et de s'acquitter des mandats considérablement élargis qui lui ont été confiés dans ce domaine, l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, a approuvé des ressources additionnelles pour le Haut Commissaire, pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, pour la poursuite d'une présence des Nations Unies au Cambodge afin de surveiller la situation en matière de droits de l'homme et pour des activités liées aux violations des droits de l'homme sur le territoire du Rwanda.

115. Des précédents importants ont été créés avec la mise en place d'opérations de surveillance sur le terrain, telles que celles décidées par l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme pour surveiller la situation dans l'ex-Yougoslavie, en Iraq et au Rwanda.
116. Les ressources prévues s'élèvent à 46 742 100 dollars, soit une augmentation de 3 033 900 dollars imputable essentiellement à l'effet report sur un exercice biennal complet de la création de nouveaux postes dans le courant de l'exercice 1994-1995. On prévoit, pour 1996-1997, la création d'un nouveau poste P-5 pour renforcer la capacité administrative du Centre de façon à améliorer l'appui apporté au programme; la création d'un nouveau poste P-3 pour le Haut Commissariat; le déclassement d'un poste de D-2 à D-1 pour tenir compte du nouvel organigramme et faire en sorte que les cinq services du Centre soient tous dirigés par un D-1; le reclassement d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la 1re classe; et des dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage des rapporteurs spéciaux et des représentants spéciaux ainsi qu'au titre du matériel.

Chapitre 22

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

117. Conformément à l'article 20 du statut du HCR, aucune dépense autre que les dépenses d'administration motivées par le fonctionnement du HCR n'est imputée sur le budget de l'ONU, et toutes les dépenses afférentes à l'activité du Haut Commissaire sont financées par des contributions volontaires.
118. Il est proposé de maintenir l'inscription de 244 postes au budget ordinaire de l'exercice biennal 1996-1997. Un montant de 48 572 700 dollars est proposé à cette fin.

Chapitre 23

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

119. Comme l'Assemblée générale l'avait souhaité, les émoluments du personnel international au service de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui auraient été financés par les contributions volontaires, sont imputés sur le budget ordinaire pour la durée du mandat de l'Office. Le mandat actuel court jusqu'au mois de juin 1996. On s'attend que le programme se poursuivra au cours de l'exercice biennal 1996-1997.
120. Le montant prévu de 21 350 300 dollars correspond au maintien des 82 postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux financés par le budget ordinaire.

Chapitre 24

Département des affaires humanitaires

121. L'orientation générale du programme de travail du Département des affaires humanitaires découle de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1991, par laquelle celle-ci a institué le mandat et élargi les fonctions de coordination de l'aide humanitaire. Selon les «Principes directeurs» annexés à cette résolution, l'Organisation des Nations Unies a un rôle unique à jouer dans la direction et la coordination des efforts que fait la communauté internationale pour aider les pays touchés. Le Département a donc pour mission de veiller à la qualité des préparatifs et à la rapidité et à la cohérence des réactions en cas d'urgence humanitaire, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine, de favoriser la prévention et la planification préalable, et d'assurer le passage sans heurts de la phase des secours à celle du relèvement et du développement à long terme.
122. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, le Département s'attachera à améliorer les opérations de secours de la communauté internationale en continuant d'en assurer la direction et en consacrant de manière formelle les arrangements pris avec ses partenaires humanitaires. S'inspirant de l'expérience acquise et des leçons du passé, le Département s'efforcera surtout d'améliorer la capacité d'alerte précoce, d'affiner les instruments de prévention, d'assurer la planification préalable qui permet de réagir rapidement et de

renforcer la coordination de l'action humanitaire dans les premiers moments d'une situation d'urgence, qui en sont la phase critique. Des mesures seront prises pour améliorer les capacités de prévention des catastrophes naturelles et de planification préalable, notamment par la promotion des programmes de prévention des catastrophes recommandés par la Conférence mondiale de Yokohama sur la prévention des catastrophes naturelles. Le Département continuera de veiller à ce que l'action humanitaire aille dans le sens du relèvement et du développement à long terme en favorisant l'adoption de politiques et de stratégies cohérentes et en mobilisant les bailleurs de fonds, notamment pour le relèvement après les conflits dans des domaines comme le déminage ou la réinsertion des personnes déplacées. Il continuera de plaider énergiquement la cause humanitaire, en faisant valoir surtout la dimension humaine des situations de crises, tout en secondant l'effort général de paix de l'Organisation des Nations Unies.

123. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 19 384 600 dollars, soit une augmentation de 349 900 dollars. Cette augmentation s'explique par les trois postes qu'il est prévu d'ajouter à l'effectif (1 poste P-3 et 1 poste P-5 à New York et 1 poste P-5 à Genève) pour améliorer les moyens dont dispose le Département pour coordonner les programmes d'aide humanitaire dans les opérations d'urgence complexes.

Chapitre 25 Information

124. Le mandat du Département de l'information, tel qu'il est énoncé dans la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, est de favoriser autant que possible, chez tous les peuples du monde, la compréhension de l'oeuvre et des buts de l'Organisation, par l'intermédiaire des médias, des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement et d'autres moyens d'information.
125. Les défis que l'Organisation doit relever étant de plus en plus nombreux, le Département de l'information s'est efforcé de se concentrer sur certaines questions clefs d'importance mondiale aux yeux des États Membres et d'établir des relations plus solides avec divers médias et autres diffuseurs de l'information dans le monde, afin d'atteindre un public plus large et d'améliorer les moyens dont il dispose pour réaliser son programme. Pour l'exercice biennal 1996-1997, le Département est en voie de définir et de mettre en application des stratégies et des programmes d'information à la fois amples et cohérents pour gagner des appuis à la cause des objectifs de l'Organisation, et de mettre en place des mécanismes d'information en retour permettant d'évaluer l'utilité des documents et des services d'information pour le public visé. Étant donné d'une part les limites de la production à fort tirage et de la distribution par les moyens classiques des documents d'information, et d'autre part le développement rapide des nouvelles technologies, c'est sur la diffusion par voie électronique que le Département continue de privilégier.
126. Soucieux de concilier l'accroissement des besoins d'information avec la diminution des ressources, le Département de l'information s'est attaché à répartir plus efficacement son personnel, à recourir davantage aux techniques modernes et à renforcer son autorité professionnelle dans le milieu extrêmement compétitif qu'est celui des communications. Il a pris des mesures de restructuration pour regrouper et rationaliser ses activités au Siège et, sur le terrain, celles de son réseau de centres et de services d'information. Le projet de budget-programme correspond donc à un organigramme réaménagé en six divisions et bureaux.
127. Les ressources demandées s'élèvent à 127 371 200 dollars, soit une réduction de 4 071 400 dollars due à la disparition de 14 postes du fait de l'abandon des activités liées à l'apartheid, d'un poste affecté au Secrétariat du Cinquantième Anniversaire de l'ONU, et à des réductions par rapport au système de prévision des dépenses du passé.

Chapitre 26 Administration et gestion

128. Ce chapitre est consacré au Département de l'administration et de la gestion du Siège et aux services administratifs centraux de Genève, Vienne et Nairobi. En 1994, le Département a été réorganisé au regard de trois objectifs stratégiques : une politique générale et des attributions et responsabilités opérationnelles clairement définies; une intégration organique; une structure rationalisée et allégée, avec un encadrement minimal, autant que le permettent l'ampleur et le caractère détaillé de ses activités. La mise en application

du Système intégré de gestion (SIG), de la stratégie de gestion des ressources humaines et de la réforme de l'administration de la justice auront des conséquences importantes pour le Département pendant l'exercice. La mise en oeuvre du SIG, outre qu'elle fournira aux cadres des renseignements exacts et non dépassés, permettra de réduire les effectifs du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

129. Quatre nouveaux postes ont été demandés dans le secteur de la gestion des ressources humaines afin de mettre en application la nouvelle stratégie; il est proposé en même temps de faire disparaître trois postes grâce aux gains en productivité. On envisage également de renforcer le programme de formation lancé en 1994-1995. Dans le secteur des services d'appui, il est proposé de sous-traiter certaines fonctions de gestion des archives et des bâtiments. Cela permettra une réduction de 28 postes tout en donnant de la souplesse à la fonction administrative. Dans le secteur des services de conférence, les investissements en bureautique déjà pratiqués permettront de réduire le nombre de postes de traitement de texte. Parallèlement, il est proposé de créer six postes de traducteur pour améliorer la qualité des traductions. D'autre part, il est proposé de transférer au budget ordinaire sept postes, actuellement financés par le Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, dont les titulaires assument les fonctions essentielles de la Division du financement du maintien de la paix.
130. La réforme de l'administration de la justice, projet dont l'Assemblée générale sera saisie, exigera la création de quatre postes et un certain volume de ressources opérationnelles. Cependant, on s'attend à des améliorations sensibles au niveau de l'instruction et du règlement des affaires, qui permettront non seulement de diligenter celles-ci mais aussi de réduire notablement le temps que l'on consacre aux recours dans tout le Secrétariat.
131. À Genève, un effort de rationalisation des fonctions de la Division de l'administration permettra de se passer de 15 postes. Des réductions sont également rendues possibles en matière de services de conférence par la bureautique, la réorganisation et les leçons tirées du système de prévision des dépenses du passé.
132. À Vienne, la mise en fonction des nouveaux services de conférence unifiés, héritiers de fonctions assumées jusque-là par l'ONUDI, permettra de fournir plus efficacement des prestations aux organismes et institutions qu'accueille le Centre international de Vienne. L'accroissement des dépenses proposé sera largement compensé par les remboursements attendus de l'ONUDI. On propose en même temps de renforcer d'un poste d'administrateur les services administratifs de l'Office des Nations Unies à Vienne. À Nairobi, la création d'un service général commun permettra de regrouper les fonctions administratives actuellement assumées à la fois par le PNUE et par le CNUEH (Habitat). Cela permettra des économies d'échelle qui seront avantageuses non seulement pour le budget ordinaire mais aussi pour le Fonds du PNUE et la Fondation pour l'habitat et les établissements humains. Pour ce qui est du budget ordinaire, la mise en place de ce service commun permettra de supprimer 11 postes.
133. Le montant total des ressources demandées s'élève à 897 346 800 dollars, soit une diminution de 5 681 900 dollars. Cette réduction est rendue possible par des circonstances diverses, comme on l'a vu ci-dessus.

Chapitre 27

Activités administratives financées en commun

134. Sont inscrits à ce chapitre le budget total de la Commission de la fonction publique internationale, celui du Corps commun d'inspection et la part de l'ONU dans le budget interinstitutions des secrétariats des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination (CAC) — à savoir le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), le Comité pour la coordination des systèmes d'information (CCSI) et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations. Le coût estimatif des services du Centre international de calcul (CIC) de Genève utilisés par l'ONU figure également au présent chapitre.
135. À l'exception des services CIC — dont le coût est calculé en fonction de l'utilisation qui en est faite — le financement des activités administratives communes est réparti selon une formule convenue entre institutions participantes. Les ressources demandées pour la Commission de la fonction publique

internationale et le Corps commun d'inspection sont exprimées en termes bruts, avec inscription des recettes correspondantes au chapitre II des recettes. Pour les autres organes, les crédits demandés ne concernent que la part du financement de leurs activités qui incombe à l'ONU.

136. Pour l'exercice biennal 1996-1997, les ressources demandées s'élèvent à 26 037 600 dollars, soit une réduction de 1 183 600 dollars. Elles se répartissent comme suit : Commission de la fonction publique internationale : 10 395 000 dollars; Corps commun d'inspection : 8 457 900 dollars; participation de l'ONU au financement du CCSI : 430 000 dollars, du CCQA : 487 200 dollars et du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations : 161 800 dollars. (Ce dernier comité, le CCSI, est né en 1993 du regroupement des fonctions des deux sous-comités du Comité consultatif pour les questions de fond, dont l'un était chargé des questions de programme et de politique générale et l'autre des activités opérationnelles.) Le coût des prestations fournies à l'ONU par le CIC est estimé à 6 105 700 dollars.
137. La réduction des ressources demandées tient à plusieurs raisons, dont la décision du CAC de remplacer par le CCSI l'ancien Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information, de confier au CIC bon nombre de fonctions opérationnelles (tenue des bases de données, mise en place et entretien des infrastructures électroniques, achat des matériels) et de déclasser de D-2 à D-1 le poste des secrétaires de ces organes subsidiaires, ou encore le réaménagement des sessions des groupes de travail de la CFPI en fonction des sessions de celle-ci, l'abolition d'un poste d'agent des services généraux et les économies que permettent les innovations techniques. Si l'on applique la formule acceptée pour l'exercice 1994-1995, les prévisions de dépenses pour 1996-1997 marquent un recul moyen de 7,5 % de la part que prend dans le budget ordinaire le coût de ces activités, même si on y inclut le coût du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations auquel il est proposé de consacrer dorénavant des crédits du budget ordinaire.

Chapitre 28

Dépenses spéciales

138. Les ressources demandées au chapitre 28 doivent couvrir certaines des dépenses particulières liées i) à l'assurance maladie après la cessation de service, ii) aux indemnités, iii) aux assurances générales, iv) aux frais bancaires et v) aux mesures de sécurité interorganisations. À compter de 1996, les crédits demandés pour financer les pensions de retraite des anciens secrétaires généraux autrefois inscrites au chapitre 1er — Politique, direction et coordination d'ensemble — figurent également dans ce chapitre.
139. Le montant total des crédits demandés s'élève à 35 339 100 dollars, soit une augmentation de 2 544 000 dollars. Cette augmentation est pour une grande part imputable à l'accroissement du nombre de bénéficiaires de l'assurance maladie après cessation de service que l'on prévoit pour l'exercice biennal 1996-1997.

Chapitre 29

Bureau des services de contrôle interne

140. Le Bureau des services de contrôle interne a été créé en septembre 1994 conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 1994. Il a pour mission de seconder le Secrétaire général dans ses fonctions internes de supervision en assumant des tâches de contrôle, d'audit, d'inspection, d'évaluation et d'enquête. Des réaménagements d'effectifs très importants ont eu lieu entre les services composant le Bureau, qui doivent mettre celui-ci à même de s'acquitter de son nouveau mandat élargi.
141. Le bureau a pour objectifs de veiller au respect des résolutions de l'Assemblée générale et des règles, règlements et politiques de l'Organisation; de suivre la réalisation du programme d'activité et d'évaluer les résultats obtenus; d'empêcher gaspillages, abus et actes répréhensibles; de faire enquête sur les allégations de faute et d'erreur de gestion; de recommander les politiques et les mesures favorables à l'économie et à l'efficacité que lui inspirent ses opérations d'audit, d'inspection et d'enquête.
142. Le Bureau n'avait au départ que les ressources prévues pour les services regroupés en son sein. À sa quarante-neuvième session, en décembre 1994, l'Assemblée générale a approuvé la création de huit postes

supplémentaires. Les prévisions de dépenses pour 1996-1997 s'élèvent à 14 859 400 dollars, après l'augmentation de 2 831 700 dollars correspondant à 14 postes nouveaux [1 poste D-1, 4 postes P-5, 4 postes P-4, 2 postes P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] diminuée cependant par le transfert au Bureau de la gestion des ressources humaines de 1 poste P-5 et de 2 postes d'agent des services généraux (1re classe). On prévoit également une augmentation des dépenses de services de consultants (129 000 dollars), de voyages (200 000 dollars) et de matériel (182 500 dollars).

Chapitre 30

Innovations technologiques

143. Deux grands projets figurent à ce chapitre : le Système intégré de gestion et le Système à disques optiques pour le stockage et la recherche de documents, qui sont tous deux gérés par le Bureau des services de conférence et des services d'appui du Département de l'administration de la gestion. Le Système intégré de gestion (SIG), qui doit favoriser l'intégration électronique des services ayant des tâches administratives, devrait être terminé pendant l'exercice 1996-1997. Le système à disques optiques assure l'archivage et la distribution électroniques de toute la documentation de l'Organisation. Les documents parus à New York et à Genève depuis 1992 sont déjà disponibles et les documents publiés dans d'autres lieux d'affectation devraient l'être prochainement. L'incorporation de documents plus anciens entraînerait un surcroît de dépenses relativement important et elle n'est pas pour l'instant envisagée.
144. On se propose d'utiliser en 1996-1997 le système à disques optiques pour imprimer à la demande des copies de documents, ce qui devrait réduire les opérations d'impression et de stockage de la documentation sur papier. Il est également prévu d'offrir des informations sur disques compacts que produirait ce système.
145. Les crédits demandés pour 1996-1997 s'élèvent à 20 738 000 dollars, soit une réduction de 4 660 300 dollars.

Chapitre 31

Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

146. Les crédits demandés à ce chapitre concernent les travaux de transformation et d'amélioration des locaux qu'occupe l'Organisation, ainsi que les gros travaux d'entretien. La réalisation des nouvelles installations de conférence devant être achevée à Addis-Abeba, il n'est demandé pour l'exercice aucun crédit au titre de la construction. Pour ce qui est des travaux de transformation et d'amélioration, on propose le lancement d'un programme de rénovation selon un ordre de priorité prédéterminé. Des crédits sont d'autre part demandés pour l'acquisition d'une station satellite terrienne à Nairobi, à la CEPALC et à la CESAO, dans le cadre du réseau de dorsales de télécommunications mondiales par satellite. On envisage également des travaux de réparation à Government House, où siège à Jérusalem l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Enfin, un certain nombre de réalisations prévues ne sont que la continuation des programmes de gros travaux d'entretien.
147. Le montant total des crédits demandés est de 42 534 500 dollars, soit une réduction de 15 912 600 dollars, qui s'explique essentiellement par l'achèvement des travaux de construction à Addis-Abeba.

Chapitre 32

Recettes provenant des contributions du personnel

148. Est inscrite à ce chapitre la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments des fonctionnaires, selon la procédure budgétaire de l'Organisation qui veut que les ressources demandées pour les rémunérations soumises à retenue soient exprimées en termes bruts. Pour faciliter les comparaisons, les dépenses de personnel sont indiquées en termes nets dans les divers chapitres des dépenses, et la différence entre les montants bruts et les montants nets figure dans un chapitre distinct. Le montant prévu pour

l'exercice, soit 353 865 200 dollars, est en réduction de 3 932 900 dollars. Cette diminution s'explique par les diverses modifications d'effectifs qui sont proposées dans les différents chapitres du budget.

Chapitre 33

Autorité internationale des fonds marins

149. Selon la résolution 48/263 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1994, les dépenses d'administration de l'Autorité internationale des fonds marins doivent être financées par l'Organisation jusqu'à la fin de l'année suivant celle où entrera en vigueur l'Accord d'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
150. Pour l'exercice biennal 1994-1995, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 776 000 dollars pour financer les dépenses de l'Autorité. Les crédits demandés dans le présent budget restent au même niveau. Le Secrétaire général transmettra à l'Assemblée générale le budget de l'Autorité quand il l'aura lui-même reçu de l'Assemblée de celle-ci.

Tableau 1

Montant total du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1994-1995	1996-1997	Augmentation (Diminution)	
			Montant	Pourcentage
a) Budget ordinaire				
Dépenses	2 608 274,4	2 687 067,8 ^a	78 793,4	3,0
Recettes	432 080,5	461 421,4	29 340,9	6,8
Montant net, budget ordinaire	2 176 193,9	2 225 646,4	49 452,5	2,3
b) Fonds extrabudgétaires				
Activités d'appui	408 903,0	420 187,5	11 284,5	2,8
Activités de fond	294 030,2	248 727,0	(45 303,2)	(15,4)
Activités opérationnelles	3 812 090,0	3 765 595,2	(46 494,8)	(1,2)
Montant total, fonds extrabudgétaires	4 515 023,2	4 434 509,7	(80 513,5)	(1,8)
Montant total net du budget	6 691 217,1	6 660 156,1	(31 061,0)	(0,5)

^a Y compris une diminution de 98 120 700 dollars correspondant à une croissance négative et une augmentation de 176 914 100 dollars correspondant à la réévaluation des coûts.

Tableau 2

Postes par source de financement

	1994-1995	1996-1997	Augmentation (Diminution)	
			Postes	Pourcentage
a) Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses	10 115	10 006	(109)	(1,1)
Chapitre des recettes	160	138	(22)	(13,8)
Total partiel	10 275	10 144	(131)	(1,3)
b) Fonds extrabudgétaires				
Activités d'appui	1 337	1 251	(86)	(6,4)
Activités de fond	657	603	(54)	(8,2)
Activités opérationnelles	4 941	5 939	998	20,2
Total partiel	6 935	7 793	858	12,4
Total général	17 210	17 937	727	4,2

Tableau 3

**Tableau récapitulatif du projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 1996-1997**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds général — Budget ordinaire

	1992-1993	1994-1995	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
	Dépenses	Crédits ouverts	Montant	Pourcentage			
Titre I.							
Politique, direction et coordination d'ensemble							
	35 015,4	37 218,5	556,9	1,4	37 775,4	2 110,2	39 885,6
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	35 015,4	37 218,5	556,9	1,4	37 775,4	2 110,2	39 885,6
Titre II.							
Affaires politiques							
	166 391,4	198 338,1	(57 876,3)	(29,1)	140 461,8	13 740,4	154 202,2
2. <i>Affaires politiques</i>	53 693,0	62 159,7	(5 845,9)	(9,4)	56 313,8	3 016,7	59 330,5
3. <i>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>	109 268,7	132 221,9	(52 124,7)	(39,4)	80 097,2	10 296,9	90 394,1
A. Département des opérations de maintien de la paix	10 786,7	12 229,3	3 138,7	25,6	15 368,0	904,6	16 272,6
B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	63 280,9	71 029,1	(6 299,9)	(8,8)	64 729,2	9 392,3	74 121,5
C. Missions ad hoc	35 201,1	48 963,5	(48 963,5)	(100,0)	—	—	—
4. <i>Affaires spatiales</i>	3 429,7	3 956,5	94,3	2,3	4 050,8	426,8	4 477,6
Titre III.							
Justice internationale et droit international							
	47 889,2	50 748,5	(877,1)	(1,7)	49 871,4	2 810,9	52 682,3
5. <i>Cour internationale de Justice</i>	19 573,7	19 316,0	1 185,4	6,1	20 501,4	1 073,6	21 575,0
6. <i>Activités juridiques</i>	28 315,5	31 432,5	(2 062,5)	(6,5)	29 370,0	1 737,3	31 107,3
Titre IV.							
Coopération internationale pour le développement							
	268 681,7	301 046,1	(13 151,4)	(4,3)	287 894,7	17 889,2	305 783,9
7A. <i>Département de la coordination des politiques et du développement durable</i>	42 420,6	48 089,5	(7 266,9)	(15,1)	40 822,6	2 209,5	43 032,1
7B. <i>Afrique : situation économique critique, redressement et développement</i>	1 972,7	3 467,1	320,5	9,2	3 787,6	232,8	4 020,4
8. <i>Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</i>	46 106,1	46 225,9	(344,1)	(0,7)	45 881,8	2 482,5	48 364,3
9. <i>Département des services d'appui et de gestion pour le développement</i>	26 424,9	25 961,4	(1 422,2)	(5,4)	24 539,2	1 293,5	25 832,7
10A. <i>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>	100 153,5	113 579,8	(2 986,1)	(2,6)	110 593,7	6 189,4	116 783,1

Introduction

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
10B. <i>Centre du commerce international CNUCED/GATT</i>	17 465,2	20 942,3	—	—	20 942,3	699,7	21 642,0
11. <i>Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>	9 092,3	9 688,4	(784,9)	(8,1)	8 903,5	1 082,6	9 986,1
12. <i>Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</i>	8 771,7	13 558,1	(426,2)	(3,1)	13 131,9	1 668,5	14 800,4
13. <i>Lutte contre la criminalité</i>	3 366,4	4 839,7	(391,6)	(8,0)	4 448,1	465,3	4 913,4
14. <i>Contrôle international des drogues</i>	12 908,3	14 693,9	150,1	1,0	14 844,0	1 565,4	16 409,4
Titre V. Coopération régionale pour le développement	289 193,5	339 322,5	(89,6)	—	339 232,9	37 135,8	376 368,7
15. <i>Commission économique pour l'Afrique</i>	65 930,3	71 657,6	386,9	0,5	72 044,5	7 480,3	79 524,8
16. <i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	51 261,4	61 278,4	287,0	0,4	61 565,4	6 155,2	67 720,6
17. <i>Commission économique pour l'Europe</i>	39 795,5	47 379,3	340,1	0,7	47 719,4	3 073,3	50 792,7
18. <i>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>	65 819,9	78 979,4	(1 648,9)	(2,0)	77 330,5	13 315,3	90 645,8
19. <i>Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</i>	32 482,6	35 213,1	545,3	1,5	35 758,4	2 699,0	38 457,4
20. <i>Programme ordinaire de coopération technique</i>	33 903,8	44 814,7	—	—	44 814,7	4 412,7	49 227,4
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	101 559,4	132 665,9	3 383,8	2,5	136 049,7	9 637,1	145 686,8
21. <i>Droits de l'homme</i>	23 983,8	43 708,2	3 033,9	6,9	46 742,1	2 975,6	49 717,7
22. <i>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>	41 655,1	48 572,7	—	—	48 572,7	3 484,5	52 057,2
23. <i>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</i>	20 978,4	21 350,3	—	—	21 350,3	2 261,4	23 611,7
24. <i>Département des affaires humanitaires</i>	14 942,1	19 034,7	349,9	1,8	19 384,6	915,6	20 300,2
Titre VII. Information	122 183,6	131 442,6	(4 071,4)	(3,0)	127 371,2	10 540,5	137 911,7
25. <i>Information</i>	122 183,6	131 442,6	(4 071,4)	(3,0)	127 371,2	10 540,5	137 911,7

Introduction

	1992-1993	1994-1995	Accroissement des ressources		Total avant	Réévaluation	1996-1997
	Dépenses	Crédits ouverts	Montant	Pourcentage	réévaluation des coûts	des coûts	Crédits demandés
Titre VIII.							
Services communs d'appui	803 790,1	903 028,7	(5 681,9)	(0,6)	897 346,8	55 336,7	952 683,5
26. <i>Administration et gestion</i>	803 790,1	903 028,7	(5 681,9)	(0,6)	897 346,8	55 336,7	952 683,5
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	12 265,4	11 630,1	918,0	7,8	12 548,1	623,2	13 171,3
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	17 345,3	19 656,1	851,4	4,3	20 507,5	1 044,6	21 552,1
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	32 729,6	37 732,0	558,1	1,4	38 290,1	1 899,6	40 189,7
D. Services d'appui (New York)	191 922,9	217 829,1	(7 804,9)	(3,5)	210 024,2	10 166,9	220 191,1
E. Services de conférence	406 644,4	443 184,0	2 077,2	0,4	445 261,2	27 583,8	472 845,0
F. Administration (Genève)	100 720,0	120 115,0	(2 125,0)	(1,7)	117 990,0	7 005,3	124 995,3
G. Administration (Vienne)	34 215,4	41 810,4	312,8	0,7	42 123,2	4 617,8	46 741,0
H. Administration (Nairobi)	7 947,1	11 072,0	(469,5)	(4,2)	10 602,5	2 395,5	12 998,0
Titre IX.							
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	50 719,2	60 016,3	1 360,4	2,2	61 376,7	6 970,3	68 347,0
27. <i>Activités administratives financées en commun</i>	23 133,4	27 221,2	(1 183,6)	(4,3)	26 037,6	1 409,8	27 447,4
28. <i>Dépenses spéciales</i>	27 585,8	32 795,1	2 544,0	7,7	35 339,1	5 560,5	40 899,6
Titre X.							
Bureau des services de contrôle interne	8 687,1	12 027,7	2 831,7	23,5	14 859,4	962,4	15 821,8
29. <i>Bureau des services de contrôle interne</i>	8 687,1	12 027,7	2 831,7	23,5	14 859,4	962,4	15 821,8
Titre XI.							
Dépenses d'équipement	106 364,5	83 845,4	(20 572,9)	(24,5)	63 272,5	5 042,6	68 315,1
30. <i>Innovations technologiques</i>	8 555,3	25 398,3	(4 660,3)	(18,3)	20 738,0	1 138,5	21 876,5
31. <i>Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</i>	97 809,2	58 447,1	(15 912,6)	(27,2)	42 534,5	3 904,1	46 438,6
Titre XII.							
Contributions du personnel	374 663,4	357 798,1	(3 932,9)	(1,0)	353 865,2	14 738,0	368 603,2
32. <i>Contributions du personnel</i>	374 663,4	357 798,1	(3 932,9)	(1,0)	353 865,2	14 738,0	368 603,2
Titre XIII.							
Autorité internationale des fonds marins	—	776,0	—	—	776,0	—	776,0
33. <i>Autorité internationale des fonds marins</i>	—	776,0	—	—	776,0	—	776,0
Total, budget ordinaire	2 375 138,5	2 608 274,4	(98 120,7)	(3,7)	2 510 153,7	176 914,1	2 687 067,8

Tableau 4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds général — Budget ordinaire

	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
		Montant	Pourcentage			
Postes	1 507 101,0	(12 854,1)	(0,8)	1 494 246,9	114 701,5	1 608 948,4
Autres dépenses de personnel	120 245,4	(7 585,5)	(6,3)	112 659,9	8 192,9	120 852,8
Consultants et experts	16 262,5	(1 715,0)	(10,5)	14 547,5	1 110,3	15 657,8
Voyages	54 944,5	(9 649,9)	(17,5)	45 294,6	3 062,1	48 356,7
Services contractuels	67 229,4	(1 312,8)	(1,9)	65 916,6	3 703,9	69 620,5
Frais généraux de fonctionnement	227 352,7	(12 928,1)	(5,6)	214 424,6	15 409,3	229 833,9
Fournitures et accessoires	34 364,7	(4 202,7)	(12,2)	30 162,0	2 224,0	32 386,0
Mobilier	2 607,8	(380,4)	(14,5)	2 227,4	172,0	2 399,4
Matériel	38 946,6	(10 420,3)	(26,7)	28 526,3	2 220,1	30 746,4
Amélioration des locaux	58 776,1	(16 241,6)	(27,6)	42 534,5	3 904,1	46 438,6
Bourses, subventions et contributions	7 181,7	(652,1)	(9,0)	6 529,6	129,6	6 659,2
Dépenses diverses	473 262,0	(20 178,2)	(4,2)	453 083,8	22 084,3	475 168,1
Total, budget ordinaire	2 608 274,4	(98 120,7)	(3,7)	2 510 153,7	176 914,1	2 687 067,8

Tableau 5

Répartition des crédits ouverts pour 1994-1995 et des crédits demandés pour 1996-1997 par chapitre du budget ou unité administrative et par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble					
1994-1995	19 871,8	3 404,6	180,3	5 306,1	4 192,0
1996-1997	21 096,4	4 019,7	189,0	6 105,2	3 899,0
2. Affaires politiques					
1994-1995	49 465,7	1 216,1	1 694,3	3 193,6	1 090,8
1996-1997	48 165,3	1 514,5	1 465,3	2 863,5	957,6
3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales					
1994-1995	77 502,2	14 821,6	475,7	12 912,2	323,0
1996-1997	56 961,8	13 367,3	154,2	4 592,5	49,7
<i>A. Département des opérations de maintien de la paix</i>					
1994-1995	10 875,1	432,6	—	281,3	—
1996-1997	14 271,5	473,3	—	294,9	7,9
<i>B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>					
1994-1995	42 219,0	10 706,0	56,3	3 829,9	31,0
1996-1997	42 690,3	12 894,0	154,2	4 297,6	41,8
<i>C. Missions ad hoc</i>					
1994-1995	24 408,1	3 683,0	419,4	8 801,0	292,0
1996-1997	—	—	—	—	—
4. Affaires spatiales					
1994-1995	3 375,9	—	34,3	95,0	—
1996-1997	3 796,5	14,0	37,3	103,0	—
5. Cour internationale de Justice					
1994-1995	10 786,4	945,5	86,8	113,5	5 161,5
1996-1997	11 623,7	1 187,9	46,4	121,0	5 282,6
6. Activités juridiques					
1994-1995	23 112,6	1 148,7	528,0	2 533,3	2 390,9
1996-1997	23 945,9	415,2	707,3	2 570,8	1 910,7
7A. Département de la coordination des politiques et du développement durable					
1994-1995	35 226,3	3 946,7	2 045,6	3 950,6	739,5
1996-1997	34 999,6	550,0	1 548,6	3 408,4	533,2
7B. Afrique : situation économique critique, redressement et développement					
1994-1995	2 260,2	269,6	426,4	200,3	275,3
1996-1997	2 691,4	320,0	449,6	212,9	309,5
8. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques					
1994-1995	41 911,8	774,2	868,7	852,8	692,9
1996-1997	44 351,9	301,0	853,0	636,9	653,5
9. Département des services d'appui et de gestion pour le développement					
1994-1995	23 579,1	305,0	502,8	856,2	22,5
1996-1997	23 334,9	319,7	472,5	952,5	23,6
10A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement					
1994-1995	99 687,1	1 089,2	3 021,1	2 773,4	849,6
1996-1997	103 916,2	1 104,9	3 091,7	2 415,2	787,4
10B. Centre du commerce international CNUCED/GATT					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
11. Programme des Nations Unies pour l'environnement					
1994-1995	7 143,7	1 705,8	298,9	350,6	29,5
1996-1997	7 712,6	1 383,8	284,2	314,0	41,1

Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
1 039,0	199,1	—	470,2	—	—	2 555,4	37 218,5
992,7	210,7	—	394,9	—	—	2 978,0	39 885,6
1 672,3	202,8	—	1 583,6	—	2 040,5	—	62 159,7
1 479,6	205,9	—	1 034,2	—	1 644,6	—	59 330,5
15 078,4	2 390,6	337,9	8 051,3	329,0	—	—	132 221,9
9 021,3	2 155,6	—	4 091,7	—	—	—	90 394,1
412,6	67,1	—	160,6	—	—	—	12 229,3
946,9	88,1	—	190,0	—	—	—	16 272,6
7 674,8	1 539,6	—	4 643,5	329,0	—	—	71 029,1
8 074,4	2 067,5	—	3 901,7	—	—	—	74 121,5
6 991,0	783,9	337,9	3 247,2	—	—	—	48 963,5
—	—	—	—	—	—	—	—
—	5,1	—	—	—	446,2	—	3 956,5
3,3	5,7	—	32,9	—	484,9	—	4 477,6
1 741,9	266,8	—	213,6	—	—	—	19 316,0
2 437,3	305,5	—	570,6	—	—	—	21 575,0
782,4	85,8	—	509,2	—	341,6	—	31 432,5
274,7	47,0	229,3	648,2	—	358,2	—	31 107,3
1 084,4	171,8	—	268,1	—	656,5	—	48 089,5
876,4	112,0	—	347,4	—	656,5	—	43 032,1
15,2	20,1	—	—	—	—	—	3 467,1
16,0	21,0	—	—	—	—	—	4 020,4
809,0	83,1	—	233,4	—	—	—	46 225,9
923,7	65,3	—	579,0	—	—	—	48 364,3
531,6	32,7	—	131,5	—	—	—	25 961,4
557,3	34,2	—	138,0	—	—	—	25 832,7
3 237,7	1 435,5	—	1 486,2	—	—	—	113 579,8
3 306,3	1 561,6	—	599,8	—	—	—	116 783,1
—	—	—	—	—	—	20 942,3	20 942,3
—	—	—	—	—	—	21 642,0	21 642,0
103,1	56,8	—	—	—	—	—	9 688,4
191,2	56,6	—	2,6	—	—	—	9 986,1

Introduction

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
12. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)					
1994-1995	10 875,6	1 891,6	348,4	198,3	64,8
1996-1997	12 329,8	1 573,3	387,4	225,0	86,2
13. Lutte contre la criminalité					
1994-1995	3 603,2	505,2	224,9	361,8	34,8
1996-1997	4 214,3	202,3	128,0	281,0	37,9
14. Contrôle international des drogues					
1994-1995	11 836,6	239,1	813,0	1 130,6	421,7
1996-1997	13 352,3	239,2	721,5	1 279,6	450,9
15. Commission économique pour l'Afrique					
1994-1995	53 744,9	2 982,0	1 090,9	2 557,7	1 588,7
1996-1997	59 218,4	3 229,7	1 150,1	2 764,0	1 766,5
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique					
1994-1995	51 668,6	914,2	625,6	1 149,7	556,3
1996-1997	56 848,3	1 003,7	564,0	1 231,0	643,1
17. Commission économique pour l'Europe					
1994-1995	45 204,8	158,2	389,1	613,3	345,7
1996-1997	48 426,1	155,8	369,3	661,4	212,8
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes					
1994-1995	62 470,0	1 297,8	746,7	1 376,4	865,1
1996-1997	73 260,8	1 567,1	812,6	1 709,7	1 068,7
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale					
1994-1995	28 846,8	175,9	756,1	522,9	452,9
1996-1997	31 713,9	197,0	763,5	511,9	477,3
20. Programme ordinaire de coopération technique					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
21. Droits de l'homme					
1994-1995	28 754,9	4 814,1	181,0	7 529,9	560,9
1996-1997	35 632,3	3 100,3	150,8	8 961,3	623,9
22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés					
1994-1995	47 752,9	819,8	—	—	—
1996-1997	51 195,3	861,9	—	—	—
23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient					
1994-1995	21 328,9	21,4	—	—	—
1996-1997	23 589,3	22,4	—	—	—
24. Département des affaires humanitaires					
1994-1995	14 086,8	553,0	352,1	1 138,8	453,5
1996-1997	15 181,5	606,8	291,6	1 240,5	494,1
25. Information					
1994-1995	96 727,2	2 468,9	—	1 745,6	13 663,3
1996-1997	102 828,1	1 862,9	—	1 417,8	14 295,7
26. Administration et gestion					
1994-1995	579 929,5	72 869,0	239,6	1 429,5	27 365,4
1996-1997	630 788,1	77 672,2	512,7	1 547,6	31 710,3
<i>A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion</i>					
1994-1995	10 972,8	170,8	—	74,4	17,5
1996-1997	12 254,8	372,7	—	273,3	18,2
<i>B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</i>					
1994-1995	17 768,5	516,4	40,1	134,0	373,8
1996-1997	19 573,5	429,1	36,6	77,3	685,6
<i>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</i>					
1994-1995	24 329,4	1 015,2	92,5	657,6	9 784,4
1996-1997	26 012,4	1 080,7	96,7	634,8	11 167,5

Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
130,8	28,4	—	20,2	—	—	—	13 558,1
164,2	29,5	—	5,0	—	—	—	14 800,4
11,1	—	—	98,7	—	—	—	4 839,7
—	—	—	49,9	—	—	—	4 913,4
24,0	179,2	—	49,7	—	—	—	14 693,9
66,2	194,8	—	104,9	—	—	—	16 409,4
5 097,4	2 297,1	—	1 151,7	—	1 147,2	—	71 657,6
6 255,5	2 473,3	—	1 520,1	—	1 147,2	—	79 524,8
4 402,8	719,5	—	1 241,7	—	—	—	61 278,4
4 966,0	811,3	—	1 653,2	—	—	—	67 720,6
209,9	90,4	—	367,9	—	—	—	47 379,3
378,5	95,0	—	493,8	—	—	—	50 792,7
9 875,9	1 204,5	—	1 143,0	—	—	—	78 979,4
9 480,9	1 389,5	—	1 356,5	—	—	—	90 645,8
3 119,5	548,2	—	790,8	—	—	—	35 213,1
3 362,1	586,3	—	845,4	—	—	—	38 457,4
—	—	—	—	—	—	44 814,7	44 814,7
—	—	—	—	—	—	49 227,4	49 227,4
1 516,0	95,5	—	235,3	—	20,6	—	43 708,2
899,6	96,9	—	187,4	—	65,2	—	49 717,7
—	—	—	—	—	—	—	48 572,7
—	—	—	—	—	—	—	52 057,2
—	—	—	—	—	—	—	21 350,3
—	—	—	—	—	—	—	23 611,7
669,3	83,6	—	458,2	—	1 239,4	—	19 034,7
843,7	113,7	—	328,3	—	1 200,0	—	20 300,2
9 242,1	3 797,8	216,0	3 068,0	—	513,7	—	131 442,6
10 319,6	3 980,7	226,3	2 654,0	—	326,6	—	137 911,7
161 674,0	20 288,0	2 053,9	13 162,5	—	—	24 017,3	903 028,7
166 189,4	17 677,4	1 943,8	12 409,5	—	—	12 232,5	952 683,5
254,5	—	—	140,1	—	—	—	11 630,1
156,3	—	—	96,0	—	—	—	13 171,3
608,8	22,4	—	192,1	—	—	—	19 656,1
451,7	23,6	—	274,7	—	—	—	21 552,1
798,3	283,1	—	771,5	—	—	—	37 732,0
411,7	332,9	—	453,0	—	—	—	40 189,7

Introduction

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<i>D. Services d'appui (New York)</i>					
1994-1995	75 835,7	7 585,2	—	278,8	10 070,7
1996-1997	76 399,3	7 886,8	271,8	286,6	9 837,7
<i>E. Services de conférence</i>					
1994-1995	342 795,6	57 942,4	88,4	170,6	4 009,4
1996-1997	381 573,3	61 476,8	83,7	157,5	6 186,6
<i>F. Administration (Genève)</i>					
1994-1995	80 045,5	3 916,8	—	58,1	2 992,0
1996-1997	82 373,1	4 336,3	—	55,3	3 676,4
<i>G. Administration (Vienne)</i>					
1994-1995	20 402,1	1 242,4	—	28,8	12,5
1996-1997	24 628,8	1 444,4	—	28,2	13,7
<i>H. Administration (Nairobi)</i>					
1994-1995	7 692,2	567,5	18,6	27,2	105,1
1996-1997	7 880,9	737,4	23,9	34,6	124,6
27. Activités administratives financées en commun					
1994-1995	14 390,7	319,5	254,4	1 598,3	594,1
1996-1997	15 170,3	279,0	296,6	1 645,2	581,8
28. Dépenses spéciales					
1994-1995	30 964,1	—	5,7	96,5	7,3
1996-1997	38 548,5	—	—	—	—
29. Bureau des services de contrôle interne					
1994-1995	11 080,4	64,3	72,1	357,6	89,8
1996-1997	14 146,9	113,9	210,6	584,8	125,4
30. Innovations technologiques					
1994-1995	—	436,7	—	—	4 397,6
1996-1997	—	3 575,3	—	—	2 598,0
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
32. Contributions du personnel					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
33. Autorité internationale des fonds marins					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
Total	1 507 101,0	120 245,4	16 262,5	54 944,5	67 229,4
	1 608 948,4	120 852,8	15 657,8	48 356,7	69 620,5
	6,8%	0,5%	(3,7%)	(12,0%)	3,6%

Introduction

<i>Frais généraux de fonction- nement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
114 790,5	4 878,6	1 515,9	2 873,7	—	—	—	217 829,1
117 662,2	3 913,8	1 496,8	2 436,1	—	—	—	220 191,1
5 052,5	11 682,1	—	6 059,9	—	—	15 383,1	443 184,0
4 699,9	10 016,2	—	5 906,7	—	—	2 744,3	472 845,0
27 343,6	2 091,9	—	1 071,0	—	—	2 596,1	120 115,0
28 771,9	1 939,7	—	1 108,1	—	—	2 734,5	124 995,3
10 822,5	982,9	538,0	1 743,1	—	—	6 038,1	41 810,4
10 847,1	1 001,4	264,8	1 758,9	—	—	6 753,7	46 741,0
2 003,3	347,0	—	311,1	—	—	—	11 072,0
3 188,6	449,8	182,2	376,0	—	—	—	12 998,0
1 689,7	60,1	—	140,3	—	—	8 174,1	27 221,2
1 734,0	76,9	—	139,1	—	—	7 524,5	27 447,4
1 700,5	—	—	21,0	—	—	—	32 795,1
1 358,2	—	—	—	—	—	992,9	40 899,6
151,5	22,2	—	189,8	—	—	—	12 027,7
156,2	79,6	—	404,4	—	—	—	15 821,8
1 743,2	—	—	3 860,7	—	—	14 960,1	25 398,3
3 580,0	—	—	155,6	—	—	11 967,6	21 876,5
—	—	—	—	58 447,1	—	—	58 447,1
—	—	—	—	46 438,6	—	—	46 438,6
—	—	—	—	—	—	357 798,1	357 798,1
—	—	—	—	—	—	368 603,2	368 603,2
—	—	—	—	—	776,0	—	776,0
—	—	—	—	—	776,0	—	776,0
227 352,7	34 364,7	2 607,8	38 946,6	58 776,1	7 181,7	473 262,0	2 608 274,4
229 833,9	32 386,0	2 399,4	30 746,4	46 438,6	6 659,2	475 168,1	2 687 067,8
1,1%	(5,8%)	(8,0%)	(21,1%)	(21,0%)	(7,3%)	0,4%	3,0%

Introduction

Chapitre des dépenses	Postes	Autres dépenses de personnel	Consultants et experts	Voyages	Services contractuels
-----------------------	--------	------------------------------	------------------------	---------	-----------------------

Tableau 6
Budget ordinaire : Répartition des postes (permanents et temporaires),
par titre du budget-programme

	Modifications proposées										
	1994-1995								1996-1997		
	Postes permanents	Postes temporaires	Total	Créations	Transformations	Reclassements et réaffectations	Suppressions	Transferts	Postes permanents	Postes temporaires	Total
Titre I.											
Politique, direction et coordination d'ensemble											
Administrateurs	48	—	48	—	—	—	—	—	48	—	48
Agents des services généraux	72	—	72	—	—	1	—	—	73	—	73
Total	120	—	120	—	—	1	—	—	121	—	121
Titre II.											
Affaires politiques											
Administrateurs	218	11	229	—	—	—	(15)	11	216	9	225
Agents des services généraux	519	19	538	—	—	—	(56)	8	481	9	490
Total	737	30	767	—	—	—	(71)	19	697	18	715
Titre III.											
Justice internationale et droit international											
Administrateurs	101	2	103	1	—	—	—	—	102	2	104
Agents des services généraux	97	5	102	—	—	—	—	—	100	2	102
Total	198	7	205	1	—	—	—	—	202	4	206
Titre IV.											
Coopération internationale pour le développement											
Administrateurs	711	2	713	13	2	—	(10)	—	718	—	718
Agents des services généraux	616	—	616	—	—	—	(17)	—	599	—	599
Total	1 327	2	1 329	13	2	—	(27)	—	1 317	—	1 317
Titre V.											
Coopération régionale pour le développement											
Administrateurs	811	3	814	5	3	2	(2)	—	822	—	822
Agents des services généraux	1 341	2	1 343	3	—	(2)	(2)	—	1 342	—	1 342
Total	2 152	5	2 157	8	3	—	(4)	—	2 164	—	2 164
Titre VI.											
Droits de l'homme et affaires humanitaires											
Administrateurs	297	15	312	5	—	—	—	—	317	—	317
Agents des services généraux	248	6	254	—	—	—	—	—	254	—	254
Total	545	21	566	5	—	—	—	—	571	—	571
Titre VII.											
Information											
Administrateurs	303	—	303	—	—	—	(13)	—	290	—	290
Agents des services généraux	534	—	534	—	—	(1)	(1)	—	532	—	532
Total	837	—	837	—	—	(1)	(14)	—	822	—	822

Introduction

	<i>Modifications proposées</i>										
	<i>1994-1995</i>								<i>1996-1997</i>		
	<i>Postes permanents</i>	<i>Postes temporaires</i>	<i>Total</i>	<i>Créations</i>	<i>Transformations</i>	<i>Reclassements et réaffectations</i>	<i>Suppressions</i>	<i>Transferts</i>	<i>Postes permanents</i>	<i>Postes temporaires</i>	<i>Total</i>
Titre VIII.											
Services communs d'appui											
Administrateurs	1 337	1	1 338	19	—	1	(10)	4	1 351	1	1 352
Agents des services généraux	2 652	7	2 659	1	—	2	(74)	3	2 584	7	2 591
Total	3 989	8	3 997	20	—	3	(84)	7	3 935	8	3 943

Introduction

Chapitre des dépenses	Postes	Autres dépenses de personnel	Consultants et experts	Voyages	Services contractuels	Modifications proposées					
						1994-1995			1996-1997		
	Postes permanents	Postes temporaires	Total	Créations	Transformations	Reclassements et réaffectations	Suppressions	Transferts	Postes permanents	Postes temporaires	Total
Titre IX.											
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales											
Administrateurs	29	—	29	—	—	—	—	—	29	—	29
Agents des services généraux	36	—	36	—	—	—	(1)	—	35	—	35
Total	65	—	65	—	—	—	(1)	—	64	—	64
Titre X.											
Bureau des services de contrôle interne											
Administrateurs	46	—	46	11	—	(1)	—	—	56	—	56
Agents des services généraux	26	—	26	3	—	(2)	—	—	27	—	27
Total	72	—	72	14	—	(3)	—	—	83	—	83
Total, budget ordinaire											
Administrateurs	3 901	34	3 935	54	5	2	(50)	15	3 949	12	3 961
Agents des services généraux	6 141	39	6 180	7	—	(2)	(151)	11	6 027	18	6 045
Total	10 042	73	10 115	61	5	—	(201)	26	9 976	30	10 006
Chapitre 3 des recettes											
Services destinés au public											
Administrateurs	26	—	26	—	—	—	(1)	—	25	—	25
Agents des services généraux	134	—	134	—	—	—	(21)	—	113	—	113
Total	160	—	160	—	—	—	(22)	—	138	—	138
Total général											
Administrateurs	3 927	34	3 961	54	5	2	(51)	15	3 974	12	3 986
Agents des services généraux	6 275	39	6 314	7	—	(2)	(172)	11	6 140	18	6 158
Total	10 202	73	10 275	61	5	—	(223)	26	10 114	30	10 144

Tableau 7

Budget ordinaire : Postes permanents approuvés pour l'exercice biennal 1994-1995 et proposés pour l'exercice biennal 1996-1997

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble									
1994-1995	1	2	3	8	14	10	6	4	48
Réaffectations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	1	2	3	8	14	10	6	4	48
2. Affaires politiques									
1994-1995	1	2	10	21	41	41	30	16	162
Transformations	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Réaffectations	0	0	0	(1)	0	0	0	0	(1)
Suppressions	0	0	0	(3)	(3)	(2)	(2)	(3)	(13)
1996-1997	1	2	10	17	38	39	29	13	149
3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales									
1994-1995	1	3	5	6	7	8	5	8	43
Réaffectations	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Suppressions	0	0	0	0	0	0	(1)	0	(1)
Imputation sur fonds extrabudgétaires	0	0	0	1	8	0	2	0	11
1996-1997	1	3	5	8	15	8	6	8	54
<i>A. Département des opérations de maintien de la paix</i>									
1994-1995	1	2	4	4	5	7	4	7	34
Réaffectations	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Imputation sur fonds extrabudgétaires	0	0	0	1	8	0	2	0	11
1996-1997	1	2	4	6	13	7	6	7	46
<i>B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>									
1994-1995	0	1	1	2	2	1	1	1	9
Suppressions	0	0	0	0	0	0	(1)	0	(1)
1996-1997	0	1	1	2	2	1	0	1	8
4. Affaires spatiales									
1994-1995	0	0	1	1	2	4	4	1	13
1996-1997	0	0	1	1	2	4	4	1	13
5. Cour internationale de Justice									
1994-1995	0	1	1	1	3	6	7	3	22
Transformations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	0	1	1	1	3	6	7	3	22
6. Activités juridiques									
1994-1995	1	0	3	10	18	16	17	14	79
Créations	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Reclassements	0	0	0	(1)	1	0	1	(1)	0
1996-1997	1	0	3	9	19	16	19	13	80
7A. Département de la coordination des politiques et du développement durable									
1994-1995	1	0	5	15	26	32	19	17	115
Créations	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Transformations	0	0	0	0	1	1	0	0	2
Réaffectations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suppressions	0	0	0	(1)	0	(1)	(1)	(1)	(4)
1996-1997	1	0	5	14	27	32	19	16	114
7B. Afrique : situation économique critique, redressement et développement									
1994-1995	0	0	1	1	3	1	2	0	8
Créations	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Réaffectations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	0	0	1	1	3	1	4	0	10

Introduction

<i>Chapitre des dépenses</i>		<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>	
<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
10	61	1	0	0	0	72	120
0	1	0	0	0	0	1	1
10	62	1	0	0	0	73	121
12	108	0	0	0	0	120	282
0	4	0	0	0	0	4	5
0	0	0	0	0	0	0	(1)
0	(6)	0	0	0	0	(6)	(19)
12	106	0	0	0	0	118	267
1	22	0	180	0	190	393	436
0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	(32)	0	(12)	(44)	(45)
1	7	0	0	0	0	8	19
2	29	0	148	0	178	357	411
0	20	0	2	0	6	28	62
0	0	0	0	0	0	0	1
1	7	0	0	0	0	8	19
1	27	0	2	0	6	36	82
1	2	0	178	0	184	365	374
0	0	0	(32)	0	(12)	(44)	(45)
1	2	0	146	0	172	321	329
0	6	0	0	0	0	6	19
0	6	0	0	0	0	6	19
6	26	0	0	0	0	32	54
0	3	0	0	0	0	3	3
6	29	0	0	0	0	35	57
7	58	0	0	0	0	65	144
0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	0	0	0	0	0
7	58	0	0	0	0	65	145
8	94	0	0	0	0	102	217
0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	0	0	0	0	2
0	(1)	0	0	0	0	(1)	(1)
0	(7)	0	0	0	0	(7)	(11)
8	86	0	0	0	0	94	208
1	4	0	0	0	0	5	13
0	0	0	0	0	0	0	2
0	1	0	0	0	0	1	1
1	5	0	0	0	0	6	16

Introduction

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
8. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques									
1994-1995	1	0	3	14	26	44	33	26	147
Créations	0	0	1	0	1	0	1	2	5
Reclassements	0	0	0	(1)	2	(2)	2	(1)	0
Suppressions	0	0	0	0	(1)	(2)	0	(1)	(4)
1996-1997	1	0	4	13	28	40	36	26	148
9. Département des services d'appui et de gestion pour le développement									
1994-1995	1	0	2	7	14	19	13	4	60
Créations	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	1	0	2	7	14	19	14	4	61
10A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement									
1994-1995	1	0	7	25	55	58	74	37	257
Transformations	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	1	0	8	25	55	58	74	37	258
11. Programme des Nations Unies pour l'environnement									
1994-1995	1	0	3	1	7	8	2	1	23
Suppressions	0	0	0	0	(1)	0	0	0	(1)
1996-1997	1	0	3	1	6	8	2	1	22
12. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)									
1994-1995	1	0	1	3	6	14	14	5	44
1996-1997	1	0	1	3	6	14	14	5	44
13. Lutte contre la criminalité									
1994-1995	0	0	0	1	2	6	4	1	14
Créations	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Reclassements	0	0	1	(1)	0	0	0	0	0
1996-1997	0	0	1	0	2	6	6	1	16
14. Contrôle international des drogues									
1994-1995	1	0	1	2	6	13	11	9	43
Créations	0	0	0	0	0	0	2	0	2
1996-1997	1	0	1	2	6	13	13	9	45
15. Commission économique pour l'Afrique									
1994-1995	1	0	1	18	42	58	76	30	226
Créations	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Transformations	0	0	0	0	0	1	0	0	1
1996-1997	1	0	1	18	42	59	78	30	229
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique									
1994-1995	1	0	1	12	26	58	55	30	183
Créations	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Reclassements	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Transformations	0	0	0	0	0	1	1	0	2
1996-1997	1	0	1	12	27	59	56	31	187
17. Commission économique pour l'Europe									
1994-1995	1	0	1	9	20	30	33	22	116
Créations	0	0	0	0	1	0	1	0	2
1996-1997	1	0	1	9	21	30	34	22	118
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes									
1994-1995	1	0	1	13	30	55	48	34	182
Transformations	0	0	0	0	0	1	0	0	1
1996-1997	1	0	1	13	30	56	48	34	183
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale									
1994-1995	1	0	1	8	19	33	27	15	104
Reclassements	0	0	0	0	0	0	0	1	1
1996-1997	1	0	1	8	19	33	27	16	105

Introduction

<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
29	101	0	0	0	0	130	277
0	0	0	0	0	0	0	5
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	(4)
29	101	0	0	0	0	130	278
6	94	0	0	0	0	100	160
0	0	0	0	0	0	0	1
0	(3)	0	0	0	0	(3)	(3)
6	91	0	0	0	0	97	158
12	180	0	0	0	4	196	453
0	0	0	0	0	0	0	1
0	(7)	0	0	0	0	(7)	(7)
12	173	0	0	0	4	189	447
1	5	0	0	0	14	20	43
0	0	0	0	0	0	0	(1)
1	5	0	0	0	14	20	42
0	2	0	0	0	27	29	73
0	2	0	0	0	27	29	73
1	5	0	0	0	0	6	20
0	0	0	0	0	0	0	2
0	0	0	0	0	0	0	0
1	5	0	0	0	0	6	22
3	25	0	0	0	0	28	71
0	0	0	0	0	0	0	2
3	25	0	0	0	0	28	73
0	3	0	3	0	376	382	608
0	0	0	0	0	3	3	5
0	0	0	0	0	0	0	1
0	3	0	3	0	379	385	614
0	0	0	3	0	326	329	512
0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	0	0	(1)	(1)	0
0	0	0	0	0	0	0	2
0	0	0	3	0	325	328	515
7	86	0	0	0	0	93	209
0	0	0	0	0	0	0	2
7	86	0	0	0	0	93	211
0	0	0	3	0	345	348	530
0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	3	0	345	348	531
0	0	0	3	0	186	189	293
0	0	0	0	0	(1)	(1)	0
0	0	0	3	0	185	188	293

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
21. Droits de l'homme									
1994-1995	0	1	1	4	8	23	32	15	84
Créations	0	0	0	0	1	0	1	0	2
Reclassements	0	0	(1)	1	0	0	0	0	0
Transformations	1	0	0	1	4	6	3	0	15
1996-1997	1	1	0	6	13	29	36	15	101
22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés									
1994-1995	1	1	2	10	19	14	27	15	89
1996-1997	1	1	2	10	19	14	27	15	89
23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient									
1994-1995	1	1	1	10	16	36	15	2	82
1996-1997	1	1	1	10	16	36	15	2	82
24. Département des affaires humanitaires									
1994-1995	1	0	4	5	8	10	8	6	42
Créations	0	0	0	0	2	0	1	0	3
1996-1997	1	0	4	5	10	10	9	6	45
25. Information									
1994-1995	0	1	4	21	46	74	91	66	303
Transformations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réaffectations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suppressions	0	0	0	(1)	0	(1)	(5)	(6)	(13)
1996-1997	0	1	4	20	46	73	86	60	290
26. Administration et gestion									
1994-1995	1	3	14	42	211	475	449	142	1337
Créations	0	0	0	3	4	6	6	0	19
Reclassements	0	0	1	(2)	0	1	11	(11)	0
Réaffectations	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Suppressions	0	0	0	(1)	(2)	0	(1)	(6)	(10)
Imputation sur fonds extrabudgétaires	0	0	1	1	1	1	0	0	4
1996-1997	1	3	16	43	215	483	465	125	1351
<i>A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion</i>									
1994-1995	1	0	1	4	8	8	3	3	28
Créations	0	0	0	1	1	2	0	0	4
1996-1997	1	0	1	5	9	10	3	3	32
<i>B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</i>									
1994-1995	0	1	2	4	6	14	16	10	53
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	(1)	(1)
Imputation sur fonds extrabudgétaires	0	0	1	1	1	1	0	0	4
1996-1997	0	1	3	5	7	15	16	9	56
<i>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</i>									
1994-1995	0	1	3	4	12	18	21	11	70
Créations	0	0	0	1	2	1	0	0	4
Réaffectations	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	(2)	(2)
1996-1997	0	1	3	5	15	19	21	9	73
<i>D. Services d'appui (New York)</i>									
1994-1995	0	0	2	5	14	17	19	16	73
Reclassements	0	0	1	(1)	0	0	0	0	0
Réaffectations	0	1	0	1	(1)	1	0	0	2
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	0	1	3	5	13	18	19	16	75

Introduction

<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
0	53	0	0	0	0	53	137
0	0	0	0	0	0	0	2
1	(1)	0	0	0	0	0	0
0	6	0	0	0	0	6	21
1	58	0	0	0	0	59	160
4	151	0	0	0	0	155	244
4	151	0	0	0	0	155	244
0	10	0	0	0	0	10	92
0	10	0	0	0	0	10	92
3	27	0	0	0	0	30	72
0	0	0	0	0	0	0	3
3	27	0	0	0	0	30	75
10	260	0	40	0	224	534	837
0	0	0	10	0	(10)	0	0
0	(1)	0	0	0	0	(1)	(1)
0	(1)	0	0	0	0	(1)	(14)
10	258	0	50	0	214	532	822
159	1969	176	4	247	97	2652	3989
1	0	0	0	0	0	1	20
0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	2	3
0	(42)	0	0	(24)	(8)	(74)	(84)
1	2	0	0	0	0	3	7
163	1929	176	4	223	89	2584	3935
6	45	0	0	0	0	51	79
1	0	0	0	0	0	1	5
7	45	0	0	0	0	52	84
8	69	0	0	0	0	77	130
0	(4)	0	0	0	0	(4)	(5)
1	2	0	0	0	0	3	7
9	67	0	0	0	0	76	132
12	96	0	0	0	0	108	178
0	0	0	0	0	0	0	4
2	0	0	0	0	0	2	3
0	(3)	0	0	0	0	(3)	(5)
14	93	0	0	0	0	107	180
17	251	176	0	147	0	591	664
0	0	0	0	0	0	0	0
0	2	0	0	0	0	2	4
0	(4)	0	0	(24)	0	(28)	(28)
17	249	176	0	123	0	565	640

Introduction

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<i>E. Services de conférence</i>									
1994-1995	0	1	4	18	154	399	363	78	1 017
Créations	0	0	0	1	1	2	6	0	10
Reclassements	0	0	0	0	0	0	11	(11)	0
Réaffectations	0	(1)	0	(1)	1	(1)	0	0	(2)
Suppressions	0	0	0	0	(1)	0	0	(2)	(3)
1996-1997	0	0	4	18	155	400	380	65	1 022
<i>F. Administration (Genève)</i>									
1994-1995	0	0	1	3	10	10	14	19	57
Reclassements	0	0	0	0	(1)	1	0	0	0
Suppressions	0	0	0	0	0	0	(1)	0	(1)
1996-1997	0	0	1	3	9	11	13	19	56
<i>G. Administration (Vienne)</i>									
1994-1995	0	0	1	1	4	4	7	1	18
Créations	0	0	0	0	0	1	0	0	1
1996-1997	0	0	1	1	4	5	7	1	19
<i>H. Administration (Nairobi)</i>									
1994-1995	0	0	0	3	3	5	6	4	21
Reclassements	0	0	0	(1)	1	0	0	0	0
Suppressions	0	0	0	(1)	(1)	0	0	(1)	(3)
1996-1997	0	0	0	1	3	5	6	3	18
27. Activités administratives financées en commun									
1994-1995	0	0	2	3	6	9	5	4	29
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	0	0	2	3	6	9	5	4	29
29. Bureau des services de contrôle interne									
1994-1995	1	0	1	3	9	13	11	8	46
Créations	0	0	0	1	4	4	2	0	11
Réaffectations	0	0	0	0	(1)	0	0	0	(1)
1996-1997	1	0	1	4	12	17	13	8	56
Total, budget ordinaire									
1994-1995	21	15	80	274	690	1 168	1 118	535	3 901
Créations	0	0	1	4	14	10	23	2	54
Reclassements	0	0	1	(4)	3	(1)	14	(11)	2
Transformations	1	0	1	1	5	10	5	0	23
Réaffectations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suppressions	0	0	0	(6)	(7)	(6)	(10)	(17)	(46)
Imputation sur fonds extrabudgétaires	0	0	1	2	9	1	2	0	15
1996-1997	22	15	84	271	714	1 182	1 152	509	3 949

Introduction

<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
91	984	0	0	100	0	1175	2192
0	0	0	0	0	0	0	10
0	0	0	0	0	0	0	0
0	(2)	0	0	0	0	(2)	(4)
0	(17)	0	0	0	0	(17)	(20)
91	965	0	0	100	0	1156	2178
20	358	0	1	0	0	379	436
0	0	0	0	0	0	0	0
0	(14)	0	0	0	0	(14)	(15)
20	344	0	1	0	0	365	421
5	166	0	0	0	0	171	189
0	0	0	0	0	0	0	1
5	166	0	0	0	0	171	190
0	0	0	3	0	97	100	121
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	(8)	(8)	(11)
0	0	0	3	0	89	92	110
4	32	0	0	0	0	36	65
0	(1)	0	0	0	0	(1)	(1)
4	31	0	0	0	0	35	64
11	15	0	0	0	0	26	72
1	2	0	0	0	0	3	14
(2)	0	0	0	0	0	(2)	(3)
10	17	0	0	0	0	27	83
295	3 397	177	236	247	1 789	6 141	10 042
2	2	0	0	0	3	7	61
1	(1)	0	0	0	(2)	(2)	0
0	13	0	10	0	(10)	13	36
0	0	0	0	0	0	0	0
0	(67)	0	(32)	(24)	(20)	(143)	(189)
2	9	0	0	0	0	11	26
300	3 353	177	214	223	1 760	6 027	9 976

Tableau 8

Exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997 :
Montant estimatif des fonds extrabudgétaires,
par chapitre du budget-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités d'appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
Titre I.				
Politique, direction et coordination d'ensemble				
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>				
1994-1995	3 828,7	179,8	—	4 008,5
1996-1997	4 416,8	—	—	4 416,8
Titre II.				
Affaires politiques				
2. <i>Affaires politiques</i>				
1994-1995	571,7	8 007,8	9 854,4	18 433,9
1996-1997	142,3	2 630,2	2 506,4	5 278,9
3. <i>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>				
A. Département des opérations de maintien de la paix				
1994-1995	36 792,5	—	—	36 792,5
1996-1997	37 963,8	—	—	37 963,8
B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—
C. Missions ad hoc				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—
4. <i>Affaires spatiales</i>				
1994-1995	—	212,0	—	212,0
1996-1997	—	256,6	—	256,6
Titre III.				
Justice internationale et droit international				
5. <i>Cour internationale de Justice</i>				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—
6. <i>Activités juridiques</i>				
1994-1995	3 574,9	1 058,1	186,0	4 819,0
1996-1997	3 453,6	440,5	—	3 894,1
Titre IV.				
Coopération internationale pour le développement				
7A. <i>Département de la coordination des politiques et du développement durable</i>				
1994-1995	185,2	22 157,7	498,6	22 841,5
1996-1997	370,4	11 220,0	518,3	12 108,7
7B. <i>Afrique : situation économique critique, redressement et développement</i>				
1994-1995	—	552,1	—	552,1
1996-1997	—	578,1	—	578,1
8. <i>Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</i>				
1994-1995	806,5	4 759,7	3 558,3	9 124,5
1996-1997	561,2	3 847,0	1 596,5	6 004,7

Introduction

	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total
9. <i>Département des services d'appui et de gestion pour le développement</i>				
1994-1995	24 629,2	—	180 000,0	204 629,2
1996-1997	22 992,0	—	160 000,0	182 992,0
10A. <i>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>				
1994-1995	5 035,0	229,0	38 500,0	43 764,0
1996-1997	4 966,0	—	38 200,0	43 166,0
10B. <i>Centre du commerce international CNUCED/GATT</i>				
1994-1995	5 860,3	—	34 400,0	40 260,3
1996-1997	—	6 018,0	37 800,0	43 818,0
11. <i>Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>				
1994-1995	2 300,3	68 738,5	162 339,3	233 378,1
1996-1997	5 552,8	61 772,9	154 003,1	221 328,8
12. <i>Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</i>				
1994-1995	1 446,7	10 759,6	59 223,1	71 429,4
1996-1997	740,0	13 561,2	47 809,0	62 110,2
13. <i>Lutte contre la criminalité</i>				
1994-1995	—	200,0	500,0	700,0
1996-1997	—	200,0	500,0	700,0
14. <i>Contrôle international des drogues</i>				
1994-1995	7 243,5	21 693,4	161 704,71	90 641,6
1996-1997	7 677,4	22 204,1	121 290,61	51 172,1
Titre V.				
Coopération régionale pour le développement				
15. <i>Commission économique pour l'Afrique</i>				
1994-1995	2 509,4	—	9 351,6	11 861,0
1996-1997	2 533,7	—	5 867,2	8 400,9
16. <i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>				
1994-1995	3 211,2	—	23 165,4	26 376,6
1996-1997	3 708,8	—	26 596,0	30 304,8
17. <i>Commission économique pour l'Europe</i>				
1994-1995	579,0	5 955,7	4 363,8	10 898,5
1996-1997	492,8	6 139,8	8 375,2	15 007,8
18. <i>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>				
1994-1995	816,0	—	20 009,3	20 825,3
1996-1997	643,2	—	17 007,3	17 650,5
19. <i>Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</i>				
1994-1995	37,0	20,0	1 255,2	1 312,2
1996-1997	—	—	843,0	843,0
20. <i>Programme ordinaire de coopération technique</i>				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—
Titre VI.				
Droits de l'homme et affaires humanitaires				
21. <i>Droits de l'homme</i>				
1994-1995	1 150,0	9 491,3	6 348,81	6 990,1
1996-1997	1 387,0	9 845,6	6 501,0	17 733,6
22. <i>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>				
1994-1995	199 073,4	—	2 271 250,5	2 470 323,9
1996-1997	206 702,2	—	2 210 183,6	2 416 885,8

Introduction

	<i>Activités d'appui</i>	<i>Activités de fond</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
23. <i>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</i>				
1994-1995	—	—	793 704,0	793 704,0
1996-1997	—	—	894 987,0	894 987,0
24. <i>Département des affaires humanitaires</i>				
1994-1995	5 022,0	121 264,0	31 877,0	158 163,0
1996-1997	5 528,6	108 144,9	31 011,0	144 684,5
Titre VII.				
Information				
25. <i>Information</i>				
1994-1995	211,4	15 102,6	—	15 314,0
1996-1997	—	4 763,1	—	4 763,1
Titre VIII.				
Services communs d'appui				
26. <i>Administration et gestion</i>				
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion				
1994-1995	3 135,6	—	—	3 135,6
1996-1997	3 239,3	—	—	3 239,3
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité				
1994-1995	15 926,6	—	—	15 926,6
1996-1997	17 898,5	—	—	17 898,5
C. Bureau de la gestion des ressources humaines				
1994-1995	6 079,1	582,9	—	6 662,0
1996-1997	6 679,0	24,0	—	6 703,0
D. Services d'appui (New York)				
1994-1995	25 125,7	—	—	25 125,7
1996-1997	23 827,2	—	—	23 827,2
E. Services de conférence				
1994-1995	1 211,4	2 066,0	—	3 277,4
1996-1997	1 253,6	2 089,0	—	3 342,6
F. Administration (Genève)				
1994-1995	14 052,6	—	—	14 052,6
1996-1997	14 911,8	—	—	14 911,8
G. Administration (Vienne)				
1994-1995	310,7	1 000,0	—	1 310,7
1996-1997	489,1	1 010,0	—	1 499,1
H. Administration (Nairobi)				
1994-1995	24 514,3	—	—	24 514,3
1996-1997	24 265,3	—	—	24 265,3
Titre IX.				
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales				
27. <i>Activités administratives financées en commun</i>				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	40,7	—	—	40,7
28. <i>Dépenses spéciales</i>				
1994-1995	233,2	—	—	233,2
1996-1997	3 947,8	—	—	3 947,8

Introduction

	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total
Titre X.				
Bureau des services de contrôle interne				
29. Bureau des services de contrôle interne				
1994-1995	7 584,3	—	—	7 584,3
1996-1997	7 784,6	—	—	7 784,6
Titre XI.				
Dépenses d'équipement				
30. Innovations technologiques				
1994-1995	5 845,6	—	—	5 845,6
1996-1997	—	—	—	—
31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—
Total général				
1994-1995	408 903,0	294 030,2	3 812 090,0	4 515 023,2
1996-1997	420 187,5	248 727,0	3 765 595,2	4 434 509,7

Tableau 9

Exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997 : Montant estimatif des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme et par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Postes	Autres dépenses de personnel	Consultants et experts	Voyages	Services contractuels
Titre I.					
Politique, direction et coordination d'ensemble					
1. Politique, direction et coordination d'ensemble					
1994-1995	1 343,3	616,9	—	—	328,0
1996-1997	1 784,9	454,2	—	—	304,8
Titre II.					
Affaires politiques					
2. Affaires politiques					
1994-1995	467,4	1 953,7	645,7	1 691,7	629,7
1996-1997	177,0	1 771,1	626,0	1 398,2	543,7
3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales					
A. Département des opérations de maintien de la paix					
1994-1995	35 387,6	370,0	—	330,0	704,9
1996-1997	36 294,0	500,0	—	160,0	1 009,8
B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
C. Missions ad hoc					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
4. Affaires spatiales					
1994-1995	—	—	50,5	56,5	—

Introduction

	1996-1997	—	—	40,0	55,0	
Titre III.						
Justice internationale et droit international						
5.	<i>Cour internationale de Justice</i>					
	1994-1995	—	—	—	—	—
	1996-1997	—	—	—	—	—
6.	<i>Activités juridiques</i>					
	1994-1995	3 760,9	176,1	230,0	405,1	23,6
	1996-1997	3 398,4	—	82,6	171,6	2,2
Titre IV.						
Coopération internationale pour le développement						
7A.	<i>Département de la coordination des politiques et du développement durable</i>					
	1994-1995	483,6	8 661,5	1 208,2	9 376,7	873,2
	1996-1997	507,8	3 149,8	741,0	4 956,1	1 054,0
7B.	<i>Afrique : situation économique critique, redressement et développement</i>					
	1994-1995	74,0	149,6	200,0	104,5	6,0
	1996-1997	—	179,6	270,0	104,5	6,0
8.	<i>Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</i>					
	1994-1995	3 840,6	2 802,2	941,3	1 001,6	199,1
	1996-1997	3 227,1	1 627,6	582,0	415,9	28,8
9.	<i>Département des services d'appui et de gestion pour le développement</i>					
	1994-1995	15 869,2	5 285,0	900,0	448,0	40,0
	1996-1997	14 103,2	5 287,8	990,0	478,0	40,0
10A.	<i>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>					
	1994-1995	19 950,0	5 069,0	7 000,0	4 660,0	500,0
	1996-1997	19 730,0	5 000,0	7 000,0	4 651,0	500,0

Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
23,6	0,4	—	—	—	—	1 696,3	4 008,5
49,6	0,8	—	—	—	—	1 822,5	4 416,8
320,5	34,0	—	139,4	—	12 489,3	62,5	18 433,9
309,9	32,7	—	111,1	—	309,2	—	5 278,9
—	—	—	—	—	—	—	36 792,5
—	—	—	—	—	—	—	37 963,8
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	105,0	—	212,0
—	—	8,3	13,3	—	140,0	—	256,6
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
22,7	54,5	—	—	—	146,1	—	4 819,0
11,5	—	—	—	—	227,8	—	3 894,1
198,1	16,0	—	213,5	—	1 810,7	—	22 841,5
60,0	120,0	—	—	—	1 520,0	—	12 108,7
—	—	—	18,0	—	—	—	552,1
—	—	—	18,0	—	—	—	578,1
48,8	—	—	5,6	—	118,3	167,0	9 124,5
43,9	—	—	45,0	—	10,0	25,0	6 004,7
1 178,0	52,0	10,0	45,0	—	625,0	180 177,0	204 629,2
1 184,0	52,0	10,0	45,0	—	625,0	160 177,0	182 992,0
1 015,0	—	—	1 000,0	—	—	4 570,0	43 764,0
1 015,0	—	—	1 000,0	—	—	4 270,0	43 166,0

10B. <i>Centre du commerce international CNUCED/GATT</i>					
1994-1995	28 250,0	53,0	—	2 576,7	1 570,1
1996-1997	30 714,0	90,0	—	2 805,0	1 709,0
11. <i>Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>					
1994-1995	87 625,7	3 398,3	18 947,0	12 463,5	39 995,3
1996-1997	81 599,0	4 136,8	17 350,7	13 348,7	38 898,6
12. <i>Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</i>					
1994-1995	13 050,0	371,2	337,5	2 949,4	4 127,7
1996-1997	11 896,8	—	348,4	2 388,5	6 982,3
13. <i>Lutte contre la criminalité</i>					
1994-1995	—	120,0	30,0	50,0	—
1996-1997	—	120,0	30,0	50,0	—
14. <i>Contrôle international des drogues</i>					
1994-1995	20 877,5	32 777,3	4 915,1	6 108,2	33 263,3
1996-1997	22 823,8	21 636,0	4 212,0	4 837,2	24 047,9

Titre V.

Coopération régionale pour le développement

15. <i>Commission économique pour l'Afrique</i>					
1994-1995	7 566,9	411,0	746,9	1 018,6	445,8
1996-1997	4 972,9	850,0	462,7	616,0	115,0
16. <i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>					
1994-1995	7 266,5	—	4 076,0	1 319,5	2 890,5
1996-1997	4 680,0	—	6 370,0	2 616,0	2 494,8
17. <i>Commission économique pour l'Europe</i>					
1994-1995	2 082,9	1 002,7	491,1	763,4	325,0
1996-1997	4 393,1	1 840,4	423,7	666,0	354,0
18. <i>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>					
1994-1995	6 384,8	1 828,9	6 898,9	1 304,2	969,3
1996-1997	6 406,2	1 591,0	4 559,8	1 014,5	1 208,1
19. <i>Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</i>					
1994-1995	360,0	270,4	290,1	192,4	—
1996-1997	—	282,0	375,0	115,0	—
20. <i>Programme ordinaire de coopération technique</i>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—

Titre VI.

Droits de l'homme et affaires humanitaires

21. <i>Droits de l'homme</i>					
1994-1995	949,8	2 324,9	778,1	861,5	97,0
1996-1997	1 120,6	3 704,4	814,7	870,8	96,9
22. <i>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>					
1994-1995	116 222,0	3 660,0	4 379,1	16 253,0	7 438,4
1996-1997	119 182,8	8 459,4	4 063,0	17 291,4	8 580,6
23. <i>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</i>					
1994-1995	424 045,0	8 666,0	7 082,0	4 878,0	25 230,0
1996-1997	472 017,0	9 637,0	5 574,0	5 306,0	31 172,0
24. <i>Département des affaires humanitaires</i>					
1994-1995	27 743,5	33 073,2	5 505,2	6 767,6	2 183,5
1996-1997	28 788,4	24 825,3	6 570,0	5 720,5	1 869,9

Titre VII.

Information

25. <i>Information</i>					
1994-1995	2 919,6	894,4	121,5	246,6	9 855,6
1996-1997	2 177,2	305,5	—	43,0	1 052,0

Introduction

<i>Chapitre du budget</i>		<i>Postes</i>		<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
2 093,5	—	—	1 852,0	—	3 865,0	—	40 260,3
2 280,0	—	—	2 014,0	—	4 206,0	—	43 818,0
21 948,3	3 531,2	5 261,4	1 460,6	15,0	—	38 731,8	233 378,1
21 003,2	3 623,4	4 679,1	1 780,4	—	—	34 908,9	221 328,8
—	—	—	—	—	—	50 593,6	71 429,4
—	—	—	—	—	—	40 494,2	62 110,2
—	—	—	—	—	—	500,0	700,0
—	—	—	—	—	—	500,0	700,0
8 820,0	5 580,2	42 153,2	5 320,9	1 676,5	—	29 149,4	190 641,6
6 642,0	4 095,1	31 203,5	6 805,4	1 299,2	—	23 570,0	151 172,1
378,1	209,5	117,2	153,2	1,5	—	812,3	11 861,0
87,4	338,6	101,0	58,5	—	—	798,8	8 400,9
—	—	—	192,4	—	8 994,8	1 636,9	26 376,6
—	—	—	558,0	—	10 888,0	2 698,0	30 304,8
241,3	38,0	21,8	185,2	—	—	5 747,1	10 898,5
220,1	43,5	2,8	191,2	—	—	6 873,0	15 007,8
707,8	48,1	—	376,6	28,0	—	2 278,7	20 825,3
599,2	47,0	—	369,5	28,0	—	1 837,2	17 650,5
35,0	—	—	28,9	—	—	135,4	1 312,2
—	—	—	—	—	—	71,0	843,0
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
270,0	21,5	1,5	1 608,2	—	10 077,6	—	16 990,1
274,6	21,6	—	383,9	—	10 444,1	—	17 733,6
19 894,5	2 915,9	11 304,9	—	—	—	2 288 256,1 ¹	2 470 323,9
22 076,8	3 073,8	6 313,8	—	—	—	2 227 844,2 ¹	2 416 885,8
32 995,0	111 865,0	3 878,0	22 428,0	105 133,0	—	47 504,0	793 704,0
37 509,0	110 168,0	5 430,0	26 598,0	144 349,0	—	47 227,0	894 987,0
18 546,2	1 992,9	430,8	7 914,1	—	54 006,0	—	158 163,0
19 515,9	1 309,4	440,8	6 164,8	—	49 479,5	—	144 684,5
1 088,5	99,7	7,8	80,3	—	—	—	15 314,0
1 050,0	89,7	7,8	37,9	—	—	—	4 763,1

Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
Titre VIII.							
Services communs d'appui							
26. <i>Administration et gestion</i>							
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion							
			3 124,2	0,6	—	10,8	—
			3 239,3	—	—	—	—
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité							
			15 746,7	139,9	—	40,0	—
			17 543,3	275,2	—	80,0	—
C. Bureau de la gestion des ressources humaines							
			6 022,6	72,5	4,0	10,0	481,4
			6 506,5	112,5	4,0	—	—
D. Services d'appui (New York)							
			11 065,7	2 203,5	—	—	—
			13 273,0	612,9	—	—	—
E. Services de conférence							
			2 828,9	196,8	—	10,4	—
			2 987,3	177,7	—	—	—
F. Administration (Genève)							
			11 938,5	1 794,4	2,8	—	299,7
			12 914,9	1 721,6	—	—	275,3
G. Administration (Vienne)							
			200,7	1 094,0	—	—	—
			345,3	1 039,8	—	—	—
H. Administration (Nairobi)							
			10 502,9	746,3	71,7	58,0	435,9
			11 603,8	394,3	76,1	49,7	842,0
Titre IX.							
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales							
27. <i>Activités administratives financées en commun</i>							
			—	—	—	—	—
			—	—	—	—	—
28. <i>Dépenses spéciales</i>							
			212,9	—	—	—	—
			227,9	3 715,5	—	—	—
Titre X.							
Bureau des services de contrôle interne							
29. <i>Bureau des services de contrôle interne</i>							
			6 889,4	170,4	25,0	465,0	—
			7 299,2	23,4	25,0	360,0	—
Titre XI.							
Dépenses d'équipement							
30. <i>Innovations technologiques</i>							
			—	—	—	—	—
			—	—	—	—	—
31. <i>Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</i>							
			—	—	—	—	—
			—	—	—	—	—
Total général							
			895 053,3	120 353,7	65 877,7	76 420,9	132 913,0
			945 994,7	103 520,8	61 590,7	70 568,6	123 189,7

Introduction

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
---------------------------	---------------	---	-----------------------------------	----------------	----------------------------------

¹ Y compris 2 271 250 500 dollars (1994-1995) et 2 210 183 600 dollars (1996-1997) au titre des activités opérationnelles du HCR.

Introduction

<i>Frais généraux de fonc- tionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
—	—	—	—	—	—	25,1	3 135,6
—	—	—	—	—	—	15,0	3 239,3
—	—	—	—	—	—	—	15 926,6
—	—	—	—	—	—	—	17 898,5
5,5	12,0	44,0	10,0	—	—	—	6 662,0
—	10,0	—	10,0	—	—	—	6 703,0
10 938,3	165,6	348,9	403,7	—	—	—	25 125,7
9 751,9	173,8	—	15,6	—	—	—	23 827,2
14,2	191,8	—	35,3	—	—	—	3 277,4
14,2	163,4	—	—	—	—	—	3 342,6
—	—	—	17,2	—	—	—	14 052,6
—	—	—	—	—	—	—	14 911,8
—	—	—	16,0	—	—	—	1 310,7
96,0	—	—	—	—	—	18,0	1 499,1
8 578,6	1 949,2	1 008,8	685,0	13,0	—	464,9	24 514,3
7 878,5	1 595,3	798,2	620,0	17,2	—	390,2	24 265,3
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	40,7	—	40,7
18,0	0,2	—	2,1	—	—	—	233,2
4,2	0,2	—	—	—	—	—	3 947,8
25,0	9,5	—	—	—	—	—	7 584,3
25,0	10,0	—	42,0	—	—	—	7 784,6
—	—	—	—	—	—	5 845,6	5 845,6
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
129 404,5	128 787,2	64 588,3	44 191,2	106 867,0	92 237,8	2 658 328,6	4 515 023,2
131 691,3	124 968,3	48 995,3	46 881,6	145 693,4	77 890,3	2 553 525,0	4 434 509,7

Tableau 10

Exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997 : Postes imputés sur des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget et par classe ou rang

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total partiel
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
Titre I.								
Politique, direction et coordination d'ensemble								
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>								
1994-1995	—	1	—	2	1	—	1	5
1996-1997	—	1	—	3	1	—	—	5
Titre II.								
Affaires politiques								
2. <i>Affaires politiques</i>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
3. <i>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>								
A. Département des opérations de maintien de la paix								
1994-1995	—	—	8	17	46	38	5	114
1996-1997	—	—	7	9	46	36	5	103
B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
C. Missions ad hoc								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
4. <i>Affaires spatiales</i>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
Titre III.								
Justice internationale et droit international								
5. <i>Cour internationale de Justice</i>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
6. <i>Activités juridiques</i>								
1994-1995	—	1	1	2	2	4	2	12
1996-1997	—	1	1	2	2	2	2	10
Titre IV.								
Coopération internationale pour le développement								
7A. <i>Département de la coordination des politiques et du développement durable</i>								
1994-1995	—	—	—	1	—	—	—	1
1996-1997	—	—	—	1	—	—	—	1
7B. <i>Afrique : situation économique critique, redressement et développement</i>								
1994-1995	—	—	—	—	1	—	—	1
1996-1997	—	—	—	—	1	—	—	1
8. <i>Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</i>								
1994-1995	—	—	4	6	5	4	—	19
1996-1997	—	—	4	5	4	4	—	17
9. <i>Département des services d'appui et de gestion pour le développement</i>								
1994-1995	—	3	20	22	28	—	—	73
1996-1997	—	1	14	16	29	—	1	61
10A. <i>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>								
1994-1995	—	—	4	5	—	—	—	9
1996-1997	—	—	3	5	1	—	—	9

Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	3	—	—	—	—	3	8
—	3	—	—	—	—	3	8
—	2	—	—	—	—	2	2
—	2	—	—	—	—	2	2
7	135	—	—	—	—	142	256
6	128	—	—	—	—	134	237
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	7	—	—	—	—	7	19
—	7	—	—	—	—	7	17
—	1	—	—	—	—	1	2
—	1	—	—	—	—	1	2
—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	1
—	11	—	—	—	—	11	30
—	8	—	—	—	—	8	25
8	64	—	—	—	—	72	145
8	52	—	—	—	—	60	121
—	16	—	—	—	—	16	25
—	16	—	—	—	—	16	25

Introduction

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total partiel
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
10B. Centre du commerce international CNUCED/GATT								
1994-1995	—	—	1	—	5	—	—	6
1996-1997	—	—	1	—	5	—	—	6
11. Programme des Nations Unies pour l'environnement								
1994-1995	1	18	37	79	85	93	64	377
1996-1997	1	17	36	78	84	88	63	367
12. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)								
1994-1995	1	1	7	12	6	8	7	42
1996-1997	1	1	7	12	7	9	3	40
13. Lutte contre la criminalité								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	6	6
1996-1997	—	—	—	—	—	—	6	6
14. Contrôle international des drogues								
1994-1995	—	3	10	25	15	19	16	88
1996-1997	—	3	10	25	15	19	16	88
Titre V.								
Coopération régionale pour le développement								
15. Commission économique pour l'Afrique								
1994-1995	—	—	1	15	4	7	8	35
1996-1997	—	—	—	9	7	1	6	23
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique								
1994-1995	—	—	—	18	13	4	3	38
1996-1997	—	—	—	14	14	6	1	35
17. Commission économique pour l'Europe								
1994-1995	—	—	—	1	4	4	2	11
1996-1997	—	—	—	4	9	2	3	18
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes								
1994-1995	—	—	—	7	21	21	15	64
1996-1997	—	—	—	4	12	20	12	48
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale								
1994-1995	—	—	—	1	—	—	—	1
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Programme ordinaire de coopération technique								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
Titre VI.								
Droits de l'homme et affaires humanitaires								
21. Droits de l'homme								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	1	1
1996-1997	—	—	—	—	1	—	1	2
22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés								
1994-1995	—	13	45	118	288	520	190	1 174
1996-1997	—	16	49	128	362	610	204	1 369
23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient								
1994-1995	—	1	1	10	19	43	8	82
1996-1997	—	1	1	10	19	43	8	82
24. Département des affaires humanitaires								
1994-1995	—	3	4	22	27	24	13	93
1996-1997	—	3	3	23	29	25	15	98

Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	24	—	—	—	—	24	30
3	147	—	—	—	293	443	820
3	128	—	—	—	293	424	791
—	—	—	—	—	35	35	77
—	—	—	—	—	48	48	88
—	—	—	—	—	—	—	6
—	—	—	—	—	—	—	6
9	111	—	—	—	—	120	208
9	111	—	—	—	—	120	208
—	—	—	—	—	50	50	85
—	—	—	—	—	31	31	54
—	—	—	—	—	94	94	132
—	—	—	—	—	78	78	113
—	2	—	—	—	—	2	13
—	10	—	—	—	—	10	28
—	—	—	—	1	12	13	77
—	—	—	—	—	8	8	56
—	—	—	—	—	1	1	2
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	5	—	—	—	—	5	6
—	6	—	—	—	—	6	8
42	251	—	—	—	2 501	2 794	3 968
42	283	—	—	—	3 303	3 628	4 997
—	—	—	—	—	—	—	82
—	—	—	—	—	—	—	82
—	75	—	—	—	48	123	216
1	76	—	—	—	48	125	223

Introduction

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total partiel
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
Titre VII.								
Information								
25. <i>Information</i>								
1994-1995	—	—	—	2	3	1	—	6
1996-1997	—	—	—	—	1	1	—	2
Titre VIII.								
Services communs d'appui								
26. <i>Administration et gestion</i>								
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion								
1994-1995	—	—	1	1	2	4	1	9
1996-1997	—	—	1	1	2	4	1	9
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité								
1994-1995	—	1	1	8	18	26	2	56
1996-1997	—	—	—	7	17	26	2	52
C. Bureau de la gestion des ressources humaines								
1994-1995	—	—	1	3	8	4	1	17
1996-1997	—	—	1	3	8	4	1	17
D. Services d'appui (New York)								
1994-1995	—	—	1	1	5	10	1	18
1996-1997	—	—	1	1	9	11	1	23
E. Services de conférence								
1994-1995	—	—	—	2	3	1	—	6
1996-1997	—	—	—	2	3	1	—	6
F. Administration (Genève)								
1994-1995	—	—	—	—	2	5	1	8
1996-1997	—	—	—	—	2	5	1	8
G. Administration (Vienne)								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
H. Administration (Nairobi)								
1994-1995	—	—	1	3	24	14	11	53
1996-1997	—	—	—	3	21	11	9	44
Titre IX.								
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales								
27. <i>Activités administratives financées en commun</i>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
28. <i>Dépenses spéciales</i>								
1994-1995	—	—	—	—	2	—	—	2
1996-1997	—	—	—	—	2	—	—	2
Titre X.								
Bureau des services de contrôle interne								
29. <i>Bureau des services de contrôle interne</i>								
1994-1995	—	—	1	4	13	9	1	28
1996-1997	—	—	—	3	13	9	1	26
Total général								
1994-1995	2	45	149	387	650	863	359	2 455
1996-1997	2	44	139	368	726	937	362	2 578

Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	11	—	—	—	27	38	44
—	10	—	—	—	27	37	39
—	13	—	—	—	—	13	22
—	13	—	—	—	—	13	22
9	61	—	—	—	—	70	126
8	57	—	—	—	—	65	117
3	23	—	—	—	—	26	43
3	23	—	—	—	—	26	43
3	58	10	4	—	—	75	93
3	63	10	4	—	—	80	103
1	13	—	—	—	—	14	20
1	13	—	—	—	—	14	20
—	59	—	—	—	—	59	67
—	59	—	—	—	—	59	67
—	3	—	—	—	—	3	3
—	3	—	—	—	—	3	3
—	—	—	—	—	213	213	266
—	—	—	—	—	174	174	218
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	—	1	3
—	1	—	—	—	—	1	3
1	8	—	—	—	1	10	38
1	8	—	—	—	1	10	36
86	1 104	10	4	1	3 275	4 480	6 935
85	1 105	10	4	—	4 011	5 215	7 793

Table 11A

**Taux de change et taux annuel d'inflation de 1994 à 1997,
pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Lieu d'affectation (monnaie)</i>	<i>Taux de change</i>			<i>Taux annuel moyen d'inflation (pourcentage)</i>		
	<i>1994^a</i>	<i>1995^a</i>	<i>1996 et 1997</i>	<i>1994^a</i>	<i>1995^a</i>	<i>1996 et 1997</i>
New York (dollar des États-Unis)	—	—	—	2,4	2,4	2,4
Genève (franc suisse)	1,37	1,32	1,32	1,6	1,6	1,6
Vienne (schilling)	11,41	10,90	10,90	3,1	3,1	3,1
La Haye (florin néerlandais)	1,82	1,75	1,75	2,1	2,3	2,3
Bangkok (baht)	25,15	25,00	25,00	5,8	6,0	6,0
Santiago (peso chilien)	418,42	390,00	390,00	11,9	10,0	7,0
Mexico (nouveau peso mexicain)	3,27	3,35	3,35	7,1	6,6	5,0
Addis-Abeba (birr)	6,06	6,25	6,25	6,3	5,0	5,0
Nairobi (shilling kényen)	57,81	47,00	47,00	42,0	10,0	10,0
Pise (lire)	1 614,58	1 610,00	1 610,00	4,2	4,4	4,4
Kingston (dollar jamaïcain)	32,78	33,20	33,20	36,6	10,0	10,0
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	5,74	5,77	5,77	10,2	8,0	8,0
Amman (dinar jordanien)	0,70	0,70	0,70	3,4	3,4	3,4
Beyrouth (livre libanaise)	1 695,00	1 680,00	1 680,00	7,8	7,8	7,8
Gaza (Israël) (nouveau shekel)	2,97	3,00	3,00	12,2	10,0	10,0
ONUST (Israël) (nouveau shekel)	2,97	3,00	3,00	12,2	10,0	10,0
UNMOGIP (Inde) (roupie)	31,20	31,20	31,20	8,8	8,4	8,4
UNRWA, lieux d'affectation hors siège ^b	—	—	—	5,0	5,0	5,0
Personnel affecté aux opérations hors siège ^b	—	—	—	5,0	5,0	5,0
Centre d'information des Nations Unies ^b	—	—	—	10,0	5,0	5,0

^a Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1994-1995.

^b Effet combiné des fluctuations du taux de change et de l'inflation.

Tableau 11B

**Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie,
de 1994 à 1997, pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Administrateurs Coefficient d'ajustement^a</i>				<i>Agents des services généraux Ajustement au coût de la vie</i>			
	<i>1994^b</i>	<i>1995^b</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1994^b</i>	<i>1995^b</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>
New York	140,9	139,0	141,2	144,2	—	0,8	0,8	0,8
Genève	182,0	183,8	185,8	188,6	4,7	1,6	1,6	1,6
Vienne	155,9	162,0	166,0	170,6	2,8	3,5	3,5	3,5
La Haye	137,9	140,1	143,0	146,0	1,0	1,9	1,9	1,9
Bangkok	126,0	126,9	130,8	135,9	1,5	4,3	4,3	4,3
Santiago	122,5	132,3	140,3	149,1	6,0	7,0	7,0	7,0
Mexico	134,7	132,6	135,6	139,5	8,7	7,0	5,0	5,0
Addis-Abeba	111,9	110,6	114,1	118,5	10,6	6,0	6,0	6,0
Nairobi	132,9	151,6	152,5	154,2	7,5	10,0	10,0	5,0
Pise	126,8	125,0	129,2	134,2	2,6	4,4	4,4	4,4
Kingston	119,3	121,7	124,9	129,1	20,0	5,0	5,0	5,0
Port of Spain	115,0	117,9	122,6	129,3	19,2	8,5	8,5	8,5
Amman	115,6	113,9	115,5	118,0	18,5	5,0	5,0	5,0
Beyrouth	147,9	146,0	147,8	150,5	5,0	5,0	5,0	5,0
Gaza	126,0	128,6	135,0	140,8	5,0	5,0	5,0	5,0
ONUST (Israël)	126,0	130,5	135,0	140,8	10,0	10,0	10,0	10,0
UNMOGIP (Inde)	112,5	116,3	121,1	127,0	10,0	10,0	10,0	10,0
UNRWA, lieux d'affectation hors siège	155,9	162,0	166,0	170,6	5,0	5,0	5,0	5,0
Personnel affecté aux opérations hors siège	121,9	116,6	117,5	119,5	3,0	3,0	3,0	3,0
Centres d'information des Nations Unies	134,5	135,3	141,3	148,2	10,0	10,0	5,0	5,0

^a Les coefficients d'ajustement pour 1995 et les années suivantes tiennent compte de l'incorporation au traitement de base d'un montant équivalant à 4,1 points d'ajustement, qui a pris effet le 1er mars 1995.

^b Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1994-1995.

Table 11C

**Rapport (en pourcentage) entre les dépenses communes de personnel
et les traitements nets, pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>1992-1993 Dépenses effectives</i>	<i>1994-1995 Crédits révisés</i>	<i>1996-1997 Prévisions</i>
New York	38,4	39,7	40,1
Genève	32,0	32,0	32,0
Vienne	36,7	36,3	36,3
La Haye	28,0	33,4	33,4
Bangkok	44,6	42,1	42,1
Santiago	43,3	37,3	37,3
Mexico	38,8	38,8	38,8
Addis-Abeba	70,7	77,0	77,0
Nairobi	65,4	65,4	65,4
Pise	79,0	42,0	42,0
Kingston	56,0	42,3	42,3
Port of Spain	37,8	38,6	38,6
Amman	79,6	79,6	79,6
Beyrouth	58,6	58,6	58,6
Gaza ^b	—	78,5	78,5
ONUST (Israël) ^a	82,8	82,8	89,3
UNMOGIP (Inde) ^a	92,6	92,6	99,6
UNRWA, lieux d'affectation hors siège	62,9	62,9	62,9
Personnel affecté à des opérations hors siège	108,2	93,4	93,4
Centres d'information des Nations Unies	43,7	42,2	42,2

^a Taux pour 1995 : New York : 40,1 %; ONUST : 89,3 %; UNMOGIP : 99,6 %.

^b Pas de chiffre antérieur à 1994-1995.

Deuxième partie

Titre I

Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 1er

A. Prévisions de dépenses

Politique, direction et coordination d'ensemble

Vue d'ensemble

- 1.1 Des ressources sont demandées dans la partie A du chapitre 1er au titre de certains coûts directs liés aux sessions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires dont le mandat a trait à des questions qui présentent un intérêt général pour les activités de l'Organisation dans son ensemble, comme c'est le cas du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat), du Comité du programme et de la coordination, du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse).
- 1.2 Dans la partie B du chapitre 1er, des ressources sont également demandées pour la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'Organisation, y compris le Secrétaire général et son cabinet et les bureaux des directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Office des Nations Unies à Vienne. Les activités à financer au titre de la partie B ne sont pas encore programmées.

Tableau 1.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	13 687,5	14 761,4	746,3	5,0	15 507,7	749,5	16 257,2
B. Direction exécutive et administration	21 327,9	22 457,1	(189,4)	(0,8)	22 267,7	1 360,7	23 628,4
Total	35 015,4	37 218,5	556,9	1,4	37 775,4	2 110,2	39 885,6

Tableau 1.1 (suite)

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds		1996-1997 Montant estimatif
	1 373,7	1 929,8	a)	Services d'appui à :	
			i)	Des organismes des Nations Unies	2 068,9
	93,3	160,0	ii)	Des activités extrabudgétaires Activités de fond financées par des fonds extrabudgétaires	160,0
	328,0	328,0		Ressources provenant du remboursement des dépenses de coopération technique	304,8
	951,0	1 410,9		Opérations de maintien de la paix	1 883,1
			b)	Activités de fond :	
	—	179,8		Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	—
	—	—	c)	Projets opérationnels	—
Total	2 746,0	4 008,5			4 416,8
Total 1) et 2)	37 761,4	41 227,0			44 302,4

Tableau 1.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	18 668,7	19 871,8	(22,7)	(0,1)	19 849,1	1 247,3	21 096,4
Autres dépenses de personnel	3 328,2	3 404,6	428,2	12,5	3 832,8	186,9	4 019,7
Consultants et experts	13,6	180,3	—	—	180,3	8,7	189,0
Voyages	4 796,9	5 306,1	514,0	9,6	5 820,1	285,1	6 105,2
Services contractuels	3 436,5	4 192,0	(460,4)	(11,0)	3 731,6	167,4	3 899,0
Frais généraux de fonctionnement	1 815,8	1 039,0	(92,7)	(8,9)	946,3	46,4	992,7
Fournitures et accessoires	74,2	199,1	—	—	199,1	11,6	210,7
Matériel	406,2	470,2	(94,1)	(20,0)	376,1	18,8	394,9
Dépenses diverses	2 475,3	2 555,4	284,6	11,1	2 840,0	138,0	2 978,0
Total	35 015,4	37 218,5	556,9	1,4	37 775,4	2 110,2	39 885,6

Tableau 1.2 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	1 257,1	1 343,3	Postes	1 784,9
	—	616,9	Autres dépenses de personnel	454,2
	328,0	328,0	Services contractuels	304,8
	—	23,6	Frais généraux de fonctionnement	49,6
	—	0,4	Fournitures et accessoires	0,8
	1 160,9	1 696,3	Dépenses diverses	1 822,5
Total	2 746,0	4 008,5		4 416,8
Total 1) et 2)	37 761,4	41 227,0		44 302,4

Tableau 1.3

Postes nécessaires

Programme : Politique, direction et coordination d'ensemble

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	3	3	—	—	1	1	4	4
D-1	8	8	—	—	—	—	8	8
P-5	14	14	—	—	2	3	16	17
P-4/3	16	16	—	—	1	1	17	17
P-2/1	4	4	—	—	1	—	5	4
Total	48	48	—	—	5	5	53	53
Agents des services généraux								
1re classe	10	10	—	—	—	—	10	10
Autres classes	61	62	—	—	3	3	64	65
Total	71	72	—	—	3	3	74	75
Autres catégories								
Service de sécurité	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Total général	120	121	—	—	8	8	128	129

A. Organes directeurs

- 1.3 La présente section traite des dépenses afférentes à l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité des contributions, au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au Comité du programme et de la coordination. Le montant total des ressources nécessaires s'élève à 15 507 700 dollars et comprend une augmentation de 746 300 dollars. Les crédits supplémentaires (1 013 300 dollars au total) demandés au titre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (603 600 dollars), du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (102 400 dollars), du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (277 300 dollars) et du Comité du programme et de la coordination (30 000 dollars) sont compensés en partie par une diminution des crédits demandés au titre de l'Assemblée générale (moins 217 000 dollars) et du Comité des contributions (moins 50 000 dollars), ce qui donne un besoin de ressources supplémentaire d'un montant net de 746 300 dollars.
- 1.4 L'augmentation prévue au titre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est due essentiellement au fait que la durée des sessions du Comité sera prolongée de plusieurs semaines et que les experts membres du Comité qui ne sont pas en poste à New York touchent, pendant toute la durée des sessions, quel que soit le nombre de jours, une indemnité journalière de subsistance au taux applicable au lieu d'affectation plus 40 %. Dans le cas du Comité des commissaires aux comptes, l'augmentation est imputable aux dépenses de vérification externe des comptes. Pour ce qui est de la part des dépenses du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies imputée sur le budget ordinaire de l'ONU, l'accroissement du montant estimatif des dépenses tient essentiellement au calendrier de présentation du projet de budget-programme du Comité mixte pour l'exercice biennal. Étant donné que celui-ci est normalement approuvé alors que le projet de budget-programme de l'ONU est déjà établi, on se fonde sur les ressources approuvées pour l'exercice biennal précédent. L'augmentation de ressources proposée pour le Comité du programme et de la coordination a été décidée au vu de la structure des dépenses telle qu'elle ressort de l'exécution du budget des précédents exercices biennaux, des dépassements de crédits ayant été régulièrement enregistrés depuis 1982-1983. La diminution envisagée concernant les dépenses au titre de l'Assemblée générale résulte des économies qui devraient être réalisées grâce aux innovations technologiques et grâce à une réduction des frais de voyage des représentants, calculés sur la base des dépenses constatées. Les ressources demandées pour le Comité des contributions, également en baisse, ont été établies d'après les dépenses constatées au cours des exercices biennaux précédents.

Tableau 1.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs							
1. Assemblée générale	4 212,5	4 776,1	(217,0)	(4,5)	4 559,1	220,7	4 779,8
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	2 519,8	2 676,6	603,6	22,5	3 280,2	154,5	3 434,7
3. Comité des contributions	252,2	378,7	(50,0)	(13,2)	328,7	16,0	344,7
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	3 479,3	3 514,4	102,4	2,9	3 616,8	177,6	3 794,4
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	2 590,4	2 693,9	277,3	10,2	2 971,2	144,2	3 115,4
6. Comité du programme et de la coordination	633,3	721,7	30,0	4,1	751,7	36,5	788,2
Total	13 687,5	14 761,4	746,3	5,0	15 507,7	749,5	16 257,2

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	1 373,7	1 929,8	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	2 068,9
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	328,0	328,0	Ressources provenant du	
	212,7	134,9	remboursement des dépenses de	304,8
			coopération technique	
			Opérations de maintien de la paix	533,8
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	1 914,4	2 392,7		2 907,5
Total 1) et 2)	15 601,9	17 154,1		19 164,7

Tableau 1.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	1 938,8	2 019,5	(19,4)	(0,9)	2 000,1	106,9	2 107,0
Autres dépenses de personnel	2 508,9	2 396,6	610,7	25,4	3 007,3	145,0	3 152,3
Voyages	3 203,1	3 560,0	407,4	11,4	3 967,4	192,3	4 159,7
Services contractuels	3 326,7	4 071,3	(460,4)	(11,3)	3 610,9	163,7	3 774,6
Frais généraux de fonctionnement	153,4	110,2	(43,8)	(39,7)	66,4	2,8	69,2
Fournitures et accessoires	1,2	2,9	—	—	2,9	0,2	3,1
Matériel	80,1	45,5	(32,8)	(72,0)	12,7	0,6	13,3
Dépenses diverses	2 475,3	2 555,4	284,6	11,1	2 840,0	138,0	2 978,0
Total	13 687,5	14 761,4	746,3	5,0	15 507,7	749,5	16 257,2

 2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>
Postes	425,5	344,4	729,8
Services contractuels	328,0	328,0	304,8
Frais généraux de fonctionnement	—	23,6	49,6
Fournitures et accessoires	—	0,4	0,8
Dépenses diverses	1 160,9	1 696,3	1 822,5
Total	1 914,4	2 392,7	2 907,5
Total 1) et 2)	15 601,9	17 154,1	19 164,7

Tableau 1.6

Postes nécessaires

Unité administrative : Organes directeurs

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	3	—	—	1	2	4	5
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	5	5	—	—	1	2	6	7
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	7	7	—	—	1	2	8	9
Total	8	8	—	—	1	2	9	10
Total général	13	13	—	—	2	4	15	17

1. Assemblée générale

1.5 Les ressources prévues à cette rubrique doivent permettre de couvrir certains coûts directs des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions de l'Assemblée générale.

Tableau 1.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	60,2	—	—	—	—	—	—
Autres dépenses de personnel	2 496,8	2 355,8	610,7	25,9	2 966,5	143,2	3 109,7
Voyages	1 117,4	1 321,1	(200,0)	(15,1)	1 121,1	54,6	1 175,7
Services contractuels	479,2	1 059,1	(600,0)	(56,6)	459,1	22,4	481,5
Frais généraux de fonctionnement	58,6	40,1	(27,7)	(69,0)	12,4	0,5	12,9
Fournitures et accessoires	0,3	—	—	—	—	—	—
Total	4 212,5	4 776,1	(217,0)	(4,5)	4 559,1	220,7	4 779,8

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Autres dépenses de personnel

- 1.6 Les ressources prévues à cette rubrique (2 966 500 dollars), en hausse de 610 700 dollars, doivent permettre de recruter du personnel temporaire (2 862 700 dollars) et de payer les heures supplémentaires (103 800 dollars) pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Elles seront réparties comme suit : services relevant directement du Secrétaire général (81 300 dollars), Bureau des services de conférence et services d'appui (665 700 dollars), Bureau de la gestion des ressources humaines (76 300 dollars), Département de l'information (1 893 200 dollars) et Département des affaires politiques (250 000 dollars). L'augmentation proposée est destinée, d'une part, au Département de l'information, afin de corriger la sous-budgétisation dont il souffre depuis l'introduction de mesures visant à accorder un traitement égal aux deux langues de travail dans les communiqués de presse et, d'autre part, au Département des affaires politiques, afin de financer le personnel de secrétariat affecté au Bureau du Président de l'Assemblée générale pendant les périodes de prolongation de la session de l'Assemblée.

Voyages

- 1.7 Conformément aux résolutions 1798 (XVII) et 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962 et du 19 décembre 1986 respectivement, les 48 États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés ont droit au paiement par l'Organisation des frais de voyage d'un maximum de cinq représentants à l'occasion de la session ordinaire de l'Assemblée — mais non au versement d'indemnités de subsistance — ainsi que d'un représentant ou d'un représentant suppléant à l'occasion des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée. Les frais de voyage à l'occasion des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions de l'Assemblée d'un maximum de cinq représentants pour chacun de ces 48 États sont estimés à 1 121 100 dollars, d'après les dépenses constatées au cours des exercices biennaux précédents.

Services contractuels

- 1.8 Les ressources prévues (459 100 dollars), qui accusent une croissance négative de 600 000 dollars, correspondent aux dépenses d'impression à l'extérieur des documents suivants : suppléments en six langues, comptes rendus de séance, annexes et résolutions, documentation à publier avant et pendant les sessions de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions et comptes rendus analytiques provisoires. L'emploi d'ordinateurs et de logiciels de traitement de texte et l'introduction de la publication assistée par ordinateur permettront au Secrétariat de produire lui-même les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et les annexes, ainsi que les procès-verbaux des séances plénières et des séances de la Première Commission.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.9 Un montant de 12 400 dollars est prévu pour couvrir le coût des réceptions qui seront données pendant les sessions par le Président de l'Assemblée générale. Les ressources demandées à ce titre ont été réduites compte tenu du montant des dépenses constatées au cours des exercices biennaux précédents.

2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

- 1.10 Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, est composé de 16 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions et responsabilités ainsi que sa composition sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée, en date du 13 février 1946, et par les articles 155, 156 et 157 du règlement intérieur de l'Assemblée.
- 1.11 Les ressources budgétaires prévues à cette rubrique sont destinées à financer le paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance au Président et aux membres du Comité lorsqu'ils assistent aux sessions de ce dernier, conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, 32/198 du 21 décembre 1977, 41/176 du 5 décembre 1986 et 42/414 ainsi que 42/225

(sect. VI) du 21 décembre 1987. Les conditions d'emploi et la rémunération du Président du Comité consultatif ont été déterminées conformément aux résolutions 35/221, 40/256 et 45/249 de l'Assemblée générale en date, respectivement, du 17 décembre 1980, du 18 décembre 1985 et du 21 décembre 1990, et les cotisations correspondantes versées par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies l'ont été conformément à la résolution 37/131 de l'Assemblée en date du 17 décembre 1982. Les ressources demandées doivent aussi permettre de financer les traitements dus au personnel du secrétariat du Comité consultatif et les dépenses communes de personnel y afférentes, ainsi que d'autres dépenses d'appui, dont les frais de voyage et les indemnités de subsistance du personnel affecté au service des réunions hors Siège du Comité.

Tableau 1.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 053,6	1 340,4	—	—	1 340,4	74,6	1 415,0
Autres dépenses de personnel	8,1	10,9	—	—	10,9	0,6	11,5
Voyages	1 147,8	988,1	634,7	64,2	1 622,8	78,5	1 701,3
Émoluments	285,2	285,2	—	—	285,2	—	285,2
Frais généraux de fonctionnement	13,3	26,3	(16,1)	(61,2)	10,2	0,3	10,5
Fournitures et accessoires	0,9	2,9	—	—	2,9	0,2	3,1
Matériel	10,9	22,8	(15,0)	(65,7)	7,8	0,3	8,1
Total	2 519,8	2 676,6	603,6	22,5	3 280,2	154,5	3 434,7

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif
i) Des organismes des Nations Unies	111,6	134,9	143,7
ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	212,7	134,9	533,8
b) Activités de fond	—	—	—
c) Projets opérationnels	—	—	—
Total	324,3	269,8	677,5
Total 1) et 2)	2 844,1	2 946,4	4 112,2

Tableau 1.9

Postes nécessaires

Unité administrative : Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	1	2	3	4
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	4	4	—	—	1	2	5	6
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	3	3	—	—	—	1	3	4
Total	4	4	—	—	—	1	4	5
Total général	8	8	—	—	1	3	9	11

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 1.12 Les ressources prévues au titre des dépenses de personnel (1 340 400 dollars) correspondent au maintien en 1996-1997 de la structure actuelle des effectifs du secrétariat du Comité, à savoir 1 poste D-2, 2 postes P-5, 1 poste P-4, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes).
- 1.13 En raison de la charge de travail que continuent de représenter pour le Comité consultatif les opérations de maintien de la paix et d'autres programmes extrabudgétaires, un poste d'administrateur de la classe P-5, financé au moyen de fonds extrabudgétaires, a été mis à sa disposition en 1994-1995, en plus des postes permanents. Ce poste était financé à la fois par le compte d'appui aux opérations de maintien la paix et par un remboursement au titre des services d'appui à des structures administratives financées sur des fonds extrabudgétaires. Compte tenu de l'augmentation importante des activités liées aux opérations de maintien de la paix et de la complexité de ces activités, il est proposé d'imputer deux postes supplémentaires (1 poste d'administrateur de la classe P-5 et 1 poste d'agent des services généraux), sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix en 1996.

Autres dépenses de personnel

- 1.14 Le montant de 10 900 dollars prévu au titre des autres dépenses de personnel doit permettre de financer les dépenses afférentes au personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (3 200 dollars) et les heures supplémentaires (7 700 dollars).

Voyages

- 1.15 Le montant prévu à ce titre (1 622 800 dollars), qui représente une augmentation de ressources de 634 700 dollars, se répartit de la façon suivante :
- a) 1 573 700 dollars au titre des frais de voyage des membres. Pour déterminer ce montant, on est parti de l'hypothèse qu'au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le Comité tiendrait six sessions d'une

durée totale de 70 semaines (33 en 1996 et 37 en 1997), dont 66 semaines au Siège et 4 semaines (3 en 1996 et 1 en 1997) hors Siège. Le montant demandé s'explique par le fait que les sessions du Comité consultatif devraient être prolongées de 10 semaines en raison de la charge de travail accrue qu'occasionnent, en particulier, les activités de maintien de la paix de l'Organisation. Conformément aux dispositions de la résolution 47/219 A (sect. XV) de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1992, un montant de 52 600 dollars est également prévu pour le remboursement des frais de voyage auquel ont droit les conjoints des membres du Comité lorsque celui-ci s'est réuni pendant au moins six mois au cours de l'année précédente. On a également supposé que neuf membres seraient en poste ailleurs qu'à New York au cours de l'exercice 1996-1997, alors qu'on avait retenu le chiffre de six pour l'exercice biennal 1994-1995;

- b) 49 100 dollars au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui assureront le secrétariat du Comité consultatif pendant les sessions qu'il tiendra hors Siège.

Émoluments

- 1.16 Un montant de 285 200 dollars est prévu au titre des émoluments (241 800 dollars) du Président du Comité consultatif et au titre de sa participation à la Caisse des pensions (43 400 dollars). Ces montants ont été déterminés compte tenu des résolutions pertinentes et en appliquant les procédures connexes.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

- 1.17 Des ressources sont prévues au titre des frais généraux de fonctionnement (10 200 dollars) et des fournitures et accessoires (2 900 dollars). Le premier montant doit permettre de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique et le deuxième doit permettre de financer l'achat de fournitures de traitement de texte.

Matériel

- 1.18 Un montant de 7 800 dollars est prévu pour le remplacement du matériel de bureautique.

3. Comité des contributions

- 1.19 Le Comité des contributions est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale composé de 18 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions, sa nature, sa composition et la durée du mandat de ses membres sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée, en date du 13 février 1946, et par les articles 158, 159 et 160 du règlement intérieur de l'Assemblée.

Tableau 1.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	252,2	378,7	(50,0)	(13,2)	328,7	16,0	344,7
Total	252,2	378,7	(50,0)	(13,2)	328,7	16,0	344,7

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 1.20 Les ressources prévues (328 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres participant aux sessions du Comité ainsi que les frais de voyage et l'indemnité

de subsistance du Président pour une période de quatre semaines au cours de chacune des sessions de l'Assemblée générale. On prévoit que le Comité se réunira pendant quatre semaines en 1996 et pendant trois semaines en 1997. La diminution du montant prévu s'explique par la baisse des dépenses constatée au cours des deux derniers exercices biennaux. Les ressources effectivement nécessaires dépendront des modifications qui pourront être apportées à la composition du Comité et à la durée de ses sessions.

4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)
 - 1.21 Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, composé des vérificateurs généraux des comptes (ou des fonctionnaires de titre équivalent) de trois États Membres, nommés par l'Assemblée générale, sous réserve des conditions énoncées dans les articles 12.1 à 12.3 du règlement financier de l'ONU, vérifie les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, et présente les rapports de vérification pertinents à l'Assemblée générale pour examen. Pour l'essentiel, le mandat du Comité est défini dans les articles 12.4 à 12.12 du règlement financier et il est exposé de façon plus détaillée dans une annexe audit règlement. La coordination avec les autres activités de vérification des comptes dans le cadre du système des Nations Unies est assurée par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'AIEA, qui a été créé par la résolution 1438 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959.
 - 1.22 Le secrétariat du Comité assure la liaison entre le Comité et le Groupe de vérificateurs externes des comptes et fournit un appui administratif et fonctionnel au Comité et au Groupe ainsi qu'à son Comité des opérations de vérification des comptes. Il prend les dispositions voulues pour organiser chaque année les deux sessions du Comité et la session du Groupe, rédige les documents de travail et les rapports nécessaires pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des sessions, établit les comptes rendus analytiques des séances et assure la liaison entre les organes qu'il dessert et d'autres organes de l'ONU.

Tableau 1.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	781,6	635,7	(19,4)	(3,0)	616,3	32,3	648,6
Autres dépenses de personnel	4,0	29,9	—	—	29,9	1,2	31,1
Voyages	7,2	11,9	—	—	11,9	0,5	12,4
Services contractuels	2 605,7	2 770,4	139,6	5,0	2 910,0	141,3	3 051,3
Frais généraux de fonctionnement	11,6	43,8	—	—	43,8	2,0	45,8
Matériel	69,2	22,7	(17,8)	(78,4)	4,9	0,3	5,2
Total	3 479,3	3 514,4	102,4	2,9	3 616,8	177,6	3 794,4

Tableau 1.11 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	101,2	98,6	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	102,7
	328,0	328,0	ii) Des activités extrabudgétaires Remboursement de dépenses de coopération technique	304,8
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	429,2	426,6		407,5
Total 1) et 2)	3 908,5	3 941,0		4 201,9

Tableau 1.12

Postes nécessaires

Unité administrative : Secrétariat du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	—	—	1	1	5	5
Total	4	4	—	—	1	1	5	5
Total général	5	5	—	—	1	1	6	6

Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 1.23 Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal doivent permettre de couvrir, outre les dépenses du secrétariat du Comité, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des trois membres du Comité, ainsi que les traitements, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires nationaux qui les aident dans leur tâche. Les dépenses prévues, à l'exclusion de celles du secrétariat du Comité, sont calculées par le Comité sur la base des vérifications qu'il doit faire pendant chacune des années de l'exercice biennal, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et sont imputées en partie sur le budget ordinaire et en partie sur des fonds extrabudgétaires.

Postes

- 1.24 Le montant prévu (616 300 dollars) doit permettre de couvrir les dépenses afférentes aux traitements et dépenses communes de personnel du secrétariat du Comité, composé d'un P-5 et de quatre agents des services généraux (Autres classes). La diminution de 19 400 dollars proposée résulte du déclassement, en 1994-1995, du poste de secrétaire exécutif du Comité de la classe D-1 à la classe P-5.

Autres dépenses de personnel

- 1.25 Les ressources prévues (29 900 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (18 000 dollars) et aux heures supplémentaires (11 900 dollars) pendant les période de pointe.

Voyages

- 1.26 Le montant de 11 900 dollars prévu à cette rubrique doit permettre d'assurer le service des réunions des vérificateurs externes et des sessions extraordinaires du Comité des commissaires aux comptes tenues hors Siège.

Services contractuels

- 1.27 Le montant prévu (2 910 000 dollars), en hausse de 139 600 dollars, doit permettre de couvrir la part imputée sur le budget ordinaire des traitements, frais de voyage et indemnités de subsistance des collaborateurs des membres du Comité des commissaires aux comptes ainsi que les dépenses liées à leur participation aux côtés des membres du Comité aux réunions ordinaires du Comité et du Groupe des vérificateurs externes des comptes. L'augmentation des ressources résulte du nombre croissant d'opérations de vérification portant sur les comptes des activités de maintien et de rétablissement de la paix financées par le budget ordinaire.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.28 Le montant prévu (43 800 dollars), qui correspond à la base de ressources, doit permettre de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique.

Matériel

- 1.29 Le montant prévu (4 900 dollars), en baisse de 17 800 dollars, doit permettre de remplacer le matériel de bureautique existant.

5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)

- 1.30 La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale en 1949 pour assurer au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'affilier à la Caisse des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes. La Caisse est administrée, conformément aux statuts et aux règlements que l'Assemblée a adoptés, par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées à la Caisse, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. Le Comité mixte a établi un comité permanent habilité à agir en son nom lorsqu'il n'est pas en session. L'Assemblée générale ayant demandé, à sa quarante-sixième session, que ses organes subsidiaires alignent leur programme de travail sur le programme de travail biennal de la Cinquième Commission, on compte que le Comité mixte ne tiendra qu'une session ordinaire pendant l'exercice biennal (c'est-à-dire en 1996) et que son Comité permanent se réunira en 1997. L'Assemblée exerce les pouvoirs de décision au nom de toutes les organisations affiliées.

Tableau 1.13

Prévision de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	45,2	138,5	(7,3)	(5,2)	131,2	6,2	137,4
Frais généraux de fonctionnement	69,9	—	—	—	—	—	—
Dépenses diverses	2 475,3	2 555,4	284,6	11,1	2 840,0	138,0	2 978,0
Total	2 590,4	2 693,9	277,3	10,2	2 971,2	144,2	3 115,4

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds		1996-1997 Montant estimatif
			a)	b)	
	1 160,9	1 696,3	a) Services d'appui à :		1 822,5
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies		—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires		—
	—	—	b) Activités de fond		—
	—	—	c) Projets opérationnels		—
Total	1 160,9	1 696,3			1 822,5
Total 1) et 2)	3 751,3	4 390,2			4 937,9

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Voyages

- 1.31 Les ressources prévues (131 200 dollars) ont été calculées en partant de l'hypothèse que le Comité mixte se réunirait une fois en 1996, très probablement en Europe, et qu'il y aurait au moins une réunion du Comité permanent en 1997. On a également pris pour hypothèse que les 20 membres et suppléants assisteraient tous à la session du Comité mixte et que seuls 12 d'entre eux assisteraient à la réunion du Comité permanent.

Dépenses diverses

- 1.32 Le montant prévu (2 840 000 dollars) représente la part des dépenses du secrétariat de la Caisse que l'ONU prend en charge en raison des services qu'il fournit au Comité des pensions du personnel de l'ONU ainsi que la part qui lui revient dans le financement du coût des sessions du Comité mixte. La part des dépenses du secrétariat de la Caisse imputées sur le budget ordinaire de l'ONU correspond au tiers des dépenses totales de personnel et à une contribution aux frais de communication identifiables (appels téléphoniques longue distance), mais il est déduit de cette part les contributions respectives du PNUD et de l'UNICEF, calculées en fonction de la proportion de fonctionnaires de ces organisations affiliés à la Caisse. Les dépenses du secrétariat central de la Caisse prises en charge par l'ONU correspondant au tiers des dépenses totales de personnel devraient être financées à hauteur de 61 % par le budget ordinaire. Pour calculer les dépenses de personnel du secrétariat de la Caisse, on s'est fondé sur les tableaux d'effectifs pour l'exercice biennal 1994-1995 approuvés par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session (1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 15 P-3, 1 P-2 et 70 postes d'agent des services généraux). Sur ces 103 postes, 93 sont à New York et 10 à Genève, et par rapport au nombre de postes prévus dans le projet de budget-programme pour

l'exercice biennal 1994-1995, on enregistre une augmentation nette de postes approuvés (1 P-4 et 4 postes d'agent des services généraux).

6. Comité du programme et de la coordination
- 1.33 Par sa décision 42/450 du 17 décembre 1987, l'Assemblée générale a décidé que le Comité du programme et de la coordination se composerait de 34 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, élus pour un mandat de trois ans, sur la base d'une répartition géographique équitable. Au paragraphe 12 de sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, l'Assemblée générale a autorisé, à titre de dérogation spéciale aux principes fondamentaux énoncés au paragraphe 2 de sa résolution 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, le paiement aux membres du Comité de leurs frais de voyage (en classe économique) et d'une indemnité de subsistance (au taux normalement applicable aux membres du Secrétariat majoré de 15 %). Cet arrangement a été approuvé pour une période d'essai commençant en 1978 et devait être réexaminé par l'Assemblée à sa trente-quatrième session. On a présumé que la durée des sessions du Comité resterait de six semaines l'année de présentation du plan et de quatre semaines l'année de présentation du budget. Au paragraphe 18 de sa résolution 42/211 du 21 décembre 1987, l'Assemblée a décidé de fixer au 15 août de l'année où il n'est pas soumis de budget la date à laquelle le plan général du budget-programme devra être présenté. Par ailleurs, dans sa résolution 46/185 du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a décidé que, à compter de 1992, les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité du programme et de la coordination à l'occasion de leur participation aux réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination seraient imputés au budget ordinaire de l'Organisation, à condition que cela n'entraîne aucune augmentation du montant total du crédit ouvert et que les demandes de paiement ayant trait aux sessions ordinaires du Comité du programme et de la coordination aient la priorité. Étant donné que l'on prévoyait que les frais de voyage occasionnés par les réunions communes ne pourraient être remboursés avec les crédits ouverts pour les frais de voyage des membres du Comité du programme et de la coordination, en 1992-1993, un montant plus important a été approuvé pour 1994-1995.

Tableau 1.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	633,3	721,7	30,0	4,1	751,7	36,5	788,2
Total	633,3	721,7	30,0	4,1	751,7	36,5	788,2

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 1.34 Le montant prévu (751 700 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité participant aux sessions et aux réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président du Comité lorsqu'il assiste aux sessions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. On est parti de l'hypothèse que le Comité du programme et de la coordination se réunirait pendant six semaines en 1996 et quatre semaines en 1997. On a considéré par ailleurs que le Comité devrait reprendre sa session en 1996 pour examiner le plan général du budget-programme pour 1998-1999. L'augmentation de 30 000 dollars des ressources prévues traduit l'évolution

des dépenses constatée au cours des exercices biennaux antérieurs, qui a vu le montant des dépenses effectives dépasser systématiquement celui des crédits ouverts.

- B. Direction exécutive et administration
- 1.35 Les ressources demandées au titre de la rubrique Direction exécutive et administration permettront de couvrir les besoins du Secrétaire général, du Bureau exécutif du Secrétaire général, du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Pour l'exercice biennal 1996-1997, le montant total des ressources demandées s'élève à 22 267 700 dollars, soit une croissance négative de 189 400 dollars qui résulte d'une diminution des ressources prévues pour le Secrétaire général (369 400 dollars) et son Cabinet (32 600 dollars) ainsi que l'Office des Nations Unies à Vienne (8 300 dollars). Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation (220 900 dollars) des ressources prévues pour l'Office des Nations Unies à Genève.
- 1.36 La diminution des ressources prévues pour le Secrétaire général résulte du transfert à la section 28 (Dépenses extraordinaires), du montant correspondant à la pension de retraite servie à deux anciens secrétaires généraux, ces dépenses ne concernant pas directement le Secrétaire général. L'accroissement des ressources au titre de l'Office des Nations Unies à Genève correspond au coût intégral de deux postes d'administrateur approuvés pendant l'exercice biennal 1994-1995.

Tableau 1.15

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
B. Direction exécutive et administration							
1. Le Secrétaire général	2 509,1	2 097,7	(369,4)	(17,6)	1 728,3	59,3	1 787,6
2. Cabinet du Secrétaire général	12 357,6	13 674,7	(32,6)	(0,2)	13 642,1	766,7	14 408,8
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	4 156,8	4 579,4	220,9	4,8	4 800,3	305,8	5 106,1
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	2 304,4	2 105,3	(8,3)	(0,3)	2 097,0	228,9	2 325,9
Total	21 327,9	22 457,1	(189,4)	(0,8)	22 267,7	1 360,7	23 628,4

Tableau 1.15 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	93,3	160,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	738,3	1 276,0	ii) Des activités extrabudgétaires Activités de fond financées par des fonds extrabudgétaires	160,0
			Opérations de maintien de la paix	1 349,3
	—	179,8	b) Activités de fond : Fonds d'affectation spéciale pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	831,6	1 615,8		1 509,3
Total 1) et 2)	22 159,6	24 072,9		25 137,7

Tableau 1.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	16 773,3	17 895,7	(3,3)	—	17 892,4	1 140,4	19 032,8
Autres dépenses de personnel	819,3	1 008,0	(182,5)	(18,1)	825,5	41,9	867,4
Consultants et experts	13,6	180,3	—	—	180,3	8,7	189,0
Voyages	1 593,8	1 746,1	106,6	6,1	1 852,7	92,8	1 945,5
Services contractuels	66,4	77,3	—	—	77,3	3,7	81,0
Frais généraux de fonctionnement	1 662,4	928,8	(48,9)	(5,2)	879,9	43,6	923,5
Fournitures et accessoires	73,0	196,2	—	—	196,2	11,4	207,6
Matériel	326,1	424,7	(61,3)	(14,4)	363,4	18,2	381,6
Total	21 327,9	22 457,1	(189,4)	(0,8)	22 267,7	1 360,7	23 628,4

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	831,6	999,9	Postes	1 055,1
	—	616,9	Autres dépenses de personnel	454,2
Total	831,6	1 615,8		1 509,3
Total 1) et 2)	22 159,5	24 072,9		25 137,7

Tableau 1.17

Postes nécessaires
Programme : Direction exécutive et administration

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	2	2	—	—	1	1	3	3
D-1	8	8	—	—	—	—	8	8
P-5	11	11	—	—	1	1	12	12
P-4/3	15	15	—	—	1	1	16	16
P-2/1	4	4	—	—	1	—	5	4
Total	43	43	—	—	4	3	47	46
Agents des services généraux								
1re classe	9	9	—	—	—	—	9	9
Autres classes	54	55	—	—	2	1	56	56
Total	63	64	—	—	2	1	65	65
Autres catégories								
Service de sécurité	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Total général	107	108	—	—	6	4	113	112

1. Le Secrétaire général

- 1.37 Le Secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation et la Charte lui confère un grand nombre de responsabilités diverses. Dans le cadre de son mandat, le Secrétaire général prend des décisions de sa propre initiative sur toutes sortes de questions politiques, économiques, sociales et humanitaires. Il s'emploie à favoriser le règlement des différends entre États et il peut porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question qui risque, à son avis, de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il joue un rôle clef dans les efforts déployés pour garantir le respect des droits de l'homme. Il donne aux départements, bureaux et autres unités administratives du Secrétariat des directives sur la politique à suivre dans l'exécution de leurs tâches, définit les orientations des programmes et autres éléments de l'Organisation et en assure la coordination. Le Secrétaire général s'acquitte également des fonctions dont il est chargé par les organes principaux autres que le Secrétariat. En outre, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, il joue un rôle de coordination en ce qui concerne toutes les organisations du système des Nations Unies.

Tableau 1.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	799,5	876,0	(369,4)	(42,1)	506,6	—	506,6
Voyages	535,2	698,5	—	—	698,5	34,0	732,5
Frais généraux de fonctionnement	1 173,7	481,5	—	—	481,5	23,4	504,9
Fournitures et accessoires	0,5	—	—	—	—	—	—
Matériel	0,2	41,7	—	—	41,7	1,9	43,6
Total	2 509,1	2 097,7	(369,4)	(17,6)	1 728,3	59,3	1 787,6

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 1.38 Les ressources de 506 600 dollars prévues à cette rubrique correspondent aux traitements et aux indemnités du Secrétaire général. La diminution de 369 400 dollars résulte du transfert de ressources à la section 28 (Dépenses extraordinaires) pour le paiement de la pension de retraite servie à deux anciens secrétaires généraux conformément aux dispositions de la résolution 45/251 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990.

Voyages

- 1.39 On ne peut prévoir avec exactitude le montant effectif des frais de voyage du Secrétaire général mais, sur la base des dépenses les plus récentes, il est proposé de prévoir un montant de 698 500 dollars en valeur constante.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.40 Un montant de 481 500 dollars est demandé pour l'entretien de la résidence officielle du Secrétaire général (268 000 dollars) et les réceptions officielles (213 500 dollars). Le Secrétaire général engage des dépenses de représentation à l'occasion des visites au Siège de chefs d'État et d'autres dignitaires et à l'occasion d'autres réceptions officielles. Les ressources prévues pour l'entretien de la résidence du Secrétaire général correspondent aux frais fixes de fonctionnement (éclairage, chauffage, énergie et eau, impôt sur les biens immobiliers, services contractuels et services d'entretien divers).

Matériel

- 1.41 Le montant de 41 700 dollars correspond au remplacement d'une voiture officielle. Au cours des trois exercices biennaux précédents, les ressources prévues à cette rubrique n'ont pas été utilisées du fait que les véhicules nécessaires ont été prêtés par des organismes extérieurs. On ne peut continuer à compter sur ces prêts de véhicules en 1996-1997. C'est la raison pour laquelle il est prévu dans la présente rubrique de remplacer un véhicule acheté en 1989.

2. Cabinet du Secrétaire général
- 1.42 Le Cabinet du Secrétaire général aide ce dernier à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et la prompte exécution des travaux du Secrétariat, des programmes et des autres composantes de l'Organisation, et le seconde dans ses relations avec les gouvernements et les délégations, la presse et le public. Cette unité administrative est aussi responsable du protocole, de la liaison et de la représentation.

Tableau 1.19

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Objet de dépense*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	9 808,5	10 812,3	97,8	0,9	10 910,1	633,3	11 543,4
Autres dépenses de personnel	741,7	885,4	(182,5)	(20,6)	702,9	33,9	736,8
Consultants et experts	13,6	180,3	—	—	180,3	8,7	189,0
Voyages	909,5	856,4	120,0	14,0	976,4	47,2	1 023,6
Services contractuels	66,4	75,6	—	—	75,6	3,5	79,1
Frais généraux de fonctionnement	470,7	390,4	(48,9)	(12,5)	341,5	16,5	358,0
Fournitures et accessoires	70,4	174,9	—	—	174,9	10,2	185,1
Matériel	276,8	299,4	(19,0)	(6,3)	280,4	13,4	293,8
Total	12 357,6	13 674,7	(32,6)	(0,2)	13 642,1	766,7	14 408,8

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
			i) Des organismes des Nations Unies	—
	738,3	1 276,0	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	1 349,3
			b) Activités de fond :	
		179,8	Fonds d'affectation spéciale pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	738,3	1 455,8		1 349,3
Total 1) et 2)	13 095,9	15 130,5		15 758,1

Tableau 1.20

Postes nécessaires
Unité administrative : Cabinet du Secrétaire général

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	2	2	—	—	1	1	3	3
D-1	6	6	—	—	—	—	6	6
P-5	4	4	—	—	1	1	5	5
P-4/3	12	12	—	—	1	1	13	13
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	29	29	—	—	3	3	32	32
Agents des services généraux								
1re classe	5	5	—	—	—	—	5	5
Autres classes	40	41	—	—	1	1	41	42
Total	45	46	—	—	1	1	46	47
Autres catégories								
Service de sécurité	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Total général	75	76	—	—	4	4	79	80

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Postes

- 1.43 Les ressources prévues au titre des traitements et les dépenses communes du personnel (10 910 100 dollars) correspondent au maintien de 29 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 45 postes d'agent des services généraux et autres postes ainsi qu'à la réattribution d'un poste d'agent des services généraux au Cabinet du Secrétaire général. Ce poste avait été transféré au Département de l'information en 1994-1995 en vue du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Autres dépenses de personnel

- 1.44 Les ressources demandées (702 900 dollars) correspondent au montant prévu pour le personnel temporaire (53 300 dollars) et les heures supplémentaires (649 600 dollars). Les ressources demandées pour le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) permettront non seulement de remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité mais également d'obtenir du personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe. Les ressources demandées pour les heures supplémentaires reposent sur les chiffres de 1994.

Consultants et experts

- 1.45 Un montant de 180 300 dollars est demandé pour permettre au Secrétaire général d'engager de temps à autre des consultants qui lui apporteront, dans des domaines spécifiques, les connaissances spécialisées dont l'Organisation ne dispose pas.

Voyages

- 1.46 Les ressources demandées (976 400 dollars) correspondent aux déplacements effectués par des fonctionnaires à la demande du Secrétaire général et aux frais de voyage du personnel du Cabinet composant la suite du Secrétaire général et des personnes chargées d'assurer sa sécurité et de lui fournir un appui administratif pendant ses voyages officiels. Compte tenu des dépenses effectuées pendant l'exercice biennal précédent, il est demandé une augmentation de 120 000 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997.

Services contractuels

- 1.47 Le montant de 75 600 dollars qui est demandé doit servir à financer les frais d'impression d'articles de papeterie destinés au Secrétaire général ainsi que d'autres articles (invitations, menus, etc.) utilisés par le Service du protocole et de la liaison à l'occasion des réceptions officielles données par le Secrétaire général. Ce montant devrait également permettre de financer l'impression des divers types de cartes et d'articles de papeterie utilisés par le Service du protocole et de la liaison et le Cabinet du Secrétaire général ainsi que des cartes d'invitation à des concerts et autres spectacles.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.48 Le montant estimatif des ressources (341 500 dollars), qui accuse une diminution de 48 900 dollars, correspond au coût de l'entretien du matériel de bureautique (94 100 dollars), des communications (243 100 dollars) et des réceptions officielles (4 300 dollars), tout particulièrement les frais des membres du Cabinet du Secrétaire général qui doivent engager des dépenses de représentation mais n'ont pas droit aux indemnités de représentation.

Fournitures et accessoires

- 1.49 Les ressources prévues (174 900 dollars) doivent servir à financer le coût des fournitures destinées au matériel de bureautique et les cadeaux offerts par le Secrétaire général à des chefs d'État et d'autres dignitaires, notamment lors de ses visites officielles.

Matériel

- 1.50 Le montant estimatif des ressources demandées au titre du matériel (280 400 dollars) est destiné à l'achat et au remplacement du matériel de bureautique.

3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

- 1.51 Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève remplit les fonctions qui sont décrites dans la section S du document ST/SGB/Organization. Compte tenu des priorités que le Secrétaire général a fixées pour l'Organisation, le Directeur général, en accord avec le Secrétaire général, a également entrepris de renforcer le rôle de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) en tant que centre de diplomatie multilatérale et forum international de consultation.

- 1.52 Vu les faits nouveaux survenus l'année dernière, les responsabilités qui incombent au Directeur général de l'ONUG dans l'établissement de relations avec les arrangements et mécanismes régionaux en Europe, le rôle de représentant du Secrétaire général que doit jouer celui-ci et les responsabilités qui lui ont été confiées en ce qui concerne la Conférence du désarmement, il a fallu renforcer le Bureau du Directeur général, en particulier les activités liées aux relations, à la coordination et à la coopération interorganisations. Le Bureau du Directeur général a été réorganisé à la suite du renforcement du rôle de ce dernier et également de l'accroissement du volume de travail. Pour utiliser au mieux les ressources disponibles, les tâches dont le personnel du Bureau doit s'acquitter ont été réparties différemment en vue d'aider le Directeur général à mieux remplir son nouveau rôle et à veiller, dans le cadre de son mandat et ses nouvelles fonctions, à établir des relations avec les arrangements et mécanismes régionaux en Europe. À cette fin :

- a) Les fonctions du Conseiller politique principal (classe D-1) ont été fondamentalement redéfinies pour les axer sur des questions régionales et mondiales, le titulaire se voyant confier des responsabilités accrues dans le domaine de l'analyse politique et de l'établissement des rapports;
 - b) Le poste P-4 créé pour le Chef des affaires interorganisations a été attribué à un spécialiste des questions politiques auquel ont été confiées un certain nombre de fonctions existantes et nouvelles, notamment la recherche, l'analyse, la représentation et la coordination entre l'ONUG et les organisations régionales;
 - c) Pour renforcer le rôle que joue l'ONUG dans le domaine de la coopération interorganisations, il a fallu donner plus de poids au poste de chef des affaires interorganisations. Le poste P-5 approuvé par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session a servi à renforcer les fonctions de chef des affaires interorganisations, le Directeur général ayant décidé de donner la priorité à la relance de la coopération avec les institutions spécialisées établies à Genève et ailleurs en Europe. Un spécialiste des affaires interorganisations (classe P-3) aidera le Chef des affaires interorganisations à s'acquitter de ses tâches;
 - d) Le Chef du protocole, le juriste et le Chef de cabinet continueront à remplir leurs fonctions à la classe P-5;
 - e) Le poste P-3 approuvé par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session est réservé à un assistant spécial du Directeur général dont les fonctions comprennent l'établissement de comptes rendus des réunions, l'élaboration de projets de documents ainsi que toute autre tâche généralement confiée au titulaire d'un poste de ce type;
 - f) Un attaché de liaison (classe P-2) assure la liaison entre l'ONUG et plus de 940 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et d'autres organes délibérants ou bureaux.
- 1.53 Les activités du Bureau du Directeur général dans le domaine politique et celui de la représentation ont été réparties entre deux grands secteurs, dont l'un est dirigé par un conseiller politique principal, secondé par un spécialiste des questions politiques, et l'autre par un spécialiste des affaires interorganisations (hors classe), secondé par un spécialiste des affaires interorganisations. Le premier secteur est essentiellement chargé d'activités politiques et de fonctions de représentation auprès des organisations régionales et de la communauté universitaire, le second s'occupant d'activités auprès d'autres organismes des Nations Unies et du mécanisme interinstitutions.
- 1.54 Les activités présentées ci-dessus s'inscrivent dans une perspective à long terme et le Bureau du Directeur général devrait être doté des mêmes effectifs pour faire effectivement face aux obligations de plus en plus nombreuses qui lui incombent.

Tableau 1.21

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	4 022,8	4 270,7	268,3	6,2	4 539,0	292,5	4 831,5
Autres dépenses de personnel	34,7	73,0	—	—	73,0	3,7	76,7
Voyages	70,9	108,7	(5,1)	(4,6)	103,6	5,2	108,8
Frais généraux de fonctionnement	5,9	41,2	—	—	41,2	2,1	43,3
Fournitures et accessoires	2,1	21,3	—	—	21,3	1,2	22,5
Matériel	20,4	64,5	(42,3)	(65,5)	22,2	1,1	23,3
Total	4 156,8	4 579,4	220,9	4,8	4 800,3	305,8	5 106,1

Tableau 1.22

Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	4	4	—	—	—	—	4	4
P-4/3	3	3	—	—	—	—	3	3
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	10	10	—	—	—	—	10	10
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	8	8	—	—	—	—	8	8
Total	10	10	—	—	—	—	10	10
Total général	20	20	—	—	—	—	20	20

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 1.55 Les ressources prévues (4 539 000 dollars) permettront de continuer à financer 10 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux. L'accroissement des ressources (268 300 dollars) reflète le coût intégral des deux postes (1 poste P-5 et 1 poste P-3) que l'Assemblée a approuvés à sa quarante-huitième session.

Autres dépenses de personnel

- 1.56 Des fonds sont également prévus (73 000 dollars) pour le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (61 800 dollars) et les heures supplémentaires (11 200 dollars) pendant les périodes de pointe.

Voyages

- 1.57 Les ressources prévues (103 600 dollars) devraient permettre de couvrir le coût des voyages que le Directeur général effectuerait à la demande du Secrétaire général ainsi que les frais de voyage des fonctionnaires dans le cadre des relations extérieures et de la représentation aux réunions sur les questions interorganisations, à la liaison avec les ONG et au renforcement de la coopération et du dialogue avec les institutions régionales et des organismes des Nations Unies.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.58 Les ressources prévues (41 200 dollars) permettraient de couvrir le coût des réceptions officielles et autres dépenses de représentation de nature protocolaire, telles que les activités organisées à l'occasion de la Journée des Nations Unies et de la Journée internationale de la paix et les réceptions données lorsque des organismes et représentants officiels se rendent à Genève (22 400 dollars) ainsi que l'entretien du matériel de bureautique (18 800 dollars).

Fournitures et accessoires

- 1.59 Les ressources prévues (21 300 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des fournitures et accessoires destinés au matériel de bureautique.

Matériel

- 1.60 Les ressources prévues (22 200 dollars), qui accusent une diminution de 42 300 dollars, sont destinées à financer le remplacement du matériel de bureautique en usage depuis plus de cinq ans.

4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

- 1.61 Les fonctions du Bureau du Directeur général, décrites dans la section Z du document ST/SGB/Organisation, modifié par la circulaire ST/SGB/218, qui définit la répartition des activités d'appui entre le Bureau et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) depuis la transformation de cette dernière en institution spécialisée, ont été considérablement élargies par le Secrétaire général et comportent des responsabilités en ce qui concerne la direction exécutive et l'administration d'activités dans le domaine du développement social et des affaires humanitaires. À la suite du transfert au Siège d'une grande partie de ces activités, il a été décidé que la direction exécutive et l'administration continueraient de relever de la responsabilité du Directeur général en ce qui concerne le programme relatif à la prévention du crime et la justice pénale et que cette responsabilité serait étendue aux activités liées aux utilisations pacifiques de l'espace. Les fonctions du Bureau du Directeur général consistent à :
- a) Assister le Directeur général dans toutes ses fonctions, y compris les tâches spéciales que lui confie le Secrétaire général;
 - b) Coopérer avec le gouvernement du pays hôte et assurer les services de protocole pour l'Office des Nations Unies à Vienne, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les conférences de l'Organisation des Nations Unies tenues à Vienne;
 - c) Assurer des services juridiques pour l'Office des Nations Unies à Vienne, le PNUCID et les conférences de l'ONU tenues dans cette ville;
 - d) Assurer la liaison entre l'Office des Nations Unies à Vienne et les organisations non gouvernementales;

- e) Assurer la coordination avec l'ONUDI et l'AIEA concernant les grandes orientations des programmes intéressant la coopération interinstitutions et les questions intéressant le personnel en poste à Vienne;
- f) Assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les services du Secrétariat au Siège.

Tableau 1.23

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 142,5	1 936,7	—	—	1 936,7	214,6	2 151,3
Autres dépenses de personnel	42,9	49,6	—	—	49,6	4,3	53,9
Voyages	78,2	82,5	(8,3)	(10,0)	74,2	6,4	80,6
Services contractuels	—	1,7	—	—	1,7	0,2	1,9
Frais généraux de fonctionnement	12,1	15,7	—	—	15,7	1,6	17,3
Fournitures et accessoires	—	—	—	—	—	—	—
Matériel	28,7	19,1	—	—	19,1	1,8	20,9
Total	2 304,4	2 105,3	(8,3)	(0,3)	2 097,0	228,9	2 325,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
			i) Des organismes des Nations Unies	
	93,3	160,0	ii) Des activités extrabudgétaires	160,0
			Activités de fond financées par des fonds extrabudgétaires	
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	93,3	160,0		160,0
Total 1) et 2)	2 397,7	2 265,3		2 485,9

Tableau 1.24

Postes nécessaires

*Unité administrative : Bureau du Directeur général
de l'Office des Nations Unies à Vienne*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-2	—	—	—	—	1	—	1	—
Total	4	4	—	—	1	—	5	4
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	6	6	—	—	1	—	7	6
Total	8	8	—	—	1	—	9	8
Total général	12	12	—	—	2	—	14	12

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 1.62 Les ressources prévues (1 936 700 dollars) permettront de continuer à financer quatre postes d'administrateur et huit postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 1.63 Les ressources prévues (49 600 dollars), fixées à un montant correspondant au maintien des programmes, permettront de recruter du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et de couvrir le coût des heures supplémentaires (29 900 dollars). Les ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) permettraient de remplacer le personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et d'engager du personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe. Les ressources prévues au titre des heures supplémentaires permettraient d'engager du personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe, en particulier pendant les visites du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires à Vienne ainsi que pendant les autres réunions extraordinaires dont la responsabilité est confiée au Directeur général.

Voyages

- 1.64 Les ressources prévues (74 200 dollars), qui accusent une diminution de 8 300 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de voyage du Directeur général et de ses collaborateurs au titre d'activités de fond dont la responsabilité lui est confiée et le coût des déplacements effectués par le Directeur général pour représenter le Secrétaire général, sur sa demande.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.65 Un montant de 15 700 dollars servira à couvrir le coût de la visite annuelle du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires des institutions spécialisées, ainsi que des réceptions offertes à l'occasion de conférences et réunions importantes tenues à Vienne.

Matériel

- 1.66 Les ressources prévues (19 100 dollars) sont demandées au titre du matériel de bureautique et doivent permettre de financer l'achat du matériel et du logiciel dont le Bureau a besoin pour planifier et gérer les projets. Le logiciel permettra également de préparer les textes et les moyens visuels nécessaires pour les discours.

Titre II

Affaires politiques et maintien de la paix

Chapitre 2

Affaires politiques

Vue d'ensemble

- 2.1 Le Département des affaires politiques a été créé en vue de renforcer la capacité de l'Organisation en matière de bons offices, de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix. Le Département était à l'origine dirigé par deux secrétaires généraux adjoints aux responsabilités géographiques et fonctions clairement délimitées. Dans le cadre du processus de rationalisation et de restructuration, l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/231, en date du 23 décembre 1993, a approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à fusionner les deux parties du Département sous la direction d'un seul secrétaire général adjoint appuyé par deux sous-secrétaires généraux. La fusion a eu lieu en mars 1994. Le Département est chargé de quatre fonctions essentielles. La première consiste à aider le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités générales qui lui incombent en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et en vertu des mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Cette fonction comprend la collecte d'informations sur les différends et conflits réels et potentiels, l'analyse de ces informations en vue du recensement des situations dans lesquelles l'Organisation pourrait utilement intervenir; elle consiste aussi à conseiller le Secrétaire général sur les formes que pourraient revêtir ces interventions, à préparer les rapports voulus à présenter aux organes intergouvernementaux pertinents et à mettre en oeuvre la politique approuvée. En établissant à son intention des notes d'information et des documents de base et en lui fournissant d'autres services, le Département aide également le Secrétaire général dans ses relations avec les États Membres. La responsabilité de cette fonction, qui comprend également la coopération avec les organisations régionales, est dévolue aux six divisions régionales du Département tel qu'il a été restructuré après sa fusion (deux pour l'Afrique, deux pour l'Asie, une pour les Amériques et une pour l'Europe). Chaque division est dirigée par un directeur qui relève de l'un des deux sous-secrétaires généraux chargés du Département.
- 2.2 La deuxième fonction du Département consiste à fournir des services de secrétariat à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil de tutelle et à un certain nombre d'organes intergouvernementaux connexes. Cette fonction est confiée à deux divisions, dont l'une est chargée de l'Assemblée générale et du Conseil de tutelle et des organes connexes, et l'autre du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, et qui sont dirigées chacune par un directeur qui relève de l'un des deux sous-secrétaires généraux.
- 2.3 La troisième fonction qui consiste à mettre en oeuvre le programme en matière de désarmement incombe au Centre pour les affaires de désarmement dirigé par un directeur qui relève directement du Secrétaire général adjoint. Le Centre fournit des services de secrétariat à la Conférence du désarmement, à la Commission du désarmement et à la Première Commission de l'Assemblée générale. Il comprend du personnel en poste à New York, à Genève et dans les trois centres régionaux pour le désarmement de Katmandou, Lima et Lomé. La quatrième fonction consiste à renforcer l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes. Elle incombe à la Division de l'assistance électorale, qui est dirigée, elle aussi, par un directeur relevant directement du Secrétaire général adjoint.
- 2.4 Les activités inscrites au présent chapitre du budget sont exécutées dans le cadre des sous-programmes 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) et 3 (Recherche, collecte et analyse d'informations) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations); et les programmes 2 (Affaires politiques et

affaires du Conseil de sécurité), 3 (Affaires de l'Assemblée générale), 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation), 5 (Question de Palestine) et 7 (Désarmement) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 48/258 A en date du 23 juin 1994, par laquelle cette dernière a mis fin au mandat du Comité spécial contre l'apartheid, a mis un terme aux activités relatives au programme 6 (Élimination de l'apartheid) qui étaient également menées par le Département des affaires politiques. Dans son rapport [A/49/16 (Partie II)], le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée d'approuver la suppression du programme 6.

- 2.5 Les ressources demandées au titre de ce chapitre font apparaître une réduction imputable, pour l'essentiel, au fait que les ressources approuvées en 1994-1995 pour les activités relatives à l'apartheid n'ont pas été reconduites ainsi qu'à la proposition visant à supprimer les ressources allouées au Bureau du Coordonnateur de l'aide des Nations Unies à la reconstruction et au développement du Liban, dont le maintien sous sa forme actuelle, de l'avis du Secrétaire général (voir A/49/388), n'est plus nécessaire, en raison de l'amélioration de la situation au Liban. Les activités relatives Bureau du Coordonnateur seront confiées au coordonnateur résident du PNUD. D'autre part, le Conseil de sécurité ayant constaté, dans sa résolution 956 (1994), que l'Accord de tutelle avait cessé d'être applicable au dernier territoire sous tutelle, le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (Palaos), il est également proposé de ne pas reconduire les ressources prévues pour les activités du Conseil de tutelle.

- 2.6 Les ressources affectées à ce chapitre en 1996-1997 se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs		
1. Conseil de sécurité	0,6	—
2. Conseil de tutelle	—	—
3. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	0,9	—
4. Comité spécial contre l'apartheid et autres organes	—	—
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	0,2	—
6. Conférence du désarmement	0,1	—
Total partiel, A	1,8	—
B Direction exécutive et administration	6,7	—
C. Programme de travail		
1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix	29,3	—
2. Affaires de l'Assemblée générale	7,5	—
3. Affaires du Conseil de sécurité	15,1	—
4. Désarmement	23,3	74,7
5. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes	3,9	25,3
6. Question de Palestine	6,8	—
7. Autres programmes	—	—
Total partiel, C	85,9	100,0
D. Appui aux programmes	5,6	—
Total	100,0	100,0

Tableau 2.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	3 050,9	2 263,1	(1 239,4)	(54,7)	1 023,7	49,7	1 073,4
B. Direction exécutive et administration	5 441,1	5 603,6	(1 753,4)	(31,2)	3 850,2	173,5	4 023,7
C. Programme de travail	42 432,8	49 551,3	(1 262,5)	(2,5)	48 288,8	2 647,3	50 936,1
D. Appui aux programmes	2 768,2	4 741,7	(1 590,6)	(33,5)	3 151,1	146,2	3 297,3
Total	53 693,0	62 159,7	(5 845,9)	(9,4)	56 313,8	3 016,7	59 330,5

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	416,7	571,7	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des programmes extrabudgétaires	142,3
Total a)	416,7	571,7		142,3
			b) Activités de fond :	
	1 021,1	217,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	233,0
	194,8	390,7	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	410,2
	801,8	234,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	254,0
	500,0	608,2	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	400,0
	208,0	6 370,4	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	1 333,0
	6,3	186,0	Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	—
Total b)	2 732,0	8 007,8		2 630,2
			c) Projets opérationnels :	
	323,5	142,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	133,8
	154,9	99,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	145,3
	396,7	40,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	40,0
	1 433,7	2 187,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 187,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	4 330,0	2 130,5	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	—
	11 138,6	5 000,0	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	—
	1 534,7	255,0	Fonds des Nations Unies pour la Namibie	—
Total c)	19 312,1	9 854,4		2 506,4
Total a), b) et c)	22 460,8	18 433,9		5 278,9
Total 1) et 2)	76 153,8	80 593,6		64 609,4

Tableau 2.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	40 869,3	49 465,7	(3 824,4)	(7,7)	45 641,3	2 524,0	48 165,3
Autres dépenses de personnel	2 778,4	1 216,1	228,9	18,8	1 445,0	69,5	1 514,5
Consultants et experts	1 119,9	1 694,3	(296,4)	(17,4)	1 397,9	67,4	1 465,3
Voyages	3 077,6	3 193,6	(461,9)	(14,4)	2 731,7	131,8	2 863,5
Services contractuels	512,4	1 090,8	(177,4)	(16,2)	913,4	44,2	957,6
Frais généraux de fonctionnement	1 371,9	1 672,3	(260,0)	(15,5)	1 412,3	67,3	1 479,6
Fournitures et accessoires	180,9	202,8	(6,9)	(3,4)	195,9	10,0	205,9
Matériel	894,4	1 583,6	(596,2)	(37,6)	987,4	46,8	1 034,2
Bourses, subventions et contributions	2 888,2	2 040,5	(451,6)	(22,1)	1 588,9	55,7	1 644,6
Total	53 693,0	62 159,7	(5 845,9)	(9,4)	56 313,8	3 016,7	59 330,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	317,0	467,4	Postes	177,0
	1 913,7	1 953,7	Autres dépenses de personnel	1 771,1
	80,9	645,7	Consultants et experts	626,0
	1 647,9	1 691,7	Voyages	1 398,2
	538,6	629,7	Services contractuels	543,7
	1 342,1	320,5	Frais généraux de fonctionnement	309,9
	0,7	34,0	Fournitures et accessoires	32,7
	100,0	139,4	Matériel	111,1
	16 432,1	12 489,3	Bourses, subventions et contributions	309,2
	87,8	62,5	Dépenses diverses	—
Total	22 460,8	18 433,9		5 278,9
Total 1) et 2)	76 153,8	80 593,6		64 609,4

Tableau 2.3

Postes nécessaires
Unité administrative : Département des affaires politiques

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994- 1995</i>	<i>1996- 1997</i>	<i>1994- 1995</i>	<i>1996- 1997</i>	<i>1994- 1995</i>	<i>1996- 1997</i>	<i>1994- 1995</i>	<i>1996- 1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	10	10	—	—	—	—	10	10
D-1	21	17	1	1	—	—	22	18
P-5	41	38	4	3	—	—	45	41
P-4/3	71	68	3	2	—	—	74	70
P-2/1	16	13	—	—	—	—	16	13
Total	162	149	8	6	—	—	170	155
Agents des services généraux								
1re classe	12	12	—	—	—	—	12	12
Autres classes	108	106	14	8	2	2	124	116
Total	120	118	14	8	2^a	2^a	136	128
Autres catégories								
Agents locaux	—	—	4	—	—	—	4	—
Total	—	—	4	—	—	—	4	—
Total général	282	267	26	14	2^a	2^a	310	283

^a Source extrabudgétaire : Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

A. Organes directeurs

Vue d'ensemble

- 2.7 Des ressources sont prévues dans cette partie de chapitre pour financer certains coûts afférents aux organes directeurs dont le Département des affaires politiques assure le service et qui nécessitent des crédits spécifiques.

Tableau 2.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Conseil de sécurité	279,8	768,1	(431,8)	(56,2)	336,3	16,5	352,8
2. Conseil de tutelle	136,8	112,3	(112,3)	(100,0)	—	—	—
3. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	396,5	517,2	4,3	0,8	521,5	25,2	546,7
4. Comité spécial contre l'apartheid et autres organes	2 005,3	689,1	(689,1)	(100,0)	—	—	—
5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	60,1	106,5	(10,5)	(9,8)	96,0	4,7	100,7
6. Conférence du désarmement	172,4	69,9	—	—	69,9	3,3	73,2
Total	3 050,9	2 263,1	(1 239,4)	(54,7)	1 023,7	49,7	1 073,4

Tableau 2.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	105,3	—	—	—	—	—	—
Autres dépenses de personnel	—	5,9	—	—	5,9	0,2	6,1
Voyages	1 061,3	934,3	(317,3)	(33,9)	617,0	29,7	646,7
Services contractuels	288,0	769,6	(433,3)	(56,3)	336,3	16,5	352,8
Frais généraux de fonctionnement	112,9	97,5	(37,2)	(38,1)	60,3	3,0	63,3
Fournitures et accessoires	2,9	4,2	—	—	4,2	0,3	4,5
Bourses, subventions et contributions	1 480,5	451,6	(451,6)	(100,0)	—	—	—
Total	3 050,9	2 263,1	(1 239,4)	(54,7)	1 023,7	49,7	1 073,4

1. Conseil de sécurité

Tableau 2.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	3,1	—	—	—	—	—	—
Services contractuels	275,8	768,1	(431,8)	(56,2)	336,3	16,5	352,8
Frais généraux de fonctionnement	0,9	—	—	—	—	—	—
Total	279,8	768,1	(431,8)	(56,2)	336,3	16,5	352,8

- 2.8 Le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, le Conseil de sécurité est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes, auxquels le Conseil a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Services contractuels

- 2.9 Les ressources prévues (336 300 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des travaux contractuels d'imprimerie pour l'impression des *Documents officiels du Conseil de sécurité* et des rapports de ses organes subsidiaires dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Ce montant accuse une réduction de 431 800 dollars imputable à la mise en place de postes de travail informatiques et de logiciels de traitement de texte qui permettront d'imprimer un pourcentage plus important des rapports du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires à l'Organisation même.

2. Conseil de tutelle

Tableau 2.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	147,1	97,2	(97,2)	(100,0)	—	—	—
Services contractuels	0,2	1,5	(1,5)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	9,2	13,6	(13,6)	(100,0)	—	—	—
Fournitures et accessoires	0,3	—	—	—	—	—	—
Total	136,8	112,3	(112,3)	(100,0)	—	—	—

2.10 Le Conseil de tutelle, composé de cinq États Membres, est un des organes principaux de l'ONU, institué en application de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies pour aider l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à s'acquitter de leurs fonctions en ce qui concerne le régime international de tutelle. Par sa résolution 956 (1994) en date du 2 novembre 1994, le Conseil de sécurité a constaté que l'Accord de tutelle avait cessé d'être applicable au dernier territoire sous tutelle, le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (Palaos). C'est pourquoi il est proposé de supprimer les ressources prévues pour le Conseil.

2.11 Conformément à son règlement intérieur modifié, «le Conseil de tutelle se réunit où et quand il y a lieu, sur sa propre décision ou sur décision de son président, ou à la demande de la majorité de ses membres ou à la demande de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, agissant en conformité des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies». Si des réunions du Conseil de tutelle s'avéraient nécessaires à l'avenir, le Département des affaires politiques assurerait les services fonctionnels nécessaires. On prévoit à ce stade que ces services seraient financés dans les limites des ressources mises à la disposition du Département.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

2.12 Au vu de la situation actuelle, il est proposé de supprimer les ressources prévues pour le Conseil de tutelle. En cas de dépenses imprévues, on estime que celles-ci pourraient être couvertes par les ressources dont dispose le Département.

3. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Tableau 2.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	—	5,9	—	—	5,9	0,2	6,1
Voyages	350,3	451,1	—	—	451,1	21,7	472,8
Frais généraux de fonctionnement	43,6	56,0	4,3	7,6	60,3	3,0	63,3
Fournitures et accessoires	2,6	4,2	—	—	4,2	0,3	4,5
Total	396,5	517,2	4,3	0,8	521,5	25,2	546,7

- 2.13 Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui est composé de 24 membres, est le principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé d'examiner l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée, en date du 14 décembre 1960. Il comprend un sous-comité et un groupe de travail.
- 2.14 Le mandat du Comité est le suivant :
- Rechercher les moyens d'appliquer immédiatement et intégralement la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et formuler des propositions spécifiques à cette fin;
 - Faire des propositions concrètes au Conseil de sécurité concernant les faits nouveaux intervenus dans les territoires coloniaux qui risquent de menacer la paix et la sécurité internationales;
 - Examiner si les États Membres respectent la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et les autres résolutions pertinentes;
 - Étudier la situation dans tous les territoires non autonomes qui subsistent, notamment en y envoyant des missions de visite, et faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale;
 - Mobiliser un appui mondial en faveur de la réalisation des objectifs de la Déclaration;
 - Revoir la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration et faire à cette fin des propositions spécifiques à l'Assemblée générale.
- 2.15 Dans l'exercice de son mandat, le Comité spécial peut tenir des réunions, dont certaines hors Siège, pour examiner l'application de la Déclaration, envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes et tenir les consultations et avoir les contacts voulus avec les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ses membres peuvent aussi participer aux conférences, séminaires et autres réunions spéciales traitant de la décolonisation qu'organisent les organisations non gouvernementales ainsi que les organismes intéressés des Nations Unies. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Comité spécial lance une campagne internationale de diffusion d'informations sur la décolonisation et de publicité des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation et fait rapport à ce sujet à l'Assemblée.
- 2.16 À l'heure actuelle, il y a encore 17 territoires non autonomes. Le programme de travail du Comité spécial est arrêté tous les ans, compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Eu égard à l'étendue

des responsabilités du Comité spécial et à son programme de travail approuvé par l'Assemblée pour 1995, le Comité mènera sans doute les activités suivantes durant l'exercice biennal 1996-1997 :

- a) Envoyer chaque année dans les territoires deux missions de visite au maximum d'une durée de deux semaines et demie;
 - b) Envoyer des missions de représentation à des conférences, tenir des consultations et avoir des contacts portant sur la question de la décolonisation avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées, et les institutions internationales associées aux Nations Unies (jusqu'à six missions de consultation d'une semaine chaque année); l'OUA (une mission de consultations d'une semaine chaque année); et le Président du Conseil économique et social lors des sessions ordinaires du Conseil; l'OEA, la CARICOM et d'autres institutions de la région des Caraïbes (jusqu'à deux missions); le Forum du Pacifique Sud et d'autres institutions régionales de la région du Pacifique (jusqu'à deux missions);
 - c) Participer chaque année à trois conférences, séminaires et autres manifestations spéciales traitant de la décolonisation, réunis sur l'initiative d'organisations non gouvernementales ainsi que par des organismes des Nations Unies intéressés;
 - d) Prendre, en consultation avec les puissances administrantes et les organisations régionales intéressées, les dispositions nécessaires pour que des représentants des territoires non autonomes soient entendus par le Comité.
- 2.17 C'est le Département des affaires politiques qui fournit les services fonctionnels nécessaires au Comité spécial, à ses organes subsidiaires et à ses missions de visite et autres. Des ressources sont prévues à cet effet dans la partie 2C ci-dessous.
- 2.18 Sans préjudice des décisions que prendra l'Assemblée générale à ses cinquantième et cinquante et unième sessions concernant le programme de travail du Comité spécial pour 1996 et 1997, les prévisions de dépenses ont été établies en fonction du volume des activités approuvées pour l'année 1995.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

- 2.19 Le montant prévu (5 900 dollars) est destiné à couvrir le coût des services d'un interprète pour les missions du Comité.

Voyages

- 2.20 Le montant prévu (451 100 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage des représentants (217 900 dollars) appelés à se déplacer dans le cadre des activités indiquées au paragraphe 2.16, ainsi qu'à participer à deux séminaires régionaux (un par an) devant se tenir dans les régions des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre du Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme; les frais de voyage de représentants d'organismes nationaux et autres (77 300 dollars) qui participeront à ses travaux et qui assisteront aux séminaires susmentionnés, et les frais de voyage du personnel (155 900 dollars) qui aidera le Comité à mener les activités indiquées au paragraphe 2.16 et assurera le service des deux séminaires régionaux.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.21 Le montant prévu (60 300 dollars) est destiné à couvrir le coût de la location des locaux (8 400 dollars), du mobilier et matériel (23 600 dollars), des communications (6 900 dollars) et des services divers (17 100 dollars) nécessaires lors des missions du Comité et des séminaires visés au paragraphe 2.20. L'augmentation (4 300 dollars) correspond aux dépenses de représentation du Comité, qui étaient jusqu'à présent inscrites à la rubrique Direction exécutive et administration du Département.

Fournitures et accessoires

2.22 Le montant prévu (4 200 dollars) est destiné à couvrir le coût de diverses fournitures nécessaires pour les missions du Comité et les séminaires susvisés.

4. Comité spécial contre l'apartheid et autres organes

Tableau 2.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	512,1	209,6	(209,6)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	12,7	27,9	(27,9)	(100,0)	—	—	—
Subventions et contributions	1 480,5	451,6	(451,6)	(100,0)	—	—	—
Total	2 005,3	689,1	(689,1)	(100,0)	—	—	—

2.23 À la suite de la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/258 A, de mettre fin au mandat du Comité spécial contre l'apartheid, le Secrétaire général a présenté des propositions visant à réduire les activités relatives à l'élimination de l'apartheid et concernant l'utilisation des ressources y afférentes (A/C.5/49/44). L'Assemblée a pris une décision à ce sujet dans sa résolution 49/219 du 23 décembre 1994, après avoir examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question (A/49/7/Add.10).

2.24 Dans son rapport (A/C.5/49/44), le Secrétaire général a décrit succinctement les incidences de la réduction des activités relatives à l'élimination de l'apartheid sur le budget, pour lesquelles des ressources avaient été approuvées au titre du chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995. Le solde des crédits ouverts pour 1994-1995 (689 100 dollars) ne sera pas utilisé.

5. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Tableau 2.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	5,1	106,5	(10,5)	(9,8)	96,0	4,7	100,7
Services contractuels	12,0	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	43,0	—	—	—	—	—	—
Total	60,1	106,5	(10,5)	(9,8)	96,0	4,7	100,7

2.25 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en 1976, conformément à la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1975. Le nombre de ses membres a été porté de 20 à 23 par l'Assemblée, à sa trente et unième session. Dans sa résolution 49/62 A

du 14 décembre 1994, adoptée à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée a considéré que le Comité pouvait continuer d'apporter une contribution précieuse et positive aux efforts internationaux visant à faire progresser l'application effective de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et à mobiliser l'aide et l'appui internationaux en faveur du peuple palestinien durant la période de transition; fait siennes les recommandations formulées par le Comité dans son rapport à la quarante-neuvième session de l'Assemblée; prié le Comité de continuer à suivre l'évolution de la question de Palestine et de présenter un rapport et des suggestions à l'Assemblée ou au Conseil de sécurité, selon qu'il conviendrait; autorisé le Comité à continuer d'oeuvrer sans réserve en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à apporter les aménagements qu'il jugerait appropriés et nécessaires à son programme de travail en fonction de l'évolution de la situation, à mettre plus spécialement l'accent sur la nécessité de mobiliser aide et appui en faveur du peuple palestinien et à lui rendre compte à sa cinquantième session et par la suite; et prié le Comité de continuer d'aider les organisations non gouvernementales qui mènent des activités d'information et d'assistance et d'associer de nouvelles organisations non gouvernementales à ses travaux. Il est prévu que le Comité continuera d'exister jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 2.26 Les ressources prévues (96 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage des membres du Comité et des observateurs appelés à participer aux réunions organisées par les organes de l'ONU et organisations des Nations Unies et les institutions spécialisées, et aux autres conférences et réunions internationales auxquelles le Comité jugera utile de se faire représenter, ainsi que l'envoi de délégations pour participer aux autres missions et activités de sensibilisation que le Comité pourra entreprendre dans l'exercice de son mandat. Elles permettront également de couvrir les frais de voyage des personnalités, experts et autres personnes que le Comité décidera d'inviter à participer à des manifestations spéciales concernant la question de Palestine ou à se rendre auprès de lui pour consultations, lorsque cela sera jugé nécessaire.

6. Conférence du désarmement

Tableau 2.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	105,3	—	—	—	—	—	—
Voyages	63,6	69,9	—	—	69,9	3,3	73,2
Frais généraux de fonctionnement	3,5	—	—	—	—	—	—
Total	172,4	69,9	—	—	69,9	3,3	73,2

- 2.27 La Conférence du désarmement, sise à Genève, est ouverte à la participation des 5 États dotés d'armes nucléaires et de 35 autres États. En outre, 50 États non membres sont invités périodiquement à participer à ses travaux, de même qu'à ceux de ses organes subsidiaires. La Conférence divise sa session annuelle en trois parties et poursuit ses négociations sur les questions prioritaires pendant les périodes intersessions. C'est pourquoi elle se réunit de sept à neuf mois par an.
- 2.28 En application du paragraphe 120 c) du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général nomme, après consultations avec la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de la Conférence qui, tout en étant en même temps son représentant personnel, est chargé d'aider la Conférence et son président à organiser les travaux de la Conférence. Comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L du 11 décembre 1979, le Secrétaire général fournit le personnel ainsi que le concours et les services dont la Conférence du désarmement et tous organes subsidiaires qu'elle pourrait établir auraient besoin, conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Le secrétariat de la Conférence se compose de fonctionnaires du Service du Centre pour les affaires de désarmement du Département des affaires politiques de Genève.
- 2.29 L'Assemblée générale a de nouveau prié instamment tous les États participant à la Conférence du désarmement, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, de négocier activement, en tant que tâche prioritaire, et de conclure un traité universel d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit multilatéralement et effectivement vérifiable et qui contribue au désarmement nucléaire et à la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, demandé la conclusion des négociations sur le traité dans les meilleurs délais et prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'assurer à la Conférence les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires à ces négociations (résolution 49/70 du 15 décembre 1994).
- 2.30 À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée a également recommandé à la Conférence du désarmement de poursuivre activement des négociations intensives en vue de parvenir rapidement à un accord et de conclure des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes; elle l'a aussi prié d'accélérer l'examen, sous tous ses aspects, de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en vue d'engager des négociations aux fins de la conclusion d'un accord ou d'accords; d'envisager de poursuivre ses travaux concernant la transparence dans le domaine des armements; d'élaborer un ensemble complet de mesures pratiques vérifiables se prêtant à des négociations dans les 5 et 10 prochaines années, afin de réduire la menace nucléaire; et d'envisager d'élaborer des principes qui puissent servir de cadre à des accords régionaux sur la maîtrise des armes classiques (résolutions 49/73, 49/74 et 49/75 C, E et O du 15 décembre 1995).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 2.31 Les ressources demandées à cette rubrique (69 900 dollars) serviront à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires du Centre pour les affaires de désarmement qui seront détachés du Siège à Genève pour assurer les services fonctionnels nécessaires à la Conférence du désarmement (27 900 dollars) et des fonctionnaires de Genève devant assister aux réunions consultatives tenues à New York concernant les activités de la Conférence du désarmement (42 000 dollars).

B. Direction exécutive et administration

Vue d'ensemble

2.32 Le montant prévu correspond aux ressources nécessaires concernant le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et les bureaux des deux sous-secrétaires généraux qui fournissent l'appui nécessaire.

Tableau 2.12

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Direction exécutive et administration	5 441,1	5 603,6	(1 753,4)	(31,2)	3 850,2	173,5	4 023,7

Tableau 2.13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	4 236,7	4 767,9	(1 318,4)	(27,6)	3 449,5	154,4	3 603,9
Autres dépenses de personnel	138,6	154,7	(119,9)	(77,5)	34,8	1,6	36,4
Consultants et experts	88,9	95,0	(28,6)	(30,1)	66,4	3,2	69,6
Voyages	574,8	422,5	(230,9)	(54,6)	191,6	9,2	200,8
Services contractuels	1,0	0,8	(0,8)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	282,4	162,7	(54,8)	(33,6)	107,9	5,1	113,0
Fournitures et accessoires	30,2	—	—	—	—	—	—
Matériel	88,5	—	—	—	—	—	—
Total	5 441,1	5 603,6	(1 753,4)	(31,2)	3 850,2	173,5	4 023,7

Tableau 2.14

Postes nécessaires
Programme : Direction exécutive et administration

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1	3	1	—	—	—	—	3	1
P-5	3	2	—	—	—	—	3	2
P-4/3	5	4	—	—	—	—	5	4
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	14	10	—	—	—	—	14	10
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	14	11	1	—	—	—	15	11
Total	14	11	1	—	—	—	15	11
Total général	28	21	1	—	—	—	29	21

- 2.33 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Dans l'exercice de ses responsabilités, il est secondé par deux sous-secrétaires généraux. L'un supervise la Division des affaires de l'Assemblée générale et aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses responsabilités en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix en Amérique, en Asie de l'Est/Pacifique et en Europe relevant des sous-programmes 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) et 3 (Recherche, collecte et analyse d'informations) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations), du programme 3 (Affaires de l'Assemblée générale), du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation) et du programme 5 (Question de Palestine). L'autre aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine politique, y compris en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix en Afrique et en Asie occidentale, supervise la Division des affaires du Conseil de sécurité et est chargé de la mise en oeuvre des activités relevant des sous-programmes 1 et 3 du programme 1, du programme 2 (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité) et du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation).
- 2.34 Le nouveau Département comprend 13 grandes unités administratives : le Bureau du Secrétaire général adjoint; les deux bureaux des sous-secrétaires généraux; la Division de l'Afrique I; la Division de l'Afrique II; la Division des Amériques; la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique; la Division de l'Europe; la Division de l'Asie occidentale; le Centre pour les affaires de désarmement; la Division des affaires de l'Assemblée générale; la Division des affaires du Conseil de sécurité et le Service administratif.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.35 Les ressources prévues permettraient de maintenir, en 1996-1997, la structure actuelle des effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint, à savoir 1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste D-1, 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (Autres classes); et, pour chacun des deux bureaux des sous-secrétaires généraux, 1 poste de sous-secrétaire général, 1 poste P-5, 1 poste P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes).
- 2.36 À la suite du regroupement, en 1994-1995, des deux entités du Département sous la supervision d'un seul Secrétaire général adjoint, on a pu poursuivre la rationalisation des activités, ce qui a entraîné les transferts ci-après de la Direction exécutive et de l'administration : 1 poste D-1 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) à la Division de l'Afrique II; 1 poste D-1 à la Division des affaires du Conseil de sécurité pour le Chef du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte; 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la Division de l'Asie occidentale, afin de renforcer les services de secrétariat; 1 poste P-4 à la Division des affaires de l'Assemblée générale, afin de fournir des services de secrétariat aux divers groupes de travail créés par l'Assemblée; 1 poste P-4 à la Division des droits des Palestiniens. En même temps, il est proposé de transférer un poste P-3 de l'appui aux programmes. Les ressources approuvées pour son ancien Groupe de la coordination et des rapports, comprises dans ces prévisions, ont été redéployées comme suit : 1 poste P-5 transféré à la Division de l'Afrique II; 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau du Secrétaire général adjoint; et 1 poste temporaire d'agent des services généraux (Autres classes) à la Division des affaires du Conseil de sécurité.

Autres dépenses de personnel

- 2.37 Il est proposé un montant de 11 200 dollars au titre du personnel temporaire et de 23 600 dollars au titre des heures supplémentaires. La réduction de 119 900 dollars correspond au transfert de ressources proposé, au titre du personnel temporaire, aux affaires de l'Assemblée générale (43 800 dollars) et aux affaires du Conseil de sécurité (34 400 dollars), et au titre des heures supplémentaires (41 700 dollars) aux affaires de l'Assemblée générale.

Consultants et experts

- 2.38 Le montant proposé (66 400 dollars) permettrait de financer les services d'experts requis pour l'amélioration des services informatiques du Département.

Voyages

- 2.39 Les ressources prévues (191 600 dollars) permettront de financer les déplacements devant être effectués par le personnel du Département dans le cadre de ses activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix — qu'il s'agisse d'obtenir des informations de première main sur le terrain, de participer à des missions d'établissement des faits et à d'autres missions ou d'accompagner les représentants/envoyés spéciaux du Secrétaire général — ainsi que les déplacements effectués pour participer à des réunions d'organisation régionales ou assister à des conférences et séminaires.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.40 Le montant prévu (107 900 dollars) permettra de couvrir les dépenses de représentation (5 200 dollars) et les frais de communications (102 700 dollars).

C. Programme de travail

Vue d'ensemble

2.41 Le regroupement des deux entités constituant le Département des affaires politiques, qui a eu lieu en 1994-1995 conformément à la résolution 48/231 de l'Assemblée générale, a permis de poursuivre la rationalisation de ses activités et, au Secrétaire général adjoint, de diriger et de superviser ses travaux de manière plus efficace. La réorganisation a amélioré l'exécution des programmes de la manière suivante :

- a) Les voies hiérarchiques sont plus claires et plus cohérentes et le Secrétariat peut exercer ses fonctions en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix de manière plus systématique et plus concentrée;
- b) Elle permet, par le biais des deux Divisions de l'Afrique, de mieux suivre les changements rapides et importants se produisant sur ce continent et d'y obtenir un soutien politique plus efficace aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- c) Elle établit une répartition nette des responsabilités pour chaque pays, organisation régionale et situation, facilitant ainsi la collaboration du Département avec d'autres unités du Secrétariat (en particulier le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires humanitaires), les programmes, les fonds et les institutions spécialisées des Nations Unies, les représentants des États Membres et les organisations non gouvernementales et établissements universitaires, qui tous constituent d'importantes sources pour les informations et analyses requises par le Département;
- d) Un nombre suffisant de fonctionnaires peut maintenant organiser les très nombreuses consultations avec les États Membres à un niveau élevé, lesquelles constituent une partie importante et nécessaire de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix;
- e) La réorganisation permet, par la mise en place d'une structure organisée pays par pays, de procéder à une analyse approfondie des situations, ce qui facilite la mise au point des documents d'information détaillés à l'intention du Secrétaire général;
- f) Elle améliore la qualité et la cohérence des services de secrétariat fournis à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et aux autres organes intergouvernementaux compétents;
- g) Elle améliore l'efficacité du Centre pour les affaires de désarmement et renforce l'intégration de ses activités avec celles des autres divisions du Département s'occupant des questions liées à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix.

2.42 Les ressources au titre de ce sous-programme en 1996-1997 se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix	34,1	—
2. Affaires de l'Assemblée générale	8,8	—
3. Affaires du Conseil de sécurité	17,6	—
4. Désarmement	27,1	74,7
5. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes	4,5	25,3
6. Question de Palestine	7,9	—
7. Autres programmes	—	—
Total	100,0	100,0

Tableau 2.15

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix	5 573,4	8 357,3	8 075,4	96,6	16 432,7	957,3	17 390,0
2. Affaires de l'Assemblée générale	3 847,2	1 708,3	2 534,5	148,3	4 242,8	229,4	4 472,2
3. Affaires du Conseil de sécurité	6 663,8	7 020,5	1 496,0	21,3	8 516,5	413,2	8 929,7
4. Désarmement	11 951,4	12 990,8	88,0	0,6	13 078,8	741,6	13 820,4
5. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes	688,7	1 969,0	198,9	10,1	2 167,9	124,0	2 291,9
6. Question de Palestine	3 809,5	4 429,3	(579,2)	(13,0)	3 850,1	181,8	4 031,9
7. Autres programmes							
a) Recherche et collecte d'informations	676,4	1 070,2	(1 070,2)	(100,0)	—	—	—
b) Questions politiques spéciales (UNARDOL)	—	893,8	(893,8)	(100,0)	—	—	—
c) Questions politiques spéciales	1 631,1	2 624,5	(2 624,5)	(100,0)	—	—	—
d) Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix	167,3	971,1	(971,1)	(100,0)	—	—	—
e) Coopération régionale en matière de politique et de sécurité, et tutelle et décolonisation	3 034,4	3 646,8	(3 646,8)	(100,0)	—	—	—
f) Élimination de l'apartheid	4 389,6	3 869,7	(3 869,7)	(100,0)	—	—	—
Total	42 432,8	49 551,3	(1 262,5)	(2,5)	48 288,8	2 647,3	50 936,1

Tableau 2.15 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	416,7	571,7	i) Des organismes des Nations Unies	142,3
			ii) Des activités extrabudgétaires	
Total a)	416,7	571,7		142,3
			b) Activités de fond :	
	1 021,1	217,9	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	233,0
	194,8	390,7	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	410,2
	801,8	234,6	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	254,0
	500,0	608,2	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	400,0
	208,0	6 370,4	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	1 333,0
	6,3	186,0	Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	—
Total b)	2 732,0	8 007,8		2 630,2
			c) Projets opérationnels :	
	323,5	142,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	133,8
	154,9	99,3	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	145,3
	396,7	40,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	40,0
	1 433,7	2 187,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 187,3
	4 330,0	2 130,5	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	—
	11 138,6	5 000,0	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	—
	1 534,7	255,0	Fonds des Nations Unies pour la Namibie	—
Total c)	19 312,1	9 854,4		2 506,4
Total a), b) et c)	22 460,8	18 433,9		5 278,9
Total 1) et 2)	64 893,6	67 985,2		56 215,0

Tableau 2.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	34 439,0	41 791,1	(1 440,4)	(3,4)	40 350,7	2 286,1	42 636,8
Autres dépenses de personnel	2 520,3	866,8	406,5	46,8	1 273,3	61,4	1 334,7
Consultants et experts	1 023,0	1 599,3	(267,8)	(16,7)	1 331,5	64,2	1 395,7
Voyages	1 425,0	1 750,3	172,8	9,8	1 923,1	92,9	2 016,0
Services contractuels	223,3	294,5	(10,1)	(3,4)	284,4	13,8	298,2
Frais généraux de fonctionnement	556,5	1 001,9	(214,7)	(21,4)	787,2	37,1	824,3
Fournitures et accessoires	96,6	135,6	(39,2)	(28,9)	96,4	4,9	101,3
Matériel	741,4	522,9	130,4	24,9	953,3	31,2	684,5
Bourses, subventions et contributions	1 407,7	1 588,9	—	—	1 588,9	55,7	1 644,6
Total	42 432,8	49 551,3	(1 262,5)	(2,5)	48 288,8	2 647,3	50 936,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif
Postes	317,0	467,4	177,0
Autres dépenses de personnel	1 913,7	1 953,7	1 771,0
Consultants et experts	80,9	645,7	626,0
Voyages	1 647,9	1 691,7	1 398,2
Services contractuels	538,6	629,7	543,7
Frais généraux de fonctionnement	1 342,1	320,5	309,9
Fournitures et accessoires	0,7	34,0	32,7
Mobilier	—	—	—
Matériel	100,0	139,4	111,1
Bourses, subventions et contributions	16 432,1	12 489,3	309,2
Dépenses diverses	87,8	62,5	—
Total	22 460,8	18 433,9	5 278,9
Total 1) et 2)	64 893,6	67 985,2	56 215,0

Tableau 2.17

Postes nécessaires
Programme de travail

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	10	10	—	—	—	—	10	10
D-1	17	16	1	1	—	—	18	17
P-5	36	35	4	3	—	—	40	38
P-4/3	63	62	3	2	—	—	66	64
P-2/1	15	12	—	—	—	—	15	12
Total	141	135	8	6	—	—	149	141
Agents des services généraux								
1re classe	9	9	—	—	—	—	9	9
Autres classes	82	88	13	8	2	2	97	98
Total	91	97	13	8	2	2	106	107
Autres catégories								
Agents locaux	—	—	4	—	—	—	4	—
Total	—	—	4	—	—	—	4	—
Total général	232	232	25	14	2	2	259	248

1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix

Tableau 2.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	5 236,4	8 021,0	7 375,6	91,9	15 396,6	906,8	16 303,4
Autres dépenses de personnel	202,3	132,6	82,0	61,8	214,6	10,5	225,1
Consultants et experts	10,6	—	—	—	—	—	—
Voyages	67,1	13,0	446,1	3 331,5	459,1	22,2	481,3
Services contractuels	12,1	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	—	190,7	—	—	190,7	9,4	200,1
Matériel	44,7	—	171,7	—	171,7	8,4	180,1
Bourses, subventions et contributions	0,2	—	—	—	—	—	—
Total	5 573,4	8 357,3	8 075,4	96,6	16 432,7	957,3	17 390,0

Tableau 2.19

Postes nécessaires
Programme : Diplomatie préventive et rétablissement de la paix

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	4	6	—	—	—	—	4	6
D-1	4	7	—	—	—	—	4	7
P-5	8	13	—	2	—	—	8	15
P-4/3	14	25	—	1	—	—	14	26
P-2/1	2	5	—	—	—	—	2	5
Total	32	56	—	3	—	—	32	59
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	14	32	—	—	—	—	14	32
Total	14	32	—	—	—	—	14	32
Total général	46	88	—	3	—	—	46	91

- 2.43 Placées sous l'autorité directe du Secrétaire général adjoint, lequel est secondé par deux sous-secrétaires généraux, les six divisions régionales du Département des affaires politiques — à savoir la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II, la Division des Amériques, la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique, la Division de l'Europe et la Division de l'Asie occidentale — sont chargées de l'exécution des activités relevant des sous-programmes 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) et 3 (Recherche, collecte et analyse d'informations) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations) et des sous-programmes 1 (Questions politiques spéciales) et 2 (Coopération régionale en matière de politique et de sécurité) du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé.
- 2.44 Les Divisions de l'Afrique I et de l'Afrique II ont été créées à la suite du regroupement des deux entités du Département, en mars 1994. À la suite de cette mesure, les activités effectuées auparavant par diverses unités de l'ancienne structure et relevant des sous-programmes 1 et 3 du programme 1, ainsi que des sous-programmes 1 et 2 du programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé, ont été confiées aux divisions. Avec la création des deux nouvelles divisions, le Département compte désormais six divisions régionales.
- 2.45 Les travaux des divisions sont répartis comme suit : a) la Division de l'Afrique I s'occupe de 23 pays et territoires situés en Afrique orientale et australe; b) la Division de l'Afrique II s'occupe de 31 pays et territoires d'Afrique du Nord, d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale; c) la Division des Amériques s'occupe de 36 pays et territoires d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et des Caraïbes; d) la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique s'occupe de 37 pays et territoires d'Asie de l'Est et du Pacifique; e) la Division de l'Europe mène des activités concernant 48 pays et territoires européens; et f) la Division de l'Asie occidentale s'occupe de 19 pays et territoires d'Asie occidentale et centrale. Les divisions suivent également les activités des organisations régionales et sous-régionales énumérées ci-dessous, et travaillent en coopération étroite avec elles.

Programme 1
Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement
de la paix, maintien de la paix, recherche,
collecte et analyse d'informations

Sous-programme 1
Bons offices, diplomatie préventive
et rétablissement de la paix

- 2.46 Conformément aux objectifs énoncés dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur le sujet, notamment les résolutions 47/120 A et B de l'Assemblée, en date des 18 décembre 1992 et 20 septembre 1993 concernant l'Agenda pour la paix, les activités prévues au titre de ce sous-programme visent à :
- a) Fournir au Secrétaire général des informations et des analyses politiques sur des situations évolutives qui pourraient avoir des effets défavorables sur la paix et la sécurité internationales ou exiger pour d'autres raisons son attention;
 - b) Conseiller le Secrétaire général sur les mesures qu'il pourrait prendre de sa propre initiative, ou qu'il pourrait recommander à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité d'approuver, afin de prévenir ou de limiter les conséquences néfastes d'une situation donnée;
 - c) Aider le Secrétaire général à mettre en oeuvre les mesures prises de sa propre initiative ou décidées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité.

Activités

1. *Coopération internationale*

Règlement des différends, missions spéciales, bons offices et établissement des faits

- a) Identification des zones potentielles de crise et communication d'informations au Secrétaire général sur les faits et situations qui affectent la paix et la sécurité internationales;
- b) Surveillance des zones de conflit potentielles, collecte, actualisation et analyse des informations à ce sujet;
- c) Maintien et renforcement des liens avec les autres bureaux et départements de l'ONU et autres instituts et experts concernés;
- d) Organisation de missions d'établissement des faits, de rétablissement de la paix et d'autres missions dans les zones de conflit effectif ou potentiel où le Secrétaire général déploie déjà des efforts de prévention et de rétablissement de la paix ou pourrait y être contraint, et participation à ces missions;
- e) Fourniture de conseils politiques et d'un appui aux représentants spéciaux et autres personnes nommées par le Secrétaire général pour l'assister dans ses efforts de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de maintien de la paix.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants (y compris les documents officiels)*. Rapports à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur diverses questions relatives à la paix et à la sécurité;
- b) *Services fonctionnels*. Fourniture de renseignements généraux et d'avis au Président de l'Assemblée générale et au représentant du Secrétaire général auprès du Conseil de sécurité, selon les besoins.

3. Coordination, harmonisation et liaison

- a) Liaison, consultations et, selon les besoins, négociations avec les États Membres, à leurs missions permanentes, au Siège ou dans les capitales;
- b) Maintien de contacts avec les ONG et les établissements universitaires dans le monde entier et participation à des séminaires et à des réunions concernant la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et les régions;
- c) Maintien des contacts et des consultations avec les représentants des organismes régionaux et sous-régionaux concernés, en vue de renforcer la coopération avec ces organismes;
- d) Rédaction de notes d'information et d'études approfondies sur les nouvelles tendances influant sur la paix et la sécurité, de projets de rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, ainsi que de notes d'orientation, de documents d'information, de notices biographiques, de points de discussion et d'analyses portant sur diverses questions politiques pour les voyages officiels du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires de l'ONU et pour les réunions de haut niveau tenues au Siège, à l'intention du Secrétaire général.

Sous-programme 3

Recherche, collecte et analyse d'informations

Activités*1. Coopération internationale*

- a) *Règlement des différends, missions spéciales, bons offices et établissement des faits*
 - i) Suivre les événements au jour le jour, collecter et analyser des informations sur : les situations dans lesquelles l'ONU est activement engagée; les situations de conflit armé dans lesquelles l'Organisation n'est pas engagée; les situations de tension grave; les situations de faible tension; et la situation des pays relativement stables où des éléments d'instabilité apparaissent;
 - ii) Porter rapidement à l'attention du Secrétaire général et de ses proches collaborateurs tout fait nouveau qui menace la paix et la sécurité, et recommander des interventions appropriées dans le cadre de la diplomatie préventive;
 - iii) Présenter des données et des analyses actualisées sur toutes les situations à l'appui des efforts de rétablissement de la paix déployés par le Secrétaire général et ses proches collaborateurs;
 - iv) Faire des travaux de recherche et établir des rapports sur les questions qui affectent la paix et la sécurité, notamment publier des rapports périodiques sur les tendances et l'état des situations de conflit dans les pays africains concernés et sur l'ensemble du continent;
 - v) Exploiter une base de données actualisée à l'appui des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix;
 - vi) Entreprendre des missions d'établissement des faits de façon à pouvoir effectuer des travaux de recherche et des analyses aux fins d'alerte rapide et de diplomatie préventive, notamment en ce qui concerne la prise de décision sur les possibilités d'action;
- b) *Relations extérieures*
 - i) Coordonner les contacts avec les institutions se consacrant au règlement des conflits et à la recherche en matière d'alerte rapide et de diplomatie préventive;
 - ii) Participer à des séminaires sur l'alerte rapide et la diplomatie préventive; et/ou les organiser.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur diverses questions à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, sur demande.

3. *Supports et services d'information*

- a) Notes d'information, documents de base et points de discussion pour les voyages officiels du Secrétaire général ou pour ses réunions au Siège;
- b) Conférences et séminaires au Siège et ailleurs, selon les besoins.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

- a) Coordination et liaison avec d'autres services du Secrétariat;
- b) Liaison et, le cas échéant, négociations avec les missions permanentes des États Membres;
- c) Établissement et maintien de contacts avec les organisations régionales, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les universitaires qui s'intéressent aux régions concernées; et participation aux séminaires et autres manifestations ou activités qu'ils organisent.

Programme 4

Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation

Sous-programme 1

Questions politiques spéciales

- 2.47 Les activités effectuées dans le cadre du sous-programme 1 du programme 4 couvrent un large éventail de questions spéciales de caractère politique, en ce qui concerne notamment l'Afrique, dans le contexte du Chapitre VI de la Charte relatif au règlement pacifique des différends. Elles consistent à suivre l'évolution politique et les événements et à aider le Secrétaire général dans l'exercice des responsabilités qui incombent en matière de règlement pacifique des différends et pour les aspects politiques des opérations de maintien de la paix.
- 2.48 Une coopération et des contacts étroits seront maintenus avec les organisations, associations et conférences régionales, interrégionales et sous-régionales dotées du statut d'observateur ou de tout autre statut officiel auprès de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'OUA, ainsi qu'avec les États de première ligne et la SADCC pour les questions qui intéressent l'ONU, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Bons offices, établissement des faits, rétablissement de la paix et règlement des conflits*
 - i) Suivi des faits nouveaux et analyses critiques de certaines questions politiques spéciales, eu égard aux procédures de règlement pacifique;
 - ii) Responsabilité des aspects politiques des opérations de maintien de la paix;
 - iii) Maintien et renforcement de la coopération avec l'OUA, la SADCC et les États de première ligne dans le cadre de réunions mixtes, consultations, mécanismes de liaison et de la participation aux réunions de ces entités, en particulier les réunions du Conseil des ministres et les réunions au sommet de l'OUA;
- b) *Relations extérieures.* La liaison avec les organisations, associations et conférences régionales et interrégionales pour les questions politiques qui intéressent l'ONU, comprendra les activités suivantes :

- i) Maintien et renforcement de la coopération avec les secrétariats des organisations, associations et conférences régionales et interrégionales ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales. Cette coopération sera assurée dans le cadre de réunions mixtes, consultations et autres mécanismes de liaison avec les secrétariats concernés et par l'échange d'informations et de données;
 - ii) Services consultatifs aux organismes des Nations Unies sur les questions relatives à l'Afrique, eu égard en particulier aux nouvelles initiatives prévues dans les résolutions pertinentes de l'ONU;
 - iii) Participation aux réunions ministérielles annuelles et aux réunions au sommet des organisations régionales et sous-régionales d'Afrique.
2. *Services fournis aux organes délibérants*
- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Le nombre exact des rapports devant être présentés pendant l'exercice biennal 1996-1997 sera fonction des événements, mais il est prévu que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale des rapports sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et divers organismes régionaux et interrégionaux. Le Secrétaire général présentera également des rapports au Conseil de sécurité sur les questions névralgiques en Afrique;
 - b) *Services fonctionnels*
 - i) Organisation des réunions générales ou interorganisations prévues dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment dans le cadre de la coopération entre l'ONU et l'OUA, et établissement des documents de base nécessaires;
 - ii) Établissement des documents nécessaires avant, pendant et après les sessions, dont les documents de travail et les rapports concernant les réunions entre les organismes des Nations Unies et les organisations régionales, notamment l'OUA.
3. *Coordination, harmonisation et liaison*
- a) Liaison avec les départements chargés des questions politiques, humanitaires ou ayant trait au maintien de la paix, ainsi qu'avec les délégations;
 - b) Liaison avec les départements chargés de la coopération économique internationale en ce qui concerne les aspects politiques des problèmes régionaux, économiques et sociaux en Afrique.

Sous-programme 2
Coopération régionale en matière
de politique et de sécurité

- 2.49 Les activités menées au titre du sous-programme 2 du programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, ont toujours pour but de promouvoir l'application des dispositions pertinentes du Chapitre VIII de la Charte, intitulé «Accords régionaux». Dans ce contexte, une coopération générale efficace sera maintenue avec les secrétariats des organisations, associations et conférences régionales et interrégionales s'occupant de questions politiques intéressant l'ONU.
- 2.50 Les activités prévues consisteront en particulier : à suivre les travaux des organisations, associations et conférences sous-régionales, régionales et interrégionales dotées du statut d'observateur ou de tout autre statut officiel auprès de l'ONU; et à coopérer étroitement avec elles, notamment avec l'OSCE, la LEA, l'OCI, l'OEA, etc., conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Règlement des différends, missions spéciales, bons offices et établissement des faits.* Suivi des activités des organisations régionales et analyse politique de ces activités;
 - b) *Relations extérieures.* Maintien et renforcement de la coopération avec les secrétariats des organisations régionales et interrégionales, notamment l'OSCE, la LEA et l'ensemble des organisations apparentées, l'OCI, l'OEA, les organisations de la région des Caraïbes, dont la CARICOM et le CDCC, le Forum du Pacifique Sud et la Commission du Pacifique Sud, ainsi que les organisations apparentées, le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth. La coopération se poursuivra par le biais de réunions conjointes, de consultations et d'autres formes de liaison entre les différents secrétariats; s'il y a lieu, les ministres des affaires étrangères participeront à leurs réunions annuelles et des réunions au sommet seront organisées.
2. *Services fournis aux organes délibérants*
- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - i) Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et l'OSCE;
 - ii) Rapport du Secrétaire général sur la création d'une zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud;
 - iii) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne;
 - iv) Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et la LEA sur la réunion générale entre les organismes des Nations Unies et la LEA et ses organisations spécialisées; et sur la réunion sectorielle entre les organismes des Nations Unies et la LEA et ses organisations spécialisées;
 - v) Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et l'OCI; sur la réunion générale entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées; sur la réunion des centres de liaison des organismes chefs de file du système des Nations Unies et de l'OCI et ses institutions spécialisées; et sur la réunion sectorielle entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées;
 - vi) Cinq rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et l'OEA;
 - vii) Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la réunion générale entre l'ONU et l'OEA et sur leurs réunions sectorielles;
 - b) *Services fonctionnels*
 - i) Une réunion générale et deux réunions sectorielles entre les organismes des Nations Unies et la LEA et ses organisations spécialisées;
 - ii) Une réunion des centres de liaison des organismes chefs de file et une réunion générale, ainsi que deux réunions sectorielles entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées;
 - iii) Réunion générale entre l'ONU et l'OEA;
 - c) Des services techniques (secrétariat) sont prévus pour les réunions mentionnées à l'alinéa 2 b) ci-dessus.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

L'application du sous-programme 2 nécessite une coordination permanente avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions associées à l'Organisation, ces organismes contribuant souvent dans leurs domaines de compétence respectifs à la plupart des activités de coopération avec les organisations régionales.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

2.51 Le tableau d'effectifs des six divisions régionales chargées des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix comprendrait les 56 postes permanents d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (6 D-2, 7 D-1, 13 P-5, 25 P-4/3 et 5 P-2), 32 postes permanents d'agent des services généraux (Autres classes) et 3 postes temporaires d'administrateur (2 P-5 et 1 P-4/3) qui ont fait l'objet d'un redéploiement au sein du Département dans le cadre de la poursuite de la restructuration de ce dernier en mars 1994 (à l'exception d'un poste D-1 de la Division de l'Afrique I et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de la Division de l'Afrique II dont on avait proposé la suppression) ou se sont trouvés libérés du fait de la cessation des activités liées à l'apartheid. Il est proposé de transformer un poste temporaire P-3 et quatre postes temporaires d'agent des services généraux (Autres classes) en postes permanents en raison du caractère durable des activités qui s'y rattachent. Les postes affectés à la Division se répartiraient comme suit :

	<i>Division de l'Afrique I</i>	<i>Division de l'Afrique II</i>	<i>Division des Amériques</i>	<i>Division de l'Asie orientale et du Pacifique</i>	<i>Division de l'Europe</i>	<i>Division de l'Asie occidentale</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	1	1	1	1	1
D-1	1	1	1	1	2	1
P-5	2	4	4	1	2	2
P-4/3	4	5	3	4	5	5
P-2/1	1	1	—	1	1	1
Total	9	12	9	8	11	10
Agents des services généraux						
1re classe	—	—	—	—	—	—
Autres classes	6	6	5	4	5	6
Total	6	6	5	4	5	6
Total général	15	18	14	12	16	16

Autres dépenses de personnel

2.52 Les ressources demandées (214 600 dollars), qui font apparaître une hausse de 82 000 dollars, doivent permettre de financer les heures supplémentaires que le personnel est amené à effectuer fréquemment en raison de la nature des activités (132 600 dollars), le recrutement du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) devant remplacer les fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie de longue durée et celui du personnel supplémentaire nécessaire en période de pointe (82 000 dollars).

Voyages

- 2.53 Les ressources demandées (459 100 dollars), qui font apparaître une augmentation de 446 100 dollars, partiellement imputable au prélèvement sur les ressources affectées à la direction exécutive et à l'administration (230 900 dollars) et à l'appui aux programmes (86 500 dollars), doivent permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui assistent aux réunions des organisations régionales, participent aux conférences et séminaires portant sur la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix, entreprennent des missions d'établissement des faits et d'autres missions et accompagnent les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.54 Les ressources prévues à cette rubrique (190 700 dollars) doivent permettre de financer les nombreuses communications (appels téléphoniques interurbains et télécopie) nécessaires à l'accomplissement des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix ainsi que l'accès à divers services d'information électronique.

Matériel

- 2.55 Le montant demandé pour 1996-1997 (171 700 dollars) doit permettre de financer l'achat de matériel bureautique, notamment des stations de travail spécialisées permettant d'accéder instantanément à des informations sur l'actualité mondiale et des ordinateurs portatifs spécialisés utilisables par les membres du personnel lorsqu'ils effectuent des missions d'établissement des faits et autres missions hors du Siège et qu'il leur faut rester en contact avec le Département par courrier électronique et accéder à ses bases de données, ainsi que la modernisation du matériel existant.

2. Affaires de l'Assemblée générale

Tableau 2.20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	2 849,0	1 634,9	2 320,4	141,9	3 955,3	215,4	4 170,7
Autres dépenses de personnel	954,2	73,4	86,7	118,1	160,1	7,9	168,0
Consultants et experts	16,5	—	—	—	—	—	—
Voyages	4,7	—	8,4	—	8,4	0,4	8,8
Services contractuels	5,4	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	14,3	—	27,5	—	27,5	1,3	28,8
Fournitures et accessoires	2,7	—	—	—	—	—	—
Matériel	0,1	—	91,5	—	91,5	4,4	95,9
Bourses, subventions et contributions	0,3	—	—	—	—	—	—
Total	3 847,2	1 708,3	2 534,5	148,3	4 242,8	229,4	4 472,2

Tableau 2.21

Postes nécessaires
Programme : Affaires de l'Assemblée générale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	2	—	—	—	—	1	2
P-5	1	2	—	—	—	—	1	2
P-4/3	1	7	—	—	—	—	1	7
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	5	13	—	—	—	—	5	13
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	3	11	—	—	—	—	3	11
Total	5	13	—	—	—	—	5	13
Total général	10	26	—	—	—	—	10	26

- 2.56 La présente partie du chapitre 3 vise les activités du programme 3, Affaires de l'Assemblée générale, et du sous-programme 3, Tutelle et décolonisation, du programme 4, Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation, du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé; ces activités sont exécutées par la Division des affaires de l'Assemblée générale. Les activités relevant du programme 5, Question de Palestine, dont la Division est également chargée, ainsi que les ressources correspondantes, sont exposées au paragraphe 2C.6 ci-après du présent chapitre.
- 2.57 La Division des affaires de l'Assemblée générale fournit des services de secrétariat aux séances plénières de l'Assemblée générale, à la Quatrième Commission et aux autres organes intergouvernementaux qui ont à connaître des questions de décolonisation, ainsi qu'au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Elle fait en outre office de secrétariat pour divers organes spéciaux, tel le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres.
- 2.58 La manière dont se répartissent les réunions de l'Assemblée générale a fortement changé : si l'Assemblée accomplit comme par le passé la majeure partie de son travail pendant ses sessions ordinaires, de septembre à décembre, elle se réunit désormais de plus en plus souvent le reste de l'année. Elle a créé un précédent lors de sa quarante-septième session lorsqu'elle s'est, pour la première fois depuis la création de l'Organisation, réunie tous les mois. Il en est allé de même à la quarante-huitième session, lors de laquelle 20 % environ des séances ont eu lieu de janvier à septembre 1994, dont six réunions — nombre record — en juillet.
- 2.59 L'accroissement du nombre de questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée est dû principalement à celui des questions d'ordre budgétaire et administratif. Le volume de travail des groupes de travail officiels et officieux, créés par le Président de l'Assemblée sur les instructions de celle-ci, a également augmenté.

Programme 3
Affaires de l'Assemblée générale

Sous-programme
Affaires de l'Assemblée générale

- 2.60 Les activités de ce sous-programme sont exécutées par le Service du secrétariat de l'Assemblée générale. Le Bureau du Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale est chargé d'encadrer et de coordonner toutes les activités relevant de ce sous-programme.

Activités

I. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Préparation et présentation pour publication de tous les documents concernant l'organisation de la session de l'Assemblée générale et les ordres du jour provisoire et définitif s'y rapportant : liste préliminaire des questions à examiner, ordre du jour provisoire, liste des questions supplémentaires, liste des questions additionnelles, mémoire du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de l'Assemblée; rapports du Bureau à l'Assemblée, état de la documentation de l'Assemblée; liste des résolutions et texte des décisions adoptées par l'Assemblée et liste préliminaire annotée avec son additif; préparation et présentation pour publication de tous les documents concernant les groupes de travail spéciaux et les conférences, tels que les rapports et les projets de résolution du Groupe de travail chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, du Groupe de travail sur l'Agenda pour la paix, ou de la réunion de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales;
- b) *Services fonctionnels.* Séances et consultations des organes subsidiaires de l'Assemblée générale; Groupe de travail chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, Groupe de travail sur l'Agenda pour la paix, et Groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale; réunion de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales; et séances de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies;
- c) *Services techniques (de secrétariat).* Planification et organisation des activités et services concernant l'organisation des sessions de l'Assemblée générale; assistance au Président de l'Assemblée pour tout ce qui a trait à la conduite des travaux, y compris ceux des grandes commissions et des organes subsidiaires; conseils aux États Membres et autres délégations ainsi qu'au Président de l'Assemblée et aux responsables des autres services du Secrétariat s'occupant des travaux de l'Assemblée; planification, établissement et coordination des listes d'orateurs pour le débat général et l'examen par l'Assemblée des points inscrits à son ordre du jour; conseils aux responsables de la documentation requise pour l'Assemblée, notamment pour ce qui a trait aux *Documents officiels de l'Assemblée générale*; édition de documents destinés à l'Assemblée émanant du Secrétariat, des États Membres et des organes subsidiaires de l'Assemblée de façon qu'ils soient clairs, compréhensibles et exacts; approbation des documents avant publication, conformément aux directives pertinentes des organes délibérants; conseils aux missions permanentes s'agissant des communications distribuées en tant que documents officiels d'organes délibérants; fourniture de services de secrétariat aux organes subsidiaires de l'Assemblée et aux conférences et réunions spéciales; et détermination des services du Secrétariat et des programmes de l'ONU auxquels il incombe d'appliquer les résolutions et décisions de l'Assemblée générale.

2. Publications

Publications périodiques. Publication annuelle de la brochure *Renseignements à l'usage des délégations* à l'occasion des sessions ordinaires de l'Assemblée générale et établissement des chapitres pertinents du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

3. Services de conférence

Tenue à jour d'un fichier de référence concernant la pratique et les précédents établis par l'Assemblée générale, son règlement intérieur et ses organes subsidiaires et tenue à jour d'une bibliothèque de référence.

4. Coordination, harmonisation et liaison

- a) Coordination des activités et services du Secrétariat concernant l'organisation de l'Assemblée générale, notamment avec le Bureau des services de conférence et des services d'appui, ainsi qu'entre le Secrétariat et les délégations, les organismes des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux; coordination avec les services organiques et les secrétariats des grandes commissions pour les questions concernant le service de l'Assemblée, y compris le calendrier des séances; coordination avec les services organiques pour l'élaboration de la liste des candidats et la nomination des membres des organes subsidiaires de l'Assemblée; coordination de la production des documents de l'Assemblée émanant du Secrétariat, notamment pour ce qui est de l'établissement et de la mise à jour du calendrier de la documentation pour les sessions en cours et les sessions futures; et coordination avec les départements et bureaux chargés de la rédaction des documents et avec le Bureau des services de conférence et des services d'appui pour assurer la soumission, la reproduction et la publication des documents en temps voulu;
- b) Coordination des activités et des services visant l'organisation des sessions des groupes de travail spéciaux de l'Assemblée générale et des conférences;
- c) Rapports suivis avec des organisations régionales, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des universitaires, relativement à des questions relevant de la compétence de la Division, et participation aux séminaires et autres activités qu'ils organisent;
- d) Liaison avec les missions permanentes des États Membres.

Programme 4

Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation

Sous-programme 3 Tutelle et décolonisation

- 2.61 Les activités à exécuter au titre de ce sous-programme dépendront du programme de travail, approuvé chaque année par l'Assemblée générale, du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de ses organes subsidiaires. Sous réserve des directives que l'Assemblée pourrait donner à ses cinquantième et cinquante et unième sessions concernant le programme de travail du Comité spécial, le Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée générale continuera à aider le Comité spécial à s'acquitter de son mandat.
- 2.62 Le Service continuera par ailleurs à assurer le service fonctionnel de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale, ainsi que du Conseil de tutelle s'il venait à se réunir.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Consultations et échange d'informations entre l'ONU, l'OUA, l'OEA, des organisations de la CARICOM (notamment le CDCC), la Commission du Pacifique Sud et le Forum du Pacifique Sud et organisations connexes, le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth sur les questions relatives à l'application de diverses résolutions sur la décolonisation; et liaison avec des organisations non gouvernementales dans le domaine de la décolonisation.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

a) *Documentation à l'intention des organes délibérants (y compris les documents officiels)*

- i) Rapports annuels à l'Assemblée générale sur les sujets ci-après : informations provenant des territoires non autonomes, transmises en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies; application, par les institutions spécialisées, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux; possibilités d'étude et de formation offertes par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes; mesures prises au cours de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ainsi que suggestions et tendances qui se seront dégagées des délibérations consacrées par les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies à l'application du Plan d'action de la Décennie;
- ii) Rapports annuels, établis à l'intention du Comité spécial, sur la situation politique, économique et sociale des territoires non autonomes ci-après : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines, Tokélaou et Timor oriental; sur les activités des intérêts économiques étrangers et autres activités entravant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires sous domination coloniale ci-après : Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines et Montserrat; et sur les activités militaires et les mesures mises en oeuvre par les puissances coloniales dans les territoires ci-après placés sous leur administration : Bermudes, Guam et îles Vierges américaines;
- iii) Contribution au rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la question du Sahara occidental;

b) *Services fonctionnels*

- i) Services fonctionnels nécessaires pour une session annuelle de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale pour les réunions du Comité spécial, y compris ses séminaires régionaux hors Siège, celles du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance, et des groupes de travail du Comité, soit environ 30 réunions officielles et 15 réunions officieuses par an; services fonctionnels nécessaires pour les missions de visite envoyées par le Comité spécial dans les territoires non autonomes;
- ii) Organisation et service fonctionnel d'un séminaire régional par an (1996 et 1997) dans les régions des Caraïbes et du Pacifique respectivement, conformément au Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

3. *Publications*

Publications périodiques. Élaboration et publication d'études et de monographies sur la décolonisation dans une série intitulé *Décolonisation*.

4. *Supports et services d'information*

Appui technique au Département de l'information, et organisation, en coopération avec lui, de divers projets d'information et de publications sur la décolonisation. Ces services se répartissent comme suit : brochures, plaquettes, résumés analytiques, cartes murales, pochettes de documentation — réunions d'information sur la décolonisation à l'intention de délégations et d'organisations; expositions et documentation visuelle — expositions périodiques de documents visuels et d'affiches sur la décolonisation; production de documentaires et de séries de diapositives; et émissions radiophoniques sur la décolonisation.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

- a) Coopération avec le Département de l'information pour la diffusion d'informations sur la décolonisation des territoires non autonomes;
- b) Liaison tout au long de l'exercice biennal avec les missions permanentes des puissances administrantes, pour les questions relatives aux territoires placés sous leur administration, notamment en ce qui concerne la présentation des documents visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;
- c) Liaison avec les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies pour les questions relatives à la décolonisation;
- d) Coordination, le cas échéant, de l'assistance fournie par les institutions spécialisées aux populations des territoires non autonomes;
- e) Communications officielles, à tous les États Membres de l'ONU, et aux membres du Comité spécial, selon qu'il conviendra, touchant les questions de décolonisation;
- f) Réception, classification et indexation de tous les documents relatifs aux territoires non autonomes, y compris des informations transmises en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et réponses aux demandes d'informations émanant de délégations et d'organisations sur des questions relatives aux travaux du Département (pendant toute la durée de l'exercice biennal).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.63 Les ressources prévues (3 955 300 dollars) sont destinées au Bureau du Directeur et au Service du secrétariat de l'Assemblée générale, ainsi qu'au Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée générale (Division des affaires de l'Assemblée générale), créés lors du regroupement du Département en 1994-1995. La répartition des postes entre ces trois services serait la suivante :

	<i>Bureau du Directeur</i>	<i>Service du secrétariat de l'Assemblée générale</i>	<i>Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée générale</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
D-2	1	—	—
D-1	—	1	1
P-5	—	1	1
P-4/3	—	4	3
P-2/1	—	1	—
Total	1	7	5
Agents des services généraux	1	8	4
Total	2	15	9

2.64 L'accroissement net du nombre de postes traduit essentiellement la restructuration de la Division proposée par le Secrétaire général à l'annexe III de son rapport (A/C.5/49/44), puis approuvée par l'Assemblée générale. Il avait été envisagé dans ce rapport de doter au total de 15 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 13 postes d'agent des services généraux le Bureau du Directeur, le Service du secrétariat de l'Assemblée générale et le Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée générale (anciennement Service de secrétariat — décolonisation), mais il est maintenant proposé, dans un souci d'efficacité et après réexamen, de supprimer un poste P-5 et un poste P-4 de l'ancien Service de secrétariat — décolonisation, et de transférer un poste P-3 depuis la Division des droits des Palestiniens, en échange d'un poste P-2 qui irait à la Division des affaires du Conseil de sécurité.

Autres dépenses de personnel

2.65 Le montant prévu (160 100 dollars), qui provient en partie d'un transfert depuis le Bureau du Secrétaire général adjoint et celui du Sous-Secrétaire général, servira à rémunérer du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (82 000 dollars) et des heures supplémentaires (78 100 dollars) pendant les périodes de pointe.

Voyages

2.66 Les ressources demandées (8 400 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires participant à des consultations sur des questions intéressant l'Assemblée générale.

Frais généraux de fonctionnement

2.67 Les ressources prévues, soit 27 500 dollars transférés depuis la Division des affaires du Conseil de sécurité, doivent servir aux communications (appels téléphoniques et télécopie interurbains) concernant les activités de l'Assemblée générale.

Matériel

2.68 Le montant demandé (91 500 dollars) doit servir à acheter du matériel de bureautique, notamment des postes de travail spéciaux, des ordinateurs portatifs spéciaux (pour les missions hors Siège et la participation à des réunions), et des imprimantes. La Division devrait profiter de l'accroissement des connexions entre le Secrétariat et la salle de l'Assemblée générale.

3. Affaires du Conseil de sécurité

Tableau 2.22

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	6 239,5	6 872,7	1 274,6	18,5	8 147,3	395,7	8 543,0
Autres dépenses de personnel	371,2	74,8	101,6	135,8	176,4	8,2	184,6
Consultants et experts	—	—	28,6	—	28,6	1,5	30,1
Voyages	23,1	16,8	(8,4)	(50,0)	8,4	0,4	8,8
Services contractuels	29,5	1,2	(1,2)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	—	55,0	(27,5)	(50,0)	27,5	1,3	28,8
Fournitures et accessoires	0,5	—	—	—	—	—	—
Matériel	—	—	128,3	—	128,3	6,1	134,4
Total	6 663,8	7 020,5	1 496,0	21,3	8 516,5	413,2	8 929,7

Tableau 2.23

Postes nécessaires
Programme : Affaires du Conseil de sécurité

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	1	—	—	—	—	—	1
D-1	2	3	—	—	—	—	2	3
P-5	6	6	1	1	—	—	7	7
P-4/3	11	11	1	1	—	—	12	12
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	22	24	2	2	—	—	24	26
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	14	18	4	7	—	—	18	25
Total	17	21	4	7	—	—	21	28
Total général	39	45	6	9	—	—	45	54

- 2.69 La Division des affaires du Conseil de sécurité est chargée de l'exécution du programme 2, Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité, du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé. La Division, qui assure les services de secrétariat nécessaires au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, est composée de trois services : le Service du secrétariat du Conseil de sécurité, le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité et le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte.
- 2.70 Le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, a été créé en vertu de l'Article 7 de la Charte et assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, le Conseil de sécurité est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes, auxquels le Conseil a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins. La fréquence des réunions du Conseil et de ses différents organes subsidiaires a fortement augmenté ces dernières années.
- 2.71 L'accroissement des activités du Conseil, nécessitant des séances quotidiennes et des consultations permanentes, et de celles des comités des sanctions, s'est traduite par une augmentation substantielle du volume de travail de la Division. Le secrétariat du Conseil assure le service des séances et consultations du Conseil et de celles de ses groupes de travail durant la majeure partie de la journée, et souvent au-delà de l'horaire de travail normal. Après que le Conseil a achevé ses travaux du jour, le secrétariat doit encore accomplir quatre à six heures de travail connexe. Il est donc proposé de maintenir les postes temporaires approuvés pour l'exercice biennal 1994-1995, à savoir 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 4 postes d'agent des services généraux (autres que de 1re classe).
- 2.72 L'accroissement continu des activités du Conseil de sécurité ressort clairement du tableau ci-après :

Activités du Conseil de sécurité, 1988-1994

	1988	1990	1992	1994
Séances officielles	55	70	133	165
Consultations officieuses	62	80	188	273
Résolutions	20	37	74	77
Déclarations du Président	8	32	94	82

- 2.73 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, la Division des affaires du Conseil de sécurité continuera à assurer les services fonctionnels nécessaires au Conseil et à ses organes subsidiaires, y compris à tout organe subsidiaire qui serait créé au cours de la période visée par le plan; elle assurera le cas échéant les services fonctionnels nécessaires pour les missions et les réunions hors Siège du Conseil; elle maintiendra la liaison nécessaire avec les délégations, les autres organes des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux; et elle établira le *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, ainsi que les autres rapports et études demandés par des décisions des organes délibérants concernés.

Sous-programme
Affaires du Conseil de sécurité

Activités*1. Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* i) Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale; ii) rapports des organes subsidiaires du Conseil de sécurité au Conseil, selon les besoins;
- b) *Services fonctionnels.* i) Séances et consultations du Conseil siégeant en plénière, réunions de groupes de travail officieux du Conseil, consultations bilatérales et de groupes, selon les besoins, leur fréquence étant déterminée par le Conseil lui-même; et ii) séances des organes subsidiaires du Conseil actuellement au nombre de neuf, à savoir : le Comité d'experts du Conseil de sécurité, le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux membres; le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 724 (1991) concernant la Yougoslavie; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda.

2. Publications

Publications périodiques. Achèvement de la rédaction du onzième supplément du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, portant sur la période 1989-1992.

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 2.74 Le montant demandé pour les postes (8 147 300 dollars) correspond à 24 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur (1 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 11 P-4/3 et 3 P-2), et 24 postes d'agent des services généraux (3 postes permanents d'agent de 1re classe et 18 postes permanents d'agent d'autres classes, et 3 postes temporaires). Cet effectif traduit l'abolition d'un poste P-5 du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, ainsi que le transfert de trois postes temporaires d'agent

des services généraux (Autres classes), qui étaient affectés respectivement à l'ancien Groupe chargé de la coordination et de l'établissement des rapports, à l'ancien Groupe de la recherche et du recueil des données et à l'ancien Service du règlement pacifique des différends en Afrique) et tient compte du maintien proposé de six postes temporaires [1 P-5, 1 P-4 et 4 postes d'agent des services généraux (autres que de 1re classe)], approuvés pour l'exercice biennal 1994-1995 afin d'assurer les services nécessaires aux comités des sanctions du Conseil.

- 2.75 La répartition des postes entre les différents services de la Division des affaires du Conseil de sécurité serait la suivante :

	Bureau du Directeur	Service du secrétariat du Conseil de sécurité	Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte	Secrétariat du Comité d'état-major
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-2	1	—	—	—	—
D-1	—	1	1	1	—
P-5	—	2	4	1	—
P-4/3	—	4	4	3	1
P-2/1	—	1	2	—	—
Total	1	8	11	5	1
Agents des services généraux	1	9	15	2	1
Total général	2	17	26	7	2

Autres dépenses de personnel

- 2.76 Les ressources prévues (176 400 dollars), qui font apparaître un accroissement de 101 600 dollars, doivent servir à rémunérer du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (82 000 dollars) et des heures supplémentaires (94 400 dollars). Ces ressources sont demandées en raison de l'accroissement exceptionnel des activités du Conseil de sécurité et, notamment, la charge de travail importante que constitue le service des comités des sanctions.

Consultants et experts

- 2.77 Il est demandé un montant de 28 600 dollars pour les services spécialisés nécessités par l'accumulation de travail en attente au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, et par les activités liées à la publication des suppléments du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

Voyages

- 2.78 Les ressources prévues (8 400 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage de fonctionnaires participant à des consultations concernant le travail du Conseil de sécurité.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.79 Les ressources demandées (27 500 dollars) sont destinées aux communications (appels téléphoniques et télécopie interurbains) concernant les activités du Conseil de sécurité.

Matériel

- 2.80 Le montant prévu (128 300 dollars) doit permettre d'acheter différents articles de bureautique, notamment des postes de travail spéciaux, ordinateurs portatifs spéciaux (pour les missions hors Siège et la participation à des réunions) et imprimantes, ainsi que de moderniser le matériel existant.

4. Désarmement

Tableau 2.24

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 325,0	8 154,2	392,7	4,8	8 546,9	543,9	9 090,8
Autres dépenses de personnel	779,7	457,7	163,8	35,7	621,5	30,3	651,8
Consultants et experts	978,7	1 475,0	(235,6)	(15,9)	1 239,4	60,0	1 299,4
Voyages	459,1	431,4	(14,3)	(3,3)	417,1	20,2	437,3
Services contractuels	138,5	257,2	—	—	257,2	12,5	269,7
Frais généraux de fonctionnement	167,0	167,7	(2,1)	(1,2)	165,6	7,8	173,4
Fournitures et accessoires	54,7	68,2	—	—	68,2	3,1	71,3
Matériel	641,5	390,5	(216,5)	(55,4)	174,0	8,1	182,1
Bourses, subventions et contributions	1 407,2	1 588,9	—	—	1 588,9	55,7	1 644,6
Total	11 951,4	12 990,8	88,0	0,6	13 078,8	741,6	13 820,4

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993	1994-1995	1996-1997
	Dépenses	Montant estimatif	
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	80,9	106,7	142,3
Total a)	80,9	106,7	142,3
b) Activités de fond :			
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	1 021,1	217,9	233,0
Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	194,8	390,7	410,2
Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	801,8	234,6	254,0
Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	500,0	608,2	400,0
Total b)	2 517,7	1 451,4	1 297,2
c) Projets opérationnels :			
Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	323,5	142,3	133,8
Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	154,9	99,3	145,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	396,7	40,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	40,0
	1 433,7	2 187,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 187,3
Total c)	2 308,8	2 468,9		2 506,4
Total a), b) et c)	4 907,4	4 027,0		3 945,9
Total 1) et 2)	16 858,8	17 017,8		17 766,3

Tableau 2.25

Postes nécessaires

Programme : Désarmement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	10	11	—	—	—	—	10	11
P-4/3	10	10	—	—	—	—	10	10
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	27	28	—	—	—	—	27	28
Agents des services généraux								
1re classe	4	4	—	—	—	—	4	4
Autres classes	15	16	—	—	2	2	17	18
Total	19	20	—	—	2	2	21	22
Total général	46	48	—	—	—	—	48	50

2.81 Les mesures visant à favoriser la limitation des armements et le désarmement au niveau mondial demeurent un élément essentiel des efforts déployés par la communauté internationale en vue de consolider la paix et la sécurité internationales. Tout en continuant d'axer son action sur les armes de destruction massive, notamment nucléaires, celle-ci se préoccupe par ailleurs de plus en plus de l'accroissement du nombre d'armes classiques de différents types et de leur prolifération. À cet égard, on s'accorde à reconnaître que les questions militaires doivent faire l'objet d'une plus grande franchise et d'une transparence accrue et que l'utilisation d'armes particulièrement inhumaines doit être interdite. En outre, la montée des conflits régionaux met en évidence l'importance des mesures visant à limiter les armements et à instaurer un climat de confiance au niveau régional.

2.82 Les négociations relatives aux différents aspects du désarmement ont progressé notablement ces dernières années. Les questions que l'Organisation doit continuer de suivre de près peuvent être regroupées en trois catégories : la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et des moyens utilisés pour

les transporter, ainsi que de l'accumulation déstabilisatrice d'armes classiques; la poursuite du dialogue en vue de trouver des solutions aux problèmes liés au transfert de technologies ayant des applications civiles et militaires; et la promotion des mesures de confiance, de la franchise et de la transparence dans tous les domaines de l'activité militaire des États aux niveaux mondial, régional et sous-régional.

- 2.83 Dans le cadre des objectifs généraux du programme définis dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, le Département des affaires politiques, par l'intermédiaire de son Centre pour les affaires de désarmement, s'est attaché, de plus en plus, à assurer le service des organes de désarmement de l'ONU, de la Conférence du désarmement et de ses organes subsidiaires, ainsi que des différentes conférences des parties chargées de l'examen des accords multilatéraux de désarmement et autres réunions des parties auxdits accords; à promouvoir le dialogue entre les gouvernements, les chercheurs, les spécialistes et autres experts et les organisations non gouvernementales, en organisant des réunions et conférences aux niveaux international et régional; à suivre, analyser et étudier les différents aspects du désarmement en vue de mieux faire comprendre les facteurs complexes qui président au processus de désarmement; à poursuivre le développement de la base informatisée de données sur le désarmement utilisée pour la collecte, le stockage et l'extraction de données à l'intention du Centre ainsi qu'à celle des délégations et des autres utilisateurs intéressés.
- 2.84 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le Centre poursuivra ses activités dans les domaines susmentionnés. Toutefois, il faudra faire face à une charge de travail accrue en raison : a) de la tenue, en 1997, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et des activités qui en découleront; b) de l'intensification, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement, des négociations relatives à un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et à une convention multilatérale sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que des pourparlers en cours sur les garanties négatives de sécurité, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la transparence dans le domaine des armements; et c) du suivi de la Conférence de 1995 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.
- 2.85 En outre, il se pourrait que les activités des centres régionaux qui relèvent du Centre pour les affaires de désarmement entraînent des ponctions accrues sur les ressources du Centre.

Sous-programme 1 Délibérations et négociations

- 2.86 Les objectifs énoncés dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, continuent de servir de cadre aux activités menées au titre de ce sous-programme, qui consisteront à :
- a) Prêter concours aux États parties aux accords multilatéraux de désarmement, selon les besoins, ainsi qu'aux gouvernements et organes intergouvernementaux, dans le cadre des délibérations et négociations auxquels ils participeront en vue de promouvoir la limitation des armements et le désarmement;
 - b) Assurer le suivi des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et d'autres organes, ainsi que des accords multilatéraux, le cas échéant;
 - c) Rationaliser encore la documentation destinée aux organes compétents en matière de désarmement.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Fonctions de depositaire.* Activités liées aux fonctions de depositaire en ce qui concerne : i) la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et son Comité préparatoire; ii) le Groupe spécial d'experts chargé de définir des mesures de vérification dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques; iii) la

quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, et son Comité préparatoire; iv) le suivi de la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; v) le suivi de la Conférence de 1995 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation; et vi) d'autres conférences relatives à des accords multilatéraux de désarmement dont le Secrétaire général est dépositaire ou que l'Assemblée générale a demandé d'organiser, notamment la conférence du Comité consultatif d'experts prévue au paragraphe 2 de l'article V de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles;

- b) *Relations extérieures.* i) Liaison avec les États parties aux différents accords multilatéraux de désarmement et, s'il y a lieu, suivi du processus de signature et de ratification de ces accords; et ii) liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales actives dans le domaine du désarmement.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* i) Rapports de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale et présentation d'un rapport spécial à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; ii) rapports du Comité spécial de l'océan Indien à l'Assemblée générale; iii) rapports à l'Assemblée générale sur le suivi et l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée et d'autres organes délibérants et, à ce titre, compilation et évaluation des réponses reçues des États membres (30 rapports environ); iv) rapports de la Première Commission à l'Assemblée générale sur tous les points de l'ordre du jour; v) rapports spéciaux à l'Assemblée générale, selon que de besoin, dans le cadre de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement; vi) rapports spéciaux et documents de travail élaborés à la demande des États parties en vue de leur présentation aux conférences chargées de l'examen des accords multilatéraux de désarmement et autres conférences spéciales; vii) rapports prescrits par l'Assemblée générale dans ses résolutions pertinentes (56 rapports environ); et viii) rapports techniques des organes subsidiaires de l'Assemblée générale sur les questions de désarmement;
- b) *Services fonctionnels.* i) Sessions annuelles de la Première Commission de l'Assemblée générale; ii) quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et son comité préparatoire; iii) Commission du désarmement : sessions des organes subsidiaires de la Commission, et groupes de consultation, selon que de besoin, et consultations tout au long de l'année, s'il y a lieu; iv) Comité spécial de l'océan Indien; v) Conférence du désarmement (3 sessions); et vi) commissions spéciales créées en tant qu'organes subsidiaires de la Conférence, négociations entre les sessions et tenue d'autres réunions sur le désarmement à Genève, selon que de besoin;
- c) *Réunions de groupes d'experts et activités préparatoires connexes.* Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier les événements sismiques (une session par an).

3. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs. Services consultatifs d'experts aux organes délibérants s'occupant de désarmement, aux conférences des parties chargées de l'examen d'accords multilatéraux de désarmement et à d'autres conférences internationales, aux États membres et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation, selon que de besoin.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination et liaison avec la Division des affaires de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des services de conférence et services d'appui, l'AIEA, l'Organisation de l'unité africaine et le Forum du Pacifique Sud, dans le cadre des services à fournir aux organes intergouvernementaux et de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Sous-programme 2 Publications et Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement

- 2.87 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont : a) la résolution 31/90 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1976, par laquelle l'Assemblée a fait siennes les propositions formulées par le Comité spécial pour l'étude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, et qui mentionne expressément la publication d'un Annuaire et d'un périodique, et b) le Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-12/32), qui a lancé la Campagne mondiale pour le désarmement, rebaptisée «Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement» par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/53 D en date du 9 décembre 1992. À l'aide de sa base de données, le Centre pour les affaires de désarmement continue de contribuer aux activités de production et de diffusion du programme d'information.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

2. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* i) Annuaire des Nations Unies sur le désarmement; ii) Désarmement : revue périodique publiée par l'Organisation des Nations Unies; iii) État des accords multilatéraux en matière de désarmement et de contrôle des armements; iv) études thématiques, publiées lorsque les États Membres proposent d'accueillir une conférence consacrée à un thème particulier; v) Bulletin du désarmement; et vi) études et rapports d'experts;
- b) *Publications non périodiques.* Publications spéciales faisant suite à des faits nouveaux ou en réponse à des demandes.

3. *Supports et services d'information*

- a) *Communiqués de presse.* Une dizaine par an;
- b) *Manifestations spéciales.* i) Session extraordinaire de la Première Commission de l'Assemblée générale pour célébrer la Semaine du désarmement; ii) Conférence d'annonces de contributions pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement au cours de la Semaine du désarmement; iii) tables rondes et colloques réunissant des diplomates, des universitaires et des représentants d'organisations non gouvernementales sur des questions d'actualité ayant trait au désarmement, au cours de la session de printemps de la Commission du désarmement et de la Semaine du désarmement en octobre; et iv) réunions, tables rondes et colloques, organisés en coopération avec le Comité des organisations non gouvernementales sur le désarmement, sur certaines questions ayant trait au désarmement.

Sous-programme 3
Suivi, analyse et études

- 2.88 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, les activités porteront essentiellement sur : a) la tenue et la mise à jour du Registre des armes classiques établi par le Secrétaire général le 1er janvier 1992, en application de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1991; b) la gestion et l'exploitation d'une base de données informatisée en vue, d'une part, de tenir le Registre et, d'autre part, de faciliter l'échange de données et d'informations concernant différents aspects des armements, de la limitation des armements et du désarmement; c) l'étude des faits nouveaux survenus dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement, au sein du système des Nations Unies et en dehors; d) le suivi de la Conférence de 1995 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation; e) la préparation et le suivi de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; f) la prestation de services techniques au Conseil consultatif pour les questions de désarmement; et g) la prestation de services techniques aux groupes d'experts chargés d'aider le Secrétaire général à mener des études sur la limitation des armements et les questions de désarmement.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* i) Rapport annuel à l'Assemblée générale contenant les informations fournies par les États Membres pour le Registre des armes classiques; ii) rapport annuel à l'Assemblée générale sur l'incidence des progrès scientifiques et techniques sur la sécurité internationale; iii) rapport annuel à l'Assemblée générale sur les liens entre désarmement et développement; et iv) documents de travail destinés à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- b) *Réunions de groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires.* i) Conseil consultatif pour les questions de désarmement et rapport à l'Assemblée générale; ii) groupe d'experts chargé de suivre la tenue du Registre des armes classiques et l'élargissement de sa portée, et rapport à l'Assemblée générale; et iii) groupes spéciaux d'experts pouvant être créés à la demande de l'Assemblée générale.

2. *Publications*

Publications non périodiques. Études sur la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'ONU dans le domaine de la vérification, et autres études qui pourraient être demandées par l'Assemblée générale.

3. *Supports et services d'information*

- a) Gestion de la bibliothèque de référence sur les questions de désarmement;
- b) Poursuite des activités relatives à la gestion d'un système informatisé de collecte, de stockage et de recherche d'informations ayant trait à la sécurité internationale et aux questions de désarmement.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Services d'experts sur les questions relatives à la limitation des armements et au désarmement aux organes subsidiaires des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations intergouvernementales;
- b) *Formation de groupe, notamment séminaires, ateliers et bourses de perfectionnement.* Organisation de réunions et d'ateliers d'experts dans des domaines spécialisés ayant trait au désarmement et à la sécurité internationale.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

- a) Analyses; évaluations politiques; documents de recherche et compilations; et rédaction de documents de travail, d'allocutions, et de notes d'information et de synthèse à l'intention du Secrétaire général;
- b) Coordination avec d'autres organes et institutions du système des Nations Unies concernant la suite à donner aux recommandations concernant la poursuite des travaux relatifs aux études demandées par l'Assemblée générale à des groupes spéciaux d'experts;
- c) Application des décisions relatives à des questions intéressant plusieurs organismes ou plusieurs départements, telles que celles adoptées par l'équipe spéciale de haut niveau chargée d'étudier les liens entre désarmement et développement;
- d) Poursuite de la coopération avec les instituts de recherche dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, et plus particulièrement avec l'UNIDIR.

Sous-programme 4
Aide aux pays en développement en matière
de désarmement : centres régionaux, bourses
d'études, formation et services consultatifs

- 2.89 Les problèmes qui se posent aux niveaux régional et sous-régional dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale revêtent une plus grande importance. Les centres régionaux devraient pouvoir se consacrer à l'organisation de conférences, réunions et séminaires régionaux et à la promotion de la coopération entre les États Membres et autres partenaires afin de faciliter l'échange d'idées et d'initiatives. Les mandats des centres régionaux prévoyaient que leurs programmes de travail seraient exécutés localement. Toutefois, le niveau des contributions volontaires n'a permis à aucun de ces centres d'entreprendre toutes les activités prévues. Aussi certaines de leurs activités sont-elles exécutées au Siège, notamment les activités d'appui au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, dont l'objectif est de promouvoir les mesures de confiance et la limitation des armements dans la sous-région de l'Afrique centrale.
- 2.90 Dans le cadre de ce sous-programme, le programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs sur le désarmement continuera de renforcer la capacité des fonctionnaires nationaux et des diplomates, en particulier ceux des pays en développement, de participer de façon plus complète et efficace aux activités engagées dans le domaine du désarmement, en veillant à y faire participer les États nouvellement indépendants. Le programme continuera également d'offrir des services consultatifs à la demande des gouvernements et des organismes régionaux intergouvernementaux et d'organiser des ateliers sur des thèmes particuliers ayant trait au désarmement et à la sécurité, afin de compléter le programme de bourses d'études qui a une portée mondiale.

Activités

1. *Coopération internationale*

Règlement des différends, missions spéciales, missions de bons offices et missions d'enquête. i) Organiser et effectuer, à la demande des États Membres, des missions spéciales et des missions d'enquête liées à la limitation des armements et au désarmement; et ii) participer, dans le cadre de la filière multilatérale du processus de paix au Moyen-Orient (deux réunions par an) aux travaux du groupe de travail sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* i) Rapports à l'Assemblée générale sur les activités des centres régionaux; ii) rapports spéciaux sur les activités des centres régionaux et du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement à présenter à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée

- générale consacrée au désarmement; et iii) rapports à l'Assemblée générale sur le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement;
- b) *Services fonctionnels.* i) Conférences régionales visant à faire appliquer les mesures prises en faveur de la paix et du désarmement; et ii) réunions d'experts et réunions ministérielles du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.
3. *Publications*
- a) *Publications périodiques.* i) Bulletin pour la région de l'Afrique; ii) série de monographies sur la sécurité en Afrique; iii) *El Boletín*; et iv) bulletin pour la région de l'Asie et du Pacifique;
- b) Documents thématiques basés sur les résultats des réunions régionales organisées par les centres régionaux (environ deux par an pour chaque région).
4. *Supports et services d'information*
- a) Exploitation de bibliothèques de référence dans les centres régionaux; organisation d'expositions à l'occasion de la Semaine du désarmement dans chaque région; diffusion d'informations sur la limitation des armements et le désarmement dans la région de l'Asie et du Pacifique; exploitation et mise à jour de matériel de formation et d'un répertoire des titulaires d'une bourse sur le désarmement;
- b) Bulletins, séries de monographies, publications spéciales, exploitation de bibliothèques de référence et diffusion de matériels d'information aux membres dans chaque région.
5. *Activités opérationnelles*
- a) *Services consultatifs.* i) Fourniture d'avis spécialisés aux États Membres, à leur demande, sur les initiatives prises en matière de renforcement de la confiance, de limitation des armements et de désarmement, ainsi que sur d'autres activités liées à la sécurité; et ii) fourniture d'avis et d'un appui spécialisés aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, à leur demande, en vue de formuler et d'exécuter leurs programmes en matière de désarmement, de paix et de sécurité;
- b) *Formation (séminaires, ateliers et bourses d'études).* i) Promouvoir la coopération entre les États Membres en organisant des conférences et séminaires régionaux; et ii) programme d'ateliers et de formation sur l'éducation en faveur de la paix destiné aux enseignants de la région de l'Afrique et aux journalistes et rédacteurs de la région de l'Asie et du Pacifique;
- c) *Projets opérationnels.* Fourniture d'avis et d'une assistance aux missions spéciales et aux missions d'enquête dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement;
- d) Programme de bourses d'études sur le désarmement à l'intention d'environ 30 boursiers;
- e) Stages de formation à l'échelon régional ou sous-régional destinés à des fonctionnaires (services consultatifs), de pays en développement notamment (un par an).
6. *Coordination, harmonisation et liaison*
- a) Activités d'appels de fonds menées auprès des États Membres, des organisations non gouvernementales et des fondations;
- b) Consultations avec les États Membres sur les activités que les centres régionaux doivent exécuter;
- c) Coordination des activités organisées sur le terrain pour donner suite aux recommandations pertinentes concernant les travaux du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
- d) Maintenir la coopération avec les instituts de recherche travaillant dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.91 Le Centre pour les affaires du désarmement disposerait de 28 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-2, 3 D-1, 11 P-5, 10 P-4/3 et 3 P-2) et de 20 postes d'agent des services généraux (4 postes d'agent de 1re classe et 16 postes d'agent des autres classes), postes permanents financés par le budget ordinaire, les lieux d'affectation étant New York, Genève et trois centres régionaux (Katmandou, Lomé et Lima). Les présentes propositions tiennent compte du transfert d'un poste P-5 précédemment affecté à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix (Division de l'Europe) et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) de l'ancien Groupe de la recherche et de la collecte d'informations, transferts proposés dans le document A/C.5/49/44.

Autres dépenses de personnel

- 2.92 Les ressources proposées à cette rubrique (621 500 dollars) serviront à financer les coûts suivants :
- a) personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), pour lequel apparaît une augmentation de 131 600 dollars : 12 mois de travail consistant en services de secrétariat à fournir aux organes s'occupant du désarmement, y compris les conférences d'examen et les réunions spéciales des parties aux accords multilatéraux de désarmement, en rapport avec les activités du sous-programme 1, 36 mois de travail au titre des activités liées au sous-programme 2, 24 mois de travail consistant en services de secrétariat aux différents groupes spéciaux d'experts relevant des activités du sous-programme 3, et 24 mois de travail consistant en services de secrétariat bilingue en rapport avec les activités du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, relevant du sous-programme 4 (528 700 dollars); et
 - b) 92 800 dollars, chiffre faisant apparaître une augmentation de 32 200 dollars, devant servir à financer le coût des heures supplémentaires, en particulier pour appuyer la Première Commission, la Commission du désarmement et différents groupes d'étude.

Consultants et experts

- 2.93 Les ressources demandées à cette rubrique (1 239 400 dollars) font apparaître une diminution de 235 600 dollars. Elles comprennent :
- a) Pour les consultants, un montant de 58 100 dollars destiné à financer l'élaboration des documents de travail des différents groupes spéciaux d'experts dans le cadre du sous-programme 3, Suivi, analyse et études;
 - b) Pour les groupes spéciaux d'experts, un montant de 1 181 300 dollars, devant permettre de financer les frais de voyage et les indemnités de subsistance des 24 membres du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement; les sessions du Groupe d'experts sur le Registre des armes classiques, et les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Frais de voyage

- 2.94 Les ressources totales demandées à cette rubrique (417 100 dollars) faisant apparaître une diminution de 14 300 dollars, devraient permettre de financer i) les frais de voyage des représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales participant aux conférences et séminaires régionaux prévus au cours de l'exercice biennal (166 600 dollars); et ii) les frais de voyage du personnel à l'occasion de services fonctionnels à fournir au Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale; au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement; au programme de bourses d'études sur le désarmement; aux missions spéciales et missions d'enquête en rapport avec la limitation des armements et le désarmement, et aux activités organisées en collaboration avec les institutions spécialisées (par exemple avec l'AIEA en ce qui concerne le trafic illicite des matières nucléaires) et les organisations régionales (comme l'OUA pour ce qui est des questions intéressant la sécurité régionale); les frais de voyage du Directeur, en sa qualité de représentant du Secrétaire général; les frais de voyage d'autres membres du personnel, en particulier à l'occasion de la participation à des séminaires, ateliers et conférences régionales sur le désarmement; et la réalisation d'études sur le désarmement (250 500 dollars).

Services contractuels

- 2.95 Les dépenses prévues à cette rubrique (257 200 dollars) sont destinées à financer les travaux d'impression à l'extérieur des publications faisant partie du programme de publications relevant du sous-programme 2 (Publications et Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement).

Frais généraux de fonctionnement

- 2.96 Les ressources demandées à cette rubrique (165 600 dollars) sont destinées à financer les dépenses de représentation officielle des membres du Centre pour les affaires de désarmement (5 700 dollars), la location et l'entretien de l'équipement de bureau et du matériel informatique (61 400 dollars) et les communications (98 500 dollars).

Fournitures et accessoires

- 2.97 Les ressources prévues (68 200 dollars) serviront à financer les postes suivants : a) papeterie et fournitures de bureau (14 900 dollars); b) achat d'ouvrages de bibliothèque et abonnements à des revues pour la bibliothèque du désarmement (14 800 dollars); et c) fournitures d'informations nécessaires à la diffusion de l'information sur les questions relatives au désarmement (38 500 dollars).

Matériel

- 2.98 Les ressources prévues (174 000 dollars) serviront à acquérir des machines, du matériel, des logiciels et autres éléments du matériel de traitement électronique de l'information dont dépend l'exploitation du Système d'information des Nations Unies sur le désarmement (UNDAIS) et du Registre des armes classiques et un serveur permettant de multiplier les raccordements avec Genève et de fournir les services nécessaires à la Conférence du désarmement (108 100 dollars), ainsi qu'à remplacer le matériel de traitement électronique de l'information actuel (65 900 dollars).

Bourses, subventions, contributions

- 2.99 Les ressources demandées à cette rubrique (1 588 900 dollars) comprennent un montant de 1 148 900 dollars pour le programme de bourses sur le désarmement et la subvention de 440 000 dollars destinée à l'UNIDIR. Les ressources prévues au titre du programme de bourses permettront de couvrir les dépenses ci-après : a) honoraires et frais de voyage des conférenciers (39 600 dollars); b) frais de voyage, allocations et indemnités de fin de stage à verser à 30 boursiers (892 100 dollars); c) frais de voyage du coordonnateur du programme et de ses assistants (64 500 dollars); d) autres frais tels que d'interprétation, de production de matériel pédagogique et de publication d'ouvrages (39 600 dollars); e) honoraires de consultants et rémunération du personnel temporaire recruté lors des périodes de surcroît de travail (33 700 dollars); et f) organisation de cours de formation à l'échelle régionale et sous-régionale (79 400 dollars).

5. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes

Tableau 2.26

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	676,5	1 829,9	198,9	10,8	2 028,8	117,8	2 146,6
Autres dépenses de personnel	7,0	—	12,0	—	12,0	0,5	12,5
Consultants et experts	5,2	55,7	—	—	55,7	2,3	58,0
Voyages	—	59,7	(12,0)	(20,1)	47,7	2,2	49,9
Matériel	—	23,7	—	—	23,7	1,2	24,9
Total	688,7	1 969,0	198,9	10,1	2 167,9	124,0	2 291,9

 2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>
Autres dépenses de personnel	56,8	242,4	—
Consultants et experts	—	241,2	241,2
Voyages	149,0	499,4	499,0
Services contractuels	—	362,0	362,0
Frais généraux de fonctionnement	2,2	142,8	142,8
Fournitures et accessoires	—	2,0	2,0
Matériel	—	24,0	24,0
Bourses, subventions et contributions	—	4 856,6	62,0
Total	208,0	6 370,4	1 333,0
Total 1) et 2)	896,7	8 339,4	3 624,9

Tableau 2.27

Postes nécessaires

Programme : Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	2	3	—	—	—	—	2	3
Total	5	6	1	1	—	—	6	7
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	1	1	—	—	5	5
Total	4	4	1	1	—	—	5	5
Total général	9	10	2	2	—	—	11	12

Sous-programme 4
Renforcement de l'efficacité du principe
d'élections périodiques et honnêtes

- 2.100 Les activités prévues au sous-programme 4 du programme 4 consistent principalement à coordonner l'action des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'assistance électorale. Les demandes sont traitées sur la base des directives indiquées dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale (A/49/675 et Corr.1). Les demandes d'assistance technique sont transmises aux agents d'exécution, au Département des services d'appui et de gestion pour le développement et au Centre pour les droits de l'homme. Celles présentées par des États Membres concernant l'organisation, la supervision ou la vérification d'élections sont transmises par le Secrétaire général aux organes politiques. D'autres types d'assistance électorale sont aussi fournis directement.
- 2.101 En application de la résolution 46/137 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1991, et comme indiqué au paragraphe 4.39 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, les activités du sous-programme sont exécutées par la Division de l'assistance électorale, qui est dirigée par un directeur relevant directement du Secrétaire général adjoint. L'Organisation a depuis lors reçu des demandes d'assistance provenant de 65 pays. L'expérience acquise depuis 1992 montre que des ressources additionnelles sont nécessaires pour mener à bien les missions d'évaluation des besoins et pour s'assurer les services de consultants.
- 2.102 Les missions d'enquête et d'évaluation des besoins dans les pays demandeurs se sont avérées très utiles et extrêmement rentables, en ce sens qu'elle permettent de fournir rapidement une assistance adéquate. Dans le cas de missions d'une grande complexité, il faut assurer l'organisation, la conduite, la supervision et la vérification des élections; elles doivent par conséquent être précédées de missions préparatoires chargées d'arrêter le mandat et le plan d'opérations de la composante électorale, sur lesquels se fondera le Secrétariat pour faire rapport aux organes politiques compétents. Dans les cas où la participation de

L'Organisation n'est pas aussi importante, l'envoi de missions d'évaluation des besoins garantit que l'assistance fournie sera adaptée aux besoins et permet de jeter les bases de la coopération.

- 2.103 L'assistance électorale fournie directement par la division du même nom peut prendre des formes diverses, en fonction des conclusions de la mission d'évaluation des besoins. Lorsque la Division contribue aux activités des observateurs internationaux invités par les autorités nationales et en assure la coordination, elle envoie une équipe chargée de fournir des services de secrétariat aux observateurs et d'établir les documents d'information, d'organiser l'observation des élections et d'assurer toute autre tâche nécessaire au bon déroulement de la mission des observateurs. Il se peut aussi que l'Organisation soit appelée à contribuer à l'établissement d'un réseau national d'observateurs; elle dépêche alors une petite équipe d'experts qui sélectionne et forme les ressortissants du pays demandeur susceptibles de faire partie de ce réseau. Il arrive enfin, quoique moins souvent, que le Secrétaire général désigne un observateur unique chargé de suivre le processus électoral et de lui faire rapport sur la question; cette modalité, mise en place à la demande des autorités nationales, ne se justifie que dans des cas très particuliers.
- 2.104 Le nombre des demandes d'assistance électorale étant fonction de l'évolution de la situation politique dans les pays Membres, il est difficile de prévoir les besoins. Sur la base des demandes d'assistance reçues à ce jour et des services consultatifs qu'elles supposent, l'on estime que les effectifs actuels suffiront.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités de l'Organisation visant à renforcer l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes (1996 et 1997).

2. Activités opérationnelles

- a) Coordination, examen et acheminement vers les organismes compétents des demandes d'assistance électorale des États Membres en vue d'en assurer l'examen approfondi. La coordination des activités des autres observateurs internationaux, l'appui à ces activités et le financement partiel ou total des missions de vérification, des missions préliminaires et des missions d'enquête faisant suite à des demandes d'assistance seront assurés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral;
- b) Création d'une mémoire institutionnelle fondée sur l'expérience afin d'assurer la cohérence de l'assistance électorale dans les différents États Membres demandeurs. Cette activité consistera à i) rechercher des données; ii) évaluer et analyser l'information; iii) diffuser l'information sur la base de l'expérience, en vue d'une utilisation éventuelle lors de missions futures, sous forme de directives et de documents de formation couvrant les différentes approches adoptées par l'Organisation; et iv) envoyer des missions sur le terrain;
- c) Établissement et tenue à jour d'une liste de spécialistes internationaux susceptibles d'apporter une assistance technique ainsi qu'une assistance à la vérification des élections. Cette liste sera mise à la disposition de tous les services du système qui pourraient en avoir besoin. Des déplacements sont à prévoir dans le cadre de consultations avec d'autres organisations ayant établi des listes analogues et de la participation à des réunions annuelles d'organisations de scrutateurs dans le but de trouver des candidats, de se tenir informés et de maintenir les contacts avec les institutions s'occupant des questions électorales.

3. Coordination, harmonisation et liaison

- a) Maintien de relations avec des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales afin de s'entendre avec elles sur le partage des tâches et d'éviter ainsi les doubles emplois;
- b) Création de réseaux régionaux d'organisations intervenant dans le domaine électoral; ces réseaux permettraient de coordonner les activités et d'échanger des connaissances au niveau régional. Des réseaux de ce type existent déjà en Amérique latine, en Europe orientale et aux États-Unis d'Amérique

mais l'Afrique en est encore dépourvue. En 1994, l'Organisation a organisé, en coopération avec l'African-American Institute, l'International Foundation for Electoral Systems et le National Democratic Institute, une conférence à l'intention d'administrateurs africains d'élections. Cette conférence a fourni également l'occasion d'entamer les discussions relatives à la création d'une association africaine de spécialistes de l'administration d'élections. Parmi les activités proposées pour l'exercice biennal 1996-1997 figure l'organisation de deux stages d'évaluation concernant l'expérience acquise en matière l'un d'observation d'élections par une équipe internationale et l'autre de prestation d'une assistance technique et de son incidence sur la viabilité des organisations intervenant dans le domaine électoral.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.105 Les effectifs de la Division de l'assistance électorale se composeraient de sept administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (postes permanents : 1 D-1, 2 P-5 et 3 P-4/3; poste temporaire : 1 D-1) et de cinq agents des services généraux (Autres classes) (4 à des postes permanents et 1 à un poste temporaire). L'augmentation des ressources, d'un montant de 198 900 dollars, s'explique par le transfert à la Division d'un poste précédemment affecté aux activités relatives à l'apartheid, comme l'a proposé le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale et que celle-ci a approuvé (A/C.5/49/44).

Autres dépenses de personnel

- 2.106 Le montant demandé (12 000 dollars) doit couvrir le coût des heures supplémentaires qui devront être effectuées par le personnel de la Division.

Consultants et experts

- 2.107 Le montant demandé (55 700 dollars) permettrait de s'assurer les services d'experts chargés d'aider à la mise au point de matériel de formation destiné aux observateurs et aux missions de vérification.

Voyages

- 2.108 Le montant demandé (47 700 dollars), qui fait apparaître une diminution de 12 000 dollars, doit couvrir les frais de voyage se rapportant à la prestation d'une assistance technique aux missions de vérification en cours et aux activités de suivi.

Matériel

- 2.109 Le montant demandé (23 700 dollars) permettrait d'acquérir le matériel de bureautique nécessaire à la Division (postes de travail spécialisés, ordinateurs portables, logiciels supplémentaires, etc.).

6. Question de Palestine

Tableau 2.28

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 473,4	2 571,6	(295,8)	(11,5)	2 275,8	106,5	2 382,3
Autres dépenses de personnel	79,7	88,7	—	—	88,7	4,0	92,7
Consultants et experts	—	15,5	(7,7)	(49,6)	7,8	0,4	8,2
Voyages	861,0	1 206,9	(224,5)	(18,6)	982,4	47,5	1 029,9
Services contractuels	11,4	27,2	—	—	27,2	1,3	28,5
Frais généraux de fonctionnement	305,0	427,1	(51,2)	(11,9)	375,9	17,3	393,2
Fournitures et accessoires	31,8	28,2	—	—	28,2	1,8	30,0
Matériel	47,2	64,1	—	—	64,1	3,0	67,1
Total	3 809,5	4 429,3	(579,2)	(13,0)	3 850,1	181,8	4 031,9

Tableau 2.29

Postes nécessaires
Programme : Question de Palestine

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	8	6	—	—	—	—	8	6
Total	10	8	—	—	—	—	10	8
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
Total	7	7	—	—	—	—	7	7
Total général	17	15	—	—	—	—	17	15

Sous-programme
Question de Palestine : exercice par le peuple
palestinien de ses droits inaliénables

- 2.110 La responsabilité de la stratégie d'ensemble du programme 5 (Question de Palestine) incombe au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont le mandat initial, conformément à la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 10 novembre 1975, est d'étudier et de recommander à l'Assemblée un programme de mise en oeuvre destiné à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Créée en application de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977, la Division des droits des Palestiniens a reçu pour mandat de préparer des études et des publications, d'en assurer la diffusion et d'organiser chaque année la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, sous la direction du Comité et en consultation avec lui. Le mandat du Comité et celui de la Division ont été réaffirmés d'année en année par l'Assemblée générale et progressivement élargis; ils s'étendent désormais au suivi des faits nouveaux, à l'organisation de séminaires, de colloques et de réunions d'organisations non gouvernementales et à la coopération avec ces dernières ainsi qu'à la mise en place du système de traitement électronique des données relatives à la question de Palestine (UNISPAL).
- 2.111 Les mandats et les programmes de travail du Comité et de la Division ont continué d'évoluer en fonction du processus de paix, en particulier depuis la reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'OLP, la signature, en septembre 1993, de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et la mise en oeuvre des accords conclus entre les parties, qui ont partiellement modifié la situation sur le terrain et conduit à la création d'une autorité palestinienne autonome dans la bande de Gaza et dans la zone de Jéricho.
- 2.112 Par sa résolution 49/62 A du 14 décembre 1994, l'Assemblée générale a considéré que le Comité pouvait continuer d'apporter une contribution précieuse et positive aux efforts internationaux visant à faire progresser l'application effective de la Déclaration de principes et à mobiliser l'aide et l'appui internationaux en faveur du peuple palestinien durant la période de transition; fait siennes les recommandations formulées par le Comité dans son rapport et prié le Comité de continuer à suivre l'évolution de la question de Palestine et de présenter un rapport et des suggestions à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité, selon qu'il conviendrait.
- 2.113 Les activités relevant du programme 5 sont exécutées par la Division des droits des Palestiniens, en consultation avec le Comité et sous sa direction. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, conformément au programme de travail que le Comité doit adopter, la Division continuera à organiser des séminaires régionaux ainsi que des colloques et réunions internationales d'organisations non gouvernementales. Compte tenu des pratiques et décisions déjà adoptées par le Comité, on envisage de combiner partiellement plusieurs des réunions régionales prévues, d'en réduire la durée et d'inviter moins d'experts aux frais de l'ONU que par le passé, ce qui permettra de réaliser des économies. La Division continuera aussi à suivre la situation sur le terrain, à établir des études et des publications sur divers aspects de la question de Palestine, le processus de paix au Moyen-Orient, les programmes d'assistance au peuple palestinien et les objectifs du Comité et à en assurer la diffusion. Compte tenu de l'intérêt suscité à l'intérieur et à l'extérieur des organismes des Nations Unies par le système UNISPAL et afin de s'acquitter plus efficacement de ses fonctions d'information, la Division continuera à assurer le fonctionnement et à étendre la portée de ce système.

Activités

1. Coopération internationale

Relations extérieures. Consultation, liaison et extension des contacts avec les organisations non gouvernementales, notamment procédures d'accréditation, planification et organisation de sept colloques régionaux, deux réunions internationales et quatre réunions préparatoires, et fourniture de services fonctionnels à ces réunions, y compris l'envoi d'invitations et l'adoption de dispositions en vue de la participation de

représentants d'organisations non gouvernementales, d'experts, de représentants de gouvernements, de membres du Comité et d'observateurs, ainsi que de représentants d'organes et organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et établissement de notes et de documents de travail pour ces réunions et des rapports de ces réunions.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Services fonctionnels. Fourniture de services fonctionnels aux réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de son groupe de travail et de son bureau, qui se réunissent tout au long de l'année, notamment établissement du rapport annuel du Comité, de documents de travail, notes et déclarations des membres du Comité et du Groupe de travail.

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Bulletin mensuel consacré à l'action menée au niveau international au sujet de la question de Palestine; chronologie mensuelle des événements relatifs à cette question dont il est fait état dans la presse; compilation périodique de documents et de déclarations ayant trait au processus de paix au Moyen-Orient; bulletin spécial consacré à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien; et rapports de séminaires, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales;
- b) *Publications non périodiques.* Études, notes d'information et rapports divers sur des sujets à déterminer;
- c) *Supports techniques.* Exploitation et perfectionnement du système UNISPAL, qui contient des bases de données sur divers aspects juridiques, politiques, économiques, sociaux et historiques de la question de Palestine, y compris des publications de la Division, ainsi que d'une base de données sur les organisations non gouvernementales, les experts et les particuliers s'intéressant au programme de travail du Comité.

4. *Supports et services d'information*

- a) *Brochures, opuscules et fiches documentaires.* Fourniture, par l'intermédiaire du système UNISPAL, d'informations sur divers aspects de la question de Palestine; fourniture de notes d'information et de documents au Comité, aux États Membres, aux organisations non gouvernementales, aux experts et autres personnes s'intéressant à la question de Palestine, et diffusion de la documentation aux destinataires figurant dans le fichier mondial d'adresses;
- b) Planification et organisation de sept séminaires régionaux et fourniture des services fonctionnels dont ils ont besoin, notamment envoi d'invitations et adoption de dispositions en vue de la participation d'experts, de parlementaires, de représentants de gouvernements, de membres du Comité et d'observateurs, ainsi que de représentants d'organes et organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, et établissement de notes et de documents de travail pour ces séminaires et des rapports de ces séminaires;
- c) *Conférences et séminaires.* Conférences et réunions d'information à l'intention de particuliers, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations, assistance fonctionnelle à d'autres départements du Secrétariat qui établissent des documents relatifs à la question de Palestine, à leur demande, et assistance concernant le système UNISPAL;
- d) *Manifestations spéciales.* Organisation d'une exposition, d'une réception et de réunions et projection de films à New York et à l'Office des Nations Unies à Genève et à Vienne à l'occasion de la célébration de la Journée internationale annuelle de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Dans le cadre de l'exécution de son programme, en particulier pour ce qui est de certaines publications et du système UNISPAL, la Division se met en rapport avec les départements, organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies compétents et échange des informations et coopère avec eux selon que de besoin. De plus, elle coopère avec les autres organisations qui portent assistance au peuple palestinien et les consulte lorsqu'il y a lieu à l'occasion de la préparation de séminaires et de réunions d'organisations non gouvernementales traitant de questions liées à l'assistance au peuple palestinien.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.114 Il est proposé de transférer un poste P-3 au Service du secrétariat de l'Assemblée générale et un poste P-3 au Service du secrétariat des organes subsidiaires de l'Assemblée. La Division comprendrait ainsi 1 poste D-1, 1 poste P-5, 6 postes P-4/3 et 7 postes d'agent des services généraux (Autres classes).

Autres dépenses de personnel

- 2.115 Le montant demandé au titre du personnel temporaire (76 100 dollars) doit permettre de financer le recrutement du personnel temporaire affecté aux réunions organisées par la Division des droits des Palestiniens en dehors du Siège ou appelé à remplacer les agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. De nombreuses réunions sont tenues en dehors du Siège sans que les gouvernements hôtes prennent en charge les dépenses correspondantes, contrairement aux dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985. Un montant de 12 600 dollars est demandé pour financer les heures supplémentaires effectuées par le personnel de la Division, notamment à l'occasion des préparatifs de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et pendant les périodes de pointe.

Consultants et experts

- 2.116 Le montant des ressources prévues à cette rubrique (7 800 dollars), soit une diminution de 7 700 dollars, doit permettre de s'assurer les services de consultant nécessaires pour établir les études et publications demandées par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui ont trait à des questions pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences requises ainsi que le concours d'experts pour la poursuite de la mise au point du système UNISPAL.

Voyages

- 2.117 Le montant prévu (982 400 dollars, soit une diminution de 224 500 dollars) est destiné à couvrir les dépenses suivantes :
- a) Les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité et des experts participant aux réunions organisées par la Division (721 500 dollars, soit une diminution de 171 200 dollars, qui résulterait de mesures d'économie). Il est prévu que cinq membres du Comité, dont le Président, participeront, dans l'exercice de leurs fonctions officielles, à sept séminaires régionaux, ainsi qu'à sept colloques régionaux d'organisations non gouvernementales, deux réunions internationales d'organisations non gouvernementales et quatre réunions préparatoires;
 - b) Les frais de voyage du personnel chargé d'assurer le service des séminaires, colloques et réunions organisés par la Division, d'accompagner des délégations du Comité, de participer à des réunions et conférences sur la question de Palestine et de planifier les futures réunions (260 900 dollars, soit une diminution de 53 300 dollars).

Services contractuels

- 2.118 Conformément à la résolution 36/120 B de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981, les publications de la Division doivent être traduites dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU. Le Comité a demandé que, chaque année, trois publications soient traduites dans trois langues de son choix. Un montant de 19 400 dollars est prévu à cette fin. Le solde des ressources prévues (7 800

dollars) correspond à l'impression d'invitations et à d'autres dépenses diverses liées au programme de séminaires, de colloques d'organisations non gouvernementales et de réunions internationales organisés par la Division.

Frais généraux de fonctionnement

- 2.119 Le coût des séminaires régionaux, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales n'est d'ordinaire pas pris en charge par les gouvernements hôtes. Les ressources prévues (202 800 dollars, soit une diminution de 51 200 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de location de locaux et, le cas échéant, de matériel d'interprétation et de bureau et les communications et autres dépenses analogues découlant de la tenue de réunions en dehors d'un bureau de l'ONU. Le solde des ressources prévues à cette rubrique (173 100 dollars) est destiné à couvrir les dépenses suivantes : a) réceptions données par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion des séminaires, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales organisés par la Division à l'intention des personnalités locales et de tous les participants (63 200 dollars); b) entretien du matériel de bureautique (18 800 dollars); et c) services d'appui divers fournis sur place aux séminaires régionaux et colloques et réunions d'organisations non gouvernementales et dépenses occasionnées par l'exposition annuelle sur les droits des Palestiniens organisée à New York sous les auspices du Comité (76 700 dollars).

Fournitures et accessoires

- 2.120 Un montant de 28 200 dollars est prévu pour couvrir le coût des fournitures et accessoires requis pour les séminaires, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales organisés par la Division et celui des abonnements à des journaux et périodiques, et des services télématiques qui sont nécessaires pour suivre l'évolution de la situation politique et les événements qui influent sur les droits inaliénables du peuple palestinien (21 900 dollars), ainsi que pour financer l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque (6 300 dollars).

Matériel

- 2.121 Les ressources prévues (64 100 dollars) permettraient de continuer à mettre au point le système UNISPAL (47 800 dollars) et de remplacer du matériel de bureautique (16 300 dollars).

7. Autres programmes

Tableau 2.30

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
a) Recherche et collecte d'informations	676,4	1 070,2	(1 070,2)	(100,0)	—	—	—
b) Questions politiques spéciales (UNARDOL)	—	893,8	(893,8)	(100,0)	—	—	—
c) Questions politiques spéciales (autres)	1 631,1	2 624,5	(2 624,5)	(100,0)	—	—	—
d) Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix	167,3	971,1	(971,1)	(100,0)	—	—	—
e) Coopération régionale en matière de politique et de sécurité; tutelle et décolonisation	3 034,4	3 646,8	(3 646,8)	(100,0)	—	—	—
f) Élimination de l'apartheid	4 389,6	3 869,7	(3 869,7)	(100,0)	—	—	—
Total	9 898,8	13 076,1	(13 076,1)	(100,0)	—	—	—

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	335,8	465,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des programmes financés par des fonds extrabudgétaires	—
	6,3	186,0	b) Activités de fond :	—
			Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	—
	4 330,0	2 130,5	c) Projets opérationnels :	—
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	—
	11 138,6	5 000,0	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Asie australe	—
	1 534,7	255,0	Fonds des Nations Unies pour la Namibie	—
Total	17 003,3	7 385,5		—
Total 1) et 2)	27 244,2	21 112,6		—

Tableau 2.31

Postes nécessaires
Programme : Autres programmes

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	3	—	—	—	—	—	3	—
D-1	6	—	—	—	—	—	6	—
P-5	8	—	3	—	—	—	11	—
P-4/3	17	—	2	—	—	—	19	—
P-2/1	6	—	—	—	—	—	6	—
Total	40	—	5	—	—	—	45	—
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	25	—	8	—	—	—	33	—
Total	25	—	8	—	—	—	33	—
Autres catégories								
Agents locaux	—	—	4	—	—	—	4	—
Total	—	—	4	—	—	—	4	—
Total général	65	—	17	—	—	—	82	—

Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix

Recherche et collecte d'informations

Questions politiques spéciales (autres)

Coopération régionale en matière de politique et de sécurité; tutelle et décolonisation

- 2.122 Durant l'exercice biennal 1994-1995, les activités concernant le sous-programme 1, Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix, du programme 1 ont été placées, dans un premier temps, sous la responsabilité du Groupe du processus de règlement pacifique au Moyen-Orient; celles concernant le sous-programme 3, Recherche, collecte et analyse d'informations, du programme 1, sous la responsabilité du Groupe de la recherche et de la collecte d'informations; et celles du sous-programme 2, Coopération régionale en matière de politique et de sécurité, et du sous-programme 3, Tutelle et décolonisation, du programme 4, sous la responsabilité de l'ancienne Division de la coopération régionale et de l'autodétermination. Du fait de la fusion des deux branches du Département des affaires politiques en mars 1994, toutes ces activités ont alors été confiées aux six divisions régionales s'occupant de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix, à l'exception des activités relatives au sous-programme 3, qui ont été confiées à la Division des affaires de l'Assemblée générale.

- 2.123 Les ressources correspondantes ont été transférées.

Questions politiques spéciales
(Bureau du Coordonnateur de l'aide
à la reconstruction et au développement
du Liban)

- 2.124 Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale (A/49/388), le Secrétaire général s'est déclaré convaincu que le système des Nations Unies devait continuer à jouer un rôle dans la réalisation des objectifs nationaux du Liban et de ses programmes de reconstruction et de développement durable. Il a toutefois noté que, la situation générale du Liban s'étant considérablement améliorée, la poursuite du programme UNARDOL sous sa forme actuelle n'était plus nécessaire. En conséquence, il a recommandé de mettre un terme à ce programme à la fin de 1994 et de confier ce qui restait à faire aux soins du coordonnateur résident. Il est donc possible de réaffecter à d'autres programmes le solde des ressources correspondantes.

Élimination de l'apartheid

- 2.125 Comme suite à la décision que l'Assemblée générale a prise, dans sa résolution 48/258 A du 23 juin 1994, de mettre un terme au mandat du Comité spécial contre l'apartheid, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée des propositions concernant la réaffectation des ressources inscrites au budget des activités liées à l'élimination de l'apartheid (voir A/C.5/49/44), y compris le transfert de 11 postes et la suppression de 13 autres postes. À la reprise de sa quarante-neuvième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Secrétaire général. Il est proposé d'officialiser ces transferts et suppressions de postes dans le présent budget et de réaffecter toutes les autres ressources prévues au titre de ce programme.

D. Appui aux programmes

Tableau 2.32

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 088,3	2 906,7	(1 065,6)	(36,6)	1 841,1	83,5	1 924,6
Autres dépenses de personnel	119,5	188,7	(57,7)	(30,5)	131,0	6,3	137,3
Consultants et experts	8,0	—	—	—	—	—	—
Voyages	16,5	86,5	(86,5)	(100,0)	—	—	—
Services contractuels	0,1	25,9	266,8	1 030,1	292,7	13,9	306,6
Frais généraux de fonctionnement	420,1	410,2	46,7	11,3	456,9	22,1	479,0
Fournitures et accessoires	51,2	63,0	32,3	51,2	95,3	4,8	100,1
Matériel	64,5	1 060,7	(726,6)	(68,5)	334,1	15,6	349,7
Total	2 768,2	4 741,7	(1 590,6)	(33,5)	3 151,1	146,2	3 297,3

Tableau 2.33

Postes nécessaires
Programme : Appui aux programmes

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	—	—	—	—	—	1	—
P-5	2	1	—	—	—	—	2	1
P-4/3	3	2	—	—	—	—	3	2
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	7	4	—	—	—	—	7	4
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	12	7	—	—	—	—	12	7
Total	15	10	—	—	—	—	15	10
Total général	22	14	—	—	—	—	22	14

- 2.126 Du fait de la fusion des deux branches du Département des affaires politiques en mars 1994, les activités d'appui aux programmes qui étaient précédemment mises en oeuvre par les deux services administratifs correspondant à ces deux branches ont été regroupées dans la présente section du chapitre 2. Le Service administratif issu de la fusion des deux anciens services administratifs fournit des services dans les domaines de l'administration du personnel, de la gestion financière et de l'utilisation des ressources affectées à des services communs. Grâce à la fusion des deux anciens services administratifs, il a été possible de rationaliser les activités en centralisant les fonctions, ce qui a permis d'accroître l'efficacité de l'ensemble des services du Département.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 2.127 La fusion des deux branches du Département a permis de transférer un poste P-4 au Bureau du Secrétaire général adjoint, un poste P-3 au Bureau du Sous-Secrétaire général, un poste d'agent des services généraux (Autre classes) au Service du secrétariat de l'Assemblée générale et un autre aux rubriques du budget intéressant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix.
- 2.128 Il est proposé de continuer à rationaliser le Département en supprimant 1 poste D-1 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) et en transférant 1 poste P-5 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) à la Division des affaires du Conseil de sécurité, en échange d'un poste P-4.

Autres dépenses de personnel

- 2.129 Les autres dépenses de personnel se décomposent comme suit :
- 49 800 dollars pour recruter le personnel temporaire qui aide à assurer le service des réunions spéciales d'organes intergouvernementaux ou appelé à remplacer temporairement les fonctionnaires qui sont en congé de maladie ou en congé de maternité;
 - 81 200 dollars pour les heures supplémentaires effectuées par le personnel du Département en temps normal et lors des périodes de pointe.

Voyages

- 2.130 Il est proposé de transférer 86 500 dollars aux rubriques du budget intéressant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix pour couvrir les frais de voyage liés aux missions de suivi et à d'autres activités.

Services contractuels

- 2.131 Le montant de 292 700 dollars qui est demandé permettrait de financer les frais des travaux d'impression confiés par le Département à l'extérieur (26 700 dollars) et les dépenses d'accès à des bases de données commerciales sur l'actualité mondiale (266 000 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 2.132 Le montant de 456 900 dollars qui est demandé permettrait de financer : a) la location et l'entretien du matériel informatique (29 600 dollars); b) les communications (102 700 dollars); c) l'entretien du matériel de bureautique existant ou prévu (285 100 dollars); et d) divers services dont le Département peut avoir besoin à l'occasion de missions de suivi (39 500 dollars). Ce montant est partiellement compensé par le transfert, au Bureau du Secrétaire général adjoint, de ressources au titre des dépenses de représentation (2 400 dollars).

Fournitures et accessoires

- 2.133 Les ressources demandées (95 300 dollars) correspondent au coût des abonnements à des journaux périodiques, revues, ouvrages de référence et autres publications. La hausse enregistrée à cette rubrique tient à l'augmentation des activités du Département.

Matériel

- 2.134 Le montant de 334 100 dollars demandé à cette rubrique, qui accuse une diminution de 726 600 dollars, doit permettre d'acheter des éléments de matériel de bureau (dont un photocopieur, des ordinateurs personnels et les logiciels nécessaires au fonctionnement de ces derniers) (115 200 dollars), de remplacer du matériel de bureautique (124 700 dollars) et d'acheter d'autres éléments de matériel (94 200 dollars).

Chapitre 3 Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

Vue d'ensemble

- 3.1 Dans sa résolution 45/253 du 21 décembre 1990, par laquelle elle a adopté le projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/45/6/Rev.1), l'Assemblée générale a noté que l'un des domaines prioritaires était le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le programme d'activité exécuté au titre du présent chapitre correspond au sous-programme 2 (Opérations de maintien de la paix) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations) et au sous-programme 3 (Appui aux opérations hors Siège) du programme 43 (Services généraux) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). Ces activités consistent à préparer, organiser et diriger les opérations de maintien de la paix; assurer la liaison avec les États Membres en ce qui concerne la participation à ces opérations, coordonner les activités des services du Secrétariat concernés et rendre compte au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.
- 3.2 Les ressources prévues pour le Département des opérations de maintien de la paix, qui comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Bureau des opérations et le Bureau de la planification et de l'appui, figurent dans la section A. La Division de l'administration et de la logistique des missions est placée sous l'autorité du Bureau de la planification et de l'appui.
- 3.3 Les ressources prévues au titre de deux missions de maintien de la paix financées par prélèvement sur le budget ordinaire, à savoir l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), ainsi que les ressources nécessaires pour financer les activités du Bureau du coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, pour lequel des crédits avaient été ouverts par l'Assemblée générale au chapitre 4 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995, figurent dans la section B.
- 3.4 Comme il apparaît dans le tableau 3.1 ci-après, la section C est consacrée aux missions ad hoc entreprises à la demande du Conseil de sécurité et/ou de l'Assemblée générale et de gouvernements, ou à l'initiative du Secrétaire général quand il use de ses bons offices pour des missions de diplomatie préventive ou de rétablissement de la paix. Les activités relevant de cette section auront été achevées d'ici à 1996 ou présentent un caractère extraordinaire de sorte qu'il n'est pas possible pour le moment d'en prévoir leur prorogation. Il n'est de ce fait pas demandé de crédit à ce stade.

Tableau 3.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Département des opérations de maintien de la paix	10 786,7	12 229,3	3 138,7	25,6	15	904,6	16 272,6
B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	63 280,9	71 029,1	(6 299,9)	(8,8)	64 729,2	9 392,3	74 121,5
C. Missions ad hoc	35 201,1	48 963,5	(48 963,5)	(100,0)	—	—	—
Total	109 268,7	132 221,8	(52 124,7)	(39,4)	80 097,2	10 296,9	90 394,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	13 081,1	36 792,5	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	Opérations de maintien de la paix	37 963,8
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	13 081,1	36 792,5		37 963,8
Total 1) et 2)	122 349,8	169 014,4		128 357,9

Tableau 3.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	71 878,6	77 502,2	(26 947,3)	(34,7)	50 554,9	6 406,9	56 961,8
Autres dépenses de personnel	12 802,5	14 821,6	(3 330,2)	(22,4)	11 491,4	1 875,9	13 367,3
Consultants et experts	183,1	475,7	(335,1)	(70,4)	140,6	13,6	154,2
Voyages	5 672,3	12 912,2	(8 669,4)	(67,1)	4 242,8	349,7	4 592,5
Services contractuels	115,4	323,0	(277,4)	(85,8)	45,6	4,1	49,7
Frais généraux de fonctionnement	12 144,7	15 078,4	(7 212,3)	(47,8)	7 866,1	1 155,2	9 021,3
Fournitures et accessoires	2 057,1	2 390,6	(400,2)	(16,7)	1 990,4	165,2	2 155,6
Mobilier	—	337,9	(337,9)	(100,0)	—	—	—
Matériel	4 414,5	8 051,3	(4 285,9)	(53,2)	3 765,4	326,3	4 091,7
Amélioration des locaux	—	329,0	(329,0)	(100,0)	—	—	—
Subventions et contributions	0,5	—	—	—	—	—	—
Total	109 268,7	132 221,9	(52 124,7)	(39,4)	80 097,2	10 296,9	90 394,1

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	10 811,2	35 387,6	Postes	36 294,0
	2 010,8	370,0	Autres dépenses de personnel	500,0
	—	330,0	Voyages	160,0
	—	704,9	Services contractuels	1 009,8
	8,2	—	Frais généraux de fonctionnement	—
	13,2	—	Fournitures et accessoires	—
	237,7	—	Matériel	—
Total	13 081,1	36 792,5		37 963,8
Total 1) et 2)	122 349,8	169 014,4		128 357,9

Tableau 3.3

Postes nécessaires

Programme : Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	1	1	—	—	2	2
SSG	3	3	—	—	—	—	3	3
D-2	5	5	—	—	—	—	5	5
D-1	6	8	1	1	8	7	15	16
P-5	7	15	1	1	17	9	25	25
P-4/3	13	14	—	—	84	82	97	96
P-2/1	8	8	—	—	5	5	13	13
Total	43	54	3	3	114	103	160	160
Agents des services généraux								
1re classe	1	2	—	—	7	6	8	8
Autres classes	22	29	1	1	135	128	158	158
Total	23	31	1	1	142	134	166	166
Autres catégories								
Agents locaux	190	178	—	—	—	—	190	178
Service mobile	180	148	—	—	—	—	180	148
Total	370	326	—	—	—	—	370	326
Total général	436	411	4	4	256^a	237^a	696	652

^a Postes d'appui aux opérations de maintien de la paix financés par des fonds extrabudgétaires. Le chiffre indiqué comprend les 41 postes temporaires dont la transformation est proposée (2 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 7 P-3 et 22 agents des services généraux) et les 12 postes supplémentaires qu'il est envisagé de créer en 1995 (1 D-1, 4 P-5, 1 P-4 et 6 agents des services généraux); en sont exclus les 10 postes qui ont été transférés au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité le 14 février 1995 (1 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 5 agents des services généraux).

- A. Département des opérations de maintien de la paix
- Vue d'ensemble
- 3.5 Le Département des opérations de maintien de la paix dirige les opérations en cours. Il offre une gamme complète de services d'appui administratif aux missions de bons offices du Secrétaire général, aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions spéciales et missions hors Siège. Ces services comprennent l'appui logistique, les services de communication, le traitement électronique des données, le recrutement, l'affectation et la gestion du personnel des missions et l'établissement des prévisions de dépenses des missions. Le Département est chargé de planifier les nouvelles opérations et d'apporter aux opérations en cours les ajustements nécessaires. Il permet à l'ONU de gérer plus efficacement les opérations de maintien de la paix et autres missions hors Siège et d'offrir un appui technique aux États Membres dans ce domaine.
- 3.6 Ces dernières années, les opérations de maintien de la paix sont devenues beaucoup plus nombreuses, plus importantes et plus complexes. Leur nombre est passé de 10 en 1990 à 18 en 1993 et 1994. Au cours de l'exercice biennal 1990-1991, 11 missions de bons offices ont été entreprises par le Secrétaire général. Pour

la première année de l'exercice biennal 1994-1995, le nombre de ces missions ad hoc a atteint 18. Aujourd'hui, près de 80 000 observateurs militaires et environ 12 000 civils sont affectés à des missions et, sur un an, le budget de celles-ci dépasse les 3 milliards de dollars. Outre qu'elles ont pris de l'ampleur, ces opérations ont également beaucoup changé, car on a dû revoir aussi bien leur conception que leurs modalités pratiques pour faire face aux nombreuses menaces contre la paix et la sécurité internationales. De plus en plus, les missions de maintien de la paix sont plus limitées aux fonctions traditionnelles de suivi, d'observation, d'établissement de rapports et de surveillance des cessez-le-feu. Elles comportent le plus souvent de multiples volets. Elles contrôlent l'application des accords de paix et des cessez-le-feu et peuvent être investies du pouvoir de les faire respecter. Souvent, leur composante militaire surveille le déroulement des opérations de désarmement et de démobilisation tout en appuyant d'autres composantes chargées du développement politique et de la réconciliation. Les missions d'observation des Nations Unies surveillent le déroulement d'élections ou de référendums, le renforcement des institutions, le respect des droits de l'homme, la distribution de l'aide humanitaire et des secours ou les activités de relèvement économique et de développement.

- 3.7 Cette évolution des opérations de maintien de la paix s'est traduite par une multiplication des responsabilités incombant au Siège au niveau de la direction et des services d'appui.
- 3.8 Compte tenu des suggestions et recommandations formulées par les États Membres, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, le Département a été réorganisé de la façon suivante :
- a) Le Bureau du Secrétaire général adjoint regroupe, sous l'autorité du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Bureau du Conseiller militaire, le Groupe des politiques et de l'analyse, le Centre d'opérations et le Service administratif :
 - i) Le Secrétaire général adjoint est responsable de la gestion, de la direction et de la coordination d'ensemble de toutes les activités de maintien de la paix;
 - ii) Le Conseiller militaire donne au Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint, des avis concernant les mesures à prendre sur le plan militaire pour appliquer les résolutions de l'ONU; il élabore des plans et propositions concernant les opérations hors Siège, conseille les commandants des forces sur leur mise en oeuvre et donne des directives en matière militaire à tous les officiers du Département;
 - iii) Le Groupe des politiques et de l'analyse étudie et analyse de façon approfondie les questions politiques d'actualité, recueille des renseignements sur les activités menées dans ce domaine par des organisations intergouvernementales, régionales ou non gouvernementales et des instituts de recherche, et appuie et coordonne la contribution des autres unités administratives du Département à l'élaboration des politiques et procédures. Le Groupe est également chargé d'élaborer la documentation destinée aux sessions du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et assure le service technique et fonctionnel desdites sessions. Il assure également le service des sessions de la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale ainsi que de différents autres comités intergouvernementaux spéciaux chargés de questions liées au maintien de la paix;
 - iv) Le Centre d'opérations est en communication avec toutes les missions, ce qui contribue à accélérer et à intensifier la transmission d'informations et de directives entre le Siège et les opérations hors Siège;
 - b) Le Bureau des opérations comprend les divisions régionales suivantes : Division de l'Afrique, Division de l'Asie et du Moyen-Orient et Division de l'Europe et de l'Amérique latine. En tant qu'organe exécutif du Secrétaire général adjoint, il dirige et contrôle les missions de maintien de la paix au nom du Secrétaire général, et assume les responsabilités relatives aux aspects militaires des opérations qui découlent des fonctions de commandement et de contrôle des opérations hors Siège confiées au Département;
 - c) Le Bureau de la planification et de l'appui comprend deux divisions : la Division de la planification, qui comprend plusieurs unités administratives (le Service de la planification des missions, le Groupe de la police civile, le Groupe du déminage et le Groupe de la formation) et la Division de l'adminis-

tration et de la logistique des missions, qui comprend trois services (le Service de gestion financière, le Service de la logistique et des communications et le Service de la gestion du personnel) :

- i) La Division de la planification est chargée d'élaborer les plans d'ensemble relatifs aux nouvelles opérations de maintien de la paix et autres missions, de revoir et, le cas échéant, de modifier les plans des opérations en cours, et de liquider les missions achevées. Le Groupe de la police civile donne des conseils et met au point des directives concernant les modalités d'intervention, la formation et l'administration de la police civile. Il assure la liaison avec les gouvernements en ce qui concerne la mise à la disposition de l'ONU de forces de police; donne des avis aux fonctionnaires du Département et des missions sur les questions concernant le fonctionnement de la police; et conclut des accords pour pouvoir mobiliser des forces de police à tout moment et organiser leur relève. Le Groupe du déminage donne des conseils et établit des plans pour les activités de déminage entreprises sous les auspices de l'ONU et assure la liaison avec les gouvernements et organisations participant à ces activités. Le Groupe de la formation formule des directives et élabore des manuels de formation et des matériels didactiques, pour aider les États Membres à préparer leur personnel — civils, policiers et militaires — aux opérations de maintien de la paix. Il sert de plaque tournante pour les échanges d'informations entre les États Membres sur la formation aux opérations de maintien de la paix;
- ii) La Division de l'administration et de la logistique des missions s'occupe des questions financières, de personnel, d'administration, de logistique et de communication. Ses activités consistent à appuyer les missions comme il est indiqué ci-après.

- 3.9 On prévoit que les opérations de maintien de la paix et les missions ad hoc se poursuivront au même rythme au cours de l'exercice biennal 1996-1997 et que l'ONU continuera de participer au maintien de la paix et de la sécurité. L'Organisation doit être capable, à tout moment, d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne la planification et le lancement en temps voulu d'opérations de maintien de la paix bien conçues, cette capacité devant lui permettre de s'acquitter de fonctions essentielles touchant la prise de décisions de politique générale et leur mise en oeuvre, la planification stratégique et le démarrage des opérations. Dans son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/49/717), le Secrétaire général dit qu'à son avis les fonctions essentielles ayant trait au maintien de la paix doivent être financées par le budget ordinaire. Il est donc proposé d'imputer un certain nombre de postes considérés comme essentiels (1 D-1, 8 P-5, 2 P-3 et 8 agents des services généraux, dont 1 de 1re classe) sur le budget ordinaire en 1996. Il est également proposé de transférer un poste D-1 du Département des affaires politiques au Département des opérations de maintien de la paix. Avec l'inscription de ces 19 postes au budget ordinaire et le transfert d'un poste du chapitre 2 (Affaires politiques) au Département, celui-ci disposera des 20 postes supplémentaires dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions essentielles, comme il est mentionné au paragraphe 30 du rapport susmentionné.
- 3.10 Le tableau ci-après donne la répartition, par unité administrative, des postes inscrits au budget ordinaire et des 20 postes essentiels supplémentaires :

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux			Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	1re classe	Autres classes	Total	
Bureau du Secrétaire général adjoint													
Postes inscrits au budget ordinaire en 1994-1995	1	—	1	3	1	2	3	2	13	—	3	3	16
Postes réaffectés à la Division de l'Administration et de la logistique des missions	—	—	—	(1)	—	(1)	(1)	(1)	(4)	—	—	—	(4)
Postes précédemment imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—	2	—	—	—	2	1	2	3	5
Total partiel 1996-1997	1	—	1	2	3	1	2	1	11	1	5	6	17
Bureau des opérations													
Postes inscrits au budget ordinaire en 1994-1995	—	1	2	—	2	3	—	1	9	—	4	4	13
Postes précédemment imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	1	1	3
Total partiel 1996-1997	—	1	2	—	4	3	—	1	11	—	5	5	16
Bureau de la planification et de l'appui													
Postes inscrits au budget ordinaire en 1994-1995	—	1	—	—	1	—	—	1	3	—	1	1	4
Postes précédemment imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1
Total partiel 1996-1997	—	1	—	—	1	—	—	1	3	—	2	2	5
Division de la planification													
Postes inscrits au budget ordinaire en 1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1
Postes précédemment imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	1
Total partiel 1996-1997	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	1	2
Division de l'administration et de la logistique des missions													
Postes inscrits au budget ordinaire en 1994-1995	—	—	1	1	1	2	1	3	9	—	11	11	20
Postes précédemment imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	1	4	—	1	—	6	—	3	3	9
Postes transférés d'autres unités du Département des opérations de maintien de la paix	—	—	—	1	—	1	1	1	4	—	—	—	4
Postes transférés du Département des affaires politiques	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Total partiel 1996-1997	—	—	1	4	5	3	3	4	20	—	14	14	34^a
Total, budget ordinaire 1994-1995	1	2	4	4	5	7	4	7	34	—	20	20	54
Postes supplémentaires pour 1996-1997	—	—	—	2	8	—	2	—	12	1	7	8	20
Total 1996-1997	1	2	4	6	13	7	6	7	46	1	27	28	74

^a Ne tient pas compte des huit postes affectés au Dépôt de l'ONU à Pise (six agents locaux et deux agents du Service mobile).

Tableau 3.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Opérations de maintien de la paix							
a) Bureau du Secrétaire général adjoint	3 911,2	7 402,0	(2 707,1)	(36,5)	4 694,9	253,4	4 948,3
b) Bureau des opérations	566,2	794,0	2 186,5	275,3	2 980,5	173,9	3 154,4
c) Bureau de la planification et de l'appui (Division de la planification)	—	—	1 128,5	—	1 128,5	58,7	1 187,2
2. Appui aux missions							
a) Division de l'administration et de la logistique des missions	5 195,2	2 808,4	2 630,4	93,6	5 438,8	308,8	5 747,6
b) Dépôt de l'ONU à Pise	1 114,1	1 224,9	(99,6)	(8,1)	1 125,3	109,8	1 235,1
Total	10 786,7	12 229,3	3 138,7	25,6	15 368,0	904,6	16 272,6

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	13 081,1	36 792,5	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	37 963,8
	—	—	Opérations de maintien de la paix	
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	13 081,1	36 792,5		37 963,8
Total 1) et 2)	23 867,8	49 021,8		54 236,4

Tableau 3.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	10 122,2	10 875,1	2 592,4	23,8	13 467,5	804,0	14 271,5
Autres dépenses de personnel	203,6	432,6	19,0	4,3	451,6	21,7	473,3
Voyages	76,0	281,3	(0,1)	—	281,2	13,7	294,9
Services contractuels	—	—	7,5	—	7,5	0,4	7,9
Frais généraux de fonctionnement	257,8	412,6	484,7	117,4	897,3	49,6	946,9
Fournitures et accessoires	47,5	67,1	16,0	23,8	83,1	5,0	88,1
Matériel	79,6	160,6	19,2	11,9	179,8	10,2	190,0
Total	10 786,7	12 229,3	3 138,7	25,6	15 368,0	904,6	16 272,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	10 811,2	35 387,6	Postes	36 294,0
	2 010,8	370,0	Autres dépenses de personnel	500,0
	—	330,0	Voyages	160,0
	—	704,9	Services contractuels	1 009,8
	8,2	—	Frais généraux de fonctionnement	—
	13,2	—	Fournitures et accessoires	—
	237,7	—	Matériel	—
Total	13 081,1	36 792,5		37 963,8
Total 1) et 2)	23 867,8	49 021,8		54 236,4

Tableau 3.6

Postes nécessaires
Unité administrative : Département des opérations de maintien de la paix

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	4	4	—	—	—	—	4	4
D-1	4	6	—	—	8	7	12	13
P-5	5	13	—	—	17	9	22	22
P-4/3	11	13	—	—	84	82	95	95
P-2/1	7	7	—	—	5	5	12	12
Total	34	46	—	—	114	103	148	149
Agents des services généraux								
1re classe	—	1	—	—	7	6	7	7
Autres classes	20	27	—	—	135	128	155	155
Total	20	28	—	—	142	134	162	162
Autres catégories								
Agents locaux	6	6	—	—	—	—	6	6
Service mobile	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	8	8	—	—	—	—	8	8
Total général	62	82	—	—	256^a	237^a	318	319

^a Postes d'appui aux opérations de maintien de la paix financés par des fonds extrabudgétaires. Le chiffre indiqué comprend les 41 postes temporaires dont la transformation est proposée (2 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 7 P-3 et 22 agents des services généraux) et les 12 postes supplémentaires qu'il est envisagé de créer en 1995 (1 D-1, 4 P-5, 1 P-4 et 6 agents des services généraux); en sont exclus les 10 postes qui ont été transférés au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité le 14 février 1995 (1 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 5 agents des services généraux).

1. Opérations de maintien de la paix

Tableau 3.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 166,5	7 216,4	(32,3)	(0,4)	7 184,1	408,5	7 592,6
Autres dépenses de personnel	142,3	398,8	23,6	5,9	422,4	20,5	442,9
Voyages	69,5	276,2	5,0	1,8	281,2	13,7	294,9
Services contractuels	—	—	7,5	—	7,5	0,4	7,9
Frais généraux de fonctionnement	55,7	161,3	558,4	346,1	719,7	34,2	753,9
Fournitures et accessoires	4,2	31,4	16,0	50,9	47,4	1,9	49,3
Matériel	39,2	111,9	29,7	26,5	141,6	6,8	148,4
Total	4 477,4	8 196,0	607,9	7,4	8 803,9	486,0	9 289,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif
a) Services d'appui à :	—	—	—
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	2 732,6	15 297,0	16 394,2
b) Activités de fond	—	—	—
c) Projets opérationnels	—	—	—
Total	2 732,6	15 297,0	16 394,2
Total 1) et 2)	7 210,0	23 493,0	25 684,1

Tableau 3.8

Postes nécessaires

*Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint,
Bureau des opérations et Bureau de la planification
et de l'appui (sauf la Division de l'administration
et de la logistique des missions)*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	3	3	—	—	—	—	3	3
D-1	3	2	—	—	5	5	8	7
P-5	4	8	—	—	10	6	14	14
P-4/3	8	7	—	—	38	37	46	44
P-2/1	4	3	—	—	—	—	4	3
Total	25	26	—	—	53	48	78	74
Agents des services généraux								
1re classe	—	1	—	—	2	1	2	2
Autres classes	9	13	—	—	40	36	49	49
Total	9	14	—	—	42	37	51	51
Total général	34	40	—	—	95^a	85^a	129	125

^a Postes d'appui aux opérations de maintien de la paix financés par des fonds extrabudgétaires. Le chiffre indiqué comprend les 21 postes temporaires dont la transformation est proposée (1 P-5, 4 P-4, 4 P-3 et 12 agents des services généraux) et 8 postes supplémentaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 5 agents des services généraux).

- 3.11 Les textes portant autorisation du programme sont les résolutions et décisions ayant trait aux différentes opérations de maintien de la paix, notamment celles du Conseil de sécurité, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, dont la plus récente est la résolution 49/37 du 9 décembre 1994.

Activités
1. Coopération internationale (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

Appui, par l'intermédiaire de la Division de l'administration et de la logistique des missions, au règlement des différends, aux missions spéciales, de bons offices et d'établissement des faits, aux opérations de secours d'urgence et d'aide humanitaire et à la prestation de services juridiques. Les activités prévues comprennent l'évaluation des ressources nécessaires, la définition de la conception générale des opérations et l'établissement de plans opérationnels et de directives, le suivi des opérations en cours et l'envoi régulier d'instructions aux missions, ainsi que la liaison avec les États Membres en ce qui concerne leur participation à ce type d'opérations. La nature exacte des activités qui seront menées en 1996-1997 dépendra bien évidemment de l'évolution de la situation politique et des décisions qui seront prises par les organes intergouvernementaux compétents, mais il pourra s'agir de superviser des opérations de maintien de la paix et des missions spéciales n'importe où dans le monde; de donner des conseils et des directives

opérationnelles aux représentants spéciaux du Secrétaire général, aux commandants des forces et aux chefs de missions sur le terrain; de planifier d'éventuelles opérations nouvelles et de faire des recommandations concernant la conception générale de ces opérations pour approbation par le Conseil de sécurité; d'engager des négociations et de prendre des contacts divers avec les parties aux conflits et les membres du Conseil de sécurité; de maintenir la liaison avec les États Membres en ce qui concerne leur participation aux opérations de maintien de la paix et aux missions spéciales et, à ce titre, de leur fournir des conseils et des informations et de négocier les détails de leur participation; enfin de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés par les missions dans l'exécution de leur mandat.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Les activités prévues comprennent l'établissement de rapports périodiques au Conseil de sécurité sur chaque opération de maintien de la paix et mission spéciale, rapports généralement publiés au moment de la prorogation ou de l'achèvement d'un mandat; de rapports ponctuels sur différents aspects du maintien de la paix établis à la demande du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale; de rapports au Comité spécial des opérations de maintien de la paix; de nouveaux rapports spéciaux et de rapports de situation journaliers au Conseil de sécurité;
- b) *Services fonctionnels.* Fourniture de services fonctionnels au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à la Commission politique spéciale. Secrétariat du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et organisation de réunions à l'intention des pays fournissant des contingents.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 3.12 Les crédits demandés au budget ordinaire ne permettent pas de financer intégralement les activités du Département, et le Secrétaire général continuera d'imputer sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix le coût des postes supplémentaires dont le Département aura besoin. Cette manière de procéder est d'autant plus justifiée qu'il est impossible de prévoir longtemps à l'avance la nature des activités que le Département devra entreprendre et le nombre, la portée et l'étendue des mandats dont il devra faciliter l'exécution.

Postes

- 3.13 Un crédit de 7 184 100 dollars est demandé pour financer les postes figurant dans le tableau 3.8 ci-dessus. La diminution de 32 300 dollars est le résultat net de l'accroissement de 861 200 dollars qu'entraînerait le transfert au budget ordinaire de 10 postes actuellement imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (4 P-5, 1 P-3 et 5 agents des services généraux, dont 1 de première classe) et de la diminution de 893 500 dollars correspondant au transfert de quatre postes à la Division de l'administration et de la logistique des missions (1 D-1, 2 P-4/3 et 1 P-2), et à la non-reconduction de crédits ouverts par erreur en 1994-1995.

Autres dépenses de personnel

- 3.14 Un montant de 422 400 dollars est prévu au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (217 300 dollars) et des heures supplémentaires (205 100 dollars). Le crédit demandé pour le recrutement de personnel temporaire permettra de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et de faire face aux situations d'urgence pouvant se présenter. Les ressources prévues au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit répondent aux besoins récurrents d'assurer des services de secrétariat au-delà des heures de travail normales et en cas d'urgence. L'accroissement de 23 600 dollars résulte en quasi-totalité (23 100 dollars) du transfert de la Division de l'administration et de la logistique des missions au Bureau du Secrétaire général adjoint des crédits prévus au titre du personnel temporaire afin de centraliser la gestion de ces ressources.

Voyages

- 3.15 Le crédit demandé (281 200 dollars) correspond aux frais de voyage du Secrétaire général adjoint et des Sous-Secrétaires généraux; des spécialistes du déminage qui étudieront les techniques et conditions de

déminage; de formateurs qui consulteront les gouvernements et des établissements compétents au sujet des besoins de l'ONU dans le domaine de la formation à différents aspects du maintien de la paix; et de conseillers spécialistes des questions de police pour débattre des programmes de police et négocier avec les États Membres leur contribution aux activités de l'Organisation.

Services contractuels

- 3.16 Un crédit de 7 500 dollars est demandé pour la première fois pour couvrir les frais de traduction contractuelle de documents et de lettres.

Frais généraux de fonctionnement

- 3.17 Un montant de 719 700 dollars est prévu pour couvrir le coût des communications (553 900 dollars), les frais de location et d'entretien du matériel, notamment du matériel de bureautique (161 100 dollars) et le coût des réceptions officielles (4 700 dollars). L'accroissement concerne essentiellement la rubrique Communications et s'explique par la nécessité de rester en liaison permanente avec les différentes opérations de maintien de la paix et divers bureaux extérieurs.

Fournitures et accessoires

- 3.18 Un montant de 47 400 dollars est demandé pour l'achat des fournitures et accessoires nécessaires, notamment des fournitures de bureautique. L'accroissement de 16 000 dollars correspond aux besoins estimatifs résultant de l'affectation au Département de 20 postes supplémentaires qu'il est prévu d'imputer au budget ordinaire.

Matériel

- 3.19 Un montant de 141 600 dollars est prévu pour acheter du matériel de bureautique destiné à remplacer le matériel existant.

2. Appui aux opérations hors Siège

Tableau 3.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Postes	5 955,7	3 658,7	2 624,7	71,7	6 283,4	395,5	6 678,9
Autres dépenses de personnel	61,3	33,8	(4,6)	(13,6)	29,2	1,2	30,4
Voyages	6,5	5,1	(5,1)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	202,1	251,3	(73,7)	(29,3)	177,6	15,4	193,0
Fournitures et accessoires	43,3	35,7	—	—	35,7	3,1	38,8
Matériel	40,4	48,7	(10,5)	(21,5)	38,2	3,4	41,6
Total	6 309,3	4 033,3	2 530,8	62,7	6 564,1	418,6	6 982,7

Tableau 3.9 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	10 348,5	21 495,5	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	21 569,6
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	10 348,5	21 495,5		21 569,6
Total 1) et 2)	16 657,8	25 528,8		28 552,3

Tableau 3.10

Postes nécessaires

Unité administrative : Division de l'administration
et de la logistique des missions

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	4	—	—	3	2	4	6
P-5	1	5	—	—	7	3	8	8
P-4/3	3	6	—	—	46	45	49	51
P-2/1	3	4	—	—	5	5	8	9
Total	9	20	—	—	61	55	70	75
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	5	5	5	5
Autres classes	11	14	—	—	95	92	106	106
Total	11	14	—	—	100	97	111	111
Autres catégories								
Agents locaux	6	6	—	—	—	—	6	6
Service mobile	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	8	8	—	—	—	—	8	8
Total général	28	42	—	—	161^a	152^a	189	194

^a Postes d'appui aux opérations de maintien de la paix financés par des fonds extrabudgétaires. Le chiffre indiqué comprend les 20 postes temporaires dont la transformation est proposée (2 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3 et les 10 agents des services généraux) et 4 postes supplémentaires (3 P-5 et 1 agent des services généraux); en sont exclus 10 postes qui ont été transférés au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité le 14 février 1995 (1 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 5 agents des services généraux).

- 3.20 La Division de l'Administration et de la logistique des missions est chargée de fournir, en étroite coopération avec les bureaux compétents, toute une gamme de services d'appui administratif aux opérations de maintien de la paix, aux missions de bons offices, aux missions spéciales, et autres missions sur le terrain pouvant être décidées par les organes délibérants ou le Secrétaire général. Ces services d'appui couvrent les domaines suivants : logistique, communications, administration du personnel des missions, voyages, finances, budget et traitement électronique de l'information. La Division s'occupe notamment de l'élaboration, de l'application et du suivi des politiques, procédures et directives relatives à l'appui des opérations hors Siège. Elle joue un rôle clef à tous les stades de la conception, de la planification et de l'exécution des nouvelles missions, et assure la liquidation des missions achevées. Il convient de noter que la majeure partie des activités de la Division sont financées par le Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.
- 3.21 La Division gère le Dépôt de l'ONU à Pise, qui sert de point de collecte, de reconditionnement, d'entreposage et de répartition du matériel de communication, des véhicules et de diverses fournitures destinées aux opérations de maintien de la paix.

Activités

1. Gestion financière

- 3.22 Le Service de gestion financière appuie et planifie les activités des missions sur le terrain, de leur lancement à leur achèvement. Il élabore et soumet au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, des propositions relatives au financement des missions sur le terrain, dont il examine et analyse les besoins. Il apporte son concours aux départements organiques et aux missions sur le terrain afin d'assurer la gestion et le contrôle efficaces des ressources et offre, au jour le jour, des conseils sur l'application du règlement financier et des règles de gestion financière. Il examine, vérifie et certifie les demandes présentées par les gouvernements en ce qui concerne les remboursements de fournitures et de services, les indemnités en cas de décès et d'invalidité, et le paiement du matériel appartenant aux contingents. En consultation avec les missions sur le terrain et les services opérationnels du Siège, il assume diverses fonctions financières telles que la certification des dépenses suivantes : assurance mondiale des véhicules (en concertation avec le groupe des assurances), liaisons satellites par réseaux commerciaux, fret, opérations aériennes et autres services fournis par des entreprises privées. Le Service assure également la liquidation des comptes des missions achevées et élabore, en collaboration avec toutes les unités concernées, les rapports relatifs à la cession du matériel, des fournitures et autres biens. Il établit les rapports sur l'exécution générale des budgets, y compris la liquidation des comptes des missions, et des propositions relatives à la réaffectation des actifs. Il est responsable, au sein du Département, du respect des procédures de contrôle interne ainsi que des questions de vérification relatives aux missions. Il formule des recommandations visant à améliorer les modalités de fonctionnement des systèmes de gestion. Il demande au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et au Bureau de gestion financière d'apporter aux politiques et procédures financières les modifications nécessaires pour qu'elles puissent s'appliquer aux missions. En étroite collaboration avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, il appuie directement les activités sur le terrain en dépêchant, à titre temporaire, des fonctionnaires des finances chargés de régler les problèmes ou d'offrir des conseils.

2. Soutien logistique et communications

- 3.23 En coordination avec le Service de la planification des missions, le Service de la logistique et des communications élabore des plans de soutien logistique aux missions, en définissant les besoins en matériels, fournitures et services. Il aide à déterminer les incidences financières de ces plans, fournit des instructions concernant leur exécution et en suit l'application. Il participe également aux activités des équipes de planification technique chargées de rassembler les données nécessaires à l'élaboration des plans de soutien logistique aux missions nouvelles ou élargies. Il revoit régulièrement l'organisation logistique des missions et évalue l'efficacité des dispositifs d'approvisionnement et des services fournis sur le terrain. En collaboration avec le Service de la planification des missions, il détermine les besoins initiaux des missions et, sur la base des dispositifs d'intervention, rassemble et entretient le matériel et les équipements

nécessaires et en organise l'expédition. Il définit des spécifications et formule des propositions détaillées concernant les impératifs techniques et les aspects contractuels de la fourniture de biens et de services. Il arrête les modalités d'approvisionnement et veille à ce que les besoins soient satisfaits, soit par des entreprises privées, auquel cas il présente des demandes de fourniture au Services des achats et des transports (Services d'appui), soit directement par des États Membres, auquel cas il adresse à ceux-ci une lettre d'attribution. Le Service détermine s'il y a lieu de faire faire des travaux, que ce soit pour la construction de logements, de ponts ou de routes, ou bien pour la rénovation ou l'agrandissement des quartiers militaires et civils ainsi que des bureaux et des installations sanitaires nécessaires aux missions. Il examine les soumissions et les propositions, en tenant compte des critères techniques, des délais de livraison et d'autres facteurs importants sur le plan logistique. Il gère les aspects techniques des contrats : il définit les procédures à suivre, veille à ce que le fournisseur respecte les conditions convenues et recommande le paiement des services reçus. Le Service offre également des conseils techniques aux missions et effectue des études de produit sur les articles les plus demandés et des études de marché concernant les services de soutien logistique. Il gère les biens et les stocks et tient une comptabilité pour chaque mission. Il contrôle les dépenses, par objet et par période, et fait des recommandations au Service de gestion financière quant aux virements de fonds à effectuer pour satisfaire les demandes prioritaires. En outre, il prépare les dossiers à soumettre au Comité de contrôle du matériel du Siège, examine ceux présentés par les missions et présente ses recommandations au Comité pour examen, puis approbation par le Contrôleur. Le Service définit les besoins et organise les approvisionnements en matériel informatique et logiciels. Il détermine les caractéristiques des systèmes à mettre en place pour assurer les communications locales et internationales, notamment les moyens à utiliser (satellites, informatique, radiocommunications, matériel de cryptage). Il définit les spécifications, examine les soumissions et supervise l'installation du matériel. Il organise les mouvements de personnel et de matériel des contingents au moment de l'affectation de ceux-ci, de leur relève et de leur réaffectation. Il formule des principes directeurs pour l'achat et l'entretien des installations de transport terrestre et aérien et les normes de sécurité applicables au matériel. En cas d'accident d'avion, il enquête et prend les mesures qui s'imposent; il veille à ce que les opérations aériennes civiles se fassent dans le respect des normes de l'Organisation. Il participe à l'élaboration des principes directeurs devant régir la cession du matériel appartenant à l'ONU lors de l'achèvement d'une opération de maintien de la paix ou de toute autre mission et en supervise la mise en oeuvre.

3. *Gestion du personnel*

- 3.24 Le Service de la gestion du personnel définit les besoins en personnel de la composante civile des missions tels qu'ils ressortent des plans opérationnels. En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, il applique au personnel des missions et aux consultants les dispositions du Statut et du Règlement du personnel et veille à ce que les politiques et pratiques relatives au personnel des missions soient cohérentes. Il contrôle l'utilisation que font les missions des pouvoirs qui leur sont délégués et il applique, en assumant le suivi, les décisions administratives touchant le personnel des missions et concernant les cessations de service, les promotions, les avantages sociaux et les mesures disciplinaires. Il administre le personnel de la catégorie du Service mobile. Il donne des conseils sur l'affectation aux missions de personnel d'encadrement et gère les effectifs, y compris en concluant des arrangements contractuels pour la mise à disposition éventuelle de personnel civil. Il est responsable des nominations et des affectations et organise les séances d'information, les examens médicaux et le transport du personnel concerné. Il examine les dotations en effectifs des missions et propose des modifications portant sur la composition ou l'importance des effectifs. En liaison avec les missions permanentes auprès de l'ONU, il prend les dispositions nécessaires pour que les observateurs militaires, les contrôleurs de police et les effectifs fournis par les gouvernements puissent se rendre sur le terrain et il règle toutes les questions administratives relatives à leur affectation. Il tient les dossiers du personnel des missions et des consultants, vérifie les tableaux d'effectifs et établit les documents analytiques nécessaires à la gestion des ressources humaines.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 3.25 Le crédit demandé (6 283 400 dollars) représente le coût des postes indiqués au tableau 3.10 ci-dessus. L'accroissement des ressources (2 624 700 dollars) est le résultat du transfert au budget ordinaire de neuf postes (1 D-1, 4 P-5, 1 P-3 et trois agents des services généraux) financés jusqu'à présent par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et du transfert à la Division de quatre postes (1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) provenant du programme des opérations de maintien de la paix et d'un poste D-1 du Département des affaires politiques.

Autres dépenses de personnel

- 3.26 Les ressources prévues (29 200 dollars) permettront de rémunérer les heures supplémentaires exigées par la nature même des opérations de maintien de la paix, en particulier au moment de l'établissement de nouvelles missions. La diminution de 4 600 dollars s'explique par la réaffectation au Bureau du Secrétaire général adjoint de toutes les ressources prévues pour rémunérer le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), d'où une diminution de 23 100 dollars en partie compensée par l'accroissement de 18 500 dollars demandé au titre des heures supplémentaires pour faire face à l'augmentation des besoins.

Frais généraux de fonctionnement

- 3.27 La totalité du montant demandé (177 600 dollars) correspond aux dépenses du Dépôt de Pise et couvre la location et l'entretien des locaux (83 400 dollars), les communications (31 400 dollars), les réceptions officielles (4 000 dollars), la location et l'entretien du mobilier et du matériel (12 100 dollars) et des services divers (46 900 dollars). La diminution proposée s'appuie sur les enseignements tirés des exercices précédents.

Fournitures et accessoires

- 3.28 Le montant prévu (35 700 dollars) couvrira l'achat d'articles de papeterie et autres fournitures de bureau, y compris des fournitures de reprographie et de bureautique et autres fournitures diverses pour le Dépôt de l'ONU à Pise.

Matériel

- 3.29 Le montant prévu (38 200 dollars) permettra de remplacer du matériel de transport (36 200 dollars) et du matériel divers (2 000 dollars) au Dépôt de l'ONU à Pise.

B. Opérations de maintien de la paix
et missions spéciales

Tableau 3.11

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	52 851,4	54 908,1	(8 614,5)	(15,6)	46 293,6	7 239,4	53 533,0
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	10 429,5	12 878,9	(1 050,2)	(8,1)	11 828,7	1 552,1	13 380,8
3. Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés	—	3 242,1	3 364,8	103,7	6 606,9	600,8	7 207,7
Total	63 280,9	71 029,1	(6 299,9)	(8,8)	64 729,2	9 392,3	74 121,5

Tableau 3.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	39 236,8	42 219,0	(5 131,6)	(12,1)	37 087,4	5 602,9	42 690,3
Autres dépenses de personnel	11 104,0	10 706,0	333,8	3,1	11 039,8	1 854,2	12 894,0
Consultants et experts	—	56,3	84,3	149,7	140,6	13,6	154,2
Voyages	3 732,0	3 829,9	131,7	3,4	3 961,6	336,0	4 297,6
Services contractuels	—	31,0	7,1	22,9	38,1	3,7	41,8
Frais généraux de fonctionnement	5 269,0	7 674,8	(706,0)	(9,1)	6 968,8	1 105,6	8 074,4
Fournitures et accessoires	1 428,5	1 539,6	367,7	23,8	1 907,3	160,2	2 067,5
Matériel	2 510,6	4 643,5	(1 057,9)	(22,7)	3 585,6	316,1	3 901,7
Amélioration des locaux	—	329,0	(329,0)	(100,0)	—	—	—
Total	63 280,9	71 029,1	(6 299,9)	(8,8)	64 729,2	9 392,3	74 121,5

Tableau 3.13

Postes nécessaires
Programme : Opération de maintien de la paix et missions spéciales

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	—	—	1	1	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	1	1	—	—	3	3
P-5	2	2	1	1	—	—	3	3
P-4/3	2	1	—	—	—	—	2	1
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	9	8	3	3	—	—	12	11
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	2	2	1	1	—	—	3	3
Total	3	3	1	1	—	—	4	4
Autres catégories								
Agents locaux	184	172	—	—	—	—	184	172
Service mobile	178	146	—	—	—	—	178	146
Total	362	318	—	—	—	—	362	318
Total général	374	329	4	4	—	—	378	333

- 3.30 Comme indiqué au paragraphe 3.3 ci-dessus, des crédits sont demandés à la section B du chapitre 3 pour deux missions de maintien de la paix financées par le budget ordinaire (ONUST et UNMOGIP) et pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés.

1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Tableau 3.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	33 396,1	34 884,0	(5 700,1)	(16,3)	29 183,9	4 596,9	33 780,8
Autres dépenses de personnel	10 194,7	8 636,5	(1 996,1)	(23,1)	6 640,4	1 362,7	8 003,1
Voyages	2 902,8	2 682,8	(37,7)	(1,4)	2 645,1	235,5	2 880,6
Frais généraux de fonctionnement	3 430,9	4 790,7	(721,0)	(15,0)	4 069,7	702,2	4 771,9
Fournitures et accessoires	1 069,6	831,3	89,1	10,7	920,4	81,3	1 001,7
Matériel	1 857,3	3 082,8	(248,7)	(8,0)	2 834,1	260,8	3 094,9
Total	52 851,4	54 908,1	(8 614,5)	(15,6)	46 293,6	7 239,4	53 533,0

Tableau 3.15

Postes nécessaires

Unité administrative : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	2	1	—	—	—	—	2	1
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	7	6	—	—	—	—	7	6
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres catégories								
Agents locaux	141	129	—	—	—	—	141	129
Service mobile	148	116	—	—	—	—	148	116
Total	289	245	—	—	—	—	289	245
Total général	299	254	—	—	—	—	299	254

- 3.31 L'ONUST a été créé par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 50 (1948) du 29 mai 1948, en vue d'assurer la surveillance de la trêve dont l'institution a été demandée par le Conseil. Depuis lors, l'ONUST s'est acquitté de diverses tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité, y compris la surveillance de l'application des Conventions d'armistice général de 1949 entre Israël et les États arabes voisins (Égypte, Jordanie, Liban et République arabe syrienne), mandat qui se poursuit jusqu'à cette date. Après la guerre de 1967, il a été chargé de l'observation du cessez-le-feu dans le secteur Israël-Syrie et dans la zone du canal de Suez. En 1972, une mission analogue lui a été confiée dans le sud du Liban. Des observateurs de l'ONUST ont été détachés auprès des forces de maintien de la paix déployées dans le Sinaï en 1973, dans les hauteurs du Golan en 1974 et dans le sud du Liban en 1978. À l'heure actuelle, des observateurs de l'ONUST continuent d'aider la FNUOD et la FINUL et de coopérer avec elles dans les hauteurs du Golan et au Liban, respectivement. L'ONUST maintient également une présence en Égypte.
- 3.32 Pendant l'exercice biennal en cours, à l'initiative du Secrétaire général, la structure administrative et les activités de l'ONUST ont été rationalisées dans un souci d'efficacité et en vue de réduire, dans la mesure du possible, les dépenses de fonctionnement. Comme suite aux efforts de restructuration déployés par le Secrétariat, le montant des ressources nécessaires décrites ci-après enregistre une diminution nette de 8 614 500 dollars.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 3.33 Le montant prévu (29 183 900 dollars) permettra de financer les postes indiqués au tableau 3.15 ci-dessus. La diminution de 5 700 100 dollars s'explique par les éléments suivants :
- Les communications ayant été améliorées, on estime que les effectifs proposés peuvent prendre en charge globalement les fonctions confiées jusqu'à présent à un fonctionnaire de l'information et que les tâches réalisées par des agents du Service mobile pourraient être menées à bien par des agents locaux. En conséquence, il est proposé de supprimer le poste P-3 de fonctionnaire de l'information et de transformer sept postes d'agent du Service mobile en postes d'agent local;
 - La réévaluation des besoins actuels et futurs a permis d'établir qu'on pouvait fermer un certain nombre d'antennes. En conséquence, il est proposé de supprimer 25 postes d'agent du Service mobile et 19 postes d'agent local.

Autres dépenses de personnel

- 3.34 Un crédit de 6 640 400 dollars est demandé pour financer les indemnités de subsistance de 174 observateurs militaires. La diminution de 1 996 100 dollars s'explique par la fermeture des antennes les moins utiles, qui entraînera la suppression de 51 postes d'observateur militaire.

Voyages

- 3.35 Les ressources demandées (2 645 100 dollars, soit une diminution de 37 700 dollars) permettront de couvrir les frais de voyage des observateurs militaires (2 617 000 dollars) et des fonctionnaires recrutés sur le plan international (28 100 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 3.36 Le montant prévu (4 069 700 dollars) couvrira les dépenses suivantes : location et entretien des locaux dans la zone de la mission (1 434 800 dollars), éclairage, chauffage, énergie et eau (332 700 dollars), location de mobilier et de matériel, y compris d'aéronefs (1 264 100 dollars), communications (691 900 dollars), réceptions officielles (7 700 dollars) et services divers (338 500 dollars). La diminution de 721 000 dollars résulte de la fermeture de certaines antennes (366 200 dollars) et de la révision des besoins sur la base des dépenses effectives des exercices précédents (654 800 dollars).

Fournitures et accessoires

- 3.37 Le montant prévu (920 400 dollars) permettra d'acheter des articles de papeterie et autres fournitures de bureau, notamment des fournitures de bureautique, des fournitures pour les télécommunications, des uniformes pour les agents du Service mobile et autres fournitures diverses. Compte tenu des dépenses effectives de l'exercice précédent, ainsi que de la fermeture d'un certain nombre d'antennes, un accroissement des ressources de 89 100 dollars est proposé.

Matériel

- 3.38 Le montant prévu (2 834 100 dollars) servira à remplacer du matériel de bureau et du matériel d'hébergement, notamment du matériel de cuisine (39 200 dollars), de bureautique (618 800 dollars), de reprographie (55 000 dollars) et de communications (467 900 dollars), ainsi que d'autres équipements (394 300 dollars), tels que des climatiseurs, des groupes électrogènes, des réfrigérateurs, du matériel pour la sécurité et la sûreté et du matériel médical. Il est également proposé de remplacer 40 véhicules, pour un coût total de 1 220 000 dollars. Un crédit de 38 900 dollars est également prévu pour l'achat de matériel divers, tel que des compresseurs, du matériel de nettoyage, des appareils de chauffage, des cintreuses et des cuves de dégraissage.

2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Tableau 3.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	5 840,7	7 054,4	(142,2)	(2,0)	6 912,2	898,2	7 810,4
Autres dépenses de personnel	909,3	1 133,5	(275,0)	(24,2)	858,5	150,8	1 009,3
Voyages	829,2	939,4	32,3	3,4	971,7	86,2	1 057,9
Frais généraux de fonctionnement	1 838,1	2 312,7	(492,2)	(21,2)	1 820,5	305,5	2 126,0
Fournitures et accessoires	358,9	670,3	106,3	15,8	776,6	68,9	845,5
Matériel	653,3	768,6	(279,4)	(36,3)	489,2	42,5	531,7
Total	10 429,5	12 878,9	(1 050,2)	(8,1)	11 828,7	1 552,1	13 380,8

Tableau 3.17

Postes nécessaires

Unité administrative : Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres catégories								
Agents locaux	43	43	—	—	—	—	43	43
Service mobile	30	30	—	—	—	—	30	30
Total	73	73	—	—	—	—	73	73
Total général	75	75	—	—	—	—	75	75

3.39 L'UNMOGIP a été créé en 1949 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, en application des résolutions 39 (1948) et 47 (1948) du Conseil de sécurité, en vue de surveiller le cessez-le-feu dans l'État du Jammu-et-Cachemire. Par sa résolution 91 (1951), le Conseil de sécurité a décidé que le Groupe d'observateurs militaires continuerait à surveiller le cessez-le-feu dans l'État. À la suite des hostilités de 1971, le Conseil, par sa résolution 307 (1971), a exigé qu'un cessez-le-feu durable et l'arrêt de toutes les hostilités dans toutes les zones du conflit soient strictement observés et restent en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne, dès que possible, le retrait de toutes les forces armées sur leurs territoires

respectifs et sur des positions qui respectent pleinement la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire, contrôlée par l'UNMOGIP.

- 3.40 Actuellement, l'UNMOGIP exerce ses fonctions le long de la ligne de contrôle convenue par l'Inde et le Pakistan à Simla en juillet 1972, laquelle suit, avec certaines modifications, la ligne du cessez-le-feu établie par l'Accord de Karachi de juillet 1949. Les observateurs militaires du Groupe sont installés dans six postes d'observation du côté indien de la ligne de contrôle et dans sept postes du côté pakistanais. Le quartier général du Groupe est à Srinagar de mai à octobre et à Rawalpindi de novembre à avril. Des fonctionnaires internationaux de l'ONU, secondés par du personnel local, fournissent l'appui administratif et logistique nécessaire.
- 3.41 Le rôle de l'UNMOGIP est de suivre les faits nouveaux se rapportant au respect du cessez-le-feu prévu par la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité et de faire rapport sur ces faits, d'enquêter — dans la mesure du possible — sur les plaintes concernant des violations du cessez-le-feu et de proposer ses bons offices pour aider les parties à maintenir la paix.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 3.42 Les ressources demandées (6 912 200 dollars) permettront de continuer à financer les 75 postes existants (1 D-2, 1 P-5, 30 agents du Service mobile et 43 agents locaux) (6 835 600 dollars) et de couvrir l'indemnité de subsistance (missions) payable aux fonctionnaires recrutés sur le plan international (76 600 dollars). La diminution de 142 200 dollars correspond aux indemnités journalières et tient au fait qu'un moins grand nombre de personnes devront se rendre à Srinagar.

Autres dépenses de personnel

- 3.43 Les ressources demandées (858 500 dollars) doivent servir à financer l'indemnité journalière de subsistance versée aux observateurs militaires. Ceux-ci sont actuellement au nombre de 45, mais on a constaté récemment qu'en moyenne une quarantaine d'entre eux seulement étaient présents tout au long de l'exercice. Le crédit prévu qui a été calculé sur cette base et en tenant compte de la réduction du nombre d'observateurs stationnés à New Delhi, correspond à une diminution de 275 000 dollars.

Voyages

- 3.44 Le crédit demandé couvrira les frais afférents aux voyages des observateurs militaires (959 500 dollars) et aux voyages autorisés des fonctionnaires recrutés sur le plan international (12 200 dollars). On a prévu un accroissement des ressources de 32 300 dollars car les frais de voyage des observateurs militaires sont plus élevés qu'on ne l'avait estimé.

Frais généraux de fonctionnement

- 3.45 Le montant prévu (1 820 500 dollars, soit une diminution de 492 200 dollars), couvrira les objets de dépenses suivants : location et entretien (251 900 dollars), éclairage, chauffage, énergie et eau (166 800 dollars), location de mobilier et de matériel (1 094 900 dollars), communications (71 200 dollars), réceptions officielles (2 600 dollars), entretien du matériel de transport (116 200 dollars) et services divers (116 900 dollars). La diminution de 492 200 dollars est due au fait que les frais de location d'aéronefs sont moins élevés que prévu à l'origine.

Fournitures et accessoires

- 3.46 Le crédit demandé (776 600 dollars) permettra d'acheter des articles de papeterie et autres fournitures de bureau, diverses fournitures et des accessoires (77 600 dollars), des carburants et des lubrifiants (347 200 dollars), des fournitures et des pièces détachées pour les télécommunications (245 500 dollars), et d'autres fournitures diverses (106 400 dollars). L'accroissement des ressources (106 300 dollars) tient à l'augmentation des montants prévus pour les carburants et lubrifiants.

Matériel

3.47 Le montant prévu (489 200 dollars, soit une diminution de 279 400 dollars), permettra d'acheter et d'installer du matériel d'hébergement et du matériel médical (106 400 dollars) et du matériel informatique (21 700 dollars), et de remplacer des véhicules (109 200 dollars), du matériel de communications radio (167 900 dollars) et des générateurs (84 000 dollars).

3. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés

Tableau 3.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	—	280,6	710,7	253,2	991,3	107,8	1 099,1
Autres dépenses de personnel	—	936,0	2 604,9	278,3	3 540,9	340,7	3 881,6
Consultants et experts	—	56,3	84,3	149,7	140,6	13,6	154,2
Voyages	—	207,7	137,1	66,0	344,8	14,3	359,1
Services contractuels	—	31,0	7,1	22,9	38,1	3,7	41,8
Frais généraux de fonctionnement	—	571,4	507,2	88,7	1 078,6	97,9	1 176,5
Fournitures et accessoires	—	38,0	172,3	453,4	210,3	10,0	220,3
Matériel	—	792,1	(529,8)	(66,8)	262,3	12,8	275,1
Amélioration des locaux	—	329,0	(329,0)	(100,0)	—	—	—
Total	—	3 242,1	3 364,8	103,7	6 606,9	600,8	7 207,7

Tableau 3.19

Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	—	—	1	1	—	—	1	1
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	—	—	1	1	—	—	1	1
Total	—	—	3	3	—	—	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	1	1	—	—	1	1
Total	—	—	1	1	—	—	1	1
Total général	—	—	4	4	—	—	4	4

3.48 L'Assemblée générale ayant prié le Secrétaire général, dans sa résolution 48/213 du 21 décembre 1993, d'assurer la coordination des activités que le système des Nations Unies entreprendrait pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique, économique et autre, le Secrétaire général a nommé, le 24 mai 1994, un coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés. Le Coordonnateur spécial centralise pour le compte du système des Nations Unies toute l'assistance économique, sociale et autre fournie au peuple palestinien des territoires occupés; il définit des directives générales à l'intention des différents programmes et organismes des Nations Unies présents dans les territoires et facilite la coordination entre ces entités, de façon à dégager une politique intégrée et uniforme de développement économique et social; il coordonne l'action internationale dans les territoires occupés afin d'assurer la fourniture d'une aide internationale au peuple palestinien et de favoriser la formulation de programmes propres à constituer une capacité à long terme tout en répondant aux besoins qui doivent être satisfaits d'urgence dans le cadre du processus de paix. Le Coordonnateur représente le Secrétaire général au Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et dans les organes connexes créés pour donner suite à la Conférence de soutien à la paix au Moyen-Orient; il est également en relation avec les organisations et institutions financières régionales compétentes pour les questions relevant de son mandat.

3.49 En outre, le Coordonnateur spécial appuie la mise en oeuvre de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, y compris de ses annexes et du mémorandum d'accord y relatif. Il sera aussi directement responsable des activités autres qui pourraient être confiées aux Nations Unies dans les territoires occupés mais qui n'entreraient pas dans les domaines de compétence sectorielle des divers organismes et programmes.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

3.50 L'accroissement des ressources, d'un montant de 3 364 800 dollars, correspond aux effets de la biennialisation du coût du fonctionnement du Bureau.

Postes

- 3.51 Les ressources demandées (991 300 dollars) permettront de continuer à financer les quatre postes temporaires figurant au tableau 3.19. L'accroissement de 710 700 dollars représente l'incidence de la biennialisation du coût de ces postes.

Autres dépenses de personnel

- 3.52 Le montant prévu (3 540 900 dollars) permettra de continuer à financer les 29 postes approuvés par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session sous la rubrique Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), à savoir : 3 postes P-4, 1 poste P-3, 3 postes d'agent des services généraux, 4 postes d'agent du Service mobile, 4 postes d'agent de sécurité et 14 postes d'agent local.

Consultants et experts

- 3.53 Le crédit demandé (140 600 dollars) permettra de faire appel à des consultants pour obtenir des avis autorisés sur divers aspects de la situation dans les territoires occupés, tels que l'instauration d'une société civile et la gestion des affaires publiques; le développement humain, notamment l'enseignement supérieur, la protection sociale et la lutte contre la pauvreté; la protection de l'environnement; les infrastructures, le commerce et les investissements, y compris les zones économiques spéciales; les réformes macro-économiques; et la coopération régionale.

Voyages

- 3.54 Le montant prévu (344 800 dollars) permettra de couvrir les frais de voyage du Coordonnateur spécial et de ses collaborateurs à l'intérieur des territoires occupés (199 200 dollars) et à l'extérieur, notamment aux États-Unis, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, selon ce que nécessitera son mandat (145 600 dollars).

Services contractuels

- 3.55 On a prévu un montant de 38 100 dollars pour la formation sur place du personnel (bureautique, maîtrise des tensions, premiers secours, rapports avec les médias, art de la négociation, gestion de l'environnement).

Frais généraux de fonctionnement

- 3.56 Le crédit demandé (1 078 600 dollars) correspond aux catégories de dépenses ci-après :
- a) *Location (154 300 dollars)*. Le montant prévu représente le coût de la location de locaux à Gaza et à Jéricho et des services connexes, et de la location, pour des raisons de sécurité, de terrains jouxtant les locaux de bureaux;
 - b) *Transformation de locaux (368 300 dollars)*. Le montant prévu permettra de réaménager des bureaux auxiliaires à l'extérieur de Gaza, d'installer un système d'alarme, des caméras et des écrans de surveillance, de construire un mur d'enceinte, d'installer des portes de sécurité, et de réaliser les petites transformations nécessaires dans les locaux à usage de bureaux;
 - c) *Éclairage, chauffage, énergie et eau (29 800 dollars)*. Le montant prévu couvrira les frais d'électricité, d'eau et de gaz;
 - d) *Communications (365 400 dollars)*. Les ressources demandées couvriront les frais de téléphone, de télex et d'affranchissement, et le coût de la valise diplomatique (245 400 dollars), ainsi que les frais de location d'une station terrienne de communication par satellite (120 000 dollars);
 - e) *Réceptions officielles (14 000 dollars)*. Il s'agit de réceptions organisées à l'occasion de réunions ou de séminaires de représentants des pays donateurs, du comité local de coordination de l'aide, du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et des groupes de travail sectoriels;
 - f) *Entretien du mobilier et du matériel (97 500 dollars)*. Ce montant servira à l'entretien des véhicules (52 000 dollars), du matériel de bureautique (39 500 dollars) et de divers autres matériels (6 000 dollars);

- g) *Services divers (48 800 dollars)*. Le montant prévu couvrira les frais de transport et les dépenses connexes, les primes d'assurance des véhicules et les frais bancaires.

Fournitures et accessoires

- 3.57 Les ressources demandées (210 300 dollars) permettront d'acheter des articles de papeterie et des fournitures (33 400 dollars), et du carburant et des lubrifiants (49 700 dollars), de souscrire des abonnements à des journaux et revues (4 400 dollars), et d'acheter des fournitures pour les communications (111 600 dollars) et d'autres fournitures diverses (11 200 dollars).

Matériel

- 3.58 Le montant demandé permettra d'acheter du matériel de bureautique et des logiciels et de remplacer des véhicules.

C. Missions ad hoc

- 3.59 Comme il ressort du tableau 3.1, on regroupe à la section C les missions ad hoc entreprises à la demande du Conseil de sécurité, ou de l'Assemblée générale, et des gouvernements, ou à l'initiative du Secrétaire général lorsqu'il use de ses bons offices pour des missions de diplomatie préventive ou de rétablissement de la paix. Les activités relevant de cette section auront été achevées d'ici à 1996, ou présentent un caractère extraordinaire, de sorte qu'on ne peut pour le moment en prévoir la prorogation. Il n'est de ce fait pas demandé de crédit à ce stade.

Chapitre 4

Affaires spatiales

Vue d'ensemble

- 4.1 En 1959, alors que les activités spatiales n'en étaient qu'à leurs débuts, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'instituer un mécanisme permettant de développer la coopération internationale dans ce domaine. Par sa résolution 1472 (XIV) du 12 décembre 1959, elle a créé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qu'elle a prié, notamment, de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales, d'organiser l'échange mutuel et la diffusion de renseignements en matière de recherches sur l'espace, d'encourager et d'aider les programmes nationaux de recherche touchant l'étude de l'espace et d'étudier la nature des problèmes juridiques que pourrait soulever l'exploration de l'espace. L'Assemblée a réaffirmé ce mandat dans sa résolution 1721 (XVI) du 20 décembre 1961, dans laquelle elle a réitéré sa conviction que l'ONU devait constituer un centre pour la coopération internationale touchant l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Elle a prié le Comité, agissant en coopération avec le Secrétaire général et utilisant pleinement le Secrétariat, de maintenir un contact étroit avec les organismes qui s'occupent d'activités spatiales, de prévoir l'échange de renseignements et de contribuer à l'étude des mesures propres à favoriser la coopération internationale dans le domaine spatial. Ces résolutions, ainsi que les recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenue en 1982, constituent le fondement des activités relevant du programme 8 (Utilisations pacifiques de l'espace) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1).
- 4.2 Depuis 1959, les utilisations de l'espace ont gagné en ampleur et en importance : ce secteur, qui, à l'origine, n'occupait qu'un champ étroit de la science et de la technique, a fait place à une large gamme d'applications devenues indispensables pour les télécommunications, les prévisions météorologiques, la gestion des ressources, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets, la surveillance de l'environnement et autres aspects de la vie sociale et économique de la plupart des pays. Le rapide essor des techniques spatiales devrait se poursuivre, notamment dans les domaines des télécommunications et de la gestion des ressources.
- 4.3 La communauté internationale ayant de plus en plus conscience de la nécessité de surveiller et de protéger l'environnement terrestre et spatial, l'ONU se doit d'intervenir dans ce domaine pour faire face aux demandes multiples d'informations et d'assistance. En application du mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique examine les meilleurs moyens de promouvoir l'utilisation des techniques spatiales pour la mise en oeuvre du programme Action 21 qu'a adopté la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Autre marque de l'intérêt suscité par ce domaine, l'Assemblée générale a approuvé la décision du Comité tendant à ce qu'elle demande à la Commission du développement durable d'appeler l'attention de ses membres sur le rôle utile que les techniques spatiales peuvent jouer dans l'exécution des programmes de développement durable. Témoignant de l'intérêt croissant qui se manifeste pour la protection de l'environnement, l'Assemblée estime que les États Membres doivent se soucier davantage du problème des collisions d'engins spatiaux, notamment ceux dotés de sources d'énergie nucléaire à bord, avec des débris spatiaux, et des divers autres problèmes que posent ces débris. C'est pourquoi la question des débris spatiaux a été inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique du Comité à titre prioritaire.
- 4.4 La coopération internationale dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales au service du développement joue un rôle de plus en plus important dans les efforts visant à promouvoir la paix, la

sécurité et la stabilité mondiales, sous tous leurs aspects, dans une période de rapides mutations politiques et économiques. L'essor des activités spatiales et l'évolution de l'environnement politique international soulèvent des problèmes politiques, économiques, techniques et juridiques importants et nouveaux que l'ONU se devra d'aborder. Il faudra élargir la coopération internationale afin que tous les pays puissent tirer avantage des nouveaux moyens spatiaux aux fins du développement socio-économique et que la rapidité des progrès technologiques ne creuse pas davantage le fossé entre riches et pauvres.

- 4.5 Cela étant, il est prévu de tenir, au cours de l'exercice biennal 1996-1997 ou ultérieurement, une conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace. L'Assemblée générale a prié le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique d'étudier cette question en profondeur, afin que le Comité puisse arrêter le texte d'une recommandation à l'Assemblée concernant l'ordre du jour, le mode de financement, le lieu et l'organisation de cette conférence. D'importants travaux préparatoires devraient avoir lieu en 1996-1997, en fonction de la décision que l'Assemblée générale aura prise à cet égard.

Tableau 4.1

Récapitulation, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 745,0	3 375,9	48,1	1,4	3 424,0	372,5	3 796,5
Autres dépenses de personnel	347,4	—	12,9	—	12,9	1,1	14,0
Consultants et experts	19,3	34,3	—	—	34,3	3,0	37,3
Voyages	124,6	95,0	—	—	95,0	8,0	103,0
Services contractuels	0,7	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	—	—	3,1	—	3,1	0,2	3,3
Fournitures et accessoires	—	5,1	—	—	5,1	0,6	5,7
Matériel	4,8	—	30,2	—	30,2	2,7	32,9
Bourses, subventions et contributions	187,9	446,2	—	—	446,2	38,7	484,9
Total	3 429,7	3 956,5	94,3	2,3	4 050,8	426,8	4 477,6

Tableau 4.1 (suite)

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
Activités de fond				
Fonds d'affectation spéciale du				
Programme des Nations				
Unies pour les applications				
des techniques spatiales				
	13,4	—	Autres dépenses de personnel	—
	—	50,5	Consultants et experts	40,0
	82,0	56,5	Voyages	55,0
	2,7	—	Services contractuels	—
	27,7	—	Frais généraux de fonctionnement	—
	—	—	Mobilier	8,3
	—	—	Matériel	13,3
	120,1	105,0	Bourses, subventions et contributions	140,0
Total	245,9	212,0		256,6
Total 1) et 2)	3 675,6	4 168,5		4 734,2

Tableau 4.2

Postes nécessaires

Programme : Utilisations pacifiques de l'espace

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	8	8	—	—	—	—	8	8
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	13	13	—	—	—	—	13	13
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	6	6	—	—	—	—	6	6
Total	6	6	—	—	—	—	6	6
Total général	19	19	—	—	—	—	19	19

- Programme de travail
- 4.6 Le Bureau des affaires spatiales est dirigé par un directeur, qui supervise et coordonne les deux sections dont il se compose, Section du Comité et de la recherche et Section des applications des techniques spatiales, et qui les aide à s'acquitter de son mandat.
- 4.7 Les activités menées au titre du sous-programme «Utilisations pacifiques de l'espace» au cours de l'exercice biennal 1996-1997 tiendraient compte des priorités définies dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). Les nouveaux objectifs que l'Assemblée générale et le Comité des utilisations pacifiques ont fixés en raison des évolutions internationales récentes trouveraient également place dans le programme de travail du Bureau.
- 4.8 L'accroissement global des ressources de 94 300 dollars, qui représente une augmentation de 2,3 %, est modeste si on le compare à la hausse de 8,3 % proposée pour l'exercice biennal 1994-1995. À cet égard, on rappellera que les montants estimatifs pour 1994-1995 prévoyaient le transfert du Bureau à Vienne. Ce programme a été initialement examiné dans le cadre du chapitre 3, Affaires politiques, dont il constituait la partie 3D. Les ressources prévues au titre du personnel temporaire, des heures supplémentaires et de l'achat et du remplacement du matériel de bureautique étaient incluses dans les ressources nécessaires au titre dudit chapitre 3. Le Département des affaires politiques n'ayant plus la responsabilité de ce programme, les dépenses susmentionnées ont été transférées du Département des affaires politiques et sont maintenant proposées pour le Bureau des affaires spatiales.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Établissement, pour examen par le Comité des utilisations pacifiques, de rapports analytiques, d'études et d'évaluations scientifiques, techniques et juridiques des activités spatiales du système des Nations Unies et d'autres programmes internationaux et régionaux présentant des propositions de coopération internationale de nature à améliorer les programmes en question, et de rapports de séminaires, de cours de formation, de colloques, de conférences et d'ateliers au Comité;
- b) *Services fonctionnels.* Service fonctionnel des sessions annuelles du Comité des utilisations pacifiques, de son Sous-Comité scientifique et technique, de son Sous-Comité juridique et de leurs organes subsidiaires, ainsi que des réunions connexes de l'Assemblée générale et du Groupe de travail plénier sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace; rédaction des projets de rapports et des rapports définitifs de ces sessions.

2. Publications (budget ordinaire)

- a) *Publications périodiques.* Établissement d'études techniques et juridiques sur l'évolution des techniques spatiales et leurs applications économiques et sociales, demandées par le Comité et ses organes subsidiaires, pour communication aux États Membres et aux organisations internationales; *monthly survey of Selected Events in the Peaceful Exploration of Outer Space; Séminaires du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales; Highlights in Space* et mise à jour d'annuaires concernant les activités spatiales;
- b) *Publications occasionnelles.* Publications, articles et comptes rendus spéciaux sur les activités spatiales du système des Nations Unies;
- c) *Documentation technique*
- i) Tenue d'un registre public et d'une base de données conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et diffusion de ces informations auprès des États Membres grâce aux documents publiés sous les cotes A/AC.105/INF et ST/SC/SER.E. La base de données devrait être opérationnelle en 1996, mais elle exigera un entretien et une mise à jour constants;

- ii) Tenue d'une base de données à l'appui du Service international d'information spatiale au profit des États Membres et des institutions spécialisées. La base de données destinée au Service sera opérationnelle en 1997, mais elle exigera une mise à jour constante.
3. *Supports et services d'information (budget ordinaire)*
- a) *Plaquettes, brochures, résumés analytiques, planches murales, dossiers d'information*
 - i) Services d'information, de références et autres services de bibliothèque à l'intention des États Membres, des bureaux de l'ONU et d'autres organismes intéressés, assurés par le Centre de références concernant l'espace en vue de la communication, sur demande, d'informations scientifiques, techniques et juridiques concernant l'espace;
 - ii) Publications, affichages muraux et supports pédagogiques devant être distribués au cours des séminaires et des ateliers organisés par le système des Nations Unies;
 - iii) Rapports nationaux et rapports des organisations internationales.
 - b) *Objets d'exposition et autres documents visuels.* Tenue d'une exposition permanente au Centre international de Vienne sur le rôle que peuvent jouer les techniques spatiales pour l'amélioration des conditions de vie terrestre et la protection de l'environnement, et diffusion de communications auprès des États Membres et des organisations internationales qui s'intéressent aux questions spatiales.
4. *Activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*
- a) *Services consultatifs.* Prestation de services consultatifs techniques à l'intention des États Membres, sur demande, concernant les télécommunications par satellite, la télédétection, les sciences spatiales de base, la météorologie par satellite et la surveillance de l'environnement en vue de promouvoir la réalisation de programmes et projets nationaux et régionaux dans ces domaines;
 - b) *Formation de groupes, y compris séminaires, ateliers et bourses*
 - i) Ateliers et réunions d'experts organisés chaque année dans diverses régions du monde, à l'intention de ressortissants de pays en développement, sur certaines questions concernant les sciences et les techniques spatiales et leurs applications;
 - ii) Cours de formation à l'intention de ressortissants de pays en développement sur certaines questions concernant la télédétection, les télécommunications, la météorologie par satellite et les sciences spatiales;
 - iii) Administration de 35 à 40 bourses internationales de longue durée dans le domaine des sciences et des techniques spatiales offertes par des États Membres et des agences spatiales internationales;
5. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*
- a) Préparation et service de la Réunion interinstitutions annuelle sur les activités spatiales, qui coordonne les activités des organismes des Nations Unies ayant trait à l'espace;
 - b) Établissement du rapport annuel de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales au Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques;
 - c) Coopération avec les organismes des Nations Unies, les agences nationales et les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales s'occupant des questions spatiales pour la création de centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales;
 - d) Coopération, dans les domaines ci-après, avec les organismes des Nations Unies, les agences nationales et les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales s'occupant des questions spatiales : organisation de conférences et de réunions; exécution de projets ayant trait aux applications des sciences et des techniques spatiales; enseignement et information; collecte et distribution de documents sur les sciences et les techniques spatiales. Il se peut que d'autres activités soient ajoutées au cours de l'exercice biennal 1996-1997 en application des décisions du Comité des

utilisations pacifiques et de l'Assemblée générale concernant la tenue d'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace;

- e) Liaison et fonctions de représentation auprès des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant des questions spatiales, notamment participation à des réunions, conférences et colloques organisés par ces organismes.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 4.9 Les ressources prévues sous cette rubrique (3 424 000 dollars), qui font apparaître une augmentation de 48 100 dollars due à l'effet différé des changements intervenus en 1994-1995 dans l'état des effectifs du Bureau, permettront de continuer à financer 19 postes permanents.

Autres dépenses de personnel

- 4.10 Les ressources prévues à ce titre (12 900 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses de personnel temporaire (6 200 dollars) et d'heures supplémentaires (6 700 dollars) pour faire face à l'accroissement du volume de travail avant et pendant les sessions du Comité des utilisations pacifiques, de son Sous-Comité scientifique et technique, de son Sous-Comité juridique et de leurs organes subsidiaires, et de financer les activités liées aux ateliers, séminaires et cours de formation qu'organise le Bureau. Avant le transfert du Bureau du Siège à Vienne, des crédits étaient ouverts à ce titre au chapitre du Département des affaires politiques. Il est donc proposé que les ressources en question soient transférées de ce département.

Consultants et experts

- 4.11 Les ressources prévues à ce titre (34 300 dollars) doivent permettre d'établir des rapports scientifiques, techniques et juridiques complexes dont le Bureau des affaires spatiales ne pourrait se charger et qui seraient réalisés à la demande du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique ou en application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace. Ces études porteraient sur des questions spécialisées comme la téléobservation de la Terre par satellite, notamment par satellite-radar, les questions techniques et réglementaires liées aux débris spatiaux et aux satellites de télécommunications sur orbite terrestre basse, les questions techniques et réglementaires liées à l'orbite géostationnaire et à l'utilisation des techniques spatiales pour le développement durable en application des recommandations du programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (22 300 dollars).
- 4.12 Les ressources prévues au titre des services consultatifs permettraient également de couvrir l'organisation de programmes de formation concernant les domaines techniques en rapide évolution qui offrent de vastes possibilités de profits économiques et sociaux pour les pays en développement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales; il y aurait là un complément des services de consultants que le Bureau peut offrir et des contributions en nature émanant des États Membres et des organisations internationales (8 000 dollars). En outre, des services consultatifs seront indispensables pour la création du Service international d'information spatiale, notamment pour la mise en place d'un service de consultation de données en ligne auquel auraient accès un certain nombre d'agences spatiales régionales et nationales (4 000 dollars).

Frais de voyage

- 4.13 Les ressources prévues sous cette rubrique (95 000 dollars) permettraient de financer la participation du Spécialiste des applications des techniques spatiales et celle du Bureau à l'organisation de séminaires et de cours et stages de formation concernant la mise en oeuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales; leur participation aux conférences internationales tenues dans le domaine des applications spatiales; la tenue de débats et de négociations techniques et la planification des contributions volontaires et l'organisation d'appels de fonds pour les activités futures dudit programme; les services consultatifs techniques, eu égard en particulier à certaines des recommandations de la CNUED; la coordination des activités spatiales menées par les organismes des Nations Unies ou avec d'autres

organisations. D'autres déplacements seront nécessaires pour la création de centres régionaux d'enseignement des sciences et techniques spatiales et pour la participation aux sessions durant lesquelles l'Assemblée générale examinera les questions d'utilisation pacifique de l'espace.

Frais généraux de fonctionnement

- 4.14 Au cours des sessions annuelles du Comité et de ses organes subsidiaires et à l'occasion des visites des représentants des agences spatiales qui fournissent d'importantes ressources financières et humaines aux travaux pour l'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, des dépenses de représentation seront engagées. Il est donc proposé de prévoir un montant de 3 100 dollars pour ces dépenses au cours de l'exercice biennal 1996-1997.

Fournitures et accessoires

- 4.15 Les ressources prévues (5 100 dollars) permettraient de couvrir les besoins spécialisés du Bureau, comme le traitement numérique des images de télédétection et les systèmes d'information géographique.

Matériel

- 4.16 Les ressources prévues (30 200 dollars) permettraient l'achat de matériel de bureautique, notamment un lecteur et une imprimante couleurs et plusieurs types de logiciel (11 500 dollars) et le remplacement du matériel bureautique existant (six ordinateurs personnels et logiciels connexes) (18 700 dollars). Il est proposé de transférer ici les ressources qui ont déjà été approuvées pour le Département des affaires politiques.

Bourses, subventions et contributions

- 4.17 Les ressources prévues sous cette rubrique (446 200 dollars) permettront de mener à bien les activités prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, notamment cours de formation à l'intention de ressortissants de pays en développement et ateliers et réunions d'experts venus de diverses régions du monde.

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 5

Cour internationale de Justice

Vue d'ensemble

- 5.1 La Cour internationale de Justice, dont le siège est à La Haye (Pays-Bas), est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies. Elle fonctionne conformément à son Statut, qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies. La Cour est composée de 15 juges élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour une période de neuf ans.
- 5.2 La Cour se prononce sur des différends qui lui sont déférés par les États et donne des avis consultatifs à la demande de tout organe autorisé à formuler une telle demande par la Charte des Nations Unies ou conformément à ses dispositions. La Cour présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale. Le dernier rapport a été publié sous la cote A/49/4.
- 5.3 Le personnel du Greffe, qui est nommé par la Cour conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Statut de celle-ci, fournit à la Cour les services d'appui technique voulus, notamment d'ordre juridique, diplomatique et administratif. Il est également chargé de la gestion financière, de la comptabilité, des services d'archives et de diffusion, et des services de documentation et de bibliothèque.
- 5.4 Les activités de la Cour et celles du Greffe n'ont jamais figuré dans le plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies. Pour pouvoir évaluer correctement les ressources nécessaires pour la Cour durant l'exercice biennal 1996-1997, il faut mesurer les besoins en fonction à la fois de son volume de travail actuel et de celui auquel elle peut s'attendre au cours des deux prochaines années. À l'heure actuelle, la Cour est saisie de 13 affaires, dont 2 sont des demandes d'avis consultatifs sur des questions juridiques présentées par l'Assemblée générale des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé. Le nombre d'affaires dont la Cour est saisie demeure inchangé par rapport à la période 1993-1994, où il a atteint pour la première fois le chiffre record de 13 affaires. L'expérience des dernières années ainsi que l'évolution contemporaine des relations internationales donnent à penser qu'au moins deux affaires nouvelles seront portées devant la Cour durant l'exercice biennal. Le nombre d'affaires dont on prévoit que la Cour sera saisie est à comparer avec 8 et 11 affaires, lorsqu'elle a soumis ses prévisions budgétaires pour les exercices 1992-1993 et 1994-1995, respectivement. Des prévisions analogues établies pour les quatre exercices biennaux précédents en ce qui concerne le nombre d'affaires dont on pensait que la Cour serait saisie se sont trouvées confirmées. Les crédits demandés permettraient également de financer un programme d'activité pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Cour en 1996.
- 5.5 Aux termes de l'article 15.1 du règlement financier de l'ONU, «les propositions de la Cour internationale de Justice pour le budget-programme sont établies par la Cour en consultation avec le Secrétaire général. Le Secrétaire général soumet ces propositions à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles.»
- 5.6 À l'issue de consultations entre la Cour et le Secrétaire général, les ressources ci-après sont demandées.
- 5.7 D'après les estimations, le montant total des ressources allouées à la Cour pour l'exercice 1996-1997 se répartirait comme suit :

	<i>Budget ordinaire (en pourcentage)</i>
A. Membres de la Cour	33,3
B. Personnel du Greffe	47,4
C. Appui aux programmes	19,3
Total	100,0

Tableau 5.1

Crédits demandés, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Membres de la Cour	7 436,6	7 103,3	32,4	0,4	7 135,7	47,9	7 183,6
B. Personnel du Greffe	9 505,7	9 237,7	227,0	2,4	9 464,7	761,9	10 226,6
C. Services communs	2 631,4	2 975,0	926,0	31,1	3 901,0	263,8	4 164,8
Total	19 573,7	19 316,0	1 185,4	6,1	20 501,4	1 073,6	21 575,0

Tableau 5.2

Récapitulation, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Traitements et indemnités des juges	4 515,2	4 398,8	—	—	4 398,8	—	4 398,8
Dépenses communes relatives aux juges	2 836,6	2 647,5	32,4	1,2	2 679,9	44,1	2 724,0
Postes	6 837,6	8 138,9	82,3	1,0	8 221,2	678,5	8 899,7
Autres dépenses de personnel	2 569,7	945,5	168,1	17,7	1 113,6	74,3	1 187,9
Consultants et experts	72,1	86,8	(43,4)	(50,0)	43,4	3,0	46,4
Voyages	102,8	113,5	—	—	113,5	7,5	121,0
Services contractuels	415,3	762,7	66,0	8,6	828,7	55,1	883,8
Frais généraux de fonctionnement	1 551,4	1 741,9	545,7	31,3	2 287,6	149,7	2 437,3
Fournitures et accessoires	250,2	266,8	19,7	7,3	286,5	19,0	305,5
Matériel	422,8	213,6	314,6	147,2	528,2	42,4	570,6
Total	19 573,7	19 316,0	1 185,4	6,1	20 501,4	1 073,6	21 575,0

Tableau 5.3

Postes nécessaires

Unité administrative : Cour internationale de Justice

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	13	13	2	2	—	—	15	15
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	22	22	2	2	—	—	24	24
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	—	—	—	—	6	6
Autres classes	26	29	5	2	—	—	31	31
Total	32	35	5	2	—	—	37	37
Total général	54	57	7	4	—	—	61	61

A. Membres de la Cour

Tableau 5.4

Récapitulation, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Traitements et indemnités des juges	4 515,2	4 398,8	—	—	4 398,8	—	4 398,8
Dépenses communes relatives aux juges	2 836,6	2 647,5	32,4	1,2	2 679,9	44,1	2 724,0
Consultants et experts	34,4	—	—	—	—	—	—
Voyages	50,4	57,0	—	—	57,0	3,8	60,8
Total	7 436,6	7 103,3	32,4	0,4	7 135,7	47,9	7 183,6

5.8 Le chapitre 5A présente les crédits demandés au titre des droits statutaires des membres de la Cour. La prochaine révision des conditions d'emploi et de la rémunération des membres de la Cour aura lieu à la cinquantième session de l'Assemblée générale. Les crédits demandés dans la présente section, qui sont calculés sur la base des taux existants, sont donc provisoires en ce qui concerne les dépenses communes relatives aux juges et les traitements et indemnités des juges, en attendant la décision de l'Assemblée générale. En outre, ils pourraient être complétés, selon que de besoin, par des montants engagés

conformément aux dispositions de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires devant être adoptée par l'Assemblée. Les prévisions pertinentes pour l'exercice biennal 1996-1997 seront présentées à l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Traitements et indemnités des juges

- 5.9 Le montant total des ressources prévues à cette rubrique (4 398 800 dollars) concerne les traitements et indemnités des juges et est destiné à couvrir :
- Le traitement annuel de chaque juge, fixé à 145 000 dollars par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/250 A du 21 décembre 1990;
 - L'allocation spéciale du Président de la Cour, qui s'élève à 15 000 dollars par an;
 - L'allocation journalière versée au Vice-Président quand il remplit les fonctions de président (94 dollars par jour, à concurrence d'un maximum de 9 400 dollars par an).

Dépenses communes relatives aux juges

- 5.10 Les ressources prévues à ce titre, soit 2 679 900 dollars, tiennent compte de l'effet net d'une augmentation de 153 600 dollars pour les pensions des juges et les indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes des enfants des juges (30 000 dollars), compensée par une réduction de 151 200 dollars relative aux dépenses non renouvelables autorisées pour les honoraires et les frais de voyage des juges ad hoc (71 200 dollars) et les frais de voyage, de déménagement et d'installation des membres de la Cour prenant leur retraite et des nouveaux membres de la Cour (80 000 dollars) en 1994-1995.

Pensions des anciens juges

- 5.11 Dans sa résolution 45/250 B, l'Assemblée générale a décidé que la pension d'un membre de la Cour internationale de Justice ayant exercé ses fonctions pendant un mandat complet de neuf ans sera égale à 50 000 dollars par an et que la pension d'un membre de la Cour réélu serait augmentée de 250 dollars par mois pour chaque mois de service supplémentaire, jusqu'à concurrence d'un montant total de 75 000 dollars par an. L'Assemblée a aussi décidé que, avec effet au 1er janvier 1991 et nonobstant toute disposition contraire du règlement concernant le régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice, la valeur annuelle de toutes les pensions servies au 31 décembre 1990, y compris les pensions de tous membres de la Cour qui auraient pris leur retraite à cette date ou avant cette date, serait augmentée de 22 %. L'Assemblée a décidé en outre que la pension des membres de la Cour serait réexaminée en même temps que leur traitement annuel. À cet égard, dans sa résolution 48/252 B du 26 mai 1994, l'Assemblée, ayant examiné le rapport du Secrétaire général (A/C.5/48/66) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/48/7/Add.6), a invité le Secrétaire général à entreprendre une étude du régime des pensions pour les membres de la Cour internationale de Justice et à lui faire rapport sur la question à sa quarante-neuvième session. Dans son rapport (A/49/7/Add.11) relatif au rapport du Secrétaire général (A/C.5/49/8), le Comité consultatif a fait observer qu'on n'avait pas entièrement donné suite à la demande que l'Assemblée avait formulée dans sa résolution 48/252 B. Dans sa résolution 49/237 du 31 mars 1995, l'Assemblée a souscrit aux recommandations du Comité consultatif tendant à ce que le rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée lors de sa cinquantième session contienne une révision générale de la question. Les crédits demandés au titre des pensions des anciens juges, dont le montant est actuellement estimé à 2 003 600 dollars, sont donc provisoires et font apparaître une augmentation de 153 600 dollars imputable à l'effet net de l'accroissement du nombre de juges acceptés et de veuves de juges, et ils serviraient à financer les pensions de ceux-ci, conformément à la résolution 45/250 B.

Autres dépenses communes

5.12 Les ressources prévues à ce titre comprennent :

- a) Les frais correspondant à trois voyages par an pour les juges non résidents qui viennent assister aux sessions de la Cour et au voyage effectué tous les deux ans, à compter de l'année de nomination, dans leur pays d'origine par les juges résidant au siège de la Cour, conformément au règlement concernant les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la Cour internationale de Justice, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/240 du 21 décembre 1982 (479 800 dollars);
- b) L'indemnité pour frais d'études pouvant atteindre 9 750 dollars par enfant, conformément à la résolution 48/252 C du 26 mai 1994, et les augmentations de cette indemnité, conformément à la section X de la résolution 47/216 du 23 décembre 1992, au titre des frais de scolarité effectivement engagés pour chacun des enfants des juges ayant établi leur résidence principale à La Haye. Sont également pris en charge les frais de voyage connexes encourus, pour chaque enfant, entre le lieu où se trouve l'établissement d'enseignement, s'il est situé ailleurs qu'aux Pays-Bas, et La Haye. Ces chiffres sont provisoires puisque, conformément à la résolution 48/252 C, l'Assemblée doit réexaminer à sa cinquantième session les ressources à prévoir au titre des indemnités pour frais d'études et frais de voyage des enfants des juges en même temps que les traitements des juges (196 500 dollars).

Voyages

5.13 Les ressources prévues à cette rubrique (57 000 dollars) sont destinées à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président de la Cour quand il vient assister aux sessions de l'Assemblée générale ainsi que les frais de voyage et indemnités de subsistance des membres de la Cour à l'occasion d'autres missions.

B. Personnel du Greffe

Tableau 5.5

Récapitulation, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	6 837,6	8 138,9	82,3	1,0	8 221,2	678,5	8 899,7
Autres dépenses de personnel	2 569,7	945,5	168,1	17,7	1 113,6	74,3	1 187,9
Consultants et experts	37,7	86,8	(43,4)	(50,0)	43,4	3,0	46,4
Voyages	52,4	56,5	—	—	56,5	3,7	60,2
Frais généraux de fonctionnement	8,3	10,0	20,0	200,0	30,0	2,4	32,4
Total	9 505,7	9 237,7	227,0	2,4	9 464,7	761,9	10 226,6

5.14 Le Greffe, organe administratif de la Cour, est composé du Greffier et du Greffier adjoint qui sont élus pour un mandat de sept ans et peuvent être réélus. Le Greffier est seul responsable de la direction des travaux de tous les services du Greffe. Les autres fonctionnaires du Greffe sont nommés soit par la Cour sur proposition du Greffier, soit par ce dernier avec l'approbation du Président. Le Greffe fournit à la Cour des services d'appui technique, notamment d'ordre juridique et diplomatique, tels que préparer et tenir à jour le rôle général des affaires présentées à la Cour, et il est la voie ordinaire de communication avec la Cour. Il est aussi responsable de tous les travaux administratifs, en particulier de la gestion financière et

de la comptabilité de la Cour, des services d'archives et de diffusion et des services de documentation et de bibliothèque.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 5.15 Les ressources prévues (8 221 200 dollars) serviraient à financer les postes permanents existants (22 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 32 postes d'agent des services généraux, dont 6 de 1re classe), à transformer en postes permanents 3 postes temporaires d'agent des services généraux (Autres classes) servant à 2 secrétaires de juges et à 1 assistant financier chargé d'aider à l'entretien, à l'installation et à la gestion des systèmes informatiques de la Cour, et à assurer le maintien de 4 postes temporaires [2 postes P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. En ce qui concerne ces quatre postes temporaires, a) les deux postes P-4 seraient destinés à des traducteurs, eu égard à l'accroissement du volume de travail de la Cour, afin de traduire les documents juridiques et autres, y compris les arrêts et avis consultatifs, les notes écrites des juges concernant les affaires, les procès-verbaux de séance privés et les comptes rendus des audiences publiques, les plaidoiries et annexes, etc., fournir des services d'interprétation lors des audiences publiques et des séances privées de la Cour et de ses comités, et établir des glossaires; b) les deux postes d'agent des services généraux seraient destinés à des commis dactylographes pour le pool dactylographique, qui s'acquitteraient aussi de tâches de secrétariat pour tout le personnel de la catégorie des administrateurs du Greffe. La création de ces postes devrait permettre d'accroître l'efficacité des travaux de la Cour.

Autres dépenses de personnel

- 5.16 Les ressources prévues à cette rubrique correspondent aux objets de dépense ci-après :
- a) Un montant de 846 000 dollars, correspondant à un accroissement des ressources de 168 100 dollars, est demandé au titre du personnel temporaire pour les réunions pour assurer le recrutement et le paiement des frais de voyage des interprètes, traducteurs et sténographes indépendants nécessaires pour assurer les services de conférence avant et pendant les réunions privées et les audiences publiques de la Cour. L'augmentation proposée est fondée sur l'expérience acquise au cours des années en ce qui concerne les travaux préparatoires liés aux activités de la Cour;
 - b) Un montant de 192 900 dollars est demandé pour couvrir le coût des services assurés par le personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (secrétaires, plantons, aides-bibliothécaires et standardistes), engagé pour compléter le personnel permanent;
 - c) Un montant de 74 700 dollars est demandé au titre des heures supplémentaires pour les services de secrétariat fournis aux juges et au personnel permanent du Greffe pendant les périodes particulièrement chargées.

Consultants et experts

- 5.17 Le montant de 43 400 dollars demandé à cette rubrique permettrait de couvrir les services d'un consultant qui serait chargé d'instruire et de former le personnel du Greffe en ce qui concerne l'application du logiciel ainsi que le logiciel et le matériel disponibles, l'entretien et le perfectionnement du système informatique de la Cour, et la mise en place et la gestion des protocoles de transmission des données. Ce montant fait apparaître une réduction de 43 400 dollars correspondant aux économies qu'il devrait être possible de réaliser en confiant certaines de ces fonctions à divers fonctionnaires du Greffe.

Voyages

- 5.18 Un montant de 56 500 dollars est demandé pour couvrir les frais de voyage du personnel du Greffe envoyé en mission.

Frais généraux de fonctionnement

- 5.19 Le montant demandé à ce titre (30 000 dollars), correspondant aux dépenses de représentation du Président et des membres de la Cour quand ils assistent aux sessions de l'Assemblée générale, à des conférences ou aux réunions internationales, et lors de visites à la Cour de chefs d'État ou de gouvernement ou d'autres représentants officiels de gouvernements ou d'organisations internationales, fait apparaître un accroissement des ressources de 20 000 dollars, prévu uniquement pour l'exercice biennal 1996-1997 et destiné à couvrir les dépenses de représentation liées à la célébration du cinquantième anniversaire de la Cour.

C. Appui aux programmes

Tableau 5.6

Récapitulation, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Services contractuels	415,3	762,7	66,0	8,6	828,7	55,1	883,8
Frais généraux de fonctionnement	1 543,1	1 731,9	525,7	30,3	2 257,6	147,3	2 404,9
Fournitures et accessoires	250,2	266,8	19,7	7,3	286,5	19,0	305,5
Matériel	422,8	213,6	314,6	147,2	528,2	42,4	570,6
Total	2 631,4	2 975,0	926,0	31,1	3 901,0	263,8	4 164,8

- 5.20 Les crédits demandés au chapitre 5 C doivent permettre de couvrir le coût des services communs afférents à la Cour internationale de Justice et de son Greffe, en particulier la contribution due par l'ONU à la Fondation Carnegie pour l'utilisation du Palais de la Paix à La Haye.

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Services contractuels*

- 5.21 Les ressources demandées à ce titre (828 700 dollars) doivent permettre de financer :
- Le programme de publications de la Cour (531 900 dollars). Ces ressources couvriraient le coût des publications prévues par le Statut et le Règlement de la Cour et comprendraient trois séries annuelles : *Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances*, *Bibliographie des ouvrages et documents ayant trait à la Cour* et *Annuaire*. Elles permettraient aussi à la Cour de publier une brochure dans toutes les langues officielles de l'ONU à l'occasion de la célébration de son cinquantième anniversaire. Elles lui permettraient en outre de publier, après la fin de chaque affaire, le dossier de celle-ci dans une série intitulée *Mémoires, plaidoiries et documents* (textes, cartes et graphiques);
 - Le coût des services de traduction contractuel externes (208 500 dollars). La Cour doit faire appel à des services de traducteurs contractuels externes, compte tenu de son volume de travail sans précédent, qui augmentera probablement encore pendant l'exercice biennal 1996-1997;
 - Les services de traitement électronique de l'information. Les ressources prévues permettront à la Cour de continuer à avoir accès à des bases de données extérieures (22 300 dollars) et de couvrir les dépenses non renouvelables à engager pour améliorer la sécurité des dossiers de la Cour et réduire l'espace nécessaire pour les stocker, en les transférant sur disques optiques (66 000 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 5.22 Les ressources nécessaires (2 257 600 dollars), qui font apparaître un accroissement des ressources de 525 700 dollars, sont destinées à couvrir :
- a) La contribution due par l'ONU au titre de sa participation aux dépenses générales de fonctionnement des installations mises à la disposition de la Cour au Palais de la Paix à La Haye (1 767 800 dollars). Ce montant comprend une augmentation de 457 400 dollars se rapportant aux locaux supplémentaires dont on a jugé que la Cour avait besoin, vu le nombre croissant d'affaires qui lui sont déférées, pour les juges dont le mandat est officiellement venu à expiration mais qui restent en fonctions pour achever l'examen de certaines affaires, pour les juges ad hoc et pour le personnel d'appui supplémentaire. Des consultations sont en cours entre la Fondation Carnegie et l'ONU à ce sujet et à propos de l'accord conclu en vue de l'utilisation de ces locaux par la Cour internationale de Justice. Compte tenu des indications fournies par la Fondation Carnegie, les dépenses prévues ont été calculées sur la base de l'hypothèse que les locaux supplémentaires seraient mis à la disposition de la Cour au cours du second semestre de 1996;
 - b) Un montant de 21 500 dollars pour la location de matériel de photocopie;
 - c) Un montant de 256 900 dollars pour couvrir les dépenses relatives aux communications (communications téléphoniques interurbaines et internationales, frais d'affranchissement, valise diplomatique, télégrammes et communications par télex et télécopie);
 - d) Un montant de 187 700 dollars pour l'entretien du matériel de bureautique de la Cour, des véhicules et du matériel de bureau divers, ce montant faisant apparaître un accroissement des ressources de 68 300 dollars lié principalement aux frais d'entretien de la nouvelle machine pour la reproduction des documents dont l'achat est proposé ci-dessous;
 - e) Un montant de 23 700 dollars pour couvrir les primes d'assurance-automobile pour les deux voitures officielles de la Cour et d'autres services divers fournis à la Cour.

Fournitures et accessoires

- 5.23 Les ressources demandées à cette rubrique (286 500 dollars) sont destinées à l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque, d'articles de papeterie, de papier pour la reproduction interne des documents, de fournitures pour les machines offset et d'autres fournitures diverses. L'augmentation de 19 700 dollars est liée à l'accroissement du volume de travail de la Cour et à l'augmentation correspondante de la quantité de fournitures nécessaires pour la reproduction des documents.

Matériel

- 5.24 Les ressources demandées à cette rubrique (528 200 dollars) accusent une augmentation de 370 000 dollars, concernant uniquement l'exercice biennal 1995-1997, qui doit permettre de couvrir a) l'achat de matériel pour la reproduction de documents (185 700 dollars); b) les besoins au titre du programme d'achat de matériel de bureautique de la Cour, notamment du matériel de communication par courrier électronique et télécopie (35 000 dollars), un système de consultation et d'archivage des documents (45 000 dollars), une unité de stockage d'information sur disques optiques (30 000 dollars), des imprimantes individuelles pour les membres de la Cour (9 000 dollars), des cartes d'extension mémoire des ordinateurs individuels (18 000 dollars), trois micro-ordinateurs pour permettre aux membres de la Cour de travailler à la maison ou lorsqu'ils sont loin de la Cour (7 500 dollars), et des unités de mémoire supplémentaires pour serveurs (20 500 dollars). Le solde (177 500 dollars) permettrait d'acheter le matériel nécessaire principalement pour équiper les locaux supplémentaires mis à la disposition de la Cour (53 300 dollars) et de remplacer le matériel de bureautique existant (124 200 dollars). L'élimination du présent budget des crédits non renouvelables demandés en 1994-1995 pour l'achat de deux voitures pour la Cour s'est traduit par une diminution de 36 100 dollars des ressources prévues à cette rubrique.

Chapitre 6

Activités juridiques

Vue d'ensemble

- 6.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. Le Bureau fournit aux organes et organismes des Nations Unies ainsi qu'aux unités administratives du Secrétariat des avis et services juridiques pour les questions opérationnelles et répond aux besoins des États Membres en ce qui concerne les aspects juridique, politique, économique, scientifique, technique et écologique du droit de la mer et des affaires maritimes. L'Assemblée générale, aidée en cela par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et la Commission du droit international, définit les grandes orientations du programme de travail du Bureau des affaires juridiques.
- 6.2 Les activités menées par le Bureau des affaires juridiques entrent dans le cadre du programme 9, Droit international, et du programme 10, Droit de la mer et affaires maritimes, qui constituent le grand programme II, Application, codification et développement progressif du droit international, du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1).
- 6.3 Le programme 9, Droit international, a pour objet de fournir aux organes et organismes des Nations Unies ainsi qu'aux unités administratives du Secrétariat des avis et services juridiques pour les questions opérationnelles.
- 6.4 Le programme 10, Droit de la mer et affaires maritimes, a pour objet de répondre aux besoins des États Membres en ce qui concerne les aspects juridique, politique, scientifique, technique et écologique du droit de la mer et des affaires maritimes.
- 6.5 Le montant global des ressources proposées pour le Bureau des affaires juridiques pour l'exercice biennal 1996-1997 s'élève à 29 370 000 dollars, soit une diminution de 2 062 500 dollars (6,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 1994-1995. Les réductions de dépenses résultant de la fermeture du Bureau de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de Kingston et du déclassement d'un poste D-1 à P-5 à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et la réduction des travaux d'imprimerie confiés à l'extérieur sont en partie annulées par la création d'un nouveau poste P-3 pour la Division des questions juridiques générales, le reclassement d'un poste P-2 à P-3 pour la fonction de bibliothécaire à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et les améliorations apportées au Système d'information sur les traités (SIT) géré par la Section des traités.
- 6.6 Les dépenses prévues en 1996-1997 au titre du grand programme se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	10,3	6,8
B. Programme de travail		
1. Droit international	64,0	92,2
2. Droit de la mer et affaires maritimes	22,2	1,0
C. Appui aux programmes	3,5	—
Total	100,0	100,0

6.7 Les ressources de répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
<i>Programme 1. Droit international</i>		
<i>Sous-programme 1</i>		
Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	10,0	28,9
<i>Sous-programme 2</i>		
Garde, enregistrement et publication des traités	23,6	—
<i>Sous-programme 3</i>		
Développement progressif et codification du droit international	15,6	5,4
<i>Sous-programme 4</i>		
Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	12,8	59,0
<i>Sous-programme 5</i>		
Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	12,3	5,6
<i>Programme 2. Droit de la mer et affaires maritimes</i>		
<i>Sous-programme 1</i>		
Promotion de l'application uniforme et cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et fourniture de services consultatifs et d'informations aux États	11,0	1,1
<i>Sous-programme 2</i>		
Fourniture d'une assistance aux États pour l'élaboration d'une politique maritime et la gestion intégrée des océans dans le cadre du régime juridique global de la mer	6,6	—
<i>Sous-programme 3</i>		
Fourniture d'un appui aux organismes des Nations Unies et harmonisation des activités liées aux affaires maritimes dans le cadre de la Convention	3,5	—
<i>Sous-programme 4</i>		
Service de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer et appui à l'Autorité et au Tribunal une fois ceux-ci créés	1,1	—
<i>Sous-programme 5</i>		
Service de la Commission des limites du plateau continental créée par la Convention et d'autres organes intergouvernementaux, et exécution des responsabilités supplémentaires confiées au Secrétaire général en vertu de la Convention	3,5	—
Total	100,0	100,0

Le sous-programme 1 du programme 1 et les sous-programmes 1, 2 et 4 du programme 2 sont prioritaires.

Tableau 6.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs							
1. Commission du droit international	1 721,7	2 203,7	(339,6)	(15,4)	1 864,1	83,5	1 947,6
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	311,8	356,0	(20,0)	(5,6)	336,0	29,1	365,1
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	778,3	1 040,6	(200,7)	(19,2)	839,9	40,3	880,2
4. Réunions et conférences spéciales							
a) Commission créé par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité	603,8	—	—	—	—	—	—
b) Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs	138,1	—	—	—	—	—	—
Total partiel	3 553,7	3 600,3	(560,3)	(15,5)	3 040,0	152,9	3 192,9
B. Programme de travail							
1. Droit international							
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	4 175,2	3 635,7	(1 112,6)	(30,6)	2 523,1	137,3	2 660,4
2. Garde, enregistrement et publication des traités	5 712,3	5 852,5	122,1	2,0	5 974,6	276,0	6 250,6
3. Développement progressif et codification du droit international	3 186,9	3 981,4	(28,7)	(0,7)	3 952,7	225,6	4 178,3
4. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	2 690,8	3 238,7	3,1	—	3 241,8	192,3	3 434,1
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	2 680,9	3 159,4	(50,1)	(1,5)	3 109,3	337,5	3 446,8
2. Droit de la mer et affaires maritimes	6 315,7	7 964,5	(1 458,6)	(18,3)	6 505,9	367,8	6 873,7
Total partiel	24 761,8	27 832,2	(2 524,8)	(9,0)	25 307,4	1 536,5	26 843,9
C. Appui aux programmes							
Total partiel	—	—	1 022,6	—	1 022,6	47,9	1 070,5
Total	28 315,5	31 432,5	(2 062,5)	(6,5)	29 370,0	1 737,3	31 107,3

Tableau 6.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	1 586,4	2 939,8	Appui à des structures administratives extrabudgétaires	2 818,5
	83,3	635,1	ii) Des activités extrabudgétaires	
			Opérations de maintien de la paix	635,1
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	193,0
	222,5	193,0		
	107,1	104,1	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	187,8
			Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international — Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe Memorial	40,0
	53,3	42,0		
	4,1	—	Fonds d'affectation spéciale pour certains aspects de l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	—
			Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux pays en développement participant à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs	—
	20,3	129,6		
			Fonds d'affectation spéciale pour la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité	—
	392,0	460,2		
			Compte spécial pour la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer relatif aux droits d'enregistrement des investisseurs pionniers	—
	32,5	120,5		
	—	—	Fonds de contributions volontaires pour contribuer aux frais de voyage des pays en développement membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10,0
	4,9	8,7	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence à la mémoire de Gilberto Amado	9,7
	186,0	186,0	c) Projets opérationnels :	
			Sources bilatérales	—
Total	2 692,9	4 819,0		3 894,1
Total 1) et 2)	31 008,4	36 251,5		35 001,4

Tableau 6.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	20 111,1	23 112,6	(564,2)	(2,4)	22 548,4	1 397,5	23 945,9
Autres dépenses de personnel	1 344,5	1 148,7	(752,8)	(65,5)	395,9	19,3	415,2
Consultants et experts	757,2	528,0	143,3	27,1	671,3	36,0	707,3
Voyages	2 467,0	2 533,3	(92,4)	(3,6)	2 440,9	129,9	2 570,8
Services contractuels	2 070,5	2 390,9	(562,6)	(23,5)	1 828,3	82,4	1 910,7
Frais généraux de fonctionnement	989,6	782,4	(519,8)	(66,4)	262,6	12,1	274,7
Fournitures et accessoires	88,9	85,8	(41,0)	(47,7)	44,8	2,2	47,0
Mobilier	—	—	218,7	—	218,7	10,6	229,3
Matériel	169,3	509,2	108,3	21,2	617,5	30,7	648,2
Bourses, subventions et contributions	317,4	341,6	—	—	341,6	16,6	358,2
Total	28 315,5	31 432,5	(2 062,5)	(6,5)	29 370,0	1 737,3	31 107,3

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif
Postes	1 807,2	3 760,9	3 398,4
Autres dépenses de personnel	158,3	176,1	—
Consultants et experts	—	230,0	82,6
Voyages	389,9	405,1	171,6
Services contractuels	7,7	23,6	2,2
Frais généraux de fonctionnement	24,7	22,7	11,5
Fournitures et accessoires	—	54,5	—
Matériel	139,6	—	—
Bourses, subventions et contributions	165,5	146,1	227,8
Total	2 692,9	4 819,0	3 894,1
Total 1) et 2)	31 008,4	36 251,5	35 001,4

Tableau 6.3

Postes nécessaires
Programme : Activités juridiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	3	3	—	—	1	1	4	4
D-1	10	9	—	—	1	1	11	10
P-5	18	19	—	—	2	2	20	21
P-4/3	33	35	—	—	6	4	39	39
P-2/1	14	13	—	—	2	2	16	15
Total	79	80	—	—	12	10	91	90
Agents des services généraux								
1re classe	7	7	—	—	—	—	7	7
Autres classes	58	58	—	—	7	7	65	65
Total	65	65	—	—	7	7	72	72
Total général	144	145	—	—	19^a	17^b	163	162

^a Dont 16 postes financés au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1 et 7 postes d'agent des services généraux); trois postes financés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3); et un administrateur auxiliaire (P-3).

^b Dont 15 postes financés au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2/1 et 7 postes d'agent des services généraux); et 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3 financés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

A. Organes directeurs
 1. Commission du droit international

Tableau 6.4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	1 378,1	1 604,4	—	—	1 604,4	82,2	1 686,6
Services contractuels	343,6	599,3	(339,6)	(56,6)	259,7	1,3	261,0
Total	1 721,7	2 203,7	(339,6)	(15,4)	1 864,1	83,5	1 947,6

- 6.8 L'Assemblée générale a créé la Commission du droit international par sa résolution 174 (II). La Commission se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. La Commission se réunit chaque année pendant 12 semaines et fait rapport à l'Assemblée générale, qui lui donne des directives au sujet de son programme de travail. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques fournit les services fonctionnels nécessaires à la Commission.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 6.9 Les ressources prévues (1 604 400 dollars) correspondent aux frais de voyage et à l'indemnité journalière de subsistance des membres de la Commission (1 396 000 dollars) ainsi qu'aux frais de voyage du Conseiller juridique et de six fonctionnaires de la Division de la codification pour leur permettre d'assurer le service des réunions de la Commission à Genève (208 400 dollars). Les ressources prévues sont destinées à couvrir le coût de : a) la participation du Président et de 32 membres (un membre étant basé à Genève) à la session annuelle de la Commission qui se tient à Genève pendant 12 semaines; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale pendant l'examen du rapport de la Commission; et c) la participation du Président ou d'un représentant de la Commission aux sessions des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques (deux semaines dans chaque cas) avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut.

Services contractuels

- 6.10 Les ressources prévues (259 700 dollars), qui font apparaître une diminution de 339 600 dollars, correspondent aux frais d'impression à l'extérieur de l'*Annuaire de la Commission du droit international*, (27 700 dollars) et aux honoraires du Président et de 32 membres de la Commission (un membre ne peut toucher d'honoraires en vertu de la législation nationale), ainsi qu'à des montants supplémentaires à verser à six rapporteurs spéciaux, aux taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 du 17 décembre 1980 (232 000 dollars). La diminution de 339 600 dollars résulte de la décision de réduire dans l'ensemble du budget-programme les ressources prévues au titre des travaux d'imprimerie confiés à l'extérieur, compte tenu des dépenses effectivement engagées dans le passé et des avantages découlant de l'investissement réalisé dans des services d'imprimerie internes.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Tableau 6.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	92,9	139,9	—	—	139,9	12,0	151,9
Services contractuels	218,9	216,1	(20,0)	(9,2)	196,1	17,1	213,2
Total	311,8	356,0	(20,0)	(5,6)	336,0	29,1	365,1

- 6.11 La CNUDCI, qui est composée de 36 États membres, est chargée, en vertu de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1966, d'encourager l'unification et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5 (voir plus loin). Le Service du droit commercial international aide la Commission à s'acquitter de son mandat en assurant les services de secrétariat au cours de sa réunion annuelle qui dure entre 3 et 4 semaines (parfois jusqu'à 6 semaines) et lors des groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 6.12 Les ressources prévues (139 900 dollars) doivent permettre de couvrir le coût de la participation du Président de la CNUDCI aux séances de la Sixième Commission lors de l'examen du rapport de la Commission, et les frais de voyage des participants à la Conférence sur le droit commercial international de la CNUDCI qui se tiendra parallèlement à la trentième session de la CNUDCI à Vienne en 1997. Elles devront également permettre de couvrir les frais de voyage du personnel qui devra venir de Vienne pour assurer les services fonctionnels et techniques nécessaires à une session de la CNUDCI à New York et à six sessions de groupes de travail en des lieux autres que Vienne, et pour aider à assurer le service de la Sixième Commission.

Services contractuels

- 6.13 Les ressources prévues (196 100 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression à l'extérieur de l'*Annuaire de la CNUDCI*, d'impression de la deuxième édition de la publication sur la CNUDCI ainsi que de réimpression de documents publiés antérieurement.

3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)

Tableau 6.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	321,0	328,0	—	—	328,0	18,2	346,2
Autres dépenses de personnel	37,8	169,7	(167,5)	(98,7)	2,2	0,2	2,4
Voyages	360,1	439,5	(28,9)	(6,5)	410,6	19,6	430,2
Services contractuels	55,8	87,0	—	—	87,0	1,8	88,8
Frais généraux de fonctionnement	3,6	11,1	—	—	11,1	0,5	11,6
Fournitures et accessoires	—	1,0	—	—	1,0	—	1,0
Matériel	—	4,3	(4,3)	(100,0)	—	—	—
Total	778,3	1 040,6	(200,7)	(19,2)	839,9	40,3	880,2

Tableau 6.6 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	90,8	265,4	i) Des organismes des Nations Unies Appui à des structures administratives extrabudgétaires	265,4
	—	—	ii) Des programmes extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	90,8	265,4		265,4
Total 1) et 2)	869,1	1 306,0		1 145,6

Tableau 6.7

Postes nécessaires

Unité administrative : Tribunal administratif des Nations Unies

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	—	—	—	—	1	1	1	1
Total	1	1	—	—	1	1	2	2
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	1	—	—	1	1	2	2
Total	1	1	—	—	1	1	2	2
Total général	2	2	—	—	2	2	4	4

- 6.14 Le Tribunal administratif des Nations Unies est l'organe indépendant compétent pour connaître des requêtes invoquant l'inobservation du contrat d'engagement des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou des conditions d'emploi de ces fonctionnaires et pour statuer sur lesdites requêtes. Il a été créé par la résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1949. Le Tribunal se compose des sept membres, tous de nationalités différentes, qui sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat initial de trois ans renouvelable. La compétence du Tribunal s'étend aux secrétariats des programmes associés qui sont financés par des contributions volontaires.
- 6.15 Conformément à l'article 14 de son statut, la compétence du Tribunal a aussi été étendue à l'OMI, à l'OACI et à l'UNRWA.

Activités*1. Services fournis aux organes délibérants*

Services fonctionnels. Fournir des services fonctionnels, administratifs et techniques aux sessions du Tribunal administratif des Nations Unies, y compris l'établissement de projets d'exposés des faits et des arguments des parties pour les jugements que doit rendre le Tribunal; analyser et étudier la documentation se rapportant aux affaires portées devant lui; mener des consultations avec les administrations d'organes subsidiaires des Nations Unies, avec le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et avec les administrations des institutions spécialisées relevant de la juridiction du Tribunal (OACI, OMI et UNRWA); et conduire les relations extérieures du Tribunal, y compris ses relations avec le secrétariat de l'OIT.

2. Publications

Publications périodiques. Volumes XI et XII des *Jugements du Tribunal administratif*, en anglais et en français.

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 6.16 Les ressources prévues (328 000 dollars), qui correspondent à la base de ressources, doivent permettre de financer le maintien d'un poste de P-5 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes).

Autres dépenses de personnel

- 6.17 Les ressources prévues à cette rubrique (2 200 dollars) doivent permettre de rémunérer les heures supplémentaires nécessaires pour aider le Tribunal à rattraper le retard pris dans l'examen des affaires. Les crédits ouverts en 1994-1995 pour la publication de la documentation se rapportant aux affaires portées devant le Tribunal et pour la mise à jour de l'index informatisé du Tribunal ne seront pas renouvelés en 1996.

Voyages

- 6.18 Le montant prévu (410 600 dollars), qui laisse apparaître une diminution de 28 900 dollars, est destiné à couvrir les frais de participation des sept membres du Tribunal administratif à deux sessions devant se tenir à New York et à deux autres devant se tenir à Genève, pour une durée totale de 34 jours alors qu'elle était de 11 semaines pour l'exercice biennal en cours (336 600 dollars); et les frais de voyage de quatre fonctionnaires devant assurer le service de deux réunions à Genève (74 000 dollars).

Services contractuels

- 6.19 Les ressources prévues à cette rubrique (87 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression à l'extérieur, en anglais et en français, des volumes XI et XII des *Jugements du Tribunal administratif* (29 700 dollars); le paiement d'honoraires aux membres du Tribunal aux taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 (46 000 dollars); ainsi que l'achat et la location de bases de données et les frais d'utilisation de l'index informatisé de la jurisprudence des Tribunaux administratifs des Nations Unies et de l'OIT (LEXIS) (11 300 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.20 Les ressources prévues (11 100 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses de téléphone et d'entretenir le matériel de bureautique.

Fournitures et accessoires

- 6.21 Le montant prévu (1 000 dollars) doit permettre d'acheter des fournitures de traitement de texte.

B. Programme de travail

1. Droit international

Vue d'ensemble

- 6.22 Le Bureau des affaires juridiques fournit les services juridiques nécessaires aux unités administratives du Siège, aux bureaux régionaux, aux opérations hors Siège et aux organes et organismes des Nations Unies, y compris le PNUD et l'UNICEF. Il défend aussi les intérêts, privilèges et immunités de l'Organisation en la représentant, chaque fois qu'il en voit la nécessité, auprès des instances où ces questions peuvent être soulevées. Le Conseiller juridique représente le Secrétaire général devant la Cour internationale de Justice et le Tribunal administratif des Nations Unies. Le Bureau assure en outre le service de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, de la Commission du droit international, des conférences de codification et de la CNUDCI.
- 6.23 Le projet de budget pour 1996-1997 fait apparaître un certain nombre de changements dans la structure administrative du Bureau des affaires juridiques. Avec l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer cessera ses activités au cours de l'exercice biennal. À ce propos, le bureau de Kingston de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer sera fermé et des ressources ne seront donc plus demandées à ce titre. Toutefois, des activités supplémentaires devront être entreprises durant le prochain exercice biennal en ce qui concerne la création de la Commission des limites du plateau continental qui commencera ses travaux en 1996. En ce qui concerne le Siège, à partir de 1996, le service administratif du Bureau des affaires juridiques ne dépendra plus du Bureau du Conseiller juridique mais constituera un service indépendant au sein du département. En ce qui concerne la responsabilité de la garde, de l'enregistrement et de la publication des traités, qui incombe à l'Organisation en vertu de l'Article 102 de la Charte, les activités d'informatisation se poursuivent au maximum afin de fournir aux États Membres un accès en ligne aux informations sur les traités. À cet égard, on a proposé de demander en 1996-1997 des ressources pour la création et l'exploitation du système d'acheminement du travail RLE/SIT de la Section des traités.

Sous-programme 1
Direction, gestion et coordination générales
des avis et services juridiques fournis
à l'Organisation des Nations Unies
dans son ensemble

Tableau 6.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 632,3	3 202,9	(789,9)	(24,6)	2 413,0	132,3	2 545,3
Autres dépenses de personnel	141,1	224,4	(224,4)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	206,2	—	—	—	—	—	—
Voyages	32,1	50,0	—	—	50,0	2,3	52,3
Services contractuels	1,2	51,5	(41,5)	(80,5)	10,0	0,5	10,5
Frais généraux de fonctionnement	128,6	60,3	(31,4)	(52,0)	28,9	1,3	30,2
Fournitures et accessoires	6,9	8,3	(4,0)	(48,1)	4,3	0,3	4,6
Matériel	26,8	38,3	(21,4)	(55,8)	16,9	0,6	17,5
Total	4 175,2	3 635,7	(1 112,6)	(30,6)	2 523,1	137,3	2 660,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	570,1	1 047,4	i) Des organismes des Nations Unies Appui à des structures administratives extrabudgétaires	1 047,4
	83,8	—	ii) Des programmes extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	—
	392,0	460,2	b) Activités de fond : Fonds d'affectation spéciale de la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	1 045,9	1 507,6		1 047,4
Total 1) et 2)	5 221,1	5 143,3		3 707,8

Tableau 6.9

Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Conseiller juridique

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	3	2	—	—	—	—	3	2
P-4/3	3	2	—	—	1	1	4	3
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	10	8	—	—	2	2	12	10
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	9	5	—	—	2	2	11	7
Total	10	6	—	—	2	2	12	8
Total général	20	14	—	—	4	4	24	18

6.24 Le sous-programme continuera à porter principalement sur les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et des activités politiques de l'Organisation, notamment en ce qui concerne les organes subsidiaires créés par le Conseil de sécurité, les missions de bons offices du Secrétaire général et les questions relevant du Chapitre VII de la Charte.

6.25 Le Bureau du Conseiller juridique est responsable de l'exécution du sous-programme, et assure la direction, la supervision et la gestion générales de toutes les activités juridiques relevant du présent chapitre du budget-programme.

Activités

1. Coopération internationale

- a) Règlement des différends, missions spéciales, bons offices, établissement des faits, services de secours d'urgence et d'aide humanitaire et services juridiques :
 - i) S'assurer que des mandats et des régimes juridiques appropriés sont définis pour toutes les opérations de maintien de la paix, les diverses missions de bons offices et autres missions entreprises par l'ONU; fournir des avis juridiques aux unités opérationnelles du Siège et des bureaux extérieurs; participer aux négociations avec les parties intéressées sur les instruments juridiques correspondant à ces mandats et régimes juridiques;
 - ii) Exécuter certaines tâches d'ordre juridique à la demande du Conseil de sécurité ou de ses organes subsidiaires dans le domaine de la sécurité et de la paix internationales;
 - iii) Conseiller le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires sur les ramifications juridiques des résolutions et des décisions prises en matière de paix et de sécurité, et notamment participer aux travaux des organismes compétents et fournir des avis juridiques concernant l'application des décisions;

- iv) Préparer des rapports ou des analyses à la demande du Conseil de sécurité sur des initiatives juridiques complexes et souvent novatrices;
 - v) Exercer les attributions juridiques conférées au Secrétaire général par le Statut de la Cour internationale de Justice, en ce qui concerne les élections ordinaires et extraordinaires des membres de la Cour à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité;
 - vi) Représenter le Secrétaire général dans des procédures judiciaires, y compris celles de la Cour internationale de Justice, et dans des négociations ou d'autres procédures pour le règlement de différends relevant du droit international public et auxquels l'Organisation est partie;
 - vii) Étudier et analyser certains différends d'ordre juridique (conflits territoriaux ou interprétation de traités);
 - viii) Rédiger des exposés juridiques pour le Secrétaire général, d'autres organes et organismes subsidiaires de l'ONU, en réponse aux demandes ayant trait à des questions de droit international public émanant de gouvernements et de missions de gouvernements.
- b) *Promotion des instruments juridiques.* Préparation et mise au point d'accords internationaux, d'instruments constitutifs, de règles de procédure et d'autres textes juridiques requis pour la conduite des activités opérationnelles ou institutionnelles de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec des gouvernements et/ou d'autres institutions et organisations intergouvernementales internationales.
- c) *Avis et services juridiques généraux*
- i) Fournir des avis juridiques sur des questions ayant trait à l'interprétation et à l'application de la Charte des Nations Unies, des règlements et des règles, des accords et des traités bilatéraux ou multilatéraux, des résolutions et des décisions de l'ONU, afin de garantir une pratique uniforme et cohérente du droit;
 - ii) Émettre des avis sur des questions juridiques relatives aux privilèges et immunités et au statut juridique de l'Organisation qui peuvent se poser dans le cadre des activités de l'ONU, ainsi que sur les relations juridiques avec les États Membres (et les missions), les États et les organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur et autres observateurs;
 - iii) Régler des questions ayant trait aux pouvoirs des représentants à l'Organisation des Nations Unies, à ses organes et organismes subsidiaires et à ses conférences, ainsi que des questions relatives à la nature et à l'étendue de la participation de diverses catégories d'entités à ces organismes.
- d) *Relations extérieures.* Réponses aux demandes de renseignements d'ordre juridique émanant d'institutions et de particuliers.
2. *Services fournis aux organes délibérants*
- a) *Services fonctionnels*
- i) Avis, études et analyses juridiques sur des questions spécifiques ayant trait au droit international public (par exemple, aux droits de l'homme, à l'environnement, au droit humanitaire, aux stupéfiants et au statut juridique des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales);
 - ii) Avis écrits ou oraux sur l'interprétation et l'application du règlement intérieur des organes et des organismes subsidiaires, des conférences des Nations Unies et de leurs organes préparatoires, concernant notamment le contrôle et la supervision des élections;
 - iii) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique aux réunions et aux conférences convoquées par l'Organisation ou parrainées par des gouvernements et des institutions internationales;

- iv) Exposés juridiques en réponse aux demandes adressées au Secrétaire général par des organisations intergouvernementales, institutions et particuliers.
- b) *Services techniques (de secrétariat)*
 - i) Services de secrétariat aux organes traitant de questions qui relèvent de la compétence du Bureau du Conseiller juridique, tels que la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale, le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif et, le cas échéant, les groupes de travail spéciaux de la Sixième Commission;
 - ii) Préparation de notes et d'exposés à l'intention des Présidents, assistance aux bureaux concernant l'organisation de leurs travaux, analyse et clarification de questions juridiques complexes, préparation de rapports et de documents.

3. *Publications*

Publication périodique. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément No 6 (vol. I) en 1996.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Aider les États, notamment par le biais du Fonds d'affectation spéciale créé à cette fin, à régler judiciairement leurs différends en faisant appel à la Cour internationale de Justice, y compris en appliquant le Statut de la Cour, en assurant le service du Comité d'experts et en rendant compte au Secrétaire général et à l'Assemblée générale.
- b) *Formation de groupes (séminaires, ateliers et bourses d'études)*
 - i) Présentation de rapports et participation à des réunions, des colloques et des conférences parrainés par des organes de l'ONU, des gouvernements, des associations professionnelles ou des organisations internationales sur des questions juridiques (questions d'actualité ou problèmes constitutionnels) liées aux fonctions de l'Organisation;
 - ii) Services d'experts juridiques fournis dans le cadre de stages de formation pour diplomates, parrainés par des gouvernements ou des institutions internationales et portant sur des thèmes qui relèvent de la compétence du Bureau.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination des activités entre les départements, liaison avec des organes de l'ONU s'occupant de questions juridiques, avec des bureaux hors Siège, avec des conseillers juridiques ou des attachés de liaison juridique en mission sur le terrain ou avec d'autres unités du Secrétariat, et avec des organisations nationales et internationales qui s'occupent de questions relevant du présent chapitre du budget-programme; organisation de réunions et participation à celles-ci avec des attachés de liaison juridique et des conseillers juridiques des institutions spécialisées compétentes sur des questions d'intérêt commun.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.26 Les ressources prévues (2 413 000 dollars), qui représentent une diminution de 789 900 dollars, permettraient de financer le maintien de huit postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de six postes d'agent des services généraux. Il est proposé de transférer 1 poste P-5, 1 poste P-3 et 4 postes d'agent des services généraux en vue de la création d'un service administratif séparé.

Autres dépenses de personnel

- 6.27 Les ressources prévues pour rémunérer le personnel temporaire et les heures supplémentaires ont été transférées au service administratif.

Voyages

- 6.28 Les ressources demandées (50 000 dollars) sont destinées à couvrir le coût des voyages que le Conseiller juridique et d'autres hauts fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques seront appelés à entreprendre à la demande du Secrétaire général pour tenir des consultations avec les commissions régionales, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales, ainsi que les frais de voyage liés aux opérations de maintien de la paix et aux réunions hors Siège.

Services contractuels

- 6.29 Le montant prévu (10 000 dollars), qui accuse une diminution par rapport à l'exercice précédent, doit permettre de couvrir les frais d'impression du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément No 6* (vol. I).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.30 Le montant prévu (28 900 dollars) doit permettre de couvrir le coût des réceptions officielles (6 200 dollars) et les frais d'entretien du matériel de bureautique (22 700 dollars). Les ressources permettant de couvrir les dépenses de communications ont été transférées au service administratif.

Fournitures et accessoires

- 6.31 Le montant prévu (4 300 dollars) reflète le transfert de ressources au service administratif et doit permettre de couvrir le coût des fournitures d'informatique.

Matériel

- 6.32 Les ressources prévues (16 900 dollars) doivent permettre d'acheter et de remplacer du matériel de bureautique et des logiciels.

Sous-programme 2
Garde, enregistrement et publication des traités

Tableau 6.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	3 480,0	3 878,5	—	—	3 878,5	175,3	4 053,8
Autres dépenses de personnel	927,3	704,4	(430,2)	(61,0)	274,2	13,2	287,4
Consultants et experts	—	55,6	189,1	340,1	244,7	11,8	256,5
Services contractuels	1 197,0	1 031,7	(67,8)	(6,5)	963,9	46,5	1 010,4
Frais généraux de fonctionnement	63,4	103,4	8,3	8,0	111,7	5,2	116,9
Fournitures et accessoires	9,5	25,0	(12,4)	(49,6)	12,6	0,5	13,1
Mobilier	—	—	218,7	—	218,7	10,6	229,3
Matériel	35,1	53,9	216,4	401,4	270,3	12,9	283,2
Total	5 712,3	5 852,5	122,1	2,0	5 974,6	276,0	6 250,6

Tableau 6.11

Postes nécessaires
Unité administrative : Section des traités

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	5	5	—	—	—	—	5	5
P-2/1	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	10	10	—	—	—	—	10	10
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	—	—	—	—	6	6
Autres classes	15	15	—	—	—	—	15	15
Total	21	21	—	—	—	—	21	21
Total général	31	31	—	—	—	—	31	31

- 6.33 Les trois principales activités du sous-programme, à savoir les fonctions de dépositaire du Secrétaire général, l'enregistrement des traités et accords internationaux et la publication du *Recueil des Traités* et de son *Index cumulatif*, sont des activités permanentes. On veillera tout particulièrement à ce que ces activités soient exécutées en temps voulu. De plus, des avis et une assistance juridiques en matière de traités continueront à être fournis aux États Membres et aux organisations internationales et entreprises privées qui le demandent.
- 6.34 Pendant l'exercice biennal en cours, il a été procédé à l'informatisation du contenu de la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* qui peut désormais être consultée sur place en direct. Les données sont mises à jour sur une base quotidienne et on compte que la publication pourra être consultée par les États Membres et les membres de la communauté juridique et diplomatique internationale à compter de l'exercice 1996-1997.
- 6.35 On compte qu'à la fin de 1995, l'ensemble du *Recueil des traités des Nations Unies* (plus de 1 500 volumes) aura été transféré sur des disques optiques auxquels les États Membres et les autres usagers intéressés pourront également y avoir accès. Pendant l'exercice 1996-1997, on compte que les 204 volumes du *Recueil des Traités* de la Société des Nations seront également disponibles sur disque optique.
- 6.36 Le superindex informatisé de tous les traités enregistrés depuis 1946 a été établi pendant l'exercice biennal 1992-1993 à partir de la base de données du Système d'information sur les traités (SIT). Les tentatives faites en 1994 pour transférer cette base de données sur disque optique ont échoué. Le SIT, qui avait été conçu comme un système informatisé à processeur central en 1975, est maintenant démodé, peu rentable et inadapté.
- 6.37 Pour compléter le programme d'informatisation commencé en 1992 et pour remédier aux lacunes du SIT à processeur central, il est proposé d'intégrer les différents éléments des activités de la Section des traités dans un processus unique allant de la création de la base de données SIT à la publication assistée par ordinateur du *Recueil des Traités*. L'automatisation du déroulement des opérations vise surtout à saisir électroniquement tous les documents dès qu'ils sont reçus des gouvernements et à faire ensuite passer les images électroniques par les différentes étapes du traitement, tout le processus étant géré intelligemment par ordinateur. On procède actuellement à une analyse détaillée des procédures en vigueur à l'aide des

ressources disponibles. En fonction des résultats de cette analyse, des propositions visant à remanier le déroulement des opérations de la Section seront élaborées en 1995 dans la perspective de la conversion du système à processeur central pendant l'exercice 1996-1997. Toutes ces mesures devront avoir été prises avant qu'on ne puisse reprendre la publication du superindex informatisé.

Activités

1. *Coopération internationale*

a) *Services de dépositaires*

- i) Garde des originaux de 465 traités multilatéraux et instruments connexes pour lesquels le Secrétaire général exerce des fonctions de dépositaire en vertu de leurs clauses finales, y compris le traitement d'environ 4 000 formalités au cours de l'exercice biennal et leur notification à tous les États Membres, aux gouvernements participants et aux organisations intergouvernementales (soit 3 200 mesures (signatures, ratifications, adhésions, successions, acceptations, déclarations, réserves) et 800 circulaires concernant les traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce des fonctions de dépositaire); fourniture d'informations sur le statut des traités multilatéraux aux organisations internationales, gouvernements, unités administratives du Secrétariat et sociétés privés; établissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales; et rectifications de celles-ci le cas échéant;
- ii) Mise à jour quotidienne de la base de données de toutes les formalités de dépôt destinée à être consultée en ligne par les États Membres et autres utilisateurs;
- iii) Enregistrement, conformément à l'Article 102 de la Charte, et traitement d'environ 5 000 nouveaux traités et accords internationaux et formalités consécutives concernant plus de 32 000 traités et accords internationaux déjà enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat; et fourniture d'informations sur le statut des traités enregistrés à des gouvernements, organisations internationales, unités administratives du Secrétariat et sociétés privées.

- b) *Avis et services juridiques généraux.* Fourniture aux gouvernements, organisations intergouvernementales, unités administratives du Secrétariat et sociétés privées, d'avis juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire et de la pratique en matière d'enregistrement.

2. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, Situation au 31 décembre 1995 (ST/Leg/Ser.E/14) et Situation au 31 décembre 1996 (ST/Leg/Ser.E/15); 24 livraisons mensuelles bilingues (anglais et français) du *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat* (ST/Leg.A...); 50 volumes annuels du *Recueil des Traités* des Nations Unies; et volumes 22 et 23, en anglais et en français, de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* de l'ONU.
- b) *Supports techniques.* Création et vérification ainsi que maintien du Système d'information sur les traités des Nations Unies (SIT) qui contient des données informatisées sur tous les traités et accords internationaux, y compris les formalités consécutives s'y rapportant, enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat depuis 1946, ainsi que ceux enregistrés auprès du Secrétariat de la Société des Nations, lorsque celle-ci existait; certificats d'enregistrement ainsi que diverses sorties imprimées établis à la demande de gouvernements, d'organisations internationales, d'unités administratives du Secrétariat et de sociétés privées; traitement d'environ 250 demandes de renseignements détaillés sur des questions concernant les fonctions de dépositaire.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.38 Le montant prévu (3 878 500 dollars), qui correspond à la base de ressources, devrait permettre de maintenir 10 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 21 postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 6.39 Le montant de 274 200 dollars, qui laisse apparaître une diminution de 430 200 dollars, devrait permettre d'engager du personnel temporaire (251 500 dollars) et de couvrir le coût des heures supplémentaires (22 700 dollars) nécessaires pour faire face à l'augmentation du volume des activités en matière de traités. Le solde (693 400 dollars) sera affecté (comme il est expliqué ci-dessus) à l'installation du système de déroulement des opérations relatives au RLE/SIT.

Consultants et experts

- 6.40 Le montant de 244 700 dollars, comprenant une augmentation de 189 100 dollars, devrait permettre de couvrir le coût des services de consultants nécessaires pour l'installation mentionnée ci-dessus du système de déroulement des opérations relatives au RLE/SIT. Les ressources devraient couvrir le coût des services d'experts et de l'assistance technique nécessaires pendant la phase de mise au point du système, la conversion des fichiers sur papier et l'appui nécessaire pendant la phase d'exécution.

Services contractuels

- 6.41 Le montant prévu (963 900 dollars) se répartit comme suit :
- a) Un montant de 26 300 dollars pour appuyer le remplacement de la préparation de copie manuelle du *Recueil des Traités* par sa publication assistée par ordinateur à la Section des traités et l'utilisation du nouveau système RLE/SIT;
 - b) Un montant de 933 700 dollars pour les travaux contractuels d'impression de 90 volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies et de quatre volumes de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* ainsi que les travaux contractuels de reliure de quatre volumes des *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*;
 - c) Un montant de 3 900 dollars pour acheter et louer le logiciel nécessaire pour exploiter le programme des *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.42 Les ressources prévues (111 700 dollars) se répartissent comme suit : a) 38 400 dollars pour la location et l'entretien de matériel de traitement de l'information, b) 6 800 dollars pour les communications et c) 66 500 pour l'entretien du matériel de bureautique, dont 40 ordinateurs individuels, 2 serveurs, 1 chargeur automatique de disques optiques et 1 lecteur optique.

Fournitures et accessoires

- 6.43 Le montant prévu (12 600 dollars) doit permettre d'acheter des bandes de réserve, des disques optiques de réserve et des fournitures pour imprimante.

Mobilier

- 6.44 Un montant de 218 700 dollars est demandé pour la première fois pour acheter du mobilier et des accessoires à l'occasion de la réorganisation du lieu de travail et de la mise en place de postes de travail modulaires où seront installés les ordinateurs à disque optique qui permettront d'utiliser l'espace de rangement plus efficacement.

Matériel

- 6.45 Un montant de 270 300 dollars (représentant une augmentation de 216 400 dollars) est demandé pour l'achat et le remplacement du matériel de bureautique et les logiciels nécessaires pour exploiter le système

de déroulement des opérations relatives au RLE/SIT. Les ressources demandées sous cette rubrique permettraient d'acheter un serveur RLE pour appuyer la base de données demandée, un lecteur optique haut de gamme comportant un dispositif d'alimentation feuille à feuille pour saisir les images des instruments juridiques dès leur arrivée à la Section des traités, une imprimante de haute qualité pour produire des épreuves prêtes à la photo des pages des volumes du *Recueil des Traités* qui peuvent être traitées à la Section des traités, ainsi que des logiciels de gestion de bases de données pour gérer le flux de données au moyen des logiciels de reconnaissance optique de caractères de la Section de façon à transformer les images lues en texte exploitable sur machine et des logiciels d'édition électronique Interleaf pour que la reproduction de certaines parties des volumes du *Recueil des Traités* puisse être effectuée dans la Section.

Sous-programme 3
Développement progressif et codification
du droit international

Tableau 6.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 583,3	3 437,2	—	—	3 437,2	200,8	3 638,0
Autres dépenses de personnel	31,2	6,4	—	—	6,4	0,3	6,7
Consultants et experts	0,7	—	—	—	—	—	—
Voyages	21,5	16,2	—	—	16,2	0,8	17,0
Services contractuels	193,3	129,0	(19,0)	(14,7)	110,0	5,3	115,3
Frais généraux de fonctionnement	21,4	23,7	—	—	23,7	1,0	24,7
Fournitures et accessoires	6,8	6,7	(6,7)	(100,0)	—	—	—
Matériel	11,3	20,6	(3,0)	(14,5)	17,6	0,8	18,4
Bourses, subventions et contributions	317,4	341,6	—	—	341,6	16,6	358,2
Total	3 186,9	3 981,4	(28,7)	(0,7)	3 952,7	225,6	4 178,3

Tableau 6.12 (suite)

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	107,1	104,1	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	187,8
	4,9	8,7	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence commémorative Gilberto Amado	9,7
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	112,0	112,8		197,5
Total 1) et 2)	3 298,9	4 094,2		4 375,8

Tableau 6.13

Postes nécessaires

Unité administrative : Division de la codification

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	6	6	—	—	—	—	6	6
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	14	14	—	—	—	—	14	14
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
Total	7	7	—	—	—	—	7	7
Total général	21	21	—	—	—	—	21	21

6.46 Au cours du prochain exercice biennal, les activités continueront à privilégier les quatre principaux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le droit international (1990-1999), à savoir promouvoir l'acceptation et le respect des principes du droit international, notamment en encourageant l'adhésion aux conventions internationales, en renforçant la protection de la sécurité et de la sûreté des missions et des représentants consulaires et diplomatiques, en étudiant la question d'une cour criminelle internationale, en élaborant un projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité et en renforçant la coopération internationale en vue d'éliminer le terrorisme international; encourager le développement progressif et la codification du droit international en formulant des règles ou des directives sur des sujets comme les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens et le droit relatif aux utilisations des cours d'eau

internationaux à des fins autres que la navigation; promouvoir des moyens de règlement pacifique des différends entre États grâce notamment à l'établissement d'un service de règlement des différends offrant ses services spontanément ou sur demande dès qu'un différend surgit; et encourager l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international grâce à des publications sur le droit international, à l'organisation de séminaires et à l'octroi de bourses.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Coordination, conformément au paragraphe 4 de la résolution 49/50 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1994, des activités entreprises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le droit international par les organisations internationales oeuvrant dans le domaine du droit international.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports présentés à l'Assemblée générale sur les sujets suivants : Décennie des Nations Unies pour le droit international; protection des missions diplomatiques et consulaires; terrorisme international; immunités juridictionnelles des États et de leurs biens; Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; et sur d'autres sujets à la demande de l'Assemblée. Préparation d'un résumé thématique des débats de la Sixième Commission à l'intention de la Commission du droit international et assistance aux rapporteurs spéciaux de la Commission pour la préparation de rapports sur des sujets tels que la responsabilité des États en ce qui concerne les actes internationalement illicites; la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international; le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité; le droit et la pratique concernant les réserves aux traités; et la succession d'États pour les questions de nationalité.
- b) *Services fonctionnels.* Deux sessions de la Sixième Commission de l'Assemblée générale et de ses groupes de travail; deux sessions du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation; deux sessions de la Commission du droit international; une session du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; et une conférence de plénipotentiaires sur la codification que l'Assemblée générale pourra décider de convoquer au cours de l'exercice biennal pour examiner le projet définitif adopté par la Commission du droit international sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.

3. *Publications*

Publications périodiques. Quatre volumes de l'*Annuaire de la Commission du droit international*; deux livraisons de l'*Annuaire juridique*; volumes 22 et 23 de la *Série législative* et volume XXII du *Recueil des sentences arbitrales internationales des Nations Unies*.

4. *Supports et services d'information*

Brochures, plaquettes, résumés analytiques, panneaux muraux, dossiers d'information; versions arabe, chinoise, espagnole, française et russe des *Travaux de la Commission du droit international*, 5e édition.

5. *Activités opérationnelles*

Formation de groupe (séminaires, ateliers et bourses d'études). Trente-deux bourses d'études et 50 subventions pour frais de voyage dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.47 Le montant prévu (3 437 200 dollars, qui correspond à la base de ressources) couvrirait le coût du maintien de 14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 7 postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 6.48 Un montant de 6 400 dollars, qui correspond à la base de ressources, est demandé pour couvrir le coût des heures supplémentaires de la Division de la codification.

Voyages

- 6.49 Le montant prévu (16 200 dollars), qui correspond à la base de ressources, couvrirait les frais de voyage du personnel participant à des réunions et à des conférences d'organes de l'ONU et d'autres organes tenues hors Siège et à des réunions d'organismes régionaux avec lesquels la Commission du droit international entretient des relations officielles. Les réunions et conférences tenues hors Siège ont été prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution sur le statut de la Commission (résolution 174 (II) du 21 novembre 1947).

Services contractuels

- 6.50 Le montant prévu (110 000 dollars) correspond aux travaux contractuels d'impression de deux volumes de l'*Annuaire juridique*, de deux volumes de la *Série législative* et d'un volume du *Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies*.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.51 Le montant prévu (23 700 dollars), qui correspond à la base de ressources, permettra de couvrir les frais de communications (3 800 dollars) et l'entretien du matériel de bureautique (19 900 dollars).

Matériel

- 6.52 Un montant de 17 600 dollars est prévu pour couvrir l'achat de matériel de bureautique (11 200 dollars), dont deux ordinateurs individuels, trois imprimantes Laserjet et des logiciels, ainsi que pour remplacer quatre ordinateurs de table et trois imprimantes à jet d'encre (6 400 dollars).

Sous-programme 4
Services juridiques généraux fournis aux organes
et aux programmes de l'Organisation des Nations Unies

Tableau 6.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 586,8	2 853,3	87,8	3,0	2 941,1	178,1	3 119,2
Autres dépenses de personnel	2,9	33,1	—	—	33,1	1,4	34,5
Consultants et experts	24,7	62,4	(6,1)	(9,7)	56,3	2,4	58,7
Voyages	—	8,8	(0,8)	(9,0)	8,0	0,4	8,4
Services contractuels	17,2	195,7	(63,7)	(32,5)	132,0	6,4	138,4
Frais généraux de fonctionnement	32,8	33,8	—	—	33,8	1,6	35,4
Fournitures et accessoires	8,3	7,3	—	—	7,3	0,4	7,7
Matériel	18,1	44,3	(14,1)	(31,8)	30,2	1,6	31,8
Total	2 690,8	3 238,7	3,1	0,1	3 241,8	192,3	3 434,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies Structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires	925,5	1 627,0	1 505,7
ii) Des programmes extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	—	635,1	635,1
b) Activités de fond	—	—	—
c) Projets opérationnels	—	—	—
Total	925,5	2 262,1	2 140,8
Total 1) et 2)	3 616,3	5 500,8	5 574,9

Tableau 6.15

Postes nécessaires
Unité administrative : Division des questions juridiques générales

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	1	1	2	2
P-5	4	4	—	—	2	2	6	6
P-4/3	5	6	—	—	3	2	8	8
P-2/1	—	—	—	—	2	2	2	2
Total	11	12	—	—	8	7	19	19
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	5	—	—	4	4	9	9
Total	5	5	—	—	4	4	9	9
Total général	16	17	—	—	12	11	28	28

- 6.53 Des services juridiques (rédaction et interprétation de divers instruments juridiques; rédaction de mémoires; éclaircissements de mandats, négociations juridiques; représentation et autres formes d'assistance juridique) seront fournis à l'Organisation et à ses organes afin notamment de faire observer le droit administratif de l'Organisation, de faire respecter ses droits et de la défendre en cas de litige. L'accent est mis sur la fourniture d'un appui juridique aux missions de maintien de la paix, d'observation et de bons offices ainsi qu'aux missions humanitaires et autres de l'Organisation.

Activités
Coopération internationale

Avis et services juridiques généraux. Avis et assistance juridiques concernant les accords, les contrats, les baux, les assurances, les droits d'auteur et les impôts; réduction au minimum du contentieux de l'Organisation et défense de ses droits, notamment en assurant sa représentation devant les instances judiciaires ou arbitrales; assistance pour le développement du droit administratif de l'Organisation et avis juridiques sur les questions y relatives, y compris les questions financières de personnel et de pension; représentation du Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies et fourniture de services juridiques dans le cadre des affaires portées devant le Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif; et autres services juridiques généraux fournis aux organes de délibération et d'exécution et aux secrétariats des Nations Unies.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.54 Le montant prévu (2 941 100 dollars, soit un accroissement de 87 800 dollars) permettra de maintenir 11 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 5 postes d'agent des services généraux, et de créer 1 poste d'administrateur de la classe P-3. La création de ce dernier poste est proposée pour faire face à l'augmentation du volume de travail découlant de l'accroissement de la demande de services juridiques, en particulier dans les domaines du droit commercial et du droit administratif.

Autres dépenses de personnel

- 6.55 Les ressources demandées (33 100 dollars), dont le montant est inchangé, permettront d'engager des juristes à titre temporaire pendant les périodes de pointe, notamment pour faire face aux demandes imprévues émanant du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale (27 200 dollars), et de rémunérer les heures supplémentaires (5 900 dollars).

Consultants et experts

- 6.56 Les ressources prévues (56 300 dollars), en diminution de 6 100 dollars, sont destinées à couvrir le coût des services de consultants nécessaires pour des activités pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences spécialisées voulues, comme l'interprétation de lois nationales, de contrats et de baux, et pour des sujets très techniques ou la fourniture d'avis juridiques sur des questions financières spécialisées.

Voyages

- 6.57 On estime qu'un montant de 8 000 dollars (soit une diminution de 800 dollars) sera nécessaire pour couvrir les frais de voyage entraînés par les consultations avec des fonctionnaires dans d'autres lieux d'affectation, la négociation et la préparation des demandes et accords, la représentation devant les instances judiciaires ou arbitrales, la fourniture de services juridiques à des conférences, organes et secrétariats des Nations Unies, la préparation des dossiers concernant l'interprétation d'accords ou le règlement de différends et la représentation du Secrétaire général devant le Tribunal administratif des Nations Unies à ses sessions de Genève.

Services contractuels

- 6.58 Le montant prévu (132 000 dollars) servira à payer les droits d'abonnement et d'utilisation des bases de données WESTLAW et LEXIS qui donnent accès à la documentation juridique de certains États et à la documentation juridique internationale ainsi qu'aux jugements du Tribunal administratif.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.59 Les ressources demandées (33 800 dollars), dont le montant est inchangé, couvriront le coût des communications (9 600 dollars) et de l'entretien du matériel de bureautique (24 200 dollars).

Fournitures et accessoires

- 6.60 Le montant de 7 300 dollars prévu pour l'achat de fournitures informatiques est inchangé.

Matériel

- 6.61 Les ressources prévues (30 200 dollars) serviront à acheter du matériel de bureautique (11 200 dollars) et à remplacer ou moderniser le matériel informatique de la Division (19 000 dollars).

Sous-programme 5
Harmonisation et unification progressives
du droit commercial international

Tableau 6.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 513,3	2 910,0	—	—	2 910,0	319,7	3 229,7
Autres dépenses de personnel	7,1	8,2	—	—	8,2	0,8	9,0
Consultants et experts	71,6	112,7	(11,1)	(9,8)	101,6	8,9	110,5
Voyages	52,7	64,3	—	—	64,3	5,9	70,2
Matériel	36,2	64,2	(39,0)	(60,7)	25,2	2,2	27,4
Total	2 680,9	3 159,4	(50,1)	(1,5)	3 109,3	337,5	3 446,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	222,5	193,0	Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	193,0
	—	—	Fonds de contributions volontaires pour le financement des frais de voyage des représentants de pays en développement Membres de l'ONU	—
	—	—	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10,0
	186,0	186,0	c) Projets opérationnels : Sources bilatérales	—
Total	408,5	379,0		203,0
Total 1) et 2)	3 089,4	3 538,4		3 649,8

Tableau 6.17

Postes nécessaires
Unité administrative : Service du droit commercial international

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	7	7	—	—	1	—	8	7
Total	10	10	—	—	1	—	11	10
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
Total	7	7	—	—	—	—	7	7
Total général	17	17	—	—	1	—	18	17

- 6.62 L'objectif de ce sous-programme est de mettre au point des instruments qui facilitent le commerce international et tiennent compte des nouvelles pratiques commerciales. On continuera d'élaborer des textes juridiques aux fins de l'unification et de l'harmonisation du commerce international. Les activités de formation et d'assistance resteront axées sur les échanges de données informatisées, qui se développent dans les activités commerciales, et sur les besoins particuliers des pays en développement. Pour l'exécution de ce sous-programme, le Secrétariat reçoit des directives de la CNUDCI, à laquelle il fournit des services fonctionnels.

Activités
1. Coopération internationale

- a) *Promotion d'instruments juridiques.* Missions auprès d'organes législatifs nationaux pour les aider à appliquer les instruments de la CNUDCI et à rédiger des textes de loi ou les projets de règlement d'organes non gouvernementaux, comme les centres d'arbitrage et les entités qui passent les marchés; réunions d'information sur les caractéristiques et les avantages des instruments de la CNUDCI, organisées à l'intention de fonctionnaires nationaux, en particulier les fonctionnaires de pays en développement ou de pays nouvellement indépendants engagés dans une réforme de leur économie (pays en transition); séminaires à l'intention des utilisateurs des instruments de la CNUDCI; création puis mise à jour régulière d'un panneau d'affichage électronique sur les textes juridiques de la CNUDCI, accessible par Internet; mise à jour de la base de données contenant les décisions des tribunaux ordinaires et des tribunaux arbitraux concernant des instruments de la CNUDCI (Jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI — CLOUT), publications de sommaires des décisions de ces instances et suivi des tendances qui s'en dégagent quant à leurs pratiques.
- b) *Relations extérieures.* Coordination des travaux de différents organismes faisant partie ou non du système des Nations Unies, cette activité consistant à établir des rapports à la Commission sur les travaux des organismes en question, à participer aux réunions d'organisations internationales et à maintenir avec celles-ci des liens étroits, notamment avec l'OEA, l'OCDE, la Zone d'échanges préférentiels pour les États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), le Comité consultatif juridique afro-asiatique et le Conseil de coopération économique du Pacifique. Le dernier rapport sur

les activités des organisations internationales, qui porte la cote A/CN.9/380, décrit les travaux de 27 organisations sur des sujets touchant le droit commercial international.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation.* Rapport à l'Assemblée générale sur les travaux des vingt-neuvième et trentième sessions de la Commission; rapport à la CNUDCI (12 au plus) sur les travaux de ses groupes de travail intergouvernementaux et 10 rapports au plus sur des sujets devant être examinés par la Commission et sélectionnés par elle; un rapport annuel sur les projets de formation et d'assistance, l'état et la promotion des textes de la CNUDCI, la coordination des activités d'autres organisations et la bibliographie des ouvrages et articles relatifs aux activités de la CNUDCI; rapports (4 au plus) au Groupe de travail sur les pratiques en matière de contrats internationaux; rapports (4 au plus) au Groupe de travail sur le nouvel ordre économique international et au Groupe de travail sur les échanges de données informatisées.
- b) *Services fonctionnels.* Deux sessions de la Sixième Commission de l'Assemblée générale; deux sessions de la CNUDCI; quatre sessions du Groupe de travail sur les échanges de données informatisées; quatre sessions du Groupe de travail sur les pratiques en matière de contrats internationaux; et quatre sessions du Groupe de travail sur le nouvel ordre économique international.
- c) *Réunions de groupes d'experts et travaux préparatoires connexes.* Deux réunions du Groupe spécial d'experts sur les échanges de données informatisées (concernant les questions juridiques non résolues dans le droit relatif à ces échanges); deux réunions du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier les pratiques en matière de contrats internationaux (concernant les questions juridiques non résolues posées par ces pratiques); deux réunions du Groupe spécial d'experts du nouvel ordre économique international (concernant les questions de droit commercial international présentant un intérêt particulier pour les pays en développement).

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Volumes 26 et 27 de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*; livre sur la CNUDCI, deuxième édition; *Registre des textes des conventions et autres instruments*, volume III; réimpression de l'*Annuaire de la CNUDCI*, volumes I (1968-1970), VII (1976), VIII (1977), X (1979) et XVII (1986).
- b) *Publications isolées.* Loi type sur certains aspects juridiques de l'échange de données informatisées et des moyens connexes de communication des données (y compris le Guide pour l'incorporation dans le droit interne de la Loi type); Guide des conférences préparatoires : notes sur la planification de la procédure arbitrale; coopération judiciaire dans les affaires d'insolvabilité transnationale; brochure sur la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958); ouvrage sur le matériel didactique recommandé pour l'enseignement du droit commercial; Jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI (CLOUT), volume I : sommaires relatifs à la Loi type sur l'arbitrage, 1992-1996; volume 2 : sommaires relatifs à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente et la prescription, 1992-1996, et volume 3 : sommaires des décisions interprétant les Règles de Hambourg, 1992-1996; réimpression de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises; Règlement d'arbitrage de la CNUDCI; Guide juridique de la CNUDCI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles; Guide juridique de la CNUDCI pour les opérations internationales d'échanges compensés; Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international; documents officiels de la Conférence des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (Hambourg, 1978); Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974); Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international (Vienne, 1991); brochure sur la Convention relative aux garanties bancaires (avec une introduction); Guide pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales visées par la Convention de New York de 1958; Loi uniforme sur les titres électroniques (y compris le guide pour son incorporation dans le droit interne); Accès et reconnaissance dans les affaires d'insolvabilité

transnationale; réimpression de la Loi type sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services et du guide pour son incorporation dans le droit interne, du Règlement de conciliation de la CNUDCI, de la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, 1978 (Règles de Hambourg), de la Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux et de la Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux.

4. *Supports et services d'information*

On cherchera à promouvoir les résultats des travaux de la Commission auprès d'un public beaucoup plus large que celui des législateurs. Les activités seront diverses : conférences destinées à des groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit à Vienne et dans d'autres villes, dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires, ou des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales (24 par an environ); envoi de documents à des publics ciblés; établissement de contacts avec des organismes nationaux ou internationaux disposés à promouvoir les instruments de la CNUDCI; publication de communiqués de presse; participation de représentants du Service, en tant que modérateurs et arbitres au débat annuel organisé à Vienne et à des manifestations analogues.

5. *Activités opérationnelles*

Formation de groupe (séminaires, ateliers et bourses d'études). Un colloque de cinq jours sur le droit commercial international à Vienne (1997); une trentaine de séminaires ou d'ateliers organisés dans différents pays en développement à l'intention de fonctionnaires, de juges, d'universitaires et de praticiens pour leur faire connaître les instruments établis par la Commission.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination des activités menées par des organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, le Centre du commerce international CNUCED/GATT, la Banque mondiale, le Comité des services de la CNUCED, le Groupe de travail sur la facilitation des procédures du commerce international de la Commission économique pour l'Europe et les commissions régionales.

7. *Services de conférence*

Services de bibliothèque : gestion de la bibliothèque de droit de la CNUDCI.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.63 Les ressources demandées (2 910 000 dollars), dont le montant est inchangé, couvriront le coût des postes permanents, soit 10 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 7 postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 6.64 Les ressources demandées (8 200 dollars), dont le montant est inchangé, serviront à rémunérer les heures supplémentaires.

Consultants et experts

- 6.65 Les ressources prévues (101 600 dollars) permettront de s'assurer les services de consultants et d'experts pour l'élaboration de deux rapports à présenter à la CNUDCI (l'un sur les pratiques en matière de contrats internationaux, l'autre sur les échanges de données informatisées) (29 400 dollars); et d'organiser six réunions d'un groupe spécial d'experts chargé d'étudier les incidences juridiques de diverses questions, dont les pratiques en matière de contrats internationaux et le nouvel ordre économique international.

Voyages

- 6.66 Les ressources demandées (64 300 dollars), dont le montant est inchangé, couvriront les frais de voyage des fonctionnaires qui assisteront à des réunions d'autres organisations ayant un rapport direct avec les travaux de la CNUDCI, celle-ci étant le principal organe juridique chargé de coordonner les travaux des

organisations internationales s'occupant du droit commercial international; les frais de voyage des fonctionnaires fournissant un appui fonctionnel à des séminaires régionaux; et les frais de voyage encourus pour la promotion de l'incorporation des textes élaborés par la CNUDCI dans les législations nationales.

Matériel

- 6.67 Le montant prévu (25 200 dollars) permettra d'acheter trois nouveaux ordinateurs personnels, une imprimante à laser, un scanner à plat équipé d'un introducteur feuille à feuille, une unité de disques pour serveur et des logiciels; il servira aussi à remplacer du matériel de bureautique et des logiciels.

2. Droit de la mer et affaires maritimes

Tableau 6.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	4 850,1	6 502,7	(746,2)	(11,4)	5 756,5	331,8	6 088,3
Autres dépenses de personnel	81,2	2,5	(2,4)	(96,0)	0,1	—	0,1
Consultants et experts	117,0	297,3	(28,6)	(9,6)	268,7	12,9	281,6
Voyages	411,1	210,2	(62,7)	(29,8)	147,5	6,7	154,2
Services contractuels	37,0	80,6	(11,0)	(13,6)	69,6	3,5	73,1
Frais généraux de fonctionnement	739,5	550,1	(545,1)	(99,0)	5,0	0,2	5,2
Fournitures et accessoires	57,4	37,5	(21,9)	(58,4)	15,6	0,9	16,5
Matériel	22,4	283,6	(40,7)	(14,3)	242,9	11,8	254,7
Total	6 315,7	7 964,5	(1 458,6)	(18,3)	6 505,9	367,8	6 873,7

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : bourses d'études financées par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe	40,0
	53,3	42,0	Fonds d'affectation spéciale pour certains aspects de l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	—
	4,1	—	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux pays en développement : participation à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs	—
	20,3	129,6	Compte spécial pour la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer relatif aux droits d'enregistrement des investisseurs pionniers	—
	32,5	120,5		—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	110,2	292,1		40,0
Total 1) et 2)	6 425,9	8 256,6		6 913,7

Tableau 6.19

Postes nécessaires*Unité administrative : Division des affaires maritimes et du droit de la mer*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	4	3	—	—	—	—	4	3
P-5	5	6	—	—	—	—	5	6
P-4/3	7	8	—	—	—	—	7	8
P-2/1	6	5	—	—	—	—	6	5
Total	23	23	—	—	—	—	23	23
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	14	13	—	—	—	—	14	13
Total	14	13	—	—	—	—	14	13
Total général	37	36	—	—	—	—	37	36

Vue d'ensemble

- 6.68 Le programme d'activité décrit dans le présent chapitre suit la stratégie exposée dans le programme 10 du plan à moyen terme. Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'adoption par l'Assemblée générale de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention en 1994 (résolution 48/263), le programme d'activité vise à faciliter leur mise en oeuvre en assurant une transition sans heurt et en conciliant les responsabilités confiées au Secrétaire général au moment de l'adoption de la Convention et celles qui sont les siennes du fait qu'elle est entrée en vigueur.
- 6.69 L'objectif général du programme est de promouvoir la paix et la sécurité internationales. À cet effet, l'on s'emploiera à renforcer le régime juridique international des mers et des océans établi par la Convention par des activités tant orientées vers une acceptation aussi large que possible de la Convention et de l'Accord et leur application uniforme, cohérente et rationnelle qu'axées sur l'assistance et la prestation de services consultatifs aux États afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti du nouveau régime international en fonction des droits et obligations qui en découlent.
- 6.70 Conformément au mandat confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/28 du 6 décembre 1994, l'on s'attachera essentiellement à fournir aux États des informations, des conseils et une assistance coordonnés, par le biais de l'examen, de l'analyse et du suivi des faits nouveaux intervenus dans les domaines du droit de la mer et des affaires maritimes; de la fourniture de services — y compris des services de dépositaire, des services consultatifs et des stages de formation — afin de les aider à appliquer la Convention, à créer et à renforcer les capacités et les infrastructures nécessaires pour mettre en oeuvre le nouveau régime juridique dans le cadre d'une action nationale, sous-régionale, régionale et mondiale; l'on s'emploiera ainsi à faciliter le règlement pacifique des différends et à mettre en place la Commission des limites du plateau continental et à en assurer le service.
- 6.71 La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer cesseront d'exister à l'issue de la première session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, en août 1995. En

conséquence, il n'est pas prévu, pour l'exercice biennal 1996-1997, d'activités au titre de la Commission préparatoire. Le bureau de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, installé à Kingston, sera liquidé et les fonds correspondants ne seront plus nécessaires.

Sous-programme 1
Promotion de l'application uniforme et cohérente de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et fourniture de services consultatifs et d'informations aux États

- 6.72 Du fait de l'entrée en vigueur de la Convention et conformément aux activités prescrites par la résolution 49/28, adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, le sous-programme visera à faciliter une acceptation aussi large que possible de la Convention et de l'Accord et leur application rationnelle. L'on aidera les États Membres à mieux appréhender les dispositions de la Convention, à les appliquer et à faire face aux incidences de leur entrée en vigueur. Un système centralisé de banques de données intégrées, concernant notamment les politiques et la législation maritimes, sera élaboré pour répondre à leurs besoins en matière de conseils et d'informations. La prestation de conseils juridiques d'ordre général et d'autres services consultatifs sera renforcée, tout comme la diffusion de l'information relative aux faits nouveaux intervenus aux plans national, régional et international dans ces domaines. Les services de depositaires prévus dans la Convention seront eux aussi étoffés. Le règlement pacifique des différends, comme stipulé par la Convention, sera également facilité.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Règlement des différends, missions particulières, missions de bons offices et études documentaires.* Prestation de services consultatifs et d'une aide aux États en vue du règlement des différends et, à cet effet, administration des procédures de conciliation et d'arbitrage, que l'on s'efforcera, comme le veut la Convention, de favoriser; et surveillance des zones de conflit potentielles;
- b) *Promotion des instruments juridiques.* Favoriser l'acceptation universelle de la Convention et de l'Accord, leur application uniforme, cohérente et rationnelle et, à cet effet, notamment, suivre leur mise en oeuvre et diffuser l'information; recueillir, compiler et diffuser des informations sur les traités multilatéraux et bilatéraux et sur d'autres instruments juridiques, ainsi que sur les législations nationales et les décisions pertinentes rendues par les tribunaux nationaux et internationaux; prêter des conseils et fournir des informations, de manière coordonnée, pour ce qui touche la législation et les politiques maritimes, grâce à l'élaboration, en coopération avec les organisations internationales concernées, d'un système centralisé de banques de données intégrées; et mettre en place un système de communication d'informations d'intérêt général aux États et aux organismes et organisations internationaux intéressés;
- c) *Services de depositaires.* Maintenance et extension, comme le veut la Convention, des installations requises pour le dépôt, par les États, de cartes, graphiques et coordonnées géographiques relatifs aux zones maritimes nationales et administration du système nécessaire à leur enregistrement et diffusion, y compris un système cartographique; diffusion, en tant que de besoin, desdites informations;
- d) *Avis et services juridiques de caractère général.* Sur demande des États et organismes, analyse et recherche juridiques ainsi que services consultatifs et assistance juridique concernant le droit de la mer et les affaires maritimes;

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Sept rapports à l'Assemblée générale : deux sur les faits nouveaux relatifs à l'application de la Convention et autres faits concernant les affaires maritimes et le droit de la mer, y compris le règlement pacifique des différends; quatre sur des aspects spécifiques

d'intérêt actuel; et un sur l'incidence de l'entrée en vigueur de la Convention sur les programmes et instruments mis en oeuvre ou prévus par les organismes des Nations Unies.

3. Publications

- a) *Publications périodiques.* Deux numéros de la publication intitulée *Bibliography of the Law of the Sea*; six numéros du *Bulletin du droit de la mer*; deux numéros de *La pratique des États*;
- b) *Publications non périodiques.* Une édition en un seul volume de la Convention et de l'Accord; et un guide de la Convention;
- c) *Supports techniques.* Fourniture d'informations et de données spécialisées sur support informatique relatives à l'état d'avancement de l'application de la Convention et de l'Accord, des traités multilatéraux et bilatéraux et d'autres instruments juridiques, ainsi que de la législation nationale; bulletin périodique sur les tendances actuelles en la matière.

4. Supports et services d'information

Élaboration et diffusion de documents à but promotionnel et didactique relatifs à la Convention et appui aux activités menées par des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement en vue de promouvoir l'application de la Convention.

5. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Services consultatifs aux États, notamment pour ce qui touche les questions relatives à la ratification et à l'application de la Convention et de l'Accord, la réforme de la législation nationale en fonction des dispositions de la Convention et la formulation de règles et réglementations en vue de son application; et prestation de conseils en vue de l'application uniforme et cohérente de la Convention par le biais de la participation à des réunions et à des conférences.
- b) *Formation de groupe, y compris l'organisation de séminaires et d'ateliers et l'octroi de bourses.* Réunions d'information périodiques ou ponctuelles concernant le droit de la mer; un stage sur la Convention, les instruments internationaux connexes et l'harmonisation de la législation nationale maritime; octroi de deux bourses d'études sur le droit de la mer, financées par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe.

6. Services de conférence

Services de bibliothèque. Gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence sur le droit de la mer et de la base de données bibliographiques.

Sous-programme 2

Fourniture d'une assistance aux États pour l'élaboration d'une politique maritime et la gestion intégrée des océans dans le cadre du régime juridique global de la mer

- 6.73 Compte tenu des droits et obligations découlant de l'entrée en vigueur de la Convention, l'on aidera les États Membres, et particulièrement les pays en développement, à appliquer la Convention et à développer et renforcer leurs capacités afin qu'ils tirent le meilleur parti du régime juridique établi par la Convention. Des services consultatifs et de formation seront fournis à cet effet. En ce qui concerne le développement durable des ressources marines dans le cadre du nouveau régime juridique, l'on répondra en priorité aux besoins des États en matière d'informations et de données spécialisées leur permettant d'élaborer, à l'échelon national, sous-régional ou régional, des systèmes informatiques intégrés sur les zones maritimes placées sous une juridiction nationale et de mettre en place le cadre juridique approprié.

Activités

1. Coopération internationale

Promotion des instruments juridiques. Services consultatifs et assistance aux États dans les efforts qu'ils déploient pour définir un cadre juridique approprié et coopérer, au niveau sous-régional et régional, au développement durable des ressources marines et au respect des obligations que leur font la Convention et les instruments y relatifs.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires. Une session d'un organe subsidiaire de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO; deux réunions du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers et une réunion de chacun de ses groupes de travail; une réunion du Groupe d'experts sur les sciences de la mer et les ressources non biologiques (ONU/COI); deux sessions du Comité consultatif chargé de la publication *Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts* (ONU/COI/FAO/PNUF); et une réunion d'experts sur les informations et données spécialisées nécessaires aux États pour élaborer, aux niveaux national, sous-régional ou régional, des systèmes intégrés d'information sur les zones maritimes placées sous une juridiction nationale en vue du développement durable des ressources marines dans le cadre du nouveau régime juridique international.

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Un guide des informations et données spécialisées nécessaires pour développer, aux niveaux national, sous-régional ou régional, des systèmes d'information intégrés en vue du développement durable des ressources marines placées sous une juridiction nationale dans le cadre du régime juridique international des océans;
- b) *Publications non périodiques.* En coopération avec les organisations concernées, un rapport sur les services d'information dans les pays en développement et leur exploitation en vue d'assurer le développement durable des ressources marines placées sous une juridiction nationale et de tirer parti des avantages qui découlent du régime juridique international des océans; un rapport sur les modalités nécessaires à la mise en place d'un cadre législatif permettant aux États d'assurer la mise en valeur durable des ressources marines placées sous juridiction nationale et de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention et des instruments y relatifs; et deux rapports du Groupe d'experts mixtes chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers;
- c) *Supports techniques.* Notes de synthèse qui seront incorporées à la publication mensuelle interinstitutions intitulée *Aquatic Sciences and Fisheries Abstracts*.

4. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs. Services consultatifs aux États pour les aider à analyser les incidences de l'entrée en vigueur de la Convention, compte tenu des droits et obligations qui en découlent, et à exploiter et renforcer leurs capacités afin qu'ils tirent le meilleur parti du régime juridique établi par la Convention; services consultatifs aux États pour leur permettre d'exécuter des activités et des programmes tenant spécifiquement compte de l'incidence de l'entrée en vigueur de la Convention; et conseils aux États pour les aider à tirer le meilleur avantage possible des dispositions de la Convention en participant à des réunions et à des conférences.

Sous-programme 3
Fourniture d'un appui aux organismes des Nations Unies
et harmonisation des activités liées aux affaires maritimes
dans le cadre de la Convention

- 6.74 Le Bureau s'occupera des répercussions que l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a sur les instruments et les programmes connexes, existant ou à l'état de projet dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'on s'attachera à faire en sorte que les organismes des Nations Unies coopèrent dûment à la réalisation du programme d'activité relatif au droit de la mer et aux affaires maritimes, comme prescrit dans la résolution 49/28 de l'Assemblée générale. Les activités d'harmonisation et de liaison, ainsi que les services consultatifs, serviront essentiellement à aider les organisations internationales à évaluer les répercussions de l'entrée en vigueur de la Convention dans leurs domaines de compétence respectifs, et à déterminer les mesures supplémentaires qu'il y aurait lieu éventuellement de prendre à la suite de cette entrée en vigueur, afin que l'application des dispositions de la Convention soit assurée dans l'ensemble du système des Nations Unies de manière uniforme, cohérente et coordonnée.

Activités

1. *Coopération internationale*

Avis et services juridiques de caractère général. Travaux de recherche et d'analyse juridiques, avis et services juridiques concernant le droit de la mer et les affaires maritimes, à la demande du Secrétaire général, des services du Secrétariat, d'autres organes et organismes des Nations Unies et d'autres organisations, mondiales, régionales, sous-régionales ou non gouvernementales.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Concours à l'élaboration de documents relatifs au chapitre 17 du programme Action 21 (Protection des océans et de toutes les mers — y compris les mers fermées et demi-fermées — et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques), destinés à l'Assemblée générale et à la Commission du développement durable; documentation destinée aux conférences des parties aux conventions mondiales et régionales connexes; études, rapports et notes d'information sur des questions liées au droit de la mer et aux affaires maritimes, à l'occasion des sessions d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts du système des Nations Unies;
- b) *Services fonctionnels.* Participation au service de la session de 1996 de la Commission du développement durable concernant le chapitre 17 d'Action 21 et aux réunions intergouvernementales convoquées à ce titre; participation au service des conférences des parties aux conventions mondiales et régionales connexes.

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Publication périodique d'un choix de documents relatifs au droit de la mer établis par des organismes ayant des activités dans le secteur maritime;
- b) *Publications non périodiques.* Publication de documents complémentaires fournis par les organisations compétentes en vue de l'élaboration du rapport sur les répercussions de l'entrée en vigueur de la Convention sur les instruments et programmes connexes, existant et à l'état de projet.

4. Activités opérationnelles

Services consultatifs. Services consultatifs aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations sous-régionales, régionales et mondiales, concernant tant les répercussions qu'à l'entrée en vigueur de la Convention sur les instruments juridiques en vigueur ou à l'état de projet relevant de leurs domaines de compétence respectifs, que l'élaboration de programmes et d'activités, compte tenu de ces répercussions.

5. Coordination, harmonisation et liaison

- a) Coopération interorganisations au sein du système des Nations Unies en vue du suivi d'Action 21, et en particulier du chapitre 17, dans le cadre du Comité intersecrétariats des programmes scientifiques relatifs à l'océanographie, du Comité administratif de coordination et de son Sous-Comité des océans et des zones côtières, ainsi que du Comité interinstitutions du développement durable;
- b) Coopération interorganisations dans le cadre du Comité intersecrétariats des programmes scientifiques relatifs à l'océanographie en vue d'arrêter des dispositions relatives à l'Année internationale de l'océan (1998), et notamment aux préparatifs de l'Année;
- c) Concours à des groupes communs d'experts et d'autres organes interinstitutions ainsi qu'à des programmes communs interinstitutions;
- d) Activités en collaboration avec les commissions régionales, les institutions spécialisées et d'autres organisations, afin qu'elles envisagent de manière concertée l'application de la Convention, notamment dans les domaines suivants : transports maritimes et navigation (OMI, CNUCED); sécurité de la navigation et plates-formes en mer (OMI); protection de l'environnement marin (OMI, AIEA, UNESCO/COI, PNUE); travail en mer (OIT); recherche scientifique marine (COI); transfert de techniques marines (ONUDI, UNESCO/COI); ressources biologiques de la mer (FAO), ressources non biologiques de la mer (COI) et aménagement des zones côtières (COI, PNUE);
- e) Mise au point d'accords de coopération avec des organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies — notamment régionales et sous-régionales — et avec des organisations non gouvernementales touchant le droit de la mer et d'affaires maritimes.

Sous-programme 4

Service de la Commission préparatoire
de l'Autorité internationale des fonds marins
et du Tribunal international du droit de la mer
et appui à l'Autorité et au Tribunal une fois ceux-ci créés

- 6.75 La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer étant entrée en vigueur et l'Autorité internationale des fonds marins ayant commencé à exercer ses fonctions, les activités destinées à la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer prendront fin. Un accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Autorité internationale des fonds marins doit être conclu. On fera en sorte de faciliter également la création du Tribunal international du droit de la mer. Un accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et le Tribunal doit être définitivement arrêté. Il est prévu qu'un appui sera apporté à ces nouvelles institutions.

Sous-programme 5
Service de la Commission des limites du plateau continental créé par la Convention et d'autres organes intergouvernementaux et exécution des responsabilités supplémentaires confiées au Secrétaire général en vertu de la Convention

- 6.76 En vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Secrétaire général se voit confier un certain nombre de fonctions nouvelles qu'il devra probablement commencer à assumer au cours de l'exercice. Le Secrétariat devra notamment établir la Commission des limites du plateau continental et en rédiger le projet de règlement intérieur ainsi que formuler des critères sur les caractéristiques géophysiques, les profondeurs et la sédimentation; par la suite, il lui faudra organiser les réunions de la Commission et, selon que de besoin, celles des États parties et en assurer le service; présenter des rapports sur les questions générales soulevées par la Convention; et satisfaire aux dispositions de cet instrument en matière de notification et autres formalités. On constituera une base de données propre à faciliter les travaux de la Commission et à inciter les États et les organisations internationales à appliquer de manière rationnelle les dispositions de la Convention qui visent le plateau continental. On s'emploiera également à élaborer des normes et des procédures d'application.

Activités

1. *Coopération internationale*

Promotion d'instruments juridiques. Promotion de l'application des dispositions de la Convention visant le plateau continental, notamment par l'élaboration de normes et de procédures d'application, par la constitution d'une base de données sur le plateau continental où entreront en particulier les données scientifiques et techniques disponibles concernant la biologie marine, la géophysique, la géochimie et l'hydrographie et pertinentes au regard de l'application des dispositions de la Convention visant le plateau continental, et par la diffusion des informations ainsi réunies.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Conformément à la Convention, rapports aux États parties, à l'Autorité internationale des fonds marins et aux organisations internationales compétentes sur des questions d'ordre général soulevées par la Convention et sur les travaux de la Commission des limites du plateau continental;
- b) *Services fonctionnels.* Convocation et service d'une réunion des États parties à la Convention dans le but de créer la Commission des limites du plateau continental; organisation et service des première et deuxième sessions de la Commission.

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Brochure décrivant le régime auquel la Convention soumet le plateau continental;
- b) *Supports techniques.* Mise à disposition de données spécialisées et de services d'information, sur support électronique, concernant les limites du plateau continental.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination avec les organisations compétentes, particulièrement la Commission océanographique intergouvernementale et l'Organisation hydrographique internationale, pour ce qui concerne les travaux de la Commission des limites du plateau continental.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.77 Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux au Service administratif, et de reclasser à P-5 un poste de classe D-1, ce qui serait contrebalancé en partie par le reclassement à P-3 du poste (actuellement de classe P-2) de bibliothécaire affecté à la bibliothèque de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Pour l'essentiel, la diminution des montants demandés s'explique par la suppression de postes au bureau de Kingston en 1995.

Autres dépenses de personnel

- 6.78 Le montant demandé (100 dollars), qui accuse une diminution de 2 400 dollars, est destiné à rétribuer des heures supplémentaires.

Consultants et experts

- 6.79 Les ressources prévues (268 700 dollars) doivent servir à financer les services d'experts nécessaires pour l'élaboration de rapports à l'Assemblée générale concernant des sujets spécialisés visés par la Convention; les avis juridiques de caractère général et d'autres services consultatifs sur les répercussions juridiques et administratives de l'application de la Convention; la mise en place d'un système centralisé de bases de données intégrées sur la législation et les politiques en matière maritime; un manuel des données et informations spécialisées nécessaires aux systèmes d'information sur la mise en valeur durable des ressources marines; et divers autres rapports et services.

Voyages

- 6.80 Le montant prévu (147 500 dollars), qui accuse une diminution de 62 700 dollars, doit financer les frais de voyage des fonctionnaires qui prennent part à des réunions d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations concernant l'application et la promotion du respect de la Convention (76 200 dollars), assurent le service fonctionnel de groupes d'experts ou encore participent à des activités interinstitutions, notamment celles liées à l'exécution du programme Action 21 (71 300 dollars). La diminution des montants requis tient à ce que l'on a mis fin aux travaux de la Commission préparatoire.

Services contractuels

- 6.81 Le montant demandé (69 600 dollars) couvrira les coûts d'impression d'un manuel et d'autres études.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.82 Les ressources prévues (5 000 dollars), qui font apparaître une diminution de 545 100 dollars, représentent des frais de communications (4 600 dollars) et d'entretien du matériel de bureautique (400 dollars). Cette diminution résulte de la fermeture du bureau de Kingston.

Fournitures et accessoires

- 6.83 Le montant demandé (15 600 dollars) servira à l'achat de livres destinés à la bibliothèque de consultation sur le droit de la mer, source d'information centralisée à laquelle ont accès les États Membres, les milieux universitaires, les juristes et d'autres utilisateurs.

Matériel

- 6.84 Les ressources demandées (242 900 dollars) permettront d'acheter du matériel informatique (225 300 dollars) et de remplacer du matériel de bureautique (17 600 dollars).

C. Appui au programme

Tableau 6.20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	—	884,1	—	884,1	41,3	925,4
Autres dépenses de personnel	—	—	71,7	—	71,7	3,4	75,1
Frais généraux de fonctionnement	—	—	48,4	—	48,4	2,3	50,7
Fournitures et accessoires	—	—	4,0	—	4,0	0,1	4,1
Matériel	—	—	14,4	—	14,4	0,8	15,2
Total	—	—	1 022,6	—	1 022,6	47,9	1 070,5

Tableau 6.21

Postes nécessaires

Unité administrative : Service administratif

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	—	1	—	—	—	—	—	1
P-4/3	—	1	—	—	—	—	—	1
Total	—	2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	5	—	—	—	—	—	5
Total	—	5	—	—	—	—	—	5
Total général	—	7	—	—	—	—	—	7

6.85 Il est proposé de faire du Service administratif une entité distincte, du fait qu'il assure l'appui administratif nécessaire à l'ensemble du Bureau des affaires juridiques, tout en relevant directement du Conseiller juridique. En constituant le Service administratif en unité organisationnelle distincte, on ferait travailler ensemble le personnel chargé de l'appui administratif et on réunirait certaines des ressources servant à l'appui global du département. Il est proposé à cet égard d'opérer un transfert de ressources du Bureau du Conseiller juridique au Service administratif.

Titre IV Ressources nécessaires (aux taux courants)

Coopération internationale pour le développement

6.86 Le montant demandé (884 100 dollars) doit permettre de financer deux postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (1 P-5 et 1 P-3), et quatre postes d'agent des services généraux provenant, par transfert, du Bureau du Conseiller juridique, ainsi qu'un poste d'agent des services généraux provenant de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui viendront du développement durable de la structure administrative intégrée.

Autres dépenses de personnel

6.87 Les ressources prévues (71 700 dollars) doivent permettre de remplacer, à titre temporaire, les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et de recruter du personnel supplémentaire pendant les périodes de surcroît de travail (54 500 dollars), et de rétribuer des heures supplémentaires, des heures de nuit et des heures de week-end.

7A.1 Les contributions du Département, de la coordination des politiques et du développement durable sont définies (17 200 dollars) le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées pour 1992-1993 portant sur la deuxième phase de la restructuration du Secrétariat (A/C.5/47/88), et, d'autre part, dans la résolution 47/212 B de l'Assemblée générale, en date du 6 mai 1993.

6.88 Le montant prévu (48 400 dollars) doit couvrir les frais de courrier électronique, de téléphone et de télécopie sur le réseau interurbain et d'autres modes de communication (20 500 dollars), ainsi que d'assurer la coordination et d'élaboration des politiques qui incombent au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à la Deuxième et à la Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Il a donc principalement des tâches

6.89 Les ressources demandées (4 000 dollars) qui ont trait à l'égalité des sexes, des grandes questions de politique générale qui se posent dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, particulièrement en ce qui concerne la croissance et l'ajustement, la misère, la sécurité alimentaire et la

6.90 Le montant demandé (140 000 dollars) pour le matériel informatique (59 000 dollars) pour acheter des ordinateurs et des logiciels (61 000 dollars) du système de remplacement de matériel informatique jusqu'à (20 000 dollars) l'ence des politiques, la coordination et la gestion efficace des activités de l'Organisation elle-même dans les secteurs économique et social; d) coordonner la préparation et le suivi des conférences mondiales et d'initiatives telles que les programmes en faveur des pays les moins avancés, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; e) fournir des services techniques de secrétariat aux organes intergouvernementaux dans les domaines économique et social.

7A.3 Le Département est le principal secrétariat du système des Nations Unies pour les mécanismes intergouvernementaux et interorganisations en ce qui concerne les domaines suivants : développement durable, sources d'énergie nouvelles et renouvelables et énergie pour le développement, développement social, promotion de la femme, misère et sécurité alimentaire. Sa structure et sa mission sont conçues en fonction d'un objectif primordial : veiller à ce que la prise en compte des problèmes économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que celle des problèmes relatifs à l'égalité des sexes, fassent partie intégrante du processus d'élaboration et d'application des politiques.

7A.4 Pendant la période 1996-1997, l'action du Département restera axée sur l'intégration des différentes dimensions du développement (aspects sociaux, économiques et environnementaux, questions concernant les femmes), notamment grâce à des démarches propres à assurer un développement durable, équitable et participatif. Le Département élaborera, avant d'en favoriser l'application, une façon d'aborder de manière coordonnée les problèmes essentiels en matière de développement durable et de développement social, notamment en ce qui concerne la misère, la faim et la malnutrition, la promotion de la femme et la participation de tous les groupes sociaux au processus de développement. Au cours de l'exercice biennal, il apportera son concours aux mécanismes intergouvernementaux chargés de surveiller l'application des programmes d'action de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des petits États insulaires en développement,

du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que l'application des programmes d'activité intéressant l'Afrique et les pays les moins avancés, l'objectif général étant d'assurer un suivi bien coordonné et totalement intégré.

- 7A.5 Le Département fournira un appui de fond, selon leurs besoins, à la Commission du développement durable, au Comité consultatif de haut niveau, au Conseil mondial de l'alimentation, à la Commission du développement social, à la Commission de la condition de la femme, au Comité de la planification du développement, au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, au Comité des ressources naturelles, et, à l'échelon interorganisations, au Comité interorganisations sur le développement durable et autres organes subsidiaires du Comité administratif de coordination chargés des questions opérationnelles et des questions de programmes. Le Département gardera en outre la responsabilité fonctionnelle de l'aide à apporter, dans l'exécution de leurs mandats, d'une part, au Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique, et, d'autre part, au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.
- 7A.6 Le programme de travail correspondant au présent chapitre relève de trois des cinq priorités fixées en termes de grands secteurs par l'Assemblée générale dans ses résolutions 45/253 du 21 décembre 1990 et 47/214 du 23 décembre 1992. Le Département sera le principal responsable de l'exécution du programme d'activité relatif au relèvement économique et au développement de l'Afrique, dont le coût est prévu au chapitre 7B. Il sera également chargé de coordonner les activités de l'ONU portant sur le développement économique des pays en développement et sur le développement durable envisagé dans la perspective de la sauvegarde de l'environnement.
- 7A.7 Certaines des fonctions susmentionnées ont un caractère permanent et, sur le plan des programmes, elles correspondent entièrement ou partiellement aux programmes ci-après du plan à moyen terme révisé pour la période 1992-1997 : programmes 11 (Élaboration et coordination des politiques), 19 (Ressources naturelles), 20 (Énergie), 25 (Questions et politiques mondiales dans le domaine social), 26 (Intégration sociale), 27 (Promotion de la femme) et 46 (Développement durable).
- 7A.8 Les travaux du Département et les ressources nécessaires sont présentés par programme, s'il y a lieu, ou par grand secteur de responsabilité du Département. Les activités du programme 45 (Afrique : situation économique critique, redressement et développement), dont la responsabilité incombe au Département, sont présentées à part, au chapitre 7B, conformément aux dispositions de la section V de la résolution 49/219 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994.
- 7A.9 Le montant des ressources proposées pour le Département au titre du présent chapitre est en diminution de 7 266 900 dollars, soit 15,1 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 1994-1995. Cela s'explique principalement par les éléments suivants :
- a) Achèvement du programme intitulé Protection du climat mondial, celui-ci ayant été mené à bien et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ayant été dotée d'un secrétariat permanent lors de la Conférence des États parties tenue en 1995. À partir de 1996, les travaux en question seront financés à l'aide de fonds ne relevant pas du budget-programme de l'ONU, conformément aux dispositions de ladite convention. L'économie pour le budget s'élève à 3 054 500 dollars;
 - b) Disparition des montants prévus en 1994-1995 pour les préparatifs et la tenue de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (484 300 dollars), du Sommet mondial pour le développement social (1 789 000 dollars) et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1 754 500 dollars).

- 7A.10 Du fait des éléments énumérés au paragraphe ci-dessus, il est prévu que l'effectif total du Département émergeant au budget ordinaire diminuera de 10 postes. D'autre part, le projet de budget-programme relatif aux activités permanentes prévoit qu'un nombre important de postes du Département sera transféré aux domaines prioritaires, où l'on prévoit aussi de créer de nouveaux postes. Le commentaire des différents programmes fournit de plus amples renseignements à cet égard.
- 7A.11 Les ressources extrabudgétaires prévues au présent chapitre se rapportent à des activités qui portent sur les domaines techniques relevant du Département. Une partie de ces ressources servira à financer des postes non imputés sur le budget de l'ONU et programmés pour l'exercice biennal 1996-1997 dans le cadre des activités de fond.
- 7A.12 La répartition en pourcentage de l'ensemble des ressources du Département serait la suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	5,8	—
B. Direction exécutive et administration	7,5	—
C. Programme de travail	78,5	96,8
D. Appui aux programmes	8,2	3,2
Total	100,0	100,0

- 7A.13 La répartition des ressources prévues au présent chapitre est donnée dans les tableaux 7A.1 à 7A.3.

Tableau 7A.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Programme</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Organes directeurs	1 554,9	6 221,5	(3 853,0)	(61,9)	2 368,5	108,5	2 477,0
B. Direction exécutive et administration	2 066,1	2 199,7	866,7	39,4	3 066,4	106,2	3 172,6
C. Programme de travail	35 887,5	36 560,5	(4 494,3)	(12,2)	32 066,2	1 845,2	33 911,4
D. Appui aux programmes	2 912,1	3 107,8	213,7	6,8	3 321,5	149,6	3 471,1
Total	42 420,6	48 089,5	(7 266,9)	(15,1)	40 822,6	2 209,5	43 032,1

Tableau 7A.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	185,2	a) Services d'appui à : Des activités extrabudgétaires	370,4
			b) Activités de fond :	
			Fonds de contributions volontaires destiné à aider les petits pays insulaires en développement et les pays les moins avancés à participer à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et à ses préparatifs	—
	33,4	436,3		
			Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement	—
	—	129,8		
			Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social	—
	217,4	1 560,5		
			Fonds d'affectation spéciale pour les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	—
	162,6	3 805,4		
			Fonds d'affectation spéciale pour le financement des travaux de la Commission du développement durable	640,6
	—	492,0		
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	250,0
	209,8	318,9		
			Fonds d'affectation spéciale pour le développement social	80,0
	191,2	121,5		
			Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille	200,0
	847,3	749,2		
			Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	75,0
	25,3	50,0		
			Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	75,0
	404,0	87,5		
			Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	685,0
	2 533,5	898,6		
			Fonds d'affectation spéciale pour le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme	—
	337,6	—		
			Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	—
	555,1	4 442,0		
			Fonds de contributions volontaires pour permettre aux pays en développement de participer au processus de négociation sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	—
	1 821,1	818,4		
			Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	7 414,4
	734,1	6 647,6		

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	709,4	1 600,0	Fonds spécial de contributions volontaires pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	1 800,0
	—	498,6	c) Projets opérationnels : FNUAP	518,3
Total	8 781,8	22 841,5		12 108,7
Total 1) et 2)	51 202,4	70 931,0		55 140,8

Tableau 7A.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	31 639,2	35 226,3	(2 096,6)	(5,9)	33 129,7	1 869,9	34 999,6
Autres dépenses de personnel	5 297,8	3 946,7	(3 422,3)	(86,7)	524,4	25,6	550,0
Consultants et experts	1 011,6	2 045,6	(574,4)	(28,0)	1 471,2	77,4	1 548,6
Voyages	2 696,1	3 950,6	(699,6)	(17,7)	3 251,0	157,4	3 408,4
Services contractuels	375,8	739,5	(223,7)	(30,2)	515,8	17,4	533,2
Frais généraux de fonctionnement	973,4	1 084,4	(248,6)	(22,9)	835,8	40,6	876,4
Fournitures et accessoires	113,7	171,8	(64,9)	(37,7)	106,9	5,1	112,0
Matériel	168,1	268,1	63,2	23,5	331,3	16,1	347,4
Bourses, subventions et contributions	144,9	656,5	—	—	656,5	—	656,5
Total	42 420,6	48 089,5	(7 266,9)	(15,1)	40 822,6	2 209,5	43 032,1

Tableau 7A.2 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	—	483,6	Postes	507,8
	3 602,6	8 661,5	Autres dépenses de personnel	3 149,8
	—	1 208,2	Consultants et experts	741,0
	3 434,2	9 376,7	Voyages	4 956,1
	164,0	873,2	Services contractuels	1 054,0
	188,1	198,1	Frais généraux de fonctionnement	60,0
	—	16,0	Fournitures et accessoires	120,0
	71,6	213,5	Matériel	—
	1 321,3	1 810,7	Bourses, subventions et contributions	1 520,0
Total	8 781,8	22 841,5		12 108,7
Total 1) et 2)	51 202,4	70 931,0		55 140,8

Tableau 7A.3

Postes nécessaires

 Unité administrative : Département de la coordination
des politiques et du développement durable

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	1	—	—	—	1	—
D-2	5	5	—	—	—	—	5	5
D-1	15	14	—	—	—	—	15	14
P-5	26	27	—	—	1	1	27	28
P-4/3	51	51	—	—	—	—	51	51
P-2/1	17	16	—	—	—	—	17	16
Total	115	114	1	—	1	1	117	115
Agents des services généraux								
1re classe	8	8	—	—	—	—	8	8
Autres classes	94	86	—	—	1	1	95	87
Total	102	94	—	—	1	1	103	95
Total général	217	208	1	—	2	2	220	210

A. Organes directeurs

Tableau 7A.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Commission du développement durable	171,4	640,8	(100,0)	(15,6)	540,8	26,3	567,1
Commission du développement social	37,3	54,4	—	—	54,4	2,6	57,0
Commission de la condition de la femme	194,6	194,5	—	—	194,5	9,5	204,0
Conseil mondial de l'alimentation	—	89,9	—	—	89,9	4,4	94,3
Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	486,3	509,2	175,0	34,3	684,2	26,4	710,6
Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement	—	123,1	—	—	123,1	6,0	129,1
Comité de la planification du développement	98,9	309,9	—	—	309,9	15,1	325,0
Conseil consultatif de haut niveau	—	271,7	100,0	36,8	371,7	18,2	389,9
Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement	—	484,3	(484,3)	(100,0)	—	—	—
Sommet mondial pour le développement social	64,7	1 789,0	(1 789,0)	(100,0)	—	—	—
Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	501,7	1 754,7	(1 754,7)	(100,0)	—	—	—
Total	1 554,9	6 221,5	(3 853,0)	(61,9)	2 368,5	108,5	2 477,0

Tableau 7A.4 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
			Fonds de contributions volontaires destiné à aider les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés à participer à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et à ses préparatifs	—
	33,4	436,3		
			Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement	—
	—	129,8		
	217,4	1 560,5	Fonds d'affectation spéciale du Sommet mondial pour le développement social	—
			Fonds d'affectation spéciale des activités préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	—
	162,6	3 805,4		
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	413,4	5 932,0		—
Total 1) et 2)	1 968,3	12 153,5		2 477,0

7A.14 Le présent sous-chapitre porte sur les ressources dont le Département a besoin pour assurer, conformément à son mandat, le service des organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts) ci-après :

a) Commission du développement durable

7A.15 La Commission du développement durable a été créée en vertu de la décision 1993/207 du Conseil économique et social, en tant que commission technique du Conseil. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992. Elle se compose de 53 membres, élus pour un mandat de trois ans, et se réunit chaque année pour une période de deux à trois semaines. Le Département lui fournit les services fonctionnels et techniques dont elle a besoin. La Commission du développement durable rend compte à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

b) Commission du développement social

7A.16 La Commission des questions sociales avait été créée en tant que commission technique du Conseil économique et social par la résolution 10 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946. À la suite d'un réexamen approfondi du rôle de la Commission, le Conseil a décidé, dans sa résolution 1139 (XLI) du 29 juillet 1966, qu'elle porterait désormais le nom de Commission du développement social, de sorte que soit précisé son rôle d'organe chargé de lui préparer la tâche pour tout ce qui a trait à la politique du développement social. La Commission se compose de 32 membres élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans. Elle se réunit tous les deux ans pendant huit jours ouvrables.

- c) Commission de la condition de la femme
- 7A.17 La Commission de la condition de la femme a été créée en tant que commission technique du Conseil économique et social par la résolution 11 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946, pour présenter au Conseil des recommandations et des rapports sur la promotion des droits de la femme sur les plans politique, économique, civil et social et sur celui de l'instruction, formuler des recommandations sur les problèmes présentant un caractère d'urgence dans le domaine des droits de la femme, l'objectif étant de faire respecter le principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, et présenter des propositions en vue d'appliquer ces recommandations. Dans sa résolution 1987/22, le Conseil économique et social a de nouveau élargi le mandat de la Commission, qui compte 45 membres élus pour quatre ans et se réunit chaque année pendant huit jours ouvrables.
- d) Conseil mondial de l'alimentation
- 7A.18 Le Conseil mondial de l'alimentation a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 3348 (XXIX) du 17 décembre 1974, au niveau des ministres ou des plénipotentiaires. Il s'agit d'un organe de l'Organisation des Nations Unies dont les objectifs, attributions et mode de fonctionnement sont énoncés dans la résolution XXII adoptée par la Conférence mondiale de l'alimentation le 16 novembre 1974. Le Conseil rend compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ses membres ne sont pas autorisés à voyager aux frais de l'Organisation lorsqu'ils se réunissent en session. Toutefois, les frais de voyage du Président et des membres du Bureau agissant au nom du Conseil sont pris en charge par l'Organisation lorsqu'ils prennent contact avec des gouvernements entre les sessions du Conseil et engagent des consultations au niveau régional sur la production alimentaire, la nutrition et les investissements. Des consultations intergouvernementales ont lieu depuis quelques années sur l'avenir du Conseil, dont les activités ont été provisoirement suspendues. Le Conseil économique et social s'occupe actuellement d'en nommer les membres. Cela étant, il est proposé de continuer de prévoir les crédits nécessaires pour couvrir les frais de voyage du Président et des membres du Bureau.
- e) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
- 7A.19 Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été créé conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979. Composé de 23 experts élus pour un mandat de quatre ans par les États parties à la Convention et siégeant à titre individuel, il se réunit chaque année pour une session de deux semaines et présente ses rapports à l'Assemblée générale. Conformément à la résolution 1992/17 du Conseil économique et social, la durée de la session du Comité a été portée à trois semaines à compter de 1993, et ce tant qu'il n'aura pas résorbé son retard dans l'examen des rapports. Des consultations sont actuellement en cours concernant le transfert au Centre pour les droits de l'homme des responsabilités du Département en matière de services fonctionnels à fournir au Comité. En attendant une décision, il est proposé de maintenir le budget du Comité dans le présent chapitre. À sa quatorzième session, en 1995, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de l'autoriser à tenir exceptionnellement, en 1996, deux sessions de trois semaines chacune précédées par des réunions de groupes de travail, afin de résorber son retard dans l'examen des rapports.
- f) Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement
- 7A.20 Le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement a été créé par le Conseil économique et social (décision 1992/218). Son mandat a été défini par l'Assemblée

générale dans sa résolution 46/235 du 13 avril 1992. Le Comité se compose de 24 experts élus par le Conseil sur proposition des gouvernements pour un mandat de quatre ans et siégeant à titre individuel. Il se réunit tous les deux ans pour une période de deux semaines.

g) Comité de la planification du développement

7A.21 Le Comité de la planification du développement a été créé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1035 (XXXVII) du Conseil, en date du 15 août 1964. Son mandat a été approuvé par le Conseil dans sa résolution 1079 (XXXIX) du 28 juillet 1965. Le Comité se compose de 24 membres siégeant à titre individuel et nommés par le Conseil sur proposition du Secrétaire général, pour une durée de trois ans. Il se réunit chaque année pour une session de huit jours ouvrables. Par sa décision 1995/215 du 10 février 1995, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de lui indiquer les noms des personnes qu'il comptait lui proposer de nommer au Comité pour en compléter l'effectif, de lui présenter à sa session de fond de 1995 un rapport détaillé sur les méthodes de travail du Comité et de réunir ce dernier à nouveau en 1995. En attendant la décision du Conseil sur les méthodes de travail du Comité, les ressources prévues pour ce dernier supposent le maintien de ses activités.

h) Conseil consultatif de haut niveau

7A.22 Le Conseil consultatif de haut niveau a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/191. Le Conseil est un groupe d'experts composé de 21 personnalités éminentes siégeant à titre individuel. Les grandes lignes de son mandat sont définies dans la résolution 47/191. Le Conseil se réunit deux fois par an pendant trois jours ouvrables. En vertu des dispositions de la résolution 49/111 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, les membres du Conseil devraient aussi participer aux sessions de la Commission du développement durable et aux réunions intersessions de ses groupes de travail.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

7A.23 Le montant prévu pour les frais de voyage des membres des commissions et comités techniques du Conseil économique et social et des comités permanents d'experts (2 226 500 dollars) a été calculé en fonction du programme de travail de ces organes intergouvernementaux et groupes d'experts pour l'exercice biennal 1996-1997. Il comprend les éléments suivants :

- a) Un crédit supplémentaire de 175 000 dollars destiné à a) permettre au Président ou à la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ou à une personne désignée parmi les membres de ce comité, d'assister aux réunions d'autres organes de l'ONU s'intéressant aux droits des femmes, ainsi qu'aux réunions de présidents de tous les organes créés par traité qui s'occupent de la question des droits de l'homme, conformément à la résolution 48/120 du 20 décembre 1993 (55 000 dollars); b) couvrir les frais de voyage des membres du Comité à l'occasion d'une session supplémentaire de trois semaines qui doit se tenir en 1996 afin de résorber le retard pris dans l'examen des rapports des États parties, conformément à la recommandation que le Comité a faite à l'Assemblée générale lors de sa quatorzième session, en 1995 (120 000 dollars);
- b) Un crédit supplémentaire de 100 000 dollars, calculé sur la base des dépenses réelles de l'exercice biennal 1994-1995, pour les frais de voyage des membres du Conseil consultatif de haut niveau devant participer à ses réunions et aux sessions de la Commission du développement durable. Ce crédit serait assuré par la réaffectation d'une partie des fonds prévus pour la Commission du développement durable, qu'il est proposé de réduire de 100 000 dollars compte tenu du profil des dépenses réelles.

Services contractuels

7A.24 Le montant estimatif des dépenses (142 000 dollars) correspond au versement d'honoraires aux membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, conformément aux dispositions de la Convention.

B. Direction exécutive et administration

Tableau 7A.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 864,0	1 527,9	889,6	58,2	2 417,5	99,2	2 516,7
Autres dépenses de personnel	7,4	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	46,3	2,5	(2,5)	(100,0)	—	—	—
Voyages	111,3	169,3	(20,4)	(12,0)	148,9	7,0	155,9
Frais généraux de fonctionnement	31,1	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	2,4	—	—	—	—	—	—
Matériel	3,6	—	—	—	—	—	—
Bourses, subventions et contributions	—	500,0	—	—	500,0	—	500,0
Total	2 066,1	2 199,7	866,7	39,4	3 066,4	106,2	3 172,6

Tableau 7A.5 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	—	—		—
Total 1) et 2)	2 066,1	2 199,7		3 172,6

Tableau 7A.6

Postes nécessaires

Programme : Direction exécutive et administration

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	2	—	—	—	—	1	2
P-4/3	1	2	—	—	—	—	1	2
P-2/1	—	1	—	—	—	—	—	1
Total	4	7	—	—	—	—	4	7
Agents des services généraux								
1re classe	—	1	—	—	—	—	—	1
Autres classes	5	7	—	—	—	—	5	7
Total	5	8	—	—	—	—	5	8
Total général	9	15	—	—	—	—	9	15

7A.25 Le Secrétaire général adjoint assure l'orientation générale, la supervision et la gestion des activités menées par le Département dans le cadre de son programme de travail approuvé, conformément aux textes qui en portent autorisation, en particulier en axant les travaux du Département sur une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement.

7A.26 Les activités du Bureau du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable consistent notamment à fournir des conseils d'orientation générale aux États Membres et au Secrétaire général sur l'élaboration de politiques, à coordonner les activités menées au sein du Département mais aussi en collaboration avec d'autres organes des Nations Unies dans les domaines d'intérêt commun et à entretenir des relations extérieures et des contacts avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales participant aux processus intergouvernementaux dont le Département assure le service.

- 7A.27 Dans le cadre de sa fonction touchant les relations extérieures, le Département continuerait à participer aux activités du Comité commun de l'information des Nations Unies et à maintenir des contacts étroits avec les services de liaison avec les organisations non gouvernementales.
- 7A.28 Le Groupe d'appui à l'information, sous la conduite et la supervision générales du Bureau du Secrétaire général adjoint, fournirait un appui en matière d'information électronique aux organes intergouvernementaux dans les domaines économiques et sociaux couverts dont le Département assure le service et participerait à l'élaboration de politiques et de normes relatives aux activités d'information électronique menées à l'échelon interorganisations.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 7A.29 Les ressources prévues doivent couvrir non seulement le coût des postes inscrits au tableau d'effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint mais également celui des postes de la Section d'appui à l'information. Un poste P-5, un poste P-4, un poste P-2/1 et trois postes d'agent des services généraux devraient être transférés à partir d'autres sections du Département une fois que les activités d'appui à l'information qui sont actuellement menées dans les différentes divisions auront été fusionnées et centralisées. Les fonctions correspondant à ces postes seraient les suivantes :
- a) Le poste P-5 serait attribué au chef du Groupe, qui serait chargé de la supervision au jour le jour du travail du Groupe, de la mise en oeuvre des programmes, de la politique en matière d'information et de la coordination;
 - b) Le poste P-4 est un poste d'analyste fonctionnel, dont le titulaire serait chargé de concevoir et de mettre en place les systèmes d'information et les bases de données et d'installer le matériel de bureautique;
 - c) Le poste P-2/1 est destiné à un gestionnaire de bases de données, qui serait chargé de concevoir, de constituer et de faire circuler des archives électroniques de la documentation du Département ainsi que de participer à la mise au point et à la gestion de la base de données;
 - d) Les titulaires des trois postes d'agent des services généraux, dont un de 1re classe, assureraient divers services de bureautique et services administratifs de soutien.

Voyages

- 7A.30 Les ressources prévues (148 900 dollars) permettraient de couvrir les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et de ses collaborateurs immédiats lorsqu'ils participent à des réunions d'organes des Nations Unies et à des consultations avec les gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que ceux du Secrétaire général adjoint lorsqu'il représente le Secrétaire général.

Bourses, subventions et contributions

- 7A.31 Les dépenses prévues (500 000 dollars) correspondent à la contribution de l'Organisation des Nations Unies au financement des activités des services de liaison avec les organisation non gouvernementales.

C. Programme de travail

Tableau 7A.7

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
C. Programme de travail							
1. Élaboration et coordination des politiques	14 747,6	13 652,4	(3 500,2)	(25,6)	10 152,2	559,0	10 711,2
2. Développement durable	7 331,7	6 530,5	1 458,9	22,3	7 989,4	454,8	8 444,2
3. Développement social	6 803,4	6 001,7	746,6	12,4	6 748,3	370,5	7 118,8
4. Promotion de la femme	3 418,9	3 253,8	326,6	10,0	3 580,4	201,1	3 781,5
5. Protection du climat mondial	2 183,6	3 054,5	(3 054,5)	(100,0)	—	—	—
6. Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique	1 402,3	4 067,6	(471,7)	(11,5)	3 595,9	259,8	3 855,7
Total	35 887,5	36 560,5	(4 494,3)	(12,2)	32 066,2	1 845,2	33 911,4

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	—	492,0	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux de la Commission du développement durable	640,6
	209,8	318,9	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	250,0
	191,2	121,5	Fonds d'affectation spéciale pour le développement social	80,0
	847,3	749,2	Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille	200,0
	25,3	50,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'Année internationale de la jeunesse	75,0
	404,0	87,5	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	75,0
	2 533,5	898,6	Fonds de contributions volontaires pour les handicapés	685,0
	337,6	—	Fonds d'affectation spéciale pour le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme	—

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	555,1	4 442,0	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	—
	1 821,1	818,4	Fonds de contributions volontaires pour permettre aux pays en développement de participer au processus de négociation sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	—
	734,1	6 647,6	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	7 414,4
	709,4	1 600,0	Fonds bénévole spécial pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	1 800,0
	—	498,6	c) Projets opérationnels : FNUAP	518,3
Total	8 368,4	16 724,3		11 738,3
Total 1) et 2)	44 255,9	53 284,8		45 649,7

1. Élaboration et coordination des politiques

Tableau 7A.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	12 984,0	12 203,3	(2 680,0)	(21,9)	9 523,3	534,0	10 057,3
Autres dépenses de personnel	528,4	603,0	(603,0)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	102,5	133,9	—	—	133,9	6,4	140,3
Voyages	622,5	321,7	(61,0)	(18,9)	260,7	12,3	273,0
Services contractuels	73,7	289,4	(156,2)	(53,9)	133,2	6,3	139,5
Frais généraux de fonctionnement	297,2	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	33,3	—	—	—	—	—	—
Matériel	15,1	—	—	—	—	—	—
Bourses, subventions et contributions	90,9	101,1	—	—	101,1	—	101,1
Total	14 747,6	13 652,4	(3 500,2)	(25,6)	10 152,2	559,0	10 711,2

Tableau 7A.8 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	250,0
	209,8	318,9		
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	209,8	318,9		250,0
Total 1) et 2)	14 957,4	13 971,3		10 961,2

Tableau 7A.9

Postes nécessaires

Programme : Élaboration et coordination des politiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	5	4	—	—	—	—	5	4
P-5	13	9	—	—	—	—	13	9
P-4/3	20	17	—	—	—	—	20	17
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	42	34	—	—	—	—	42	34
Agents des services généraux								
1re classe	3	1	—	—	—	—	3	1
Autres classes	33	26	—	—	—	—	33	26
Total	36	27	—	—	—	—	36	27
Total général	78	61	—	—	—	—	78	61

7A.32 Le texte portant autorisation des activités menées dans le cadre du présent programme est le programme 11 (Élaboration et coordination des politiques) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé.

7A.33 Les principaux objectifs du programme pour l'exercice biennal 1996-1997 sont les suivants : a) mettre au point des approches, des concepts, des cadres et des lignes d'action pour aider les organes intergouvernementaux et interinstitutions à exécuter avec efficacité des activités dans les domaines économique et social, et promouvoir la collaboration et la coopération interorganisations dans les domaines d'intérêt commun au sein du système des Nations Unies, notamment en établissant des études et des rapports qui seront soumis aux organes intergouvernementaux et interinstitutions; b) donner une orientation générale et coordonner

l'appui fonctionnel requis pour mettre au point les apports destinés au Conseil économique et social et, notamment, à son débat de haut niveau et à celui consacré aux questions de coordination; c) promouvoir les initiatives, les possibilités d'action et les solutions de rechange voulues pour faire avancer le dialogue international et parvenir à un consensus sur les questions économiques et sociales; d) aider les organes intergouvernementaux et interinstitutions en élaborant des stratégies et des programmes à l'échelle du système, afin de coordonner l'application des directives et des textes portant autorisation des programmes, notamment en établissant des études, des rapports et des plans à moyen terme à l'échelle du système, en coopération et consultation étroites avec les organes, les organisations et les organismes du système des Nations Unies; e) apporter un appui fonctionnel aux organes et réunions intergouvernementaux et interinstitutions; f) fournir des conseils en vue de traduire les directives intergouvernementales en politiques et programmes de fond; g) appuyer la mise en oeuvre coordonnée des déclarations, stratégies, programmes d'action et manifestations mondiales les plus importants du système des Nations Unies, ainsi que l'établissement des rapports d'orientation pertinents du Secrétaire général; h) exécuter les activités relatives à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles; et i) renforcer la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour atteindre les objectifs de l'ensemble du système dans les domaines de la faim et de la malnutrition.

7A.34 Le programme comprendrait trois sous-programmes, entre lesquels il n'est pas établi d'ordre de priorité. Les ressources prévues au titre du programme se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Élaboration des politiques et coordination d'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs économique et social	67,6	—
Sous-programme 2		
Programmation à l'échelle du système et coordination interorganisations	20,6	—
Sous-programme 3		
Activités opérationnelles pour le développement	11,8	100,0
Total	100,0	100,0

7A.35 Le programme serait exécuté par la Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social.

7A.36 Le programme vise à établir une division plus claire des responsabilités entre les services organiques du Département dans des domaines donnés tels que la coordination des politiques d'ensemble, la coordination à l'échelle du système et le développement durable et le développement social. Conformément à cette réorganisation, la répartition des ressources reflète le transfert de postes et de ressources de cette division à la Division du développement durable et à la Division des politiques sociales et du développement, ainsi qu'entre les sous-programmes.

Sous-programme 1
Élaboration des politiques et coordination d'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs économique et social

7A.37 Le principal objectif de ce sous-programme est de fournir un appui aux fonctions de coordination centrale et d'élaboration des politiques confiées au Conseil économique et social ainsi qu'à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

7A.38 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le Département continuera d'apporter un appui fonctionnel au débat de haut niveau du Conseil économique et social et à son débat consacré aux questions de coordina-

tion, notamment pour l'élaboration de rapports et la définition de grands thèmes, ainsi qu'à ses organes subsidiaires, selon que de besoin, et à l'Assemblée générale, en particulier à la Deuxième Commission. Il fournira également un appui fonctionnel, selon que de besoin, au processus intergouvernemental engagé dans le cadre des auditions mondiales sur l'Agenda pour le développement à propos d'un certain nombre de sujets sélectionnés. En outre, en vue de garantir la cohérence des politiques et de permettre une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement, il mettra l'accent sur le suivi des mesures prises en application de l'Agenda pour le développement et sur la coordination des activités entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre des déclarations, stratégies et programmes d'action adoptés par les grandes conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Relations extérieures*. Coopération avec les milieux universitaires et les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et des organisations régionales telles que l'OCDE, l'Union européenne, l'OUA, l'OEA, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'ANASE, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, l'Organisation internationale des unions de consommateurs et l'Organisation internationale de normalisation sur les problèmes existants ou nouveaux auxquels la communauté internationale doit faire face dans les domaines économique et social, notamment celui de la protection des consommateurs, afin de parvenir à une approche intégrée d'une grande question intersectorielle et de favoriser l'adoption de modes de consommation viables, comme le préconise l'Action 21.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

a) *Documentation*

- i) Sept rapports à l'Assemblée générale : deux rapports sur de grandes questions d'orientation générale qui appellent une action internationale concertée (rapport annuel); deux rapports complémentaires sur un Agenda pour le développement (rapport annuel); un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration des Nations Unies sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement; deux rapports complémentaires sur la reprise du dialogue sur la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (rapport annuel);
- ii) Dix rapports au Conseil économique et social sur les thèmes inscrits à son ordre du jour : deux rapports pour le débat de haut niveau (rapport annuel), quatre rapports pour le débat consacré aux questions de coordination (deux par an) et quatre rapports complémentaires sur les thèmes examinés l'année précédente, pour le débat consacré aux questions de coordination (deux par an);
- iii) Établissement des projets d'ordre du jour provisoire des sessions du Conseil économique et social; établissement ou participation à l'élaboration, à la rédaction et à la publication des projets d'ordre du jour provisoire des sessions d'autres organes intergouvernementaux s'occupant des questions économiques et sociales, ainsi que des annotations correspondantes et contribution à l'établissement de l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale et des annotations y relatives dans les domaines économique et social;

- b) *Services fonctionnels*. i) Assemblée générale, en particulier Deuxième Commission, et, en fonction des besoins, Troisième Commission (activité annuelle); ii) Conseil économique et social (activité annuelle);

- c) *Services techniques (secrétariat)*. Fourniture des services techniques de secrétariat nécessaires pour les réunions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires dans les domaines économique et social, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ayant leur siège à New York

ainsi que des organes ad hoc et des conférences spéciales s'occupant des questions économiques et sociales. La Division devra notamment prévoir les besoins en matière de documentation dans les domaines économique et social et les domaines connexes, planifier et contrôler la documentation et faire approuver les documents par les départements et bureaux compétents, mettre en forme tous les documents destinés au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, les documents de session des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale et la documentation destinée au Comité administratif de coordination (selon les besoins);

- d) *Réunions de groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes.* Une réunion d'un groupe spécial d'experts sur le secteur des services financiers.

3. *Activités opérationnelles*

Deux séminaires régionaux sur la protection du consommateur.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination et collaboration avec les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies en vue de l'élaboration des rapports à présenter au Conseil économique et social pour le débat de haut niveau et le débat consacré aux questions de coordination, des rapports d'orientation pertinents du Secrétaire général et du rapport du Secrétaire général sur la protection du consommateur.

Sous-programme 2
 Programmation à l'échelle du système
 et coordination interorganisations

- 7A.39 Le sous-programme 2 doit essentiellement permettre d'offrir un appui technique aux organes intergouvernementaux et interorganisations en vue de la coordination de leurs activités dans les domaines économique et social et d'aider le Comité chargé des organisations non gouvernementales, en établissant des liens effectifs entre l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble des organisations non gouvernementales dans les secteurs économique et social.
- 7A.40 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, comme auparavant, les activités au titre du sous-programme seront axées sur la collaboration interorganisations et l'appui aux organisations non gouvernementales dans leurs relations avec l'ONU. Concrètement, il s'agit, d'une part, d'établir et d'affiner des procédures permettant de mettre en oeuvre les orientations, directives et priorités émanant de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et regroupant en un tout cohérent les compétences et les apports des organismes des Nations Unies et, de l'autre, de faciliter le fonctionnement du Comité administratif de coordination en fournissant ou en coordonnant, selon qu'il conviendra, un appui fonctionnel et technique au Comité et à ses organes subsidiaires pertinents.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Centre de coordination pour la gestion du *Macrothesaurus* et représentation du réseau des Nations Unies auprès du Comité consultatif commun ONU/OCDE pour le *Macrothesaurus*; coopération avec des organisations régionales, notamment l'OUA, l'OEA, la LEA, l'OCDE et l'Union européenne, pour ce qui touche le développement économique et social; liaison avec les 1 550 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et aide en vue de la coordination de leurs activités, en servant de centre de coordination dans leurs relations avec les organes intergouvernementaux et le Secrétariat; participation aux réunions semestrielles du Conseil d'administration de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, lui-même doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
- i) Huit rapports à l'Assemblée générale sur les sujets suivants : Stratégie mondiale de lutte contre le sida (rapport annuel); Décennie mondiale du développement culturel; activités de la Commission mondiale de la culture et du développement; application des recommandations du Corps commun d'inspection (rapport annuel); et observations du Secrétaire général ou du Comité administratif de coordination sur les rapports du CCI (notes annuelles);
 - ii) Six rapports au Conseil économique et social sur les sujets suivants : réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination (rapport annuel); étude annuelle du Comité administratif de coordination; et examen triennal de la liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou rigoureusement réglementée ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements (rapport annuel);
 - iii) Deux rapports au Comité du programme et de la coordination, l'un sur la révision du Plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 et l'autre sur les programmes et ressources des organismes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1996-1997;
 - iv) Rapports au Comité chargé des organisations non gouvernementales;
- b) *Services fonctionnels*. Prestation de services fonctionnels au Conseil économique et social, au Comité du programme et de la coordination, au Comité chargé des organisations non gouvernementales, au Comité administratif de coordination et à son comité d'organisation, au Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, ainsi qu'aux réunions communes du Comité du programme et de la coordination, et du Comité administratif de coordination et de services techniques au Comité interorganisations sur le développement durable.
3. *Publications*
- a) *Deux publications périodiques*. Septième et huitième livraisons de la *Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou strictement réglementée ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements*;
 - b) *Publications techniques*. Calendrier des réunions auxquelles peuvent participer les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (publication annuelle).
4. *Coordination, harmonisation et liaison*
- Participation aux activités du Comité directeur interorganisations du Comité administratif de coordination pour la Décennie mondiale du développement culturel et liaison avec le PAM en ce qui concerne les questions alimentaires.

Sous-programme 3
Activités opérationnelles de développement

- 7A.41 L'objectif d'ensemble de ce sous-programme est d'aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à formuler et mettre en oeuvre les recommandations visant à améliorer l'efficacité, la productivité, la cohérence et la coordination des activités opérationnelles, en particulier celles qui sont financées par des dons visant à appuyer les efforts de développement à l'échelon national, ainsi qu'à assurer une meilleure intégration avec les activités nationales, à l'aide de dispositifs tels que la note de stratégie nationale, l'approche-programme et l'exécution nationale.
- 7A.42 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, les activités viseront deux objectifs essentiels : a) favoriser et renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies pour ce qui est de la mise en oeuvre des

activités opérationnelles; et b) réaliser des études techniques, travaux de recherche et rapports d'évaluation à l'intention du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale concernant l'application des réformes relatives aux activités opérationnelles, les questions financières et les problèmes soulevés lors des débats des organes intergouvernementaux compétents.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Huit rapports au Conseil économique et social sur les sujets suivants : suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement (rapport annuel); statistiques détaillées relatives aux activités opérationnelles de développement (rapport annuel); mesures prises par les organismes des Nations Unies conformément aux dispositions de la résolution relative à l'examen triennal des orientations (rapport annuel); et mesures prises par les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies (rapport annuel).

2. *Services fonctionnels*

Prestation de services fonctionnels au Conseil économique et social et au Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations du Comité administratif de coordination.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

Collaboration avec les organes et organismes des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'élaboration des rapports destinés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur les questions touchant l'ensemble du système. Participation aux réunions du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et à ses groupes de travail, ainsi qu'à d'autres organes subsidiaires du Comité administratif de coordination, selon qu'il conviendra, y compris à celles du Sous-Comité de la nutrition.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 7A.43 Les ressources prévues correspondent à 34 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 27 postes d'agent des services généraux, dont 1 poste d'agent de 1re classe. La diminution des ressources par rapport à l'exercice biennal 1994-1995 s'explique par la réorganisation des activités au titre du programme, notamment dans le domaine de l'élaboration de politiques. Un certain nombre de postes seront transférés à la Division du développement durable (1 D-1, 2 P-5, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux) et à la Division des politiques sociales et du développement social (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux).

Autres dépenses de personnel

- 7A.44 Les services techniques précédemment fournis au Conseil mondial de l'alimentation — qui représentaient une dépense de 603 000 dollars et permettaient de couvrir les frais afférents à la tenue des réunions du Conseil à Rome, y compris le coût des services de traduction et d'interprétation — seront supprimés.

Consultants et experts

- 7A.45 Le montant prévu à cette rubrique (133 900 dollars) permettra d'une part de s'assurer les services de consultants aux fins de l'exécution des activités ayant trait à la protection du consommateur, à certaines questions se rapportant aux activités à l'échelle du système et à différents thèmes pris en compte dans l'examen d'ensemble des principes directeurs relatifs aux activités opérationnelles de développement (102 800 dollars), et, de l'autre, d'organiser une réunion d'un groupe spécial d'experts sur le secteur des services financiers (31 100 dollars).

Voyages

7A.46 Le montant prévu à cette rubrique (260 700 dollars) permettra de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires devant participer aux réunions interorganisations ainsi qu'aux consultations avec les organes des Nations Unies et organisations et institutions extérieures au système portant sur les divers aspects du programme de travail, tout comme ceux du personnel assurant des services fonctionnels et techniques pour les réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et pour d'autres réunions de l'ONU et des organismes des Nations Unies.

Services contractuels

7A.47 Un montant de 133 200 dollars est prévu pour les travaux extérieurs de mise au point rédactionnelle des documents techniques émanant de trois conférences cartographiques des Nations Unies.

Bourses, subventions et contributions

7A.48 Le montant prévu (101 100 dollars) correspond à la contribution de l'Organisation au Sous-Comité de la nutrition du Comité administratif de coordination, conformément aux dispositions de la résolution 2007 (LXIII) du Conseil économique et social, en date du 3 août 1977. Les dépenses de fonctionnement du Sous-Comité sont en effet réparties entre les organisations qui en sont membres, et la contribution du Département correspond à la quote-part de l'Organisation des Nations Unies.

2. Développement durable

Tableau 7A.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 861,8	5 937,5	1 469,4	24,7	7 406,9	426,9	7 833,8
Autres dépenses de personnel	2 879,0	150,5	(150,5)	(100,0)	—	—	—
Consultants et experts	120,7	268,6	100,0	37,2	368,6	18,2	386,8
Voyages	351,0	112,6	40,0	35,5	152,6	7,0	159,6
Services contractuels	—	61,3	—	—	61,3	2,7	64,0
Frais généraux de fonctionnement	102,5	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	16,7	—	—	—	—	—	—
Total	7 331,7	6 530,5	1 458,9	22,3	7 989,4	454,8	8 444,2

Tableau 7A.10 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	—	492,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les activités de la Commission du développement durable	640,6
	—	498,6	c) Projets opérationnels :	
			FNUAP	518,3
Total	—	990,6		1 158,9
Total 1) et 2)	7 331,7	7 521,1		9 603,1

Tableau 7A.11

Postes nécessaires

Programme : Développement durable

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	4	4	—	—	—	—	4	4
P-5	6	9	—	—	1	1	7	10
P-4/3	8	11	—	—	—	—	8	11
P-2/1	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	21	27	—	—	1	1	22	28
Agents des services généraux								
1re classe	1	2	—	—	—	—	1	2
Autres classes	14	16	—	—	1	1	15	17
Total	15	18	—	—	1	1	16	19
Total général	36	45	—	—	2	2	38	47

7A.49 Les activités qui figurent sous cette rubrique relèvent des programmes 19 (Ressources naturelles), 20 (Énergie) et 46 (Développement durable) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé. Si l'on a décidé de les regrouper ici, c'est parce qu'elles se recoupent dans le cadre de la mise en oeuvre du programme Action 21 et que leur réalisation relève de la responsabilité globale du Département et plus précisément de la Division du développement durable. Les ressources se répartiraient comme suit entre les programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Développement durable	75,8	100,0
B. Ressources naturelles	7,4	—
C. Énergie	16,8	—
Total	100,0	100,0

Programme A
Développement durable

7A.50 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, l'on s'efforcera principalement de fournir des services fonctionnels à la Commission du développement durable et à son bureau lors de leurs sessions ordinaires et de leurs réunions et activités intersessions. La priorité sera accordée au suivi, à la coordination et à l'élaboration de rapports sur la mise en oeuvre du programme Action 21 et à la promotion de mesures et de politiques internationales, régionales et nationales en faveur du développement durable. La Commission pourra ainsi se faire aider pour l'examen des rapports nationaux ainsi que des rapports des organisations régionales et internationales sur les activités consacrées au programme Action 21, le suivi et l'évaluation des aspects financiers, des modes de consommation et de production et d'autres questions sectorielles et intersectorielles abordées dans Action 21.

7A.51 Le suivi de l'exécution du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement sera lui aussi prioritaire. À cet égard, le Secrétariat compte : a) assurer le service des réunions intergouvernementales et interinstitutions, concernant le suivi, l'évaluation et la coordination de la mise en oeuvre du Programme d'action; b) servir d'agent de liaison pour les gouvernements, organes, programmes et organismes des Nations Unies ainsi que pour d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes en la matière, et être leur interlocuteur; c) établir, à l'intention de la Commission et d'autres organes compétents, des rapports sur la mise en oeuvre du Programme d'action en tirant parti des apports venus de toutes les sources pertinentes; et d) appuyer, le cas échéant, d'autres activités découlant du Programme d'action.

7A.52 Des services fonctionnels seront aussi fournis au Conseil consultatif de haut niveau et au Comité pour la planification du développement. Les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui, comme le prévoit la résolution 47/190, du 22 décembre 1992, sera convoquée en 1997 pour procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble d'Action 21, seront entamés et des services fonctionnels fournis lors de cette session.

Activités

1. Coopération internationale

Relations extérieures. Liaison et collaboration avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales telles que l'OCDE, les banques régionales de développement, les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et les organisations non gouvernementales compétentes, ainsi qu'avec les associations professionnelles, scientifiques, techniques et commerciales, pour ce qui touche les questions que doit examiner la Commission du développement durable.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*

- i) Six rapports à l'Assemblée générale. Rapport de synthèse et analyse détaillée des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme Action 21 au titre de la période 1993-1997; rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (annuel) et rapport sur les activités des bailleurs de fonds en faveur du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (annuel);
- ii) Un rapport de synthèse devant être présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997 et portant sur l'ensemble des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme Action 21 depuis son adoption;
- iii) Un rapport du Conseil économique et social sur le suivi de la coordination des activités scientifiques et techniques au sein du système des Nations Unies;
- iv) Vingt rapports à la Commission du développement durable, comme suit : huit rapports sur les progrès réalisés dans l'exécution des éléments critiques du programme Action 21 relatifs à la durabilité et au financement; six rapports sur d'autres chapitres intersectoriels d'Action 21; deux rapports sur les chapitres 9 et 17 portant sur l'atmosphère, les océans et toutes les mers; un rapport sur l'évaluation globale des chapitres sectoriels d'Action 21; deux rapports sur l'établissement d'indices de vulnérabilité pour les petits États insulaires en développement; et deux rapports sur le débat de haut niveau de la Commission concernant les principales questions qui se posent aux gouvernements en matière de développement durable;
- v) Huit documents de travail devant être présentés au Comité pour la planification du développement et portant sur des questions relevant de sa compétence;
- vi) Huit documents de travail devant être présentés au Conseil consultatif de haut niveau et portant sur des questions qu'il aura à aborder;

b) *Services fonctionnels*. Fourniture de services fonctionnels pour les réunions de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997, et pour les réunions de la Commission du développement durable et de ses groupes de travail intersessions (annuelles) ainsi que du Comité pour la planification du développement et du Conseil consultatif de haut niveau;

c) *Trois réunions de groupes spéciaux d'experts*. i) Indicateurs sur le développement durable en coordination avec le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques; ii) législation en matière de développement durable; et iii) modes de consommation.

3. *Publications*

a) *Deux publications périodiques*. *Newsletter*, *CSD Update* (12 numéros), activités du Comité pour la planification du développement et du Conseil consultatif de haut niveau (chaque année);

b) *Neuf publications non périodiques*. Résultats des réunions et activités intersessions de la Commission (chaque année); analyse des rapports nationaux (chaque année); grandes manifestations organisées dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (chaque année, en coopération avec le Département de l'information); rapport sur les modalités d'établissement d'indicateurs du développement durable; évaluation globale du programme Action 21 à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997; et, éventuellement, rapport de synthèse sur disque compact ROM pour aller de pair avec le disque compact ROM sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement produit en 1992 [en coproduction avec le Centre de recherche pour le développement international (Canada)].

4. *Support et services d'information*

Dossiers d'information sur les activités de la Commission du développement durable et documentation visuelle sur celles de l'Organisation dans le domaine du développement durable.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Participation aux activités du Comité interorganisations sur le développement durable et prestation de services fonctionnels pour ses réunions et celles de ses responsables; coordination du suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté à la Conférence (par l'intermédiaire du Comité interorganisations); liaison et coopération avec les secrétariats des organes créés en vertu des instruments internationaux relatifs au développement durable et à la mise en oeuvre du programme Action 21 (Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention sur la diversité biologique, Convention internationale sur la lutte contre la désertification et Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone); et coordination, avec les institutions spécialisées, des questions liées aux grandes orientations du système des Nations Unies dans les domaines de la science et de la technique.

Programme B
Ressources naturelles

- 7A.53 La Division du développement durable est chargée de l'exécution du sous-programme 1 (Coordination dans le domaine des ressources en eau) du programme 19 (Ressources naturelles) du plan à moyen terme pour l'exercice biennal 1992-1997, tel qu'il a été révisé.

Sous-programme 1
Coordination dans le domaine
des ressources en eau

- 7A.54 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, le Comité des ressources naturelles, la Commission du développement durable et le Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du Comité administratif de coordination continueront de recevoir un appui, notamment pour procéder à une évaluation globale des ressources mondiales en eau douce et formuler des principes directeurs concernant la coordination de la mise en valeur, de l'exploitation et de la gestion desdites ressources.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation.* Deux rapports au Comité des ressources naturelles, l'un sur les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau et l'autre sur l'état des ressources mondiales en eau douce; et un rapport à la Commission du développement durable contenant une évaluation globale des ressources mondiales en eau douce;
- b) *Services fonctionnels.* Services fonctionnels nécessaires pour le Comité des ressources naturelles et la Commission du développement durable.

2. *Coordination, harmonisation et liaison*

Contribution aux activités du Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du Comité administratif de coordination et de ses groupes de travail, et fourniture d'un appui fonctionnel à l'occasion des sessions annuelles du Sous-Comité.

Programme C
Énergie

- 7A.55 La Division du développement durable est chargée de l'exécution des sous-programmes 1 (Suivi et analyse des tendances et perspectives énergétiques mondiales et de leur incidence sur le développement et l'environnement), 2 (Encouragement de la prospection et de la mise en valeur durable des ressources énergétiques dans les pays en développement) et 3 (Contribution à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables) du programme 20 (Énergie). Tous ces sous-programmes bénéficient d'un rang de priorité élevé.

Sous-programme 1
Suivi et analyse des tendances
et perspectives énergétiques mondiales
et de leur incidence sur le développement
et l'environnement

- 7A.56 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, on s'attachera en priorité, d'une part, à analyser l'interaction entre ressources énergétiques, développement économique et social et environnement, ainsi que l'impact des nouvelles politiques nationales, et, d'autre part, à intensifier les efforts déployés pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'énergie, compte tenu notamment des besoins croissants en énergie et en électricité des pays en développement.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes concernant les tendances énergétiques mondiales, la consommation d'énergie et les échanges énergétiques.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation.* Deux rapports au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, l'un sur l'utilisation rationnelle des sources d'énergie et des matières premières : progrès accomplis, politiques et coordination, et l'autre sur les sources d'énergie et la protection de l'atmosphère;
- b) *Services fonctionnels.* Services fonctionnels nécessaires pour le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement;
- c) *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes.* Une réunion de groupe spécial d'experts sur les perspectives mondiales de l'offre et de la demande d'énergie.

Sous-programme 2
Encouragement de la prospection
et de la mise en valeur durable
des ressources énergétiques
dans les pays en développement

- 7A.57 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités continueront de porter en priorité sur le suivi, la collecte et l'analyse d'informations relatives à la prospection et à la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement, en vue d'encourager les investissements étrangers directs dans le secteur de l'énergie, de réorganiser les entreprises nationales de ce secteur et de promouvoir de nouvelles politiques axées notamment sur la privatisation, l'application de prix concurrentiels et la mise en place, dans le domaine de l'environnement, de mesures d'incitation et de réglementation, compte tenu des décisions prises par le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement à sa première session. Un appui et des services fonctionnels continueront d'être fournis au Comité, et des travaux seront menés dans ce secteur pour le compte de la Commission du développement durable et du Conseil économique et social.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales aux niveaux national, régional et international concernant la prospection et la mise en valeur durable des ressources énergétiques, les modalités de financement de ces activités et d'autres arrangements connexes.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation.* i) Un rapport au Conseil économique et social sur les tendances de la prospection et de la mise en valeur des ressources énergétiques dans les pays en développement; ii) un rapport au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement concernant des mécanismes novateurs de financement pour la mise en valeur durable des ressources énergétiques; iii) contributions sur les chapitres pertinents d'Action 21 aux rapports destinés à la Commission du développement durable à ses quatrième et cinquième sessions;
- b) *Services fonctionnels.* i) Conseil économique et social; ii) Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement; iii) Commission du développement durable;
- c) *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes.* Réunion d'un groupe spécial d'experts chargé d'examiner les moyens de faciliter la prospection et la mise en valeur durable des ressources énergétiques dans les pays en développement.

Sous-programme 3
Contribution à la mise en valeur et à l'utilisation
des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

- 7A.58 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, on continuera de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre du Programme d'action de Nairobi, en mettant l'accent sur les sources d'énergie qui ont déjà fait la preuve de leur viabilité technique et économique ainsi que sur d'autres sources d'énergie nouvelles et renouvelables, telles que la biomasse, afin de présenter des recommandations pertinentes au Comité des ressources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes concernant la mise en valeur et l'exploitation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'Action de Nairobi.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation.* Un rapport au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement sur les sources d'énergie renouvelables : progrès accomplis, politiques et coordination;
- b) *Services fonctionnels.* Services fonctionnels nécessaires pour le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

7A.59 Pour exécuter les activités prévues dans le domaine du développement durable, il faudrait 27 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 18 postes d'agent des services généraux. L'augmentation des ressources prévues à cette rubrique s'explique par :

- a) Le transfert à la Division d'un poste D-1, de deux postes P-5, d'un poste P-3 et de trois postes d'agent des services généraux précédemment affectés à l'élaboration des politiques, suite à la réorganisation de ces activités;
- b) La création d'un poste P-5 et d'un poste P-4 dont les titulaires seront chargés d'assurer le suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. En 1995, les activités correspondantes sont financées par des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions);
- c) La création d'un poste P-3, qui doit renforcer les moyens dont la Division dispose pour coordonner les contributions apportées par les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que par les grands groupes dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21, notamment en permettant l'organisation d'ateliers et d'autres activités.

Autres dépenses de personnel

7A.60 Le crédit de 150 500 dollars que l'Assemblée générale avait ouvert, à sa quarante-neuvième session, au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour assurer le suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, n'a pas besoin d'être renouvelé compte tenu de la création proposée d'un poste P-5 et d'un poste P-4.

Consultants et experts

7A.61 Les ressources prévues à cette rubrique (368 600 dollars), qui font apparaître une augmentation de 100 000 dollars, permettraient de couvrir le coût des services de consultants chargés de travaux de recherche et de l'établissement de documents portant sur des aspects sectoriels et intersectoriels spécifiques d'Action 21, ainsi que de rapports s'inscrivant dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (204 100 dollars), et de financer cinq réunions de groupes spéciaux d'experts (164 500 dollars).

Voyages

- 7A.62 Les ressources prévues à ce titre (152 600 dollars), en augmentation de 40 000 dollars et dont une partie provient de fonds précédemment affectés aux activités d'élaboration de politiques, couvriront les frais de voyage de fonctionnaires effectuant des déplacements pour tenir des consultations et recueillir des informations et des données en vue de l'établissement de la documentation destinée à la Commission du développement durable, et assister à des réunions de l'ONU et d'autres organes, notamment les organes subsidiaires du CAC, traitant du développement durable.

Services contractuels

- 7A.63 Les ressources prévues à cette rubrique (61 300 dollars) doivent servir à financer la production de documents et de publications se rapportant aux activités de la Commission du développement durable.

3. Développement social

Tableau 7A.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	6 443,0	5 563,9	577,8	10,3	6 141,7	344,2	6 485,9
Autres dépenses de personnel	16,3	—	169,2	—	169,2	8,3	177,5
Consultants et experts	93,1	186,7	—	—	186,7	8,7	195,4
Voyages	75,7	78,4	—	—	78,4	3,7	82,1
Services contractuels	89,8	116,9	—	—	116,9	5,6	122,5
Frais généraux de fonctionnement	3,8	0,4	(0,4)	(100,0)	—	—	—
Matériel	27,7	—	—	—	—	—	—
Bourses, subventions et contributions	54,0	55,4	—	—	55,4	—	55,4
Total	6 803,4	6 001,7	746,6	12,4	6 748,3	370,5	7 118,8

Tableau 7A.12 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	191,2	121,5	Fonds d'affectation spéciale pour le développement social	80,0
	847,3	749,2	Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille	200,0
	25,3	50,0	Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	75,0
	404,0	87,5	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	75,0
	2 533,5	898,6	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	685,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	4 001,3	1 906,8		1 115,0
Total 1) et 2)	10 804,7	7 908,5		8 233,8

Tableau 7A.13

Postes nécessaires

Programme : Développement social

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	2	—	—	—	—	1	2
P-5	2	3	—	—	—	—	2	3
P-4/3	11	12	—	—	—	—	11	12
P-2/1	7	6	—	—	—	—	7	6
Total	22	24	—	—	—	—	22	24
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	14	15	—	—	—	—	14	15
Total	15	16	—	—	—	—	15	16
Total général	37	40	—	—	—	—	37	40

7A.64 Les activités prévues relèvent du programme 25 (Questions et politiques mondiales dans le domaine social) et du programme 26 (Intégration sociale). Elles seront mises en oeuvre par la Division des politiques sociales et du développement social.

7A.65 Les ressources devraient se répartir comme suit entre les programmes A et B :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Questions et politiques mondiales dans le domaine social	48,0	25,0
B. Intégration sociale	52,0	75,0
Total	100,0	100,0

Programme A Questions et politiques mondiales dans le domaine social

7A.66 Ce programme visera essentiellement à faire mieux prendre conscience, au niveau international, des questions qui se posent dans le domaine social, grâce à des analyses décisionnelles et à la diffusion d'informations, de façon à fournir une base pour l'amélioration de la conception des politiques et pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social et des trois questions essentielles qu'il a abordées : la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale. Des politiques visant à régler les problèmes liés à la pauvreté seront également mises au point dans le cadre de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (1996).

7A.67 Les ressources devraient se répartir comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Analyse des questions sociales nouvelles	9,0	—
Sous-programme 2		
Conception, planification et coordination des politiques sociales	36,0	5,0
Sous-programme 3		
La famille dans le processus de développement	18,0	72,0
Sous-programme 4		
Stratégie d'élimination de la pauvreté	37,0	23,0
Total	100,0	100,0

Le sous-programme 4 a été désigné comme étant prioritaire.

Sous-programme 1
Analyse des questions sociales nouvelles

7A.68 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, l'analyse décisionnelle des questions et tendances mondiales dans le domaine du développement sera réalisée dans une optique sociale en vue d'aider les organes intergouvernementaux, les gouvernements et les autres agents du développement social à agir de façon efficace dans le cadre de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Les activités menées au titre de ce sous-programme serviront également à fournir un appui analytique aux activités de coopération technique dans le domaine de la politique et du développement sociaux.

Activités

1. Coopération internationale

Relations extérieures. Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes en ce qui concerne les questions relevant du programme de travail.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation.* Un rapport à la Commission du développement social sur les tendances et questions mondiales définies par le Sommet mondial pour le développement social et intéressant la Commission;
- b) *Services fonctionnels.* Commission du développement social.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

Contribution aux activités des organes compétents du Comité administratif de coordination en ce qui concerne les questions relatives à la coordination et au suivi des politiques et programmes sociaux.

Sous-programme 2
Conception, planification et coordination
des politiques sociales

- 7A.69 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités seront axées sur la promotion d'une optique sociale du développement grâce à une bonne intégration des objectifs sociaux dans l'élaboration et l'application des politiques, conformément aux engagements et recommandations du Sommet mondial pour le développement social.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes dans les domaines de la conception, de la planification, de la coordination et de l'évaluation des politiques sociales, de l'administration de la protection sociale et du service social.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation.* Un rapport à l'Assemblée générale sur l'intégration des objectifs sociaux dans l'élaboration et l'application des politiques et un rapport à la Commission du développement social sur l'organisation et l'administration des services sociaux;
- b) *Services fonctionnels.* Assemblée générale (Troisième Commission) et Commission du développement social;
- c) Un groupe spécial d'experts sur l'intégration des objectifs sociaux dans l'élaboration et l'application des politiques.

3. *Publications*

Une publication isolée. Intégration des objectifs sociaux dans l'élaboration et l'application des politiques aux niveaux national et local.

Sous-programme 3
La famille dans le processus de développement

- 7A.70 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, ce sous-programme visera essentiellement à aider les États Membres et la société civile à assurer le suivi de l'Année et à appliquer un plan d'action relatif à la famille, de manière à intensifier les efforts déployés à l'échelle mondiale pour résoudre les problèmes relatifs à la famille et à renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation. Un rapport soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Commission du développement social sur les questions relatives à la famille et au développement, couvrant l'application du plan d'action sur la famille, et une note à l'Assemblée générale contenant une mise à jour du rapport.

2. *Publications*

- a) *Une publication en série.* *Bulletin on families and development* (trois numéros par an);
- b) *Deux publications isolées.* Construire des sociétés accueillantes pour les familles : rapport de la réunion interrégionale sur les dispositions institutionnelles nationales concernant la famille et le développement;
- c) *Supports techniques.* Base de données informatisée sur l'information disponible à l'échelle mondiale concernant les familles.

3. *Supports et services d'information*

Un rapport reproduisant le plan d'action relatif à la famille; trois brochures visant à faire connaître et promouvoir le plan d'action relatif à la famille et le suivi de l'Année internationale de la famille et à promouvoir la Journée internationale des familles (le 15 mai; activité annuelle); deux affiches sur la Journée internationale des familles (une par an).

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Assistance aux gouvernements et aux institutions nationales sur le suivi à long terme de l'Année internationale de la famille et sur l'application du plan d'action relatif à la famille;
- b) *Formation de groupe.* Une réunion interrégionale sur les dispositions institutionnelles nationales concernant les familles et le développement.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Liaison avec les organismes des Nations Unies en ce qui concerne les questions relatives aux familles et au développement, et contributions à l'équipe spéciale interinstitutions sur le renforcement des capacités et des moyens d'action des familles.

Sous-programme 4
Stratégies d'élimination de la pauvreté

- 7A.71 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités viseront à aider les gouvernements à dégager les tendances du phénomène de la pauvreté, à recenser les causes précises de celle-ci et à mettre en commun les enseignements tirés des expériences faites pour mesurer l'efficacité des politiques appliquées aux échelons national et international pour éliminer l'extrême pauvreté et combattre la pauvreté dans son ensemble dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social. Un appui sera fourni pour la célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (1996) et son suivi.

Activités

1. Coopération internationale

Relations extérieures. Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes dans le cadre de la célébration et du suivi de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté.

2. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation.* Un rapport à l'Assemblée générale sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social et sur l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté; et un rapport à la Commission du développement social sur l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement social et sur les réalisations de l'Année internationale et le suivi proposé;
- b) Un groupe spécial d'experts sur les stratégies d'élimination de la pauvreté et l'utilisation d'objectifs dans les stratégies nationales et internationales.

3. Publications

Publications en série. Quatre bulletins sur les questions retenues pour l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté.

4. Coordination, harmonisation et liaison

Liaison avec des organismes et programmes du système des Nations Unies dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social et de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté.

Programme B
Intégration sociale

- 7A.72 Les activités viseront surtout à analyser et formuler des options politiques concernant les droits et capacités de groupes sociaux déterminés de façon à améliorer leur bien-être et à accroître leur participation au développement dans le cadre de l'application de la décision de l'Assemblée générale sur les résultats du Sommet mondial pour le développement social.

7A.73 Les ressources devraient se répartir comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Politiques et programmes relatifs à la jeunesse	20,0	13,0
Sous-programme 2		
Politiques et programmes relatifs au vieillissement	27,0	5,0
Sous-programme 3		
Politiques et programmes concernant les personnes handicapées	27,0	82,0
Sous-programme 4		
Institutions sociales et développement	26,0	—
Total	100,0	100,0

Sous-programme 1
Politiques et programmes relatifs à la jeunesse

7A.74 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités viseront à assurer la mise en oeuvre de la stratégie de l'Année internationale de la jeunesse dans le cadre du Programme d'action mondial pour la jeunesse. La priorité sera accordée à la fixation d'objectifs dans les domaines prioritaires du Programme d'action.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes en ce qui concerne l'application du Programme d'action.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation. Un rapport à l'Assemblée générale et un rapport à la Commission du développement social sur l'examen et l'évaluation de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la jeunesse.

3. *Publications*

Publications en série. Huit numéros du *United Nations Youth Newsletter*.

4. *Activités opérationnelles*

Assistance aux gouvernements pour renforcer les capacités nationales au service des jeunes.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Liaison avec des organismes et programmes du système des Nations Unies en ce qui concerne les activités dans les domaines concernant la jeunesse.

Sous-programme 2
Politiques et programmes relatifs au vieillissement

- 7A.75 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités seront surtout axées sur la préparation de l'Année internationale des personnes âgées qui sera célébrée en 1999 et l'examen quadriennal de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, en particulier en ce qui concerne les préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation. Un rapport à l'Assemblée générale (à sa cinquante-deuxième session) sur l'état des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées et un rapport à la Commission du développement social (à sa trente-cinquième session) sur la quatrième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement.

3. *Publications*

- a) *Publications en série.* Six numéros du *Bulletin on Ageing*;
- b) *Une publication isolée.* Le vieillissement dans le monde.

4. *Activités opérationnelles*

Projets sur le terrain. Des projets dans le domaine de l'intégration de la question du vieillissement dans le développement.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Liaison avec des organismes et programmes du système des Nations Unies dans les domaines d'activité concernant le vieillissement; contribution aux réunions interinstitutions organisées à l'occasion de la préparation de l'Année internationale des personnes âgées qui sera célébrée en 1999.

Sous-programme 3
Politiques et programmes
concernant les personnes handicapées

- 7A.76 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités seront surtout axées sur le suivi de l'application des règles types, y compris l'appui aux activités du Rapporteur spécial, sur la troisième opération d'examen et d'évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et sur l'appui à l'intégration des questions relatives aux personnes handicapées dans les programmes de coopération technique, tant bilatéraux que multilatéraux.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation. Un rapport à l'Assemblée générale sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans l'application du Programme d'action mondial.

3. *Publications*

- a) *Publications en série.* Six numéros du *Bulletin des handicapés*;

b) *Supports techniques.* Développement de la base de données sur l'incapacité et l'invalidité (CLEAR).

4. *Activités opérationnelles*

Appui fonctionnel aux projets et programmes de coopération technique portant sur l'intégration des personnes handicapées au développement.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Liaison avec des organismes et programmes du système des Nations Unies en ce qui concerne les activités relatives à la mise en oeuvre du Programme d'action mondial.

Sous-programme 4

Institutions sociales et développement social

- 7A.77 Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, les activités menées pendant l'exercice biennal 1996-1997 auront pour principaux objectifs de suivre et d'analyser les questions et les tendances se rapportant au renforcement des institutions et d'évaluer leur incidence sur l'intégration sociale et le développement. Ces analyses porteront en particulier sur la décentralisation, sur les diverses formes de partenariat entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités et les autres institutions participantes. On s'attachera à renforcer et améliorer la capacité des pouvoirs publics et des institutions concernées, en particulier des organisations non gouvernementales spécialisées, de favoriser l'intégration sociale.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes en ce qui concerne les questions relevant du programme de travail.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation.* Un rapport soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Commission du développement social sur l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement social concernant le renforcement des institutions sociales pour favoriser l'intégration sociale; un rapport à l'Assemblée générale sur les coopératives;
- b) Une réunion d'un groupe spécial d'experts sur la contribution des coopératives et des organisations d'agriculteurs à la réalisation des objectifs de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté.

3. *Publications*

- a) *Publications en série.* *Bulletin du développement social* (deux numéros par an);
- b) *Deux publications isolées.* Expérience en matière de mise au point et d'application des politiques de renforcement des institutions propres à favoriser l'intégration sociale dans le contexte de la diversité sociale; examen du rôle des coopératives dans le suivi du Sommet mondial pour le développement social et dans l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Liaison avec des organismes et programmes du système des Nations Unies en ce qui concerne des questions relevant du programme de travail; contribution aux activités du Comité pour la promotion de l'action coopérative, notamment de son équipe spéciale sur l'amélioration des statistiques concernant les coopératives et destinées à celles-ci.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 7A.78 Pour exécuter les activités prévues au titre de ce programme, il faudrait 24 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 16 postes d'agent des services généraux, soit 5 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux de plus qu'au cours de l'exercice biennal 1994-1995. Cette augmentation est le résultat net des opérations ci-après :
- a) Le transfert à New York de quatre postes (1 D-2, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux) de l'Office des Nations Unies à Vienne, par suite de l'intégration des activités relatives à la famille dans le programme de travail de la Division. Dans ce contexte, il est proposé d'attribuer le poste D-2 au Directeur de la Division, dont les fonctions sont actuellement assumées par le Coordonnateur du Sommet mondial pour le développement social;
 - b) Le transfert à la Division des politiques sociales et du développement social d'un poste D-1, d'un poste P-5, d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux auparavant affectés aux activités dans le domaine de l'élaboration des politiques, à la suite de leur réorganisation.

Autres dépenses de personnel

- 7A.79 Les ressources prévues à cette rubrique (169 200 dollars) correspondent à 24 mois de travail de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) de la classe P-4, recruté pour compléter les effectifs permanents dont dispose la Division pour s'occuper des activités relatives à l'élimination de la pauvreté.

Consultants et experts

- 7A.80 Les ressources demandées (186 700 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des services d'experts spécialisés et de consultants nécessaires pour établir des rapports, assurer le service des réunions de groupes spéciaux et élaborer les publications prévues au titre du programme de travail.

Voyages

- 7A.81 Les ressources prévues à ce titre (78 400 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel devant participer aux réunions du Conseil économique et social en 1997, aux réunions du Comité pour la promotion de l'action coopérative, ainsi qu'à d'autres réunions et missions consultatives dans le cadre du programme de travail.

Services contractuels

- 7A.82 Les ressources prévues à ce titre (116 900 dollars) seront consacrées à la réalisation des bulletins et circulaires d'information et autres publications en série ou isolées inscrites au programme de travail.

Bourses, subventions et contributions

- 7A.83 Les ressources prévues à ce titre (55 400 dollars) correspondent à la part des dépenses du Comité pour la promotion de l'action coopérative qui est à la charge de l'ONU en application de la résolution 1668 (LII) du Conseil économique et social, en date du 2 juin 1972, et de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1984.

4. Promotion de la femme

Tableau 7A.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	3 126,5	2 938,7	266,6	9,0	3 205,3	183,9	3 389,2
Autres dépenses de personnel	12,1	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	131,9	132,0	60,0	45,4	192,0	9,0	201,0
Voyages	82,1	120,7	—	—	120,7	5,4	126,1
Services contractuels	66,3	62,4	—	—	62,4	2,8	65,2
Total	3 418,9	3 253,8	326,6	10,0	3 580,4	201,1	3 781,5

 2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Provenance des fonds</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	—	—	—
b) Activités de fond :			
Fonds d'affectation spéciale pour le suivi, l'examen et l'évaluation des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme	337,6	—	—
c) Projets opérationnels	—	—	—
Total	337,6	—	—
Total 1) et 2)	3 756,5	3 253,8	3 781,5

Tableau 7A.15

Postes nécessaires
Programme : Promotion de la femme

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	1	—	—	—	—	—	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	4	4	—	—	—	—	4	4
P-2/1	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	12	13	—	—	—	—	12	13
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	6	6	—	—	—	—	6	6
Total	7	7	—	—	—	—	7	7
Total général	19	20	—	—	—	—	19	20

7A.84 Ces activités relèvent du programme 27, Promotion de la femme. Elles ont pour but a) de mettre au point des mesures à caractère général en vue de l'exécution du Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; b) d'aider les États parties à appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer. Le programme devra peut-être être modifié en fonction des résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il sera mis en oeuvre par la Division de la promotion de la femme.

7A.85 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire (en pourcentage)</i>
Sous-programme 1 Égalité	29,9
Sous-programme 2 Développement	25,4
Sous-programme 3 Paix	7,4
Sous-programme 4 Suivi, examen et évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme	37,3
Total	100,0

Le sous-programme 4 a été déclaré hautement prioritaire.

Sous-programme 1
Égalité

- 7A.86 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, on s'efforcera d'améliorer constamment la qualité des services fournis à la Commission et au Comité dans l'accomplissement de leurs mandats, et ce, dans le cadre général du Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Instruments juridiques.* Participation à l'élaboration d'un protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment examen du fonctionnement de protocoles analogues à d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme et consultations avec les États parties à la Convention; travaux concernant la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes afin de mesurer l'efficacité de cet instrument et d'établir s'il convient d'en élaborer un autre;
- b) *Relations extérieures.* Liaison avec les organisations non gouvernementales compétentes pour appuyer le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et liaison avec les organisations intergouvernementales régionales au sujet des instruments régionaux relatifs aux droits des femmes comme la Convention de l'Organisation des États américains sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*

- i) Deux rapports à l'Assemblée générale concernant l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- ii) Trente-six rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, sur les thèmes suivants : a) analyses séparées des rapports initiaux et périodiques présentés au Comité par les États parties à la Convention (30 rapports); b) détermination des tendances en ce qui concerne l'application de l'article 4 et de certains autres articles de la Convention ou de diverses recommandations formulées par le Comité pour faciliter l'examen des rapports des États parties (rapport annuel); c) moyens d'accélérer les travaux du Comité (rapport annuel); incidences sur les travaux du Comité des thèmes prioritaires de la Commission de la condition de la femme (rapport annuel); et aide fournie au Comité pour l'établissement des rapports qu'il doit présenter à l'Assemblée générale sur les travaux de ses quinzième et seizième sessions;
- iii) Cinq rapports destinés à la Commission de la condition de la femme concernant a) la liste des communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme (un rapport annuel); b) la suppression des stéréotypes dans les médias; c) les thèmes prioritaires choisis par la Commission; et d) les travaux du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes;

- b) *Services fonctionnels.* i) Assemblée générale; ii) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; et iii) Commission de la condition de la femme et ses groupes de travail;

- c) *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes.* Deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur des thèmes prioritaires se rapportant à l'égalité qui seront choisis par la Commission de la condition de la femme.

3. *Publications*

Une publication périodique. L'Action du CEDAW, vol. 5 et 6 (deux numéros).

4. *Activités opérationnelles*

Formation de groupe. Deux séminaires sous-régionaux sur l'application de la Convention.

Sous-programme 2
Développement

- 7A.87 Ce sous-programme appuie l'action menée par la Commission de la condition de la femme pour atteindre les objectifs de développement définis dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme.
- 7A.88 Au cours de l'exercice 1996-1997, le sous-programme continuera d'aider la Commission à s'acquitter de ses tâches.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* i) Un rapport à présenter à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, qui portera sur une mobilisation efficace en faveur de la participation des femmes au développement; et ii) plusieurs rapports à la Commission de la condition de la femme sur des thèmes prioritaires se rapportant au développement (le cas échéant);
- b) *Services fonctionnels.* i) Assemblée générale; ii) Conseil économique et social; et iii) Commission de la condition de la femme;
- c) *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes.* Deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur deux thèmes prioritaires se rapportant au développement qui seront choisis par la Commission.

Sous-programme 3
Paix

- 7A.89 Ce sous-programme appuie l'action menée par la Commission de la condition de la femme pour atteindre l'objectif de paix défini dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme.
- 7A.90 Au cours de l'exercice 1996-1997, les travaux menés sur des thèmes prioritaires se rapportant à la paix seront soumis à l'examen de la Commission et l'on entreprendra une étude sur les rôles des hommes et des femmes en faveur de la paix.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports à la Commission de la condition de la femme sur des thèmes prioritaires qui seront choisis par cette dernière;
- b) *Services fonctionnels.* Commission de la condition de la femme;
- c) *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes.* Deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur deux thèmes prioritaires se rapportant à la paix.

2. *Publications*

Supports techniques. Mise à jour de la base de données sur les femmes occupant des postes de responsabilité.

Sous-programme 4
Suivi, examen et évaluation de la mise en oeuvre
des Stratégies prospectives d'action de Nairobi
pour la promotion de la femme

- 7A.91 Ce sous-programme englobe le suivi, la coordination et la vulgarisation du programme des Nations Unies sur la promotion de la femme, notamment l'action menée pour réserver à l'égalité des femmes la place voulue dans le déroulement des activités des organismes des Nations Unies.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison avec les organisations non gouvernementales s'occupant de la promotion de la femme, en particulier avec les comités d'organisations non gouvernementales de Vienne, Genève et New York.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Deux rapports à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi (un rapport par an) et deux rapports à la Commission de la condition de la femme, sur les thèmes suivants : i) examen à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi; et ii) révision du plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme;
- b) *Services fonctionnels.* Assemblée générale et Commission de la condition de la femme.

3. *Publications*

Quinze numéros de publications périodiques. Répertoire des centres de liaison du système des Nations Unies qui s'occupent des questions relatives aux femmes; Répertoire des centres de liaison nationaux qui s'occupent de la promotion de la femme (un numéro annuel); Femmes 2000 (huit numéros); et Liste des sources accessibles grâce au système d'information sur les femmes (quatre numéros).

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Fourniture de services pour les réunions annuelles interorganisations consacrées aux femmes par le Comité administratif de coordination.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 7A.92 En sus des postes existants (12 postes d'administrateur et 7 postes d'agent des services généraux), il est proposé de créer un poste D-2 de directeur de la Division. Ces fonctions sont actuellement remplies par le Secrétaire général de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La chose se ferait grâce au transfert du poste D-2 actuellement attribué au Secrétaire exécutif du secrétariat intérimaire du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques, poste appelé à disparaître.

Consultants et experts

7A.93 Les ressources prévues (192 000 dollars) permettront de financer, d'une part, les services d'experts extérieurs nécessaires pour l'établissement de documentation sur divers thèmes se rapportant au développement, à l'égalité et à la paix qui seront choisis par la Commission de la condition de la femme (55 000 dollars) et, d'autre part, les préparatifs et la tenue de six réunions de groupes spéciaux d'experts portant sur les questions qui figurent au programme de travail (137 000 dollars).

Voyages

7A.94 Les ressources prévues (120 700 dollars) ont trait aux activités prévues au programme de travail et aux consultations avec les gouvernements et les organisations internationales et non gouvernementales.

Services contractuels

7A.95 Les ressources demandées (62 400 dollars) ont trait à la production de publications destinées à faire connaître les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les travaux d'autres publications périodiques ou occasionnelles.

5. Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique

Tableau 7A.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	602,6	2 599,4	—	—	2 599,4	203,6	2 803,0
Autres dépenses de personnel	71,4	10,3	(0,5)	(4,8)	9,8	0,5	10,3
Consultants et experts	431,0	1 004,7	(414,7)	(41,2)	590,0	35,1	625,1
Voyages	217,4	263,2	—	—	263,2	13,5	276,7
Frais généraux de fonctionnement	45,4	125,5	(17,0)	(13,5)	108,5	5,6	114,1
Fournitures et accessoires	3,0	16,0	—	—	16,0	1,0	17,0
Matériel	31,5	48,5	(39,5)	(81,4)	9,0	0,5	9,5
Total	1 402,3	4 067,6	(471,7)	(11,5)	3 595,9	259,8	3 855,7

Tableau 7A.16 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	734,1	6 647,6	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	7 414,4
	709,4	1 600,0	Fonds bénévole spécial pour aider les	1 800,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	1 443,5	8 247,6		9 214,4
Total 1) et 2)	2 845,8	12 315,2		13 070,1

Tableau 7A.17

Postes nécessaires

Programme : Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	6	6	—	—	—	—	6	6
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	6	6	—	—	—	—	6	6
Total	6	6	—	—	—	—	6	6
Total général	12	12	—	—	—	—	12	12

7A.96 Le texte portant autorisation des activités au titre de ce programme est la résolution 47/188 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, par laquelle l'Assemblée a lancé le processus intergouvernemental relatif à l'élaboration d'une convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, et créé le Comité intergouvernemental de négociation.

- 7A.97 En juin 1994, le Comité intergouvernemental de négociation a adopté la Convention, qui entrera en vigueur trois mois après que 50 États l'aient ratifiée. La première session de la Conférence des Parties à la Convention aura lieu en 1997.
- 7A.98 Par sa résolution 49/234, du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a prolongé le mandat du Comité intergouvernemental de négociation pour permettre au Comité de :
- a) Préparer la première session de la Conférence des Parties à la Convention, comme le prévoit la Convention;
 - b) Faciliter la mise en oeuvre des dispositions de la résolution 5/1 du Comité, relative aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique, grâce à des échanges d'informations et à l'examen des progrès réalisés en la matière;
 - c) Prendre des mesures en vue d'identifier l'organisation où sera installé le mécanisme mondial chargé de promouvoir des initiatives en vue de la mobilisation et de l'affectation de ressources financières substantielles, et en définir les modalités de fonctionnement;
 - d) Élaborer le règlement intérieur de la Conférence des Parties;
 - e) Examiner d'autres questions pertinentes, y compris des mesures visant à assurer la mise en oeuvre de la Convention et de ses annexes relatives à la mise en oeuvre au niveau régional.
- 7A.99 Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que le secrétariat provisoire continuerait d'apporter son concours au Comité.
- 7A.100 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le Comité devrait tenir quatre sessions (deux par an) sur des questions relatives à la Convention. On estime que le secrétariat provisoire devrait continuer de fournir des services à l'ensemble du processus intergouvernemental entrepris au titre de la Convention jusqu'en décembre 1997. Ses activités seront centrées sur les objectifs suivants :
- a) Faciliter les réunions du Comité, en particulier en effectuant des analyses de fond portant sur des sujets qui seront examinés lors de la première Conférence des Parties, ainsi que sur des activités entreprises pendant la période intérimaire;
 - b) Encourager la signature, la ratification et la mise en oeuvre de la Convention en coopérant étroitement avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, et en menant des activités destinées à sensibiliser à la fois le grand public et des groupes cibles influents;
 - c) Mettre en place des équipes spéciales d'experts scientifiques, choisis sur une liste de personnalités désignées par les gouvernements, afin qu'elles apportent au Comité l'appui technique dont il a besoin;
 - d) Rassembler, analyser et faire la synthèse des informations communiquées par les gouvernements, concernant des activités à entreprendre pendant la période intérimaire qui doivent être examinées par le Comité;
 - e) Fournir un appui et contribuer, sur demande, aux activités s'inscrivant dans le cadre des mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique, aux niveaux national, sous-régional et régional.

Activités

1. Coopération internationale

Promotion de la Convention, liaison avec les secrétariats d'autres conventions apparentées, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les milieux scientifiques et industriels, les syndicats et autres interlocuteurs et groupes concernés par la Convention.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation. Documentation de fond et documentation technique destinée au Comité intergouvernemental de négociation sur des thèmes précis inscrits à son ordre du jour (deux sessions par an); aide apportée au Comité pour l'établissement du rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée générale à ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions ainsi qu'à la première Conférence des Parties à la Convention; services d'appui au Comité et à la première Conférence des Parties.

3. *Publications*

Supports techniques. Bases de données sur la participation des organisations intergouvernementales et non gouvernementales au processus de négociation et sur les événements liés à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse.

4. *Supports et services d'information*

Réalisation et diffusion de copies officielles de la Convention, de brochures et de fiches récapitulatives dans les langues officielles et non officielles de l'Organisation, de bulletins, de diaporamas, de documents vidéo et de dossiers d'information.

5. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs aux gouvernements en vue de la mise au point de programmes d'action en Afrique et ailleurs, et dans le cadre des consultations relatives à la Convention, organisation de programmes de formation, de séminaires et d'ateliers destinés à mieux faire connaître les dispositions de la Convention et à renforcer les capacités dont disposent les pays en développement concernés en vue de son application, et participation à ces activités.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Liaison avec le PNUE, le PNUD, l'UNESCO, la FAO, l'OMM et le Groupe intergouvernemental (PNUE/OMM) sur la modification du climat pour les questions relatives à la Convention; contribution aux activités du Comité administratif de coordination sur ces questions.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Autres dépenses de personnel

- 7A.101 Les ressources prévues (9 800 dollars) correspondent au coût des heures supplémentaires nécessaires pour faire face au volume de travail accru pendant les sessions du Comité.

Consultants et experts

- 7A.102 Les ressources demandées (590 000 dollars) sont essentiellement destinées à couvrir le coût des activités des groupes spéciaux d'experts chargés de fournir et d'examiner des documents scientifiques et techniques sur des questions précises. Il est prévu de créer quatre groupes de ce type, composés chacun de cinq experts venant de chacune des principales régions; chaque groupe tiendra quatre sessions, trois en 1996 et une en 1997, d'une durée de 10 jours chacune. Ces groupes, dont la création a été envisagée sur la base de l'expérience acquise en 1994-1995, remplacent le Groupe multidisciplinaire d'experts créé par la résolution 47/188 du 22 décembre 1992.

Voyages

7A.103 Les ressources prévues (263 200 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage des membres du secrétariat provisoire qui participeront aux réunions du Comité intergouvernemental de négociation qui ne se tiendront pas à Genève, des fonctionnaires qui effectueront des missions de consultation avec des responsables gouvernementaux sur des questions ayant trait à la désertification et aux préparatifs de la première session de la Conférence des parties et à des missions en vue de l'établissement des rapports de fond destinés au Comité, de ceux qui seront appelés à participer aux activités des institutions spécialisées qui s'occupent de questions de désertification et de sécheresse, et de ceux qui seront chargés d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre la résolution 5/1 du Comité concernant les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique.

Frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires

7A.104 Les ressources demandées à cette rubrique (124 500 dollars) couvrent le coût des communications (74 600 dollars), de la location de photocopieuses et de l'entretien du matériel de traitement électronique de l'information (10 000 dollars), ainsi que le coût de services et fournitures divers (39 900 dollars).

Matériel

7A.105 Le montant prévu (9 000 dollars) est destiné à l'achat de matériel informatique.

D. Appui aux programmes

Tableau 7A.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	2 160,4	1 835,6	—	—	1 835,6	78,1	1 913,7
Autres dépenses de personnel	224,1	345,4	—	—	345,4	16,8	362,2
Consultants et experts	—	0,2	(0,2)	(100,0)	—	—	—
Voyages	2,0	—	—	—	—	—	—
Services contractuels	7,5	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	408,1	682,3	45,0	6,5	727,3	35,0	762,3
Fournitures et accessoires	40,3	90,9	—	—	90,9	4,1	95,0
Matériel	69,7	153,4	168,9	110,1	322,3	15,6	337,9
Total	2 912,1	3 107,8	213,7	6,8	3 321,5	149,6	3 471,1

Tableau 7A.18 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	185,2	a) Services d'appui à : Des activités extrabudgétaires	370,4
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	—	185,2		370,4
Total 1) et 2)	2 912,1	3 293,0		3 841,5

Tableau 7A.19

Postes nécessaires

Programme : Appui aux programmes

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	3	3	—	—	—	—	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	10	10	—	—	—	—	10	10
Total	12	12	—	—	—	—	12	12
Total général	15	15	—	—	—	—	15	15

7A.106 Le Service administratif fournit les services relatifs à l'administration du personnel, l'administration financière et budgétaire, la planification des ressources et l'utilisation des services communs, ainsi qu'un appui administratif aux organes directeurs et à d'autres réunions internationales, selon que de besoin.

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Autres dépenses de personnel

7A.107 Les ressources prévues (345 400 dollars) se répartissent comme suit :

- Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) engagé pour remplacer provisoirement, dans tous les programmes du Département, les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité, et de personnel supplémentaire recruté pendant les périodes où le volume de travail est particulièrement important (244 200 dollars);
- Heures supplémentaires effectuées pendant les périodes où le volume de travail est particulièrement important (101 200 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 7A.108 Les ressources prévues (727 300 dollars) correspondent au coût de la location et de l'entretien du matériel informatique (403 700 dollars), aux frais de communication (241 000 dollars), au coût des réceptions officielles (6 300 dollars) et à d'autres services divers (76 300 dollars). L'augmentation de 45 000 dollars est due aux ressources supplémentaires prévues pour couvrir la location et l'entretien du matériel de bureautique de l'ensemble du Département.

Fournitures et accessoires

- 7A.109 Les ressources demandées au titre de cette rubrique (90 900 dollars) doivent permettre d'acheter des fournitures de bureau et des accessoires non durables, notamment de souscrire des abonnements et d'acheter des fournitures pour le matériel informatique de l'ensemble du Département.

Matériel

- 7A.110 Le montant prévu à cette rubrique (322 300 dollars), en augmentation de 168 900 dollars, doit permettre de couvrir l'achat (78 300 dollars) et le remplacement (244 000 dollars) de matériel de bureautique pour l'ensemble du Département dans le cadre du programme d'innovations technologiques géré centralement. L'augmentation des ressources demandées est due à : a) l'acquisition du matériel de bureautique spécialisé nécessaire à la mise en place du réseau local du Département, dont l'installation a été confiée au Groupe d'appui à l'information (55 000 dollars), et b) des ressources supplémentaires destinées à remplacer le matériel existant du Département dans le cadre du programme global d'innovations technologiques (113 900 dollars).

Chapitre 7B

Afrique : situation économique critique, redressement et développement

Vue d'ensemble

- 7B.1 Les activités prévues à ce titre ont été autorisées dans le cadre du programme 45, intitulé «Afrique : situation économique critique, redressement et développement», du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé (A/47/6/Rev.1). Ces activités, qui correspondent à l'une des cinq grandes priorités du plan à moyen terme, seront axées sur l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. En vertu de la résolution 45/206 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990, le Secrétaire général a été chargé du suivi, de la surveillance et de l'évaluation de l'exécution du nouvel Ordre du jour. Les activités prévues à ce titre concernent également la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour les pays les moins avancés, adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, 1990). Le Secrétaire général, en étroite collaboration avec la CNUCED, assurera la mobilisation complète et la coordination de tous les organes, organismes et organisations du système des Nations Unies afin d'exécuter et de suivre le Programme d'action. Par ailleurs, il fournira à la CNUCED une orientation générale et un appui politique pour l'aider à sensibiliser la communauté internationale afin d'assurer le succès du Programme.
- 7B.2 Il convient de rappeler que par sa résolution 45/253 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale, agissant sur la recommandation du Comité du programme et de la coordination à sa trentième session, en 1990, a inscrit dans le plan à moyen terme un programme distinct pour la période 1992-1997 intitulé «programme 45, Afrique : situation économique critique, redressement et développement». Dans la même résolution, l'Assemblée a fait de ce programme une des cinq grandes priorités du plan à moyen terme. Dans sa résolution 46/185 B du 20 décembre 1991 relative au budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, l'Assemblée, agissant sur la recommandation que le Comité du programme et de la coordination avait faite à sa trente et unième session, a approuvé la création pour l'Afrique d'une unité distincte, identifiable et bien définie au sein de l'ancien Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale ainsi que la proposition de confier à la CEA et au Département de l'information l'exécution d'un certain nombre d'activités spécifiques dans le cadre du programme. Le Bureau du Directeur général était initialement chargé de la coordination et de la direction générale. Depuis la restructuration du Secrétariat, cette fonction revient au Département de la coordination des politiques et du développement durable où elle relève du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés. La CEA assure la coordination et la coopération sur le plan régional pour la mise en oeuvre du programme. Le Département de l'information est chargé d'un programme spécial qui met l'accent sur les problèmes économiques de l'Afrique.
- 7B.3 Comme suite à l'adoption, en décembre 1991, du nouvel Ordre du jour, figurant à l'annexe II de la résolution 46/151 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1991, le programme 45 a été révisé de manière qu'y soient intégrés tous les éléments du nouvel Ordre du jour. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 48/214 du 23 décembre 1993 et 49/142 du 23 décembre 1994, a réaffirmé le caractère prioritaire du programme dans le contexte du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé.

- 7B.4 Les tâches incombant à l'Organisation dans la coordination des efforts de la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique se sont vu conférer une dimension nouvelle dans le Plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 47/214 du 23 décembre 1993, relative à la planification des programmes. Dans le cadre de l'examen du projet de structure pour un Plan d'action révisé à l'échelle du système, le Comité du programme et de la coordination, à sa trente-quatrième session, tenue en mai 1994, a souligné, entre autres, la nécessité d'une action urgente et concertée pour faire face à la situation économique grave qui sévit en Afrique [voir A/49/16 (Partie I)]. En septembre 1994, le Comité a approuvé le Plan d'action à l'échelle du système, tel qu'il a été révisé [voir *ibid.*, (Partie II)].
- 7B.5 Les activités au titre du programme sont présentées dans un chapitre distinct conformément au chapitre V de la résolution 49/219, datée du 23 décembre 1994, dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'élaborer un projet de chapitre du budget-programme où figureraient ses propositions concernant la mise en oeuvre, au cours de l'exercice biennal 1996-1997, des activités prescrites dans le programme 45 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

Programme de travail

Tableau 7B.1

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 491,2	2 260,2	277,5	12,2	2 537,7	153,7	2 691,4
Autres dépenses de personnel	130,2	269,6	25,3	9,3	294,9	25,1	320,0
Consultants et experts	61,4	426,4	—	—	426,4	23,2	449,6
Voyages	106,2	200,3	(2,3)	(1,1)	198,0	14,9	212,9
Services contractuels	157,7	275,3	20,0	7,2	295,3	14,2	309,5
Frais généraux de fonctionnement	10,7	15,2	—	—	15,2	0,8	16,0
Fournitures et accessoires	15,3	20,1	—	—	20,1	0,9	21,0
Total, budget ordinaire	1 972,7	3 467,1	320,5	9,2	3 787,6	232,8	4 020,4

Tableau 7B.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	—	250,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à l'exécution du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'application de la Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique	350,0
	435,3	302,1	Fonds d'affectation spéciale pour l'information aux fins du redressement économique et du développement de l'Afrique	228,1
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	435,3	552,1		578,1
Total 1) et 2)	2 408,0	4 019,2		4 598,5

Tableau 7B.2

Postes nécessaires

Programme : Afrique : situation économique critique, redressement économique et développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	3	5	—	—	1	1	4	6
Total	8	10	—	—	1	1	9	11
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	4	5	—	—	—	—	4	5
Total	5	6	—	—	—	—	5	6
Total général	13	16	—	—	1	1	14	17

7B.6 Le tableau ci-dessous donne la répartition des crédits demandés au budget ordinaire par sous-programme et unité administrative chargée de l'exécution :

<i>Structure du programme 45</i>	<i>Unité chargée de l'exécution</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres objets de dépenses (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Répartition des ressources (en pourcentage)</i>
Sous-programme 1 Mobilisation des ressources	Département de la coordination des politiques et du développement durable	1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 4 postes d'agent des services généraux	574,0	58,0
Sous-programme 2 Mise en place, évaluation et suivi de l'exécution des programmes d'action, y compris leurs aspects financiers	Commission économique pour l'Afrique	1 P-5, 1 P-3	254,2	15,2
Sous-programme 3 Campagne mondiale de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique	Département de l'information	1 P-5, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux	421,7	26,8
Total		10 administrateurs, 6 agents des services généraux	1 249,9	100,0

7B.7 Pendant l'exercice biennal, les activités au titre du programme auront pour objectif d'aider le Secrétaire général à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées et qui consistent à assurer le suivi, l'examen et l'évaluation de l'exécution du nouvel Ordre du jour, ainsi qu'à coordonner la mise en oeuvre du Plan d'action à l'échelle du système. La mobilisation des ressources financières en faveur du continent et la mise en lumière de nouveaux aspects du développement économique et social de l'Afrique continueront de bénéficier d'une attention toute particulière.

7B.8 Les activités au titre du sous-programme 1 du présent chapitre seront mises en oeuvre par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés. Ce Bureau a été créé comme suite à une recommandation que le Comité du programme et de la coordination avait faite à sa trente et unième session, lors de la restructuration du Secrétariat effectuée pendant l'exercice biennal 1992-1993, afin de renforcer la structure institutionnelle du Programme. Le Bureau est dirigé par un fonctionnaire du Secrétariat de la classe D-2, qui rend compte au chef du Département. Cette structure offre, par le biais du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et du développement durable, un niveau élevé d'encadrement et de coordination des activités au sein du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, le PNUD et les autres programmes, fonds et organismes du système et des institutions issues de Bretton Woods.

7B.9 Dans l'exercice de leurs fonctions, le Secrétaire général adjoint et le Coordonnateur spécial travailleront en étroite collaboration avec la CEA et le Département de l'information, responsable de l'exécution des activités décrites ci-après au titre, respectivement, des sous-programmes 2 et 3.

Sous-programme 1
Mobilisation des ressources

- 7B.10 Pendant l'exercice biennal 1994-1995, le Bureau du Coordonnateur spécial, sous la supervision générale du Secrétaire général adjoint pour la coordination des politiques et du développement durable, a continué de fournir des avis et des directives sur les questions relatives au développement de l'Afrique. En particulier, le Bureau s'est attaché à encourager l'inclusion des priorités du nouvel Ordre du jour dans les grandes politiques et stratégies internationales en matière de développement; coordonner les réponses du système des Nations Unies au niveau des politiques et au niveau opérationnel, encourager la communauté internationale à concrétiser son engagement, en particulier pour ce qui est de l'accroissement des flux financiers en faveur de l'Afrique; fournir l'appui nécessaire aux délibérations intergouvernementales relatives au redressement et au développement économique de l'Afrique; apporter aide et soutien pour l'organisation, la préparation et le suivi de réunions de groupes spéciaux tels que le Groupe de personnalités éminentes sur le développement de l'Afrique et de réunions interinstitutions telles que les réunions OUA-Nations Unies, ainsi que pour l'établissement de leurs rapports; et établir des relations de travail novatrices et efficaces avec des organisations non gouvernementales qui s'intéressent au redressement économique et au développement de l'Afrique. Toujours dans le cadre de son mandat, le Bureau a fait une évaluation du suivi de la Déclaration de Tokyo adoptée par la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, conformément aux résolutions 48/214 du 23 décembre 1993 et 49/142 du 23 décembre 1994, et organisé des ateliers et tables rondes sur les éléments prioritaires du nouvel Ordre du jour ainsi que sur l'intermédiation financière et la mobilisation de ressources internes pour le développement du secteur non structuré et du secteur privé en Afrique.
- 7B.11 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme consisteront essentiellement à fournir un appui fonctionnel efficace aux organismes intergouvernementaux, y compris les mécanismes spéciaux qui seront chargés de l'examen à moyen terme du nouvel Ordre du jour. Elles inclueront également le suivi de l'examen que la réunion de haut niveau du Conseil économique et social a consacré en 1995 à l'exécution du nouvel Ordre du jour, l'évaluation détaillée du programme 45 par le CCI et le CPC en 1996 et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action à l'échelle du système. Des mesures seront prises pour mettre en lumière la situation du développement de l'Afrique grâce à la publication intitulée *Comprehensive Overview of Africa*. Les efforts accrus déployés en étroite collaboration avec la CNUCED pour assurer la pleine mobilisation et la coordination du système des Nations Unies en vue d'une exécution efficace du Programme d'action pour les pays les moins avancés se poursuivront.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Coopération avec des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales à l'échelle internationale, régionale et sous-régionale pour une gamme étendue d'activités ayant trait à la situation économique, au redressement et au développement de l'Afrique. Seraient à prévoir, entre autres, des débats de fond; des conseils sur la politique à suivre; la collecte de données et d'informations; la participation et la contribution à des réunions, ateliers, séminaires, symposiums et conférences consacrés à des problèmes propres à l'Afrique tels que les réunions du Conseil des ministres et la Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, les réunions annuelles OUA/ONU, l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement et la réunion consultative annuelle du SADC; un soutien aux consultations des États Membres, des organismes des Nations Unies et des institutions financières concernées, y compris la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la FAO, l'ONUDI, le PNUD et le Fonds commun pour les produits de base, concernant les questions relatives à la diversification des économies africaines; et une contribution à quatre réunions du Comité du programme chargé de superviser l'application de la Déclaration de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - i) Trois rapports à l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de l'exécution du nouvel Ordre du jour et les conclusions et recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur le développement de l'Afrique;
 - ii) Deux rapports au CPC sur la mise en oeuvre du Plan d'action à l'échelle du système et sa deuxième version révisée;
- b) *Services fonctionnels*. Appui fonctionnel à la séance plénière de l'Assemblée générale pour des consultations à participation non limitée sur les questions relatives au développement de l'Afrique telles que la création d'un mécanisme de diversification pour les produits de base africains, et appui au Comité spécial plénier de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session pour l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour;
- c) *Réunion de groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes*. Quatre réunions du Groupe de personnalités éminentes constitué par le Secrétaire général pour examiner le développement de l'Afrique, lequel bénéficiera d'une assistance notamment pour l'établissement de ses rapports et d'environ 12 documents de base sur plusieurs questions devant être examinées par le Groupe; et une réunion d'experts sur la coopération Sud-Sud (en collaboration avec la CNUCED et le PNUD).

3. *Publications*

- a) *Quatre publications en série*. *Comprehensive Overview of Africa*; mise à jour du rapport du Secrétaire général sur les apports financiers à l'Afrique; et mise à jour annuelle de la dette concernant la dette africaine;
- b) *Supports techniques*. Une base de données sur des questions critiques de développement dans les pays d'Afrique; compilation de brefs descriptifs de pays; et informations sur des problèmes qui entrent dans le cadre du sous-programme relevant d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales.

4. *Supports et services d'information*

Bulletin annuel sur les conclusions et les recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur le développement de l'Afrique; notes de synthèse des délégations sur des problèmes courants ou nouveaux tels que les résultats des négociations d'Uruguay pour l'Afrique, la diversification des produits de base africains et les pratiques et systèmes d'intermédiation financière; et articles et communiqués de presse établis en collaboration avec le Département de l'information et publiés dans des journaux et revues.

5. *Activités opérationnelles*

Préparation et organisation en collaboration avec la CEA et d'autres organisations régionales : a) d'ateliers sous-régionaux sur l'exécution du nouvel Ordre du jour et la mise en oeuvre des principes de la Déclaration de Tokyo; b) de la deuxième réunion du Forum Asie-Afrique; et c) d'un séminaire annuel d'une journée portant sur la lutte contre la pauvreté grâce au développement du secteur non structuré et aux investissements dans les ressources humaines, notamment la création d'entreprises.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Contribution aux activités de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique et son groupe de travail, y compris l'établissement de rapports; participation et contribution à la réunion annuelle sur la coopération OUA-Nations Unies; liaison avec les institutions spécialisées concernées et les programmes apparentés en vue de l'exécution du plan pour l'Afrique à l'échelle du système; et coordination du suivi et de l'examen de l'application de la Déclaration de Tokyo au sein du système des Nations Unies.

Sous-programme 2
Contrôle, évaluation et suivi de la mise en oeuvre des programmes d'action, y compris leurs aspects financiers

- 7B.12 Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, ce sous-programme a porté sur les questions de coordination et d'harmonisation au niveau régional des contributions de divers organismes des Nations Unies à l'exécution du nouvel Ordre du jour, dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique. Les activités du sous-programme ont également été axées sur l'évaluation et le suivi des résultats enregistrés par les pays africains pour ce qui est de l'exécution du nouvel Ordre du jour et l'évolution des principaux facteurs intéressant le redressement économique et le développement de l'Afrique, y compris les questions liées aux ressources, à la dette et aux produits de base.
- 7B.13 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités de ce sous-programme seront axées sur le renforcement des consultations sur le plan régional et au niveau du système, le but étant de mettre en oeuvre le plan d'action des Nations Unies à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, de contribuer et d'aider à la préparation de l'examen à mi-parcours de l'application du nouvel Ordre du jour, ainsi que de suivre et d'évaluer l'appui de la communauté internationale au redressement économique et au développement de l'Afrique. Une attention particulière sera accordée aux besoins des pays d'Afrique les moins avancés.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales africains aux fins de l'application du nouvel Ordre du jour et du Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports à la Conférence ministérielle de la CEA sur l'examen à mi-parcours de l'application du nouvel Ordre du jour et les résultats du forum Asie-Afrique sur l'échange de données d'expérience.

3. *Publications*

Publication non périodique. Analyse et évaluation de l'assistance technique aux pays africains.

4. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs pour le suivi de l'application du nouvel Ordre du jour; contribution à l'organisation a) d'ateliers sous-régionaux sur l'application du nouvel Ordre du jour; b) de la deuxième réunion du forum Asie-Afrique; et c) d'un séminaire annuel d'une journée sur la lutte contre la pauvreté grâce à la mise en valeur du secteur non structuré et à l'investissement dans les ressources humaines, en particulier la création d'entreprises.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Préparation des activités ci-après et contributions de fond à celles-ci : Équipe spéciale interorganisations sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique (quatre réunions); Groupe de travail de l'Équipe spéciale (cinq réunions).

Sous-programme 3
Campagne mondiale de sensibilisation à la situation
économique critique de l'Afrique

- 7B.14 Durant l'exercice biennal 1994-1995, les activités ont continué de mettre en lumière la situation critique de l'Afrique, élément important de l'Ordre du jour international, par la diffusion d'informations visant à sensibiliser l'opinion à la situation dans le continent africain. La publication de la revue trimestrielle *Africa Recovery* et d'autres documents d'information s'est poursuivie, et l'on s'est efforcé de maintenir la liaison avec des groupes cibles non donateurs tels que parlementaires, organisations non gouvernementales, représentants des médias, syndicats et établissements universitaires pour recueillir des appuis en faveur des mesures prises ou de celles qui devraient l'être.
- 7B.15 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, on continuera à mettre l'accent sur la sensibilisation de l'opinion mondiale à la situation en Afrique et les mesures que doivent prendre l'Afrique et la communauté internationale pour redresser la situation économique du continent. Les mesures prises par la communauté internationale et les progrès réalisés dans l'application du nouvel Ordre du jour seront également mises en lumière.

Activités

1. *Publications*

Huit numéros de la publication en série *Africa Recovery*.

2. *Supports et services d'information*

Pochette d'information sur l'état d'avancement du nouvel Ordre du jour, qui sera publiée à l'occasion de l'examen à mi-parcours de l'Ordre du jour en 1996; contacts avec les médias et exposés sur les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et sur ses activités ayant trait au développement de l'Afrique; et documents et notes de synthèse sur certaines questions spécifiques relatives aux économies africaines.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 7B.16 En plus des ressources existantes, il est proposé de créer deux nouveaux postes P-3 :
- Un poste P-3 d'administrateur de programme qui permettrait de renforcer la capacité de coordination du Coordonnateur spécial chargé des questions interinstitutions relatives au développement de l'Afrique;
 - Un poste P-3 d'économiste à la CEA qui permettrait de rendre la Commission mieux à même de fournir un appui fonctionnel à l'Équipe spéciale interorganisations sur la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique dans le cadre de l'application du sous-programme 2. Le titulaire du poste serait chargé de rassembler et d'analyser les données et autres informations sur l'évolution de la situation régionale, d'établir des rapports à l'intention de la Conférence ministérielle de la CEA et d'aider le secrétaire de l'Équipe spéciale interorganisations à assurer le secrétariat des réunions de l'Équipe spéciale et de son groupe de travail.
- 7B.17 Il est également proposé de transférer un poste d'agent des services généraux du Département de la Coordination des politiques et du développement durable (sect. 7A) au bureau du Coordonnateur spécial afin de renforcer les services de secrétariat du Bureau.

Autres dépenses de personnel

- 7B.18 Un crédit de 294 900 dollars, faisant apparaître un accroissement des ressources de 25 300 dollars, est demandé à cette rubrique; ce crédit se répartit comme suit :
- Un montant de 192 700 dollars, soit un accroissement des ressources de 30 000 dollars, qui est demandé au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour le bureau du

Coordonnateur spécial (59 600 dollars) et pour la CEA (133 100 dollars) afin de leur permettre de faire face à la charge de travail supplémentaire qui leur incombera durant la préparation de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour en 1996 aux niveaux mondial et régional;

- b) Un montant de 102 200 dollars, soit une diminution de 4 700 dollars, qui est demandé pour couvrir les dépenses de personnel au titre de services spécialisés extérieurs de recherche, de rédaction et de conception de documents d'information pour la publication d'*Africa Recovery* par le Département de l'information.

Consultants et experts

- 7B.19 Le montant demandé (426 400 dollars) doit servir à financer les avis et services spécialisés nécessaires à l'exécution des sous-programmes 1 et 2, dont 260 900 dollars pour les consultants et 165 500 dollars pour les réunions de groupe d'experts énumérées au sous-programme 1.

Voyages

- 7B.20 Le montant demandé (198 000 dollars) servira à couvrir les frais de voyage du Coordonnateur spécial et de son personnel ainsi que de celui de la CEA et du Département de l'information, qui doivent se déplacer pour des consultations et pour participer à des réunions interinstitutions et autres ainsi que pour recueillir les données et les informations nécessaires pour ce programme de travail.

Services contractuels

- 7B.21 Le montant demandé (295 300 dollars) doit couvrir les frais de traduction, d'impression et autres frais de production de la revue trimestrielle *Africa Recovery*, les frais de production d'autres publications en série et les services contractuels de traduction des documents nécessaires aux réunions prévues dans le cadre du programme de travail qui doivent se tenir en dehors des villes sièges d'organismes des Nations Unies.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

- 7B.22 Le montant demandé (35 300 dollars) doit couvrir le fret et autres services liés à la production d'*Africa Recovery* ainsi que les fournitures nécessaires aux activités d'information prévues dans le cadre du programme.

Chapitre 8

Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

Vue d'ensemble

- 8.1 Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques a été créé en 1993. Ses fonctions sont définies dans le rapport du Secrétaire général concernant les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1992-1993, présentées dans le cadre de la deuxième phase de la restructuration du Secrétariat (A/C.5/47/88), et comme suite à la résolution 47/212 B de l'Assemblée générale en date du 6 mai 1993.
- 8.2 Le Département est notamment chargé des fonctions ci-après :
- a) La compilation, l'amélioration et la diffusion de statistiques économiques et sociales;
 - b) L'analyse des tendances économiques et sociales à long terme, y compris les tendances démographiques;
 - c) Le suivi et l'évaluation, dans une perspective mondiale, des politiques et tendances économiques et sociales, notamment l'analyse de politiques rationnelles de gestion macro-économique au niveau national et de questions micro-économiques pertinentes;
 - d) L'élaboration de projections et la mise en évidence de nouveaux problèmes exigeant l'attention de la communauté internationale;
 - e) L'exécution de programmes de coopération technique dans le domaine des statistiques et de la population.
- 8.3 L'objectif principal du Département est donc d'aider les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les entreprises du secteur privé à définir des priorités en matière de développement aux échelons international, national et local et à élaborer des politiques et des mesures visant à y répondre. Pour cela, le Département cherche avant tout à leur faire mieux connaître et mieux comprendre les mécanismes du développement et les conséquences de leurs actions en diffusant des informations économiques et sociales et en analysant les questions et politiques relatives au développement.
- 8.4 Les fonctions du Département et les activités qui en découlent relèvent en totalité ou en partie des programmes 12 (Questions et politiques relatives au développement mondial) (sous-programmes 1 à 4), 18 (Population) et 24 (Statistiques) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel qu'il a été révisé (A/47/6/Rev.1).
- 8.5 Les grandes conférences internationales qui se sont succédé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et la suite qui leur a été donnée par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux ont fait naître de nouvelles exigences concernant les actions à entreprendre au niveau mondial dans les domaines économique et social pour favoriser à la fois la coopération internationale pour le développement et le développement national. Le programme de travail du Département pour l'exercice biennal 1996-1997 visera à répondre à ces exigences tout en restant axé sur la diffusion d'informations économiques et sociales et l'analyse des politiques, activités qui conservent toute leur importance. Dans ce contexte, le Département continuera à suivre l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du

développement dans les pays en développement, ainsi que la mise en oeuvre de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il continuera également d'accorder une attention particulière au suivi de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

- 8.6 En 1996-1997, une attention accrue devra notamment être accordée aux questions suivantes : les rôles respectifs du marché et de l'État dans le développement économique et social; les transformations économiques et sociales en cours en Europe centrale et orientale et dans l'ex-Union soviétique; les effets économiques et sociaux des sanctions internationales; les nouveaux aspects de l'évolution démographique mondiale, en particulier la nature, l'ampleur et les conséquences des migrations internationales; les nouveaux besoins en matière d'information économique et sociale chiffrée et les nouveaux moyens d'y répondre. Un nouveau domaine d'activité intitulé «Économie publique : questions et politiques micro-économiques dans une perspective mondiale» a été établi en vue de définir les moyens d'utiliser les mécanismes du marché pour accroître l'efficacité et favoriser la croissance. Le Département agira dans ce domaine en entreprenant une analyse pragmatique du rôle de la portée et des limites des mesures visant à résoudre les problèmes de répartition et de régulation grâce aux mécanismes du marché. Les activités correspondantes seront confiées à la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales, dont la création est prévue pour le 1er janvier 1996.
- 8.7 Le Département sera également le service responsable au premier chef de l'information économique et sociale au sein de l'Organisation des Nations Unies et fournira un appui à tous les autres services de l'Organisation dans le domaine statistique. Dans ce contexte, il mettra au point, en coopération avec les commissions régionales, un système de gestion de l'information économique et sociale (UNESIS) qui comprendra la collecte, le traitement, le stockage, l'échange et la diffusion d'informations économiques et sociales aux fins de l'élaboration de politiques. La première phase du projet s'est achevée en 1994. La deuxième phase est en cours et devrait s'achever en septembre 1996. Elle vise essentiellement à mettre en place les principaux éléments du système dans un certain nombre de domaines pilotes, qu'il s'agisse d'éléments de fond ou d'éléments techniques, en s'appuyant sur des modèles originaux. La troisième phase devrait commencer en octobre 1996. Son objectif serait d'étendre progressivement le système à tous les domaines sélectionnés. Elle recouvrirait à la fois l'élaboration de modèles et de bases de données et l'intégration de nouvelles fonctions et de nouveaux procédés de traitement des données au système.
- 8.8 Le Département continuera d'apporter un appui fonctionnel aux organismes intergouvernementaux compétents, notamment la Commission de statistique et la Commission de la population et du développement. Il travaillera en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes compétents et contribuera au système d'alerte rapide et d'analyse actuellement mis en place dans les secteurs politique et humanitaire de l'Organisation.
- 8.9 Les prévisions de dépenses concernant le Département font apparaître une baisse de 344 100 dollars (soit 0,7 %), due essentiellement à la suppression du crédit exceptionnel ouvert pour financer la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les domaines prioritaires seront renforcés grâce à une réorganisation et à une rationalisation des activités du Département et à des réaffectations de personnel et de ressources au sein de celui-ci ainsi qu'à l'apport de ressources nouvelles. Les ressources totales prévues au titre du Département se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	0,3	—
B. Direction exécutive et administration	3,9	—
C. Programme de travail	90,6	100,0
D. Appui aux programmes	5,2	—
Total	100,0	100,0

8.10 La répartition de ces ressources par domaine d'activité et par objet de dépense est présentée de manière détaillée dans les tableaux 8.1 à 8.3 ci-dessous.

Tableau 8.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Programme</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	306,4	896,2	(741,6)	(82,7)	154,6	7,4	162,0
B. Direction exécutive et administration	1 059,0	1 488,1	308,6	20,7	1 796,7	93,8	1 890,5
C. Programme de travail	42 578,9	41 432,2	126,6	0,3	41 558,8	2 272,9	43 831,7
D. Appui aux programmes	2 161,8	2 409,4	(37,7)	(1,5)	2 371,7	108,4	2 480,1
Total	46 106,1	46 225,9	(344,1)	(0,7)	45 881,8	2 482,5	48 364,3

Tableau 8.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds		1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a)	Services d'appui à :	—
	—	806,5	i)	Des organismes des Nations Unies	—
			ii)	Des activités extrabudgétaires	561,2
			b)	Activités de fond :	
	961,0	348,6	i)	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement	—
	250,7	440,3	ii)	Fonds de contributions volontaires pour aider les pays en développement à participer à la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement et à ses activités préparatoires	—
	119,8	224,0	iii)	Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale	224,0
	33,7	6,2	iv)	Fonds d'affectation spéciale pour le projet de comparaison internationale	21,2
	518,6	422,1	v)	Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	378,0
	—	3 238,5	vi)	FNUAP	3 143,8
	—	80,0	vii)	Autres sources	80,0
	1 459,4	3 558,3	c)	Projets opérationnels : FNUAP	1 596,5
Total	3 343,2	9 124,5			6 004,7
Total 1) et 2)	49 449,3	55 350,4			54 369,0

Tableau 8.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	42 496,0	41 911,8	140,2	0,3	42 052,0	2 299,9	44 351,9
Autres dépenses de personnel	686,3	774,2	(487,1)	(62,9)	287,1	13,9	301,0
Consultants et experts	720,7	868,7	(54,6)	(6,2)	814,1	38,9	853,0
Voyages	794,9	852,8	(244,7)	(28,6)	608,1	28,8	636,9
Services contractuels	597,8	692,9	(69,4)	(10,0)	623,5	30,0	653,5
Frais généraux de fonctionnement	540,5	809,0	72,1	8,9	881,1	42,6	923,7
Fournitures et accessoires	61,3	83,1	(20,6)	(24,7)	62,5	2,8	65,3
Matériel	208,6	233,4	320,0	137,1	553,4	25,6	579,0
Total	46 106,1	46 225,9	(344,1)	(0,7)	45 881,8	2 482,5	48 364,3

Tableau 8.2 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	460,8	3 840,6	Postes	3 227,1
	796,4	2 802,2	Autres dépenses de personnel	1 627,6
	1 250,5	941,3	Consultants et experts	582,0
	640,2	1 001,6	Voyages	415,9
	42,1	199,1	Services contractuels	28,8
	45,5	48,8	Frais généraux de fonctionnement	43,3
	39,2	5,6	Matériel	45,0
	—	118,3	Bourses, subventions et contributions	10,0
	68,5	167,0	Dépenses diverses	25,0
Total	3 343,2	9 124,5		6 004,7
Total 1) et 2)	49 449,3	55 350,4		54 369,0

Tableau 8.3

Postes nécessaires

Unité administrative : Département de l'information économique
et sociale et de l'analyse des politiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	3	4	—	—	—	—	3	4
D-1	14	13	—	—	4	4	18	17
P-5	26	28	—	—	6	5	32	33
P-4/3	77	76	—	—	9	8	86	84
P-2/1	26	26	—	—	—	—	26	26
Total	147	148	—	—	19	17	166	165
Agents des services généraux								
1re classe	29	29	—	—	—	—	29	29
Autres classes	101	101	—	—	11	8	112	109
Total	130	130	—	—	11	8	141	138
Total général	277	278	—	—	30	25	307	303

A. Organes directeurs

Tableau 8.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Commission de statistique	36,5	109,3	(50,1)	(45,8)	59,2	2,8	62,0
2. Commission de la population et du développement	—	95,4	—	—	95,4	4,6	100,0
3. Conférence internationale sur la population et le développement	269,9	670,9	(670,9)	(100,0)	—	—	—
4. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	—	20,6	(20,6)	(100,0)	—	—	—
Total	306,4	896,2	(741,6)	(82,7)	154,6	7,4	162,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	961,0	348,6	i) Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement	—
	250,7	440,3	ii) Fonds de contributions volontaires pour aider les pays en développement à participer à la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement et à ses activités préparatoires	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	1 211,7	788,9		—
Total 1) et 2)	1 518,1	1 685,1		162,0

Commission de statistique

- 8.11 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I) des 16 et 18 février 1946. Son mandat a été défini dans les résolutions 8 (I) et 8 (II) du 21 juin 1946 et 1566 (L) du 3 mai 1971. En vertu de son mandat, la Commission a pour fonctions d'aider le Conseil économique et social à coordonner les travaux statistiques des institutions spécialisées, à développer les services centraux de statistique du Secrétariat, à donner des avis aux divers organes des Nations Unies sur les questions générales ayant trait à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de données statistiques et à favoriser le perfectionnement des statistiques et des méthodes statistiques en général.

- 8.12 La Commission se compose de 24 membres et tient tous les deux ans une session de cinq jours ouvrables ou se réunit en session extraordinaire avec l'autorisation du Conseil économique et social. Le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, qui dépend de la Commission, se réunit également tous les deux ans.

Commission de la population et du développement

- 8.13 La Commission de la population a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 3 (III) du 3 octobre 1946. Son mandat, tel que défini dans la résolution 150 (VII) du Conseil, en date du 10 août 1948, consiste à procéder à des études et à donner des avis au Conseil sur les questions suivantes : importance numérique et composition des populations et modifications que subissent l'une et l'autre; interdépendance des facteurs démographiques et des facteurs économiques et sociaux; mesures destinées à influencer sur l'importance numérique et la composition des populations et sur les modifications qu'elles subissent; toutes autres questions d'ordre démographique sur lesquelles les organes principaux ou subsidiaires des Nations Unies ou les institutions spécialisées peuvent solliciter un avis. Ce mandat a été complété par la décision 87 (LVIII) et par la résolution 1986/7 du Conseil économique et social, en date, respectivement, du 6 mai 1975 et du 21 mai 1986.
- 8.14 La Commission comprend 27 membres, tous élus pour un mandat de quatre ans, et se réunit normalement tous les deux ans pendant huit jours ouvrables. Comme suite à la Conférence internationale sur la population et le développement et à l'adoption du Programme d'action de la Conférence, l'Assemblée générale, dans sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, a décidé que la Commission de la population prendrait le nom de Commission de la population et du développement et qu'elle se réunirait sur une base annuelle à partir de 1996. Elle a également recommandé que le Conseil économique et social examine, à sa session de fond de 1995, les tâches, le mandat et la composition de la Commission.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 8.15 Un montant estimatif de 154 600 dollars est prévu au titre des voyages dans le cadre des activités des commissions techniques susmentionnées, ainsi qu'il est indiqué ci-après :
- a) Frais de voyage des membres de la Commission de statistique qui participeront à la vingt-neuvième session de la Commission en 1997, et frais de voyage des membres du Groupe de travail de la Commission qui participeront à ses réunions biennales (59 200 dollars);
 - b) Frais de voyage des membres de la Commission de la population et du développement qui participeront aux vingt-neuvième et trentième sessions de la Commission, en 1996 et 1997 respectivement (95 400 dollars).
- 8.16 La réduction des ressources proposée s'explique par la suppression des crédits ouverts à titre exceptionnel pour la session extraordinaire de la Commission de statistique qui s'est tenue en 1994 (50 100 dollars) et pour les préparatifs et la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement (670 900 dollars) et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (20 600 dollars) au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

B. Direction exécutive et administration

Tableau 8.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	783,6	1 159,9	148,1	12,7	1 308,0	70,7	1 378,7
Autres dépenses de personnel	4,7	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	180,0	186,6	(18,4)	(9,8)	168,2	8,2	176,4
Voyages	60,3	135,3	(13,4)	(9,9)	121,9	5,6	127,5
Frais généraux de fonctionnement	30,4	6,3	—	—	6,3	0,3	6,6
Matériel	—	—	192,3	—	192,3	9,0	201,3
Total	1 059,0	1 488,1	308,6	20,7	1 796,7	93,8	1 890,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif			1996-1997 Montant estimatif
i) Des organismes des Nations Unies	—	—			—
ii) Des activités extrabudgétaires	—	—			—
b) Activités de fond	—	—			—
c) Projets opérationnels	—	—			—
Total	—	—			—
Total 1) et 2)	1 059,0	1 488,1			1 890,5

Tableau 8.6

Postes nécessaires

Programme : Direction exécutive et administration

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	1	—	—	—	—	—	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	2	1	—	—	—	—	2	1
Total	4	4	—	—	—	—	4	4
Agents des services généraux								
1re classe								
Autres classes	2	3	—	—	—	—	2	3
Total	2	3	—	—	—	—	2	3
Total général	6	7	—	—	—	—	6	7

- 8.17 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Département dans le cadre de l'exécution de son mandat et de son programme de travail approuvé. En tant que directeur de programme du Département, le Secrétaire général adjoint est assisté par le groupe de gestion stratégique, formé de fonctionnaires de différentes classes, qui examine de façon suivie divers aspects des activités du Département et le conseille sur les moyens d'améliorer son efficacité. Dans le cadre de ses activités de gestion et de coordination, le Bureau publie un bulletin mensuel intitulé *DESIPA in brief*.
- 8.18 Le Bureau travaille en collaboration avec d'autres départements sur les questions faisant partie du programme de travail qui présentent un intérêt commun et avec les commissions régionales sur la mise en place de l'UNESIS, notamment pour la publication d'un bulletin périodique intitulé *UNESIS notes*. Il supervise également l'élaboration de la série de documents de travail sur les problèmes récents ou nouveaux que le Département s'attache à traiter.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 8.19 Il est proposé de créer un poste de la classe D-1 pour le chef du bureau du Secrétaire général adjoint, comme pour les chefs de bureau des départements analogues dont les attributions et les responsabilités sont semblables. Ce poste serait créé par le biais d'un transfert au sein du Département dans le cadre de la réorganisation des activités liées aux questions et politiques macro et micro-économiques. Le titulaire aurait pour fonction d'aider le Secrétaire général adjoint à élaborer et à mettre en application les politiques, pratiques et activités du Département et de gérer les relations du Département avec les gouvernements, les autres organismes des Nations Unies, les ONG et les milieux universitaires, ainsi qu'avec les autres services du Secrétariat. Il serait notamment chargé d'organiser, de coordonner et de superviser les activités tombant sous la responsabilité du Secrétaire général adjoint, de diffuser ses instructions et décisions, de traiter en son nom avec les membres du Département ou avec des interlocuteurs extérieurs à celui-ci, notamment les représentants des États Membres, des organisations internationales et des organismes non gouvernementaux, et d'exécuter les projets spéciaux qui lui sont confiés par le Secrétaire général adjoint.

- 8.20 Dans le cadre de la réorganisation des activités liées aux questions et aux politiques macro et micro-économiques, il est proposé de transférer un poste P-4 du Bureau du Secrétaire général adjoint à la nouvelle Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales.
- 8.21 Il est également proposé de transférer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du Service administratif au Bureau du Secrétaire général adjoint afin de fournir un appui au titulaire du poste D-1 mentionné au paragraphe 8.19 ci-dessus et aux autres administrateurs du Bureau.

Consultants et experts

- 8.22 Les ressources prévues (168 200 dollars) correspondent au coût de services de spécialistes autres que ceux assurés dans le cadre de chacun des programmes, au titre notamment des deuxième et troisième phases de la mise en place de l'UNESIS.

Voyages

- 8.23 Un montant de 121 900 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et de ses proches collaborateurs lorsqu'ils participent aux réunions du Conseil économique et social et d'autres organes des Nations Unies, notamment des commissions régionales, ainsi qu'à des consultations avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et ceux du Secrétaire général adjoint lorsqu'il représente le Secrétaire général.

Frais généraux de fonctionnement

- 8.24 Les ressources prévues (6 300 dollars) sont destinées à couvrir les dépenses d'entretien du matériel de bureau du Bureau du Secrétaire général adjoint.

Matériel

- 8.25 Le montant prévu (192 300 dollars) doit permettre d'acheter du matériel électronique et des logiciels spécialisés pour l'ensemble du Département dans le cadre de la mise en place de l'UNESIS (182 300 dollars) et de remplacer le matériel existant dans le cadre du programme général de modernisation (10 000 dollars).

C. Programme de travail

Tableau 8.7

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Division de l'analyse des politiques macro-économiques et sociales	15 232,4	10 866,6	(1 980,1)	(18,2)	8 886,5	489,2	9 375,7
Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales	—	2 299,2	2 110,2	91,7	4 409,4	251,6	4 661,0
Population	7 316,7	7 440,7	36,0	0,4	7 476,7	419,1	7 895,8
Statistiques	20 029,8	20 825,7	(39,5)	(0,1)	20 786,2	1 113,0	21 899,2
Total	42 578,9	41 432,2	126,6	0,3	41 558,8	2 272,9	43 831,7

Tableau 8.7 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	806,5	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	561,2
			b) Activités de fond :	
	119,8	224,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale	224,0
	33,7	6,2	Fonds d'affectation spéciale pour le projet de comparaison internationale	21,2
	518,6	422,1	Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	378,0
	—	3 238,5	FNUAP	3 143,8
	—	80,0	Autres sources	80,0
	1 459,4	3 558,3	c) Projets opérationnels : FNUAP	1 596,5
Total	2 131,5	8 335,6		6 004,7
Total 1) et 2)	44 710,4	49 767,8		49 836,4

Programme 12

Questions et politiques relatives au développement mondial

- 8.26 Les textes portant autorisation des activités que doit mener le Département au cours de l'exercice biennal 1996-1997 dans ce domaine découlent du programme 12 (Questions et politiques relatives au développement mondial). En 1996-1997, le programme restera centré sur le suivi et l'évaluation (en collaboration, selon que de besoin, avec d'autres organes des Nations Unies et les institutions spécialisées) des problèmes et tendances socio-économiques dans le cadre d'une perspective mondiale. Il sera axé sur l'analyse multisectorielle et intégrée d'une vaste gamme de problèmes socio-économiques, sur l'analyse de la conjoncture à long terme, sur l'établissement de projections et l'identification de problèmes nouveaux et naissants, en particulier ceux découlant de la mondialisation de l'économie. Des recommandations concrètes sur ces questions seront présentées pour examen à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.
- 8.27 Il est proposé de charger la Division de l'analyse des politiques macro-économiques et sociales de l'exécution des sous-programmes 1, 3 et 4, qui portent sur le fonctionnement de l'économie mondiale et les activités économiques et sociales envisagées dans une perspective mondiale. Les sous-programmes 2 et 5, qui traitent de questions micro-économiques, axées sur la population et ayant un caractère essentiellement national (mais dans une optique mondiale), seraient exécutés par la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales. Les travaux de cette dernière permettront d'affiner l'analyse de questions telles que le rôle des marchés dans la croissance, la fourniture de biens collectifs, la marginalisation et l'intégration sociale, la mise en valeur des ressources humaines, l'impact des sanctions économiques et les rapports entre la paix et le développement.

8.28 Les ressources du programme se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1.		
Suivi et évaluation des questions et politiques économiques actuelles au niveau mondial	29,1	—
Sous-programme 2.		
Problèmes et perspectives du développement intégré	12,8	—
Sous-programme 3.		
Dettes extérieures et développement	9,0	—
Sous-programme 4.		
Perspectives du développement et identification rapide des problèmes naissants	23,9	100,0
Sous-programme 5.		
Approche mondiale de diverses questions et politiques micro-économiques	25,2	—
Total	100,0	100,0

L'Assemblée générale a désigné comme prioritaires les sous-programmes 3 et 4.

1. Division de l'analyse des politiques
macro-économiques et sociales

Tableau 8.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	14 565,0	10 415,4	(1 888,6)	(18,1)	8 526,8	472,9	8 999,7
Autres dépenses de personnel	19,9	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	109,8	149,6	(14,4)	(9,6)	135,2	6,1	141,3
Voyages	271,3	87,0	(8,5)	(9,7)	78,5	3,7	82,2
Services contractuels	55,6	76,3	(33,6)	(44,0)	42,7	1,7	44,4
Frais généraux de fonctionnement	110,3	63,3	(10,0)	(15,7)	53,3	2,6	55,9
Fournitures et accessoires	17,7	—	—	—	—	—	—
Matériel	82,8	75,0	(25,0)	(33,3)	50,0	2,2	52,2
Total	15 232,4	10 866,6	(1 880,1)	(18,2)	8 886,5	489,2	9 375,7

Tableau 8.8 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	66,2	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités budgétaires	49,1
	518,6	422,1	b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	378,0
	84,9	147,6	c) Projets opérationnels :	
			FNUAP	—
Total	603,5	635,9		427,1
Total 1) et 2)	15 835,9	11 502,5		9 802,8

Tableau 8.9

Postes nécessaires

Unité administrative : Division de l'analyse des politiques
macro-économiques et sociales

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	5	3	—	—	—	—	5	3
P-5	6	6	—	—	—	—	6	6
P-4/3	20	16	—	—	—	—	20	16
P-2/1	5	4	—	—	—	—	5	4
Total	37	30	—	—	—	—	37	30
Agents des services généraux								
1re classe	9	9	—	—	—	—	9	9
Autres classes	19	15	—	—	—	—	19	15
Total	28	24	—	—	—	—	28	24
Total général	65	54	—	—	—	—	65	54

Sous-programme 1
Suivi et évaluation des questions et politiques
économiques actuelles au niveau mondial

- 8.29 L'objectif du sous-programme est de fournir à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux autres organes délibérants une analyse et une évaluation systématiques des questions économiques actuelles et de l'évolution de la situation au niveau mondial, de leurs relations réciproques et de leurs conséquences pour l'action internationale et nationale. En outre, le sous-programme, dans le cadre des mandats que lui ont confiés récemment les organes délibérants, élaborera également d'autres lignes d'action de nature à favoriser le développement économique et la coopération internationale dans ce domaine.
- 8.30 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, on poursuivra l'analyse des principaux faits marquants de l'économie mondiale, en prenant en considération, entre autres, les changements institutionnels et technologiques. L'attention se portera, comme par le passé, sur les problèmes de stabilisation, d'ajustement et de réforme structurelle des pays en développement dans l'optique d'une croissance économique, ainsi que sur la transformation des pays à économie en transition et leur intégration dans l'économie mondiale. L'analyse comparée des situations nationales et régionales sera complétée par l'étude de leur interaction avec l'environnement économique extérieur et le processus de mondialisation. On passera en revue les possibilités d'action à mener aux niveaux national et international et on formulera des recommandations. Les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement continueront à faire l'objet d'une évaluation. Le sous-programme fournira un appui en matière d'analyse, selon les besoins, à l'opération d'examen et d'évaluation de l'Agenda pour le développement, après son adoption. Par ailleurs, la Division participera, dans le cadre du sous-programme, aux débats sur les moyens de favoriser le dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat.

Activités*1. Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Quatre rapports à l'Assemblée générale, sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale et la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement; l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale; la mise à jour de l'étude sur l'économie mondiale (activité annuelle); quatre rapports au Conseil économique et social à ses sessions de fond annuelles : *La situation économique et sociale dans le monde* (publication annuelle) et note sur la situation de l'économie mondiale publiée à la fin de chaque année; et rapports spéciaux sur des questions précises, selon que de besoin, présentés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social;
- b) *Services fonctionnels.* Deuxième Commission de l'Assemblée générale (activité annuelle); réunions de haut niveau et réunions générales (activité annuelle);
- c) Réunion d'un groupe spécial d'experts chargé d'examiner les stratégies d'investissement favorables à une croissance économique soutenue dans les pays à économie en transition.

2. Publications

Publication en série : *La situation économique et sociale dans le monde* (activité annuelle).

3. Documents et services d'information

Communiqués de presse et séances d'information à l'intention des journalistes avant la diffusion de l'ouvrage *La situation économique et sociale dans le monde* et de la note de fin d'année sur la situation de l'économie mondiale.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Collaboration avec le PNUD, les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods sur les questions relevant de ce programme de travail.

Sous-programme 3 Dette extérieure et développement

- 8.31 Les objectifs de ce sous-programme sont : a) suivre la situation de la dette sous ses divers aspects; b) rechercher de nouvelles méthodes et élaborer des stratégies de développement permettant d'appuyer les activités menées aux niveaux multilatéral, bilatéral et national dans le but de résoudre la crise de la dette extérieure des pays en développement et d'autres pays ayant de graves difficultés à en assurer le service; et c) étudier les conséquences de la crise de la dette sur l'économie mondiale. Bien qu'il se pose avec moins d'acuité dans de nombreux pays qu'au cours des années 80, le problème de la dette reste un important sujet de préoccupation à moyen terme pour la communauté internationale. Le problème des transferts financiers internationaux, en particulier ceux destinés au développement, restera au coeur des questions et des politiques relatives au développement mondial.
- 8.32 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, les activités resteront axées sur l'élaboration de politiques et de stratégies novatrices permettant de trouver des solutions durables aux problèmes de la dette extérieure des pays en développement et d'autres pays ayant de graves difficultés à en assurer le service. On suivra avec une attention particulière les initiatives multilatérales et bilatérales visant à améliorer le traitement de la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés afin d'en réduire, si possible, le montant et d'améliorer les conditions de faveur consenties aux pays éprouvant des problèmes particuliers de service de la dette. On suivra l'évolution du caractère et de l'ampleur de la dette ainsi que les effets des transferts de capitaux dans certains pays en développement. En outre on examinera, dans le cadre d'études de transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés, les modifications enregistrées dans les caractéristiques et l'orientation des flux financiers internationaux et on analysera les moyens de maintenir et d'augmenter les ressources financières consacrées au développement émanant de toutes les sources potentielles.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Quatre rapports à l'Assemblée générale sur les problèmes de la dette extérieure des pays en développement (activité annuelle); transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés; et financement du développement;
- b) *Services fonctionnels.* Deuxième Commission de l'Assemblée générale (activité annuelle);
- c) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur les flux financiers d'origine privée en faveur du développement.

2. *Coordination, harmonisation et liaison*

Collaboration et liaison avec le FMI, la Banque mondiale, le Groupe des Vingt-Quatre ainsi que l'OCDE sur des questions inscrites au programme de travail.

Sous-programme 4
Perspectives de développement et identification rapide
des problèmes naissants

- 8.33 Ce sous-programme vise à : a) renforcer les moyens dont disposent les organes intergouvernementaux et les États Membres pour identifier rapidement les problèmes qui se font jour dans l'économie mondiale en améliorant les mécanismes existants de manière à pouvoir présenter sous forme complète et facilement accessible les données et prévisions socio-économiques disponibles; b) mieux faire prendre conscience, à l'échelon national et international, des grands problèmes et des grandes questions de développement en présentant des évaluations actualisées des perspectives qui se dessinent dans le domaine socio-économique, et dans celui de l'environnement et en élaborant divers scénarios afin d'encourager les États Membres à améliorer leurs propres analyses et prévisions; et c) resserrer les liens entre l'Organisation des Nations Unies et les centres nationaux de recherche et d'information et accroître les échanges d'informations socio-économiques.
- 8.34 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le sous-programme participera à l'examen périodique de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, et continuera à renforcer le projet LINK pour permettre d'établir des prévisions dans des domaines tels que les mouvements internationaux de biens, de services et de capitaux. Le modèle mondial d'entrées-sorties continuera à être amélioré pour faciliter l'analyse des effets d'autres voies de mutation technique et de leur rythme d'absorption dans différentes régions sur la croissance et les changements structurels dans l'économie mondiale au-delà de l'an 2000. Dans le cadre de l'analyse quantitative des tendances passées et des divers scénarios concernant l'économie mondiale, on étudiera en particulier les conséquences au niveau mondial de la conclusion des négociations d'Uruguay et des accords commerciaux régionaux récemment conclus ou en voie de l'être (Traité nord-américain de libre-échange, Forum de coopération économique des pays de l'Asie et du Pacifique, Union européenne et éventuellement nouveaux accords entre pays en développement). L'évolution des structures de production et de consommation et les effets qui en découlent pour l'économie mondiale seront également analysés.

Activités*1. Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Produits intermédiaires sur les perspectives de l'économie mondiale fondés sur le projet LINK et insérés comme données de fond indépendantes dans l'*Étude de la situation économique et sociale dans le monde* (activité annuelle); rapports sur la mise à jour de la situation de l'économie mondiale (activité annuelle); note de fin d'année sur la situation de l'économie mondiale (activité annuelle) et estimations quantitatives des incidences des négociations d'Uruguay et des accords commerciaux régionaux sur la croissance économique de divers groupes de pays;
- b) Groupes spéciaux d'experts : quatre réunions sur les projections économiques mondiales à court et à moyen terme (fonds extrabudgétaires).

2. Publications

- a) Publication isolée sur les perspectives socio-économiques globales de l'économie mondiale au-delà de l'an 2000;
- b) *Support technique.* Situation et perspectives de l'économie mondiale (activité biannuelle); manuel relatif aux tendances macro-économiques et sectorielles à long terme.

3. Coordination, harmonisation et liaison

Consultations et coordination avec le PNUD, la Banque mondiale et autres institutions spécialisées compétentes. Le réseau local permettra à d'autres organismes des Nations Unies et aux États Membres d'avoir accès plus facilement au modèle mondial LINK et aux bases de données analytiques.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

- 8.35 Pour l'exécution du programme, il faudrait 30 postes d'administrateur et 24 postes d'agent des services généraux, qui seraient obtenus à la suite :
- a) Du transfert de postes du Service de l'analyse du développement (1 P-5, 4 P-4 et 4 agents des services généraux) à la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales et d'un poste D-1 pour le Chef du Bureau du Secrétaire général adjoint;
 - b) Du reclassement à P-5 d'un poste D-1, à P-3 d'un poste P-4 et à P-3 d'un poste P-2/1. Le reclassement proposé découle de la réorganisation de la Division et de la rationalisation de son programme de travail;
 - c) Suppression d'un poste P-4 découlant de la rationalisation du programme de travail de la Division.

Consultants et experts

- 8.36 Le montant prévu (135 200 dollars) permettra de couvrir le coût de services de consultants (70 200 dollars) chargés d'effectuer des analyses macro-économiques, notamment des études spécifiques des conséquences pour la coopération économique internationale des événements nouveaux survenus en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe orientale et centrale. Un montant de 65 000 dollars est prévu pour les réunions de groupes d'experts au titre du programme.

Voyages

- 8.37 Le montant prévu (78 500 dollars) correspond aux frais de voyage du personnel chargé d'effectuer des recherches et de recueillir des données dans le cadre du programme de travail, et d'assurer la liaison avec des institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales dans des domaines relevant du programme de travail.

Services contractuels

- 8.38 Le montant prévu (42 700 dollars) est destiné à la publication de l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* et à l'impression d'un certain nombre de publications en série ou isolées dans le cadre du programme de travail.

Frais généraux de fonctionnement

- 8.39 Le montant prévu (53 300 dollars) doit permettre de couvrir la location et l'entretien du matériel de bureautique et de traitement de données.

Matériel

- 8.40 Le montant prévu (50 000 dollars) doit permettre d'acheter (39 900 dollars) et de remplacer (10 100 dollars) du matériel de bureautique.

2. Division de l'analyse des politiques
micro-économiques et sociales

Tableau 8.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	—	2 064,0	2 020,5	97,8	4 084,5	236,4	4 320,9
Consultants et experts	—	52,8	19,6	37,1	72,4	3,3	75,7
Voyages	—	59,7	(5,9)	(9,8)	53,8	2,5	56,3
Services contractuels	—	47,4	(0,7)	(1,4)	46,7	2,2	48,9
Frais généraux de fonctionnement	—	58,8	39,5	67,1	98,3	4,7	103,0
Matériel	—	16,5	37,2	225,4	53,7	2,5	56,2
Total	—	2 299,2	2 110,2	91,7	4 409,4	251,6	4 661,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif			1996-1997
					Montant estimatif
a) Services d'appui à :	—	—			—
i) Des organismes des Nations Unies	—	29,1			29,1
ii) Des activités extrabudgétaires					
b) Activités de fond :					
Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale	119,8	224,0			224,0
c) Projets opérationnels	—	—			—
Total	119,8	253,1			253,1
Total 1) et 2)	119,8	2 552,3			4 914,1

Tableau 8.11

Postes nécessaires

*Unité administrative : Division de l'analyse
des politiques micro-économiques et sociales*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	1	—	—	—	—	—	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	3	—	—	—	—	1	3
P-4/3	5	10	—	—	—	—	5	10
P-2/1	1	3	—	—	—	—	1	3
Total	8	18	—	—	—	—	8	18
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	9	—	—	—	—	5	9
Total	5	9	—	—	—	—	5	9
Total général	13	27	—	—	—	—	13	27

Sous-programme 2
Problèmes et perspectives du développement intégré

- 8.41 Le sous-programme a pour objectif a) de réaliser une analyse multisectorielle d'une vaste gamme de problèmes socio-économiques en vue de présenter aux organes intergouvernementaux un aperçu intégré des problèmes et perspectives en matière de développement et b) de fournir une évaluation assortie d'options de politique générale et de recommandations concernant ces problèmes et perspectives. L'évolution récente de l'économie mondiale rend d'autant plus nécessaire un examen du processus de développement qui tienne compte de son intégration croissante du fait de l'interdépendance des questions économiques et sociales et des préoccupations de sécurité politique.
- 8.42 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le sous-programme permettra de réfléchir plus particulièrement à la promotion de l'intégration sociale, à la réduction et à l'élimination de la pauvreté et à l'expansion de l'emploi productif, compte tenu notamment des facteurs institutionnels et économiques qui nuisent à la cohésion sociale et contribuent à la marginalisation des femmes. Le sous-programme permettra aussi d'apporter, le cas échéant, une contribution à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. S'agissant des aspects économiques de la sécurité, on étudiera surtout les liens entre les questions et les mesures politiques et économiques. Il sera fait rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité (selon qu'il conviendra) sur l'application des sanctions économiques multilatérales, les mesures économiques de coercition, la conversion des activités militaires en activités civiles et les aspects socio-économiques de la consolidation de la paix après les conflits et de la poursuite du développement, compte tenu des dispositions de la résolution 49/21 A de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1994.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Quatre rapports à l'Assemblée générale : assistance économique aux pays touchés par l'application de sanctions économiques multilatérales et mise en valeur des ressources humaines; *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1997*; aspects institutionnels de l'intégration sociale (suivi du Sommet mondial pour le développement social); notes d'information et rapports analytiques à l'intention du Conseil de sécurité sur les situations et les problèmes internationaux qui se font jour, notamment les problèmes économiques particuliers rencontrés par certains États du fait de sanctions imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte (selon qu'il conviendra);
- b) *Services fonctionnels.* Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale (activité annuelle); Conseil économique et social (activité annuelle); Commission du développement social (1997); Conseil de sécurité et comités du Conseil chargés de l'application des sanctions, selon les besoins;
- c) Une réunion d'un groupe ad hoc d'experts sur les aspects socio-économiques de la consolidation de la paix après les conflits et du développement intégré.

2. *Publications*

- a) Une publication en série : *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1997*;
- b) Une publication isolée : *Supplément au Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1997*.

3. *Supports et services d'information*

Communiqué de presse et réunions d'information à l'intention des journalistes avant la diffusion du *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1997*.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Collaboration avec les institutions de Bretton Woods dans les domaines prévus au programme de travail et coordination avec le PNUD, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS, l'UNICEF et d'autres institutions spécialisées, fonds et programmes sur les questions pertinentes inscrites au programme de travail.

Sous-programme 5
Économie publique :
Approche mondiale de diverses questions
et politiques micro-économiques

- 8.43 Ce sous-programme a principalement pour but de répondre aux besoins des États Membres en matière d'information et d'analyse à finalité pratique, concernant certains aspects du développement du secteur privé et du renforcement de l'efficacité et de l'efficience des entreprises publiques au moyen d'approches axées sur le marché, y compris les interactions entre l'environnement économique international et les mesures prises à l'échelon national.
- 8.44 Les activités entreprises au titre du sous-programme au cours de l'exercice biennal 1996-1997 comprendront notamment une analyse quantitative et des études orientées vers l'action sur le fonctionnement des mécanismes du marché, le rôle de la réglementation et de la déréglementation et la privatisation dans l'optique des réformes économiques dans les pays en développement, les pays développés à économie de marché et les pays à économie en transition; des travaux de recherche sur les systèmes de protection sociale dans différentes régions et différents pays, envisagés sous l'angle de la politique économique; des études sur le rôle des entreprises, l'abolition des monopoles et autres politiques analogues; la diffusion d'informations auprès des États Membres sur le fonctionnement des marchés et les questions et problèmes connexes qui se posent en cas de défaillance du marché; l'amélioration de l'information sur les petites et moyennes entreprises et sur leur organisation. Dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence des

Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), on prêterait plus particulièrement attention à certains problèmes de fond mis en évidence au cours des préparatifs des conférences, comme, par exemple, l'évolution de l'emploi et le rôle des régimes de protection sociale dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition; l'effet des techniques nouvelles sur l'emploi des femmes, sur leurs revenus et sur la répartition du chômage entre les hommes et les femmes; les expériences de privatisation de la distribution d'eau et les cadres réglementaires de la distribution d'eau dans les établissements humains, par rapport aux approches axées sur le marché; les facteurs déterminant le comportement des investisseurs dans les pays en développement; enfin, les facteurs déterminant le lieu d'implantation des activités industrielles.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Sept rapports au Conseil économique et social sur les questions suivantes : facteurs déterminant le comportement des investisseurs dans les pays en développement (contribution à *La situation économique et sociale dans le monde, 1996*; évolution de l'emploi dans les pays à économie en transition à la fin des années 90 (contribution à *La situation économique et sociale dans le monde, 1997*; rôle des régimes de protection sociale dans les pays en développement et les pays à économie en transition (suivi du Sommet mondial pour le développement social); effets des technologies nouvelles sur l'emploi des femmes et leurs revenus (suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes); répartition du chômage entre les hommes et les femmes (suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes); facteurs déterminant le lieu d'implantation des activités industrielles à la fin des années 90 (suivi d'Habitat II); cadres réglementaires de la distribution d'eau dans les établissements humains et approches axées sur le marché (suivi d'Habitat II); rapport à l'intention d'Habitat II sur une analyse comparative de diverses expériences de privatisation de la distribution d'eau;
- b) *Services fonctionnels.* Conseil économique et social (activité annuelle);
- c) Une réunion d'un groupe ad hoc d'experts sur le rôle de l'État et les leçons à tirer des tentatives de privatisation dans les secteurs de l'enseignement et de la santé dans les pays en développement.

2. *Publications*

Deux publications isolées, l'une sur la contribution des petites et moyennes entreprises au développement économique, l'autre sur les tentatives de privatisation dans les secteurs de l'enseignement et de la santé dans les pays en développement.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

Collaboration avec les organismes compétents du système des Nations Unies, en particulier l'OIT et les institutions de Bretton Woods, sur les questions inscrites au programme de travail.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 8.45 Pour exécuter le programme, il faudra, selon les estimations, 20 postes d'administrateur et de 9 postes d'agent des services généraux, obtenus de la façon suivante :
- a) Transfert du Service de l'analyse du développement (1 P-5, 4 P-4 et 4 postes d'agent des services généraux) de la Division de l'analyse des politiques macro-économiques et sociales à la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales et transfert d'un poste P-4 prélevé sur les effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint. Le Service de l'analyse du développement serait chargé d'exécuter les activités de recherche et d'analyse en mettant l'accent sur les aspects socio-économiques du processus de développement. Le poste P-4 prélevé sur les effectifs du Bureau du Secrétaire général adjoint permettrait de renforcer la capacité de recherche de la Division en vue de

l'élaboration d'études et de rapports d'activité sur des questions spécifiques comme la pauvreté, l'inégalité et la répartition du revenu;

- b) Reclassement à P-5 d'un poste de la classe P-4. Le titulaire de ce poste serait responsable de l'exécution et de la coordination de l'analyse des liens croissants entre les questions et les mesures politiques et économiques, l'accent étant mis sur les domaines intéressant aussi bien l'Agenda pour la paix que l'Agenda pour le développement, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 49/21 A du 3 décembre 1994;
- c) Création d'un poste D-2, d'un poste P-3 et de deux postes P-2/1. Le poste D-2 serait destiné au Directeur de la Division. Le poste P-3 et les deux postes P-2/1 seraient affectés aux activités de recherche et permettraient de renforcer et d'élargir la capacité d'analyse de la Division dans les domaines relatifs à la protection sociale, notamment la sécurité sociale, la santé et la nutrition, le fonctionnement des marchés, la privatisation et les conséquences des migrations sur l'activité économique.

Consultants et experts

- 8.46 Le montant prévu au titre du programme (72 400 dollars) doit permettre de couvrir le coût des services de consultants (38 200 dollars) chargés de réaliser des analyses micro-économiques, notamment des études spécialisées sur des questions telles que les programmes de protection sociale et la répartition des dépenses sociales. Les ressources nécessaires pour financer les réunions du Groupe d'experts prévues dans le programme sont estimées à 34 200 dollars.

Voyages

- 8.47 Le montant prévu (53 800 dollars) correspond aux frais de voyage du personnel chargé d'effectuer des recherches et de recueillir des données dans le cadre du programme de travail et d'assurer la liaison avec les institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales sur les questions inscrites au programme de travail.

Services contractuels

- 8.48 Le montant prévu (46 700 dollars) correspond aux frais d'impression d'un certain nombre de publications isolées et de publications en série prévues dans le programme de travail.

Frais généraux de fonctionnement

- 8.49 Le montant prévu (98 300 dollars) correspond aux frais de location et d'entretien de matériel de bureautique et de matériel de traitement des données.

Matériel

- 8.50 Le montant prévu (53 700 dollars) doit permettre d'acheter (13 600 dollars) et de remplacer (40 100 dollars) du matériel de bureautique.

Programme 18
Population

Tableau 8.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 404,0	6 989,4	(10,8)	(0,1)	6 978,6	395,4	7 374,0
Autres dépenses de personnel	250,8	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	289,3	123,5	(8,8)	(7,1)	114,7	5,5	120,2
Voyages	270,7	117,0	(11,5)	(9,8)	105,5	5,1	110,6
Services contractuels	51,1	125,1	—	—	125,1	6,1	131,2
Frais généraux de fonctionnement	25,4	40,6	36,1	88,9	76,7	3,5	80,2
Fournitures et accessoires	9,2	—	—	—	—	—	—
Matériel	16,2	45,1	31,0	68,7	76,1	3,5	79,6
Total	7 316,7	7 440,7	36,0	0,4	7 476,7	419,1	7 895,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993	1994-1995	1996-1997
	Dépenses	Montant estimatif	Montant estimatif
a) Services d'appui à :	—	—	—
i) Des organismes des Nations Unies	—	209,5	120,0
ii) Des activités extrabudgétaires	—	—	—
b) Activités de fond :	—	1 548,0	1 502,5
FNUAP	—	80,0	80,0
Autres sources	—	—	—
c) Projets opérationnels :	879,2	1 502,9	1 014,5
FNUAP	—	—	—
Total	879,2	3 340,4	2 717,0
Total 1) et 2)	8 195,9	10 781,1	10 612,8

Tableau 8.13

Postes nécessaires

Unité administrative : Division de la population

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	2	2	4	4
P-5	6	7	—	—	1	2	7	9
P-4/3	14	14	—	—	5	3	19	17
P-2/1	3	2	—	—	—	—	3	2
Total	26	26	—	—	8	7	34	33
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	—	—	—	—	6	6
Autres classes	12	12	—	—	5	3	17	15
Total	18	18	—	—	5	3	23	21
Total général	44	44	—	—	13	10	57	54

- 8.51 Le programme prévu pour l'exercice biennal 1996-1997 s'inspire du programme 18 (Population) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé, et du Programme d'action arrêté par la Conférence internationale sur la population et le développement et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, ainsi que du programme de suivi adopté par l'Assemblée dans la même résolution.
- 8.52 Les activités de suivi de la Conférence constitueront un volet essentiel du programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Elles comprendront, notamment, le suivi, l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence et l'Assemblée générale, la coordination avec les organismes compétents du système des Nations Unies, la diffusion d'informations relatives à la population et l'apport d'un appui fonctionnel aux secrétariats des réunions annuelles de la Commission de la population et du développement revitalisée. L'accent continuera d'être mis sur les analyses démographiques à l'échelle mondiale, l'élaboration d'estimations et de projections démographiques, et la réalisation d'études relatives aux politiques démographiques et au développement. Une attention particulière sera accordée aux domaines prioritaires définis dans le Programme d'action, à savoir la mortalité, la santé génésique, les migrations et les statistiques démographiques au niveau intranational.
- 8.53 Le problème des migrations internationales a également été soulevé par la Conférence, ainsi que par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Il est prévu d'effectuer des recherches sur les aspects essentiels de cette question, tels que définition des notions, mesure des mouvements migratoires, tendances, indices différentiels et projections, et politiques nationales en matière de migrations, et de publier et diffuser une série de documents sur le sujet. Afin de développer les échanges d'informations et la communication dans le domaine de la population, on s'attachera également à élaborer et à mettre en oeuvre une stratégie d'information reposant en particulier sur des informations en ligne (par exemple données, bibliographies et textes) et des réseaux électroniques.
- 8.54 La Division de la population apportera également un appui fonctionnel aux projets et programmes de coopération technique dans le domaine de la population et jouera le rôle d'agent d'exécution pour les projets financés par le FNUAP et d'autres bailleurs de fonds. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, elle

continuera à aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales dans le domaine de la population en fournissant, dans le cadre des projets en cours, matériels et logiciels pertinents, programmes de formation, manuels et services d'experts en matière d'analyse et de recherche démographiques, ainsi que de population et développement.

- 8.55 Dans le cadre de ce programme de travail, les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Analyse des variables démographiques dans le monde	27,5	—
Sous-programme 2		
Projections démographiques mondiales	21,0	—
Sous-programme 3		
Politique démographique et développement socio-économique	26,5	—
Sous-programme 4		
Suivi, examen et évaluation, coordination et diffusion des données démographiques	18,6	28,6
Sous-programme 5		
Coopération technique dans le domaine démographique	6,4	71,4
Total	100,0	100,0

L'Assemblée générale a désigné comme prioritaire le sous-programme 4.

Sous-programme 1
Analyse des variables démographiques dans le monde

- 8.56 Ce sous-programme a pour objectif l'évaluation scientifique des taux et des tendances des variables démographiques qui ont une incidence sur la taille et le taux d'accroissement de la population dans la plupart des pays et régions du monde.
- 8.57 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, on s'attachera davantage à étudier l'évaluation de la mortalité chez les adultes d'un point de vue méthodologique, à mesurer les taux et les tendances des mouvements migratoires internationaux et à en analyser les causes, et à déterminer la contribution de l'exode rural net à l'accroissement de la population urbaine. Dans le cadre de ce sous-programme, on examinera également les facteurs qui déterminent l'utilisation des contraceptifs, la nuptialité et la procréation, la constitution des familles et la qualité des services de planification familiale. Pour réaliser ces études, on se conformera aux recommandations du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

Une réunion du Groupe spécial d'experts sur la mesure de la qualité des services de planification de la famille.

2. Publications

- a) Trois publications périodiques sur des questions relatives à la mesure des mouvements migratoires internationaux et à leurs causes;

- b) Cinq publications non périodiques concernant les méthodes d'évaluation de l'incidence des programmes de planification familiale sur la constitution des familles; les facteurs qui déterminent l'utilisation de contraceptifs; la nuptialité, les adolescents et la procréation; les aspects méthodologiques de l'évaluation de la mortalité chez les adultes; et les composantes de l'accroissement de la population urbaine;
- c) *Supports techniques*. Logiciel convivial proposant une nouvelle méthode de calcul des probabilités d'agrandissement des familles; bases de données sur l'utilisation des contraceptifs, les taux et tendances de la fécondité et les migrations internationales.

3. *Supports et services d'information*

Brochures, fiches d'information, cartes graphiques murales et dossiers d'information. Services d'information et données spécifiques sur l'utilisation des contraceptifs, la fécondité, les migrations internes et l'urbanisation, les migrations internationales et la mortalité; tableau mural sur l'évolution des comportements procréateurs dans les pays en développement.

4. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs. Services consultatifs aux États Membres sur des questions liées à l'élaboration de programmes portant sur la santé génésique, et notamment sur la planification de la famille; appui technique à des projets concernant la mortalité et les mouvements migratoires internes et internationaux.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Contribution aux activités du Groupe spécial interorganisations chargé des questions relatives aux femmes et à la population.

Sous-programme 2 Projections démographiques mondiales

- 8.58 Ce sous-programme a pour objectif d'établir, pour tous les pays, des estimations et des projections relatives à la taille et à l'accroissement de la population, ainsi qu'à d'autres indicateurs démographiques importants, y compris ceux qui concernent les populations urbaines et rurales.
- 8.59 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, la révision de 1996 des estimations et projections démographiques mondiales sera achevée, et la révision de 1998 sera entamée. Ces estimations, projections et indicateurs démographiques formeront un ensemble uniformisé et cohérent de données pouvant être utilisées par tous les organismes des Nations Unies pour les activités nécessitant des informations démographiques. Ils serviront également de point de départ aux estimations et projections qu'élaboreront les institutions spécialisées dans des domaines tels que la population active, la scolarisation et l'agriculture. Ces activités seront coordonnées à l'échelle du système des Nations Unies par le Comité administratif de coordination (CAC) afin d'assurer la cohérence des estimations et des projections démographiques sectorielles élaborées par les divers organismes du système.

Activités

1. *Publications*

- a) Huit publications périodiques. Tableaux annexes des estimations et projections démographiques mondiales (révision de 1996); estimations et projections démographiques mondiales (révision de 1996); composition de la population mondiale par sexe et par âge (révision de 1996); tableaux annexes des estimations et projections de la population urbaine dans le monde (révision de 1996); estimations et projections de la population urbaine dans le monde (révision de 1996); cartogramme des agglomérations urbaines en 1996; rapport sur les travaux de la dix-neuvième session du Sous-Comité des projections démographiques du Comité administratif de coordination;

- b) Une publication non périodique sur la composition des populations urbaines et rurales par sexe et par âge;
- c) *Supports techniques*. Bases de données sur la population mondiale, les indicateurs démographiques, la composition de la population par sexe et groupe d'âge quinquennal (révision de 1996); les effectifs annuels de population (révision de 1996); la composition annuelle de la population par sexe et par âge (révision de 1996); la pyramide des âges de la fécondité (révision de 1996); les zones urbaines et rurales (révision de 1996); et les agglomérations urbaines (révision de 1996).

2. *Supports et services d'information*

Services d'information spécifiques concernant les estimations, projections et indicateurs démographiques relatifs aux pays, aux villes et aux zones urbaines et rurales.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

Contribution aux activités du Sous-Comité des projections démographiques du Comité administratif de coordination (dix-neuvième session).

Sous-programme 3

Politique démographique et développement socio-économique

- 8.60 Ce sous-programme a pour objectif d'évaluer les effets des tendances démographiques sur le développement socio-économique, ainsi que l'incidence des politiques des pouvoirs publics visant à influencer sur ces tendances.
- 8.61 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, l'accent sera mis sur les liens complexes qui existent entre les tendances et les politiques démographiques et les principaux domaines du développement économique et social. On s'attachera à étudier les nouvelles orientations des politiques nationales en matière de fécondité, de mortalité et de migration, et à déterminer l'importance et l'incidence des politiques relatives aux migrations internationales sur les pays d'origine et les pays d'accueil. Les liens entre dynamique démographique, pauvreté, croissance économique durable et développement écologiquement rationnel seront également examinés.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Une réunion du groupe spécial d'experts sur les enjeux et les perspectives de la coopération technique dans le domaine de la démographie.

2. *Publications*

- a) *Deux publications périodiques*. Base de données de 1997 concernant les politiques démographiques mondiales et disquette de documentation sur les politiques démographiques;
- b) *Sept publications non périodiques*. *World Population Policies (vol. II)*; politiques relatives aux migrations internationales (publication annuelle); liens entre population et pauvreté; développement et migrations internationales : faits et théories;
- c) *Supports techniques*. Base de données sur l'examen et l'inventaire des politiques démographiques à l'échelle mondiale et sur la population, les ressources, l'environnement et le développement.

3. *Supports et services d'information*

Services d'information et données spécifiques sur les politiques démographiques et sur les liens entre tendances démographiques et développement.

4. Activités opérationnelles

Services consultatifs aux États Membres concernant la mise en oeuvre des politiques démographiques et l'intégration de la démographie aux politiques et programmes de développement.

Sous-programme 4
Suivi, examen et évaluation, coordination
et diffusion des données démographiques

- 8.62 Ce sous-programme a pour objectifs d'évaluer, de préparer, de coordonner et de diffuser des informations sur la situation démographique mondiale, de suivre les tendances et les politiques démographiques et d'examiner et évaluer tous les cinq ans l'application du Plan d'action mondial sur la population. Pendant l'exercice biennal 1994-1995, ce sous-programme avait été axé sur les préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.
- 8.63 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités menées dans le cadre de ce sous-programme concerneront principalement le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, et consisteront en particulier à renforcer et à développer le réseau d'information en matière de population (POPIN), afin de pouvoir répondre efficacement aux demandes d'informations et d'encourager la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de la population.

Activités

1. Coopération internationale

Relations extérieures. Liaison avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillant dans le domaine de la population, dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement.

2. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Six rapports à la Commission de la population et du développement sur les questions suivantes : suivi des tendances et des politiques démographiques à l'échelle mondiale; activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la population; activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour la mise en oeuvre du Programme d'action; propositions pour l'examen et l'évaluation du Programme d'action, et rapport sur l'état d'avancement des activités menées dans le domaine de la population; projet de programme de travail dans le domaine de la population pour 1998 et 1999;
- b) Services fonctionnels à la Commission de la population et du développement à ses vingt-neuvième et trentième sessions.

3. Publications

- a) *Trente-quatre numéros de publications périodiques.* Suivi des tendances et politiques démographiques mondiales; rapport concis sur la situation démographique mondiale en 1997; *Bulletin démographique* (publication semestrielle); *Population Newsletter* (publication semestrielle) et liste des acquisitions du centre de référence sur la population (publication mensuelle);
- b) *Six publications non périodiques.* Rapports sur les activités du Comité consultatif du POPIN, du Comité de coordination du POPIN, du Groupe de travail du POPIN sur la gestion du Thésaurus multilingue de population, du Groupe de travail du POPIN sur les technologies de l'information, et rapport sur l'Atelier relatif aux avantages et inconvénients des publications électroniques;

- c) *Supports techniques.* Catalogue des publications, bases de données et logiciels de la Division de la population; répertoire mondial des institutions travaillant dans le domaine de la population; édition mise à jour du manuel 3 : *Guide de coordination à l'intention des centres d'information sur la population.*
- 4. *Supports et services d'information*
 - a) *Brochures, fiches d'information, cartes graphiques murales et dossiers d'information.* Documentation sur le réseau et la base de données du POPIN.
- 5. *Activités opérationnelles*
 - a) *Services consultatifs.* Conseils aux États Membres sur les technologies de l'information dans le domaine de la formulation et de la mise en oeuvre des politiques démographiques;
 - b) *Projets opérationnels.* Huit projets opérationnels sur les technologies de l'information dans le domaine de la population, à l'intention des États Membres et des équipes d'appui régionales.
- 6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Contribution aux activités du Comité consultatif et du Comité de coordination du POPIN; collaboration avec les organismes des Nations Unies en vue d'établir, à l'intention de la Commission de la population et du développement, un rapport sur les activités du système dans le domaine de la population et sur le suivi du Programme d'action.

Sous-programme 5Coopération technique dans le domaine démographique

- 8.64 Ce sous-programme a pour objectif de renforcer les moyens de formation des pays dans le domaine de la population, de la démographie et de l'analyse des données démographiques afin de rendre la planification démographique et les politiques nationales connexes aussi efficaces que possible.
- 8.65 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, des services consultatifs continueront d'être fournis prioritairement aux États Membres et aux équipes d'appui régionales qui en font la demande, dans les domaines de la formation à la démographie, de l'analyse des données et des politiques démographiques, de la fécondité, de la planification familiale, et de la population et du développement, dans le cadre du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement. Des documents techniques seront publiés pour faciliter la coopération technique.

Activités

1. Publications

Cinq publications non périodiques. Principes directeurs pour l'établissement et/ou le renforcement d'arrangements institutionnels visant à la formulation de politiques démographiques complètes et multidimensionnelles et à leur mise en oeuvre; principes directeurs pour l'amélioration des méthodes et programmes d'enseignement de la démographie et des supports didactiques utilisés dans ce domaine; étude analytique des techniques d'analyse démographique les plus récentes; principes directeurs pour la conception et la formulation de méthodes permettant d'intégrer les variables démographiques dans la planification du développement, notamment pour ce qui est des ressources et de l'environnement; et principes directeurs pour l'évaluation de l'incidence, sur le plan démographique, des programmes de planification familiale mis en oeuvre dans le cadre général des politiques démographiques.

2. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Conseils aux États Membres et aux équipes d'appui régionales concernant la formulation et la mise en oeuvre de politiques démographiques, l'enseignement de la démographie et les études relatives à la population, l'analyse et la recherche en démographie, la population et le

développement, et l'évaluation des incidences des programmes de planification familiale sur le plan démographique;

- b) *Formation de groupes.* Ateliers de formation et séminaires de courte durée, voyages d'études, programmes sanctionnés ou non par la délivrance d'un diplôme, et bourses pour l'étude de la démographie à l'étranger;
- c) *Projets opérationnels.* Appui technique à quelque 40 projets nationaux et multinationaux visant à aider les pays en développement à développer et/ou renforcer leurs capacités nationales dans les domaines suivants : établissements de formation et de recherche, analyse démographique, politiques démographiques, planification familiale, et population et développement.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 8.66 Vingt-six postes d'administrateur et 18 postes d'agent des services généraux seront nécessaires pour permettre à la Division de la population d'exécuter les activités susmentionnées. On prévoit notamment :
- a) La création d'un nouveau poste de la classe P-5 dont le titulaire sera chargé d'effectuer des recherches, des analyses et des études de synthèse dans le domaine des migrations internationales, notamment en ce qui concerne les mouvements de réfugiés et leurs conséquences dans le domaine des droits de l'homme et sur le plan économique. Les fonctions s'attachant à ce poste consisteront à analyser les taux et les tendances des migrations internationales, la qualité des données relatives aux migrations internationales, les causes de ces mouvements migratoires, et les politiques et programmes des pays d'origine et des pays d'accueil, ainsi qu'à participer aux travaux du groupe d'étude sur les migrations internationales dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement;
 - b) La suppression d'un poste P-2/1 par suite de la rationalisation des activités prévues au titre de ce programme.

Consultants et experts

- 8.67 Les ressources prévues, soit 114 700 dollars, comprennent un montant de 81 300 dollars au titre des services de consultants en vue de la réalisation d'études spécifiques, notamment sur les questions relatives à la mise en oeuvre du Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi qu'un montant de 33 400 dollars destiné à couvrir le coût de la réunion d'un groupe spécial d'experts.

Voyages

- 8.68 Les ressources prévues (105 500 dollars) permettraient essentiellement de financer les missions de consultation, de collecte des données, de recherche, de liaison et de collaboration avec les organisations intergouvernementales, menées dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Services contractuels

- 8.69 Les ressources prévues (125 100 dollars) serviraient à financer la réalisation de plusieurs publications périodiques et non périodiques dans le cadre du programme de travail.

Frais généraux de fonctionnement

- 8.70 Les ressources prévues (76 700 dollars) concernent la location et l'entretien d'équipement informatique et de matériel de bureautique.

Matériel

- 8.71 Les ressources prévues (76 100 dollars) serviraient à l'achat et au remplacement de matériel de bureautique.

Statistiques

Tableau 8.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	19 096,1	19 514,1	(65,1)	(0,3)	19 449,0	1 048,0	20 497,0
Consultants et experts	132,2	335,6	(12,0)	(3,5)	323,6	15,8	339,4
Voyages	96,0	104,0	(10,2)	(9,8)	93,8	4,5	98,3
Services contractuels	488,3	444,1	(35,1)	(7,9)	409,0	20,0	429,0
Frais généraux de fonctionnement	106,1	355,0	(1,6)	(0,4)	353,4	17,3	370,7
Fournitures et accessoires	25,8	—	—	—	—	—	—
Matériel	85,3	72,9	84,5	115,9	157,4	7,4	164,8
Total	20 029,8	20 925,7	(39,5)	(0,1)	20 786,2	1 113,0	21 899,2

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Provenance des fonds</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>				<i>1996-1997</i>
						<i>Montant estimatif</i>
a) Services d'appui à :	—	—				—
i) Des organismes des Nations Unies	—	501,7				363,0
ii) Des activités extrabudgétaires						
b) Activités de fond :						
Fonds d'affectation pour le projet de comparaison internationale	33,7	6,2				21,2
FNUAP	—	1 690,5				1 641,3
c) Projets opérationnels :						
FNUAP	495,3	1 907,8				582,0
Total	529,0	4 106,2				2 607,5
Total 1) et 2)	20 588,8	24 931,9				24 506,7

Tableau 8.15

Postes nécessaires

Unité administrative : Division de statistique

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	6	6	—	—	2	2	8	8
P-5	10	9	—	—	5	3	15	12
P-4/3	35	34	—	—	4	5	39	39
P-2/1	17	17	—	—	—	—	17	17
Total	69	67	—	—	11	10	80	77
Agents des services généraux								
1re classe	12	12	—	—	—	—	12	12
Autres classes	54	54	—	—	6	5	60	59
Total	66	66	—	—	6	5	72	71
Total général	135	133	—	—	17	15	152	148

- 8.72 Le programme 24 (Statistiques) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé, sert de cadre aux activités décrites ci-dessous. Il vise de manière générale à accroître la disponibilité et à faciliter l'utilisation de statistiques d'actualité, utiles et fiables, aux fins de la définition, de l'application et de l'évaluation des politiques, nationales et internationales. Il fournit à cet égard un vaste éventail de produits et de services aux auteurs et aux utilisateurs publics et privés de statistiques dans les États Membres, dans d'autres programmes du Secrétariat et organismes du système des Nations Unies et dans diverses organisations internationales et régionales. Il se compose de quatre activités étroitement liées et qui s'appuient mutuellement : a) mise au point de concepts et de méthodes statistiques à l'intention des États Membres; b) collecte, traitement et diffusion de statistiques intégrées; c) promotion de la coordination des activités statistiques internationales; et d) appui aux activités de coopération technique en matière de statistiques et de traitement des données statistiques, notamment l'informatique. Ces activités comprennent des travaux statistiques et méthodologiques de base dans divers domaines (comptabilité nationale, commerce international, production primaire, énergie, population, établissements humains, environnement, prix, rôle de la femme, indicateurs sociaux et groupes particuliers de population), ainsi que l'établissement de bases de données intégrées générales. L'adoption du Système de comptabilité nationale de 1993, qui a été rendue possible grâce aux contributions d'un certain nombre d'organismes internationaux et de bureaux de statistique nationaux, a marqué une étape importante. Par sa résolution 1993/5 du 12 juillet 1993, le Conseil économique et social a recommandé que les États Membres envisagent d'utiliser le Système de comptabilité nationale de 1993 comme norme internationale pour la compilation de leurs statistiques de comptabilité nationale, et a prié les États Membres et les organisations internationales de mobiliser les ressources nécessaires à l'application du nouveau système.
- 8.73 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le programme répondra aux besoins en statistiques internationales afin de permettre l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 et l'établissement des statistiques et indicateurs sociaux nécessaires au suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il répondra également aux besoins croissants en statistiques par pays, surtout dans

le domaine social, dans le cadre de l'application des programmes d'action adoptés par la Conférence internationale sur la population et le développement et par le Sommet mondial pour le développement social, et du projet de plate-forme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

8.74 Le programme sera exécuté par la Division de statistique. Cette dernière donnera un rang de priorité élevé à la mise au point de méthodes dans le domaine des statistiques et des indicateurs sociaux. Elle apportera son concours technique aux activités de la Commission de statistique et de son groupe de travail. Le programme sera exécuté en étroite collaboration avec d'autres services du Secrétariat, les institutions spécialisées et les bureaux de statistique nationaux des États Membres, ainsi qu'avec des organisations et des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, comme l'OUA, l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), etc.

8.75 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
<hr/>		
Sous-programme 1		
Mise au point de concepts et de méthodes statistiques à l'intention des États Membres	31,4	1,0
Sous-programme 2		
Application des techniques de pointe à la collecte, au traitement et à la diffusion de statistiques intégrées	10,9	1,0
Sous-programme 3		
Collecte, compilation et diffusion de statistiques internationales	29,3	1,3
Sous-programme 4		
Coordination des programmes de statistiques internationales	9,3	—
Sous-programme 5		
Appui aux activités de coopération technique en matière de statistiques et de traitement des données statistiques	19,1	96,7
Total	100,0	100,0
<hr/>		

L'Assemblée générale a désigné comme prioritaires les sous-programmes 1, 4 et 5.

Sous-programme 1
Mise au point de concepts et de méthodes statistiques
à l'intention des États Membres

8.76 Ce sous-programme a pour objectifs de mettre au point et de diffuser des concepts et des définitions solides, des classifications et des méthodes fiables concernant la collecte, la compilation et la diffusion de données servant à l'élaboration des statistiques nationales et internationales; d'améliorer les statistiques nationales et internationales, en particulier leur fiabilité, leur actualité, leur portée, leur couverture et leur comparabilité; et de promouvoir plus avant l'harmonisation et l'intégration des statistiques nationales et internationales.

8.77 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le programme donnera la priorité à l'application dans tous les pays du Système de comptabilité nationale de 1993, en étroite collaboration avec les commissions régionales et les autres membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. On poursuivra également l'élaboration et l'harmonisation des statistiques et des indicateurs relatifs à l'environnement, ainsi que la mise en place d'une comptabilité intégrée de l'environnement et de l'économie. On continuera de perfectionner et d'harmoniser les classifications économiques internationales, les statistiques concernant le commerce international, l'industrie, l'énergie, les prix, les services, les faits d'état civil ainsi que les statistiques concernant des groupes particuliers de population, notamment les

enfants, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés. On accordera une attention particulière aux besoins en statistiques résultant du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du Sommet mondial pour le développement social.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Douze rapports seront présentés à la Commission de statistique, lors de sa vingt-neuvième session, sur les progrès réalisés en matière de statistiques de la comptabilité nationale, de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie, des prix, du commerce international, des migrations internationales, de même qu'en ce qui concerne les statistiques démographiques et sociales, les statistiques ventilées par sexe, les classifications, les comparaisons internationales et la coopération technique; deux rapports seront soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur l'élaboration d'indicateurs relatifs aux droits des femmes; un rapport sera présenté à la Commission de la condition de la femme sur l'utilisation des statistiques ventilées par sexe; et des documents d'information statistique seront transmis au Comité des contributions (selon les besoins);
- b) *Services fonctionnels.* Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement (session annuelle); Comité des contributions (session annuelle), Commission de statistique (vingt-neuvième session), et Commission de la condition de la femme (session annuelle);
- c) Six groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes sur l'interaction entre les recensements décennaux et les droits des particuliers; l'élaboration d'un projet de classification des activités pour des statistiques de budgets-temps; les liens entre les normes du secteur privé et celles de la comptabilité nationale; les utilisations des comptes satellites et nationaux à des fins d'analyse et de politique; les classifications internationales; et les matrices de comptabilité sociale.

2. *Publications*

- a) Une publication périodique : recueil des classifications internationales sur CD-ROM;
- b) Treize publications non périodiques : projet de classification des activités pour des statistiques de budgets-temps; système expérimental d'indicateurs sociaux visant à rendre compte et à assurer le suivi de la réalisation des objectifs dans le domaine social; manuel sur les concepts et les méthodes d'élaboration d'indicateurs relatifs à l'environnement; manuel de formation sur la comptabilité intégrée de l'environnement et de l'économie fondée sur l'expérience des pays; recommandations révisées relatives aux statistiques des migrations internationales, série M.518/Rev.1, (publication commune de la Division de statistique des Nations Unies et d'EUROSTAT); manuel sur l'informatisation des registres d'état civil et des statistiques de l'état civil; manuel de recensement de la population et de l'habitation, Partie V : caractéristiques économiques; manuel des systèmes et méthodes d'établissement des statistiques de l'état civil, volume I, série F, No 35 (en arabe); manuel des systèmes et méthodes d'établissement des statistiques de l'état civil, volume II, série F, No 35 (en arabe); manuel sur les utilisations des comptes nationaux à des fins d'analyse et d'orientation des politiques; manuel sur les liens entre les normes du secteur privé et celles de la comptabilité nationale; rapport technique sur la comptabilité des ressources humaines; et manuel concernant l'élaboration de statistiques relatives aux handicapés, aux invalidités et aux infirmités;
- c) *Supports techniques.* Base de données et documents sur 14 questions/études relatives à des statistiques spécifiques.

Sous-programme 2
Application de techniques de pointe à la collecte,
au traitement et à la diffusion de statistiques intégrées

- 8.78 Ce sous-programme a pour objet de diffuser des statistiques et des indicateurs multisectoriels par le biais de publications périodiques contenant des statistiques sociales, démographiques et économiques générales; de diffuser des statistiques et des indicateurs internationaux au moyen de supports autres que des publications périodiques, pour répondre aux divers besoins des utilisateurs et satisfaire les demandes spéciales d'information statistique; et d'appliquer des techniques de pointe à la collecte, à la compilation, au traitement et à la diffusion de statistiques internationales, pour mettre en place des moyens plus efficaces de production et de stockage des statistiques et faciliter l'accès aux bases de données statistiques.
- 8.79 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le sous-programme sera axé sur : a) la mise au point de méthodes et de systèmes rentables pour la collecte, l'évaluation, la compilation et la diffusion des données, ainsi que sur l'utilisation des nouvelles technologies pour élaborer des grandes bases de données, des publications et autres produits statistiques, de manière à atteindre plus rapidement les utilisateurs et améliorer la qualité des données présentées; et b) la constitution de nouvelles bases de données afin de répondre aux besoins croissants en statistiques et indicateurs multisectoriels et intégrés, en exploitant les travaux en cours dans divers domaines relatifs aux statistiques et les travaux connexes réalisés dans d'autres organisations internationales. Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme contribueront à la mise en oeuvre du Système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies (UNESIS), tout en tirant parti de ce système.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

Réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'élaboration de systèmes perfectionnés d'accès et de produits pour les bases de données statistiques du système UNESIS.

2. Publications

- a) Vingt-huit numéros de publications périodiques : *Annuaire statistique* en version papier et CD-ROM (publication annuelle); *Bulletin mensuel de statistique* en version papier et accès en ligne, avec mise à jour permanente pour les utilisateurs abonnés; et *World Statistics in Brief: United Nations Statistical Pocketbook* (publication annuelle) en version papier, disquette et accès en ligne;
- b) *Supports techniques*. Base de données et documents relatifs à huit sujets sur des statistiques spécifiques.

Sous-programme 3
Collecte, compilation et diffusion
de statistiques internationales

- 8.80 Ce sous-programme a pour objet de faciliter la formulation de politiques nationales et internationales ainsi que la prise de décisions, en assurant la disponibilité et en encourageant l'utilisation de statistiques internationales comparables, fiables, actualisées, complètes et pertinentes.
- 8.81 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, on s'attachera à améliorer l'actualité, la qualité et la pertinence des produits statistiques dans tous les domaines relatifs aux statistiques en coordonnant, avec d'autres organisations internationales, l'élaboration de questionnaires statistiques intégrés et/ou communs et le partage de données. En ce qui concerne la comptabilité nationale, on entreprendra la conversion de la base de données et la mise au point d'un nouveau questionnaire simplifié sur la base du Système de comptabilité nationale de 1993. S'agissant des statistiques de commerce, les bases de données spécialisées existantes seront renforcées, une attention particulière étant accordée à la base de données des statistiques du commerce international (COMTRADE). Des efforts particuliers seront également faits pour mettre à la disposition des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition des données

économiques plus complètes et comparables. La coopération sera renforcée entre les pays en développement, les pays en transition et les organisations internationales afin d'obtenir des statistiques plus complètes sur le commerce des produits de base, qui seront intégrées à la base de données COMTRADE. On amorcera la collecte internationale des statistiques relatives à l'environnement. La coopération sera renforcée entre la Division de statistique, l'ONUDI et l'OCDE, pour collecter, traiter et diffuser des données relatives aux statistiques de l'industrie.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

Documentation à l'intention des organes délibérants. Un rapport sur le revenu national et les statistiques y relatives sera présenté au Comité des contributions à sa cinquante-septième session.

2. Publications

- a) Vingt numéros de publications périodiques : *Yearbook of National Accounts Statistics*; *Annuaire des statistiques de l'énergie (1994) et (1995)*; *Energy Balances and Electricity Profiles (1994)*; *Annuaire des statistiques du commerce international*, volumes I et II (quarante-troisième et quarante-quatrième éditions); *Commodity Trade Statistics (Série D)*; *Microfiches of international trade statistics*; *Annuaire démographique* (quarante-sixième et quarante-septième éditions); *Population and Vital Statistics Report* (publication trimestrielle); *Annuaire des statistiques industrielles «Statistiques de production (par produit)»* (publication annuelle); *Compendium of Human Settlement Statistics* (publication commune de la Division de statistique et d'Habitat);
- b) *Supports techniques.* Bases de données et documents sur 28 questions spécifiques.

3. Coordination, harmonisation et liaison

Coopération avec les institutions spécialisées compétentes sur les questions de collecte, traitement et diffusion des statistiques sectorielles.

Sous-programme 4 Coordination des programmes de statistiques internationales

- 8.82 Ce sous-programme a pour objet de faciliter l'application des recommandations concernant les statistiques internationales et l'utilisation des classifications des différentes organisations internationales, et d'établir un système intégré pour la collecte, le traitement et la diffusion de statistiques internationales.
- 8.83 Conformément au plan d'action pour le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques, adopté par la Commission de statistique à sa vingt-septième session, le sous-programme continuera d'accorder un rang de priorité élevé à la coordination d'ensemble des activités statistiques et à la prestation de services aux bureaux de statistique nationaux. On fera appel aux mécanismes permanents de coordination tels que la Commission de statistique, son groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, le sous-comité du Comité administratif de coordination (CAC) sur les activités statistiques, les groupes de travail intersecrétariats s'intéressant à des domaines particuliers de la statistique et les groupes spéciaux sur certains domaines de la statistique qui ont été récemment créés, par des consultations permanentes et des échanges continus d'informations et de plans, ainsi que par des consultations et réunions ponctuelles sur des sujets problèmes d'actualité.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Sept rapports seront soumis à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session, sur le projet de programme de travail pour 1998-1999; le

plan à moyen terme pour 1998-2001; le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1995-1996; la mise à jour des informations sur les travaux de la Division de statistique; les programmes des organisations internationales dans le domaine des statistiques; le bilan général des travaux statistiques des organisations internationales; et la coordination de la collecte des données statistiques. Trois rapports seront présentés au groupe de travail de la Commission de statistique sur les programmes internationaux de statistique et la coordination à sa dix-neuvième session : inventaire des activités de collecte des données statistiques; aperçu des rapports présentés à la Commission de statistique à sa trentième session; et rapports des groupes d'étude chargés de la coordination dans des domaines spécifiques. Des documents seront présentés au Comité des contributions à sa session annuelle (sur sa demande);

- b) *Services fonctionnels*. Commission de statistique; groupe de travail de la Commission de statistique sur les programmes internationaux de statistique et la coordination; Comité des contributions.

2. Publications

Trois publications périodiques : rapports des groupes d'étude sur le commerce international et les statistiques ainsi que sur l'environnement et les statistiques; et *Directory of International Statistics*.

3. Coordination, harmonisation et liaison

Contribution aux activités des groupes d'étude interorganisations sur a) la comptabilité nationale; b) les statistiques du commerce international; c) les statistiques des finances; d) les statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale; e) les statistiques de l'industrie et des travaux de construction; f) les statistiques de l'environnement; g) les statistiques des services; et h) la mesure de la pauvreté. Collaboration avec la FAO, l'ONUDI, EUROSTAT et l'OCDE en vue de collecter et d'échanger des données, d'appliquer les classifications internationales de produits et d'activités, et de mettre au point des concepts et des définitions en matière de statistiques. Contribution aux activités du Sous-Comité du CAC sur les activités statistiques (session annuelle); contribution aux activités du Comité interorganisations sur le développement durable, du Groupe de travail intersecrétariats sur le Programme de comparaison internationale et du Comité de coordination chargé du développement statistique en Afrique.

Sous-programme 5

Appui aux activités de coopération technique en matière de statistiques et de traitement des données statistiques

- 8.84 Le sous-programme a pour objet de développer les statistiques et les capacités statistiques des pays en développement et des pays en transition, en leur offrant des services consultatifs, des bourses et une formation et en instaurant un mécanisme de suivi pour veiller à la pertinence des activités méthodologiques.
- 8.85 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, on continuera d'apporter un appui aux États Membres grâce à la réalisation d'un large éventail d'activités de coopération technique. Ces activités porteront sur des domaines tels que les statistiques économiques et la comptabilité nationale, les statistiques démographiques et sociales, les statistiques de l'industrie et du commerce, les statistiques relatives à des groupes particuliers de population, les enquêtes sur les ménages, la situation des femmes, les statistiques relatives à l'environnement, les systèmes d'information géographique, la formation en statistique, ainsi que l'organisation et la gestion des services nationaux de statistique. On veillera particulièrement à la mise en place du Système de comptabilité nationale de 1993 et à la diffusion de supports de formation connexes.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*. Un rapport sera soumis à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session sur la coopération technique dans le domaine des statistiques;
- b) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur la forte inflation en matière de statistiques.

2. Publications

Publications techniques. Utilisation publique et officielle des actes et registres d'état civil; population, éducation et communication concernant les actes et les registres d'état civil; cadre juridique pour les registres d'état civil et les statistiques démographiques; et notes techniques sur l'appui au programme de coopération technique.

3. Activités opérationnelles

- a) Services consultatifs aux pays en développement et aux pays en transition pour la mise en place et/ou l'amélioration de programmes statistiques dans tous les domaines (statistiques économiques, démographiques, sociales; statistiques de l'environnement et de l'énergie; et statistiques ventilées par sexe) et pour l'établissement de systèmes globaux d'information;
- b) *Formation de groupes, séminaires et ateliers.* Activités de formation en coopération avec le PNUD et le FNUAP dans tous les domaines relatifs aux statistiques;
- c) *Projets opérationnels.* Projets de pays et de région pour aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités et développer leurs services pour la collecte, le traitement, la diffusion et l'utilisation d'une vaste gamme de statistiques concernant le développement.

4. Coordination, harmonisation et liaison

Coordination de la coopération technique dans le domaine des statistiques avec les institutions spécialisées, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, la Banque mondiale, le FMI et EUROSTAT.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 8.86 Pour réaliser les activités ci-dessus, la Division de statistique aurait besoin de 67 postes d'administrateur et de 66 postes d'agent des services généraux. Un poste P-5 et un poste P-4 seraient supprimés par suite de la rationalisation des activités entreprises au titre du programme.

Consultants et experts

- 8.87 Les ressources prévues (323 600 dollars) permettraient de rémunérer les consultants (88 800 dollars) chargés des études spécifiques inscrites au programme de travail pour la réalisation desquelles la Division ne dispose pas des compétences nécessaires, et de financer sept réunions de groupes spéciaux d'experts (234 800 dollars) relevant des sous-programmes 1 et 5.

Voyages

- 8.88 Les ressources prévues (93 800 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des voyages des fonctionnaires chargés de compiler les données statistiques, de réaliser des études et des publications, et d'assurer la liaison avec d'autres organismes et institutions pour ce qui est des questions statistiques.

Services contractuels

- 8.89 Les ressources prévues (409 000 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses liées aux publications, aux études et aux rapports.

Frais généraux de fonctionnement

- 8.90 Les ressources prévues (353 400 dollars) doivent permettre de couvrir le coût de location et d'entretien du matériel de bureautique et de traitement des données.

Matériel

- 8.91 Les ressources prévues (157 400 dollars) doivent permettre d'acheter et de remplacer le matériel de bureautique et de traitement des données.

D. Appui aux programmes

Tableau 8.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 643,5	1 769,0	(63,9)	(3,6)	1 705,1	76,5	1 781,6
Autres dépenses de personnel	214,3	318,4	(31,3)	(9,8)	287,1	13,9	301,0
Services contractuels	2,8	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	268,4	235,6	57,5	24,4	293,1	14,2	307,3
Fournitures et accessoires	8,5	62,5	—	—	62,5	2,8	65,3
Matériel	24,3	23,9	—	—	23,9	1,0	24,9
Total	2 161,8	2 409,4	(37,7)	(1,5)	2 371,7	108,4	2 480,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif			1996-1997
					Montant estimatif
a) Services d'appui à :	—	—			—
i) Des organismes des Nations Unies	—	—			—
ii) Des activités extrabudgétaires	—	—			—
b) Activités de fond	—	—			—
c) Projets opérationnels	—	—			—
Total	—	—			—
Total 1) et 2)	2 161,8	2 409,4			2 480,1

Tableau 8.17

Postes nécessaires

Unité administrative : Service administratif

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	3	3	—	—	—	—	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	9	8	—	—	—	—	9	8
Total	11	10	—	—	—	—	11	10
Total général	14	13	—	—	—	—	14	13

- 8.92 Le Service administratif fournit un appui au programme et assure d'autres services d'administration pour appuyer la réalisation des activités prévues au titre des programmes du Département dans des domaines tels que le recrutement et l'administration du personnel, l'administration et la gestion des finances, la planification des ressources et autres services communs.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 8.93 Pour réaliser les activités ci-dessus, le Service administratif aurait besoin de trois postes d'administrateur et de 10 postes d'agent des services généraux, ce qui suppose la suppression d'un poste d'agent des services généraux, qui serait transféré au Bureau du Secrétaire général adjoint.

Autres dépenses de personnel

- 8.94 Les ressources prévues à cette rubrique (287 100 dollars) doivent permettre : a) d'engager le personnel temporaire (215 600 dollars) devant remplacer temporairement les fonctionnaires en congé de maladie prolongé ou en congé de maternité et de recruter du personnel supplémentaire lors de périodes particulièrement chargées; et b) de financer (71 500 dollars) les heures supplémentaires effectuées par le personnel du Département lors de périodes particulièrement chargées.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

- 8.95 Les ressources prévues à cette rubrique (355 600 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses suivantes :
- Location et entretien de matériel (51 500 dollars), correspondant au coût d'entretien du matériel de bureautique et de traitement des données;
 - Communications (226 800 dollars), comprenant le coût des communications par téléphone et par télécopie et autres dépenses connexes;
 - Divers (15 000 dollars), devant permettre de couvrir diverses dépenses liées aux activités du Département;

- d) Fournitures et accessoires (62 500 dollars), devant permettre de couvrir le coût des fournitures et accessoires de bureau non durables, en particulier les fournitures pour le traitement des données.

Matériel

- 8.96 Les ressources prévues (23 900 dollars) doivent permettre d'acheter et de remplacer le matériel de bureau du Service administratif.

Chapitre 9 Département des services d'appui et de gestion pour le développement

Vue d'ensemble

- 9.1 Les fonctions et attributions du Département des services d'appui et de gestion pour le développement sont définies dans le rapport du Secrétaire général contenant les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1992-1993 présentées dans le cadre de la deuxième phase de la restructuration du Secrétariat (A/C.5/47/88) et dans la résolution 47/212 B de l'Assemblée générale en date du 6 mai 1993.
- 9.2 Le Département joue, en tant que de besoin, le rôle d'agent d'exécution de programmes et de projets et est le principal instrument opérationnel et le centre de coordination de la coopération technique au Secrétariat de l'Organisation. À ce titre, il apporte une aide aux pays en développement et aux pays en transition dans le vaste domaine du développement intégré et de l'administration publique, sous la forme de services d'appui plurisectoriels et de conseils aux gouvernements en ce qui concerne la gestion du secteur public et le renforcement des capacités, la conception et l'application de politiques économiques, le développement social, la planification et la gestion des ressources naturelles et de l'énergie ainsi que le développement du secteur privé. Ses activités ont principalement pour objet de consolider les économies nationales, en aidant les pays à améliorer la gestion des affaires publiques, à assainir les finances publiques et à renforcer les institutions, afin de créer un environnement propice au développement. Elles comprennent l'encadrement technique des projets, l'organisation de programmes, ateliers et séminaires de formation et la recherche opérationnelle. En outre, le Département prépare les documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts et assure le service de leurs réunions. Enfin, c'est à lui qu'incombe au premier chef la responsabilité de rendre compte au Conseil économique et social et au Conseil d'administration du PNUD des activités de coopération technique de l'ONU.
- 9.3 Un grand nombre de projets de coopération technique exécutés par le Département sont financés à l'aide de fonds extrabudgétaires fournis par le PNUD et le FNUAP. Dans ses décisions 90/26 du 22 juin 1990 et 91/32 du 25 juin 1991, le Conseil d'administration du PNUD a adopté, pour les dépenses d'appui des organisations, de nouveaux arrangements qui ont remplacé en 1992 le système antérieur de remboursement au taux de 13 %. Le nouveau système comprend trois éléments principaux :
- a) Le remboursement des services d'appui technique au niveau des programmes, qui comprennent l'analyse sectorielle et l'identification des besoins, des services consultatifs directs aux gouvernements et aux bureaux extérieurs du PNUD, l'élaboration de programmes sectoriels intégrés et la réalisation des études connexes, et la réalisation d'études relatives aux programmes de pays, d'études sectorielles et d'évaluations de projets;
 - b) Le remboursement des services d'appui technique au niveau des projets, qui comprennent l'identification, la conception et la formulation de projets, le suivi de leur exécution et leur évaluation;
 - c) Le remboursement des services d'appui administratif et opérationnel, qui comprennent le recrutement d'experts et les activités administratives connexes, l'achat de matériel et de services, ainsi que la gestion des bourses et des programmes de formation.

- 9.4 Ces dernières années ont été marquées par une baisse prononcée du volume des fonds du PNUD gérés par les agents d'exécution. Le Département, qui est l'un des cinq principaux agents d'exécution, a vu sensiblement diminuer le financement qu'il reçoit du PNUD et, partant, les sommes remboursées par celui-ci au titre des dépenses d'appui.
- 9.5 Les fonctions actuelles du Département et les activités connexes correspondent, en totalité ou en partie, aux programmes ci-après du plan à moyen terme : programme 12 [Questions et politiques relatives au développement mondial (sous-programmes 6, 7 et 8)]; programme 19 [Ressources naturelles (sous-programmes 2, 3 et 4)]; programme 20 [Énergie (sous-programmes 4, 5 et 6)]; programme 21 [Administration et finances publiques (dans son ensemble)]; et éléments de coopération technique du programme 25 (Questions et politiques mondiales dans le domaine social) et du programme 26 (Intégration de groupes sociaux).
- 9.6 Dans sa résolution 49/136 du 19 décembre 1994, l'Assemblée générale a décidé de reprendre, en 1996, sa cinquantième session, afin d'examiner la question de l'administration publique et du développement, d'échanger des données d'expérience et d'examiner les activités menées par l'ONU dans ce domaine. Le Département est chargé de préparer cette reprise de la cinquantième session, dont il assurera le service.
- 9.7 En 1996-1997, le Département axera ses efforts sur l'exécution (appui technique) de projets aux niveaux interrégional et national dans les domaines ci-après : planification économique, gestion financière, mise en valeur des ressources humaines, planification et gestion des ressources naturelles et de l'énergie, administration publique et privatisations. Doté de compétences multisectorielles et pluridisciplinaires exceptionnelles, il suivra chaque fois que possible une approche multisectorielle de la coopération technique et du développement institutionnel dans ces différents domaines. Les avantages comparés du Département dans ces secteurs d'activité seront exploités au mieux en étroite association avec d'autres départements et organes du système des Nations Unies.
- 9.8 Un groupe d'appui à la reconstruction et au développement sera créé à Vienne, et sera chargé des fonctions ci-après :
- a) Mettre en place des programmes d'aide sociale dans les zones de conflit, des projets pilotes, multisectoriels, de reconstruction et des programmes de redressement économique après les conflits; et aider à mettre au point des plans opérationnels concernant la démobilisation, l'aide aux groupes vulnérables, l'eau et l'énergie, la remise en état des réseaux de transport, des infrastructures de base et des services publics, la relance des activités économiques, la participation des populations à la reconstruction, l'auto-assistance en matière de reconstruction et le rétablissement des institutions gouvernementales;
 - b) Promouvoir la décentralisation des organes de décision, l'autonomie locale, l'amélioration de la gestion municipale, la restructuration de la fonction publique, la réforme du secteur public, la création d'entreprises autochtones et le renforcement des capacités nationales;
 - c) Offrir des services consultatifs aux pays en transition et les aider à coordonner l'aide, à gérer leurs ressources financières, à augmenter leurs recettes fiscales, à améliorer la transparence et la vérification des dépenses publiques et à mettre en place des outils informatiques qui faciliteront la planification macro-économique et la gestion des finances publiques, l'élaboration du budget national, la gestion de la dette, ainsi que la planification et le suivi des programmes d'investissement;
 - d) En collaboration avec le PNUD, formuler des programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Slovénie, la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque;
 - e) Recruter des consultants pour des périodes de courte durée, organiser des ateliers et des voyages d'étude, acheter du matériel et le faire livrer, et gérer des projets concrets (activités supprimées : octroi de bourses et recrutement de conseillers techniques à Genève).

9.9 Les ressources totales du Département se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	1,5	—
B. Direction exécutive et administration	5,5	—
C. Programme de travail	83,4	93,7
D. Appui au programme	9,6	6,3
Total	100,0	100,0

9.10 Les ressources allouées au programme de travail se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
1. Questions et politiques relatives au développement mondial	36,0	23,7
2. Ressources naturelles et énergie	13,0	48,0
3. Administration et finances publiques	51,0	28,3
Total	100,0	100,0

Tableau 9.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Programme</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	93,6	358,4	16,5	4,6	374,9	18,3	393,2
B. Direction exécutive et administration	1 090,0	1 355,4	—	—	1 355,4	62,7	1 418,1
C. Programme de travail	23 100,9	21 871,1	(1 438,7)	(6,5)	20 432,4	1 108,8	21 541,2
D. Appui au programme	2 140,4	2 376,5	—	—	2 376,5	103,7	2 480,2
Total	26 424,9	25 961,4	(1 422,2)	(5,4)	24 539,2	1 293,5	25 832,7

Tableau 9.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds		1996-1997 Montant estimatif
	676,8	989,7	a)	Services d'appui à :	
	32 318,7	23 639,5	i)	Des organismes des Nations Unies	800,0
	—	—	ii)	Des activités extrabudgétaires	22 192,0
			b)	Activités de fond	—
	151 742,0	125 945,0	c)	Projets opérationnels :	
	26 200,0	16 000,0	i)	PNUD	105 000,0
			ii)	FNUAP	15 000,0
	56 206,0	38 055,0	iii)	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	40 000,0
Total	267 143,5	204 629,2			182 992,0
Total 1) et 2)	293 568,4	230 590,6			208 824,7

Tableau 9.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	25 674,2	23 579,1	(1 422,2)	(6,0)	22 156,9	1 178,0	23 334,9
Autres dépenses de personnel	53,8	305,0	—	—	305,0	14,7	319,7
Consultants et experts	229,9	502,8	(52,0)	(10,3)	450,8	21,7	472,5
Voyages	434,9	856,2	52,0	6,0	908,2	44,3	952,5
Services contractuels	2,4	22,5	—	—	22,5	1,1	23,6
Frais généraux de fonctionnement	1,7	531,6	—	—	531,6	25,7	557,3
Fournitures et accessoires	—	32,7	—	—	32,7	1,5	34,2
Matériel	—	131,5	—	—	131,5	6,5	138,0
Dépenses diverses	28,0	—	—	—	—	—	—
Total	26 424,9	25 961,4	(1 422,2)	(5,4)	24 539,2	1 293,5	25 832,7

Tableau 9.2 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	19 665,6	15 869,2	Postes	14 103,2
	9 957,2	5 285,0	Autres dépenses de personnel	5 287,8
	595,8	900,0	Consultants et experts	990,0
	220,3	448,0	Voyages	478,0
	49,5	40,0	Services contractuels	40,0
	737,2	1 178,0	Frais généraux de fonctionnement	1 184,0
	175,7	52,0	Fournitures et accessoires	52,0
	39,6	10,0	Mobilier	10,0
	338,4	45,0	Matériel	45,0
	—	—	Amélioration des locaux	—
	405,8	625,0	Bourses, subventions et contributions	625,0
	234 958,4	180 177,0	Dépenses diverses	160 177,0
Total	267 143,5	204 629,2		182 992,0
Total 1) et 2)	293 568,4	230 590,6		208 824,7

Tableau 9.3

Postes nécessaires

 Unité administrative : Département des services
d'appui et de gestion pour le développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	2	2	—	—	3	1	5	3
D-1	7	7	—	—	20	14	27	21
P-5	14	14	—	—	22	16	36	30
P-4/3	32	33	—	—	28	29	60	62
P-2/1	4	4	—	—	—	1	4	5
Total	60	61	—	—	73	61	133	122
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	—	—	8	8	14	14
Autres classes	94	91	—	—	64	52	158	143
Total	100	97	—	—	72	60	172	157
Total général	160	158	—	—	145	121	305	279

A. Organes directeurs

Tableau 9.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Comités des ressources naturelles	93,6	149,6	(18,3)	(12,2)	131,3	6,3	137,6
2. Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	—	73,1	34,8	47,6	107,9	5,4	113,3
3. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	—	135,7	—	—	135,7	6,6	142,3
Total	93,6	358,4	16,5	4,6	374,9	18,3	393,2

Tableau 9.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	93,6	358,4	16,5	4,6	374,9	18,3	393,2
Total	93,6	358,4	16,5	4,6	374,9	18,3	393,2

1. Comité des ressources naturelles

- 9.11 Le Comité des ressources naturelles est un organe subsidiaire du Conseil économique et social, dont le mandat est défini dans l'annexe à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 1992. Il se compose de 24 membres élus par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans et siégeant à titre individuel. Le Comité se réunit tous les deux ans pendant deux semaines. Il tiendra sa troisième session en 1996.

2. Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies
- 9.12 Par sa résolution 1199 (XLII) du 24 mai 1967, le Conseil économique et social a décidé que le Programme d'administration publique de l'ONU serait examiné périodiquement par une réunion d'experts et que le rapport de la réunion lui serait soumis pour examen. Vingt experts invités par le Secrétaire général participent aux réunions à titre individuel. La fréquence des réunions n'est pas fixée mais celles-ci se tiennent généralement tous les deux ans, pendant une période de 10 à 14 jours. La douzième réunion, prévue en avril 1995, contribuera, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, aux travaux de la reprise de la session de l'Assemblée générale consacrée à l'administration publique et au développement qui doit se tenir en 1996; les experts présenteront des études sur l'expérience acquise dans les pays en développement et les pays en transition en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'administration publique pour le développement. La treizième réunion d'experts se tiendra en 1997.
3. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
- 9.13 Ce groupe d'experts a été créé en application de la résolution 1273 (XLIII) du Conseil économique et social, en date du 4 août 1967, pour étudier les moyens de faciliter la conclusion de conventions fiscales entre pays développés et pays en développement. Le groupe se compose de 25 experts fiscaux (10 originaires de pays développés et 15 de pays en développement) désignés par leurs gouvernements mais siégeant à titre individuel. Le groupe se réunit tous les deux ans pendant deux semaines.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 9.14 Les ressources demandées (374 900 dollars), qui font apparaître un accroissement de 16 500 dollars imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses afférentes à la réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'ONU, permettront de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres des trois organes directeurs, comme suit :
 - a) Frais de voyage des membres du Comité des ressources naturelles qui participeront à la troisième session du Comité, en 1996 (131 300 dollars);
 - b) Frais de voyage des experts qui participeront à la treizième réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'ONU, en 1997 (107 900 dollars);
 - c) Frais de voyage des experts qui participeront à la réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, en 1997 (135 700 dollars).

B. Direction exécutive et administration

Tableau 9.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 017,3	1 276,1	—	—	1 276,1	59,1	1 335,2
Autres dépenses de personnel	2,4	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	1,9	—	—	—	—	—	—
Voyages	66,7	79,3	—	—	79,3	3,6	82,9
Frais généraux de fonctionnement	1,7	—	—	—	—	—	—
Total	1 090,0	1 355,4	—	—	1 355,4	62,7	1 418,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif	
			Montant	Pourcentage
a) Services d'appui à : Des activités extrabudgétaires	229,5	245,7	—	—
b) Activités de fond	—	—	—	—
c) Projets opérationnels	—	—	—	—
Total	229,5	245,7	—	—
Total 1) et 2)	1 319,5	1 601,1	—	1 418,1

Tableau 9.7

Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	—	—	—	—	1	—	1	—
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	3	3	—	—	1	—	4	3
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	5	—	—	—	—	5	5
Total	5	5	—	—	—	—	5	5
Total général	8	8	—	—	1	—	9	8

- 9.15 Le Secrétaire général adjoint assure la direction, l'orientation et l'administration d'ensemble du Département et coordonne son programme de travail. Il est aussi le Président du Conseil de gestion du programme de coopération technique des Nations Unies dans le domaine des ressources naturelles et de l'énergie et du Groupe consultatif d'utilisateurs du Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU créé par le Secrétaire général. Il est également membre du Comité de coordination de la gestion du Bureau des services d'appui aux projets.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 9.16 Les ressources prévues sous cette rubrique (79 300 dollars) sont destinées à financer les voyages que le Secrétaire général adjoint et ses collaborateurs entreprendront pour assister aux réunions d'organes intergouvernementaux, du Conseil d'administration du PNUD, du Comité administratif de coordination, de la Banque mondiale, du FMI et des commissions régionales, en vue de coordonner les actions menées pour assurer l'application des décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organismes compétents des Nations Unies.

C. Programme de travail

Tableau 9.8

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Questions et politiques relatives au développement mondial	5 981,7	6 319,0	998,1	15,7	7 317,1	440,5	7 757,6
2. Ressources naturelles et énergie	4 825,8	2 643,3	—	—	2 643,3	136,0	2 779,3
3. Administration et finances publiques	12 293,4	12 908,8	(2 436,8)	(18,8)	10 472,0	532,3	11 004,3
Total	23 100,9	21 871,1	(1 438,7)	6,5	20 432,4	1 108,8	21 541,2

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds		1996-1997 Montant estimatif
	335,7	385,0	a) Services d'appui à :		—
	21 239,3	12 247,7	i) Des organismes des Nations Unies		—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires		11 514,3
	—	—	b) Activités de fond		—
	151 742,0	125 945,0	c) Projets opérationnels :		105 000,0
	26 219,0	16 000,0	PNUD		15 000,0
	56 206,0	38 055,0	FNUAP		—
			Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique		40 000,0
Total	255 742,0	192 632,7			171 514,3
Total 1) et 2)	278 842,9	214 503,8			193 055,5

1. Questions et politiques relatives au développement mondial

Tableau 9.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 885,6	6 030,9	1 014,6	16,8	7 045,5	427,1	7 472,6
Consultants et experts	14,2	160,9	(52,0)	(32,3)	108,9	5,4	114,3
Voyages	51,5	127,2	35,5	27,9	162,7	8,0	170,7
Services contractuels	2,4	—	—	—	—	—	—
Matériel	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses diverses	28,0	—	—	—	—	—	—
Total	5 981,7	6 319,0	998,1	15,7	7 317,1	440,5	7 757,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	4 641,9	2 694,4	2 561,2
b) Activités de fond	—	—	—
c) Projets opérationnels :			
PNUD	48 459,0	35 285,0	23 000,0
FNUAP	14 908,0	16 000,0	15 000,0
Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	27 512,0	12 295,0	15 000,0
Total	95 520,9	66 274,4	55 561,2
Total 1) et 2)	101 502,6	72 593,4	63 318,8

Tableau 9.10

Postes nécessaires

Programme : Questions et politiques relatives au développement mondial

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	2	—	3	1
D-1	2	2	—	—	8	2	10	4
P-5	4	5	—	—	8	3	12	8
P-4/3	10	11	—	—	6	1	16	12
Total	17	19	—	—	24	6	41	25
Agents des services généraux								
1re classe	—	1	—	—	1	2	1	3
Autres classes	25	30	—	—	14	3	39	33
Total	25	31	—	—	15	5	40	36
Total général	42	50	—	—	39	11	81	61

9.17 Les activités qui seront menées pendant l'exercice biennal 1996-1997 dans le cadre des trois sous-programmes du programme 12 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1), viseront surtout à aider les pays en développement à améliorer leurs systèmes et politiques de planification du développement national en fournissant des services consultatifs aux gouvernements, sur leur demande, et un appui technique et opérationnel aux projets de coopération technique. Les activités du Groupe d'appui à la reconstruction et au développement du Département à Vienne s'inscriront dans le cadre du sous-programme 3 de ce programme.

9.18 On estime que les ressources seront réparties comme suit entre les sous-programmes :

	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Planification et politiques intégrées en matière de développement	39,9	40,0
Sous-programme 2		
Planification et coordination de la coopération internationale (y compris la programmation par pays)	10,1	10,0
Sous-programme 3		
Conception et exécution de nouveaux programmes intersectoriels	50,0	50,0
Total	100,0	100,0

9.19 Le sous-programme relatif à la planification et à la coordination de la coopération internationale a été jugé hautement prioritaire par l'Assemblée générale.

Sous-programme 1
Planification et politiques intégrées
en matière de développement

- 9.20 Grâce aux activités de coopération technique, de nombreux pays en développement ont sensiblement amélioré leurs capacités techniques et institutionnelles de planification du développement, et beaucoup d'entre eux sont à présent en mesure d'utiliser avec profit des techniques de planification plus spécialisées et plus perfectionnées. Toutefois, ils se heurtent encore à de graves difficultés économiques, souvent causées ou influencées par des facteurs extérieurs à leur économie. Il faut donc continuer de leur apporter une assistance internationale qui réponde immédiatement à leurs besoins.
- 9.21 Pendant l'exercice biennal, le Secrétariat privilégiera les activités de coopération technique dans les domaines de la programmation, de la gestion et du suivi des investissements publics. Il aidera les pays à mettre au point et à perfectionner les systèmes d'information nécessaires à la planification et à la gestion. En outre, il fournira une assistance pour l'élaboration de stratégies nationales de développement et dans les domaines suivants : planification sectorielle, planification à long terme, techniques de prévision et planification multinationale et régionale. Une assistance sera également fournie, selon qu'il conviendra, sous forme de services d'experts et de formation ainsi que de travaux de recherche opérationnelle ayant pour but de mettre au point des méthodes et des modèles novateurs qui renforcent l'efficacité des activités de planification du développement et de gestion du développement socio-économique dans les pays en développement. Les pays les moins avancés, les pays insulaires en développement et les autres pays dont les besoins sont particulièrement importants bénéficieront d'un appui spécial. On aura recours aux modalités de la coopération technique entre pays en développement chaque fois que cela paraîtra souhaitable.

Activités

1. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Programmation, gestion et suivi des investissements publics et, notamment, mise au point de systèmes d'information aux fins de la planification et de la gestion;
- b) *Projets opérationnels.* Cent quatre-vingt-dix projets de coopération technique dans 80 pays.

Sous-programme 2
Planification et coordination
de la coopération internationale
(y compris la programmation par pays)

- 9.22 La coopération technique et financière extérieure est importante pour les pays en développement qu'elle aide à surmonter les difficultés qui entravent leur progrès. L'aide émanant de nombreuses sources, il faut faciliter sa coordination par les gouvernements en harmonisant et en planifiant avec soin l'assistance technique et financière internationale. C'est absolument indispensable dans le cas des pays les moins avancés et des autres pays en développement se heurtant à des difficultés particulières, qui tirent l'essentiel de leurs ressources de l'aide extérieure.
- 9.23 Les gouvernements des pays en développement qui en feront la demande bénéficieront de services de coopération technique qui viseront à les doter des moyens de coordonner l'aide technique et financière extérieure en tenant compte de leurs propres priorités, politiques et plans d'ensemble en matière de développement économique et social. Le Secrétariat fournira une assistance sous forme de services d'experts, de cours de formation et de travaux de recherche opérationnelle ayant pour but d'élaborer des méthodes et techniques qui permettent aux pays en développement de mieux coordonner l'aide. Il fournira un appui spécial aux pays les moins avancés et aux autres pays en développement souffrant de handicaps particuliers pour lesquels l'aide extérieure est extrêmement importante.

Activités

Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs*. Planification et coordination de l'aide financière et technique extérieure, renforcement des institutions et politiques nationales de façon à développer les capacités de planification et de gestion globales de l'aide extérieure;
- b) *Projets opérationnels*. Vingt-cinq projets de coopération technique dans 20 pays.

Sous-programme 3
 Conception et exécution de nouveaux
 programmes intersectoriels

- 9.24 Ce sous-programme a pour objectif de faciliter l'adoption d'approches intersectorielles et multidisciplinaires de la coopération technique. Les gouvernements qui en feront la demande bénéficieront de services de coopération technique devant les aider à mettre au point une approche intégrée et efficace du développement économique et social qui s'inscrit dans le cadre de leurs priorités, politiques et plans d'ensemble en matière de développement économique et social, tiennent compte des orientations du développement humain durable, et, le cas échéant, assure une continuité entre le rétablissement de la paix et les activités de développement. Cette coopération technique sera fournie, selon que de besoin et sur demande, sous forme de services d'experts, de cours de formation et d'études (recherche opérationnelle).

Activités*1. Publications*

Publications isolées. Approches participatives de l'allègement de la pauvreté dans le cadre du développement communautaire.

2. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs*. Gestion de la coopération technique intersectorielle, l'objectif étant de promouvoir une approche unifiée du développement durable;
- b) *Formation de groupe*. Trois ateliers interrégionaux sur la formulation de stratégies nationales, la gestion sociale pour la prévention des conflits et le relèvement des zones de conflit;
- c) *Projets opérationnels*. Trente projets de coopération technique dans 25 pays en développement.

Ressources nécessaires (aux taux courants)*Postes*

- 9.25 Les ressources prévues (7 045 500 dollars) font apparaître un accroissement de 1 014 600 dollars dû au transfert de sept postes (1 P-5, 1 agent des services généraux de 1re classe et 5 agents des services généraux d'autres classes) du programme Administration publique au Groupe d'appui à la reconstruction et au développement à Vienne (922 000 dollars). Le reste de l'augmentation (92 600 dollars) découle de la proposition de créer un poste de la classe P-3 pour renforcer les effectifs du Groupe.

Consultants et experts

- 9.26 Un montant de 108 900 dollars est demandé pour pouvoir engager des consultants ayant les compétences nécessaires pour entreprendre des recherches opérationnelles, notamment dans les domaines particulièrement importants pour les pays en développement et les pays en transition. On aura besoin de leur concours pour ce qui est d'assurer dans la pratique la continuité entre les secours d'urgence et les activités de développement, de traduire en termes concrets la notion de développement humain durable, de suivre et d'atténuer les incidences sociales des processus d'ajustement et de concevoir et d'exploiter des systèmes informatisés de planification et de gestion.

Voyages

9.27 Les ressources demandées (162 700 dollars, soit un accroissement de 35 500 dollars) permettront de financer les voyages que des fonctionnaires devront effectuer pour mener à bien des missions d'évaluation des besoins, des missions consultatives et autres missions techniques dans des pays en développement et des pays en transition, et pour assurer la liaison avec les institutions spécialisées et d'autres organes intergouvernementaux sur des questions relevant directement du programme de travail.

2. Ressources naturelles et énergie

Tableau 9.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	4 613,4	2 483,0	—	—	2 483,0	128,2	2 611,2
Autres dépenses de personnel	2,0	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	90,3	108,0	—	—	108,0	5,2	113,2
Voyages	120,1	52,3	—	—	52,3	2,6	54,9
Total	4 825,8	2 643,3	—	—	2 643,3	136,0	2 779,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif	
			Montant	Crédits demandés
a) Services d'appui à : Des activités extrabudgétaires	9 267,1	5 210,6	4 876,6	—
b) Activités de fond	—	—	—	—
c) Projets opérationnels : PNUD	66 893,0	63 035,0	52 500,0	—
Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	20 047,0	7 225,0	10 000,0	—
Total	96 207,1	75 470,6	67 376,6	—
Total 1) et 2)	101 032,9	78 113,9	70 155,9	—

Tableau 9.12

Postes nécessaires
Programme : Ressources naturelles et énergie

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	7	7	8	8
P-5	1	1	—	—	3	6	4	7
P-4/P-3	3	3	—	—	2	8	5	11
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	6	6	—	—	12	21	18	27
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	1	3	2	4
Autres classes	13	13	—	—	7	10	20	23
Total	14	14	—	—	8	13	22	27
Total général	20	20	—	—	20	34	40	54

- 9.28 Pour ce qui est des ressources naturelles et de l'énergie, le Département exécute trois sous-programmes du programme 19 (Ressources naturelles) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé et trois autres du programme 20 (Énergie).
- 9.29 S'agissant des ressources naturelles, le Département s'emploiera à soutenir les initiatives prises par les pays en développement en vue d'améliorer la planification et la gestion de leurs ressources naturelles et de leurs activités cartographiques, dans le cadre du programme Action 21. Il réalisera notamment les activités suivantes : prestation de services consultatifs aux gouvernements, à leur demande; fourniture d'un appui fonctionnel et opérationnel aux activités de coopération technique; et établissement d'études techniques, analyses sectorielles et intersectorielles et autres publications à l'intention des pays en développement ainsi que des organes intergouvernementaux et groupes d'experts. Les orientations de ce programme découlent des recommandations du Comité des ressources naturelles, des diverses conférences des Nations Unies sur la cartographie et sur les noms géographiques et du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. L'on s'emploie toujours plus à développer une vision intégrée et multisectorielle de la mise en valeur, la planification, la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, au coeur de la gestion tant du développement économique que du développement durable. Pour être sans danger, notamment pour l'environnement, l'aménagement des terres doit faire appel à des techniques de pointe en matière de cartographie et dans des domaines apparentés; cela vaut tout particulièrement pour la gestion des infrastructures matérielles. L'on s'attachera tout spécialement, dans le cadre de l'exécution de ces sous-programmes, à élaborer et mettre en oeuvre des programmes en commun avec les commissions régionales et, selon que de besoin, avec le PNUE et la CNUCED.
- 9.30 En ce qui concerne l'énergie, l'on s'attachera essentiellement, au cours de l'exercice biennal 1996-1997, à aider tant les pays en développement que les pays dont l'économie est en transition à améliorer leurs capacités de planifier et de gérer la prospection et la mise en valeur des ressources énergétiques dans l'optique du développement écologiquement durable; l'on s'efforcera aussi de faciliter le transfert des techniques de pointe nécessaires à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources locales.

9.31 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Mise en valeur et gestion intégrées des ressources en eau	16,7	26,2
Sous-programme 2		
Ressources minérales	43,0	9,5
Sous-programme 3		
Établissement de levés et de cartes, et coopération internationale dans le domaine de la cartographie	7,0	14,3
Sous-programme 4		
Évaluation et prospection des ressources énergétiques	9,7	17,4
Sous-programme 5		
Planification et gestion de l'énergie	12,5	16,7
Sous-programme 6		
Mise au point et transfert de techniques — en particulier de techniques écologiquement rationnelles, y compris à des conditions concessionnelles et préférentielles — pour l'exploitation des ressources énergétiques d'importance cruciale	11,1	15,9
Total	100,0	100,0

9.32 L'Assemblée générale a accordé la priorité absolue aux sous-programmes 1, 2, 4 et 6.

Sous-programme 1
Mise en valeur et gestion intégrées
des ressources en eau

9.33 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, l'on s'emploiera essentiellement à renforcer les capacités dont disposent les pays en développement en matière de formulation de politiques et de plans et l'on s'efforcera de consolider les institutions chargées de la conservation et de l'utilisation durables des ressources en eau, notamment là où elles sont rares. L'on accordera la priorité à la gestion, à la mobilisation et à l'utilisation intégrées des ressources en eau, et ce, dans une perspective globale, et l'on insistera sur l'importance de la participation des populations locales, en particulier des femmes. La Commission du développement durable a invité les organismes des Nations Unies à entreprendre une évaluation approfondie des ressources en eau douce; le Comité des ressources naturelles, pour sa part, a inscrit à l'ordre du jour de sa troisième session l'examen des informations concernant l'état des ressources mondiales en eau douce.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Quatre rapports destinés à la troisième session du Comité des ressources naturelles;
- b) *Services fonctionnels.* Service de la troisième session du Comité des ressources naturelles;
- c) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur les questions stratégiques concernant les ressources en eau transfrontières, y compris l'établissement d'un code de conduite sur les ressources en eau partagées.

2. *Publications*

Deux publications périodiques. Natural Resources Forum (trimestriel) et *Bulletin sur les activités des commissions des bassins fluviaux internationaux* (semestriel, en coopération avec la CEPALC).

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Réalisation d'évaluations et élaboration de plans et de stratégies visant à éviter une crise des ressources en eau, conformément aux dispositions du chapitre 18 du programme Action 21; exécution de programmes et stratégies intégrés de développement et d'utilisation durables des ressources en eau;
- b) *Projets opérationnels.* Il est prévu de réaliser 45 projets de coopération technique dans 30 pays en développement et d'élaborer, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, des plans d'action relatifs à la gestion intégrée des terres et des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Élaboration et exécution de programmes en commun avec les commissions régionales et en collaboration avec le PNUE, selon que de besoin.

Sous-programme 2 Ressources minérales

- 9.34 Dans l'optique d'une approche intégrée de la planification et de la gestion des ressources minérales, destinée à en assurer la durabilité, l'on s'efforcera tout particulièrement, tant dans les pays en développement que dans ceux dont l'économie est en transition, de rendre plus attractifs les investissements dans le secteur minier, d'encourager la gestion écologiquement rationnelle des ressources minérales et de faciliter la réalisation de programmes d'évaluation de ces ressources, conformément au programme Action 21. L'on s'attachera à envisager de manière novatrice la rénovation des exploitations extractives de petite dimension, de sorte à favoriser la création d'emplois et alléger la pauvreté.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Six rapports destinés à la troisième session du Comité des ressources naturelles, en coopération avec les commissions régionales et la CNUCED;
- b) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles applicables aux eaux d'assèchement acides et à la régénération des terres.

2. *Publications*

- a) *Une publication périodique.* Bulletin des activités techniques de planification et de gestion des ressources naturelles semestriel;
- b) *Deux publications non périodiques.* Étude sur les effets à long terme de l'utilisation plus rationnelle et du recyclage des produits minéraux, et de leur remplacement par des produits de substitution de haute technicité; rapport sur les incidences socio-économiques de la privatisation des entreprises publiques dans le secteur minier, compte tenu, notamment, des impératifs de l'investissement.

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Examen des programmes d'évaluation des besoins en matière de ressources minérales, en vue de l'élaboration des notes stratégiques de pays et de la formulation des grandes orientations de programme;
- b) *Projets opérationnels.* Vingt projets de coopération technique seront réalisés dans 18 pays.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Il est prévu de réaliser des activités de programmation en commun avec les commissions régionales et en collaboration avec la CNUCED.

Sous-programme 3
Établissement de levés et de cartes, et coopération internationale dans le domaine de la cartographie

- 9.35 Comme précédemment, l'accent portera sur les services fonctionnels fournis aux diverses conférences des Nations Unies sur la cartographie et sur la normalisation des noms géographiques. Les gouvernements seront informés des applications les plus récentes du progrès technique, ce qui devrait leur permettre, notamment, de renforcer leurs capacités. L'on s'emploiera tout particulièrement, dans l'optique du programme Action 21, à consolider le rôle de la cartographie en tant qu'instrument de collecte et d'analyse de données utiles à la planification et à la gestion des terres. Une assistance sera fournie aux gouvernements (réunions de groupes d'experts, formation de groupe et élaboration de documents de base).

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Trois rapports destinés au Conseil économique et social; rapports sur travaux de la septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, de la sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique et de la quatorzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et la Pacifique;
- b) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur les aspects législatifs de l'établissement de cartes et de levés destinés à l'aménagement des terres, l'accès aux ressources en terres et la propriété foncière (programme Action 21, chap. 10).

2. Publications

- a) *Deux publications périodiques.* *Cartographie mondiale* et *Bulletin du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques* (semestriels);
- b) Études et rapports techniques de la septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, de la sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique et de la quatorzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.

3. Activités opérationnelles

- a) *Formation de groupe.* Deux séminaires et stages pratiques, dans le cadre de la suite donnée aux résolutions des conférences des Nations Unies sur la cartographie et sur les noms géographiques;
- b) *Projets opérationnels.* Il est prévu d'exécuter 10 projets d'assistance technique dans cinq pays.

4. Coordination, harmonisation et liaison

Activités de programmation en commun avec les commissions régionales.

Sous-programme 4
Évaluation et prospection
des ressources énergétiques

- 9.36 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, l'on s'efforcera d'élargir la base d'approvisionnement en énergie des pays en développement et, pour ce faire, l'on fournira, comme auparavant, un appui à la prospection et à l'exploitation des ressources énergétiques locales, notamment les combustibles fossiles, le gaz naturel, le charbon et l'énergie géothermique; l'on s'attachera à rationaliser davantage l'utilisation de l'énergie ainsi qu'à favoriser le développement des mesures de conservation de l'énergie et l'évaluation des programmes nationaux en ce domaine; enfin, l'on réalisera des études sur les progrès de la technique, ainsi que sur les stratégies de recensement, de localisation et d'évaluation des sources d'énergie classiques, nouvelles et renouvelables.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Un rapport établi conjointement avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable et le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement sur les progrès, les politiques et la coordination.

2. *Publications*

- a) *Une publication périodique.* Bulletin sur les activités opérationnelles dans le domaine de l'énergie (annuel);
- b) *Une publication non périodique.* Étude des aspects techniques, socio-économiques et écologiques de la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables en milieu rural;
- c) *Publications techniques.* Établissement de monographies sur les ressources énergétiques, par pays.

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Réalisation d'évaluations des ressources énergétiques;
- b) *Formation de groupe.* Séminaires, stages pratiques et bourses d'études concernant l'énergie géothermique, solaire et éolienne ainsi que le méthane provenant des gisements de charbon;
- c) *Projets opérationnels.* Il est prévu de réaliser 20 projets de coopération technique dans 20 pays.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination des activités avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable et, dans le cadre de la programmation en commun, avec les commissions régionales.

Sous-programme 5
Planification et gestion de l'énergie

- 9.37 On s'efforcera surtout de rendre les pays en développement mieux à même de formuler des politiques et plans énergétiques écologiquement rationnels, notamment en ce qui concerne l'utilisation avisée de l'énergie et la réduction des émissions de carbone, en veillant à ce qu'une part suffisante de leurs ressources comptées soit investie dans le secteur de l'énergie; de prendre en compte des facteurs socio-économiques, comme le rôle des femmes, dans la planification de l'approvisionnement en énergie des campagnes; de planifier les programmes énergétiques en coopération avec les commissions régionales; de promouvoir l'utilisation des logiciels de planification de l'énergie mis au point par le Département; d'évaluer les besoins sur le plan des institutions, de la formation et de l'information; de fournir des services consultatifs aux pays en développement et en transition, en vue de renforcer leurs institutions, de créer les capacités voulues pour la planification énergétique, la formation de cadres nationaux et la réorganisation des services responsables

et de mettre au point les outils méthodologiques et les systèmes d'information nécessaires à la planification du secteur de l'énergie.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation.* Deux rapports (élaborés avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable) pour la deuxième session du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, qui se tiendra en 1996, l'un sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et des sources d'énergie (progrès, politiques et coordination) et l'autre sur l'énergie et la protection de l'atmosphère;
- b) Réunion du groupe spécial d'experts sur la mise en place de réseaux régionaux de distribution de l'électricité.

2. *Publications*

Une publication non périodique. Évaluation des risques pour l'environnement des projets de mise en valeur des sources d'énergie.

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Étude des secteurs de l'énergie dans les différents pays à l'appui des activités nationales de programmation;
- b) *Formation.* Séminaires, ateliers et bourses sur la formulation de politiques et plans énergétiques écologiquement rationnels;
- c) *Projets opérationnels.* Vingt projets de coopération technique dans 20 pays.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable et avec les commissions régionales pour des activités communes de programmation dans le domaine de l'énergie.

Sous-programme 6

Mise au point et transfert de techniques, notamment de techniques écologiquement rationnelles, y compris à des conditions concessionnelles et préférentielles, pour l'exploitation des ressources énergétiques d'importance cruciale

- 9.38 Le sous-programme 6 vise essentiellement à améliorer l'accès des pays en développement aux techniques nécessaires à la mise en valeur et à l'exploitation de leurs ressources énergétiques afin qu'ils puissent produire l'énergie dont ils ont besoin, d'une façon économiquement et écologiquement durable; à promouvoir le transfert et l'utilisation de techniques efficaces à tous les stades de l'exploitation et de la mise en valeur des sources d'énergie dans les pays en développement et dans les pays en transition; à transférer directement, grâce à la coopération technique, des techniques éprouvées et facilement accessibles d'exploitation de sources d'énergie classiques, nouvelles et renouvelables; à aider les pays à remettre en état leurs centrales électriques et leurs infrastructures d'approvisionnement en carburant endommagées par suite de troubles civils ou de catastrophes naturelles; à mettre à la disposition des gouvernements des informations sur les options technologiques qui s'offrent à eux pour l'exploitation de certaines sources d'énergie.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation*. Rapport (élaboré avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable) à l'intention du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement sur des mécanismes novateurs de financement de l'exploitation des sources d'énergie dans le sens du développement durable;
- b) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur des mécanismes novateurs de financement de projets d'électrification.

2. *Publications*

Une publication non périodique. Projets dans le secteur de l'énergie : les instruments économiques et les mécanismes du marché au service de la protection de l'environnement.

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs* dans les domaines suivants : rendement énergétique au niveau des centrales électriques et des différents consommateurs finals; assistance aux pays pour la remise en état des centrales électriques et des infrastructures d'approvisionnement en carburant endommagées à la suite de troubles civils ou de catastrophes naturelles;
- b) *Formation*. Séminaires, ateliers et bourses : moyens de promouvoir le transfert et l'utilisation de techniques à haut rendement énergétique;
- c) *Projets opérationnels*. Vingt projets de coopération technique dans 20 pays.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable, la CNUCED et les commissions régionales.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Consultants et experts

- 9.39 Le montant prévu à cette rubrique (108 000 dollars) doit permettre : a) de financer des services de consultants ayant les compétences requises pour aider à l'élaboration de rapports en prévision de la troisième session du Comité des ressources naturelles et de conférences cartographiques; ainsi que certaines publications spécialisées (56 000 dollars); b) d'organiser deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur le transfert de techniques écologiquement rationnelles dans le secteur minier et de mécanismes novateurs pour le financement de projets d'électrification (52 000 dollars).

Voyages

- 9.40 Les ressources demandées (52 300 dollars) sont destinées à financer les frais de voyage des fonctionnaires chargés de recueillir des données et d'évaluer les besoins de chaque pays dans le cadre du programme de travail, ainsi que d'assurer la liaison avec les institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales sur des questions relevant du programme de travail.

Tableau 9.13 3. Administration et finances publiques

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	12 017,5	12 442,6	(2 436,8)	(19,5)	10 005,8	509,8	11 515,6
Autres dépenses de personnel	49,4	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	123,5	233,9	—	—	233,9	11,1	245,0
Voyages	103,0	232,3	—	—	232,3	11,4	243,7
Total	12 293,4	12 906,8	(2 436,8)	(18,8)	10 472,0	532,3	11 004,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997
				Montant estimatif
	335,7	385,0	a) Services d'appui à :	—
	7 330,3	4 343,7	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	4 076,5
	—	—	b) Activités de fond	—
	36 390,0	27 625,0	c) Projets opérationnels :	29 500,0
	11 292,0	—	PNUD	—
	—	—	FNUAP	—
	8 647,0	18 535,0	Fonds d'affectation pour les projets de coopération technique	15 000,0
Total	63 995,0	50 888,7		48 576,5
Total 1) et 2)	76 288,4	63 797,5		59 580,8

Tableau 9.14

Postes nécessaires
Programme : Administration et finances publiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	3	2	6	5
P-5	8	7	—	—	7	4	15	11
P-4/3	17	17	—	—	6	5	23	22
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	32	31	—	—	16	11	48	42
Agents des services généraux								
1re classe	4	3	—	—	1	—	5	3
Autres classes	43	35	—	—	11	7	54	42
Total	47	38	—	—	12	7	59	45
Total général	79	69	—	—	28	18	107	87

- 9.41 La communauté internationale reconnaît le rôle important que les gouvernements et les administrations publiques peuvent jouer dans la poursuite d'une croissance économique soutenue et du développement durable dans tous les pays. Ce rôle comprend la mise en place d'infrastructures de base, la promotion du développement social, la lutte contre les disparités socio-économiques et la pauvreté, la création de conditions propices au secteur privé et à la protection de l'environnement. Pour les pays en développement, le renforcement des capacités de l'administration publique est un élément essentiel de leurs stratégies de développement.
- 9.42 Les gouvernements et les administrations publiques ne pourront jouer leur rôle crucial en faveur du développement que s'ils peuvent compter sur du personnel compétent et efficace, répondre aux besoins de la population et fournir des services de qualité. Des programmes visant la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur public et l'introduction d'innovations technologiques dans les administrations devraient recevoir un soutien accru de la part de la communauté internationale.
- 9.43 Dans sa résolution 49/136 du 19 décembre 1994, l'Assemblée générale a souligné l'importance de la coopération internationale, s'agissant d'appuyer les efforts nationaux déployés par les pays en développement afin de renforcer les structures de l'administration publique pour le développement. Elle a aussi reconnu l'importance des activités menées au titre du Programme d'administration et de finances publiques de l'ONU pour venir en aide aux pays à économie en transition.
- 9.44 Notant qu'il importait d'échanger des vues et des données d'expérience sur le rôle de l'administration publique dans le développement et de renforcer la coopération internationale dans ce domaine, l'Assemblée générale a décidé de reprendre sa cinquantième session en 1996 afin d'examiner la question de l'administration publique et du développement.
- 9.45 En 1996-1997, l'accent sera mis sur la préparation de la reprise de session de l'Assemblée générale et sur les activités de suivi.

9.46 Les ressources demandées devraient se répartir comme suit entre les différents sous-programmes en 1996-1997 :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
<hr/>		
Sous-programme 1		
Surveillance des tendances et des faits nouveaux concernant la gestion du secteur public	25,8	18,2
Sous-programme 2		
Mise au point de méthodes et d'arrangements structurels et institutionnels efficaces pour la gestion et la productivité du secteur public	12,9	9,1
Sous-programme 3		
Formation et mise en valeur des ressources humaines aux fins de la gestion du secteur public	16,1	45,4
Sous-programme 4		
Mise en place de systèmes budgétaires efficaces et mobilisation de ressources aux fins du développement	13,7	9,1
Sous-programme 5		
Amélioration de la gestion financière du secteur public	15,4	9,1
Sous-programme 6		
Mobilisation des ressources financières, fiscalité et esprit d'entreprise	16,1	9,1
<hr/>		
Total	100,0	100,0
<hr/>		

9.47 Les sous-programmes 1 et 3 sont considérés comme prioritaires par l'Assemblée générale.

Sous-programme 1
Surveillance des tendances et des faits nouveaux
concernant la gestion du secteur public

9.48 L'existence d'institutions efficaces de gestion du secteur public est essentielle pour favoriser l'essor économique et le développement humain durable. Des études seront menées pour recenser les points forts et les faiblesses dans les secteurs clefs de l'administration publique. On citera, parmi ces secteurs clefs, les processus de gestion des politiques, les questions structurelles et institutionnelles, la mobilisation et la gestion des ressources, ainsi que la mise en valeur des ressources humaines. Les études porteront également sur l'obligation redditionnelle des administrations publiques et notamment des approches intégrant des mécanismes d'action et de gestion pour la prestation de services au niveau intersectoriel. Les préparatifs et le secrétariat de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale, qui sera consacrée à la question de l'administration publique et du développement, seront assurés au titre du présent sous-programme.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation.* Rapport de synthèse à la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale consacré à l'administration publique et au développement, dans lequel figurent les contributions des organismes des Nations Unies et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées et rapport au Conseil économique et social sur la treizième réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies;
- b) Services fonctionnels pour la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

2. Publications

- a) *Trois publications périodiques. Development Administration Newsletter* (4 numéros); *List of Publications in Public Administration and Finance* (2 numéros); *Public Administration profiles of developing countries* (5 numéros);
 - b) *Publication non périodique. Improving Accountability, Responsiveness and Legal Frameworks in Public Administration.*
3. *Activités opérationnelles*
- a) *Services consultatifs.* Administration publique et conduite des affaires publiques; examens sectoriels et évaluations sectorielles ou thématiques; consultations interne ou externe;
 - b) *Projets opérationnels.* Dix projets de coopération technique dans cinq pays.

Sous-programme 2
 Mise au point de méthodes et d'arrangements structurels
 et institutionnels efficaces pour la gestion
 et la productivité du secteur public

- 9.49 Les administrations publiques jouent un rôle important en assumant les responsabilités nouvelles résultant de la poursuite d'un développement économique et social durable. Une modernisation des mécanismes institutionnels s'impose pour que les gouvernements puissent répondre avec efficacité aux besoins changeants et complexes des sociétés, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'assurer une croissance économique viable, la bonne intégration des politiques sociales et économiques et des procédures plus souples et plus participatives. Les activités seront axées sur l'élaboration de directives, en fonction des résultats de l'analyse des réformes entreprises et de leur effet sur l'efficacité des administrations publiques. L'accent sera mis sur les réformes des services administratifs et publics et sur les cadres réglementaires. On examinera également les conditions permettant de promouvoir des systèmes décentralisés, l'autonomie au niveau local et la participation des citoyens.

Activités

1. Publications

Trois publications non périodiques. Methodological Aspects of Administrative/Civil Service Reforms and Modernization; Use of Modern Management Technologies for Improved Organization and Management; Municipal and Metropolitan Management Reforms for Sustainable Urban Development.

2. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs* dans les domaines suivants : cadres juridiques et réglementaires, modernisation et réformes administratives et questions connexes; relations entre secteur public et secteur privé, entre pouvoir central et pouvoirs locaux, y compris la décentralisation et la gestion de l'environnement;
- b) *Projets opérationnels.* Vingt projets de coopération techniques dans 10 pays.

Sous-programme 3
Formation et mise en valeur des ressources humaines
aux fins de la gestion du secteur public

- 9.50 Il est indispensable de revitaliser les services s'occupant de formation et de gestion du personnel du secteur public pour appuyer la gestion efficace de réformes économiques et la prestation de services. Il s'agit de revoir les méthodes, établissements et programmes de formation utilisés pour moderniser à la gestion de la fonction publique, en améliorer la qualité et l'efficacité et veiller à ce qu'elle soit ouverte aux différents groupes sociaux, dans une perspective d'égalité entre les sexes. Il s'agira également de faciliter le transfert de compétences grâce à la fourniture de services consultatifs et à l'appui prêté aux activités de formation dans certains domaines critiques de la gestion de l'aide au développement. Dans le cadre de missions d'évaluation, les besoins spécifiques seront identifiés et des stratégies adoptées pour renforcer les dispositifs institutionnels et structurels permettant d'améliorer la prestation de services dans les pays en développement. Des séminaires et ateliers interrégionaux seront également organisés pour doter les cadres locaux des outils dont ils ont besoin pour améliorer la gestion des programmes de coopération technique. Une coopération devrait également s'instaurer avec le Centre de formation international de l'OIT pour la mise au point de modules de formation et l'organisation de journées d'étude.

Activités

1. *Publications*

Publications non périodiques. Civil Service Training and Management Development.

2. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Gestion et formation de la fonction publique; planification de la formation, recensement des besoins et élaboration et évaluation de programmes d'étude; questions relatives à la parité entre les sexes dans la fonction publique;
- b) *Formation.* Quatre séminaires/ateliers sur la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur public;
- c) *Projets opérationnels.* Quinze projets de coopération technique dans 10 pays.

Sous-programme 4
Mise en place de systèmes budgétaires efficaces
et mobilisation des ressources
aux fins du développement

- 9.51 Ce sous-programme a pour objectif de rendre les pays en développement et les pays en transition mieux à même de renforcer leurs systèmes budgétaires et de mobiliser leurs ressources internes. Il a également pour but d'encourager ces pays à mieux harmoniser leur plan et leur budget, à combiner leur budget ordinaire et leur budget de développement et à améliorer leurs procédures et instruments de contrôle budgétaire, ainsi que d'autres aspects de leur administration fiscale, afin de mobiliser davantage de ressources financières. Il vise essentiellement à promouvoir des réformes de l'administration budgétaire et fiscale de ces pays grâce à des services de formation, des services consultatifs, des activités de coopération technique et des études correspondant à leurs besoins.

Activités*1. Services fournis aux organes délibérants*

Groupes spéciaux d'experts. Réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'élaboration des budgets dans les pays en développement.

2. Publications

Une publication non périodique. Élaboration des budgets dans les pays en développement.

3. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Élaboration des budgets et systèmes budgétaires; mobilisation des ressources internes;
- b) *Formation de groupe.* Deux ateliers sur la mobilisation des ressources;
- c) *Projets opérationnels.* Dix projets de coopération technique dans 10 pays.

Sous-programme 5

Amélioration de la gestion financière du secteur public

- 9.52 Pendant l'exercice biennal, ce sous-programme aura pour objectif de renforcer les moyens des gouvernements en matière de gestion financière. Il portera en particulier sur l'amélioration des systèmes de comptabilité et de vérification des comptes publics, sur les moyens de contrôle des finances publiques visant à instaurer une meilleure gestion des ressources financières, et sur le renforcement de l'obligation redditionnelle.

Activités*1. Services fournis aux organes délibérants*

Groupes spéciaux d'experts. Réunion d'un groupe d'experts sur les systèmes intégrés de gestion financière dans les pays en développement et les pays en transition.

2. Publications

Trois publications non périodiques. Contrôle plus strict des finances publiques; renforcement de l'obligation redditionnelle des pouvoirs publics dans les pays en transition et systèmes intégrés de gestion financière dans les pays en développement et les pays en transition.

3. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Comptabilité, systèmes informatisés de comptabilité, obligation redditionnelle des pouvoirs publics; gestion des finances publiques, création d'organes de vérification ou renforcement de leur rôle;
- b) *Projets opérationnels.* Vingt projets de coopération technique dans 10 pays.

Sous-programme 6

Mobilisation des ressources financières, fiscalité et esprit d'entreprise

- 9.53 Pendant l'exercice biennal, ce sous-programme sera axé sur la mobilisation des ressources nationales et extérieures, les réglementations fiscales, les politiques budgétaires et financières en faveur des pays en développement et des pays en transition, et les mesures de réforme des régimes fiscaux et d'amélioration des administrations fiscales. Il portera également sur les moyens de favoriser l'adoption de conventions fiscales entre pays développés et pays en développement et en transition. Les questions du renforcement des institutions financières, de la formation, et d'autres services d'appui seront examinées au titre de ce

sous-programme. En outre, on recourra à la formation, aux services consultatifs et à la coopération technique pour encourager les entrepreneurs locaux.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

Documentation. Un rapport au Conseil économique et social sur la septième session du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

2. Publications

- a) *Une publication périodique. Supplément aux conventions fiscales internationales;*
- b) *Quatre publications non périodiques. Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions (mise à jour); Manuel pour la négociation de conventions fiscales bilatérales; Conséquences des privatisations dans les pays en développement et en transition : les leçons de l'expérience; Rôle du traitement électronique de l'information et des techniques de télécommunication dans le développement du secteur privé : études de cas.*

3. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Mobilisation des ressources internes et externes, réformes fiscales et administration fiscale, stratégies nationales de gestion des entreprises et promotion de l'esprit d'entreprise;
- b) *Formation de groupe.* Deux ateliers sur l'administration fiscale, l'esprit d'entreprise et la privatisation;
- c) *Projets opérationnels.* Dix projets de coopération technique dans cinq pays.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 9.54 Les ressources prévues s'élèvent à 10 005 800 dollars, soit 2 436 800 dollars de moins que pour l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par la suppression de certaines bourses et par le fait que le recrutement du personnel chargé de l'assistance technique ne sera plus assuré à Genève, ce qui se traduira par la suppression de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) devenus superflus (514 200 dollars) et le transfert d'autres postes (1 poste P-5, 3 postes d'agent des services généraux de 1re classe et 10 postes d'agent des services généraux d'autres classes) selon la répartition suivante : transfert de 2 postes d'agent des services généraux de 1re classe et de 5 postes d'agent des services généraux d'autres classes de Genève à New York (553 600 dollars) et transfert d'un poste de P-5, d'un poste d'agent des services généraux de 1re classe et de 5 postes d'agent des services généraux d'autres classes de Genève à Vienne, pour pourvoir le service qui sera créé à Vienne des postes nécessaires (1 369 000 dollars).

Consultants et experts

- 9.55 Les ressources nécessaires, soit 233 900 dollars, se répartiraient comme suit : a) 150 100 dollars au titre des services des consultants qui contribueront à l'élaboration du descriptif des administrations publiques des pays en développement, à la préparation de publications sur le renforcement de la responsabilité de ces administrations et sur le cadre juridique dans lequel elles fonctionnent, ainsi qu'à la préparation d'une documentation spécialisée à l'intention de la réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, de la reprise de la session de l'Assemblée générale, de la réunion du Groupe d'experts sur l'élaboration des budgets dans les pays en développement et de la réunion du Groupe d'experts sur les systèmes intégrés de gestion financière dans les pays en développement et les pays en transition; et b) 83 700 dollars au titre de deux réunions de groupes d'experts, l'une sur l'élaboration des budgets dans les pays en développement et les pays en transition et l'autre sur les systèmes intégrés de gestion financière dans ces pays.

Voyages

9.56 Les ressources nécessaires, soit 232 300 dollars, couvriraient les voyages du personnel chargé de recueillir les données nécessaires à l'élaboration des descriptifs des administrations publiques et de fournir des services consultatifs et de participer aux réunions techniques organisées par des organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, l'OCDE, l'Union européenne, et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

D. Appui aux programmes

1. Services administratifs

Tableau 9.15

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 140,4	1 346,5	—	—	1 346,5	53,8	1 400,3
Autres dépenses de personnel	—	305,0	—	—	305,0	14,7	319,7
Voyages	—	6,7	—	—	6,7	0,4	7,1
Services contractuels	—	22,5	—	—	22,5	1,1	23,6
Frais généraux de fonctionnement	—	531,6	—	—	531,6	25,7	557,3
Fournitures et accessoires	—	32,7	—	—	32,7	1,5	34,2
Matériel	—	131,5	—	—	131,5	6,5	138,0
Total	2 140,4	2 376,5	—	—	2 376,5	103,7	2 480,2

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif			1996-1997 Montant estimatif
b) Activités de fond	—	—			—
c) Projets opérationnels	—	—			—
Total	3 358,5	3 201,0			3 201,0
Total 1) et 2)	5 498,9	5 577,5			5 681,2

Tableau 9.16

Postes nécessaires

Unité administrative : Service administratif

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	2	2	—	—	—	—	2	2
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	8	8	—	—	—	—	8	8
Total	9	9	—	—	—	—	9	9
Total général	11	11	—	—	—	—	11	11

- 9.57 Le service administratif fournit au Département les services relatifs à la gestion du personnel, la gestion financière et la planification des ressources, et appuie l'exécution de son programme de travail.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Autres dépenses de personnel

- 9.58 Un montant de 305 000 dollars est prévu au titre du personnel temporaire (remplacement des fonctionnaires du Département en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et renforcement des effectifs en période de surcroît de travail, soit 172 400 dollars), et des heures supplémentaires qui seront prestées par le personnel du Département en période de surcroît de travail (132 600 dollars).

Voyages

- 9.59 Le montant prévu à cette rubrique, qui s'élève à 6 700 dollars, représente les frais de voyage des fonctionnaires qui se rendront à l'Office des Nations Unies à Vienne pour assurer l'appui administratif et la coordination et y tenir des consultations.

Services contractuels

- 9.60 Le montant prévu, soit 22 500 dollars, permettra de faire imprimer à l'extérieur un certain nombre de publications du Département.

Frais généraux de fonctionnement

- 9.61 Les ressources prévues (531 600 dollars) se répartissent comme suit : a) 58 200 dollars au titre de la location de matériel (télécopieurs et photocopieurs); b) 209 100 dollars au titre de la location et de l'entretien du matériel informatique nécessaire à la conception d'un logiciel à usage interne, qui facilitera également les activités de coopération technique; c) 49 800 dollars au titre des communications (téléphone, télécopie, etc.); d) 5 600 dollars au titre des dépenses de représentation qu'entraînent les réceptions officielles du Département; e) 206 900 dollars au titre du contrat d'entretien du matériel informatique relié à l'ordinateur central; et f) 2 000 dollars au titre des services divers dont le Département aura besoin au cours de l'exercice.

Fournitures et accessoires

- 9.62 Le montant demandé, qui s'élève à 32 700 dollars, permettra d'acheter les fournitures de bureau et accessoires dont le Département aura besoin, notamment les fournitures de bureautique.

Matériel

- 9.63 Un montant de 131 500 dollars est prévu pour l'acquisition de matériel de bureautique (23 900 dollars) et le remplacement de matériel de ce type (103 700 dollars), dans le cadre du programme d'innovations technologiques géré au niveau central.

2. Gestion des activités de coopération technique

Tableau 9.17

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	341,1	604,7	a) Services d'appui à :	
	7 491,5	7 944,1	i) Des organismes des Nations Unies	800,0
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	7 476,7
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	7 832,6	8 548,8		8 276,7

Tableau 9.18

Postes nécessaires

Programme : Gestion des activités de coopération technique

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	—	—	—	—	2	3	2	3
P-5	—	—	—	—	3	3	3	3
P-4/3	—	—	—	—	14	15	14	15
P-2/1	—	—	—	—	—	1	—	1
Total	—	—	—	—	20	23	20	23
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	5	3	5	3
Autres classes	—	—	—	—	32	32	32	32
Total	—	—	—	—	37	35	37	35
Total général	—	—	—	—	57	58	57	58

9.64 La stratégie du Département en matière d'assistance technique a cela de particulier qu'elle repose sur une étroite complémentarité entre l'appui technique fourni aux pays bénéficiaires et la mise en oeuvre des activités de coopération technique dont le Département est responsable en tant qu'agent d'exécution. C'est ce qui confère aux programmes du Département leur qualité et leur utilité. On continuera d'appuyer les activités de fond dans les domaines suivants : recrutement et administration du personnel, gestion administrative des bourses octroyées au titre des projets, organisation de programmes de formation, achat de matériel et de fournitures pour les projets, et passation de contrats de sous-traitance.

Activités

- 9.65 Les activités suivantes seront menées à l'appui des activités de coopération technique du Département :
- a) Recrutement et administration du personnel participant aux projets de coopération technique dont le Département assure l'exécution;
 - b) Octroi et gestion administrative des bourses octroyées au titre des projets, et organisation d'autres programmes de formation;
 - c) Achat de matériel et de fournitures pour les projets et passation de contrats de sous-traitance pour l'exécution de ces projets, notamment pour ce qui est de toutes les fonctions auxiliaires telles qu'expéditions, assurances, et règlement des factures des entrepreneurs, fournisseurs et transitaires;
 - d) Édition et production de rapports et de cartes relatifs aux activités de coopération technique menées par le Département, et stockage et recherche d'informations figurant dans ces rapports; coordination et mise à jour des systèmes d'information, ce qui suppose que le Département coopère avec d'autres services pour mettre au point une terminologie d'indexation commune à l'ensemble du système;
 - e) Gestion financière et contrôle budgétaire de toutes les activités de coopération technique menées par le Département.
- 9.66 Toutes les ressources nécessaires à l'exécution de ce programme proviennent de fonds extrabudgétaires. Cependant, comme les activités du Département relèvent de la coopération technique, il y a transfert de ressources entre ce programme et d'autres.

Chapitre 10A

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Vue d'ensemble

- 10A.1 L'objectif général de la CNUCED est de promouvoir le commerce international, en vue de maximiser les possibilités qui s'offrent aux pays en développement en matière de commerce et de développement. Les principaux organes intergouvernementaux chargés de fournir des directives de politique générale et de définir l'orientation des travaux du secrétariat de la CNUCED sont la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se réunit tous les quatre ans, et le Conseil du commerce et du développement.
- 10A.2 À la huitième session de la Conférence, tenue à Cartagena de Indias (Colombie) en février 1992, les États membres sont convenus d'une restructuration radicale de ses rouages intergouvernementaux et d'une réorientation générale, quant au fond, des travaux de son secrétariat. C'est dans cet état d'esprit que le Conseil du commerce et du développement a adopté le mandat de ses nouveaux organes subsidiaires et défini leur programme de travail.
- 10A.3 Dans le cadre de la restructuration que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 47/212 B du 6 mai 1993, les activités de la Commission des sociétés transnationales et de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont été confiées à la CNUCED. Comme l'Assemblée l'a demandé dans sa résolution 49/130 du 19 décembre 1994, la Commission des sociétés transnationales est devenue une commission du Conseil du commerce et du développement et a été rebaptisée Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales.
- 10A.4 L'appareil intergouvernemental de la CNUCED se compose désormais du Conseil du commerce et du développement, qui se réunit en sessions ordinaires et en réunions directives, et des organes subsidiaires suivants :
- Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales
 - Comité spécial des préférences
 - Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives
 - Groupe intergouvernemental d'experts du tungstène
 - Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer
 - Commission permanente des produits de base
 - Commission permanente du développement des secteurs de services
 - Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement
 - Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté
- 10A.5 Des groupes de travail spéciaux ont, par ailleurs, été créés pour traiter des questions se rapportant aux domaines suivants : a) commerce, environnement et développement; b) rôle des entreprises dans le développement; c) débouchés commerciaux dans le cadre des nouvelles relations commerciales internationales; d) ajustement structurel lors de la phase de transition conduisant au désarmement. Les débats des commissions permanentes sont consacrés essentiellement aux grandes orientations et à la recherche de consensus; en revanche, les groupes de travail spéciaux étudient dans le détail les aspects techniques de questions, nouvelles ou en gestation, qui influent sur le développement, ou encore des aspects nouveaux de problèmes anciens appelant une analyse approfondie. Le Conseil du commerce et du

développement examinera, immédiatement avant la neuvième session de la Conférence, qui doit se tenir en 1996, le fonctionnement des organes subsidiaires en vue de présenter des recommandations à cette dernière.

10A.6 Les départements compétents du secrétariat de la CNUCED assureront le service fonctionnel de toutes les réunions qui se dérouleront dans le cadre de la neuvième session de la Conférence, ainsi que de celles du Conseil du commerce et du développement, de ses organes subsidiaires et de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

10A.7 À la suite des mesures prises pour rationaliser la structure et le programme de travail de la CNUCED, il est proposé de supprimer sept postes d'agent des services généraux (Autres classes), devenus superflus du fait des perfectionnements techniques apportés au titre de l'appui aux programmes et de la gestion des données. Par ailleurs, dans un souci de continuité et pour renforcer le programme relatif aux sociétés transnationales, il est proposé de transformer en poste permanent le poste temporaire de la classe D-2 au titre des activités des sociétés transnationales. Enfin, vu la modification de l'ordre des priorités et du volume de travail, il est proposé de transférer un certain nombre de postes entre divers programmes de manière à renforcer les effectifs de certains domaines d'activité, comme indiqué dans le tableau d'effectifs pour 1996-1997, que l'on trouvera récapitulé ci-dessous :

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux</i>			<i>Total général</i>
	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Total</i>	
B. Direction exécutive et administration	(1)	1	—	(1)	(1)	—	(2)	(1)	(6)	(7)	(9)
C. Programme de travail											
Concurrence internationale et politiques commerciales	—	—	—	1	1	—	2	—	1	1	3
Produits de base	—	—	(1)	—	—	—	(1)	—	—	—	(1)
Atténuation de la pauvreté	—	—	1	—	—	—	1	—	1	1	2
Coopération économique entre pays en développement	—	—	—	—	(1)	—	(1)	—	—	—	(1)
Élargissement des espaces économiques, processus d'intégration régionale et problèmes systémiques du commerce international	—	—	1	—	—	—	1	—	2	2	3
Privatisation, esprit d'entreprise et compétitivité	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	1
Réformes intérieures et mobilisation des ressources	—	—	—	—	—	(1)	(1)	—	—	—	(1)
Gestion des données	—	—	—	—	(1)	—	(1)	—	—	—	(1)
Ajustement structurel et débouchés commerciaux	—	—	—	—	—	(1)	(1)	—	—	—	(1)
Capacité d'exportation	—	—	(1)	(1)	—	—	(2)	—	(1)	(1)	(3)
Efficacité commerciale	—	—	—	2	—	1	3	—	2	2	5
Transports maritimes, ports et transport multimodal	—	—	—	(2)	1	—	(1)	—	—	—	(1)
Science et technique au service du développement	1	—	—	—	—	—	1	—	1	1	2
Sociétés transnationales	—	—	—	—	(1)	1	—	—	—	—	—
D. Appui aux programmes	—	(1)	—	1	1	—	1	1	—	1	2
Total	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

10A.8 Le montant total des ressources allouées à la CNUCED pour l'exercice biennal 1996-1997 se répartirait comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	0,6	—
B. Direction exécutive et administration	5,6	—
C. Programme de travail	77,7	85,0
D. Appui aux programmes	16,1	15,0
Total	100,0	100,0

Tableau 10A.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Programme</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	213,0	1 106,4	(468,8)	(42,3)	637,6	35,4	673,0
B. Direction exécutive et gestion	11 058,5	8 094,5	(1 881,8)	(23,2)	6 212,7	391,4	6 604,1
C. Programme de travail	73 653,6	85 245,8	654,9	0,7	85 900,7	5 052,8	90 953,5
D. Appui aux programmes	15 228,4	19 133,1	(1 290,4)	(6,7)	17 842,7	709,8	18 552,5
Total	100 153,5	113 579,8	(2 986,1)	(2,6)	110 593,7	6 189,4	116 783,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	
	5 193,3	5 035,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	4 966,0
			b) Activités de fond :	
	1 075,3	207,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques	—
	5,7	15,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	—
	10,2	7,0	Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques spéciales au service du développement	—
	18 855,0	15 200,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	13 200,0
	20 009,0	23 300,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	25 000,0
Total	45 148,5	43 764,0		43 166,0
Total 1) et 2)	145 302,0	157 343,8		159 949,1

Tableau 10A.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	89 028,0	99 687,1	(1 295,3)	(1,2)	98 391,8	5 524,4	103 916,2
Autres dépenses de personnel	947,4	1 089,2	(37,7)	(3,4)	1 051,5	53,4	1 104,9
Consultants et experts	2 658,0	3 021,1	(100,0)	(3,3)	2 921,1	170,6	3 091,7
Voyages	1 946,0	2 773,4	(492,5)	(17,7)	2 280,9	134,3	2 415,2
Services contractuels	601,9	849,6	(100,7)	(11,8)	748,9	38,5	787,4
Frais généraux de fonctionnement	2 667,8	3 237,7	(94,4)	(2,9)	3 143,3	163,0	3 306,3
Fournitures et accessoires	1 327,0	1 435,5	50,0	3,4	1 485,5	76,1	1 561,6
Matériel	921,7	1 486,2	(915,5)	(61,6)	570,7	29,1	599,8
Amélioration des locaux	55,7	—	—	—	—	—	—
Total	100 153,5	113 579,8	(2 986,1)	(2,6)	110 593,7	6 189,4	116 783,1

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	20 226,8	19 950,0	Postes	19 730,0
	5 510,4	5 069,0	Autres dépenses de personnel	5 000,0
	6 220,0	7 000,0	Consultants et experts	7 000,0
	4 876,8	4 660,0	Voyages	4 651,0
	384,0	500,0	Services contractuels	500,0
	1 365,8	1 015,0	Frais généraux de fonctionnement	1 015,0
	1 874,8	1 000,0	Matériel	1 000,0
	4 689,9	4 570,0	Dépenses diverses	4 270,0
Total	45 148,5	43 764,0		43 166,0
Total 1) et 2)	145 302,0	157 343,8		159 949,1

Tableau 10A.3

Postes nécessaires
Unité administrative : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	7	8	1	—	—	—	8	8
D-1	25	25	—	—	4	3	29	28
P-5	55	55	—	—	5	5	60	60
P-4/3	132	132	—	—	—	1	132	133
P-2/1	37	37	—	—	—	—	37	37
Total	257	258	1	—	9	9	267	267
Agents des services généraux								
1re classe	12	12	—	—	—	—	12	12
Autres classes	180	173	—	—	16	16	196	189
Total	192	185	—	—	16	16	208	201
Autres catégories								
Agents locaux	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	4	4	—	—	—	—	4	4
Total général	453	447	1	—	25	25	479	472

A. Organes directeurs

Tableau 10A.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	—	619,7	(468,8)	(75,6)	150,9	10,5	161,4
Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales	113,9	139,5	—	—	139,5	7,2	146,7
Commission de la science et de la technique au service du développement	99,1	347,2	—	—	347,2	17,7	364,9
Total	213,0	1 106,4	(468,8)	(42,3)	637,6	35,4	673,0

Tableau 10A.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	—	186,9	(145,1)	(77,6)	41,8	2,9	44,7
Voyages	213,0	807,1	(320,4)	(39,6)	486,7	24,9	511,6
Frais généraux de fonctionnement	—	112,4	(3,3)	(2,9)	109,1	7,6	116,7
Total	213,0	1 106,4	(468,8)	(42,3)	637,6	35,4	673,0

Neuvième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement

- 10A.9 Conformément à l'article premier du règlement intérieur de la Conférence — selon lequel la Conférence «se réunit normalement à des intervalles de quatre ans au plus» — le Conseil du commerce et du développement a décidé que la neuvième session de la Conférence, précédemment prévue pour 1995, se tiendrait en février-mars 1996.

Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales

- 10A.10 La Commission des sociétés transnationales — qui, créée en vertu de la résolution 1913 (LVII) du Conseil économique et social, se composait de 48 membres et se réunissait en sessions annuelles — a été rebaptisée Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales, comme en a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 49/130. La Commission définit les orientations générales du programme de travail de la CNUCED relatif aux sociétés transnationales et aux questions s'y rapportant. En application des dispositions de la résolution 1913 (LVII) du Conseil économique et social, la Commission bénéficie du concours de 16 experts-conseils qui siègent à titre individuel; elle est en outre assistée du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui compte 34 membres et dont, en vertu de la résolution 49/130 de l'Assemblée générale, elle poursuivra l'étude des travaux.

Commission de la science et de la technique au service du développement

- 10A.11 Créée en vertu de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 1992, la Commission de la science et de la technique au service du développement est un organe intergouvernemental qui détermine les grandes orientations du programme de travail en matière de science et de technique. Comptant 53 membres, elle se réunit tous les deux ans — sa troisième session se tiendra en 1997 — et fait rapport au Conseil économique et social. Conformément à la résolution 1993/75 du Conseil, elle bénéficie des conseils scientifiques et techniques de groupes et ateliers spéciaux qui se réunissent à quatre reprises entre ses sessions pour étudier des questions relevant de sa compétence.

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Autres dépenses de personnel

- 10A.12 Un montant de 41 800 dollars est nécessaire pour couvrir le paiement des heures supplémentaires qui seront effectuées au cours de la neuvième session de la Conférence, laquelle doit se tenir en février-mars 1996.

Frais généraux de fonctionnement

- 10A.13 Les ressources demandées à cette rubrique (109 100 dollars) permettraient de couvrir les dépenses de représentation (14 700 dollars) et des fournitures et services divers (94 400 dollars), notamment les frais de communication, pour la neuvième session de la Conférence.

Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales

Voyages

- 10A.14 Le montant demandé à cette rubrique (139 500 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage des 16 experts-conseils qui participent, à titre personnel, aux sessions annuelles de la Commission.

Commission de la science et de la technique au service du développement

Voyages

- 10A.15 Le montant demandé (347 200 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage d'un représentant de chaque État membre à la troisième session de la Commission — laquelle doit se tenir en 1997, conformément à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale — ainsi que les frais de voyage afférents à la participation à quatre réunions intersessions des groupes et ateliers spéciaux chargés de prêter conseil à la Commission, en application de la résolution 1993/75 du Conseil économique et social.

B. Direction exécutive et gestion

Tableau 10A.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	10 363,7	7 774,8	(1 823,2)	(23,4)	5 951,6	378,1	6 329,7
Consultants et experts	156,9	78,0	(22,8)	(29,2)	55,2	2,7	57,9
Voyages	462,3	165,4	(30,2)	(18,2)	135,2	6,9	142,1
Services contractuels	72,4	76,3	(5,6)	(7,3)	70,7	3,7	74,4
Frais généraux de fonctionnement	3,2	—	—	—	—	—	—
Total	11 058,5	8 094,5	(1 881,8)	(23,2)	6 212,7	391,4	6 604,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1996-1997</i>
				<i>Montant estimatif</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	767,0	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	767,0	—		—
Total 1) et 2)	11 825,5	8 094,5		6 604,1

Tableau 10A.7

Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Secrétaire général de la CNUCED

<i>Postes permanents</i>	<i>Postes temporaires</i>	<i>Total</i>
--------------------------	---------------------------	--------------

	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	—	—	—	—	—	1	—
D-1	1	2	—	—	—	—	1	2
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	9	7	—	—	—	—	9	7
Total	15	13	—	—	—	—	15	13
Agents des services généraux								
1re classe	2	1	—	—	—	—	2	1
Autres classes	19	13	—	—	—	—	19	13
Total	21	14	—	—	—	—	21	14
Total général	36	27	—	—	—	—	36	27

10A.16 Le Secrétaire général de la CNUCED détermine les grandes lignes de l'action des départements organiques, assure la gestion du secrétariat (y compris celle des organes intergouvernementaux) et administre en particulier les sessions de la Conférence (qui se tiennent tous les quatre ans) et du Conseil du commerce et du développement.

10A.17 Le Groupe de travail pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 veille à ce que la CNUCED et les autres organismes des Nations Unies abordent de manière concertée et approfondie les problèmes économiques auxquels l'ensemble du continent africain doit faire face. Les activités du Groupe relèvent des attributions du Directeur à la coopération économique entre pays en développement, la coordination en étant assurée par la direction exécutive et l'administration. Dans le cadre de sa participation à l'exécution du nouvel Ordre du jour, la CNUCED dégage les mesures à prendre pour faire en sorte que l'action menée par les pays africains aboutisse à un renforcement mutuel de la croissance et de la réforme structurelle. L'accent portera notamment sur les domaines suivants : dette et flux de ressources; produits de base et désertification; programmes d'ajustement structurel et réforme des politiques; développement soutenu et durable; population; environnement et développement; coopération et intégration régionales; exportations; et problèmes qui se posent aux pays les moins avancés, aux pays enclavés et aux pays insulaires en développement ainsi que les activités de coopération technique s'y rapportant.

Activités

1. Coopération internationale

Relations extérieures. Direction et administration des rouages intergouvernementaux de la CNUCED; liaison, notamment par les services du Bureau de la CNUCED à New York; établissement de liens de communication et de contacts fonctionnels avec des organismes n'appartenant pas au système des Nations Unies, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les milieux d'affaires et les milieux universitaires concernés par l'Engagement de Cartagena; interaction fonctionnelle avec les services de liaison des organisations non gouvernementales; examen des demandes de statut d'observateur à la Conférence émanant d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales; suite à donner aux invitations à des réunions adressées à la CNUCED et représentation.

2. Services fournis aux organes délibérants

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports au Conseil du commerce et du développement sur la participation de la CNUCED à l'exécution du nouvel Ordre du jour (annuels); étude analytique des progrès obtenus en matière de développement soutenu et durable; étude analytique sur le commerce, les produits de base et la diversification; et rapport annuel à l'Assemblée générale sur la crise économique en Afrique.

3. *Publications*

Publications périodiques. Commerce et développement (annuel); Bulletin de la CNUCED (trimestriel).

4. *Supports et services d'information*

- a) *Opuscules et brochures.* Brochures d'information et supports audio-visuels relatifs à la CNUCED, destinés au grand public et aux médias;
- b) *Communiqués de presse.* Activités et réunions de la CNUCED; réunions d'information et conférences de presse sur les questions intéressant le commerce et le développement;
- c) *Visites guidées, conférences et séminaires.* Réponse aux demandes d'informations et de documentation formulées par des particuliers; réunions d'information sur les programmes d'étude; visites de groupe;
- d) *Manifestations spéciales.* Élaboration de documentation et de matériel audio-visuel; organisation de conférences de presse et de réunions publiques dans le cadre de la neuvième session de la Conférence.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Liaison, consultation et coopération avec les organes et organismes des Nations Unies. Coordination de programmes et d'activités opérationnelles au titre de l'exécution du nouvel Ordre du jour, la CNUCED s'intéressant en particulier au service de la dette et aux négociations y relatives, à la diversification, à la croissance durable et à la promotion des investissements.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.18 Les montants demandés permettraient de financer 13 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 14 postes d'agent des services généraux. Cela fait apparaître une réduction nette de 9 postes, consécutive aux transferts de poste ci-après : 1 poste D-2 au programme Science et technique au service du développement, de manière à renforcer ce programme et à assurer la direction de la Division de la science et de la technique; 1 poste P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) à l'appui aux programmes, le Groupe de la coopération technique, qui relevait du programme Direction exécutive et administration, ayant été transféré à l'appui aux programmes; 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme Atténuation de la pauvreté; 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme Élargissement des espaces économiques, processus d'intégration régionale et problèmes systémiques du commerce international; 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme Efficacité commerciale; 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) au programme Science et technique au service du développement; et 1 poste de la classe D-1 passant de l'appui aux programmes à la direction exécutive et l'administration.

Consultants et experts

- 10A.19 Le montant demandé (55 200 dollars), qui accuse une diminution de 22 800 dollars, doit permettre d'effectuer des études analytiques sur les questions nouvelles et en gestation dont le Conseil du commerce et du développement doit être saisi, ainsi que l'évaluation des incidences de la neuvième session de la Conférence sur le programme de travail.

Voyages

- 10A.20 Le montant demandé (135 200 dollars), qui accuse une diminution de 30 200 dollars, permettrait de tenir des consultations avec les gouvernements des États membres de la CNUCED ainsi qu'avec les chefs de secrétariat des autres organismes des Nations Unies, et couvrirait les frais relatifs à la participation à des

réunions intergouvernementales, interinstitutions et interdépartementales de hauts responsables; à la coordination et aux consultations interinstitutions et interdépartementales; aux activités d'information; et aux consultations relatives à la neuvième session de la Conférence.

Services contractuels

- 10A.21 Le montant demandé (70 700 dollars) couvrirait les frais d'impression des périodiques *Commerce et développement* et *Bulletin de la CNUCED*.

C. Programme de travail

- 10A.22 Pour l'exécution du programme de travail, le secrétariat de la CNUCED sera également guidé par les programmes pertinents du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été révisé (A/47/6/Rev.1), et par les décisions prises par la Conférence à sa neuvième session concernant l'adaptation institutionnelle, les fonctions et les méthodes de travail de l'organisation. Les ressources se répartiraient comme suit :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Programme 13		
Commerce et développement	49,0	22,3
Programme 14		
Expansion du commerce, promotion des exportations et développement des secteurs de services	19,6	63,3
Programme 15		
Pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, et programmes spéciaux	10,6	4,0
Programme 17		
Science et technique au service d'un développement durable	7,7	1,5
Programme 23		
Sociétés transnationales	13,1	8,9
Total	100,0	100,0

Tableau 10A.8

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
<i>13. Commerce et développement</i>							
1. Concurrence internationale et politiques commerciales	5 494,6	3 332,3	642,6	19,2	3 974,9	262,9	4 237,8
2. Produits de base	8 561,4	10 519,3	(298,3)	(2,8)	10 221,0	570,0	10 791,0
3. Financement du développement et endettement	826,3	4 037,1	(2,8)	—	4 034,3	263,6	4 297,9
4. Atténuation de la pauvreté	—	1 072,2	475,1	44,3	1 547,3	100,7	1 648,0
5. Coopération économique entre pays en développement	4 620,2	4 606,6	(213,1)	(4,6)	4 393,5	155,3	4 548,8
6. Interdépendance mondiale : les systèmes commercial, monétaire et financier internationaux; incidences internationales des politiques macro-économiques	3 471,8	4 386,5	27,1	0,6	4 413,6	215,4	4 629,0
7. Élargissement des espaces économiques, processus d'intégration régionale et problèmes systématiques du commerce international	1 467,0	1 542,8	648,6	42,0	2 191,4	(181,9)	2 009,5
8. Privatisation, esprit d'entreprise et compétitivité	—	1 549,3	203,1	13,1	1 752,4	115,6	1 868,0
9. Réformes intérieures et mobilisation des ressources	5 546,3	2 116,1	(171,5)	(8,1)	1 944,6	96,5	2 041,1
10. Gestion des données	9 719,5	8 649,9	(1 005,2)	(11,6)	7 644,7	493,3	8 138,0
Total	39 707,1	41 812,1	305,6	0,7	42 117,7	2 091,4	44 209,1
<i>14. Expansion du commerce, promotion des exportations et développement des secteurs de services</i>							
1. Ajustement structurel et débouchés commerciaux	3 346,6	2 674,0	(173,9)	(6,5)	2 500,1	163,2	2 663,3
2. Capacité d'exportation	—	1 751,7	(730,1)	(41,6)	1 021,6	66,6	1 088,2
3. Efficacité commerciale	—	3 476,0	1 037,9	29,8	4 513,9	294,2	4 808,1
4. Développement des services	—	1 587,6	(3,0)	(0,1)	1 584,6	102,6	1 687,2
5. Transports maritimes, ports et transport multimodal	6 210,6	6 268,8	(291,9)	(4,6)	5 976,9	391,8	6 368,7
6. Assurances	891,3	1 201,6	—	—	1 201,6	79,0	1 280,6
Total	10 448,5	16 959,7	(161,0)	(0,9)	16 798,7	1 097,4	17 896,1

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
<i>15. Pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires, et programmes spéciaux</i>							
1. Pays les moins avancés	4 462,2	6 449,2	—	—	6 449,2	418,0	6 867,2
2. Pays en développement sans littoral et insulaires, et programmes spéciaux	1 926,7	2 682,2	(8,6)	(0,3)	2 673,6	172,8	2 846,4
Total	6 388,9	9 131,4	(8,6)	—	9 122,8	590,8	9 713,6
<i>17. Science et technique au service du développement</i>							
Science et technique au service du développement	6 012,3	6 096,0	518,9	8,5	6 614,9	431,0	7 045,9
Total	6 012,3	6 096,0	518,9	8,5	6 614,9	431,0	7 045,9
<i>23. Sociétés transnationales</i>							
Sociétés transnationales	11 096,8	11 246,6	—	—	11 246,6	842,2	12 088,8
Total	11 096,8	11 246,6	—	—	11 246,6	842,2	12 088,8
Total général	73 653,6	85 245,8	654,9	0,7	85 900,7	5 052,8	90 953,5

Tableau 10A.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	69 123,9	80 101,6	705,9	0,8	80 807,5	4 755,0	85 562,5
Autres dépenses de personnel	178,9	112,7	—	—	112,7	4,4	117,1
Consultants et experts	2 501,1	2 923,1	(67,8)	(2,3)	2 855,3	167,2	3 022,5
Voyages	1 174,9	1 621,0	(13,8)	(0,8)	1 607,2	99,8	1 707,0
Services contractuels	430,7	487,4	30,6	6,2	518,0	26,4	544,4
Frais généraux de fonctionnement	191,2	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	14,5	—	—	—	—	—	—
Matériel	38,4	—	—	—	—	—	—
Total	73 653,6	85 245,8	654,9	0,7	85 900,7	5 052,8	90 953,5

Tableau 10A.9 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	4 426,3	4 235,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	4 231,0
			b) Activités de fond :	
	1 075,3	207,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'analyste des politiques concernant les sociétés transnationales	—
	5,7	15,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	—
	10,2	7,0	Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques au service du développement	—
	17 674,0	12 700,0	c) Projets opérationnels : PNUD	11 200,0
	15 291,0	19 650,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	21 350,0
Total	38 482,5	36 814,0		36 781,0
Total 1) et 2)	112 136,1	122 059,8		127 734,5

Tableau 10A.10

Postes nécessaires

Programme : Programme de travail

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	5	7	1	—	—	—	6	7
D-1	21	21	—	—	3	2	24	23
P-5	47	47	—	—	3	3	50	50
P-4/3	114	114	—	—	—	—	114	114
P-2/1	36	36	—	—	—	—	36	36
Total	223	225	1	—	6	5	230	230
Agents des services généraux								
1re classe	7	7	—	—	—	—	7	7
Autres classes	129	131	—	—	4	5	133	136
Total	136	138	—	—	4	5	140	143
Autres catégories								
Agents locaux	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	4	4	—	—	—	—	4	4
Total général	363	367	1	—	10	10	374	377

Programme 13
Commerce et développement

10A.23 Le programme 13 traite des questions relatives au commerce et au développement, dans le contexte du partenariat pour le développement approuvé par la Conférence à sa huitième session, et vise à améliorer les conditions des échanges des pays en développement ainsi que des pays en transition.

10A.24 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Concurrence internationale et politiques commerciales	9,4	10,3
Sous-programme 2		
Produits de base	24,3	13,8
Sous-programme 3		
Financement du développement et endettement	9,6	56,5
Sous-programme 4		
Atténuation de la pauvreté	3,7	—
Sous-programme 5		
Coopération économique entre pays en développement	10,4	7,6
Sous-programme 6		
Interdépendance mondiale : les systèmes commercial, monétaire et financier internationaux; incidences internationales des politiques macro-économiques	10,5	4,1
Sous-programme 7		
Élargissement des espaces économiques, processus d'intégration régionale et problèmes systémiques du commerce international	5,2	3,4
Sous-programme 8		
Privatisation, esprit d'entreprise et compétitivité	4,2	0,8
Sous-programme 9		
Réformes intérieures et mobilisation des ressources	4,6	2,1
Sous-programme 10		
Environnement et développement durable (voir par. 10A.65)		
Sous-programme 11		
Gestion des données	18,1	1,4
Total	100,0	100,0

10A.25 L'Assemblée générale a considéré que les sous-programmes 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 10 étaient prioritaires.

Sous-programme 1
 Concurrence internationale
 et politiques commerciales

Tableau 10A.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 204,4	3 206,6	647,9	20,2	3 854,5	256,2	4 110,7
Consultants et experts	206,4	83,2	(5,3)	(6,3)	77,9	4,6	82,5
Voyages	83,8	42,5	—	—	42,5	2,1	44,6
Total	5 494,6	3 332,3	642,6	19,2	3 974,9	262,9	4 237,8

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	40,0	97,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	97,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	160,0	400,0	c) Projets opérationnels :	400,0
	145,0	350,0	PNUD	—
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	350,0
Total	345,0	847,0		847,0
Total 1) et 2)	5 839,6	4 179,3		5 084,8

Tableau 10A.12

Postes nécessaires*Programme : Concurrence internationale et politiques commerciales*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	4	6	—	—	—	—	4	6
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	9	11	—	—	—	—	9	11
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	6	—	—	—	—	5	6
Total	5	6	—	—	—	—	5	6
Total général	14	17	—	—	—	—	14	17

- 10A.26 Le sous-programme 1 sera axé sur les activités suivantes : analyse des incidences des accords d'Uruguay pour les pays en développement et les pays en transition et des problèmes auxquels devront faire face les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires dans le système commercial issu des négociations d'Uruguay; études sur les politiques de concurrence, publication d'informations sur l'évolution de la situation dans ce domaine et organisation de consultations intergouvernementales sur les politiques de concurrence et les pratiques commerciales restrictives; analyse des liens entre les politiques de l'environnement et les politiques commerciales et, en particulier, des répercussions sur les pays en développement de l'évolution de la situation dans ce domaine; accord d'Uruguay sur la production alimentaire; appui fonctionnel aux activités de coopération technique relatives aux questions de concurrence et aux pratiques commerciales restrictives, au commerce et à l'environnement et à l'évaluation des résultats des négociations d'Uruguay; et appui, sur demande, aux pays en développement pour les aider à participer au mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'Organisation mondiale du commerce.

Activités*1. Services fournis aux organes délibérants**a) Documentation à l'intention des organes délibérants*

- i) Rapport à l'Assemblée générale sur l'incidence des résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay sur la production alimentaire, notamment sur la production agro-industrielle et la sécurité alimentaire dans les pays en développement;
- ii) Rapports au Conseil du commerce et du développement (4);
- iii) Rapports au Groupe intergouvernemental d'experts sur les pratiques commerciales restrictives (6);
- iv) Rapports au Groupe de travail spécial sur le commerce, l'environnement et le développement (4);
- v) Rapports à la Commission du développement durable (4);

- b) *Groupes spéciaux d'experts*. Étude des liens entre politiques commerciales et politiques de concurrence.
- 2. *Publications*
 - a) *Publications périodiques*. Notes d'information sur l'évolution de la situation dans le domaine des politiques de concurrence et des pratiques commerciales restrictives (4); rapports sur les activités de coopération technique relatives au commerce et à l'environnement (2); rapports sur une base de données concernant les mesures de protection de l'environnement susceptibles d'influer sur le commerce (2);
 - b) *Publications non périodiques (3)*. Harmonisation des politiques de l'environnement et des politiques commerciales — synthèse de monographies; commerce et environnement — le point de vue des pays en développement; exemples de problèmes commerciaux auxquels les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, devront faire face dans l'application des accords issus des négociations d'Uruguay;
 - c) *Supports techniques*. Bibliographie sur la question des pratiques commerciales restrictives; base de données sur les décisions prises par les autorités et les tribunaux compétents en matière de concurrence; et base de données sur l'application des accords pertinents issus des négociations d'Uruguay.
- 3. *Activités opérationnelles*
 - a) *Services consultatifs*. Missions consultatives et appui technique connexe portant sur la réforme des politiques commerciales, l'adoption, la révision et l'application des législations sur la concurrence dans les pays en développement et le commerce et l'environnement;
 - b) *Formation de groupe*. Quatorze séminaires et appui technique connexe portant sur la législation dans le domaine de la concurrence, l'élimination et le contrôle des pratiques commerciales restrictives (10) et sur le commerce et l'environnement (4);
 - c) *Projets opérationnels*. Réforme des politiques commerciales (6); politiques de concurrence (4); commerce et environnement (10).
- 4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coopération avec les commissions régionales, en particulier pour aider les pays en développement à mieux analyser les conditions d'accès au marché; coopération avec la FAO et l'Organisation mondiale du commerce (OMC); participation aux réunions du Comité du commerce et du développement de l'OMC, de la Commission du développement durable et du Conseil d'administration du PNUE; coopération et consultations avec ces organismes.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.27 Le sous-programme 1 serait doté de 11 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 6 postes d'agent des services généraux, dont 3 postes transférés à ce sous-programme : 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux transférés du sous-programme sur la capacité d'exportation et 1 poste P-3 transféré du programme sur la coopération économique entre pays en développement.

Consultants et experts

- 10A.28 Le crédit demandé (77 900 dollars) doit permettre de rémunérer les consultants chargés de rédiger des études et rapports spécialisés (41 800 dollars) et de couvrir les dépenses afférentes à une réunion d'un groupe d'experts dans le cadre de l'élaboration d'un accord multilatéral sur le commerce et la concurrence (36 100 dollars).

Voyages

10A.29 Le crédit demandé à cette rubrique (42 500 dollars) doit couvrir les frais de voyage du personnel afférents aux consultations avec les gouvernements et la FAO, à la collecte d'informations et à la participation à des réunions internationales sur le commerce et l'environnement.

 Sous-programme 2
 Produits de base

Tableau 10A.13

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	8 294,8	10 142,9	(287,7)	(2,8)	9 855,2	551,3	10 406,5
Consultants et experts	105,4	209,8	(10,0)	(4,7)	199,8	10,1	209,9
Voyages	159,2	166,6	(0,6)	(0,3)	166,0	8,6	174,6
Services contractuels	2,0	—	—	—	—	—	—
Total	8 561,4	10 519,3	(298,3)	(2,8)	10 221,0	570,0	10 791,0

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif			1996-1997 Montant estimatif
i) Des organismes des Nations Unies	—	—			—
ii) Des activités extrabudgétaires	216,0	130,0			130,0
b) Activités de fond	—	—			—
c) Projets opérationnels :					
PNUD	444,0	100,0			100,0
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	1 219,0	900,0			900,0
Total	1 879,0	1 130,0			1 130,0
Total 1) et 2)	10 440,4	11 649,3			11 921,0

Tableau 10A.14

Postes nécessaires

Programme : Produits de base

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	6	5	—	—	—	—	6	5
P-4/3	15	15	—	—	—	—	15	15
P-2/1	8	8	—	—	—	—	8	8
Total	32	31	—	—	—	—	32	31
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	14	14	—	—	—	—	14	14
Total	14	14	—	—	—	—	14	14
Total général	46	45	—	—	—	—	46	45

10A.30 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, l'accent sera mis sur les activités ci-après : promouvoir des politiques rationnelles, compatibles et cohérentes qui tiennent compte, entre autres, des tendances du marché aux niveaux national et international dans le secteur des produits de base; optimiser la contribution du secteur des produits de base au développement, l'accent étant mis sur la gestion rationnelle des ressources naturelles en vue de favoriser le développement durable; réduire progressivement la dépendance excessive à l'égard des exportations des produits primaires au moyen d'une diversification de la production et des exportations et d'une substitution des cultures; éliminer progressivement les obstacles au commerce des produits de base; améliorer l'efficacité des divers mécanismes visant à minimiser les risques résultant des fluctuations du marché des produits de base et en élargir l'utilisation; renforcer et améliorer la coopération entre producteurs et consommateurs pour chaque produit de base afin de contribuer à la solution des problèmes dans le secteur des produits de base; et renforcer la coopération technique dans le domaine des produits de base.

Activités

1. Coopération internationale

- a) *Promotion d'instruments juridiques.* Convocation, à la demandes des gouvernements, de conférences des Nations Unies pour négocier les accords devant se substituer à l'Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute (venant à expiration le 11 avril 1996) et à l'Accord international de 1992 sur le sucre (venant à expiration le 31 décembre 1995);
- b) *Services de dépositaires.* L'Accord international de 1993 sur le cacao; l'Accord international de 1992 sur le sucre; l'Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute; l'Accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel et l'Accord qui doit s'y substituer; l'Accord international de 1993 sur l'huile d'olive et les olives de table; le mandat du Groupe d'étude international de l'étain, 1989; l'Accord international de 1993 sur les bois tropicaux; et l'Accord international de 1986 sur le blé;

- c) *Relations extérieures.* La liaison sera assurée avec les organisations de producteurs et de consommateurs suivantes : l'Organisation internationale du cacao, l'Organisation internationale du sucre, l'Organisation internationale du café, l'Organisation internationale du caoutchouc naturel, l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Organisation internationale du jute, le Comité consultatif international du coton, le Conseil oléicole international, le Conseil international du blé et les groupes d'étude internationaux du cuivre, du plomb et du zinc, du nickel et du caoutchouc. En outre, des contacts étroits seront entretenus avec les organisations interrégionales et régionales de producteurs de produits de base ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et les organismes de produits, en particulier les associations industrielles, et avec d'autres organismes intergouvernementaux, notamment le Fonds commun pour les produits de base, l'OCDE, la Commission des communautés européennes et les secrétariats du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, du Système économique latino-américain et de l'OUA.
2. *Services fournis aux organes délibérants*
- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
- i) Rapport à l'Assemblée générale sur les tendances et les perspectives mondiales concernant les produits de base;
 - ii) Rapports aux conférences des Nations Unies sur le sucre (3), le jute et les articles en jute (3), l'huile d'olive et les olives de table (3);
 - iii) Rapports à la Commission permanente des produits de base (5);
 - iv) Rapports au Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer (2);
 - v) Rapports au Groupe intergouvernemental d'experts du tungstène (2);
- b) *Groupes spéciaux d'experts (3).* Compétitivité des produits naturels présentant des avantages écologiques; utilisation des fonds d'assurance nationaux pour financer l'exploitation des ressources naturelles dans le cadre du développement durable; et approche multilatérale et concertée de l'internalisation.
3. *Publications*
- a) *Publications périodiques (8).* Rapport de la Commission permanente des produits de base; rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer; rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du tungstène; et *UNCTAD Minerals Yearbook*;
- b) *Publications non périodiques (20).* Effets des négociations d'Uruguay sur la gestion des risques de fluctuation des prix; la gestion des risques liés aux produits de base et les finances publiques; les nouveaux mécanismes commerciaux et financiers relatifs aux produits de base; les tendances en matière d'investissements étrangers dans le secteur minier des pays à économie en transition; l'expansion des échanges de produits de base et la restructuration des économies nationales; les courants d'échange de produits de base dans le système issu des négociations d'Uruguay et les problèmes liés aux activités de transformation dans un certain nombre de pays en développement; l'évolution récente des mécanismes de gestion des risques et des pratiques commerciales et financières relatives à certains produits de base; l'analyse des échanges intersectoriels entre les industries axées sur l'exploitation des ressources naturelles (minérales et agricoles) et les autres secteurs de l'économie nationale dans certains pays; les méthodes d'évaluation des ressources et les règles de comptabilité nationale s'appliquant aux activités de production et de consommation des produits primaires dans le cadre du développement durable; les expériences de différents pays en matière de diversification et de mise en valeur des ressources; la réforme des institutions et les autres conditions nécessaires pour promouvoir une approche intégrée, multidisciplinaire et concertée de la mise en valeur des ressources; les incidences des politiques macro-économiques sur la mise en valeur des ressources; la planification de la mise en valeur des ressources, notamment en ce qui concerne les coûts d'opportunité et autres coûts pour les pays insulaires; la demande et l'offre potentielle de produits naturels offrant des avantages écologiques; l'impact sur l'environnement des principales distorsions affectant les

mécanismes de formation des prix; la possibilité d'appliquer aux produits de base les analyses axées sur le cycle de vie; l'internalisation des externalités pour des produits de base donnés; les stratégies multilatérales en matière d'internalisation; et l'Accord international sur le sucre;

- c) *Supports techniques (13)*. Analyses thématiques portant sur 18 produits de base; manuels sur les produits présentant des avantages écologiques; manuels sur l'internalisation; guide révisé à l'intention des utilisateurs d'un système micro-informatique d'information et d'analyse sur les produits de base; disquettes contenant la base de données de ce système sur différents produits de base.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs*. Application et fonctionnement des accords/arrangements internationaux sur les produits de base; méthodes de gestion des risques et pratiques financières relatives aux produits de base; aspects techniques et décisionnels de la mise en valeur des ressources; expansion des échanges de produits offrant des avantages écologiques et internalisation des externalités dans le domaine de l'environnement; renforcement du rôle des industries du minerai de fer et de l'étain dans le commerce et le développement; diffusion d'informations sur les nouvelles techniques d'extraction et de transformation des ressources minérales en métaux, notamment les techniques de gestion des déchets et de réduction des émissions des usines d'agglomération du minerai de fer; élaboration de projets se prêtant au financement par le Fonds commun pour les produits de base; et installation du système micro-informatique d'information et d'analyse pour un certain nombre de produits de base;
- b) *Formation de groupe*. Ateliers sur les politiques adoptées par les gouvernements concernant les méthodes de gestion des risques et les pratiques financières relatives aux produits de base; l'expansion des échanges de produits présentant des avantages écologiques et l'internalisation des externalités dans le domaine de l'environnement; la mise en place du système micro-informatique d'information et d'analyse aux niveaux national et régional; la transformation des produits de base et la diversification verticale; la législation relative à l'environnement et plus précisément à la gestion des ressources naturelles (concernant notamment les dispositifs en matière d'assurance financière pour la régénération des sites exploités); l'amélioration des institutions et le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des ressources naturelles; les mécanismes de participation populaire à la prise de décisions concernant la mise en valeur des ressources; et la création de nouvelles bourses de marchandises.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

En tant que principale instance intergouvernementale dans le domaine des produits de base, la CNUCED continuera à faciliter la coordination des activités de tous les organismes des Nations Unies qui s'occupent de ces produits. Elle entretiendra des contacts étroits avec les comités des produits de base, des pêches, des forêts et de l'agriculture de la FAO, avec ses groupes intergouvernementaux chargés d'étudier certains produits agricoles, ainsi qu'avec l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne la libéralisation du commerce des produits de base et avec ses conseils de la viande bovine et du lait et des produits laitiers. Le secrétariat de la CNUCED collaborera notamment avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le PNUD, le PNUE, le CCI et les commissions régionales. Elle continuera d'échanger des informations et de coordonner ses activités avec les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier la FAO, l'UNESCO, l'ONUDI, l'OIT, le FMI et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les banques régionales et sous-régionales de développement.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.31 Ce sous-programme serait doté de 31 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 14 postes d'agent des services généraux, un poste P-5 étant transféré au sous-programme sur l'atténuation de la pauvreté.

Consultants et experts

- 10A.32 Le crédit demandé (199 800 dollars) est destiné à rémunérer les consultants chargés de rédiger des études et des rapports spécialisés (125 300 dollars) et à couvrir les dépenses afférentes aux trois réunions de groupes spéciaux d'experts mentionnées ci-dessus.

Voyages

- 10A.33 Un crédit de 166 000 dollars est demandé pour couvrir les dépenses se rapportant aux consultations avec les secrétariats des organismes internationaux de produits de base et avec les organisations gouvernementales, industrielles et non gouvernementales concernées; aux consultations avec la FAO et à la représentation de la CNUCED aux réunions de celle-ci; aux missions d'enquête organisées dans des pays exportateurs et importateurs de produits de base aux fins de la documentation et des études à établir à l'intention des organes intergouvernementaux de la CNUCED et des conférences et réunions sur les produits de base; et aux activités d'appui aux gouvernements et à la tenue de consultations avec ceux-ci à l'occasion de la renégociation des accords internationaux de produits de base.

Sous-programme 3
Financement du développement
et endettement

Tableau 10A.15

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	774,1	3 828,0	—	—	3 828,0	253,0	4 081,0
Consultants et experts	32,1	104,3	(2,8)	(2,6)	101,5	5,3	106,8
Voyages	20,1	104,8	—	—	104,8	5,3	110,1
Total	826,3	4 037,1	(2,8)	—	4 034,3	263,6	4 297,9

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds		1996-1997 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage	
	—	—	a)	Services d'appui à :	—
	422,0	585,0	i)	Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii)	Des activités extrabudgétaires	533,0
	—	—	b)	Activités de fond	—
	2 126,0	2 000,0	c)	Projets opérationnels :	1 000,0
	1 121,0	2 500,0		PNUD	—
	—	—		Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	3 100,0
Total	3 669,0	5 085,0			4 633,0
Total 1) et 2)	4 495,3	9 122,1			8 930,9

Tableau 10A.16

Postes nécessaires

Programme : Financement du développement et endettement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	1	—	2	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	5	5	—	—	—	—	5	5
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	10	10	—	—	1	—	11	10
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
Total	7	7	—	—	—	—	7	7
Total général	17	17	—	—	1	—	18	17

10A.34 En 1996 et 1997, on poursuivra les travaux de recherche sur les flux internationaux de capitaux, les orientations futures de la stratégie internationale de gestion de la dette, le réaménagement de la dette, la gestion de la dette et le financement d'un développement durable. Dans le cadre du suivi des activités du Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers et du Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement, des études seront entreprises sur la question du développement des marchés de capitaux, l'interaction du développement des entreprises et du développement des marchés de capitaux ainsi que des systèmes bancaires, et l'accès des petites et moyennes entreprises à différentes sources de financement. Il est prévu de réaliser des travaux de recherche et d'analyse décisionnelle pour faciliter l'examen par les organes intergouvernementaux des questions relatives à la dette, de participer aux réunions du Groupe de créanciers dit «Club de Paris» sur la renégociation de la dette, de fournir des analyses et des conseils aux pays en développement qui renégocient leur dette, de mettre au point un système informatique perfectionné de gestion de la dette et de former du personnel à son utilisation.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

Documentation à l'intention des organes délibérants. Documentation à l'intention du Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement et contributions aux rapports sur le financement des mesures de protection de l'environnement qui seront établis à l'intention de la Commission du développement durable.

2. Publications

Supports techniques. Mécanismes financiers destinés à promouvoir un développement écologiquement rationnel; rapports aux réunions multilatérales de rééchelonnement de la dette sur la situation économique et les perspectives des pays demandant à bénéficier de cette possibilité; rapports sur la conversion des dettes bilatérales; rapport sur les dettes contractées auprès de créanciers n'appartenant pas au Club de Paris; et guides à l'intention des utilisateurs et manuels de formation sur l'utilisation d'un système informatique perfectionné de gestion de la dette.

3. Supports et services d'information

Expositions et autres supports visuels. Démonstrations du nouveau système de gestion de la dette et d'analyse financière à l'intention des pays bénéficiaires et lors des réunions intergouvernementales de la CNUCED et d'autres réunions internationales et régionales.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Systèmes de gestion de la dette et arrangements institutionnels et juridiques propres à renforcer l'efficacité de la gestion; usage rationnel de nouveaux mécanismes financiers tels que la conversion de dettes en écoprécances; les autorisations négociables d'émettre de l'oxyde de carbone, le système d'application conjointe et la formule construire-exploiter-transférer; développement des marchés de capitaux et utilisation des produits dérivés pour la gestion des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change;
- b) *Formation de groupe.* Formation aux techniques de conversion de la dette pour que les pays débiteurs puissent tirer parti de la clause de conversion de la dette du Club de Paris. Formation de groupe dans le cadre de projets exécutés à l'échelon national pour l'installation et l'exploitation du système de gestion de la dette et d'analyse financière de la CNUCED, formation à l'exploitation et à la gestion du système et formation visant à doter les pays des moyens de gérer rationnellement leur dette.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

La CNUCED continuera de coopérer étroitement — en coordonnant ses travaux avec les leurs — avec les institutions et organisations s'occupant de finances internationales, en particulier le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE, le secrétariat du Commonwealth et la Banque des règlements internationaux, ainsi que les organismes des Nations Unies intéressés. En ce qui concerne la gestion de la dette, la CNUCED continuera de travailler en collaboration étroite avec le PNUD et la Banque mondiale.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.35 Au titre de ce sous-programme, il est prévu 10 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 7 postes d'agent des services généraux.

Consultants et experts

- 10A.36 Les ressources prévues (101 500 dollars) permettront d'engager des consultants qui établiront des études et des rapports spécialisés.

Voyages

- 10A.37 Le montant prévu (104 800 dollars) couvrira les frais de voyage découlant des activités suivantes : participation aux réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale; consultations avec des institutions internationales, des organisations régionales et des institutions financières privées et collecte d'informations auprès de ces mêmes organismes en ce qui concerne le développement des marchés de capitaux et la gestion des risques financiers; participation à des réunions sur le financement de mesures de protection de l'environnement et fourniture de services consultatifs connexes; participation aux réunions du Club de Paris sur la renégociation de la dette; démonstration du fonctionnement du système informatisé de gestion de la dette et d'analyse financière; et fourniture de services consultatifs en matière de gestion de la dette et de développement des marchés de capitaux.

Sous-programme 4
 Atténuation de la pauvreté

Tableau 10A.17

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	—	921,2	472,5	51,2	1 393,7	93,0	1 486,7
Consultants et experts	—	93,8	—	—	93,8	4,8	98,6
Voyages	—	57,2	2,6	4,5	59,8	2,9	62,7
Total	—	1 072,2	475,1	44,3	1 547,3	100,7	1 648,0

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1996-1997</i>
				<i>Montant estimatif</i>
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	7,0	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels :	—
	—	—	PNUD	—
	51,0	—	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	—
Total	58,0	—		—
Total 1) et 2)	58,0	1 072,2		1 648,0

Tableau 10A.18

Postes nécessaires
Programme : Atténuation de la pauvreté

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	—	1	—	—	—	—	—	1
P-4/3	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	3	4	—	—	—	—	3	4
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	2	—	—	—	—	1	2
Total	1	2	—	—	—	—	1	2
Total général	4	6	—	—	—	—	4	6

10A.38 La Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté sert de forum international pour l'examen des questions et des approches relatives à l'atténuation de la pauvreté et l'échange des données d'expérience en la matière. Le programme de travail est axé sur différents aspects de l'atténuation de la pauvreté grâce au commerce international, notamment les politiques commerciales à mettre en oeuvre pour réduire la pauvreté, les projections des incidences que devraient avoir sur la pauvreté les accords découlant des négociations d'Uruguay, et les formes d'aide publique au développement pouvant contribuer efficacement à atténuer la pauvreté.

Activités
1. Services fournis aux organes délibérants

Documentation à l'intention des organes délibérants. Notes à l'intention de la Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté touchant les effets de la participation de petits exploitants à l'exportation de produits de base agricoles; la réduction de la pauvreté grâce aux investissements étrangers directs; les incidences des négociations commerciales d'Uruguay sur la pauvreté dans les pays en développement; et l'atténuation de la pauvreté grâce à la science et à la technologie; recommandations de la Commission permanente à l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté.

2. Activités opérationnelles

Services consultatifs. Évaluation de l'impact sur la pauvreté des négociations d'Uruguay et des accords commerciaux régionaux tels que le Marché commun du Sud (MERCOSUR); rôle des micro-entreprises et des petites entreprises exportatrices dans la réduction de la pauvreté; formulation de propositions de programmes visant à atténuer et à réduire la pauvreté de manière efficace par rapport aux coûts.

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Postes

10A.39 Au titre de ce sous-programme, il est prévu 4 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux, soit une augmentation de deux postes : 1 poste P-5 provenant

du sous-programme relatif aux produits de base et 1 poste d'agent des services généraux provenant de la rubrique Direction exécutive et administration.

Consultants et experts

10A.40 Les ressources prévues (93 800 dollars) permettront d'engager des consultants qui établiront des études et des rapports spécialisés.

Voyages

10A.41 Les ressources prévues (59 800 dollars) sont destinées à couvrir le coût des voyages qui seront effectués à l'occasion de missions d'établissement des faits, de collecte d'informations et de consultation.

Sous-programme 5
Coopération économique
entre pays en développement

Tableau 10A.19

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	4 517,7	4 424,5	(211,3)	(4,7)	4 213,2	146,8	4 360,0
Consultants et experts	26,1	115,3	(1,9)	(1,6)	113,4	5,0	118,4
Voyages	76,4	66,8	0,1	0,1	66,9	3,5	70,4
Total	4 620,2	4 606,6	(213,1)	(4,6)	4 393,5	155,3	4 548,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	58,0	72,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	72,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	228,0	50,0	c) Projets opérationnels :	50,0
	220,0	500,0	PNUD	—
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	500,0
Total	506,0	622,0		622,0
Total 1) et 2)	5 126,2	5 228,6		5 170,8

Tableau 10A.20

Postes nécessaires*Programme : Coopération économique entre pays en développement*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	6	5	—	—	—	—	6	5
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	13	12	—	—	—	—	13	12
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	6	6	—	—	—	—	6	6
Total	6	6	—	—	—	—	6	6
Total général	19	18	—	—	—	—	19	18

10A.42 La coopération économique entre pays en développement (CEPD) visant surtout des activités opérationnelles, le programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 a été réorienté vers les domaines qui intéressent directement les groupements d'intégration proprement dits. En conséquence, le secrétariat se souciera en priorité de recenser les nouvelles possibilités de coopération et d'intégration économiques au niveau interrégional. L'accent sera mis sur la coopération interentreprises, en tant que moyen d'accroître les courants d'investissement entre les pays en développement et de lancer des coentreprises, ainsi que d'encourager la mise en place de mécanismes institutionnels interrégionaux et de promouvoir des contacts entre les entreprises de pays en développement et leurs organisations au niveau interrégional.

Activités1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports à la Commission permanente de la coopération économique entre pays en développement sur des problèmes de CEPD; et sur l'évaluation des faits nouveaux survenus dans le domaine de la CEPD;
- b) *Services fonctionnels.* Comité de coordination des accords de paiements multilatéraux et de coopération monétaire entre pays en développement, et réunions annuelles des directeurs de l'Union asiatique de compensation (gouverneurs des banques centrales), visant à promouvoir la coopération monétaire entre les pays d'Asie;
- c) *Groupes spéciaux d'experts.* Réunion ayant pour objet d'instaurer un dialogue, à l'échelon international entre les donateurs et les participants aux programmes de CEPD.

2. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* *ECDC Newsletter* (trois numéros par an);
- b) *Publications non périodiques.* Coopération Sud-Sud;

- c) *Supports techniques.* Examen des expériences régionales à la lumière des nouvelles orientations du processus d'intégration économique des pays en développement; rôle des accords bilatéraux de coopération commerciale et économique dans le renforcement de la coopération économique interrégionale entre pays en développement; succès et échecs des arrangements régionaux d'intégration et de coopération; nouveaux défis et nouvelles possibilités d'action dans le domaine de la CEPD; incidences de la libéralisation des investissements sur la coopération entre des entreprises de pays en développement au niveau interrégional; possibilité d'actions conjointes entre pays développés et pays en développement dans les domaines de l'investissement, de la production et de la commercialisation Sud-Sud; développement par les entreprises du commerce interrégional par le biais des échanges compensés et d'autres formes de commerce non traditionnelles; évolution des arrangements multilatéraux en matière de paiements et de coopération monétaire conclus entre pays en développement; examen des échanges Sud-Sud dans le nouveau contexte commercial international; renforcement des facilités nationales et interrégionales concernant le financement des opérations commerciales, la garantie des exportations et les assurances afférentes aux exportations, en vue de développer les échanges Sud-Sud; intensification et renforcement de la coopération monétaire et harmonisation des politiques financières, en vue de resserrer la coopération entre pays en développement; actions en faveur des investissements directs entre pays en développement; incidences de l'intégration économique sur les courants d'investissements étrangers directs; développement de marchés de capitaux régionaux et renforcement de leurs liens réciproques; coopération technique entre pays en développement : problèmes et possibilités de la commercialisation et d'application des résultats de la recherche-développement; tendances et modalités actuelles de la coopération dans le domaine technologique en Afrique; portée et caractéristiques des composantes sous-régionales, régionales et interrégionales des programmes d'aide au développement et des politiques des donateurs; problèmes que pose aux institutions financières des pays donateurs l'octroi de prêts et de lignes de crédit à des conditions de faveur aux banques sous-régionales de développement dans les pays en développement bénéficiaires, pour financer des programmes de CEPD; arrangements financiers et institutionnels indispensables au renforcement des capacités nationales des pays en développement dans les domaines d'activité couverts par la CEPD; plans directeurs et expériences de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique en matière de coopération régionale et intérêt qu'ils présentent pour d'autres groupements d'intégration; et recherche d'éventuels arrangements de coopération régionale entre pays en développement et pays voisins en transition.

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Problèmes d'intégration; libéralisation du commerce et coopération douanière; mise en place de capacités institutionnelles; resserrement des contacts et de la coopération interentreprises; coopération commerciale et développement des échanges, et coopération monétaire, financière et en matière d'investissements; élargissement et renforcement des capacités institutionnelles et techniques des organismes de financement ou de promotion du commerce; et arrangements de partenariat et coopération entre entreprises et organismes de recherche-développement des pays en développement;
- b) *Formation de groupe.* Séminaires sur les sujets suivants : coopération interrégionale interentreprises pour promouvoir les courants d'investissement entre pays en développement; actions conjointes de pays développés et de pays en développement dans les domaines de l'investissement, de la production et de la commercialisation; orientations et questions nouvelles touchant le processus d'intégration économique des pays en développement. Deux séminaires (l'un en Afrique, l'autre en Amérique latine) sur la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par le biais de la création et du renforcement de marchés de capitaux régionaux; trois programmes de formation professionnelle qui seront exécutés dans le cadre de la CEPD; deux programmes de formation professionnelle visant à diffuser des informations sur les moyens d'obtenir une aide financière, technique ou autre pour des projets de CEPD; et deux ateliers sur les moyens de faciliter la coopération interafricaine et interarabe dans le domaine des applications technologiques et de leur commercialisation;

- c) *Projets opérationnels.* Un programme de coopération technique visant à mettre en place des mécanismes institutionnels, tels que des réseaux d'information des entreprises; et un programme de coopération technique avec la participation de banques régionales de développement, ou un programme lancé conjointement avec elles, pour faciliter le financement du commerce dans les pays et les régions en développement.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Liaison et coordination avec le PNUD, les commissions régionales et les institutions du système des Nations Unies s'intéressant aux questions d'intégration économique, de coopération commerciale, monétaire et financière et de coopération en matière d'investissements et interentreprises et à des questions connexes.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.43 L'exécution de ce sous-programme exigera 12 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieure et 6 postes d'agent des services généraux, soit un poste P-3 en moins qui sera transféré au sous-programme Concurrence internationale et politiques commerciales.

Consultants et experts

- 10A.44 Les ressources prévues (113 400 dollars) permettront de faire appel à des consultants chargés d'établir des études et des rapports spécialisés (71 100 dollars) et de convoquer un groupe spécial d'experts (42 300 dollars).

Voyages

- 10A.45 Les ressources prévues (66 900 dollars) couvriront les frais de voyage associés aux activités suivantes : missions sur le terrain au titre d'activités ayant une forte composante interrégionale; missions consultatives et autres en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes; consultations avec le PNUD, des commissions régionales, des groupes interrégionaux et des groupements d'entreprises; et participation à des ateliers.

Sous-programme 6
 Interdépendance mondiale :
 les systèmes commercial, monétaire et financier
 internationaux; les incidences internationales
 des politiques macro-économiques

Tableau 10A.21

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	3 348,8	4 082,1	—	—	4 082,1	198,4	4 280,5
Consultants et experts	14,1	114,7	(10,0)	(8,7)	104,7	5,2	109,9
Voyages	13,0	66,1	—	—	66,1	3,5	69,6
Services contractuels	95,9	123,6	37,1	30,0	160,7	8,3	169,0
Total	3 471,8	4 386,5	27,1	0,6	4 413,6	215,4	4 629,0

 2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	26,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	39,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels :	—
	—	200,0	PNUD	—
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	300,0
Total	—	226,0		339,0
Total 1) et 2)	3 471,8	4 612,5		4 968,0

Tableau 10A.22

Postes nécessaires

Programme : Interdépendance mondiale : les systèmes commercial, monétaire et financier internationaux; les incidences internationales des politiques macro-économiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	5	5	—	—	—	—	5	5
Total	9	9	—	—	—	—	9	9
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	9	9	—	—	—	—	9	9
Total	9	9	—	—	—	—	9	9
Total général	18	18	—	—	—	—	18	18

10A.46 Dans le cadre de ce sous-programme, on continuera à fournir les analyses qui servent de base aux débats intergouvernementaux destinés à faire mieux comprendre la notion d'interdépendance mondiale et à dégager un consensus sur l'action à mener aux niveaux national et international à l'avantage de tous les pays, en particulier les pays en développement. Le sous-programme couvrira les domaines suivants : interactions entre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux; déséquilibres internationaux; incidences internationales des politiques monétaires et budgétaires et questions liées à leur coordination; évolution des systèmes commercial, monétaire et financier internationaux; saine gestion à l'échelon international, y compris par une surveillance multilatérale efficace des politiques macro-économiques.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*
 - a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport au Conseil du commerce et du développement sur divers aspects de l'interdépendance mondiale et les politiques de développement;
 - b) *Groupes spéciaux d'experts.* Réunions sur les incidences internationales des politiques macro-économiques et les problèmes que pose l'interdépendance, et sur l'évolution des systèmes commercial, monétaire et financier internationaux, et leurs interactions.
2. *Publications*
 - a) *Publications périodiques.* Rapport sur le commerce et le développement (annuel);
 - b) *Supports techniques.* Répertoires de rapports et d'études sur les problèmes monétaires et financiers actuels (4).
3. *Coordination, harmonisation et liaison*

La CNUCED procédera à des échanges d'informations et collaborera étroitement avec les institutions intéressées des Nations Unies; elle continuera aussi à collaborer avec la Banque mondiale, le FMI, les

commissions régionales, les banques régionales de développement et autres institutions multilatérales qui s'occupent de questions économiques internationales.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

10A.47 L'exécution de ce sous-programme exigera neuf postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et neuf postes d'agent des services généraux.

Consultants et experts

10A.48 Les ressources prévues (104 700 dollars) permettront de faire appel à des consultants (52 600 dollars) chargés de faire des études et des rapports spécialisés et d'organiser deux réunions de groupes spéciaux d'experts (52 100 dollars).

Voyages

10A.49 Les ressources prévues (66 100 dollars) permettront de faire représenter la CNUCED aux réunions du Comité intérimaire et du Comité du développement ainsi qu'aux réunions de la Banque mondiale et du FMI et de tenir des consultations sur divers aspects de l'interdépendance mondiale avec des entités du système des Nations Unies, dont les commissions régionales, la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et d'autres organisations régionales.

Services contractuels

10A.50 Un montant de 160 700 dollars est prévu pour faire imprimer la publication du *Rapport sur le commerce et le développement*.

Sous-programme 7
Espaces économiques élargis,
processus d'intégration régionale
et problèmes systémiques
du commerce international

Tableau 10A.23

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 450,6	1 416,1	657,3	46,4	2 073,4	(188,3)	1 885,1
Consultants et experts	16,4	89,2	(8,7)	(9,7)	80,5	4,6	85,1
Voyages	—	37,5	—	—	37,5	1,8	39,3
Total	1 467,0	1 542,8	648,6	42,0	2 191,4	(181,9)	2 009,5

Tableau 10A.23 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	179,0	32,0	i) Des organismes des Nations Unies	32,0
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	1 341,0	200,0	c) Projets opérationnels :	200,0
	35,0	50,0	PNUD	—
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	50,0
Total	1 555,0	282,0		282,0
Total 1) et 2)	3 022,0	1 824,8		2 291,5

Tableau 10A.24

Postes nécessaires

Programme : Espaces économiques élargis, processus d'intégration régionale et problèmes systémiques du commerce international

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	—	1	—	—	—	—	—	1
P-4/3	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	4	5	—	—	—	—	4	5
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	3	—	—	—	—	1	3
Total	1	3	—	—	—	—	1	3
Total général	5	8	—	—	—	—	5	8

10A.51 Les activités consisteront essentiellement à analyser les questions nouvelles qui se posent dans le commerce international et dégager un consensus à ce sujet; analyser les principaux faits nouveaux intéressants les groupements régionaux d'intégration, et leurs incidences pour d'autres pays; examiner les problèmes que soulève l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial multilatéral; et appuyer les projets de coopération technique pertinents concernant les pays en développement et les pays en transition vers une économie de marché.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport à l'Assemblée générale sur les nouvelles dispositions d'ordre institutionnel adoptées pour renforcer les organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral (annuel); et rapports au Conseil du commerce et du développement sur les principaux faits nouveaux intéressant les groupements régionaux d'intégration et leurs incidences pour d'autres pays et sur les questions nouvelles qui se posent dans le commerce international.
- b) *Groupes spéciaux d'experts.* Questions nouvelles qui se posent dans le commerce international.

2. *Publications*

Publications non périodiques. Le système commercial international après les négociations d'Uruguay : participation et intégration effectives des pays en développement et des pays en transition; régionalisme et système commercial multilatéral : le point de vue des pays en développement; et futur ordre du jour du commerce international : incidences pour les pays en développement.

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Missions visant à faire plus largement participer les pays en développement et les pays en transition au système commercial international (12);
- b) *Formation de groupe.* Séminaires sur l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial international et sur les nouvelles questions qui se posent (6);
- c) *Projets opérationnels.* Appui de fond aux projets de coopération technique concernant l'intégration de pays en développement et de pays en transition dans le système commercial international (20).

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coopération avec les commissions régionales pour des activités communes concernant l'application des accords issus des négociations d'Uruguay et les questions nouvelles qui se posent dans le commerce international; coopération et échange d'informations avec l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation internationale du Travail et d'autres organisations intéressées et participation à leurs réunions.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.52 L'exécution de ce sous-programme exigera 5 postes administrateur et 3 postes d'agent des services généraux, la dotation prévue comprenant un poste P-5 transféré du sous-programme capacité d'exportation, et 2 postes d'agent des services généraux transférés de la rubrique Direction exécutive et administration.

Consultants et experts

- 10A.53 Les ressources demandées (80 500 dollars) permettront de faire appel à des consultants (48 300 dollars), qui établiront des études et des rapports spécialisés, et de réunir un groupe spécial d'experts (32 200 dollars).

Voyages

- 10A.54 Les ressources prévues (37 500 dollars) permettront d'organiser des missions consultatives et d'enquête concernant l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial international, et des missions d'enquête et de consultation auprès des secrétariats des groupements d'intégration économique.

Sous-programme 8
 Privatisation, esprit d'entreprise et compétitivité

Tableau 10A.25

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	—	1 357,8	211,3	15,5	1 569,1	105,5	1 674,6
Consultants et experts	—	124,9	(8,2)	(6,5)	116,7	6,7	123,4
Voyages	—	66,6	—	—	66,6	3,4	70,0
Total	—	1 549,3	203,1	13,1	1 752,4	115,6	1 868,0

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1996-1997</i>
				<i>Montant estimatif</i>
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	73,0	7,0	ii) Des activités extrabudgétaires	7,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels :	—
	—	—	PNUD	—
	561,0	50,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	50,0
Total	634,0	57,0		57,0
Total 1) et 2)	634,0	1 606,3		1 925,0

Tableau 10A.26

Postes nécessaires
Programme : Privatisation, esprit d'entreprise et compétitivité

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	3	4	—	—	—	—	3	4
Total	4	5	—	—	—	—	4	5
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	2	2	—	—	—	—	2	2
Total général	6	7	—	—	—	—	6	7

10A.55 Par sa décision 415 (XL), le Conseil du commerce et du développement a créé un Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement, qu'il a chargé d'analyser les relations entre le développement d'une capacité entrepreneuriale intérieure, en particulier pour la création de petites et moyennes entreprises (PME), et le processus de développement. Entre autres thèmes que le Conseil a demandé au Groupe d'examiner, on mentionnera le rôle de l'État dans l'instauration de conditions favorables à la promotion de l'esprit d'entreprise et à la création d'entreprises viables; les interactions entre le développement des PME et le développement des marchés financiers et des systèmes bancaires; le développement des exportations et le rôle des PME; et la coopération technique à l'appui de la définition des grandes orientations.

10A.56 Au cours de l'exercice biennal, l'objectif sera de favoriser l'amélioration des structures de marché et l'accroissement de la concurrence et de l'efficacité par la privatisation et d'autres types de réforme des entreprises publiques, le développement de l'esprit d'entreprise et le renforcement du secteur privé en vue de rendre les pays plus compétitifs sur le plan économique et d'accroître les investissements, la croissance, l'emploi et les échanges. Les problèmes des pays les moins avancés recevront une attention particulière. S'agissant de la privatisation, les initiatives seront centrées sur les recommandations du Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation. En ce qui concerne la création d'entreprises et leur développement, les efforts porteront sur le rôle et le développement des PME et leur contribution au processus de développement et à l'accroissement des exportations. On étudiera également le rôle que l'État peut jouer pour ce qui est d'encourager la concurrence, l'esprit d'entreprise, la création d'entreprises et la compétitivité.

Activités

 1. *Services fournis aux organes délibérants*

Groupes spéciaux d'experts. Travaux sur les politiques nationales, la concurrence et la coopération en vue de promouvoir la création d'entreprises et leur développement et la compétitivité.

 2. *Publications*

- a) *Publications non périodiques.* Politiques et instruments propres à favoriser la création de PME et données d'expérience; politiques applicables après les privatisations et données d'expérience; action

gouvernementale, concurrence et coopération en vue de promouvoir la création d'entreprises et la compétitivité; corrélations entre la création de PME et le commerce et les investissements; aspects environnementaux des privatisations et de la création de PME;

b) *Support technique. Privatization Newsletter.*

3. *Activités opérationnelles*

a) *Services consultatifs.* Prestation de services consultatifs dans les domaines désignés par le Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement;

b) *Formation de groupe.* Organisation de séminaires, d'ateliers et d'autres programmes de formation de groupe, en fonction des recommandations du Groupe de travail spécial.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Les activités consisteront à assurer la liaison avec d'autres organismes des Nations Unies et, le cas échéant, à contribuer à leurs travaux et à fournir l'appui technique nécessaire pour que ceux-ci soient cohérents et complémentaires, ainsi qu'à assurer la coordination avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

10A.57 L'exécution de ce sous-programme serait assurée par cinq administrateurs ou fonctionnaires de rang supérieur et deux agents des services généraux, ce qui suppose l'inscription au tableau d'effectif d'un nouveau poste P-3 qui proviendrait du programme relatif aux sociétés transnationales.

Consultants et experts

10A.58 Un montant de 116 700 dollars est demandé pour pouvoir confier à des consultants la préparation d'études et de rapports spécialisés (80 300 dollars) et organiser une réunion d'un groupe spécial d'experts (36 400 dollars).

Voyages

10A.59 Les ressources demandées (66 600 dollars) couvriront le coût des missions qui seront organisées auprès d'États membres, d'organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales — y compris des organisations du secteur privé, des instituts de recherche et des universités — pour obtenir des informations et tenir des consultations. Elles serviront aussi à financer les voyages liés à la formation de groupe.

Sous-programme 9
 Réformes intérieures
 et mobilisation des ressources

Tableau 10A.27

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 123,8	1 883,5	(169,7)	(9,0)	1 713,8	84,3	1 798,1
Consultants et experts	267,2	156,4	(1,8)	(1,1)	154,6	8,4	163,0
Voyages	100,2	76,2	—	—	76,2	3,8	80,0
Services contractuels	55,1	—	—	—	—	—	—
Total	5 546,3	2 116,1	(171,5)	(8,1)	1 944,6	96,5	2 041,1

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	46,0	20,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	20,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels :	—
	353,0	150,0	PNUD	—
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	150,0
Total	399,0	170,0		170,0
Total 1) et 2)	5 945,3	2 286,1		2 211,1

Tableau 10A.28

Postes nécessaires
Programme : Réformes intérieures et mobilisation des ressources

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	3	3	—	—	—	—	3	3
P-2/1	1	—	—	—	—	—	1	—
Total	6	5	—	—	—	—	6	5
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	2	2	—	—	—	—	2	2
Total général	8	7	—	—	—	—	8	7

10A.60 L'objectif général de ce sous-programme est de parvenir à améliorer la formulation et l'exécution des politiques internationales, en tenant compte des rapports complexes existant entre les efforts déployés sur le plan des politiques dans les différents domaines, y compris le secteur extérieur. On aidera à définir la portée et la nature des réformes économiques nécessaires au plan national et les facteurs clefs du développement économique.

10A.61 Se référant aux recommandations pertinentes de l'Engagement de Cartagena, le Conseil du commerce et du développement a défini, à sa quarante et unième session, le mandat du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement. Pour donner suite aux activités du Groupe de travail spécial et sachant qu'en cette période d'après guerre froide, il est de plus en plus évident qu'il faut revoir la relation entre désarmement et développement, on examinera les questions suivantes, en tenant compte de la situation spécifique de chaque pays : ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement; aspects économiques de la reconversion des capacités et techniques militaires à des fins civiles; incidences de la réduction des dépenses militaires sur la croissance et le développement économiques; moyens de réaffecter à des fins socialement productives les fonds consacrés aux dépenses d'armement et d'augmenter les ressources financières pouvant être allouées au développement; et articulation entre le désarmement et les principaux domaines d'activité de la CNUCED.

Activités
1. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports au Conseil du commerce et du développement sur l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement et ses incidences sur la croissance et le développement économiques mondiaux;
- b) *Groupes spéciaux d'experts.* Travaux sur les expériences et politiques des pays en ce qui concerne la reconversion de leurs capacités militaires à des fins civiles et ses retombées sur le commerce et le développement.

2. *Coordination, harmonisation et liaison*

La CNUCED échangera des informations et travaillera en étroite collaboration avec les départements de l'ONU, et continuera de coordonner ses activités avec celles d'autres organisations, en particulier la Banque mondiale. Pour ce qui est de la reconversion des capacités militaires à des fins civiles, elle travaillera également en collaboration avec le PNUD, l'ONUDI, le FMI, les commissions régionales et les banques de développement.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.62 L'exécution de ce sous-programme serait assurée par cinq administrateurs ou fonctionnaires de rang supérieur et deux agents des services généraux, ce qui, par rapport aux effectifs antérieurs, représente la suppression d'un poste P-2 qui serait transféré au sous-programme relatif à l'efficacité commerciale.

Consultants et experts

- 10A.63 Les ressources prévues (154 600 dollars) permettraient d'engager des consultants pour établir des études et rapports spécialisés (134 000 dollars) et d'organiser une réunion d'un groupe spécial d'experts (20 600 dollars).

Voyages

- 10A.64 Le montant demandé (76 200 dollars) permettra de tenir des consultations sur les expériences et politiques nationales de développement et le financement du développement avec des gouvernements, la Banque mondiale et le FMI, et d'organiser des missions de consultations et de collecte d'informations auprès d'États membres, d'organisations internationales et d'instituts de recherche sur des questions concernant l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement.

Sous-programme 10
Environnement et développement durable

- 10A.65 Le sous-programme 10 est un sous-programme plurisectoriel. L'essentiel des activités connexes sont exécutées dans le cadre des sous-programmes 13.1 (Concurrence internationale et politiques commerciales), 13.2 (Produits de base), 13.4 (Atténuation de la pauvreté), 13.8 (Privatisation, esprit d'entreprise et compétitivité), 14.4 (Développement des services), 14.5 (Transports maritimes, ports et transport multimodal) et 14.6 (Assurances). Ces activités consistent surtout en travaux de recherche et d'analyse portant sur le développement durable, le commerce et l'environnement, l'objectif étant d'établir une complémentarité synergique entre croissance et développement économiques et protection de l'environnement.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport annuel au Conseil du commerce et du développement.

2. *Coordination, harmonisation et liaison*

On continuera d'assurer la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies s'intéressant au développement durable, au commerce et à l'environnement et on redoublera d'efforts pour améliorer la concertation et la coordination entre le secrétariat de la CNUCED et le Département de la coordination des politiques et du développement durable.

Sous-programme 11
 Gestion des données

Tableau 10A.29

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	9 557,6	8 481,8	(950,5)	(11,2)	7 531,3	487,4	8 018,7
Consultants et experts	34,3	21,5	(0,2)	(0,9)	21,3	1,1	22,4
Voyages	88,5	47,4	(4,3)	(9,0)	43,1	2,4	45,5
Services contractuels	39,1	99,2	(50,2)	(50,6)	49,0	2,4	51,4
Total	9 719,5	8 649,9	(1 005,2)	(11,6)	7 644,7	493,3	8 138,0

 2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>		<i>1996-1997 Montant estimatif</i>
			a)	Services d'appui à :	
	—	—	i)	Des organismes des Nations Unies	—
	64,0	13,0	ii)	Des activités extrabudgétaires	13,0
	—	—	b)	Activités de fond	—
	321,0	—	c)	Projets opérationnels :	—
	175,0	100,0		PNUD	—
				Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	100,0
Total	560,0	113,0			113,0
Total 1) et 2)	10 279,5	8 762,9			8 251,0

Tableau 10A.30

Postes nécessaires
Programme : Gestion des données

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	7	6	—	—	—	—	7	6
P-2/1	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	11	10	—	—	—	—	11	10
Agents des services généraux								
1re classe	5	5	—	—	—	—	5	5
Autres classes	26	22	—	—	—	—	26	22
Total	31	27	—	—	—	—	31	27
Total général	42	37	—	—	—	—	42	37

10A.66 Ce sous-programme regroupe les activités de gestion des données nécessaires à la CNUCED et recouvre notamment les services de statistique et de traitement des données et la mise au point et l'entretien de systèmes d'information, en particulier sur les procédures commerciales. Il regroupe aussi les services d'entretien et d'appui des réseaux informatiques de la CNUCED. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, la CNUCED modifiera ses systèmes de bases de données statistiques en liaison avec ses systèmes informatiques.

Activités

 1. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports au Groupe intergouvernemental d'experts du minerai de fer (2).

 2. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* *Statistiques du minerai de fer* (2); *Manuel de statistiques du commerce international et du développement* (2); *Annuaire des produits de base* (2); *Bulletin mensuel des prix des produits de base* (24); *Statistiques du tungstène* (8); *Statistiques internationales de l'étain* (8); *Supplément au bulletin mensuel des prix des produits de base* (24);
- b) *Supports techniques*
 - i) Supports concernant les services centraux de statistique. Gestion d'un système d'information en ligne contenant des séries chronologiques sur le commerce et le développement;
 - ii) Supports concernant les mesures de réglementation commerciale. Mise à jour du système TRAINS CD-ROM (deux fois par an); diffusion d'informations sur les mesures de réglementation commerciale auprès des centres de liaison et des autres usagers; *Répertoire des régimes d'importation : parties I et II* et *Supplément synoptique à la partie I*; mise à jour de la base de données par incorporation d'informations sur l'environnement et sur les pays.

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Une aide sera fournie aux gouvernements et aux organisations utilisant le système de gestion de la base de données contenant des séries chronologiques économiques;
- b) *Formation de groupe.* Installation du système TRAINS dans certains centres de liaison de pays et de groupements régionaux et sous-régionaux et formation du personnel à son utilisation; formation sur place du personnel de certains groupes régionaux et sous-régionaux appelé à collaborer de manière interactive.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination et liaison avec d'autres organisations internationales, par l'intermédiaire d'organes interinstitutions tels que le Comité administratif de coordination, le Comité de coordination des systèmes d'information et le Comité des innovations technologiques et, dans ce cadre, participation aux réunions de groupes de travail s'intéressant aux bases de données, aux télécommunications, aux normes, à la sécurité et à la formation; coordination avec des groupes régionaux et sous-régionaux pour l'exécution du programme interactif de diffusion TRAINS; coordination, harmonisation et liaison avec les services statistiques de l'ONU et d'autres organisations internationales réunissant des données sur le commerce.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.67 Le tableau d'effectifs proposé pour l'exécution du sous-programme comprend 10 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 27 postes d'agent des services généraux, ce qui représente une diminution nette de 5 postes s'expliquant comme suit : 1 poste P-3 serait transféré au sous-programme Transports maritimes, ports et transport multimodal et, compte tenu des progrès techniques et de la rationalisation du programme de travail, 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes) seraient supprimés.

Consultants et experts

- 10A.68 Un montant de 21 300 dollars est demandé pour pouvoir engager des consultants spécialisés dans la conception et la mise au point de base de données et connaissant bien les installations et services connexes.

Voyages

- 10A.69 Le montant prévu (43 100 dollars) couvrira les frais de voyage qui seront engagés pour assurer la coordination interinstitutions des activités statistiques et des systèmes informatiques, et consulter les services du Siège.

Services contractuels

- 10A.70 Le montant demandé (49 000 dollars) financera la publication des CD-ROM TRAINS, du *Manuel de statistiques du commerce international et du développement* et de l'*Annuaire des produits de base*.

Programme 14
Expansion du commerce, promotion des exportations
et développement des secteurs de services

- 10A.71 Le programme porte sur le rôle de l'expansion du commerce en tant que facteur de la croissance économique et du développement et, dans ce contexte, sur les questions touchant l'expansion des débouchés commerciaux, en particulier pour les pays en développement, notamment l'ajustement structurel et le développement et le renforcement de la compétitivité et des capacités d'exportation de ces pays.

10A.72 La répartition, en pourcentage, des ressources entre les sous-programmes serait la suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Ajustement structurel et débouchés commerciaux	14,9	12,6
Sous-programme 2		
Capacité d'exportation	6,2	3,4
Sous-programme 3		
Efficacité commerciale	26,8	51,0
Sous-programme 4		
Développement des services	9,5	1,5
Sous-programme 5		
Transports maritimes, ports et transport multimodal	35,5	31,5
Sous-programme 6		
Assurances	7,1	—
Total	100,0	100,0

10A.73 Les sous-programmes 1, 3 et 4 ont été qualifiés de hautement prioritaires par l'Assemblée générale.

Sous-programme 1
Ajustement structurel et débouchés commerciaux

Tableau 10A.31

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	3 300,6	2 548,9	(169,7)	(6,6)	2 370,2	156,4	2 535,6
Consultants et experts	42,8	82,3	(4,2)	(5,1)	78,1	4,6	82,7
Voyages	3,2	42,8	—	—	42,8	2,2	45,0
Total	3 346,6	2 674,0	(173,9)	(6,5)	2 500,1	163,2	2 663,3

Tableau 10A.31 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	384,0	377,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	338,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	1 263,0	1 500,0	c) Projets opérationnels :	—
	—	—	PNUD	1 200,0
	1 689,0	1 400,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	1 400,0
Total	3 336,0	3 277,0		2 938,0
Total 1) et 2)	6 682,6	5 951,0		5 601,3

Tableau 10A.32

Postes nécessaires

Programme : Ajustement structurel et débouchés commerciaux

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	2	2	—	—	—	—	2	2
P-2/1	1	—	—	—	—	—	1	—
Total	7	6	—	—	—	—	7	6
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	4	4	—	—	—	—	4	4
Total général	11	10	—	—	—	—	11	10

10A.74 Durant l'exercice biennal 1996-1997, l'accent sera mis sur les activités suivantes : recensement des nouveaux débouchés commerciaux créés par la mise en oeuvre des accords issus des négociations d'Uruguay et activités visant à mieux faire comprendre les incidences des nouvelles règles découlant de ces accords et de leur suivi; analyse des politiques d'ajustement structurel adoptées dans le cadre des engagements pris à l'issue des négociations d'Uruguay; analyse des questions relatives à l'application, à l'utilisation, à la mise à jour et à l'amélioration des programmes nationaux adoptés dans le cadre du système généralisé de préférence (SGP), notamment pour ce qui est des règles d'origine; services fonctionnels des consultations bilatérales et multilatérales relatives au schéma adopté en conformité avec le SGP et appui fonctionnel à la coopération technique liée au SGP et autres législations commerciales.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*
 - a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - i) Rapports au Comité spécial des préférences sur les questions suivantes : application du SGP; amélioration et harmonisation des règles d'origine; et coopération technique concernant le SGP;
 - ii) Rapports au Groupe de travail spécial sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international, sur les questions suivantes : débouchés commerciaux créés par l'application des accords issus des négociations d'Uruguay; nouvelles règles découlant de ces accords; et mesures de libéralisation et d'ajustement structurel s'y rapportant, en particulier contribution des politiques d'ajustement structurel à la création de nouveaux débouchés;
 - b) *Groupes spéciaux d'experts*. Approches quantitatives de l'analyse des incidences de l'application des accords issus des négociations d'Uruguay sur les débouchés commerciaux.
2. *Publications*
 - a) *Publications non périodiques*. Révision des manuels concernant le SGP et autres législations commerciales (8); analyse quantitative des incidences de l'application des accords pertinents issus des négociations d'Uruguay;
 - b) *Supports techniques*. Base de données concernant l'application des accords pertinents issus des négociations d'Uruguay.
3. *Activités opérationnelles*
 - a) *Services consultatifs*. Missions consultatives portant sur l'application du SGP; recensement des débouchés commerciaux créés par la mise en oeuvre des accords issus des négociations d'Uruguay; renforcement de la coopération commerciale et économique entre pays en développement et pays en transition;
 - b) *Formation de groupes*. Séminaires et projets opérationnels concernant l'application du SGP; recensement des débouchés commerciaux qui s'offrent aux pays en développement et ateliers sur le renforcement de la coopération économique et commerciale entre pays en développement et pays en transition.
4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Consultations et échanges d'informations avec les commissions régionales, la FAO, l'ONUDI, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.75 Les ressources demandées au titre de ce sous-programme sont destinées à financer 6 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux, soit un poste de moins que pour l'exercice précédent. Cette diminution est due au transfert d'un poste P-2/1 au programme Sociétés transnationales.

Consultants et experts

- 10A.76 Le montant demandé (78 100 dollars) sera réparti comme suit : 41 700 dollars pour financer des services de consultants chargés d'établir des études et des rapports spécialisés et 36 400 dollars pour financer une réunion spéciale de groupe d'experts.

Voyages

- 10A.77 Les ressources demandées à ce titre (42 800 dollars) devraient permettre de financer le coût des déplacements occasionnés par la tenue de consultations sur les nouveaux débouchés commerciaux et les

nouvelles politiques d'ajustement structurel qui se tiendront avec d'autres organismes internationaux et de hauts responsables gouvernementaux, ainsi que par des consultations avec les responsables des principaux pays donneurs de préférences.

Sous-programme 2
Capacité d'exportation

Tableau 10A.33

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	1 686,2	(724,3)	(42,9)	961,9	63,4	1 025,3
Consultants et experts	—	31,2	(2,4)	(7,6)	28,8	1,5	30,3
Voyages	—	34,3	(3,4)	(9,9)	30,9	1,7	32,6
Total	—	1 751,7	(730,1)	(41,6)	1 021,6	66,6	1 088,2

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993	1994-1995	1996-1997
	Dépenses	Montant estimatif	
a) Services d'appui à :			
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	46,0	91,0	91,0
b) Activités de fond	—	—	—
c) Projets opérationnels :			
PNUD	355,0	700,0	700,0
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	—	—	—
Total	401,0	791,0	791,0
Total 1) et 2)	401,0	2 542,7	1 879,2

Tableau 10A.34

Postes nécessaires
Programme : Capacité d'exportation

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	—	—	—	—	—	1	—
P-4/3	3	2	—	—	—	—	3	2
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	5	3	—	—	—	—	5	3
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	3	2	—	—	—	—	3	2
Total	3	2	—	—	—	—	3	2
Total général	8	5	—	—	—	—	8	5

10A.78 Les activités prévues au titre de ce sous-programme consisteront essentiellement à analyser les liens unissant le commerce extérieur et les investissements, en particulier à examiner les instruments de politique visant à accroître les investissements nationaux et étrangers en tant que moyen de rendre les pays en développement plus compétitifs sur le plan international, de diversifier leurs exportations et d'évaluer les incidences que les différentes politiques et mesures d'incitation peuvent avoir sur les investissements et les échanges, notamment dans les pays en développement.

Activités
1. Services fournis aux organes délibérants

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport au Groupe de travail spécial sur les perspectives commerciales dans le nouveau contexte du commerce international sur les moyens d'aider les pays en développement à mieux tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux créés par l'application des accords issus des négociations d'Uruguay.

2. Publications

Publications non périodiques. Commerce extérieur et investissement.

3. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Missions consultatives dans le domaine de l'application de politiques, mesures et incitations permettant de renforcer la capacité d'exportation des pays en développement;
- b) *Formation de groupe.* Séminaires sur le renforcement de la compétitivité internationale et des capacités d'exportation.

4. Coordination, harmonisation et liaison

Coopération avec le CCI ainsi qu'avec les commissions régionales; consultations et échanges d'informations avec l'ONUDI et l'Organisation mondiale du commerce.

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Postes

- 10A.79 Les ressources demandées à ce titre devraient permettre de financer 3 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux, soit 3 postes de moins que pour l'exercice précédent. Cette diminution est due au transfert d'un poste P-5 au sous-programme «Élargissement des espaces économiques, processus d'intégration régionale et problèmes systémiques du commerce international» ainsi que d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux au sous-programme «Concurrence internationale et politiques commerciales».

Consultants et experts

- 11A.80 Les ressources demandées (28 800 dollars) permettraient d'analyser la raison d'être et les effets des mesures d'investissement à caractère commercial prises dans les pays en développement et d'étudier le commerce international et les investissements au plan mondial.

Voyages

- 10A.81 Les ressources demandées (30 900 dollars) permettraient de financer des consultations avec d'autres organismes internationaux ainsi que la participation à des séminaires de formation.

 Sous-programme 3
 Efficacité commerciale

Tableau 10A.35

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	—	3 341,8	1 042,9	31,2	4 384,7	287,8	4 672,5
Consultants et experts	—	62,7	(5,0)	(7,9)	57,7	2,7	60,4
Voyages	—	71,5	—	—	71,5	3,7	75,2
Total	—	3 476,0	1 037,9	29,8	4 513,9	294,2	4 808,1

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds		1996-1997 Montant estimatif
			a)	Services d'appui à :	
	—	—	i)	Des organismes des Nations Unies	—
	1 506,0	1 326,0	ii)	Des activités extrabudgétaires	1 365,0
	—	—	b)	Activités de fond	—
	6 208,0	3 200,0	c)	Projets opérationnels :	
				PNUD	3 000,0
	5 377,0	7 000,0		Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	7 500,0
Total	13 091,0	11 526,0			11 865,0
Total 1) et 2)	13 091,0	15 002,0			16 673,1

Tableau 10A.36

Postes nécessaires
Programme : Efficacité commerciale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	1	1	2	2
P-4/3	5	7	—	—	—	—	5	7
P-2/1	4	5	—	—	—	—	4	5
Total	11	14	—	—	1	1	12	15
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	7	—	—	2	2	7	9
Total	5	7	—	—	2	2	7	9
Total général	16	21	—	—	3	3	19	24

10A.82 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités prévues au titre du programme de travail consisteront essentiellement à a) appliquer les politiques et les mesures connexes définies dans l'Engagement de Cartagena; b) donner suite à la Déclaration ministérielle de Columbus sur l'efficacité commerciale (1994); et c) donner suite aux recommandations et conclusions adoptées à l'issue des travaux du Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale (1992-1994) et du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité des échanges (1994); ainsi qu'aux décisions adoptées à la neuvième session de la CNUCED au début de 1996.

10A.83 Le programme de travail sera axé sur les domaines d'activité suivants : télécommunications et efficacité commerciale; services financiers et efficacité commerciale; douane et amélioration des pratiques commerciales; soutien et coordination des activités de coopération technique pertinentes, aux fins notamment de la mise en place, de la coordination et de l'interconnexion de centres commerciaux.

Activités
1. Services fournis aux organes délibérants

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports présentés au Conseil du commerce et du développement.

2. Publications

- a) *Publications non périodiques.* Programme des centres commerciaux et ses principaux éléments, évaluation, définition et rôle des centres commerciaux et document de travail sur la possibilité de créer, à la CNUCED, un mécanisme permettant de mesurer l'efficacité commerciale;
- b) *Supports techniques.* Un certain nombre de bases de données et de logiciels ainsi que différents documents d'appui seront produits et largement diffusés, notamment auprès de tous les centres commerciaux.

3. *Supports et services d'information*

- a) *Brochures et plaquettes.* Une plaquette sur les objectifs et les processus de l'Initiative en matière d'efficacité commerciale, une pochette de documents de sensibilisation et une affiche illustrant ce thème;
- b) *Films et vidéocassettes.* Vidéocassettes illustrant les conclusions du Symposium international sur l'efficacité commerciale, les objectifs de l'Initiative en matière d'efficacité commerciale et les éléments du programme de centres commerciaux (3).

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Des missions consultatives seront réalisées dans les domaines suivants : normalisation et harmonisation des codes et méthodes par l'application de normes internationales; harmonisation des formules grâce à une plus large diffusion de la formule-cadre de l'ONU; constitution de centres commerciaux et d'organes de facilitation du commerce; et fourniture d'une aide devant permettre d'interconnecter les points commerciaux et de les relier aux services mondiaux;
- b) *Formation de groupe.* Des stages de formation seront organisés et des bourses d'études octroyées en ce qui concerne le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) (12); et des séminaires et des ateliers sur la facilitation du commerce seront organisés (8);
- c) *Projets opérationnels.* Lancement de projets SYDONIA (50) et de projets relatifs aux centres commerciaux et à la facilitation du commerce (100).

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Dans le cadre de l'exécution des activités susmentionnées, la coordination et la liaison seront maintenues avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier avec le Centre CNUCED/GATT du commerce international et le Groupe de travail 4 de la Commission économique pour l'Europe, ce qui impliquera une participation au Groupe de travail interinstitutions créé à cet effet.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.84 Les ressources demandées à ce titre permettraient de financer 14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 7 postes d'agent des services généraux, soit 5 postes de plus que pour l'exercice précédent. Cette augmentation est due au transfert de 2 postes P-4 du sous-programme «Transports maritimes, ports et transport multimodal»; d'un poste P-2 du sous-programme «Réformes intérieures et mobilisation des ressources»; et de 2 postes d'agent des services généraux auparavant rattachés à la Direction exécutive et l'administration.

Consultants et experts

- 10A.85 Les ressources demandées (57 700 dollars) permettraient de financer le coût de services juridiques et consultatifs intéressant les différents aspects institutionnels du programme, en particulier les activités suivantes : création et interconnexion de centres commerciaux et autres institutions et organismes connexes; octroi d'une aide et de conseils techniques pour l'interconnexion physique et logique des centres commerciaux et mise sur pied d'un réseau mondial de centres commerciaux; appui technique à l'analyse des aspects décisionnels des rapports entre l'efficacité commerciale et les télécommunications, les services financiers, le transport et l'information commerciale.

Voyages

- 10A.86 Les ressources demandées à ce titre (71 500 dollars) doivent permettre de financer le coût des voyages dans toutes les régions qu'entraîneront la création des centres commerciaux et leur interconnexion au sein du réseau mondial; de diffuser comme il convient les objectifs du sous-programme «Efficacité commerciale»; d'assurer la coordination avec les organismes compétents au sein du système des Nations Unies et en

dehors; et de tenir avec les pays donateurs des consultations relatives à la mise en oeuvre du programme et de ses éléments de coopération technique.

Sous-programme 4
Développement des services

Tableau 10A.37

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	—	1 425,0	—	—	1 425,0	95,0	1 520,0
Consultants et experts	—	115,1	(3,4)	(2,9)	111,7	5,1	116,8
Voyages	—	47,5	0,4	0,8	47,9	2,5	50,4
Total	—	1 587,6	(3,0)	(0,1)	1 584,6	102,6	1 687,2

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif				1996-1997
						Montant estimatif
a) Services d'appui à :						
i) Des organismes des Nations Unies	—	—				—
ii) Des activités extrabudgétaires	27,0	39,0				39,0
b) Activités de fond	—	—				—
c) Projets opérationnels :						
PNUD	—	200,0				200,0
Fonds d'affectation spéciale pour les activités de coopération technique	206,0	100,0				100,0
Total	233,0	339,0				339,0
Total 1) et 2)	233,0	1 926,6				2 026,2

Tableau 10A.38

Postes nécessaires
Programme : Développement des services

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	—	—	—	—	1	1	1	1
P-5	—	—	—	—	2	2	2	2
P-4/3	4	4	—	—	—	—	4	4
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	5	5	—	—	3	3	8	8
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	—	3	2	5
Total	2	2	—	—	—	3	2	5
Total général	7	7	—	—	3	6	10	13

- 10A.87 Le sous-programme comportera deux volets d'activités, visant à déterminer les bases de mesures donnant aux pays en développement les moyens d'élaborer une stratégie mondiale permettant d'accroître leur participation au commerce mondial des services.
- 10A.88 Le premier volet comprend une analyse politique en rapport avec les négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la fourniture d'une aide aux pays en développement et aux pays en transition, en vue de renforcer leur capacité de négociation aux échelons régional et sous-régional.
- 10A.89 Le second volet vise l'élaboration de directives et de recommandations sur les politiques, en vue d'aider les pays en développement et les pays en transition à surmonter les difficultés de leur situation défavorable dans le secteur des services. Il s'agira d'améliorer progressivement leur compétitivité internationale, de concourir au développement économique de leurs secteurs de services et d'accroître leur participation au commerce international des services.

Activités

- I. *Services fournis aux organes délibérants*
 - a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports à la commission permanente du développement des secteurs de services sur les sujets suivants : étude comparée de certains secteurs de services des pays en développement et des pays en transition; mécanismes de coopération régionale en matière de commerce de services; répercussions pour les pays en développement des résultats de l'application de l'Accord général sur le commerce des services; évaluation des répercussions des mesures touchant le commerce des services; progrès accomplis dans le programme de travail; rapport (annuel de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement);
 - b) *Groupe spécial d'experts.* Obstacles à la circulation transfrontières temporaire des personnes en tant que fournisseurs de services.

2. *Publications*

- a) *Publications non périodiques.* Importance des achats des administrations publiques dans le cadre du commerce de services; tendances du commerce des services; comparaison entre pays développés et pays en développement en matière de subventions aux services;
- b) *Supports techniques.* Enrichissement de la base de données sur les mesures qui affectent le commerce des services.

3. *Supports et services d'information*

Expositions et autres supports visuels. Production de disquettes et de disques compacts pour diffuser la base de données sur les mesures qui affectent le commerce des services.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Missions de consultation en vue d'études sur les problèmes rencontrés par les fournisseurs de services aux échelons national, sous-régional et régional;
- b) *Formation collective.* Programmes de formation visant le développement des services et la familiarisation d'utilisateurs des secteurs public et privé au maniement de la base de données sur les mesures qui affectent le commerce des services.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Activités conjointes avec les commissions régionales, les services compétents de l'ONU, l'OMS, l'UIT, l'Organisation mondiale du commerce et l'OMT.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.90 Il faut prévoir pour ce sous-programme 5 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 2 postes d'agent des services généraux.

Consultants et experts

- 10A.91 Les ressources prévues (111 700 dollars) comprendraient 69 600 dollars pour rémunérer des consultants chargés d'établir des rapports et des études spécialisés et 42 100 dollars pour une réunion de groupe spécial d'experts.

Voyages

- 10A.92 Le montant prévu (47 900 dollars) couvrira les frais de voyage des participants à des journées d'étude et des séminaires, ainsi que ceux de missions de recherche sur les politiques des services et les mesures qui affectent le commerce de services.

Sous-programme 5
 Transports maritimes, ports
 et transport multimodal

Tableau 10A.39

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	5 794,6	6 080,0	(292,3)	(4,8)	5 787,7	382,4	6 170,1
Consultants et experts	254,9	72,7	—	—	72,7	3,6	76,3
Voyages	139,5	85,9	—	—	85,9	4,3	90,2
Services contractuels	21,6	30,2	0,4	1,3	30,6	1,5	32,1
Total	6 210,6	6 268,8	(291,9)	(4,6)	5 976,9	391,8	6 368,7

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	603,0	780,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	845,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	2 603,0	2 500,0	c) Projets opérationnels :	2 500,0
	2 035,0	3 500,0	PNUD	—
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de coopération technique	4 000,0
Total	5 241,0	6 780,0		7 345,0
Total 1) et 2)	11 451,6	13 048,8		13 713,7

Tableau 10A.40

Postes nécessaires

*Programme : Transports maritimes, ports
et transport multimodal*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	1	1	2	2
P-5	7	7	—	—	—	—	7	7
P-4/3	9	8	—	—	—	—	9	8
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	18	17	—	—	1	1	19	18
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	8	8	—	—	2	—	10	8
Total	8	8	—	—	2	—	10	8
Total général	26	25	—	—	3	1	29	26

- 10A.93 S'agissant des transports maritimes, on s'attachera à accroître l'efficacité des services de transports maritimes, en particulier pour ce qui est des échanges des pays en développement et la compétitivité des transporteurs et armateurs de ces pays, afin qu'ils puissent participer plus largement à la fourniture de services de transports, compte tenu de la mondialisation croissante de ce secteur.
- 10A.94 En ce qui concerne les ports, qui représentent un maillon crucial de la chaîne des transports, les gains de productivité ont des répercussions directes sur les coûts de transport et la compétitivité des exportations. On cherchera à stimuler par un programme de recherche, de formation et de coopération technique le développement des services portuaires dans les pays en développement, afin que les ports puissent y devenir des centres logistiques intégrés pour les échanges internationaux.
- 10A.95 En matière de transport multimodal, on s'attachera à accroître l'efficacité, en tenant compte des modifications structurelles qu'ont connues les transports multimodaux et les services logistiques (dont les services de transports multimodaux maritimes et aériens et les liaisons à courte distance), en cherchant à introduire des services de transports moins polluants; on s'attachera aussi aux utilisations commerciales et aux applications pratiques, dans les transports multimodaux internationaux et les opérations logistiques, de différentes techniques nouvelles telles l'échange de données informatisées (EDI), la télématique et le Système d'information avancée sur les marchandises.
- 10A.96 Les travaux concernant la réglementation des transports maritimes porteront principalement sur les aspects suivants : a) élaboration de dispositions types de législation maritime; b) saisie conservatoire de navires de mer; c) définition de directives d'application de la Convention internationale sur les privilèges et hypothèques maritimes; d) travaux complémentaires sur les aspects juridiques de la location-vente de navires dans les pays en développement; e) aspects juridiques de la privatisation des ports et de leur mise en exploitation commerciale; f) inventaire et évaluation des législations nationales régissant le transport multimodal; et g) suivi de l'application des instruments internationaux adoptés sous les auspices des Nations Unies. On fournira des conseils et un appui juridique sur des questions multisectorielles touchant le développement des services en général.

- 10A.97 Pour ce qui est de la valorisation des ressources humaines, on s'attachera à soutenir les institutions nationales et les arrangements de coopération régionale susceptibles d'assurer la formation et la valorisation des ressources humaines indispensables à l'amélioration de l'organisation du commerce maritime.
- 10A.98 La coopération technique continuera de viser à tirer parti des résultats des recherches et des conclusions concernant le secteur des transports compte tenu de la libéralisation des politiques gouvernementales.

Activités

1. *Coopération internationale*

Services de depositaire. Élaboration de directives d'application de la Convention internationale sur les privilèges et hypothèques maritimes.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

a) *Documentation à l'intention des organes délibérants*

- i) Rapports au Groupe intergouvernemental d'experts des questions portuaires sur l'organisation et la gestion des ports et sur les possibilités de coopération régionale et sous-régionale;
- ii) Rapports à la Commission permanente du développement du secteur des services (Transports maritimes) sur les sujets suivants : libéralisation et privatisation des services de transports maritimes; recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts des questions portuaires; bilan des activités du secrétariat dans les domaines du transport multimodal, de la réglementation maritime, de la coopération technique et de la valorisation des ressources humaines; possibilités et difficultés découlant de l'issue des négociations d'Uruguay touchant les services de transports maritimes; politiques en matière de concurrence et efficacité des transports; avancement du programme de travail; rapport (annuel) de la Commission permanente au Conseil du commerce et du développement;
- iii) Rapports à l'intention de la réunion préparatoire et de la Conférence chargée de l'examen de la Convention des Nations Unies relative à un code de conduite des conférences maritimes, portant sur les sujets suivants : questions en suspens dont la Conférence est saisie; vues des gouvernements sur le code de conduite; rapport de la Conférence à l'Assemblée générale;
- iv) Rapports au Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI chargé de la révision de la Convention sur la saisie conservatoire des navires de mer, portant sur les sujets suivants : révision de la Convention de 1952 et adoption éventuelle d'un nouvel instrument juridique sur ce sujet; directives d'application de la Convention internationale sur les privilèges et hypothèques maritimes de 1993; et rapport de la réunion à la Commission permanente;

- b) *Services fonctionnels.* Services fournis au Groupe intergouvernemental d'experts des transports maritimes (réunions annuelles); à la réunion intergouvernementale préparant la Conférence chargée de l'examen de la Convention des Nations Unies relative à un code de conduite des conférences maritimes; à la Conférence elle-même; au Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI chargé de la révision de la Convention sur la saisie conservatoire des navires de mer.

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* *Étude sur les transports maritimes* (publication annuelle); *Bulletin portuaire de la CNUCED* (publication semestrielle); *Bulletin de la CNUCED sur le transport multimodal* (publication annuelle); *Bulletin TRAINMAR* (publication semestrielle); *Catalogue TRAINMAR* (publication annuelle);
- b) *Publications non périodiques.* Développement viable des services de transport; progrès techniques et leurs répercussions économiques sur les ports; conditions du développement des consortiums d'exploitation de conteneurs et des sociétés de location-vente de conteneurs dans les pays en développement; services logistiques à valeur ajoutée que des entrepreneurs de transports des pays en développement seraient susceptibles d'assurer, et conditions de desserte; aspects juridiques de la

location-vente de navires dans les pays en développement; coopération économique entre pays en développement dans le domaine des services de transports maritimes; conseils de chargeurs; modifications institutionnelles dans les ports; aspects économiques de la protection de l'environnement dans les ports; bilan de la mise en place d'opérations sous-régionales de transport multimodal, avec la réglementation et les modalités administratives correspondantes; normes minimales volontaires applicables aux opérations de transport multimodal; aspects juridiques de la privatisation et de la mise en exploitation commerciale des ports; inventaire et évaluation des législations nationales en vigueur régissant le transport multimodal; étude annuelle de préféabilité sur l'acquisition de navires; et rapport annuel d'activité sur les réseaux TRAINMAR;

- c) *Supports techniques.* Information et manuel d'utilisation du Système d'information avancée sur les marchandises; matériel didactique sur la commercialisation des services portuaires; matériel didactique sur l'informatique dans les terminaux à conteneurs; monographie sur la gestion des ports (publication annuelle); photocopiés de journées d'étude sur le transport multimodal à courte distance; actualisation du progiciel Multiship Model II; programmes de formation sur les chartes-parties, en Asie occidentale et en Afrique; huit séries (annuelles) de photocopiés de formation sur le commerce maritime.

4. *Supports et services d'information*

- a) *Brochures, plaquettes.* Plaquette de présentation des réseaux TRAINMAR;
- b) *Expositions et autres supports visuels.* Jeux de présentations sur ordinateur des réseaux TRAINMAR, à utiliser dans les pays et lors des conférences (quatre jeux);
- c) *Visites guidées, conférences et séminaires.* Élaboration de conférences d'appui aux établissements de formation et universitaires, notamment l'Université maritime mondiale.

5. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Conseils à des pays en développement sur l'application de la Convention des Nations Unies relative à un code de conduite des conférences maritimes, des Règles de Hambourg et d'autres instruments juridiques relatifs aux transports maritimes adoptés sous les auspices des Nations Unies, ainsi qu'à l'appui des centres et réseaux TRAINMAR, en vue de l'élaboration et du suivi de stratégies de coopération internationale pour la formation à la gestion des transports maritimes;
- b) *Formation collective.* Organisation de stages de formation et appui à des stages, portant sur les domaines suivants : développement et gestion des ports; transport multimodal (deux séminaires et deux journées d'étude par an); législation maritime (un stage de deux semaines sur les chartes-parties par an); et, dans le cadre du programme TRAINMAR, formation de cadres d'établissements de formation et de responsables de la valorisation des ressources humaines. Parmi les activités relevant du programme TRAINMAR, il faut noter aussi la coordination de la formation collective assurée par le personnel de contrepartie aux échelons local et régional;
- c) *Projets locaux.* Concours à des projets locaux, en vue d'améliorer les résultats des activités portuaires dans des pays en développement, de développer les services de transports maritimes et multimodaux, de contribuer à l'harmonisation et à la modernisation de la législation des affaires maritimes et au développement des activités d'assurance maritime, et de soutenir la valorisation des ressources humaines;
- d) Collecte de fonds visant à poursuivre et élargir la mise en service du Système d'information avancée sur les marchandises et à soutenir le programme TRAINMAR.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Il y aura toujours coordination étroite avec d'autres organismes des Nations Unies, dont l'OMI, l'OIT, la Banque mondiale et les commissions régionales, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales représentant le secteur privé et les institutions affiliées aux réseaux TRAINMAR. On veillera particulièrement à coopérer étroitement avec les milieux professionnels et universitaires dans l'exécution du programme de travail.

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Postes

- 10A.99 Ce sous-programme nécessite 17 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 8 postes d'agent des services généraux, soit une diminution nette d'un poste d'administrateur qui tient aux transferts suivants : 1 poste P-3 de la Gestion des données transféré à ce sous-programme et 2 postes P-4 transférés au sous-programme Efficacité commerciale.

Consultants et experts

- 10A.100 Le montant prévu (72 700 dollars) doit servir à rémunérer des services de consultants dans les domaines ci-après : information spécialisée sur les marchandises; apports techniques aux études de faisabilité sur l'acquisition des navires; libéralisation des services de transports maritimes dans les pays en transition; protection de l'environnement dans les ports; aspects juridiques de la location-vente de navires; matériel didactique spécialisé.

Voyages

- 10A.101 Les ressources demandées, soit 85 900 dollars, sont destinées à financer les déplacements en mission d'enquête; ceux du personnel du Greffe; les voyages nécessités par les études de pré-faisabilité sur l'acquisition de navires; la représentation et la participation à des réunions internationales (Organisation internationale de normalisation, OMI); les missions de consultation et de coordination du programme TRAINMAR; les consultations avec d'autres organes internationaux compétents en matière de transports maritimes; et la participation à des réunions en vue de la mise en oeuvre de programmes régionaux de transports et de communications en Afrique et en Asie.

Services contractuels

- 10A.102 On prévoit un montant de 30 600 dollars pour l'impression de l'*Étude sur les transports maritimes* (publication annuelle).

 Sous-programme 6
 Assurances

Tableau 10A.41

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	845,0	1 105,3	—	—	1 105,3	73,2	1 178,5
Consultants et experts	32,1	72,6	—	—	72,6	4,5	77,1
Voyages	14,2	23,7	—	—	23,7	1,3	25,0
Total	891,3	1 201,6	—	—	1 201,6	79,0	1 280,6

Tableau 10A.41 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	52,0	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	400,0	—	c) Projets opérationnels :	—
	—	—	PNUD	—
	—	—	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	—
Total	452,0	—		—
Total 1) et 2)	1 343,3	1 201,6		1 280,6

Tableau 10A.42

Postes nécessaires

Programme : Assurances

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	2	2	—	—	—	—	2	2
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	4	4	—	—	—	—	4	4
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Total général	5	5	—	—	—	—	5	5

- 10A.103 Le sous-programme a pour objet d'aider le secteur des assurances des pays en développement à combler les lacunes du marché et à faire face à l'évolution de la situation. Il s'agira essentiellement d'accroître la compétitivité des marchés, de mieux faire connaître les différentes formules d'assurance et de renforcer la transparence des marchés. On s'efforcera d'améliorer les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que les pratiques commerciales. On élaborera des dispositions-cadres afin de protéger les clients des compagnies d'assurance et de leur offrir des services d'assurance appropriés et compétitifs. Cette action sera menée grâce à des études analytiques visant à définir des politiques qui puissent faire l'objet d'un consensus et être mises en oeuvre dans le cadre de la coopération technique et des services consultatifs fournis aux gouvernements et au secteur des assurances.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rédaction d'un rapport à l'intention du Conseil du commerce et du développement; de rapports destinés au Comité permanent du développement des secteurs de services (assurances), touchant la fiabilité à long terme des compagnies d'assurance, l'assurance garantie pour les mécanismes de crédit accessibles aux petites et moyennes entreprises, l'assurance-vie et l'assurance à long terme, l'application aux assurances de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation du programme de travail;
- b) *Groupe spécial d'experts* sur l'assurance-vie et l'assurance à long terme.

2. Publications

- a) *Publications périodiques.* Étude statistique sur les opérations d'assurance et de réassurance dans les pays en développement; étude de l'évolution du marché de l'assurance et de la réassurance dans ces pays;
- b) *Publications non périodiques.* Publications concernant les sujets suivants : contribution du secteur des assurances à l'amélioration de l'efficacité commerciale; assurance responsabilité contre les dommages causés à l'environnement; coopération internationale visant à garantir la solvabilité des assureurs ainsi que leur fiabilité à long terme et à éviter les fraudes; fourniture et courtage de services d'assurance;
- c) *Supports techniques.* Bases de données sur les assurances agricoles, les plans d'assurance contre les dégâts causés par des catastrophes et les statistiques des assurances.

3. Supports et services d'information

- a) *Brochures, plaquettes.* Fiches sur les polices d'assurance;
- b) *Démonstrations et autres supports audio-visuels.* Établissement de supports audio-visuels sur les plans d'assurance.

4. Activités opérationnelles

Services consultatifs. On aidera les gouvernements à réaliser des études par pays ou par secteur et on leur fournira des conseils sur les mesures susceptibles de renforcer le secteur des assurances dans leur pays.

5. Coordination, harmonisation et liaison

Les activités seront menées en étroite collaboration avec les commissions régionales et les autres organismes compétents.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.104 Les montants prévus au titre de ce sous-programme financeraient 4 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux.

Consultants et experts

- 10A.105 Le montant prévu (72 600 dollars) comprend 31 200 dollars pour la réalisation d'études et de rapports spécialisés et 41 400 dollars qui permettront de réunir un groupe spécial d'experts.

Voyages

- 10A.106 Le montant prévu (23 700 dollars) doit permettre d'organiser des consultations avec les gouvernements, d'autres organisations internationales et régionales et le secteur privé, d'aider les gouvernements à réaliser des études par pays et par secteur et de faire des recherches sur les polices d'assurance et les mesures ayant une incidence sur le secteur des assurances.

Programme 15
 Pays les moins avancés, pays sans littoral
 en développement, pays insulaires
 en développement, et programmes spéciaux

- 10A.107 On intensifiera les efforts déployés aux niveaux national et international afin de favoriser l'application et de poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. En outre, le sous-programme permettra d'assurer le suivi des recommandations formulées à la réunion de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours (1995) et contribuera à l'application des recommandations formulées conformément aux décisions prises au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenus en 1995.
- 10A.108 L'objet du programme de travail concernant les pays sans littoral en développement est de favoriser l'application de mesures précises pour faire face aux besoins et problèmes particuliers de ces pays, qui ont été reconnus par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et qui sont pris en considération dans le Programme d'action pour les années 90 et dans l'Engagement de Cartagena.
- 10A.109 Dans le cas des pays insulaires en développement, il s'agit de promouvoir des politiques du développement appropriées afin d'aider ces pays à surmonter leurs difficultés particulières, compte tenu notamment du Programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement, de la Déclaration de la Barbade et de la résolution 49/100 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, sur les mesures précises en faveur des pays insulaires en développement.
- 10A.110 Le programme spécial d'assistance au peuple palestinien ne portera pas uniquement sur l'élaboration d'une stratégie à long terme visant à assurer la croissance et le développement durables de l'économie palestinienne : il aura également pour objet de renforcer les capacités du peuple palestinien à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et identifiera les domaines dans lesquels il serait possible de renforcer les liens économiques entre le peuple palestinien et ses partenaires commerciaux dans la région et au-delà.

10A.111 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Pays les moins avancés	70,7	27,0
Sous-programme 2		
Pays sans littoral en développement, pays insulaires en développement et programmes spéciaux . .	29,3	73,0
Total	100,0	100,0

10A.112 L'Assemblée générale a affecté un ordre de priorité élevé au sous-programme 1.

Sous-programme 1
 Pays les moins avancés

Tableau 10A.43

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	4 148,8	5 971,2	—	—	5 971,2	392,1	6 363,3
Consultants et experts	197,9	195,5	—	—	195,5	11,6	207,1
Voyages	86,4	180,9	—	—	180,9	9,2	190,1
Services contractuels	29,1	101,6	—	—	101,6	5,1	106,7
Total	4 462,2	6 449,2	—	—	6 449,2	418,0	6 867,2

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1996-1997</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	
	130,0	45,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	45,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	718,0	250,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	250,0
	288,0	100,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	100,0
Total	1 136,0	395,0		395,0
Total 1) et 2)	5 598,2	6 844,2		7 262,2

Tableau 10A.44

Postes nécessaires
Programme : Pays les moins avancés

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	4	4	—	—	—	—	4	4
P-4/3	8	8	—	—	—	—	8	8
P-2/1	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	17	17	—	—	—	—	17	17
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	10	10	—	—	—	—	10	10
Total	10	10	—	—	—	—	10	10
Total général	27	27	—	—	—	—	27	27

- 10A.113 Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme sera axé sur l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et comprendra : des activités d'appui à un programme élargi de coopération technique aux niveaux national, régional et sous-régional; une analyse et une évaluation des incidences de l'Acte final des négociations d'Uruguay sur chacun des pays les moins avancés et de la suite donnée aux dispositions de l'Engagement de Cartagena qui ont trait à ces pays, en particulier un examen et une analyse des besoins en ressources supplémentaires et autres besoins que lesdits pays éprouvent du fait de l'évolution imprévue de la situation économique mondiale.

Activités

 1. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports au Conseil du commerce et du développement et à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action (annuels); et rapport au Conseil du commerce et du développement sur des questions précises concernant les pays les moins avancés (annuel);
- b) *Services fonctionnels.* Réunion des ministres des pays les moins avancés (annuelle);
- c) *Groupes spéciaux d'experts.* Réunions sur les réformes du secteur financier, les réformes de la politique commerciale dans les pays les moins avancés, le rôle des organisations non gouvernementales dans le développement de ces pays et l'efficacité de l'aide dans les pays en question.

 2. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Rapport sur les pays les moins avancés (annuel);
- b) *Publications non périodiques.* Documents d'information sur les progrès réalisés par chacun des pays les moins avancés dans l'application du Programme d'action; études sur les sujets suivants : réformes du secteur financier et de la politique commerciale dans les pays les moins avancés; analyse des progrès réalisés au niveau national dans l'application des résultats des négociations d'Uruguay;

modèles économiques prévisionnels de certains pays; les femmes et le développement; perspectives en matière d'assistance et besoins en capitaux des pays les moins avancés; rôle des organisations non gouvernementales dans les pays les moins avancés; efficacité de l'aide dans ces pays;

- c) *Supports techniques.* Collecte et évaluation des données nécessaires à l'établissement et à la mise à jour d'indicateurs de résultats; compilation des données de base à l'intention des pays les moins avancés; réalisation d'études, de documents analytiques et de documents de réflexion pour les réunions techniques, notamment les tables rondes, les groupes consultatifs et le Comité de la planification du développement; réalisation de copublications avec les commissions régionales et d'autres organismes.

3. *Supports et services d'information*

Dans le cadre du Programme d'action, contributions à diverses publications, plaquettes, notes d'information, manifestations spéciales, conférences, séminaires et exposés sur des questions concernant les pays les moins avancés.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Des missions consultatives seront entreprises en ce qui concerne divers aspects de la formulation et de la mise en application de mesures de politique générale énoncées dans le Programme d'action ainsi que la préparation et l'évaluation de projets et programmes de coopération technique connexes;
- b) *Formation collective.* Organisation et animation — en collaboration avec d'autres institutions aux niveaux national, sous-régional et régional — de présentations dans le cadre de stages, de journées de formation et de séminaires qui se tiendront dans les pays les moins avancés;
- c) *Projets opérationnels.* Élaboration et mise en oeuvre de projets et programmes de coopération technique aux niveaux national, sous-régional et régional dans les pays les moins avancés.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

En tant que centre de liaison du système des Nations Unies pour le suivi de l'application du Programme d'action à l'échelon mondial, la CNUCED coordonne et programme ses activités avec les commissions régionales et d'autres organismes intéressés à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, et s'appuie sur les vastes capacités du système pour étudier et analyser la situation sociale et économique des pays les moins avancés. Elle fournit des services fonctionnels au mécanisme du Comité administratif de coordination sur des questions concernant les pays les moins avancés; participe aux tables rondes du PNUD et aux réunions de groupes consultatifs de la Banque mondiale, aux réunions du Club de Paris consacrées à la dette des pays les moins avancés et aux réunions portant sur un groupe de questions qui ont lieu tous les deux ans aux échelons régional et sous-régional; aide les pays les moins avancés à tenir des consultations entre eux sur des questions d'intérêt commun dans le cadre de l'application du Programme d'action; contribue aux travaux du Comité de la planification du développement portant sur l'établissement de critères à appliquer pour l'identification des pays les moins avancés.

Postes

- 10A.114 Le montant prévu pour ce sous-programme permettrait de financer 17 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux.

Consultants et experts

- 10A.115 Le montant prévu (195 500 dollars) comprend 120 500 dollars pour la réalisation d'études et de rapports spécialisés et 75 000 dollars qui permettront de réunir un groupe spécial d'experts.

Voyages

- 10A.116 Le montant prévu (180 900 dollars) permettrait de financer des missions consultatives et d'établissement des faits dans le cadre de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action; des missions auprès des donateurs, des commissions régionales et des organisations internationales, notamment des

institutions financières et des banques régionales de développement; la participation aux réunions du Club de Paris.

Services contractuels

10A.117 Le montant demandé (101 600 dollars) correspond à la réalisation de la publication annuelle *Rapport sur les pays les moins avancés*.

Sous-programme 2
Pays sans littoral en développement,
pays insulaires en développement
et programmes spéciaux

Tableau 10A.45

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 782,5	2 437,0	—	—	2 437,0	161,6	2 598,6
Autres dépenses de personnel	—	66,8	—	—	66,8	2,2	69,0
Consultants et experts	126,5	93,2	—	—	93,2	4,9	98,1
Voyages	17,7	85,2	(8,6)	(10,0)	76,6	4,1	80,7
Total	1 926,7	2 682,2	(8,6)	(0,3)	2 673,6	172,8	2 846,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif			1996-1997 Montant estimatif
i) Des organismes des Nations Unies	—	—			—
ii) Des activités extrabudgétaires	309,0	123,0			123,0
b) Activités de fond	—	—			—
c) Projets opérationnels :					
PNUD	1 312,0	250,0			250,0
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	1 060,0	700,0			700,0
Total	2 681,0	1 073,0			1 073,0
Total 1) et 2)	4 607,7	3 755,2			3 919,4

Tableau 10A.46

Postes nécessaires

*Programme : Pays sans littoral en développement,
pays insulaires en développement et programmes spéciaux*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	5	5	—	—	—	—	5	5
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	8	8	—	—	—	—	8	8
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	3	3	—	—	—	—	3	3
Total général	11	11	—	—	—	—	11	11

A. Pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires

Pays en développement sans littoral

10A.118 Dans le cadre des activités menées au titre de cet élément, il s'agira d'évaluer périodiquement l'application des mesures prises pour faire face aux besoins et problèmes propres aux pays en développement sans littoral; de formuler des politiques et d'élaborer des mesures propres, à l'échelle nationale et sous-régionale, à rationaliser les procédures de transit et améliorer la gestion et l'efficacité du transit, soit dans les ports, soit par voie ferrée ou routière, soit encore par voie d'eau intérieure; et d'oeuvrer en faveur de la mise en place d'un cadre juridique permettant de réglementer le transit, de restructurer l'économie des pays sans littoral de manière qu'ils puissent surmonter les problèmes qui se posent à eux du fait de leur enclavement, d'améliorer l'entretien des installations de transit, de renforcer les capacités institutionnelles et d'encourager la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du transit. Le champ d'action sera étendu aux nouveaux pays en développement sans littoral d'Asie centrale, ainsi qu'à l'Éthiopie et aux pays de transit voisins.

Pays en développement insulaires

10A.119 Dans le cadre des activités menées au titre de cet élément, il s'agira d'évaluer périodiquement l'application des mesures prises pour faire face aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement insulaires, et notamment d'examiner leur situation socio-économique ainsi que de formuler des politiques et dégager des mesures susceptibles, à l'échelle nationale et sous-régionale, de les aider à surmonter les principaux obstacles qui entravent leurs efforts de développement. Le champ d'action sera étendu de sorte que la CNUCED puisse participer à l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports à l'Assemblée générale sur l'état d'avancement d'activités données se rapportant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement insulaires et des pays en développement sans littoral; rapport destiné à la réunion que le Groupe intergouvernemental d'experts des pays en développement insulaires doit tenir avec les représentants des pays donateurs et des institutions financières et institutions de développement; rapport destiné à la réunion que le Groupe intergouvernemental d'experts des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit doit tenir avec les représentants des pays donateurs et des institutions financières et institutions de développement.

2. Publications

Publications non périodiques. Rapports destinés aux réunions des groupes intergouvernementaux d'experts des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires; rapport sur les problèmes propres aux pays en développement sans littoral d'Asie centrale; rapport sur les problèmes relatifs au transit dans la corne de l'Afrique (Éthiopie et pays de transit voisins); rapport sur les accords de coopération régionale entre petits États insulaires en développement, dans le cadre du Programme d'action de la Barbade; rapport sur certains problèmes qui se posent dans différentes régions et sous-régions en matière de transit; rapport sur les débouchés commerciaux des petits États insulaires en développement; et rapport sur les problèmes qui se posent aux petits États insulaires en développement en matière de transport.

3. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Mise en oeuvre de politiques et mesures destinées à améliorer le transport des marchandises en transit; mise en oeuvre de politiques et mesures — faisant appel notamment à la coopération régionale — susceptibles de lever les obstacles qui s'opposent à l'essor des petits États insulaires en développement;
- b) *Formation de groupe.* Organisation — notamment en coopération avec d'autres organismes, à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale — de stages de formation dans les pays les moins avancés et participation à ces stages par la présentation de communications;
- c) *Projets opérationnels.* Mise au point et exécution de projets et programmes de coopération technique à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale dans les pays les moins avancés.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.120 Pour exécuter cet élément du sous-programme, les effectifs devraient se composer de 6 administrateurs (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 1 P-2) et de 2 agents des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 10A.121 Les ressources demandées à cette rubrique, d'un montant estimatif de 66 800 dollars, permettraient de recruter du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) en période de surcroît de travail.

Consultants et experts

- 10A.122 Le montant demandé à cette rubrique (35 900 dollars) permettrait de s'assurer les services de consultants en vue de l'élaboration d'études et rapports spécialisés concernant les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires.

Voyages

- 10A.123 Le montant demandé à cette rubrique (47 200 dollars) devrait couvrir les frais relatifs aux missions envoyées auprès des commissions régionales, des institutions financières internationales et des banques régionales de développement.

B. Programmes spéciaux
(Assistance au peuple palestinien)

- 10A.124 Comme auparavant, les activités qui seront menées au titre de cet élément du sous-programme porteront sur le suivi de l'action des pouvoirs publics et la recherche concernant des questions économiques précises, de manière à dégager et analyser leurs incidences sur l'économie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Compte tenu de la Déclaration de principes et des arrangements ultérieurement conclus entre Israël et l'OLP, l'accent portera sur les activités susceptibles de renforcer les capacités palestiniennes en matière de formulation et d'exécution de politiques relatives aux domaines prioritaires qui relèvent de la compétence de l'Autorité palestinienne.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport au Conseil du commerce et du développement sur l'assistance au peuple palestinien.

2. *Publications*

Publications non périodiques. La place de la Palestine dans l'économie mondiale en gestation : enjeux et possibilités de coopération dans le domaine des échanges commerciaux et des services connexes.

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Activités de coopération technique destinées à appuyer les échanges commerciaux palestiniens et les secteurs connexes, grâce, notamment, à des apports d'ordre fonctionnel et technique concernant en particulier les politiques et mesures appropriées, le cadre juridique et institutionnel régissant l'investissement et l'activité commerciale, la mobilisation des ressources et la gestion des flux financiers;
- b) *Formation de groupe.* Programmes et ateliers de formation sur les échanges commerciaux et la gestion des ressources;
- c) *Projets opérationnels.* Formulation de projets de coopération technique dans des domaines précis.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.125 Pour exécuter cet élément du sous-programme, les effectifs devraient se composer de deux administrateurs (1 P-5 et 1 P-4) et d'un agent des services généraux.

Consultants et experts

- 10A.126 Le montant demandé à cette rubrique (57 300 dollars) permettrait de s'assurer les services de consultants dans les domaines suivants : travaux de recherche sur l'économie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en vue de l'élaboration d'un rapport sur l'évolution de l'économie palestinienne; échanges commerciaux et coopération économique internationale et interrégionale; renforcement des institutions nécessaires au développement économique.

Voyages

- 10A.127 Le montant demandé à cette rubrique (29 400 dollars) permettrait de financer des missions consultatives et missions d'enquête chargées d'examiner les questions se rapportant au développement et à la croissance durable de l'économie palestinienne.

Programme 17
 Science et technique
 au service du développement

10A.128 Le programme 17 vise essentiellement à renforcer les moyens dont disposent les États membres, notamment les pays en développement, pour gérer le progrès scientifique et technique dans le cadre de la réalisation des objectifs du développement durable. Comme auparavant, les activités qui seront menées au cours de l'exercice biennal 1996-1997 comprendront, d'une part, l'examen et l'analyse des politiques en matière de science et de technique ainsi que des faits nouveaux ayant une incidence sur le développement, et, de l'autre, la formulation de recommandations à ce sujet.

10A.129 L'attention portera tout particulièrement sur les besoins des pays les moins avancés et l'orientation des politiques susceptibles d'atténuer les obstacles que ces pays rencontrent au niveau de l'acquisition de techniques étrangères et du renforcement des capacités techniques.

10A.130 Les ressources se répartiraient comme suit entre les sous-programmes :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Renforcement des capacités endogènes et mobilisation des ressources	29,1	60,0
Sous-programme 2		
Système d'évaluation des technologies de pointe et services d'information	14,5	30,0
Sous-programme 3		
Investissement et technologie	56,4	10,0
Total	100,0	100,0

10A.131 L'Assemblée générale a décidé d'accorder la priorité aux sous-programmes 1 et 3.

Tableau 10A.47

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	5 547,9	5 783,0	522,8	11,1	6 305,8	416,2	6 722,0
Autres dépenses de personnel	0,9	20,4	—	—	20,4	0,9	21,3
Consultants et experts	261,1	179,5	(3,9)	(2,9)	175,6	8,1	183,7
Voyages	131,3	64,8	—	—	64,8	3,3	68,1
Services contractuels	70,1	48,3	—	—	48,3	2,5	50,8
Frais généraux de fonctionnement	0,3	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	0,1	—	—	—	—	—	—
Matériel	0,6	—	—	—	—	—	—
Total	6 012,3	6 096,0	518,9	8,5	6 614,9	431,0	7 045,9

Tableau 10A.47 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	100,1	66,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	65,0
	10,2	7,0	b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques spéciales au service du développement	—
	195,0	50,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	50,0
	567,0	450,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	450,0
Total	872,3	573,0		565,0
Total 1) et 2)	6 884,6	6 669,0		7 610,9

Tableau 10A.48

Postes nécessaires

Programme : Science et technique au service du développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	1	—	—	—	—	—	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	8	8	—	—	—	—	8	8
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	16	17	—	—	—	—	16	17
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	9	10	—	—	—	—	9	10
Total	10	11	—	—	—	—	10	11
Total général	26	28	—	—	—	—	26	28

Sous-programme 1
Renforcement des capacités endogènes
et mobilisation des ressources

- 10A.132 Les activités menées au cours de la première moitié de la période couverte par le plan à moyen terme ont permis de dégager des données d'expérience et de tirer les enseignements qui s'imposaient, de sorte à prêter conseil aux pays en développement touchant la formulation de politiques susceptibles de renforcer leurs capacités endogènes. Comme auparavant, l'on s'attachera en priorité à renforcer les moyens permettant à ces pays de prendre eux-mêmes des décisions judicieuses concernant l'acquisition, la mise au point, l'application et la diffusion des applications de la science et de la technique au service du développement. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, les activités seront essentiellement axées sur l'examen des politiques en matière de science et de technique et sur l'étude des besoins relatifs au renforcement des capacités nécessaires à la mise au point, l'acquisition et la gestion efficace de technologies et à la mobilisation des ressources humaines et financières à cette fin; sur l'analyse du rôle que jouent les instruments juridiques, notamment la législation relative à la propriété intellectuelle, et l'examen des dispositifs mis en place pour renforcer l'esprit d'entreprise; et, enfin, sur l'examen des modalités de coopération avec les autres organismes des Nations Unies et les institutions de financement en vue d'assurer le suivi des recommandations découlant des travaux menés dans des pays donnés.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Coopération avec les organismes et organisations non gouvernementales et intergouvernementales bailleurs de fonds ainsi qu'avec les banques régionales de développement, en vue de renforcer les dispositifs financiers relatifs à la science et à la technique, notamment par une mise en commun des ressources.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports destinés à la Commission de la science et de la technique au service du développement, portant sur les domaines suivants : techniques d'information; examen des politiques en matière de science et de technique; et techniques écologiquement rationnelles;
- b) *Services fonctionnels.* Service de la troisième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ainsi que des groupes intergouvernementaux d'experts (4);
- c) *Groupes spéciaux d'experts.* Gestion des transferts de technologie au service du renforcement des capacités endogènes dans le cadre du Programme d'action de Vienne et modalités de la coopération, notamment pour ce qui est du financement du renforcement des capacités endogènes.

3. *Publications*

Publications non périodiques. Monographies sur l'expérience acquise par certains pays en matière de gestion de la science et de la technique et renforcement des capacités scientifiques et techniques.

4. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs. Prestation de conseils aux États membres concernant le renforcement des capacités endogènes dans le domaine de la science et de la technique, notamment pour ce qui est des politiques et mesures se rapportant à la prise en compte, à la mise au point et à la diffusion d'applications scientifiques et techniques ainsi qu'à la mise en valeur des ressources humaines.

Sous-programme 2
Système d'évaluation des technologies de pointe
(SEVTEP) et services d'information

- 10A.133 Durant l'exercice à venir, on s'efforcera, dans le cadre de ce sous-programme, de suivre les nouveautés scientifiques et techniques qui ont une incidence sur le développement. Lorsque cela sera possible, on favorisera également la constitution de réseaux d'institutions s'occupant d'évaluation des technologies afin de promouvoir l'échange de données d'expérience entre pays qui se trouvent à divers stades de développement, en tenant compte des travaux effectués sur le sujet au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur. On accordera une attention particulière à l'analyse de données et à l'élaboration d'indicateurs scientifiques et techniques.

Activités

1. Coopération internationale

Relations extérieures. Coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, notamment avec l'Association internationale de prospectives et de prévisions technologiques et l'IAIA (International Association for Impact Assessment).

2. Services fournis aux organes délibérants

Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports à la Commission de la science et de la technique au service du développement sur l'évaluation des technologies (biotechniques et informatique notamment) et sur les indicateurs scientifiques et techniques.

3. Publications

Publications périodiques. *Bulletin trimestriel; Bulletin du SEVTEP* (publication annuelle).

4. Supports et services d'information

Préparation de documentation sur des activités prévues dans le cadre de ce programme et contributions concernant la science et la technique pour des publications des Nations Unies.

5. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Fourniture de conseils aux États membres, en particulier aux pays en développement, sur les stratégies de gestion de l'information et les indicateurs scientifiques et techniques;
- b) *Formation de groupe.* Programmes de formation à la mise au point de services d'appui à l'information, activités d'évaluation de technologies et indicateurs scientifiques et techniques.

6. Coordination, harmonisation et liaison

Le secrétariat continuera à coopérer avec d'autres organismes et institutions au sujet de l'information sur les innovations scientifiques et techniques, notamment celles qui concernent les aspects d'Action 21 se rapportant à la technologie.

Sous-programme 3
Investissement et technologie

- 10A.134 Ce sous-programme restera axé sur l'investissement, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la compétitivité, tous domaines étroitement reliés les uns aux autres. On s'efforcera de mieux faire comprendre comment les aspects écologiques, et en particulier la création et l'emploi de techniques sans danger pour l'environnement, influent sur les investissements et les politiques technologiques des pays et des sociétés privées. Les activités menées jusqu'à présent ont permis d'analyser les flux d'investissements, les flux technologiques et les facteurs les affectant et d'évaluer les stratégies nationales et les initiatives internationales visant à promouvoir l'innovation, le renforcement des capacités technologiques et les flux technologiques liés à l'investissement. En 1996 et 1997, on accordera la priorité aux travaux

suivants : examen des innovations qui affectent les flux technologiques en direction des pays en développement, y compris les modalités permettant de canaliser ces flux; analyse des obstacles et des possibilités en matière de transfert de technologie; étude des moyens de renforcer les mesures prises pour intensifier les flux technologiques, en particulier dans les pays les moins avancés; analyse du rôle de la protection de la propriété intellectuelle dans le transfert de technologie; analyse du rôle que jouent diverses incitations pour stimuler le transfert de technologie; étude des méthodes et mécanismes de promotion de l'esprit d'entreprise et des partenariats entre entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises; analyse de l'impact des nouvelles technologies, y compris les technologies sans danger pour l'environnement sur les modes de production et la compétitivité commerciale.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports au Conseil du commerce et du développement sur divers aspects de la promotion des flux internationaux de technologie, notamment les technologies sans danger pour l'environnement, et à la Commission de la science et de la technologie au service du développement sur divers aspects des sciences et des techniques;
- b) *Groupes spéciaux d'experts.* Réunions sur le transfert de technologie vers les pays en développement et les pays en transition et en provenance de ces pays. Aspects des droits de propriété et du nouvel agenda pour le commerce (ADPIC, pratiques d'autorisation) et promotion de la coopération internationale dans le domaine des sciences et des techniques.

2. Publications

- a) *Publications périodiques.* Tendances et faits nouveaux dans le domaine des sciences et des techniques;
- b) *Publications non périodiques.* Un rapport sur les stratégies de transfert et de développement technologiques portant plus particulièrement sur divers aspects des droits de propriété intellectuelle liés à la promotion du transfert des technologies et des capacités d'innovation; une étude sur les mesures, mécanismes et incitations favorisant l'innovation technologique et le transfert de technologie.

3. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Fourniture de services consultatifs et d'un appui pour la formulation de stratégies, politiques, textes législatifs et règlements visant à encourager le transfert de technologie et l'innovation technique, et avis sur les mécanismes et les mesures permettant de renforcer l'esprit d'entreprise et le partenariat entre entreprises, plus particulièrement pour les petites et les moyennes entreprises;
- b) *Formation de groupe.* Programmes de formation consacrés à la formulation de politiques et de mécanismes qui ont un impact sur l'investissement et les flux technologiques, ainsi qu'aux moyens de mettre en oeuvre les dispositions des accords du cycle d'Uruguay concernant les ADPIC.

4. Coordination, harmonisation et liaison

Les travaux concernant les interactions entre les technologies, l'investissement, le financement, les services et le commerce seront effectués en coopération avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et les commissions régionales; on continuera notamment de participer activement aux travaux des mécanismes de coordination officiels et aux activités communes relatives aux technologies favorisant l'investissement qui pourront être mis sur pied avec d'autres organismes des Nations Unies.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.135 Ce programme comporterait 17 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 11 postes d'agent des services généraux, dont 2 postes supplémentaires transférés : 1 poste de D-2 et 1 poste d'agent

des services généraux du programme «Direction exécutive et administration» afin de renforcer la Division de la science et de la technologie et de diriger son programme de base.

Autres dépenses de personnel

- 10A.136 On estime qu'une assistance temporaire correspondant à 20 400 dollars serait nécessaire pendant les périodes de pointe afin d'assurer les services requis pour les groupes et réunions d'experts sur la science et la technique au service du développement.

Consultants et experts

- 10A.137 Les ressources demandées (175 600 dollars) se répartissent comme suit :

- a) 104 800 dollars pour recruter des consultants qui effectueront les travaux suivants : préparation d'études et de rapports spécialisés sur les problèmes technologiques que posent le transfert, l'acquisition et la mise au point de techniques informatiques et sur les moyens d'améliorer l'accès des pays en développement à ces techniques; élaboration d'un cadre d'étude des politiques scientifiques et technologiques des pays en développement; évaluation de nouvelles technologies et de technologies naissantes et analyse de l'impact de ces technologies sur le développement et le commerce des pays en développement, dans le contexte des stratégies et méthodes d'action gouvernementale et notamment de l'incitation à l'innovation technologique et au transfert de technologie; protection de la propriété intellectuelle dans le domaine des nouvelles technologies et analyse de l'incidence d'une telle démarche pour les pays en développement. Les compétences nécessaires relèvent de domaines tels que les biotechnologies, la biodiversité et l'informatique;
- b) 70 800 dollars pour des réunions de groupes d'experts sur les sujets suivants : renforcement de capacités endogènes dans le cadre du programme d'action de Vienne; modalités de la coopération internationale et financement du renforcement des capacités endogènes; mesures permettant de faciliter, d'une part, la constitution de réseaux dans le domaine de l'évaluation des techniques et de la prévision, et, d'autre part, le dialogue sur les prévisions entre entreprises, institutions financières, associations professionnelles et établissements universitaires en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des sciences et des techniques.

Voyages

- 10A.138 Les montants demandés (64 800 dollars) serviront à financer, d'une part, des missions de consultants auprès d'organismes publics nationaux et d'organisations internationales, notamment des institutions financières, qui porteront sur le renforcement des capacités endogènes et, d'autre part, la participation à certaines réunions scientifiques et techniques internationales.

Services contractuels

- 10A.139 Le montant demandé (48 300 dollars) servira à financer le coût de l'impression, à l'extérieur, de publications scientifiques et techniques.

Programme 23

Sociétés transnationales

- 10A.140 Ce programme vise principalement a) à mieux faire comprendre la nature et les incidences juridiques, économiques, sociales et environnementales des activités des sociétés transnationales dans leurs pays d'implantation ainsi qu'au niveau des relations internationales; b) à stimuler la contribution des investissements internationaux et des sociétés transnationales au développement national et à la croissance économique mondiale; c) à renforcer l'aptitude des pays d'implantation, en particulier lorsqu'il s'agit de pays en développement, à traiter avec les sociétés transnationales et à créer un environnement favorable pour les investissements internationaux, le secteur privé et le développement des entreprises.

- 10A.141 Ce programme est mis en oeuvre au niveau régional par des groupes mixtes auxquels participent les commissions régionales et qui coordonnent les activités de la CNUCED dans leurs régions respectives,

notamment dans les domaines de la recherche, de l'information et de la liaison avec les gouvernements de la région.

10A.142 En pourcentage, la répartition des ressources entre les divers sous-programmes serait la suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Stratégies, mesures et arrangements relatifs aux investissements internationaux et aux sociétés transnationales	20,0	10,0
Sous-programme 2		
Renforcement de la contribution des investissements internationaux et des sociétés transnationales au développement	44,0	60,0
Sous-programme 3		
Renforcement de l'aptitude des pays en développement à traiter des questions faisant intervenir les sociétés transnationales et à créer un environnement favorable pour les investissements internationaux et le développement des entreprises	36,0	30,0
Total	100,0	100,0

Tableau 10A.49

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	9 432,7	9 978,7	(43,3)	(0,4)	9 935,4	739,3	10 674,7
Autres dépenses de personnel	178,0	25,5	—	—	25,5	1,3	26,8
Consultants et experts	883,8	905,2	—	—	905,2	64,8	970,0
Voyages	241,4	252,7	—	—	252,7	30,2	282,9
Services contractuels	117,8	84,5	43,3	51,2	127,8	6,6	134,4
Frais généraux de fonctionnement	190,9	—	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	14,4	—	—	—	—	—	—
Matériel	37,8	—	—	—	—	—	—
Total	11 096,8	11 246,6	—	—	11 246,6	842,2	12 088,8

Tableau 10A.49 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	164,2	406,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	377,0
			b) Activités de fond :	
	1 075,3	207,0	i) Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques concernant les sociétés transnationales	—
	5,7	15,0	ii) Fonds d'affectation spéciale pour le groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	—
	—	1 300,0	c) Projets opérationnels :	
	189,0	1 600,0	i) PNUD	1 300,0
			ii) Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	1 600,0
Total	1 434,2	3 528,0		3 277,0
Total 1) et 2)	12 531,0	14 774,6		15 365,8

Tableau 10A.50

Postes nécessaires
Programme : Sociétés transnationales

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	1	1	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	9	9	—	—	—	—	9	9
P-4/3	14	13	—	—	—	—	14	13
P-2/1	5	6	—	—	—	—	5	6
Total	31	32	1	—	—	—	32	32
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	11	11	—	—	—	—	11	11
Total	12	12	—	—	—	—	12	12
Autres catégories								
Agents locaux	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	4	4	—	—	—	—	4	4
Total général	47	48	1	—	—	—	48	48^a

^a Y compris les postes permanents alloués aux groupes communs CNUCED/commissions régionales, comme suit :

- i) Groupe commun CNUCED/CESAP = 1 poste P-5, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (recruté localement);
- ii) Groupe commun CNUCED/CEPALC = 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (recruté localement);
- iii) Groupe commun CNUCED/CEA = 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (recruté localement);
- iv) Groupe commun CNUCED/CESAO = 1 poste P-5 et 1 poste d'agent des services généraux (recruté localement).

Sous-Programme 1
 Politiques, mesures et arrangements concernant
 les investissements internationaux et les sociétés
 transnationales

10A.143 En 1994 et 1995, les activités et les ressources de ce sous-programme ont été modifiées en raison d'une interruption du travail effectué par la Commission sur un code de conduite des sociétés transnationales, et de la restructuration des activités de l'ONU dans les domaines économique et social.

10A.144 En 1996-1997, le principal objectif de ce sous-programme sera d'encourager les pays à partager leur expérience des stratégies visant à attirer des investissements étrangers directs en établissant des rapports de pays, en diffusant des informations et en organisant des séminaires et tables rondes auxquels le secteur privé sera invité à participer. On examinera les différents systèmes nationaux d'information sur les investissements étrangers directs en vue d'encourager les gouvernements à les harmoniser et d'améliorer leur capacité à collecter et à analyser des renseignements sur les investissements étrangers directs.

- 10A.145 Le groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication continuera à examiner les normes internationales de comptabilité et leur applicabilité au niveau national afin d'encourager une plus grande harmonisation des normes de comptabilité et de publication et de répondre aux besoins des utilisateurs en information financière.
- 10A.146 Les groupes communs CNUCED/commissions régionales contribueront aux travaux de ce sous-programme, et plus particulièrement aux travaux entrepris pour encourager les pays à partager leur expérience des stratégies visant à attirer des investissements étrangers directs en établissant des rapports de pays, en diffusant des informations et en organisant des séminaires et tables rondes auxquels participera le secteur privé. Lorsque la CNUCED reprendra le programme sur les sociétés transnationales, le groupe commun CNUCED/CEE fusionnera avec le secrétariat de la CNUCED et les ressources qui lui sont affectées seront allouées à la Division des sociétés transnationales et de l'investissement.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Pour faciliter la recherche d'un consensus sur les échanges de données d'expérience entre les pays, promouvoir les arrangements bilatéraux, multilatéraux et régionaux relatifs aux investissements étrangers directs, aider la Commission dans ces domaines et faciliter l'harmonisation du système d'information sur les investissements étrangers directs, il faudra poursuivre les relations extérieures, y compris celles des groupes communs, en maintenant la liaison avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les sociétés transnationales et les organisations internationales, notamment l'Union européenne, l'ASEAN, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'OCDE, la BERD, le Comité international de la normalisation de la comptabilité, la Fédération internationale d'experts-comptables et la Fédération des experts-comptables européens.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports à la Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales, au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et à la Commission du développement durable sur la comptabilité et la publication de l'information comptable au niveau international (tendances et problèmes) (2), les pratiques actuelles de tarification des transferts (1) et la comptabilité environnementale (1);
- b) *Services organiques.* Conférence des ministres africains responsables de la coopération économique et du commerce, Conférence des ministres africains et des finances (Groupe commun CNUCED/CEA);
- c) *Groupes spéciaux d'experts (3).* Harmonisation des systèmes d'information sur les investissements financiers directs; tarification des transferts et pratiques comptables; comptabilité environnementale.

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Analyse de problèmes de comptabilité internationale et d'information comptable (2); *Transnational Focus* (Groupe commun CNUCED/CEA) (2);
- b) *Publications non périodiques.* Manuel sur la collecte, l'analyse et la comparaison de statistiques sur l'investissement étranger direct (méthodologie) et textes législatifs et règlements nationaux (2).

4. *Supports et services d'information*

Imprimés et brochures. Brochure sur les normes internationales de comptabilité et d'information comptable; bulletin mensuel sur les législations nationales dans le domaine de l'investissement étranger direct; documentation sur les principes, les normes et les meilleures pratiques internationales concernant la protection de l'environnement, la prévention des accidents du travail et les problèmes soulevés par la transnationalisation croissante de l'activité économique.

5. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs*. Fourniture de conseils sur les instruments politiques à mettre en place pour élaborer et appliquer des arrangements et des accords bilatéraux, régionaux et internationaux, harmoniser les systèmes d'information sur les investissements étrangers directs, et réaliser des études sur l'expérience des pays et les normes de comptabilité et d'informations comptables;
- b) *Formation de groupe*. Séminaires et ateliers sur les fonctions et l'impact des arrangements internationaux, régionaux et bilatéraux; études sur l'expérience des pays; harmonisation des systèmes d'information sur les investissements étrangers directs; prise en compte dans les politiques nationales des méthodes de gestion assurant un développement durable; renforcement des stratégies nationales de développement durable concernant les sociétés transnationales.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination de projets communs de recherche et de coopération technique effectués en collaboration avec la Banque mondiale, l'OIT, le PNUD, le PNUE et l'OMC afin de renforcer les efforts déployés dans le domaine de ce sous-programme.

Sous-programme 2
Moyens d'accroître la contribution de
l'investissement international et
des sociétés transnationales
au développement

- 10A.147 Pendant l'exercice biennal 1994-1995, les activités menées au titre de ce sous-programme ont été modifiées à la suite de la décision prise par la Commission d'arrêter les travaux relatifs aux sanctions contre l'Afrique du Sud, et de la restructuration des activités de l'Organisation dans les domaines économique et social.
- 10A.148 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, on mènera au titre de ce sous-programme les travaux de recherche et d'analyse suivants : analyse annuelle des principales questions touchant l'investissement étranger direct; enquêtes sur les courants d'investissements étrangers directs, les actions et autres variables dans l'ensemble du monde; étude du rôle de l'investissement étranger direct dans la production, le traitement et l'exportation dans certaines économies nationales et dans les grands secteurs, et de certains aspects de l'impact économique, écologique, social et culturel des sociétés transnationales. On poursuivra les travaux sur le rôle des sociétés transnationales dans les transferts de technologies, les petites et moyennes entreprises et l'investissement étranger direct, et les industries de service.
- 10A.149 Les groupes communs créés auprès des commissions régionales contribueront aux travaux du sous-programme, en particulier à l'analyse annuelle des données et des tendances concernant l'investissement étranger direct, en contribuant à l'établissement des séries de rapports mondiaux sur les investissements, ainsi qu'à la collecte de données sur les investissements étrangers directs et d'informations sur les législations et règlements, de même que sur les contrats et dispositions de telle ou telle société transnationale.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison et coopération avec les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les associations commerciales nationales et internationales, les syndicats et les milieux universitaires qui s'occupent de questions ayant trait aux sociétés transnationales et à l'investissement étranger direct; et avec l'OCDE, l'Union européenne, l'ANASE, l'ALENA et la Chambre de commerce internationale; et rapports avec les sociétés transnationales, y compris sur les problèmes soulevés par l'exécution du programme Action 21.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports à présenter à la Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales : le *World Investment Report* (2); rapports sur les tendances et politiques mondiales en matière d'investissement (2); les expériences régionales en ce qui concerne l'investissement étranger direct dans le cadre des sociétés et du commerce transnationaux (1); les expériences régionales en ce qui concerne l'investissement étranger direct compte tenu de la concurrence (1);
- b) *Groupes spéciaux d'experts.* Études sur les sociétés transnationales et la concurrence (2); et les futurs domaines d'élargissement de l'investissement étranger direct (2).

3. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* *Transnational Corporations Journal* (6); Résumé du *World Investment Report* (2); Série régionale du *World Investment Directory* (4); *Current Studies*, série A;
- b) *Publications non périodiques.* Les petites et moyennes entreprises et la compétitivité; les sociétés transnationales et la restructuration industrielle; la possibilité de commercialisation internationale des services de consultants; la possibilité de commercialisation internationale des services de télécommunication; l'investissement étranger direct dans le secteur des services des pays en transition d'Europe centrale et orientale; et l'impact de l'investissement étranger direct sur l'implantation géographique de l'activité économique.

4. *Supports et services d'information*

- a) *Brochures et plaquettes.* Brochure sur les activités de recherche et d'analyse des politiques; dépliants sur des études techniques; et directives, manuels et programmes d'études sur certaines questions concernant les sociétés transnationales;
- b) *Communiqués de presse* sur certaines études techniques et conférences de presse.

5. *Activités opérationnelles*

Formation de groupe. Réunions de travail et séminaires organisés à l'intention de responsables gouvernementaux dans le cadre du suivi de certaines études analytiques dans le domaine des sociétés transnationales et des investissements étrangers directs.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination et liaison avec des entités et programmes des Nations Unies et la Banque mondiale.

Sous-programme 3
Renforcement de l'aptitude des pays en développement
à traiter de questions relatives aux sociétés transnationales
et à instaurer un climat favorable à l'investissement
international et au développement des entreprises

- 10A.150 Durant l'exercice biennal 1996-1997, le sous-programme permettra de fournir des services consultatifs, de formation et d'information dont on trouvera le détail sous la rubrique «Activités».
- 10A.151 Les groupes communs créés auprès des commissions régionales contribueront aux travaux du sous-programme, en particulier par la promotion des investissements étrangers directs. En outre, ils aideront les États membres et les institutions régionales dans les questions relatives aux investissements étrangers directs.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*
 - a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports à présenter à la Commission de l'investissement étranger direct et des sociétés transnationales sur les expériences des pays pour ce qui est d'attirer les investissements étrangers directs (2) et l'expérience acquise en matière de coopération technique (2);
 - b) *Groupes spéciaux d'experts.* Examen des expériences des pays pour ce qui est d'attirer les investissements étrangers directs ainsi qu'en matière de politique de promotion des investissements.
2. *Publications*
 - a) *Publications périodiques.* *Transnational Newsletter* (8) et *Newsletter on Entrepreneurship* (2);
 - b) *Publications non périodiques.* Manuel sur l'établissement de monographies de pays; monographies de pays; dispositifs de construction-exploitation-transfert; manuel sur les économies en transition; structuration de dispositifs de coentreprises; commercialisation de la science et de la technique dans les pays en transition; et promotion de l'investissement étranger direct en Afrique (établi par le Groupe commun créé auprès de la CEA);
 - c) *Supports techniques.* Brochure sur le programme de coopération technique (2); fourniture d'informations commerciales et juridiques à l'appui de services consultatifs; et banque de données sur les sociétés transnationales.
3. *Activités opérationnelles*
 - a) *Services consultatifs.* Aider les autorités nationales et les instances d'intégration régionale à formuler, réviser ou harmoniser leurs politiques, législations et réglementations générales ou sectorielles concernant les investissements étrangers et les transferts de technologie de façon à favoriser des apports mutuellement avantageux (rapports destinés à 15 gouvernements et organisations régionales, 4 stages de formation, 4 séminaires); aider les gouvernements à renforcer et rationaliser leurs dispositifs de tri, d'évaluation, de contrôle et de promotion des investissements étrangers (rapports destinés à 8 gouvernements, 4 stages de formation); aider les gouvernements ou le secteur privé à structurer et négocier des accords et transactions avec les sociétés transnationales dans certains secteurs (rapports destinés à 10 gouvernements, 4 stages de formation); et aider à développer les systèmes nationaux d'information sur les sociétés transnationales;

- b) *Formation de groupe.* i) Six stages de formation, séminaires et colloques sur des questions juridiques touchant l'instauration d'un climat favorable aux investissements, la privatisation, les accords de coentreprise, le développement du marché des capitaux, les transferts de technologie, les dispositions budgétaires et financières dans les contrats relatifs aux ressources naturelles, les politiques de protection de la propriété intellectuelle dans les pays en transition et les programmes d'étude pour les établissements d'enseignement supérieur; les questions touchant l'Afrique du Sud, l'environnement et le développement durable; et la création de zones franches dans les pays en transition et les pays en développement. Promouvoir les capacités des petites et moyennes entreprises et faciliter l'établissement de liens avec les sociétés transnationales; ii) des bourses seront octroyées à des fonctionnaires ou à des cadres du secteur privé pour leur permettre de développer leurs compétences dans des domaines tels que l'évaluation des projets, la gestion et la supervision des établissements financiers, le développement du marché des capitaux, et la gestion des sociétés transnationales du tiers monde. Des voyages d'étude seront organisés à l'intention de responsables de pays en développement et de pays en transition pour leur permettre d'échanger des données d'expérience sur des questions telles que la privatisation, les transferts de technologie, la promotion des investissements étrangers directs et la protection de l'environnement.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.152 Les ressources prévues à ce titre permettraient de couvrir 32 postes permanents dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 12 postes permanents dans la catégorie des services généraux, correspondant aux changements ci-après :
- Conversion d'un poste temporaire de la classe D-2 en poste permanent afin d'assurer la continuité de la direction et de l'orientation de la Division des sociétés transnationales et de l'investissement;
 - Regroupement — vu qu'ils se trouvent dans le même lieu d'affectation — des activités et des ressources du Groupe commun créé auprès de la CEE [un poste de la classe P-5, un poste de la catégorie des services généraux (Autres classes)] avec celles du secrétariat de la CNUCED (Division des sociétés transnationales et de l'investissement);
 - Transfert d'un poste de la classe P-3 au sous-programme Privatisation, esprit d'entreprise et compétitivité;
 - Transfert d'un poste de la classe P-2 du sous-programme Ajustement structurel et débouchés commerciaux au programme Sociétés transnationales afin de renforcer les capacités de son service des références.

Autres dépenses de personnel

- 10A.153 Un montant de 25 500 dollars est demandé pour couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire engagé aux périodes de pointe pour l'établissement du *World Investment Report*.

Consultants et experts

- 10A.154 Les crédits demandés à ce titre (905 200 dollars) correspondent aux services de consultants et groupes spéciaux d'experts et se répartissent comme suit :

Sous-programme 1. i) 189 600 dollars pour les services des consultants participant à l'établissement de publications techniques et de rapports sur des questions liées à l'investissement international et aux sociétés transnationales, les normes internationales de comptabilité et de publication et les statistiques sur les investissements étrangers directs; et ii) 61 300 dollars pour les réunions de groupes spéciaux d'experts;

Sous-programme 2. i) 319 000 dollars pour les services des consultants participant à l'établissement des rapports et publications relevant de ce sous-programme; et ii) 115 900 dollars pour les réunions de groupes spéciaux d'experts;

Sous-programme 3. i) 163 500 dollars pour les services des consultants participant à l'établissement des études et rapports techniques relevant de ce sous-programme; et ii) 55 900 dollars pour les réunions de groupes spéciaux d'experts.

Voyages

10A.155 Le montant proposé (252 700 dollars) permettrait de couvrir les frais de voyage suivants :

Sous-programme 1. Participation des groupes communs aux sessions de la Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales; missions du personnel basé à Genève dans le cadre de l'harmonisation des systèmes de rapport sur les investissements étrangers directs; établissement de monographies de pays; et participation à des réunions internationales sur la comptabilité, le droit de l'environnement et les dispositifs bilatéraux, régionaux et internationaux;

Sous-programme 2. Consultations et coordination avec des organisations internationales, en particulier l'ONUDI, l'OCDE, l'Union européenne, la Banque mondiale, le FMI et les commissions régionales, et participation aux conférences et séminaires intéressant le sous-programme.

Sous-programme 3. Missions consultatives liées à la collecte et à l'échange d'informations sur les investissements étrangers directs.

Services contractuels

10A.156 Le montant des crédits (127 800 dollars) demandés à cette rubrique, qui fait apparaître une augmentation de 43 300 dollars, servira à payer l'impression à l'extérieur des publications du programme ainsi que la publication et la distribution de la série *World Investment Report* et du *Transnational Corporations Journal*.

D. Appui aux programmes

Tableau 10A.51

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	9 540,4	11 810,7	(178,0)	(1,5)	11 632,7	391,3	12 024,0
Autres dépenses de personnel	768,5	789,6	107,4	13,6	897,0	46,1	943,1
Consultants et experts	—	20,0	(9,4)	(47,0)	10,6	0,7	11,3
Voyages	95,8	179,9	(128,1)	(71,2)	51,8	2,7	54,5
Services contractuels	98,8	285,9	(125,7)	(43,9)	160,2	8,4	168,6
Frais généraux de fonctionnement	2 473,4	3 125,3	(91,1)	(2,9)	3 034,2	155,4	3 189,6
Fournitures et accessoires	1 312,5	1 435,5	50,0	3,4	1 485,5	76,1	1 561,6
Matériel	883,3	1 486,2	(915,5)	(61,6)	570,7	29,1	599,8
Amélioration des locaux	55,7	—	—	—	—	—	—
Total	15 228,4	19 133,1	(1 290,4)	(6,7)	17 842,7	709,8	18 552,5

Tableau 10A.51 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	800,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	735,0
			b) Activités de fond	—
	1 181,0	2 500,0	c) Projets opérationnels :	
			PNUD	2 000,0
	4 718,0	3 650,0	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	3 650,0
Total	5 899,0	6 950,0		6 385,0
Total 1) et 2)	21 127,4	26 083,1		24 937,5

Tableau 10A.52

Postes nécessaires

Unité administrative : Division des services d'appui aux programmes
et des services de gestion

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	2	—	—	1	1	4	3
P-5	5	5	—	—	2	2	7	7
P-4/3	9	11	—	—	—	1	9	12
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	19	20	—	—	3	4	22	24
Agents des services généraux								
1re classe	3	4	—	—	—	—	3	4
Autres classes	32	29	—	—	12	11	44	40
Total	35	33	—	—	12	11	47	44
Total général	54	53	—	—	15	15	69	68

10A.157 La Division des services d'appui aux programmes et des services de gestion assure les services ci-après au secrétariat de la CNUCED : services de conférence pour toutes les réunions de la CNUCED; administration du personnel et gestion financière; planification des programmes et des ressources, établissement du budget et suivi de l'application; coordination des programmes; services de contrôle interne; coordination, définition et administration des activités de coopération technique; et promotion d'une approche systématique à la coopération technique en ce qui concerne la valorisation des ressources humaines dans le secteur du commerce et des services connexes.

- 10A.158 Les activités comprennent la fourniture d'un appui technique à la neuvième session de la Conférence, aux organes intergouvernementaux du Conseil du commerce et du développement et à la Commission de la science et de la technique au service du développement. La Division est chargée de la coordination interne et de l'organisation du dispositif consultatif pour la gestion et la conduite des réunions et négociations intergouvernementales, y compris l'appui logistique. Elle est également chargée de la gestion du programme de coopération technique de la CNUCED.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10A.159 Pour l'appui au programme, il faudrait 20 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 33 postes de la catégorie des services généraux, soit une diminution nette d'un poste en raison des changements ci-après :
- Transfert d'un poste de la classe D-1 de l'appui aux programmes à la direction exécutive et administration;
 - Transfert d'un poste de la classe P-4, d'un poste de la classe P-3 et d'un poste de la catégorie des services généraux (1re classe) de la direction exécutive et administration à l'appui aux programmes, correspondant au transfert du Groupe de la coopération technique de la direction exécutive et administration à l'appui aux programmes;
 - La suppression de trois postes de la catégorie des services généraux (Autres classes) en raison des progrès techniques.

Autres dépenses de personnel

- 10A.160 Le montant des crédits demandés à ce titre (897 000 dollars) permettrait d'affecter 734 700 dollars au personnel temporaire, dont une augmentation de 107 400 dollars pour les périodes de pointe dues essentiellement aux demandes accrues des organes intergouvernementaux de la CNUCED, le remplacement du personnel en congé de maternité et de maladie, et 162 300 dollars pour payer des heures supplémentaires à l'ensemble du secrétariat de la CNUCED, principalement attribuables au calendrier des réunions intergouvernementales et à la documentation y afférente.

Consultants et experts

- 10A.161 Le montant des crédits demandés (10 600 dollars), qui fait apparaître une diminution de 9 400 dollars, permettrait de couvrir l'évaluation externe de la gestion, de la structure et de l'efficacité du programme.

Voyages

- 10A.162 Le montant des crédits demandés (51 800 dollars), qui fait apparaître une diminution de 128 100 dollars (somme précédemment consacrée aux frais de voyage des représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA assistant aux réunions de la CNUCED) permettrait de couvrir les missions effectuées au Siège pour assister aux débats liés à la planification des programmes et aux questions administratives, budgétaires et relatives au personnel.

Services contractuels

- 10A.163 Le montant des crédits demandés (160 200 dollars), qui fait apparaître une diminution de 125 700 dollars par rapport à 1994-1995, permettrait de couvrir les frais d'impression des documents officiels et des rapports de toutes les réunions de la CNUCED, l'impression de couvertures spéciales pour les publications de la CNUCED et de formulaires administratifs.

Frais généraux de fonctionnement

- 10A.164 Les crédits demandés à cette rubrique (3 034 200 dollars), qui font apparaître une diminution de 91 100 dollars au titre des frais de location et d'entretien, permettraient de couvrir les dépenses suivantes :
- 456 800 dollars pour la location de mobilier et de matériel, essentiellement du matériel de photocopie, et les coûts d'entretien de tout le matériel de bureautique de la CNUCED;

- b) 192 700 dollars pour la location et l'entretien du matériel de traitement des données du secrétariat de la CNUCED;
- c) 2 266 300 dollars pour financer les dépenses de l'ensemble du secrétariat de la CNUCED en matière de communications, y compris les télécommunications internationales, les transmissions par télécopie, les frais de la valise diplomatique et les frais d'affranchissement postal;
- d) 59 200 dollars au titre des frais des réceptions officielles et autres frais de représentation, essentielle-ment liés à la tenue des sessions et des organes intergouvernementaux de la CNUCED;
- e) 79 200 dollars au titre des frais divers, y compris les dépenses de fret.

Fournitures et accessoires

Vue d'ensemble

- 10A.165 Un montant de 1 485 500 dollars est demandé pour toutes les fournitures de bureau de la CNUCED (fournitures nécessaires pour la reproduction, papeterie et articles de bureau, fournitures pour le traitement électronique de l'information et le traitement de texte, livres et fournitures diverses de bibliothèque).
- 10B.1 Géré conjointement par la CNUCED et le GATT en tant qu'associés égaux, le Centre du commerce international (CCI) a été créé à compter du 1er janvier 1968 en application d'un accord entre ces deux organismes, qui a été approuvé par les Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce le 7-27 novembre 1967 et par l'Assemblée générale dans sa résolution 2297 (XXII) du 13 décembre 1967. Le projet de budget-programme du Centre pour l'exercice biennal 1996-1997 correspond à des dépenses d'un montant de 44 048 000 dollars. Le montant qui serait à la charge de l'Organisation est donc estimé à 21 642 000 dollars. Sur ce montant, 764 000 dollars proviendront des recettes, ce qui laisse un solde de 43 284 000 dollars qui doit être financé par l'ONU et le GATT à parts égales.
- 10B.2 Toute modification des arrangements en vigueur qui résulterait de la création de l'Organisation mondiale du commerce fera l'objet d'un rapport distinct.

Tableau récapitulatif des ressources inscrites au budget ordinaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants estimatifs révisés pour 1994-1995</i>	<i>Crédits demandés pour 1996-1997</i>
Budget ordinaire	42 895 000	44 048 000
À déduire :		
a) Virement au titre de l'exercice précédent	258 396 ^a	
b) Recettes :		
Location de bureaux	339 400	361 000
Location d'aires de stationnement	153 800	151 000
Intérêts des placements	171 600	178 000
Vente de publications	58 700	65 000
Recettes diverses	10 504	9 000
Total partiel	992 400	764 000
Montant net à répartir	41 902 600	43 284 000
Part de l'ONU	20 951 300 ^b	21 642 000
Part du GATT	20 951 300	21 642 000
Total	41 902 600	43 284 000

^a Le virement de 258 396 dollars au titre de l'exercice biennal précédent comprend un montant de 197 000 dollars, qui représente la différence entre les chiffres figurant dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme et le montant définitif des dépenses de l'exercice biennal 1992-1993, et un montant de 61 396 dollars, qui représente un remboursement de dépenses engagées en 1992-1993.

^b Ce montant représente le crédit révisé ouvert dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 (20 942 300 dollars), compte tenu d'ajustements mineurs dont il sera fait état dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995.

Tableau 10B.1

Prévisions de dépenses (part de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédit ouvert</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédit demandé</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Centre du commerce international	17 465,2	20 942,3	—	—	20 942,3	699,7	21 642,0
Total	17 465,2	20 942,3	—	—	20 942,3	699,7	21 642,0

Tableau 10B.2

**Prévisions de dépenses, par programme
(prévisions totales avant répartition)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	303,0	433,8	50,5	11,6	484,3	15,5	499,8
B. Direction exécutive et administration	1 240,6	1 413,5	—	—	1 413,5	46,6	1 460,1
C. Programme de travail	19 194,1	22 723,8	317,4	1,3	23 041,2	819,0	23 860,2
D. Appui aux programmes	15 446,3	18 323,9	(596,3)	(3,2)	17 727,6	500,3	18 227,9
Total	36 184,0	42 895,0	(228,4)	(0,5)	42 666,6	1 381,4	44 048,0

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	7 666,6	5 860,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	6 018,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	13 980,1	13 700,0	c) Projets opérationnels :	16 600,0
	29 650,1	20 700,0	i) PNUD	—
	—	—	ii) Fonds d'affectation spéciale	21 200,0
Total	51 296,8	40 260,3		43 818,0
Total 1) et 2)	87 480,8	83 155,3		87 866,0

Tableau 10B.3

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	27 307,5	32 363,1	285,8	0,8	32 648,9	1 055,2	33 704,1
Autres dépenses de personnel	760,0	965,4	51,8	5,3	1 017,2	32,8	1 050,0
Voyages	385,9	433,0	—	—	433,0	13,9	446,9
Services contractuels	1 324,6	2 046,4	128,1	6,2	2 174,5	70,4	2 244,9
Frais généraux de fonctionnement	5 152,6	5 704,0	(497,6)	(8,7)	5 206,4	171,2	5 377,6
Fournitures et accessoires	668,0	612,0	(18,7)	(3,0)	593,3	19,0	612,3
Matériel	585,4	771,1	(177,8)	(23,0)	593,3	18,9	612,2
Total	36 184,0	42 895,0	(228,4)	(0,5)	42 666,6	1 381,4	44 048,0

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif
Postes	35 949,2	28 250,0	30 714,0
Autres dépenses de personnel	110,8	53,0	90,0
Voyages	3 264,0	2 576,7	2 805,0
Services contractuels	1 993,0	1 570,1	1 709,0
Frais généraux de fonctionnement	2 671,9	2 093,5	2 280,0
Matériel	2 374,0	1 852,0	2 014,0
Bourses, subventions et contributions	4 933,9	3 865,0	4 206,0
Total	51 296,8	40 260,3	43 818,0
Total 1) et 2)	87 480,8	83 155,3	87 866,0

Tableau 10B.4

Postes nécessaires

*Unité administrative : Centre du commerce international
CNUCED/GATT*

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	4	4	—	—	1	1	5	5
P-5	13	13	—	—	—	—	13	13
P-4/3	37	38	—	—	5	5	42	43
P-2/1	9	9	—	—	—	—	9	9
Total	65	66	—	—	6	6	71	72
Agents des services généraux								
1re classe	5	5	—	—	—	—	5	5
Autres classes	73	73	—	—	24	24	97	97
Total	78	78	—	—	24	24	102	102
Total général	143	144	—	—	30	30	173	174

10B.3 Le commerce international est désormais le principal stimulant de la croissance économique et du développement. Le temps est passé où il n'avait d'importance que pour les grandes sociétés ou les pays dont le marché intérieur ne présentait que des débouchés limités. Les pays, pas plus que les sociétés, ne peuvent plus ni être compétitifs ni bénéficier de la croissance s'ils ne participent pas aux échanges internationaux. Le monde a connu ces dernières décennies une expansion des échanges nettement plus rapide que celle de la production. Pour les pays développés à économie de marché, le commerce international (exportations et importations) équivaut désormais à plus du quart du produit intérieur brut (PIB). Pour les pays en développement, cette part peut même aller jusqu'à la moitié. Il n'est pas de domaine où la mondialisation en marche soit plus manifeste que celui du commerce international. Or, elle n'est pas près de s'arrêter, et il est probable au contraire qu'elle ira en s'accéléralant. On prévoit que d'ici à la fin de ce siècle l'accroissement des échanges à l'échelle mondiale sera deux fois plus rapide que celui de la production.

10B.4 Nombre des grands problèmes économiques internationaux des années 90 sont liés au commerce. La mondialisation entraîne un gonflement des échanges entre unités d'une même branche d'activité, ou d'une même société. Le commerce joue un rôle de premier plan dans la diffusion des technologies nouvelles. La privatisation a des incidences importantes sur le commerce. La conclusion des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay a renforcé et élargi le système des échanges multilatéraux. La plupart des initiatives et des arrangements de coopération régionale reposent désormais sur un rôle moteur des échanges. Il a été tenu compte du reste du monde dans les trains de mesures d'ajustement structurel des pays en développement et des pays en transition. Les questions commerciales occupent un rang de priorité plus élevé dans l'ordre du jour international, car un accord universel se dessine sur le rôle crucial du commerce international pour la croissance économique et le développement social. De façon plus générale, le développement de pratiques commerciales loyales peut contribuer grandement à la consolidation de la

paix, car il renforce les alliances et les partenariats par-delà les frontières et suscite un désir authentique de coopération économique pacifique.

- 10B.5 Comme le Conseil économique et social l'a affirmé dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973, le Centre du commerce international est le point central de toutes les activités de coopération technique des Nations Unies en matière de promotion du commerce. Il est chargé des sous-programmes 7 (Infrastructure institutionnelle, y compris les organismes professionnels pour la promotion du commerce et le développement des exportations), 8 (Étude, développement et promotion des produits et des marchés), 9 (Opérations et techniques d'importation) et 10 (Mise en valeur des ressources humaines pour la promotion du commerce) ainsi que du programme 14 (Expansion du commerce, promotion des exportations et développement des secteurs de services) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/47/6/Rev.1).
- 10B.6 Les travaux du Centre touchant la promotion des échanges commerciaux et le développement des exportations visent à accroître le commerce extérieur en aidant les pays en développement à augmenter leurs exportations et à améliorer le fonctionnement de leurs opérations d'importation et d'accroître ainsi leurs ressources en devises. Ses travaux de recherche-développement consacrés aux techniques permettant de promouvoir les échanges commerciaux et de développer les exportations constituent un domaine essentiel des activités du Centre.
- 10B.7 Le Centre aide les pays en développement à renforcer leur commerce extérieur en augmentant et en diversifiant leurs exportations et en passant des contrats d'importation dans des conditions plus efficaces et plus rentables. Ses activités portent sur le développement de l'infrastructure institutionnelle (y compris les organismes professionnels) pour la promotion du commerce et le développement des exportations, l'identification et le développement des produits d'exportation (y compris les produits de base) et des marchés, l'amélioration des opérations et des techniques d'importation et la mise en valeur des ressources humaines pour la promotion du commerce.
- 10B.8 Pour obtenir les résultats les meilleurs, le Centre a axé ses activités de coopération technique essentiellement sur l'élaboration de projets de pays dans le cadre desquels est fournie une assistance globale couvrant plusieurs domaines. Chaque fois que possible, les projets de pays intégrés sont liés à des projets régionaux et interrégionaux portant sur des domaines connexes en vue d'en accroître l'efficacité.
- 10B.9 L'organe intergouvernemental qui assure la direction générale des activités du Centre est le Groupe consultatif commun CNUCED/GATT, qui est ouvert à la participation des États membres de la CNUCED et des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le Groupe examine chaque année le programme de travail du Centre et fait rapport au Conseil du commerce et du développement et au Conseil du GATT.
- 10B.10 Les ressources allouées globalement au Centre seraient réparties de la manière suivante au cours de l'exercice 1996-1997 :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	1	—
B. Direction exécutive et administration	3	—
C. Programme de travail	55	55
D. Appui aux programmes	41	45
Total	100	100

A. Organes directeurs

Tableau 10B.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Groupe consultatif commun

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	286,0	405,4	51,8	12,7	457,2	14,6	471,8
Frais généraux de fonctionnement	17,0	28,4	(1,3)	(4,5)	27,1	0,9	28,0
Total	303,0	433,8	50,5	11,6	484,3	15,5	499,8

10B.11 Comme on l'a vu plus haut, le programme du Centre est examiné chaque année par le Groupe consultatif commun CNUCED/GATT, qui est ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED et aux Parties contractantes du GATT. Bien que n'ayant aucune autorité législative ou budgétaire, le Groupe est néanmoins devenu la principale instance intergouvernementale de direction du Centre, tandis que le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et le Conseil du GATT examinent chaque année son rapport et ses recommandations, jouant ainsi leur rôle officiel d'organes directeurs du Centre.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Autres dépenses de personnel

10B.12 Les ressources prévues (457 200 dollars, soit un accroissement de 51 800 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses de personnel temporaire pour la tenue des vingt-neuvième et trentième sessions du Groupe consultatif commun en 1996 et 1997, qui dureront au total 10 jours ouvrables.

Frais généraux de fonctionnement

10B.13 Les ressources prévues à cette rubrique (27 100 dollars) comprennent un montant de 6 300 dollars pour le financement de la réception officielle organisée à chaque session du Groupe consultatif commun, et 20 800 dollars au titre de services divers pour couvrir les frais de la sécurité, de la location de la salle de conférence et de bureaux à l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que d'autres services durant les deux sessions du Groupe consultatif commun.

B. Direction exécutive et administration

Tableau 10B.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	1 162,8	1 342,8	—	—	1 342,8	44,3	1 387,1
Voyages	77,8	70,7	—	—	70,7	2,3	73,0
Total	1 240,6	1 413,5	—	—	1 413,5	46,6	1 460,1

Tableau 10B.7

Postes nécessaires
Unité administrative : Bureau du Directeur exécutif

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	3	3	—	—	—	—	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	2	2	—	—	—	—	2	2
Total général	5	5	—	—	—	—	5	5

10B.14 Le Bureau du Directeur exécutif assure l'orientation générale de toutes les activités du Centre et le représente au niveau exécutif auprès des gouvernements, des organes de l'ONU et d'autres organisations. Le Bureau comprend le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint et leurs proches collaborateurs.

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Postes

10B.15 Les ressources prévues (1 342 800 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses de personnel du Directeur exécutif (Sous-Secrétaire général), du Directeur exécutif adjoint (D-2), d'un poste P-2 et de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes).

Voyages

10B.16 Les ressources prévues (70 700 dollars) sont destinées à couvrir les frais de voyage des fonctionnaires appelés à représenter le Centre aux réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les déplacements aux fins de consultations avec des gouvernements et des organisations internationales ou intergouvernementales.

C. Programme de travail

Tableau 10B.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	18 062,3	21 279,7	285,8	1,3	21 565,5	771,3	22 336,6
Voyages	254,6	287,3	—	—	287,3	9,3	296,6
Services contractuels	634,7	855,9	—	—	855,9	27,7	883,6
Fournitures et accessoires	242,5	300,9	31,6	10,5	332,5	10,7	343,2
Total	19 194,1	22 723,8	317,4	1,3	23 041,2	819,0	23 860,2

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif			1996-1997 Montant estimatif
a) Services d'appui à :					
i) Des organismes des Nations Unies	—	—			—
ii) Des activités extrabudgétaires	4 216,7	3 223,2			3 309,9
b) Activités de fond	—	—			—
c) Projets opérationnels :					
i) PNUD	13 980,1	13 700,0			16 600,0
ii) Fonds d'affectation spéciale	29 650,1	20 700,0			21 200,0
Total	47 846,9	37 623,2			41 109,9
Total 1) et 2)	67 041,0	60 347,0			64 970,1

Tableau 10B.9

Postes nécessaires*Programme de travail*

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	3	3	—	—	1	1	4	4
P-5	11	11	—	—	—	—	11	11
P-4/3	30	31	—	—	3	3	33	34
P-2/1	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	48	49	—	—	4	4	52	53
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	41	41	—	—	10	10	51	51
Total	43	43	—	—	10	10	53	53
Total général	91	92	—	—	14	14	105	106

Programme 14
Expansion du commerce, promotion des exportations
et développement des secteurs de services

10B.17 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le programme d'ensemble du Centre sera surtout axé sur les activités faisant suite aux accords pertinents issus des négociations d'Uruguay et visera à aider les pays en développement et les pays en transition à prendre appui sur l'expansion de leur commerce extérieur pour faciliter les réformes économiques et l'ajustement structurel qu'ils s'efforcent d'effectuer. L'accent sera donc mis sur le marché et les exportations, à travers des activités de coopération technique accrues visant au développement et à la diversification des produits d'exportation, y compris dans le secteur des services, ce en particulier dans les pays les moins avancés. On cherchera aussi à améliorer les procédures et les pratiques en matière d'importation. On prêtera une attention particulière au renforcement des capacités et à la mise en valeur des ressources humaines en vue de favoriser le commerce extérieur, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Le Centre développera ses activités à l'intention des entreprises à vocation exportatrice, surtout les petites et moyennes entreprises, afin de les aider à se doter de moyens solides pour la promotion et l'expansion de leurs exportations. Parallèlement, il s'efforcera d'améliorer les pratiques des petites et moyennes entreprises en matière d'importation, s'agissant en particulier des procédures d'achat et de gestion des stocks, afin de leur permettre de tirer parti au maximum des variations du taux de change. Le Centre s'emploiera aussi à développer les exportations d'origine rurale afin d'aider à réduire la pauvreté et à créer des sources de revenu et d'emploi dans les zones rurales. Par ailleurs, le Centre s'attachera en priorité à accroître le rôle des femmes dans le développement du commerce, à oeuvrer pour la protection de l'environnement et l'instauration d'un développement durable et à favoriser le développement des échanges Sud-Sud ainsi que la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement (CEPD/CTPD), toutes questions qui préoccupent également la communauté internationale. Ces priorités universelles constitueront des thèmes communs aux diverses activités et aux divers sous-programmes pertinents du Centre. Tout au long de l'exercice biennal, le Centre veillera à coordonner ses travaux avec ceux des autres organismes des Nations Unies.

- 10B.18 L'Acte final des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay revêt une importance considérable pour les pays en développement, en particulier pour les moins avancés, qui devraient voir leurs débouchés à l'exportation se développer considérablement grâce à une plus grande transparence et à un accès accru aux marchés. L'Acte final porte sur plusieurs domaines qui avaient été exclus des accords précédents, à savoir : les produits agricoles, les textiles, les services (Accord général sur le commerce des services — AGCS), les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).
- 10B.19 Il est donc essentiel que le Centre, qui joue un rôle crucial auprès des pays en développement en participant à des activités de coopération technique et en leur fournissant des conseils dans tous les domaines de la promotion des échanges et du développement des exportations, voie ses moyens suffisamment renforcés et dispose des compétences requises pour pouvoir aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à tirer parti au maximum des dispositions de l'Acte final, compte tenu en particulier de sa complexité, de son caractère technique, de la concurrence accrue qui découlera de son application et des défis que devront relever les pays en développement et leurs entreprises publiques et privées. Il est proposé de créer un nouveau poste d'économiste qui jouera un rôle centralisateur essentiel en mobilisant les compétences et les capacités de recherche existantes en vue de guider les pays en développement et les pays les moins avancés, de leur permettre de mieux comprendre ces questions et d'accroître la compétitivité de leurs entreprises face à la mondialisation accrue des marchés internationaux et des stratégies commerciales.
- 10B.20 Les ressources affectées au programme de travail se répartiraient comme suit entre les sous-programmes au cours de l'exercice biennal 1996-1997 :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
<hr/>		
Sous-programme 7		
Infrastructure institutionnelle, y compris les organismes professionnels, pour la promotion du commerce et le développement des exportations	30	30
Sous-programme 8		
Étude, développement et promotion des produits et des marchés	44	50
Sous-programme 9		
Opérations et techniques d'importation	7	9
Sous-programme 10		
Mise en valeur des ressources humaines pour la promotion du commerce	19	11
<hr/>		
Total	100	100
<hr/>		

Sous-programme 7
Infrastructure institutionnelle, y compris les organismes professionnels, pour la promotion du commerce et le développement des exportations

- 10B.21 Ce sous-programme mettra l'accent sur les objectifs suivants : renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement grâce à une amélioration générale du cadre institutionnel de promotion du commerce et de développement des exportations et planifier et mettre en place des services d'appui commercial à l'intention des entreprises. Les bénéficiaires finals seront les entreprises exportatrices, lesquelles recevront une assistance, soit directement, soit par l'intermédiaire des services d'appui des institutions nationales ou d'autres organismes appartenant aussi bien au secteur public qu'au secteur privé.

Activités

1. Publications

- a) *Documentation technique*
 - i) Tenue et développement de bases de données informatisées intéressant la structure, le profil et les fonctions des institutions et organismes de promotion et de développement du commerce (budget ordinaire);
 - ii) Tenue et développement de bases de données informatisées sur l'emballage des produits d'exportation (PACKDATA et affiliés) grâce à un réseau d'établissements nationaux de conditionnement;
 - iii) Tenue et développement d'une base de données informatisée intéressant tous les aspects du contrôle de la qualité des exportations (QUALIDATA);
 - iv) Tenue et développement de la base de données informatisée JURIS (aspects juridiques du commerce extérieur) destinée à être utilisée notamment par le réseau de correspondants et de centres de liaison locaux. Tenue et développement du nouveau programme de télé-enseignement par satellite, grâce à la constitution d'une collection d'auxiliaires pédagogiques sur bande vidéo et à la mise en place de stations réceptrices locales;
 - b) *Publications*. Gestion financière des entreprises exportatrices; développement des échanges et stratégies commerciales dans les pays en développement, dans le cadre des institutions; organisation d'un service commercial destiné aux exportateurs et aux importateurs au sein des chambres de commerce; manuel de l'emballage des herbes et épices; manuel de l'emballage des produits du cuir; manuel de garantie de crédit et d'assurance-crédit à l'exportation; directives relatives à l'organisation de foires commerciales et à la participation à ce type de manifestation; éco-étiquetage des produits d'exportation; manuel de formation au contrôle de qualité des produits d'exportation; maisons de commission — commercialisation des produits d'exportation des petites entreprises; études techniques sur des aspects spécifiques du droit commercial; et rôle croissant des représentations commerciales nationales à l'étranger.
2. *Activités opérationnelles*
- a) *Services consultatifs* :
 - i) Organisation de missions consultatives de courte durée à la demande de gouvernements ou d'organisations sur les questions ci-après : aspects spécifiques des mécanismes institutionnels, coordination entre les organismes de promotion et les services nationaux de planification en vue de l'élaboration de stratégies de promotion des échanges (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); organisation et gestion des services de promotion du commerce et coordination avec d'autres organisations professionnelles et d'autres chambres de commerce (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); aspects spécifiques des techniques d'emballage des produits d'exportation et amélioration des emballages (fonds extrabudgétaires); aspects spécifiques des services de financement des exportations destinés aux exportateurs, de l'assurance-crédit, des garanties de crédit et de l'investissement dans des projets liés aux exportations et parrainés par des organismes de financement du développement (fonds extrabudgétaires); organisation et gestion de la promotion des coentreprises à vocation exportatrice (fonds extrabudgétaires); établissement de systèmes de contrôle de la qualité — normalisation et homologation — pour les produits destinés à l'exportation, et renforcement des systèmes existants (fonds extrabudgétaires); organisation et gestion du développement des exportations à l'intention des petites et moyennes entreprises et organisation de services de développement des exportations (fonds extrabudgétaires); développement des moyens existant en matière de conseils aux exportateurs et aux importateurs sur les aspects juridiques du commerce extérieur (fonds extrabudgétaires); services nationaux de représentation commerciale à l'étranger (fonds extrabudgétaires); mise au point de projets d'exportation (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire);
 - ii) Stages de formation à la participation aux foires commerciales (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire);

- b) *Projets opérationnels*. Cinquante-quatre projets de coopération technique (fonds extrabudgétaires);
- c) *Appui fonctionnel et opérationnel*. Un appui sera fourni à tous les projets de coopération technique qui comportent des éléments en rapport avec l'infrastructure institutionnelle ou des éléments connexes, y compris des activités de formation (fonds extrabudgétaires).

Sous-programme 8
Étude, développement et promotion des produits
et des marchés

10B.22 Les objectifs et les activités du sous-programme pour l'exercice biennal ont été conçus pour aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer l'action de leurs entreprises en matière de développement des produits et des marchés et à améliorer la position concurrentielle de leurs exportations de produits traditionnels et autres et de produits de base, y compris les produits et services à valeur ajoutée et faisant appel à des techniques de pointe, notamment les services de conseils techniques sur les marchés extérieurs offrant des débouchés. Le sous-programme est organisé autour de trois grands éléments : information commerciale et renseignements relatifs aux marchés, développement et promotion des produits et des marchés, et promotion des exportations de produits de base.

Activités

1. Publications

- a) *Publications périodiques*. *Le Forum du commerce international*, revue trimestrielle (quatre numéros par an) paraissant en anglais, espagnol et français;
- b) *Autres publications*. Répertoire mondial des organismes de promotion du commerce et autres organismes chargés du commerce extérieur; guide de bases de données sur le thème des activités de promotion du commerce; les économies en transition en tant que partenaires des pays en développement; manuel sur les femmes, l'entreprise et le commerce; guide des services de conseils en matière de débouchés commerciaux; statistiques annotées sur les épices; divers marchés d'huiles essentielles; noix comestibles : étude de différents marchés; manuel d'exportation du cacao; commercialisation à l'étranger des technologies de l'information et des services informatiques des pays en développement; principaux marchés et circuits de distribution européens du café fantaisie; guide de l'exportateur : poisson et produits de la pêche; études de marchés publiées; étude sur la soie; guide à l'intention des exportateurs de produits artisanaux; fruits et légumes frais : possibilités de commerce Sud-Sud; le marché mondial des jus de fruit, des concentrés et de la pulpe; annuaire des associations d'importateurs; guide pour l'élaboration de notes d'information sur les marchés; commercialisation à l'étranger de services de consultations techniques des pays en développement, pour ce qui est notamment du génie écologique; divers marchés d'exportation des panneaux solaires fabriqués dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition; dynamique des exportations des pays en développement; études de marché sur certains fruits et légumes transformés; débouchés commerciaux des cafés haut de gamme aux États-Unis et au Canada; fleurs coupées — étude de certains marchés; documentation sur le commerce international (budget ordinaire); vêtements de cuir : guide commercial à l'intention des exportateurs des pays en développement; et principaux marchés des produits de coton à valeur ajoutée;
- c) *Documentation technique*. Élaboration, tenue et développement de bases de données et autres services d'information électroniques sur les questions suivantes : dynamique des exportations des pays en développement (budget ordinaire); associations d'importateurs (budget ordinaire); documentation sur le commerce international (budget ordinaire); études de marché publiées (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires); organismes de promotion du commerce (budget ordinaire); système de statistiques des importations et séries statistiques connexes (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires); base de données en ligne et CD-ROM (fonds extrabudgétaires); services et produits reposant sur des

technologies propres (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); services de consultation technique (fonds extrabudgétaires); données relatives à des produits de base et autres produits déterminés, notamment : machines agricoles (fonds extrabudgétaires); cacao (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); café (fonds extrabudgétaires); composants et appareils pour handicapés (fonds extrabudgétaires); poisson et produits de la pêche (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); produits de la floriculture (fonds extrabudgétaires); fruits et légumes frais (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); jus de fruit (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); outils (fonds extrabudgétaires); fibres dures (sisal) (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); cuirs, peaux et cuirs semi-finis (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); jute (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); graines oléagineuses, huiles et graisses (fonds extrabudgétaires); matières premières à usage pharmaceutique (fonds extrabudgétaires); fruits et légumes transformés (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); produits du bois (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); riz (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); épices, herbes aromatiques et produits connexes (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); bois tropicaux et produits du bois (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); et pièces pour véhicules automobiles (fonds extrabudgétaires).

2. *Activités opérationnelles*

- a) *Missions consultatives.* Missions de recherche et de consultation de courte durée organisées à la demande de gouvernements, d'associations et organisations commerciales et d'entreprises publiques et privées sur les questions suivantes : information commerciale (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); développement des produits et des marchés et marketing international (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); recherches générales (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); et produits de base (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire);
- b) *Formation en groupe.* Organisée à l'intention de fonctionnaires et de membres du personnel d'organisations commerciales et d'entreprises publiques et privées dans le cadre de stages d'étude, de séminaires et de formation dans l'entreprise et en cours d'emploi (fonds extrabudgétaires);
- c) *Projets opérationnels.* Cinquante projets de coopération technique (fonds extrabudgétaires);
- d) *Appui fonctionnel et opérationnel.* Soutien et appui à tous les projets de coopération technique du Centre du commerce international comportant des éléments relatifs aux produits et aux études de marché (services de consultation technique et produits de base, notamment) et activités de formation connexes, notamment formation en cours d'emploi et dans l'entreprise (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire).

Sous-programme 9
Opérations et techniques d'importation

- 10B.23 Le sous-programme 9 portera sur les problèmes découlant du fait que de nombreux pays en développement continuent d'être tributaires des importations et sur ceux que pose la pénurie de devises. Il tiendra pleinement compte de la tendance générale à la libéralisation du commerce international et à la réorientation et la déréglementation des marchés, ainsi que des considérations relatives à l'environnement. Parmi les questions qui seront abordées figureront les méthodes et les pratiques de gestion des achats et des approvisionnements, l'inadéquation des procédures d'achat et des structures d'organisation, l'insuffisance de l'information externe et interne en vue de la planification des importations et de la gestion des approvisionnements, la pénurie de personnel qualifié et l'insuffisance de l'infrastructure de services d'appui aux importations. Le programme visera aussi à mieux faire comprendre qu'il importe de bien gérer les achats et les biens pour économiser des devises et s'attachera à promouvoir la création d'associations pour la gestion des achats et des approvisionnements et le renforcement de celles qui existent, afin de répondre sur le plan des institutions aux besoins dans ce domaine.

Activités

1. *Publications*

Documentation technique. Création et direction d'une association de gestion des achats et des approvisionnements — guide pratique; matériel multimédias (module de formation à la gestion des achats et des approvisionnements internationaux : phases I et II); répertoire des sociétés d'inspection des importations (base de données); progiciel d'évaluation des fournisseurs; examen comparatif des directives relatives aux marchés publics sanctionnées à l'échelon international (base de données et publication); pièces détachées : gestion, planification et approvisionnement (progiciel).

2. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Missions consultatives de courte durée organisées à la demande de gouvernements sur les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer les pratiques, les procédures et les mécanismes en matière d'importations (fonds extrabudgétaires); permettre aux entreprises et aux organismes d'importation d'améliorer la gestion de leurs opérations d'achat (fonds extrabudgétaires); aider les organisations d'importation et de distribution à gérer les opérations de transport international, de dédouanement, de manutention, d'entreposage et de distribution des marchandises importées (fonds extrabudgétaires); accroître la capacité des organismes publics et des organismes privés responsables des importations de recueillir des informations relatives aux importations, de les traiter, de les analyser et de les interpréter, de manière à rationaliser la prise de décisions (fonds extrabudgétaires);
- b) *Projets opérationnels.* Dix projets de coopération technique seront exécutés au cours de l'exercice biennal (fonds extrabudgétaires);
- c) *Appui fonctionnel et opérationnel.* Tous les projets de coopération technique ayant trait aux importations ou comportant un élément en rapport avec les importations bénéficieront d'un appui, y compris sous forme d'activités de formation.

Sous-programme 10
Mise en valeur des ressources humaines
pour la promotion du commerce

- 10B.24 Ce sous-programme visera globalement à relever le niveau des compétences techniques des cadres supérieurs des entreprises, des responsables de la promotion du commerce et des représentants d'organismes de services en matière d'exportation. Il s'attachera à développer les capacités de formation dans le domaine de la promotion du commerce et du développement des exportations. Des stratégies de formation intégrées seront mises en oeuvre pour aider les responsables à résoudre les problèmes de manière rentable grâce à un renforcement des capacités locales. Des technologies et des matériels de formation appropriés seront élaborés pour que les formateurs disposent d'outils modernes. Des activités de formation directe continueront d'être proposées là où les infrastructures institutionnelles demeurent insuffisantes, en particulier dans les pays les moins avancés.
- 10B.25 Pour continuer de renforcer les capacités de formation à long terme, on mettra particulièrement l'accent sur une participation plus étroite des milieux d'affaires à la mise en valeur des ressources humaines. Concrètement, il s'agira d'associer les milieux en question à l'analyse des besoins de formation, à l'établissement de priorités, à l'apport de ressources et à l'élaboration de stratégies.

Activités

1. *Publications*

Documentation technique. Manuel de formation aux techniques commerciales «vertes» pour la promotion des exportations; directives relatives aux besoins en formation et à l'étude des capacités; évaluation des besoins de formation des entreprises; programme d'enseignement type pour écoles de formation à l'exportation; programmes multimédias pour formateurs sur les coentreprises à vocation exportatrice.

2. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs*. Missions consultatives de courte durée effectuées à la demande des gouvernements pour évaluer les capacités de formation, formuler des stratégies de formation et établir des projets de coopération technique (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire);
- b) *Formation de groupe*. Élaboration de nouveaux programmes, formation de formateurs et création de comités consultatifs représentant le gouvernement, le monde des affaires et les organismes de mise en valeur des ressources humaines (fonds extrabudgétaires/budget ordinaire); chaque année, environ 3 500 cadres de commerce des secteurs public et privé recevront une formation dans des domaines spécialisés (fonds extrabudgétaires), environ 80 responsables du secteur public, formateurs et cadres supérieurs du secteur privé pourront acquérir une expérience pratique grâce à une formation en cours d'emploi dans d'autres pays (fonds extrabudgétaires), trois à six établissements recevront une aide pour évaluer les besoins grandissants du secteur du commerce extérieur en matière de mise en valeur des ressources humaines et pour élaborer des plans stratégiques (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires), et environ 100 instructeurs et professionnels seront formés aux méthodes pédagogiques applicables pour la formation des cadres en cours de carrière (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires); chaque année aussi, des services d'experts seront alloués à trois à six programmes de formation mis en place par des organisations internationales ou des organismes de financement bilatéraux (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) et trois à cinq nouveaux programmes seront élaborés dans des domaines prioritaires pour former des responsables de la promotion du commerce, des cadres supérieurs d'entreprises d'exportation et des formateurs en commerce extérieur (fonds extrabudgétaires);
- c) *Projets opérationnels*. Trois projets seront menés à bien au cours de l'exercice (fonds extrabudgétaires);
- d) *Appui fonctionnel et opérationnel*. Tous les projets de coopération technique comportant un élément de formation (fonds extrabudgétaires).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 10B.26 L'augmentation proposée (285 800 dollars) des dépenses prévues (21 565 500 dollars) servirait à couvrir le coût d'un nouveau poste P-4 pour les activités de suivi des négociations d'Uruguay. Ce poste serait établi à Genève. Son coût serait compensé par des diminutions à d'autres rubriques du budget ordinaire du Centre.

Voyages

- 10B.27 Les ressources prévues (287 300 dollars) doivent permettre de procéder à des consultations au titre des sous-programmes de fond indiqués ci-après :
- a) Sous-programme 7 (107 000 dollars) : consultations avec des organismes nationaux s'occupant de promotion du commerce et de développement des exportations et participation aux réunions d'organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, portant sur la promotion du commerce; consultations avec les organismes nationaux qui fournissent les services spécialisés mentionnés au titre du sous-programme 10; participation à des réunions de la FAO, de l'ONUDI et de la Banque mondiale, ainsi que d'organisations non gouvernementales telles que l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Organisation européenne pour les normes de qualité, l'Organisation européenne pour le contrôle de la qualité, l'Organisation mondiale de l'emballage et l'Union de Berne;
 - b) Sous-programme 8 (115 300 dollars) : consultations avec des organismes de commercialisation et des milieux d'affaires s'occupant de groupes déterminés de produits et services consultatifs techniques en matière d'exportations présentant de l'intérêt pour les pays en développement, le but étant de recueillir des informations sur l'évolution des marchés; visite de différentes foires spécialisées et participation à de telles foires; consultations avec des organismes des Nations Unies tels que l'ONUDI, la FAO,

le Fonds commun pour les produits de base et des organismes internationaux s'occupant des produits de base, au sujet de groupes de produits déterminés et de services consultatifs techniques; recherche opérationnelle sur les activités de recherche-développement et l'établissement des publications techniques mentionnées dans le sous-programme; participation à des réunions techniques des organismes des Nations Unies ainsi qu'à d'autres conférences et groupes d'experts;

- c) Sous-programme 9 (32 500 dollars) : consultations avec les autorités nationales responsables des opérations d'importation; participation à des réunions internationales, telles que celles de la Fédération internationale de l'approvisionnement et de l'achat, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement;
- d) Sous-programme 10 (32 500 dollars) : consultations avec des établissements nationaux de formation au développement des exportations; participation à des conférences sur la mise en valeur des ressources humaines dans les domaines commerciaux.

Services contractuels

- 10B.28 Le crédit de 855 900 dollars demandé comprend un montant de 356 400 dollars, qui servira à financer la traduction à l'extérieur de la revue trimestrielle relative à la commercialisation des exportations, *Forum du commerce international* et de diverses publications, et un montant de 499 500 dollars, qui servira à financer les frais d'impression de cette revue et des autres publications.

Fournitures et accessoires

- 10B.29 Les ressources prévues (332 500 dollars) permettront de financer l'achat de publications et de documents techniques qui constituent la base de données du Centre en matière de commerce international, d'information économique et de promotion des échanges, ainsi que des abonnements à des publications et documents de cette nature. L'augmentation proposée (31 600 dollars) permettra d'étendre cette base d'information à un certain nombre de domaines : les nouveaux débouchés commerciaux pour des produits de pays en développement, l'émergence de nouvelles zones d'échanges en Europe centrale et orientale et sur le pourtour du Pacifique, les aspects du commerce international qui concernent l'environnement, le rôle de la femme dans le développement; l'augmentation des prix et des coûts d'expédition; le prix élevé des données informatisées qui remplacent de plus en plus les publications traditionnelles sur le marché de l'information.

D. Appui aux programmes

Tableau 10B.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	8 082,3	9 740,6	—	—	9 740,6	239,6	9 980,2
Autres dépenses de personnel	474,0	560,0	—	—	560,0	18,2	578,2
Voyages	53,4	75,0	—	—	75,0	2,3	77,3
Services contractuels	689,9	1 190,5	128,1	10,7	1 318,6	42,7	1 361,3
Frais généraux de fonctionnement	5 135,6	5 675,6	(496,3)	(8,7)	5 179,3	170,3	5 349,6
Fournitures et accessoires	425,6	311,1	(50,3)	(16,1)	260,8	8,3	269,1
Matériel	585,5	771,1	(177,8)	(23,0)	593,3	18,9	612,2
Total	15 446,3	18 323,9	(596,3)	(3,2)	17 727,6	500,3	18 227,9

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	3 449,9	2 637,1	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	2 708,1
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	3 449,9	2 637,1		2 708,1
Total 1) et 2)	18 896,2	20 961,0		20 936,0

Tableau 10B.11

Postes nécessaires
Appui aux programmes

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	7	7	—	—	2	2	9	9
P-2/1	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	14	14	—	—	2	2	16	16
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	30	30	—	—	14	14	44	44
Total	33	33	—	—	14	14	47	47
Total général	47	47	—	—	16	16	63	63

- 10B.30 Les dispositions qui régissent actuellement l'autonomie administrative du Centre résultent d'un accord conclu avec le GATT et la CNUCED; l'Assemblée générale a pris note de cet accord en 1974.
- 10B.31 En 1981, dans un échange de lettres entre le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, le Secrétaire général de la CNUCED, le Directeur général du GATT et le Directeur exécutif du Centre, une large autonomie a été laissée au Centre en matière de personnel; depuis lors, le Directeur exécutif du Centre est habilité à nommer des fonctionnaires au titre des dispositions des séries 100, 200 et 300 du Règlement du personnel des Nations Unies (une clause appropriée limite les services au Centre).
- 10B.32 Des responsabilités financières ont également été confiées au Directeur exécutif. Cette délégation de pouvoir financier a été étendue à la création de fonds d'affectation spéciale, à l'ordonnancement des opérations financières et à l'approbation des comptes. Le Directeur exécutif est également chargé d'assurer la gestion des activités financières en liaison avec un Comité des marchés, un Comité du contrôle du matériel et un Comité des publications.
- 10B.33 Depuis 1981, le Centre a ses propres locaux et assume de ce fait l'entière responsabilité de tout ce qui concerne les services des bâtiments, l'entretien et l'attribution des bureaux, et la gestion et le contrôle des contrats de louage de services avec des sociétés extérieures. Les fonctions administratives consistent notamment à assurer des services financiers et budgétaires, des services relatifs au personnel et des services généraux à l'appui du programme de travail.

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Postes

- 10B.34 Le crédit demandé à cette rubrique (9 740 600 dollars) couvre les traitements (7 325 400 dollars) et les dépenses communes de personnel afférentes aux postes permanents (2 415 200 dollars).

Autres dépenses de personnel

- 10B.35 Le crédit demandé au titre des autres dépenses de personnel (560 000 dollars) comprend un montant de 486 100 dollars à la rubrique du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) qui permettra de

remplacer le personnel en congé de maladie ou en congé de maternité et de recruter du personnel temporaire supplémentaire pendant les périodes de pointe, et un montant de 73 900 dollars destiné à financer les heures supplémentaires qui seront accomplies au cours de l'exercice biennal.

Voyages

- 10B.36 Le montant demandé à cette rubrique (75 000 dollars) doit permettre à des fonctionnaires du Centre d'assister aux réunions de certains organismes des Nations Unies.

Services contractuels

- 10B.37 Le crédit demandé à cette rubrique (1 318 600 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 128 100 dollars, sera réparti comme suit :

- a) Un montant de 317 400 dollars qui servira à financer des cours de langues et d'autres formations spécialisées dans le domaine technique;
- b) Un montant de 63 900 dollars qui servira à financer les travaux contractuels de traduction, de révision et de dactylographie de documents divers;
- c) Un montant de 33 000 dollars qui est destiné à couvrir les frais d'impression des documents divers susmentionnés;
- d) Un montant de 97 900 dollars qui servira à financer des documents d'information, deux films vidéo sur les services d'information commerciale du Centre, d'autres supports promotionnels multimédias analogues et les activités d'information menées conjointement par divers organismes du système;
- e) Un montant de 771 600 dollars qui doit permettre de couvrir le coût des opérations liées au traitement électronique de l'information, à savoir le traitement informatisé des dossiers du personnel, l'établissement de listes de destinataires des publications et des documents techniques du Centre, la gestion des dossiers du personnel et de la liste des experts, l'emploi des techniques de traitement de texte et de communication ainsi qu'une vaste gamme de moyens de recherche disponibles par l'intermédiaire du Centre international de calcul à Genève;
- f) Un montant de 34 800 dollars qui correspond aux prévisions établies par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU après examen de la répartition des coûts afférents à la vérification externe des comptes entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires.

Frais généraux de fonctionnement

- 10B.38 Le crédit demandé à cette rubrique (5 179 300 dollars) accuse une diminution de 496 300 dollars correspondant à des dépenses non renouvelables de l'exercice 1994-1995; ce crédit doit permettre de couvrir les coûts ci-après :

- a) Le coût de la location et de l'entretien des locaux, d'un montant de 3 440 600 dollars, qui se décompose comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Location de locaux, y compris d'aires de stationnement	2 821 400
Petits travaux d'aménagement des locaux	4 500
Services et fournitures divers	2 600
Entretien des installations électriques et fournitures	3 800
Services de nettoyage	400 500
Électricité	166 200
Eau	20 500
Combustible	21 100
Total	3 440 600

- b) Les frais contractuels de location et d'entretien du matériel de bureau — en particulier des imprimantes — de transport, de reproduction et de traitement électronique de l'information, d'un montant de 768 800 dollars, demandé au titre des frais de location de mobilier et de matériel;
- c) Le coût des services de télécopie et de téléphone du Centre, d'un montant de 642 700 dollars, demandé au titre des communications;
- d) Les dépenses de représentation occasionnées par les réunions avec des responsables nationaux et des représentants d'organisation, soit 10 100 dollars;
- e) Les dépenses afférentes aux services d'entretien du mobilier et du matériel, notamment de l'entretien du standard et des appareils téléphoniques acquis récemment par le Centre, soit 135 300 dollars;
- f) Les dépenses afférentes aux services de gardiennage de nuit et de week-end, au financement des primes d'assurance pour l'assurance responsabilité civile, les locaux et le matériel — plus abondant — de traitement électronique de l'information, ainsi que la liaison téléphonique directe avec les services locaux de lutte contre l'incendie, soit 181 800 dollars;

Fournitures et accessoires

10B.39 Le crédit de 260 800 dollars demandé à cette rubrique, qui accuse une diminution de 50 300 dollars, servira à couvrir le coût des fournitures de bureau non durables, dont celles nécessaires au traitement électronique des données, de l'essence, des fournitures de reproduction interne et du papier.

Mobilier et matériel

10B.40 Le crédit de 593 300 dollars demandé à cette rubrique, qui fait apparaître une diminution de 177 800 dollars, doit couvrir les dépenses ci-après :

- a) Un montant de 384 900 dollars aux fins des achats suivants :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Mobilier, y compris mobilier pour le traitement électronique de l'information, installations et machines à écrire	30 200
emplacement de matériel de bureautique	210 700
Remplacement et modernisation des logiciels	130 300
Remplacement de matériel de traitement électronique de l'information	13 700
Total	384 900

- b) Un montant non renouvelable de 208 400 dollars aux fins des achats suivants :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Matériel de bureau	14 100
Matériel pour l'aménagement des locaux	7 600
Matériel de traitement électronique de l'information	18 900
Achat de logiciels	74 100
Achat de véhicules (minibus)	18 100
Matériel de reproduction interne	75 600
Total	208 400

Chapitre 11

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Vue d'ensemble

- 11.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a été institué par la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, datée du 15 décembre 1972, qui constituait également le Conseil d'administration du PNUE et un petit secrétariat pour centraliser l'action en matière d'environnement et réaliser la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies, ainsi que le Fonds pour l'environnement. Son mandat a été confirmé par plusieurs résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du PNUE. Action 21 a également énoncé ce que le PNUE devrait entreprendre pour contribuer à son exécution.
- 11.2 Le programme relatif à l'environnement est organisé fondamentalement en fonction de l'évaluation et de la gestion de l'environnement, du renforcement des institutions et des capacités. L'évaluation de l'environnement, également désignée sous le nom de «plan Vigie», consiste principalement à rassembler, échanger, évaluer, analyser et publier des données. Le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) surveille et évalue l'état de l'environnement mondial; la base de données sur les ressources mondiales (GRID) gère les données et les informations; le Système international de référence (INFOTERRA) ainsi que le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques sont axés, respectivement, sur les échanges d'informations en général et sur lesdites substances chimiques. Les données statistiques concernant l'environnement sur lesquelles se fonde le PNUE sont traitées dans le cadre de ce programme. Les résultats de l'évaluation sont utilisés pour la gestion et communiqués aux gouvernements afin qu'ils s'en servent pour décider de leurs orientations.
- 11.3 La gestion de l'environnement a trait à l'élaboration de méthodes et de mesures destinées à prévenir ou résoudre les problèmes écologiques de divers ordres touchant : les océans et les zones côtières, en particulier élaboration d'un ensemble mondial intégré de plans d'action pour les mers régionales; la désertification; l'industrie, les transports et l'énergie; les répercussions de la technologie sur l'environnement; les établissements humains et la santé; les écosystèmes terrestres, lesquels englobent les sols, les forêts, la diversité biologique, y compris la faune et la flore, les ressources génétiques, les ressources en eau douce, la gestion des produits chimiques et des résidus dans l'agriculture.
- 11.4 Dans le cadre du renforcement des institutions et des capacités, des mesures d'appui sont prises pour compléter les activités susmentionnées et en assurer le succès. Le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière traitent de l'élaboration de principes et d'instruments juridiques. L'éducation et la formation en matière d'environnement, l'information et les services consultatifs sont des atouts essentiels tant pour l'évaluation que pour la gestion de l'environnement, dans la mesure où elles permettent de former du personnel qualifié et de développer les institutions dans le domaine de l'environnement, de mieux sensibiliser le public aux problèmes environnementaux et de répondre aux problèmes particuliers des gouvernements en quête d'une solution à leurs problèmes. Concernant l'environnement et l'économie, le PNUE coordonne l'élaboration et l'application de méthodes d'évaluation des biens et services environnementaux, la comptabilité des ressources naturelles, l'évaluation de l'impact écologique et l'analyse coûts-avantages au point de vue de la gestion de l'environnement, ainsi que la relation entre commerce et environnement.

- 11.5 Le budget proposé pour l'exercice biennal 1996-1997 accuse une baisse de 784 900 dollars (8,1 %), due essentiellement à la diminution des besoins du Conseil d'administration en matière de services de conférence, à la suppression d'un poste P-5 et à la réduction des frais de consultants et de voyages en mission au titre du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.
- 11.6 Du fait de la création de l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'appui administratif précédemment fourni séparément au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et au PNUÉ constitue maintenant un tout, visé au chapitre 26H, Administration, Nairobi. Les crédits ouverts (4 589 500 dollars) en 1994-1995 au titre de l'appui au programme dans le chapitre 12A, Programme des Nations Unies pour l'environnement, sont inclus dans ledit chapitre 26H.
- 11.7 Les ressources totales au titre du chapitre 11 pour 1996-1997 se répartiraient comme suit :

Programme	Budget	Fonds extra-
	ordinaire	budgétaires
(En pourcentage)		
A. Organes directeurs	15,5	—
B. Direction exécutive et administration	45,7	8,1
C. Programme de travail	38,8	91,9
Total	100,0	100,0

Tableau 11.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	2 281,8	1 792,7	(380,1)	(21,2)	1 412,6	138,3	1 550,9
B. Direction exécutive et administration	4 228,3	4 250,8	(125,8)	(2,9)	4 125,0	441,6	4 566,6
C. Programme de travail	2 582,2	3 644,9	(279,0)	(7,6)	3 365,9	502,7	3 868,6
Total	9 092,3	9 688,4	(784,9)	(8,1)	8 903,5	1 082,6	9 986,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997
				Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	1 259,3	2 300,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	5 552,8
	28 982,9	43 040,6	b) Activités de fond :	40 041,4
	19 406,0	25 697,9	Fonds d'affectation spéciale généraux	21 731,5
			Fonds pour l'environnement	
	94 600,7	120 000,0	c) Projets opérationnels :	105 000,0
			Fonds pour l'environnement	
	31 341,0	42 339,3	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	49 003,1
Total	175 589,9	233 378,1		221 328,8
Total 1) et 2)	184 682,2	243 066,5		231 314,9

Tableau 11.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 037,6	7 143,7	(279,0)	(3,9)	6 864,7	847,9	7 712,6
Autres dépenses de personnel	2 133,3	1 705,8	(405,5)	(23,7)	1 300,3	83,5	1 383,8
Consultants et experts	246,1	298,9	(63,8)	(21,3)	235,1	49,1	284,2
Voyages	324,6	350,6	(77,0)	(21,9)	273,6	40,4	314,0
Services contractuels	161,7	29,5	1,6	5,4	31,1	10,0	41,1
Frais généraux de fonctionnement	169,4	103,1	48,5	47,0	151,6	39,6	191,2
Fournitures et accessoires	14,9	56,8	(12,2)	(21,4)	44,6	12,0	56,6
Matériel	4,7	—	2,5	—	2,5	0,1	2,6
Total	9 092,3	9 688,4	784,9	(8,1)	8 903,5	1 082,6	9 986,1

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	63 511,0	87 625,7	Postes	81 599,0
	1 602,2	3 398,3	Autres dépenses de personnel	4 136,8
	13 590,4	18 947,0	Consultants et experts	17 350,7
	9 213,2	12 463,5	Voyages	13 348,7
	35 736,4	39 995,3	Services contractuels	38 898,6
	18 932,7	21 948,3	Frais généraux de fonctionnement	21 003,2
	2 158,5	3 531,2	Fournitures et accessoires	3 623,4
	4 117,4	5 261,4	Mobilier	4 679,1
	1 161,2	1 460,6	Matériel	1 780,4
	—	15,0	Amélioration des locaux	—
	25 566,9	38 731,8	Dépenses diverses	34 908,9
Total	175 589,9	233 378,1		221 328,8
Total 1) et 2)	184 682,2	243 066,5		231 314,9

Tableau 11.3

Postes nécessaires
Unité administrative : Programme des Nations Unies pour l'environnement

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	1	1	1	1
D-2	3	3	—	—	18	17	21	20
D-1	1	1	—	—	37	36	38	37
P-5	7	6	—	—	79	78	86	84
P-4/3	10	10	—	—	178	172	188	182
P-2/1	1	1	—	—	64	63	65	64
Total	23	22	—	—	377	367	400	389
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	3	3	4	4
Autres classes	5	5	—	—	147	128	152	133
Total	6	6	—	—	150	131	156	137
Autres catégories								
Agents locaux	14	14	—	—	293	293	307	307
Total	14	14	—	—	293	293	307	307
Total général	43	42	—	—	820	791	863	833

A. Organes directeurs

Tableau 11.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Conseil d'administration	2 281,8	1 792,7	(380,1)	(21,2)	1 412,6	138,3	1 550,9
Total	2 281,8	1 792,7	(380,1)	(21,2)	1 412,6	138,3	1 550,9

Tableau 11.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	1992-1993 <i>Dépenses</i>	1994-1995 <i>Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	1996-1997 <i>Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Autres dépenses de personnel	2 064,2	1 614,2	(410,5)	(25,4)	1 203,7	77,4	1 281,1
Voyages	36,6	10,6	(5,9)	(55,6)	4,7	0,8	5,5
Services contractuels	10,0	29,5	—	—	29,5	9,9	39,4
Frais généraux de fonctionnement	161,0	86,2	48,5	56,2	134,7	38,6	173,3
Fournitures et accessoires	10,0	52,2	(12,2)	(23,3)	40,0	11,6	51,6
Total	2 281,8	1 792,7	(380,1)	(21,2)	1 412,6	138,3	1 550,9

- 11.8 Le Conseil d'administration, qui est composé de 58 membres, est l'organe directeur du PNUE. Dans sa résolution 48/174, en date du 21 décembre 1993, l'Assemblée générale a approuvé sa décision 17/35, qui prévoyait que le cycle biennal de ses sessions serait maintenu mais qu'il aurait la possibilité, s'il le jugeait nécessaire, de tenir des sessions extraordinaires. De ce fait, il ne s'agit ici que de la session ordinaire du Conseil d'administration en 1997.

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Autres dépenses de personnel

- 11.9 Les ressources prévues (1 203 700 dollars) concernent les services de personnel temporaire en vue des réunions : 1 161 700 dollars permettraient de faire venir à Nairobi du personnel temporaire pour la préparation et la tenue de la réunion du Conseil et 42 000 dollars concernent les heures supplémentaires. La baisse de 410 500 dollars au titre du personnel temporaire pour les réunions est due à la rationalisation des préparatifs de la réunion du Conseil.

Voyages

- 11.10 Le montant demandé de 4 700 dollars permettrait de couvrir les frais de voyage du personnel du Bureau régional pour l'Amérique du Nord qui participera à la dix-neuvième session ordinaire du Conseil. La baisse de 5 900 dollars est due au fait qu'il n'y a plus à prévoir la participation de mouvements de libération aux travaux de cette session.

Services contractuels

- 11.11 Les ressources prévues (29 500 dollars) concernent les traductions contractuelles qui ne peuvent être faites au PNUE même.

Frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires

- 11.12 Les ressources prévues (174 700 dollars) correspondent aux frais généraux de fonctionnement, répartis comme suit : a) location et entretien de matériel, y compris location de minibus avec chauffeurs pour les transports locaux, entretien et maintenance du générateur et du matériel de traitement électronique de l'information (81 200 dollars); b) envoi de documentation aux membres du Conseil (30 000 dollars); c) réception officielle que le Président du Conseil et le Directeur exécutif donneront pendant la session ordinaire (4 700 dollars); d) services divers, y compris ceux de techniciens et d'ingénieurs du son chargés d'assurer le fonctionnement du matériel d'interprétation simultanée (18 800 dollars); e) papier, fournitures pièce noire et pièces de rechange pour machines à polycopier nécessaires avant, pendant et après la session du Conseil d'administration (40 000 dollars).

B. Direction exécutive et administration

Tableau 11.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	3 084,2	3 131,7	—	—	3 131,7	332,2	3 463,9
Autres dépenses de personnel	41,6	70,4	—	—	70,4	3,6	74,0
Consultants et experts	34,6	—	—	—	—	—	—
Voyages	34,0	98,6	—	—	98,6	18,9	117,5
Frais généraux de fonctionnement	8,5	16,9	—	—	16,9	1,0	17,9
Fournitures et accessoires	1,5	4,6	—	—	4,6	0,4	5,0
Total	3 204,4	3 322,2	—	—	3 322,2	356,1	3 678,3

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1996-1997</i>
				<i>Montant estimatif</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	11 699,4	15 042,0	b) Activités de fond :	17 952,0
			Fonds pour l'environnement	
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	11 699,4	15 042,0		17 952,0
Total 1) et 2)	14 903,8	18 364,2		21 630,3

Tableau 11.7

Postes nécessaires
Programme : Direction exécutive et administration

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	—	1	—	1
D-2	1	1	—	—	6	6	7	7
D-1	—	—	—	—	3	4	3	4
P-5	4	4	—	—	7	8	11	12
P-4/3	3	3	—	—	11	16	14	19
P-2/1	—	—	—	—	2	2	2	2
Total	9	9	—	—	29	37	38	46
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	4	4	—	—	—	—	4	4
Autres catégories								
Agents locaux	6	6	—	—	52	58	58	64
Total	6	6	—	—	52	58	58	64
Total général	19	19	—	—	81	95	100	114

1. Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale

- 11.13 La direction exécutive et l'administration consistent en trois éléments : Bureau du Directeur exécutif; représentation régionale; et gestion du Fonds. Le Directeur exécutif est chargé de gérer, de diriger et de superviser globalement l'élaboration et l'exécution des activités relevant du mandat du PNUE.
- 11.14 Le Bureau du Directeur exécutif s'occupe des questions de principe nécessitant l'attention du Directeur exécutif et veille à ce que l'information circule correctement entre ce dernier et les différents bureaux.
- 11.15 La représentation régionale s'entend du Bureau régional pour l'Amérique du Nord à New York, du Bureau régional pour l'Europe à Genève, ainsi que des bureaux régionaux situés à Bangkok, à Manama, à Mexico et à Nairobi.
- 11.16 Les bureaux régionaux ont essentiellement pour tâche de promouvoir les objectifs du PNUE et d'assurer la liaison et la coopération avec les autorités gouvernementales, les institutions publiques et privées et diverses associations à tous les niveaux. Ils assurent avec les organismes des Nations Unies, notamment les commissions régionales, la coordination de tous les travaux d'intérêt commun.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 11.17 Les ressources prévues (3 131 700 dollars) doivent permettre de couvrir le coût de 9 postes d'administrateur et de 10 postes d'agent des services généraux (classes inférieures à la 1re) au siège du PNUE ainsi que dans les bureaux de New York et de Genève.

Autres dépenses de personnel

- 11.18 Les ressources prévues (70 400 dollars) concernent : a) le personnel temporaire non affecté aux réunions (35 500 dollars) et les heures supplémentaires (7 300 dollars) pour le Bureau de New York; ledit personnel (22 900 dollars) et les heures supplémentaires (4 700 dollars) pour le Bureau de Genève.

Voyages

- 11.19 Les ressources prévues (98 600 dollars) concernent : a) la participation du Directeur exécutif à des réunions d'organes, de conférences et de groupes des Nations Unies; les consultations avec des gouvernements et de hauts fonctionnaires au Siège de l'ONU, avec le PNUD, les institutions spécialisées et les commissions régionales; la représentation à des réunions et conférences d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales (74 900 dollars); b) les frais de voyage de fonctionnaires des bureaux régionaux pour l'Amérique du Nord (11 500 dollars) et pour l'Europe (12 200 dollars).

Frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires

- 11.20 Les ressources prévues (21 500 dollars) concernent : a) les communications (11 500 dollars) et les fournitures et accessoires (2 500 dollars) du Bureau de New York; b) les communications (5 400 dollars) et les fournitures et accessoires (2 100 dollars) du Bureau de Genève.

2. Gestion du Fonds pour l'environnement

Tableau 11.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds extrabudgétaires

	<i>1992-1993</i> <i>Dépenses</i>	<i>1994-1995</i> <i>Montant</i> <i>estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1996-1997</i> <i>Montant</i> <i>estimatif</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	2 579,2	3 654,8	b) Activités de fond :	
			Fonds pour l'environnement	3 779,5
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	2 579,2	3 654,8		3 779,5

Tableau 11.9

Postes nécessaires
Programme : Gestion du Fonds pour l'environnement

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	—	—	—	—	1	—	1	—
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	—	—	—	—	1	1	1	1
P-5	—	—	—	—	1	2	1	2
P-4/3	—	—	—	—	12	13	12	13
P-2	—	—	—	—	1	1	1	1
Total	—	—	—	—	17	18	17	18
Autres catégories								
Agents locaux	—	—	—	—	19	22	19	22
Total	—	—	—	—	19	22	19	22
Total général	—	—	—	—	36	40	36	40

11.21 Conformément aux dispositions de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, la gestion et l'administration du Fonds pour l'environnement relève de la responsabilité du Directeur exécutif, qui agit sous l'autorité et la direction du Conseil d'administration.

3. Secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Tableau 11.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	486,7	537,5	—	—	537,5	62,5	600,0
Autres dépenses de personnel	27,5	21,2	5,0	23,5	26,2	2,5	28,7
Consultants et experts	124,6	168,5	(63,8)	(37,8)	104,7	9,2	113,9
Voyages	225,4	201,4	(71,1)	(35,3)	130,3	11,1	141,4
Services contractuels	151,6	—	1,6	—	1,6	0,1	1,7
Fournitures et accessoires	3,4	—	—	—	—	—	—
Matériel	4,7	—	2,5	—	2,5	0,1	2,6
Total	1 023,9	928,6	(125,8)	(13,5)	802,8	85,5	888,3

Tableau 11.11

Postes nécessaires

Programme : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	2	2	—	—	—	—	2	2
Total général	3	3	—	—	—	—	3	3

- 11.22 Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a été créé par la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1955, pour examiner, rassembler et diffuser les données scientifiques disponibles au sujet des effets des rayonnements ionisants sur l'être humain et sur son milieu. Le fait que le mandat du Comité n'a cessé depuis d'être renouvelé par l'Assemblée atteste que les États Membres sont préoccupés par l'exposition aux rayonnements ionisants et par ses effets et que la poursuite par le Comité de la collecte de données ainsi que de leur analyse et de leur interprétation demeure nécessaire.
- 11.23 Situé à Vienne, le secrétariat du Comité est chargé d'assurer le service des sessions annuelles et d'élaborer les documents scientifiques demandés par le Comité. Le rapport général du Comité est publié tous les quatre ou cinq ans, et des rapports sont présentés chaque année à l'Assemblée générale. Une série d'études scientifiques a été entreprise en vue de la publication du rapport pendant l'exercice biennal 1998-1999.
- 11.24 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, le secrétariat du Comité s'emploiera essentiellement à publier des documents techniques sur les sujets ci-après : a) les sources d'exposition aux rayonnements ionisants : naturelles, artificielles, médicales, professionnelles; b) modèles de comportement de l'environnement et doses de certains radionucléides; c) effets des rayonnements ionisants sur l'environnement; d) mutagenèse et réparation de l'ADN; e) effets héréditaires des rayonnements ionisants; f) études épidémiologiques des effets des rayonnements ionisants; g) effets combinés des rayonnements ionisants et d'autres agents et h) Tchernobyl : doses subies et effets.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 11.25 Les ressources prévues à cette rubrique (537 500 dollars) sont destinées à couvrir le coût d'un poste D-1 et de deux postes d'agent des services généraux.

Autres dépenses de personnel

- 11.26 Le montant prévu (26 200 dollars) correspond aux heures supplémentaires. L'augmentation de 5 000 dollars est prévue compte tenu de l'évolution précédemment constatée de ce poste de dépense.

Consultants et experts

11.27 Les ressources prévues à cette rubrique (104 700 dollars) correspondent aux honoraires des consultants qui aident le secrétariat du Comité à établir la documentation soumise à ce dernier. Elles accusent une diminution de 63 800 dollars due au fait qu'on prévoit moins de besoins pendant l'exercice biennal 1996-1997.

Voyages

11.28 Les ressources prévues (130 300 dollars) concernent la participation des représentants des 21 États Membres aux sessions de 1996 et 1997 du Comité (115 900 dollars) ainsi que la participation du Secrétaire du Comité à des réunions scientifiques et à des réunions interorganisations (14 400 dollars). La réduction de 71 100 dollars est fondée sur les résultats d'une étude sur les frais de voyage au remboursement desquels ont droit les représentants aux sessions du Comité.

Services contractuels

11.29 Le montant prévu (1 600 dollars) est destiné à couvrir le coût de la reliure de publications et journaux scientifiques.

Matériel

11.30 Le montant prévu à cette rubrique (2 500 dollars) correspond au remplacement de matériel de bureau et à l'acquisition de nouveaux logiciels.

C. Programme de travail

Tableau 11.12

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 466,7	3 474,5	(279,0)	(8,0)	3 195,5	453,2	3 648,7
Consultants et experts	86,9	130,4	—	—	130,4	39,9	170,3
Voyages	28,6	40,0	—	—	40,0	9,6	49,6
Total	2 582,2	3 644,9	(279,0)	(7,6)	3 365,9	502,7	3 808,6

Tableau 11.12 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
—	—	a) Services d'appui à :	—
1 259,3	2 300,3	i) Des organismes des Nations Unies	—
		ii) Des activités extrabudgétaires	5 552,8
28 982,9	43 040,6	b) Activités de fond :	40 041,4
5 127,4	7 001,1	Fonds généraux d'affectation spéciales	—
		Fonds pour l'environnement	—
94 600,7	120 000,0	c) Projets opérationnels :	105 000,0
		Fonds pour l'environnement	—
		Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	—
		Fonds d'affectation spéciale visant à apporter un appui financier aux pays en développement pour leur permettre de prendre des mesures conformes à l'Action 21	350,0
—	994,4		
751,0	151,1	Fonds d'affectation spéciale destiné à fournir des services de consultants aux pays en développement	—
		Fonds d'affectation spéciale visant à renforcer les capacités des pays en développement	—
249,1	577,7		
		Fonds d'affectation spéciale visant à renforcer les capacités institutionnelles et réglementaires des pays en développement	—
—	1 884,8		
40,3	—	Fonds d'affectation spéciale de lutte contre les risques d'insalubrité de l'environnement	—
		Fonds d'affectation spéciale destiné à sensibiliser le public aux problèmes écologiques et à mettre en place les mécanismes voulus	74,0
74,4	218,2		
		Fonds d'affectation spéciale destiné à permettre au PNUE d'exécuter les activités financées au titre du Fonds pour l'environnement mondial	17 578,0
6 867,3	8 789,0		
		Fonds d'affectation spéciale destiné à fournir des services d'experts au PNUE/GRID	—
76,8	250,0		
		Fonds d'affectation spéciale destiné à permettre au PNUE d'exécuter les activités du Fonds multilatéral financées par le Fonds multilatéral intérimaire	3 857,8
3 192,8	3 508,7		
		Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter l'application des dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	108,5
458,8	525,3		
99,9	67,8	Fonds d'affectation spéciale en faveur d'INFOTERRA	—
		Fonds d'affectation spéciale pour la création au Japon d'un centre international des technologies de l'environnement	4 407,0
389,4	3 315,4		
		Fonds d'affectation spéciale visant à renforcer et coordonner l'exécution du plan, ainsi que l'étude et l'évaluation de ses résultats	229,3
—	—		
		Fonds d'affectation spéciale devant permettre de financer l'évaluation de la dégradation des sols au Kenya et d'y réaliser des levés cartographiques	—
—	707,9		

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 <i>Dépenses</i>	1994-1995 <i>Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	1996-1997 <i>Montant estimatif</i>
	207,0	737,9	Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir la coopération et l'assistance technique dans les domaines de la gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	324,3
	357,8	39,6	Fonds d'affectation spéciale pour la réalisation d'un projet pilote de gestion intégrée de l'environnement et de protection des écosystèmes andins	—
	714,3	565,0	Fonds d'affectation spéciale pour le financement du nouveau Prix international pour l'environnement	678,0
	851,6	644,1	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays en développement à prendre les mesures voulues pour assurer la protection de la couche d'ozone	705,1
	13 876,0	15 700,0	Contributions de contrepartie	16 820,0
	715,3	—	Fonds d'affectation spéciale pour la création d'un centre chargé de constituer une base de données sur les ressources mondiales (ARENDAL)	—
	1 165,0	1 647,5	Fonds d'affectation spéciale en vue de la rémunération d'administrateurs	1 637,5
	1 254,2	2 014,8	Fonds d'affectation spéciale en vue de la rémunération d'administrateurs auxiliaires	2 233,6
Total	161 311,3	214 681,2		199 597,3
Total 1) et 2)	163 893,5	218 326,1		203 465,9

Tableau 11.13

Postes nécessaires
Programme : Programme de travail

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	2	2	—	—	11	10	13	12
D-1	—	—	—	—	33	31	33	31
P-5	3	2	—	—	71	68	74	70
P-4/3	7	7	—	—	155	143	162	150
P-2/1	1	1	—	—	61	60	62	61
Total	13	12	—	—	331	312	344	324
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	3	3	3	3
Autres classes	—	—	—	—	147	128	147	128
Total	—	—	—	—	150	131	150	131
Autres catégories								
Agents locaux	8	8	—	—	222	213	230	221
Total	8	8	—	—	222	213	230	221
Total général	21	20	—	—	703	656	724	676

- 11.31 Le programme de travail du PNUE se compose de 12 sous-programmes, décrits dans le programme 16 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). Le programme pour l'environnement fournit des directives méthodologiques en ce qui concerne l'évaluation et la gestion de l'environnement, encourage la coopération entre pays pour atténuer les problèmes d'environnement qui leur sont communs et appuie l'éducation et la formation dans le domaine de l'environnement. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le PNUE continuera de privilégier la gestion de l'environnement, l'évaluation, la coordination et la surveillance de l'environnement.

 Sous-programme 1
 Protection de l'atmosphère

- 11.32 Le sous-programme étudiera les moyens de répondre à la nécessité de protéger l'atmosphère contre les effets préjudiciables causés par l'intervention humaine ainsi qu'à la nécessité de procéder en temps voulu à des évaluations précises des incidences de la variabilité du climat et des changements climatiques sur les systèmes socio-économiques; de l'appauvrissement de la couche d'ozone et de ses effets; et de la qualité de l'air ambiant. Le sous-programme vise à promouvoir et appuyer l'expansion de réseaux mondiaux devant permettre de surveiller la qualité de l'air, à mettre en place des procédures ayant pour objet d'évaluer l'état de l'atmosphère ainsi qu'à favoriser l'instauration d'une législation en vue de contrôler les émissions qui contribuent aux changements climatiques.
- 11.33 Les mesures prises jusqu'à présent sont les suivantes : a) création de réseaux urbains de surveillance de la pollution et de la qualité de l'air dans les villes comptant plus de 3 millions d'habitants; b) création de

centres régionaux d'appui à l'intention des usagers de ces réseaux; c) établissement de directives en matière de surveillance et d'évaluation des mécanismes de contrôle de l'air urbain; d) contribution au Plan d'action mondial de lutte contre les sources de pollution terrestres; e) apport d'un appui aux gouvernements pour leur permettre d'adopter et de mettre en oeuvre des mécanismes de contrôle, notamment en vue de la suppression progressive d'un grand nombre de produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone; f) mise à l'essai et application de méthodes d'évaluation de l'impact du climat par l'intermédiaire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; g) fourniture d'un appui au secrétariat du Groupe d'experts intergouvernemental et réalisation d'études pour lui permettre d'améliorer ses évaluations; h) coopération avec le secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation afin de fournir aux parties à la Convention sur les changements climatiques des informations sur ces changements; et i) réalisation dans 12 pays de monographies ayant pour objet de répertorier les sources et puits de gaz à effet de serre et d'élaborer des stratégies permettant d'en atténuer les effets, et études d'impact en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

- 11.34 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, on privilégiera les mesures dont on escompte les résultats suivants : a) réalisation de progrès en vue de la mise au point de méthodes d'application mondiale et comparables se prêtant aux évaluations nationales et régionales des changements atmosphériques et de leurs effets; b) renforcement des capacités dans les pays en développement et identification de stratégies utiles en vue de protéger le développement socio-économique contre les effets préjudiciables des changements atmosphériques; c) mesures visant à améliorer la compréhension des questions atmosphériques et à permettre aux gouvernements et aux particuliers de mieux connaître ces questions; et d) identification et réalisation d'études ciblées de recherche-développement concernant les problèmes atmosphériques, notamment ceux que connaissent les pays en développement.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Ces activités doivent être entreprises en coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les centres de partenariat.

2. *Publications*

- a) Huit rapports non périodiques sur des ateliers et réunions techniques;
- b) *Rapports techniques.* i) Trois rapports sur l'amélioration et le perfectionnement des méthodes et instruments d'évaluation; ii) quatre rapports sur des études de cas et des projets de recherche.

3. *Supports et services d'information*

- a) Création ou expansion de trois réseaux régionaux/sous-régionaux et de mécanismes d'échange d'informations;
- b) Cinq documents d'information et activités de sensibilisation du public.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Formation de groupe.* Six modules/cours de formation sur le renforcement des institutions et la mise en valeur des ressources humaines;
- b) *Projets opérationnels.* Six études de pays, évaluations et plans locaux et nationaux.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coopération avec des organisations des Nations Unies et des institutions spécialisées comme l'OMM, l'UNESCO, la Commission océanographique intergouvernementale (COI), la FAO, l'OMS et le PNUD, en vue de renforcer les actions internationales ayant pour objet de protéger l'environnement atmosphérique en facilitant l'adoption de consensus sur les stratégies à appliquer, les besoins en matière de recherche et les méthodes d'évaluation concernant la variabilité du climat et les changements climatiques, la protection de la couche d'ozone et la qualité de l'air ambiant.

Sous-programme 2
Gestion écologique des ressources
en eau douce

- 11.35 Ce sous-programme porte essentiellement sur l'étude des problèmes liés à la rareté des ressources en eau douce dans de nombreux pays. D'après les projections, le tiers de la population mondiale souffrira de pénuries d'eau chroniques d'ici à l'an 2025. En raison de la répartition inégale dans le temps ou l'espace des ressources en eau douce, il n'est pas possible d'en assurer l'approvisionnement durable, en particulier eu égard au fait que la demande ne cesse de s'accroître. Les initiatives entreprises dans le cadre de ce sous-programme viseront donc à offrir des instances appropriées et à faciliter l'examen de ces problèmes et l'adoption de mesures permettant de recenser, de hiérarchiser et d'atténuer les problèmes d'approvisionnement en eau douce qui se posent aux échelons mondial et régional.
- 11.36 Les activités qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs du sous-programme sont notamment les suivantes : a) la mise en oeuvre (ou la fourniture d'une assistance à cette fin) de plans de gestion complets et intégrés de plusieurs bassins internationaux de réception d'eau douce (lac Tchad, mer d'Aral); b) la mise en route d'activités ayant pour objet d'évaluer l'état (quantité et qualité) des ressources en eau douce aux niveaux mondial et régional, notamment en décelant les causes des problèmes recensés; c) lancement de projets visant à identifier, quantifier et évaluer les effets des polluants provenant de sources non ponctuelles sur les réseaux d'eau douce et les eaux côtières adjacentes (programmes d'action pour les mers régionales des Caraïbes et de l'Asie de l'Est, terres humides de l'Asie de l'Est); et d) convocation d'un certain nombre de groupes d'experts et/ou d'ateliers sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, en vue notamment de lutter contre la pollution et d'établir les normes de qualité de l'eau potable.
- 11.37 Les activités prévues pour 1996-1997 devraient permettre : a) de mieux connaître et comprendre la nature et la portée des problèmes de pénurie d'eau douce et de pollution, et d'en recenser les causes et les effets aux niveaux mondial et régional; b) de mettre en place des instruments adéquats de gestion écologique et d'élaborer des cadres modèles permettant d'appuyer les décisions prises par les pouvoirs publics pour résoudre les problèmes prioritaires posés par la pénurie d'eau douce et la pollution; et c) de mettre en oeuvre des plans de gestion intégrée et écologiquement viables en vue de résoudre les problèmes prioritaires liés à la pénurie d'eau douce et à la pollution, en tenant compte par ailleurs de leurs incidences possibles sur les écosystèmes.

Activités

1. *Coopération internationale*

On envisage d'instaurer une coopération et une collaboration avec des organismes régionaux (OEA, secrétariat du Mékong), des organismes donateurs et des centres de partenariat.

2. *Publications*

Publications non périodiques. i) Trois études de diagnostic sur les bassins de réception d'eau prioritaires et les eaux côtières d'aval; ii) deux rapports régionaux sur les questions, problèmes et causes de portée prioritaire concernant l'eau douce; iii) une évaluation globale de l'état des ressources mondiales en eau, notamment par l'établissement de documents illustrant les questions et problèmes spécifiques qui se posent à l'échelle mondiale, en ce qui concerne l'eau douce et recensant les causes de ces problèmes; iv) deux publications énonçant des directives sur l'application d'outils et d'instruments de gestion de l'environnement permettant de remédier aux problèmes de portée prioritaire liés à l'approvisionnement en eau douce; v) quatre publications concernant des outils techniques spécifiques de gestion et d'utilisation de l'eau douce; vi) trois plans d'action pour la gestion intégrée et écologiquement viable et l'utilisation rationnelle des ressources en eau douce; et vii) un plan d'action modèle en vue de la gestion et de l'utilisation écologiquement viables des ressources en eau douce et des eaux côtières d'aval.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coopération et coordination avec des organismes des Nations Unies : Département de la coordination des politiques et du développement durable, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, OMS, OMM, FAO, UNICEF, UNESCO, PNUD et Banque mondiale.

Sous-programme 3
Gestion écologique des écosystèmes terrestres
et de leurs ressources

- 11.38 Le sous-programme examinera les problèmes liés à la gestion non viable des écosystèmes artificiels et naturels, en privilégiant les écosystèmes des zones arides et la lutte contre la désertification. Le sous-programme visera à offrir aux gouvernements une assistance et des conseils pour leur permettre d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans de gestion intégrée des écosystèmes terrestres et de leurs ressources en vue de leur utilisation viable. On cherchera également à formuler et mettre en oeuvre des méthodes intégrées et viables de gestion des écosystèmes des zones arides. Ces initiatives prendront en considération les facteurs écologiques, biophysiques, sociaux, économiques et culturels.
- 11.39 Les activités prévues pour 1996-1997 devraient permettre : a) de mieux connaître l'état et les tendances des écosystèmes terrestres dans certaines écorégions d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe orientale et d'Amérique latine et des Caraïbes; b) d'élaborer et mettre en oeuvre des grands programmes d'action nationaux et sous-régionaux privilégiant la gestion intégrée des écosystèmes dans certaines écorégions d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe orientale et d'Amérique latine et des Caraïbes; c) d'améliorer la coopération internationale en vue de résoudre les problèmes posés par la dégradation des terres arides; d) de mettre au point des politiques et plans d'action nationaux propres à attirer et mobiliser les ressources humaines et matérielles voulues pour lutter efficacement contre la désertification; e) de procéder à une évaluation globale des initiatives prises par tous les organismes du système des Nations Unies pour lutter contre la désertification, en analysant les succès et les limites de ces initiatives, et pour mieux coordonner l'établissement des rapports concernant l'application du chapitre 12 d'Action 21 et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

Activités

1. Coopération internationale

Relations extérieures. Des activités seront entreprises en coopération et en collaboration avec des organisations intergouvernementales (OCDE) et non gouvernementales, des centres de partenariat et les milieux scientifiques.

2. Publications

- a) *Publications périodiques.* i) Quatre numéros du *Bulletin de la lutte contre la désertification*; ii) une édition révisée de l'*Atlas sur la désertification*; et iii) quatre directives techniques concernant la gestion intégrée des écosystèmes terrestres;
- b) *Publications non périodiques.* i) Sept rapports régionaux et nationaux sur l'état de l'environnement des montagnes, des zones humides, des régions protégées, de la savane et des prairies, assortis d'une base de données sur les sols et les terrains; ii) deux rapports sur l'état de tous les types d'écosystèmes forestiers; iii) huit rapports sur les grandes orientations et plans d'action nationaux en vue d'assurer la gestion intégrée des ressources naturelles utilisées dans les secteurs productifs; iv) rapport sur la mise en application des instruments de politique économique visant à assurer la gestion intégrée des ressources des écosystèmes terrestres; v) quatre rapports sur les plans d'action pour une gestion intégrée en vue d'une utilisation viable des ressources naturelles dans quatre pays; vi) deux rapports, l'un sur l'état et les tendances de la désertification, et l'autre évaluant les initiatives prises au niveau mondial pour lutter contre la désertification; vii) cinq rapports sur la mise au point et l'application de techniques visant à conserver les ressources et à en assurer la gestion efficace; viii) trois rapports sur

les sols salins et l'eau saline ou saumâtre, la capacité de régénération des sols et les possibilités d'implantation d'usines dans les zones arides; et ix) quatre études sur la gestion intégrée des ressources naturelles et le développement durable;

- c) *Supports techniques.* i) Quatre systèmes informatiques visant à faciliter la prise de décisions concernant l'utilisation viable des ressources foncières et la gestion des écosystèmes; ii) un programme logiciel mis au point grâce à la collaboration des instituts de recherche nationaux, des centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et des organismes des Nations Unies, et visant à élaborer des options de gestion viable des terres arides dans le cadre des projets en cours d'exécution; iii) un répertoire/une base de données de portée mondiale décrivant les initiatives de lutte contre la désertification qui se sont soldées par des résultats positifs; iv) mise au point de cinq séries de données de base et de données repères permettant de mesurer l'évolution de la désertification; et v) mise au point de divers outils de gestion des données concernant la diversité biologique.

3. *Supports et services d'information*

- a) *Opuscules, brochures, résumés analytiques, graphiques muraux, trousseaux d'information.* Vingt brochures et bulletins de courrier électronique;
- b) *Expositions et autres auxiliaires visuels.* Deux expositions sur la lutte contre la désertification;
- c) *Films et vidéocassettes.* Deux films vidéo sur les stratégies de diversité biologique;
- d) *Émissions radiodiffusées.* Préparation d'une documentation devant être utilisée dans trois émissions radiodiffusées sur la diversité biologique.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* i) Deux stratégies visant à se prémunir contre les effets de la sécheresse; ii) mise au point de deux méthodes perfectionnées d'évaluation de la dégradation des sols reposant sur des technologies de pointe et l'utilisation de meilleurs indicateurs (notamment les indicateurs socio-économiques) dans le cadre des projets devant être exécutés au titre d'accords de partenariat; iii) un programme d'action sous-régional et six programmes d'action nationaux mis au point ou révisés conformément aux dispositions (concernant notamment les politiques intégrées, les stratégies et les instruments juridiques et économiques) énoncées dans la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ainsi que dans la résolution sur l'adoption de mesures d'urgence en faveur de l'Afrique; iv) missions visant à renforcer la mise en oeuvre au niveau local des activités de gestion viable des terres arides et de lutte contre la désertification; v) révision de 15 plans nationaux d'action en vue de la constitution de réserves d'éléphants, de rhinocéros et de tigres et évaluation du réseau pour la constitution d'une réserve de la biosphère; et vi) révision de 38 directives concernant l'élaboration de stratégies et de plans d'action visant à promouvoir la diversité biologique;
- b) *Formation de groupe.* Trente ateliers, réunions d'experts et cours de formation professionnelle sur le renforcement des institutions.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Établissement de rapports par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination. i) Établissement de trois rapports par les responsables de l'application du chapitre 15 d'Action 21, et fourniture d'appui technique aux secrétariats des conventions (Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, etc.); ii) contribution et participation aux travaux du Groupe de travail interinstitutions sur l'application du chapitre 12 d'Action 21; iii) participation à la coordination interinstitutions des activités de coopération et des programmes et projets communs visant à aider les pays en développement à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, notamment le Fonds commun PNUD/Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne; et coopération et collaboration avec des organismes des Nations Unies comme la FAO, l'UNESCO, l'OMS, l'OMM, le PNUD, la Banque mondiale et les commissions régionales.

Sous-programme 4
Gestion écologique des océans et gestion
des zones côtières

- 11.40 Le sous-programme vise à réduire et maîtriser la pollution marine d'origine tellurique, comme à déterminer les effets des variations du climat et du niveau de la mer en vue d'en savoir davantage sur les ressources biologiques marines et de mieux les conserver dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières. Les efforts tendront donc à aider les États situés en bordure de mers fermées, semi-fermées et ouvertes à protéger leurs côtes et leurs milieux marins en renforçant leur coopération aux niveaux régional, interrégional et mondial, en identifiant et faisant connaître les menaces et en y faisant face grâce à l'élaboration progressive de programmes nationaux, régionaux et mondiaux viables, à l'emploi de moyens d'action juridiques et économiques et à l'application efficace des dispositions du chapitre 17 d'Action 21, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres accords internationaux et régionaux pertinents.
- 11.41 On a, à ce jour, au titre de la réalisation des objectifs du sous-programme a) établi deux nouveaux programmes relatifs aux mers régionales (mer Noire, Pacifique Nord-Ouest), revitalisé trois (Asie orientale, Asie du Sud, mer Rouge), lancé un (Atlantique Sud-Ouest); b) créé un groupe régional de coordination (Asie orientale) et un secrétariat de coordination (Asie du Sud); c) cofinancé le programme pour l'étude mondiale de la pollution dans le milieu marin (GIPME) et Système mondial d'observation des océans; d) mis en place un système mondial de surveillance continue des phénomènes liés aux changements climatiques observés sur les côtes et au voisinage des côtes, système doté de sept projets pilotes destinés à surveiller ces phénomènes et des écosystèmes spécifiques; e) adopté des protocoles au titre d'accords sur les mers régionales, et envisagé l'éventuelle nécessité de formuler une législation internationale réglemant, dans le cadre d'un programme d'action mondial, la pollution d'origine tellurique et celle due aux activités de l'homme; et f) amorcé un processus de révision visant à revitaliser le Plan d'action relatif aux mammifères marins.
- 11.42 Les activités prévues pour la période 1996-1997 devraient aboutir a) à la constitution d'un corps de connaissances qui permettrait de formuler et de mettre en oeuvre des stratégies et plans de gestion destinés à assurer la protection et le développement durable de zones marines et côtières; et b) à la mise en place de mécanismes de même qu'à la définition de grandes options en vue de l'élaboration de plans de protection et de gestion durable de l'environnement.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations externes. i) Liaison avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales membres du Comité de planification et de coordination du Plan d'action relatif aux mammifères marins; et ii) coopération avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, l'Alliance mondiale pour la nature, la Banque africaine de développement, la Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin, la Commission permanente du Pacifique Sud, etc.

2. *Publications*

- a) *Services organiques.* i) Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Pacifique Sud-Est; ii) deuxième et troisième réunions sur le Plan d'action du Pacifique Nord-Ouest; iii) réunion intergouvernementale sur le Plan d'action pour les mers d'Asie du Sud; iv) douzième réunion intergouvernementale de la région des mers d'Asie de l'Est; v) réunion ministérielle sur l'application de la Déclaration d'Odessa; vi) réunion intergouvernementale pour la Méditerranée; vii) réunion de stratégie pour la gestion de la zone côtière dans la région d'Afrique de l'Est; viii) réunion du Groupe intergouvernemental pour l'étude mondiale de la pollution dans le milieu marin; ix) réunion de plénipotentiaires sur le Protocole relatif aux déchets dangereux dans la Méditerranée; x) réunion de

la Commission méditerranéenne sur le développement durable; xi) deux réunions des comités subsidiaires de la Méditerranée; et xii) quatre réunions du Bureau de la Méditerranée;

- b) *Services techniques de secrétariat.* i) Réunion du Comité directeur du Plan d'action relatif aux mammifères marins; et ii) cinquième réunion des Parties contractantes à la Convention d'Abidjan;
- c) *Réunions de groupes spéciaux d'experts.* i) Comité consultatif scientifique du Plan d'action relatif aux mammifères marins; ii) réunion d'experts pour la région de l'Afrique de l'Est; iii) deux réunions sur les effets des polluants; et iv) réunion du Groupe d'experts du Programme d'évaluation et de lutte contre la pollution marine dans la région des Caraïbes.

3. Publications

- a) *Publications périodiques.* i) Grandes options et mesures d'intervention destinées à atténuer les effets négatifs du changement climatique prévu sur les écosystèmes insulaires, côtiers et marins de l'Arctique; ii) renforcement du consortium d'universités aux fins de la formation dans le domaine de la gestion des ressources marines et côtières; iii) élaboration et application de stratégies d'intervention adéquates pour éliminer les effets du changement climatique et de la montée des océans; iv) 16 séries de rapports techniques sur le Plan d'action de la Méditerranée; et v) état de l'environnement de la Méditerranée;
- b) *Publications non périodiques.* i) Deux directives techniques pour l'application de mesures de lutte contre la pollution dans la Méditerranée; ii) trois rapports sur l'évaluation de la vulnérabilité face à la montée des océans; iii) quatre études relatives aux effets du changement climatique sur les sites côtiers méditerranéens; iv) trois études régionales sur les effets du changement climatique (mer Noire, mer Caspienne, Plan d'action du Pacifique Nord-Ouest); et v) étude sur le changement climatique dans les mers régionales qui entourent l'Afrique;
- c) *Supports techniques.* i) Mise en place d'un système de gestion informatisée de bases de données pour le Plan d'action du Pacifique Nord-Ouest; et ii) quatre cartes de ressources et une base de données du Système d'information géographique pour les pays de la région de l'Afrique de l'Est; et iii) trois systèmes de bases de données et d'échange d'informations dans la région des mers d'Asie de l'Est.

4. Supports et services d'information

Supports d'information. i) *Medwaves*, bulletin de la Méditerranée; ii) brochure sur les mammifères marins diffusée à l'intention du grand public; et iii) brochure sur le Plan d'action de la Méditerranée; iv) campagne de sensibilisation aux questions de gestion des ressources marines et côtières.

5. Activités opérationnelles

- a) Coordination du Programme pour les océans et les zones côtières et lancement de nouveaux plans d'action. Les plans d'action existants sont notamment les suivants : Plan d'action pour la Méditerranée, Plan d'action du Koweït, Plan d'action pour les Caraïbes, Plan d'action pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Plan d'action pour l'Afrique de l'Est, Plan d'action pour les mers de l'Asie de l'Est, Plan d'action pour la mer Rouge et le golfe d'Aden, Plan d'action du Pacifique Sud, Plan d'action du Pacifique Sud-Est, Plan d'action pour les mers d'Asie du Sud, Plan d'action pour la mer Noire, Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest (en cours d'établissement);
- b) *Formation collective.* i) Séminaire sur la préservation des mammifères marins; ii) séminaire sur l'application des protocoles se rapportant particulièrement aux zones protégées des mers régionales; iii) deux programmes de formation et de coopération technique visant à appuyer des initiatives communautaires en faveur de la gestion des ressources marines et côtières; iv) éducation, formation et sensibilisation des partenaires à une gestion durable des ressources marines et côtières; v) quatre ouvrages de formation sur l'évaluation du degré de pollution; et vi) deux stages de formation au nettoyage des hydrocarbures déversés en Méditerranée;
- c) *Projets sur le terrain.* i) Aménagement de quatre installations d'accueil portuaire en Méditerranée; ii) deux projets locaux d'évaluation des menaces contre les mammifères marins; iii) évaluation de la

diversité biologique marine; iv) renforcement de quatre mécanismes institutionnels de planification et de gestion intégrée des zones côtières; et v) 10 projets visant à aider des pays de la Méditerranée à se doter d'une législation concernant les zones spécialement protégées.

Sous-programme 5

Hygiène de l'environnement, établissements humains et bien-être de l'homme

- 11.43 Il s'agit, grâce à une action internationale renforcée, d'améliorer la santé et la qualité de vie de l'ensemble des populations en réduisant et, le cas échéant, en éliminant les facteurs qui, dans l'environnement, constituent une menace pour la santé et le bien-être de l'homme. Il s'agit également de réduire la quantité de déchets et d'eaux usées, de les recycler ainsi que de les traiter et de les évacuer de façon écologiquement rationnelle grâce à des stratégies, moyens et supports d'information permettant de mieux gérer les déchets et de disposer aux niveaux national et local de meilleurs moyens de gestion des déchets solides et liquides.
- 11.44 Les activités que l'on prévoit de mener en 1996-1997 devraient permettre : a) de mieux cerner les risques auxquels l'insalubrité du milieu et les mutations écologiques mondiales exposent l'homme; b) de doter les pays de mécanismes et de moyens techniques leur permettant de mettre en oeuvre des stratégies et plans d'action relatifs à l'hygiène du milieu; c) de mieux saisir les liens entre les établissements humains et l'environnement; d) de donner aux gouvernements de meilleurs moyens de créer des établissements humains écologiquement rationnels et d'en assurer la gestion; e) de définir des modalités techniques de gestion des déchets urbains; f) de créer des bases de données et des systèmes d'information sur les déchets urbains solides.

Activités

1. Publications

- a) *Publications périodiques.* i) Programme d'urbanisation durable; ii) stages régionaux de formation sur la réduction, le recyclage et l'évacuation écologiquement rationnels des déchets et des eaux usées; iii) gestion de l'environnement dans le cadre de la lutte contre les vecteurs;
- b) *Publications non périodiques.* i) Monographies sur le recyclage, à des fins agricoles, des eaux usées; ii) rapport sur les liens entre l'environnement et la santé; iii) rapport sur l'évaluation quantitative des déchets et des eaux usées; iv) trois guides techniques sur la réduction, le recyclage et l'évacuation écologiquement rationnels des déchets et des eaux usées; v) étude sur les effets des multiples types d'exposition; vi) deux rapports sur les effets des rayons ultraviolets sur la santé et l'environnement; vii) quatre rapports sur des réunions consacrées à l'hygiène du milieu; viii) rapport sur le dépistage du choléra;
- c) *Support technique.* Système de base de données d'information sur l'évacuation des déchets solides.

2. Activités opérationnelles

Services consultatifs. Fourniture de services techniques aux pays, y compris recommandations touchant des plans d'action nationale en vue de la réduction minimum, du réemploi et de l'élimination écologiquement rationnelle des déchets et des effluents.

3. Coordination, harmonisation et liaison

Ces activités seraient menées en coopération avec l'OMS, Habitat, la FAO, le PNUD, l'ONUDI et les commissions régionales.

Sous-programme 6

Économie, comptabilité et moyens de gestion

de l'environnement

- 11.45 Le sous-programme, à l'exécution duquel collaborent les organismes des Nations Unies et les instituts nationaux et internationaux de recherche, vise à mieux élaborer et à mettre en oeuvre des moyens d'analyse intégrée de l'environnement et de l'économie ainsi que des politiques et programmes nationaux, régionaux et internationaux de gestion écologiquement rationnelle et de développement durable. Il doit également permettre que le commerce et l'environnement continuent de concourir à la réalisation d'un même objectif, qui est le développement durable.
- 11.46 Les mesures prévues pour 1996-1997 devraient permettre : a) de mieux cerner les effets socio-économiques et écologiques des activités, programmes et politiques et de facteurs tels que la dette, l'aide, les modèles de consommation et de production; b) aux pays en développement et aux pays en transition d'être mieux à même de déterminer les liens entre les politiques internationales et l'environnement et d'élaborer des méthodes, politiques et stratégies concertées de gestion écologiquement rationnelle et de développement durable; c) de mieux perfectionner et tester des méthodologies permettant de se servir des moyens d'intervention économique, de l'étude d'impact sur l'environnement, des systèmes d'évaluation et de la comptabilité des ressources environnementales et naturelles pour bien tenir compte des préoccupations d'ordre écologique dans la planification de développement, la prise de décisions et la gestion de l'environnement.

Activités

1. Publications

Publications non périodiques. i) Évaluation des effets socio-économiques et écologiques des activités, programmes et politiques de développement; ii) effets des échecs des politiques sur l'environnement et mesures de renforcement de la coopération internationale en matière d'économie et d'environnement; iii) évaluation des ressources environnementales et naturelles; iv) trois comptes rendus de débats de séminaires et document directif sur l'utilisation et l'application de la comptabilité des ressources environnementales; v) utilisation et mise en oeuvre des moyens économiques, obstacles rencontrés et effets marginaux; vi) modèle de développement socio-économique et écologique intégré aux fins de la gestion de l'environnement et du développement durable pour servir de base à d'autres modèles adaptés à la situation des pays; vii) 10 monographies nationales sur l'utilisation et l'application des méthodes d'évaluation, de la comptabilité des ressources environnementales, des instruments économiques et de l'étude d'impact sur l'environnement; viii) six rapports sur des études de cas et des projets de recherche.

2. Activités opérationnelles

Formation collective. i) Dix ouvrages complets d'éducation, de formation et autres matériaux techniques destinés à un usage national et régional; ii) six stages techniques d'introduction à ces ouvrages.

3. Coordination, harmonisation et liaison

Coopération avec le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (Secrétariat de l'ONU), la CNUCED, l'OMT, le PNUD et les commissions régionales.

Sous-programme 7

Gestion des produits chimiques et des déchets toxiques

- 11.47 Le sous-programme traitera des problèmes découlant de l'utilisation des produits chimiques dans les pays en développement. Son objet est de fournir aux pays et aux organismes intéressés des informations, des conseils et une assistance concrète touchant la façon la plus rentable et la plus écologiquement rationnelle d'éviter et de gérer les déchets dangereux émanant de toutes les sources. Des efforts seront également déployés pour aider les pays à mieux évaluer et gérer les risques que présentent les produits chimiques et, au besoin, à entreprendre de les réduire.

- 11.48 Les mesures prévues pour 1996-1997 devraient permettre a) d'en savoir davantage sur les déchets dangereux et sur les stratégies, politiques et mécanismes de gestion dans ce domaine; b) de définir des stratégies, politiques et moyens d'action à l'intention des gouvernements, de l'industrie et d'autres producteurs ou opérateurs en vue de la gestion des déchets dangereux; c) de réduire les effets sur l'hygiène du milieu grâce à une gestion et à un contrôle plus rigoureux des déchets dangereux émanant de toutes les sources; d) de définir, pour aider les gouvernements et autres parties intéressées, des méthodes d'évaluation des risques associés aux produits chimiques; e) de formuler des stratégies, politiques et moyens d'intervention susceptibles d'être utilisés par divers pays dans le cadre de la gestion de leurs produits chimiques.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Relations externes.* Coopération avec l'OCDE, des groupes et associations industriels, des associations s'occupant de la gestion des déchets et des organisations non gouvernementales notamment des sociétés spécialisées;
- b) *Promotion d'instruments juridiques.* Convention sur l'application de la procédure de consentement préalable, diffusion de 15 documents d'orientation pour décideurs et liste des rapports reçus d'États importateurs au titre de ladite procédure.

2. *Documentation à l'intention des organes délibérants*

Rapports à la Commission du développement durable. i) Tendances et activités mondiales en matière de gestion des informations liées aux produits chimiques et d'évaluation des risques associés à ces produits; ii) tendances et activités mondiales en matière de déchets dangereux.

3. *Publications*

- a) *Publications non périodiques.* i) Instruments d'évaluation de l'exposition aux substances chimiques à l'intention des pays en zone subtropicale; ii) études et bases de données sur les substances chimiques; iii) adoption de mesures visant à atténuer les risques, notamment à faire face aux problèmes liés aux substances chimiques au niveau mondial; iv) publications sur des variantes de gestion des déchets, instruments techniques et juridiques et directives concernant des flux de déchets spécifiques, des secteurs et des opérateurs producteurs de déchets; v) publications sur des méthodologies, politiques et procédures appropriées de gestion des déchets dangereux et campagne visant à encourager un plus grand recours à ces moyens;
- b) *Publications techniques.* i) Maintien des bases de données pertinentes et autres systèmes d'information concernant la production de déchets dangereux, les techniques d'épuration et la réglementation et autres instruments juridiques; ii) quatre versions, à jour pour ordinateur personnel, de la base de données du Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques et distribution de leurs sous-ensembles; iii) création d'un réseau d'information régional.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Maintien, en coopération avec des bureaux régionaux et des réseaux d'information, d'un service de renseignements sur les produits chimiques;
- b) *Formation collective.* Dix stages sous-régionaux de formation sur des aspects relatifs à une gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques et utilisation des réseaux d'information dans le cadre de la gestion des substances chimiques aux niveaux national et régional, de l'application des directives de Londres et de la procédure de consentement préalable.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coopération avec la Commission du développement durable, l'OMS, l'OIT, l'ONUDI, la Banque mondiale, le PNUD, la FAO, l'OMI, l'AIEA et les commissions régionales.

Sous-programme 8
Industrie, énergie et environnement

- 11.49 Ce sous-programme vise à faciliter et à catalyser la mise au point et l'application de stratégies, politiques, instruments, technologies et outils de gestion préventifs propres à promouvoir des modes de production moins polluants, plus sûrs et durables.
- 11.50 Les travaux prévus pour 1996-1997 devraient entraîner a) une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension des tendances courantes et naissantes des modes de production industrielle, de leurs incidences sur l'environnement et des difficultés et possibilités en ce qui concerne les modes de production moins polluants et plus sûrs; b) la mise au point et la diffusion de stratégies, politiques, instruments, outils de gestion et technologies propres à promouvoir des modes de production durables; c) l'emploi de stratégies, politiques, instruments, techniques, outils et pratiques de gestion appropriés, grâce au renforcement des capacités, à l'éducation, à la formation et à des activités expérimentales; d) l'atténuation des effets de la pollution industrielle sur la santé et l'environnement et la réduction des accidents; e) le développement des flux d'information et un processus décisionnel faisant davantage place aux technologies respectueuses de l'environnement; f) le renforcement des capacités en matière de technologies de cette nature dans les pays en développement; et g) des mesures concertées sur le plan international pour faciliter le transfert international de ces technologies et leur utilisation.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Coopération avec des organisations internationales, par exemple l'OCDE, des groupes et organismes industriels et des organisations non gouvernementales.

2. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Revue *Industrie et environnement*;
- b) *Publications non périodiques.* i) Écotecnologies; ii) obstacles pouvant s'opposer au transfert international des écotecnologies; iii) incidences socio-économiques et environnementales de l'énergie et examen en collaboration avec divers pays, des problèmes qui se font jour; iv) coopération en matière d'énergie entre parties prenantes; v) deux monographies sur l'énergie, la politique d'ensemble et l'environnement et sur les recommandations en vue d'un plan d'action; vi) trois monographies sur les obstacles entravant certaines mesures d'ordre énergétique et élaboration d'une stratégie pour mettre les pays en mesure de surmonter ces obstacles; vii) énergie, instruments et moyens économiques pour réaliser des objectifs en matière d'environnement, et recommandations touchant une action à l'échelle mondiale; viii) besoins en matière d'énergie et de technologie et plans d'action pour l'adoption des technologies pertinentes; ix) dimensions écologiques de la question des transports et de l'environnement; x) répercussions écologiques et socio-économiques des transports et des réseaux de transport; xi) lacunes dans les connaissances touchant les aspects écologiques de la question des transports et de l'environnement; xii) études actuelles sur les effets des transports sur l'environnement; xiii) monographies sur les succès et les échecs de l'intégration de la dimension environnementale dans la planification des transports; xiv) monographies sur les décisions politiques relatives aux transports et à la planification, surtout l'utilisation des sols; et xv) recherche sur les effets écologiques et socio-économiques des transports et technologies et politiques de substitution;
- c) *Matériels techniques.* i) Service de renseignements en direct; ii) deux systèmes de base de données (Centre d'information internationale sur les procédés de production moins polluants et base de données sur les normes d'émission); et iii) base de données sur les questions relatives à l'énergie et à l'environnement.

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* i) Services consultatifs techniques pour 10 pays : deux dans chacune des régions (Asie et Pacifique, Asie occidentale, Afrique, Europe orientale et Amérique latine et Caraïbes); et ii) assistance technique et financière pour renforcer les institutions nationales de recherche au développement sur l'environnement dans cinq pays et en faire des centres régionaux d'excellence;
 - b) *Formation collective.* Huit ateliers/colloques sur la mise en place des capacités, l'élaboration des politiques, stratégies, instruments et outils de gestion, l'échange d'informations et la sensibilisation aux questions englobées par ce sous-programme;
 - c) *Projets sur le terrain.* Appui aux centres actuels et déclenchement du processus de création de six centres nationaux de production moins polluante ONUDI/PNUE.
4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coopération avec l'ONUDI, l'OIT, la Banque mondiale, le PNUD, l'OMS, l'OMI, la FAO, l'UNESCO, l'AIEA et les commissions régionales.

Sous-programme 9
Plan Vigie : données, évaluation
de l'information et alerte avancée

- 11.51 Ce sous-programme visera à renforcer les connaissances sur l'état de l'environnement pour améliorer la prise de décisions et la planification des mesures en matière de développement humain durable : a) en définissant les nouvelles questions et priorités de l'action en matière de développement durable au niveau international, régional et national; b) en facilitant l'accès de la communauté mondiale à des données et informations valables sur l'environnement; et c) en aidant les gouvernements à renforcer leur capacité d'utiliser les informations sur l'environnement.
- 11.52 Les travaux prévus pour 1996-1997 devraient a) améliorer le fonctionnement des mécanismes servant à définir les nouveaux problèmes écologiques d'intérêt régional et mondial; b) améliorer et mieux étayer la définition des priorités, la prise de décisions et l'allocation des ressources au niveau international dans un certain nombre de domaines critiques de l'environnement; c) améliorer la coopération internationale dans l'évaluation et la notification de l'état et des tendances de l'environnement et des interactions avec le développement; d) faire accepter par la communauté internationale des cadres conceptuels, méthodes, indicateurs et stratégies pour l'évaluation et la notification des questions d'environnement et de développement, des progrès réalisés sur la voie du développement durable et des conséquences probables des procédés et politiques proposés; et e) renforcer aux niveaux tant national que régional les capacités de prise de décisions judicieuses dans les pays en développement et les pays en transition.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Coopération avec les institutions nationales et les ministères de l'environnement, les organisations sous-régionales, régionales et internationales, les institutions donatrices et techniques bilatérales et multilatérales, les banques de développement, les organisations non gouvernementales et les institutions scientifiques.

2. *Publications*

- a) *Publications non périodiques.* i) Cinq rapports techniques examinant et expliquant les nouvelles méthodes d'évaluation et d'établissement des rapports, les relations de cause à effet entre environnement et développement, les nouveaux problèmes et l'évaluation des risques pour l'alerte avancée; ii) un manuel sur la présentation des rapports sur l'état de l'environnement; iii) le premier numéro du *Global Environment Outlook* (publication biennale); iv) un appui à la production de deux évaluations de l'environnement mondial : *Le rapport sur les ressources mondiales, 1996-1997* et le *Rapport sur l'état de la Terre*, et appui à l'établissement de rapports sur le transfert des techniques de gestion des

données; v) un rapport sur le développement durable intégré pour l'Amérique latine; vi) cinq rapports d'évaluation sectoriels; vii) deux rapports sur des données thématiques; et viii) des répertoires des données, bases de données et organismes d'évaluation de l'environnement : Afrique, Asie et Pacifique (version révisée), Europe orientale, Amérique latine et Caraïbes et Asie occidentale;

- b) *Matériels techniques.* i) Base de données sur les indicateurs du développement durable; ii) base régionale de données numériques sur l'état de l'environnement : Afrique (phase 1); iii) base régionale de données numériques révisées sur l'état de l'environnement : Asie et Pacifique; iv) système d'information sur les ressources de l'environnement relié aux données de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID) et aux institutions détenant des données sur l'environnement; et v) 25 ensembles de données nouvelles et dérivées.

3. *Matériels et services d'information*

Matériels d'information. i) Six brochures descriptives sur le renforcement des institutions et des services dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe orientale, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie occidentale, et aperçu mondial; et ii) deux plaquettes descriptives sur les réseaux d'information sur l'environnement et les ressources naturelles pour l'évaluation de l'environnement : Afrique et Asie et Pacifique.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* i) Cinq réseaux régionaux coopératifs d'évaluation et de notification de l'état de l'environnement pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe orientale, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie occidentale; et ii) création de cinq nouveaux centres compatibles avec la GRID;
- b) *Projets sur le terrain.* Douze projets d'assistance technique sur le terrain visant à renforcer la capacité en matière de gestion de données des institutions membres de réseaux coopératifs d'évaluation de l'état de l'environnement : trois en Afrique, cinq dans la région de l'Asie et du Pacifique, un en Europe orientale, deux dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et un en Asie occidentale.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coopération avec l'OMS, le PNUD, la Banque mondiale et les commissions régionales.

Sous-programme 10

Renforcement des capacités en vue d'un développement écologiquement rationnel et durable

- 11.53 Ce sous-programme aura pour objet de remédier aux problèmes que posent a) l'absence de politiques élaborées et cohérentes et de coordination dans le domaine de l'environnement et du développement durable; b) l'intégration externe insuffisante des politiques de l'environnement; c) le manque de systèmes bien établis de mobilisation des ressources. Les objectifs sont les suivants : a) encourager des politiques favorables à l'environnement et au développement durable aux niveaux national, régional et mondial; b) améliorer la coordination des politiques et programmes en matière d'environnement du système des Nations Unies; c) encourager l'échange d'informations, le dialogue et une meilleure prise en compte de l'environnement par les institutions multilatérales de financement du développement; d) relier les préoccupations écologiques aux niveaux tant mondial que local et les objectifs politiques à court terme et à long terme; et e) renforcer les arrangements institutionnels de gestion de l'environnement mondial et de mise au point des politiques nationales.
- 11.54 Les travaux prévus pour 1996-1997 devraient permettre a) d'améliorer et d'augmenter la connaissance, et la compréhension des questions d'environnement ainsi que leur intégration dans les politiques et programmes des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des grands groupes et du PNUE; b) de contribuer au débat en cours sur les forces sociales qui impulsent le changement mondial; et c) de promouvoir une augmentation des avantages à l'échelle mondiale et nationale en faisant comprendre les relations entre modes de consommation, population, emploi et misère.

Activités

Publications

Publications non périodiques. i) Évaluation de six questions théoriques et méthodologiques clefs et définition d'un programme de recherche; ii) six documents de recherche intéressant les décideurs; iii) quatre monographies sur les modes d'utilisation des ressources dans différents domaines, activités, pays et régions; iv) deux documents sur les options politiques possibles pour modifier les tendances actuelles à court terme et à long terme, notamment sur les incidences sur l'économie nationale ainsi que sur le commerce et la compétitivité; v) cinq analyses périodiques de la politique d'ensemble du PNUE; et vi) cinq documents sur les politiques sectorielles et intersectorielles s'inscrivant dans la perspective du développement.

Sous-programme 11

Législation, institutions et politiques touchant l'environnement

- 11.55 Les objectifs de ce sous-programme sont a) de promouvoir un consensus international grâce à la mise au point cohérente d'instruments juridiques internationaux, notamment en impulsant et en encourageant l'élaboration de nouveaux instruments juridiques, l'accent étant mis sur leur application et respect effectifs; b) d'assurer le développement progressif du droit international de l'environnement, en particulier des concepts, exigences et incidences du développement durable; et c) de continuer à renforcer l'assistance technique, juridique et institutionnelle fournie par le PNUE pour la mise au point d'une législation nationale de l'environnement, la formation juridique et la diffusion d'informations dans ce domaine, en vue de répondre aux nouveaux besoins de renforcement des capacités prévus dans Action 21.
- 11.56 Les travaux prévus pour 1996-1997 devraient permettre a) de formuler les concepts et les principaux éléments du droit international en matière de développement durable; b) d'accroître l'efficacité et d'élargir la portée des régimes juridiques internationaux relatifs à l'environnement pour faciliter l'adoption par les États d'un comportement uniforme et coordonné en matière d'environnement et de développement durable; c) de renforcer les régimes juridiques et institutionnels de gestion de l'environnement pour le développement durable dans certains pays en développement et pays à économie en transition; d) de renforcer la

capacité des pouvoirs publics dans le domaine du droit et des politiques de l'environnement pour leur permettre de mieux contribuer au développement durable; et e) de mieux mettre les pays en développement à même d'accéder à l'information sur la législation, les institutions et les politiques touchant l'environnement.

Activités

1. *Coopération internationale*

Établissement d'instruments juridiques. i) Trois documents propres à faire progresser le processus de négociation d'instruments juridiques internationaux relatifs à la pollution d'origine tellurique, aux ressources en eau douce, au commerce illégal des espèces sauvages et de leurs productions; et ii) huit dossiers d'information pour aider les pays en développement à bien appliquer sept accords internationaux (Convention-cadre sur l'ozone, Convention de Bâle, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention-cadre sur la diversité biologique, Convention-cadre concernant les changements climatiques, Convention sur la désertification) et un accord régional (Accord de Lusaka).

2. *Publications*

- a) *Publications périodiques.* Quatre monographies sur le droit de l'environnement, quatre bulletins et quatre registres;
- b) *Publications non périodiques.* Six documents d'information sur les accords mondiaux.

3. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* i) Assistance pour la mise au point de deux programmes d'études universitaires ou études universitaires supérieures sur le droit de l'environnement dans les universités de certains pays en développement; ii) 30 rapports d'évaluation de besoins, plans de travail et projets de législations générales et sectorielles de l'environnement; iii) 6 projets de textes législatifs pour l'application d'accords et de conventions relatifs à l'environnement; et iv) 6 modèles de législation concernant les évaluations d'impact sur l'environnement et la gestion des déchets, et directives concernant leur application;
- b) *Formation collective.* Un programme mondial, six programmes régionaux et quatre programmes nationaux de formation au droit et à la législation de l'environnement.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination avec les bureaux juridiques de l'ONU et des institutions spécialisées.

Sous-programme 12

Appui et coopération à l'action écologique
(y compris coopération mondiale et régionale)

- 11.57 Le sous-programme vise à a) sensibiliser aux questions écologiques et faciliter l'échange d'informations sur l'environnement dans les pays et entre les nations; b) promouvoir l'éducation et la formation écologiques pour le développement durable; c) renforcer la capacité en matière d'environnement des pays en développement et des pays en transition pour les aider à prendre des décisions en vue du développement durable; d) aider à initier l'ensemble de la population aux rudiments de l'écologie grâce à l'éducation en matière de développement durable.
- 11.58 Les principales activités qui seront entreprises lors de l'exercice biennal 1996-1997 devraient a) assurer une meilleure prise en compte et une meilleure compréhension des questions d'environnement et de développement durable et la participation active de la population au règlement de ces questions; b) la diffusion d'informations techniques et générales présentées de manière attractive et répondant aux besoins spécifiques des usagers des différentes régions et un service efficace de renseignements en direct du PNUE

sur place; c) renforcer les capacités régionales et nationales d'échange d'informations, surtout dans les pays en développement et les pays en transition; d) faire mieux comprendre et soutenir les activités du PNUE dans les domaines de spécialisation du programme par les gouvernements, les principaux groupes et le grand public; e) faire adopter une morale de l'environnement, de nouveaux styles de vie et des modes de consommation durables; f) permettre aux interlocuteurs nationaux d'INFOTERRA de jouer un rôle efficace dans la fourniture d'informations sur le développement durable aux décideurs; g) mettre au point des programmes d'études, des méthodes et des matériels pour promouvoir à la fois une formation spécialisée en écologie et la gestion intégrée de l'environnement en en faisant une nouvelle discipline; h) élaborer des programmes d'action régionaux de renforcement des capacités faisant appel à la collaboration Sud-Sud; et i) mettre au point de meilleures politiques et stratégies éducatives intégrant effectivement les questions relatives à l'environnement et au développement.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Collaboration avec environ 170 interlocuteurs nationaux d'INFOTERRA, organisations régionales, entreprises, médias, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et grandes équipes de travail, grand public, organismes donateurs, institutions de formation et ministères compétents.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Réunions de groupes d'experts spéciaux. Cinq forums intergouvernementaux régionaux sur la collaboration Sud-Sud pour le renforcement des capacités en matière d'environnement.

3. *Publications*

Publications périodiques. Bulletin *Connexion* en huit langues.

4. *Services et matériels d'information*

- a) *Matériels d'information.* i) Cent matériels de promotion, brochures, tracts, calendriers, cartes de vœux, affiches et outils opérationnels du PNUE, *UNEP Update*, *Le Journal de Gigiri*; ii) 8 directives et plans d'action sur les sports et l'environnement; et iii) 150 services médiatiques, (communiqués de presse, reportages, fiches récapitulatives, articles, déclarations, conférences de presse et campagnes d'information);
- b) *Films et bandes magnétoscopiques.* Soixante-dix matériels audio-visuels, programmes et scénarios radiophoniques, expositions et informations numériques (disques audionumériques);
- c) *Manifestations spéciales.* Vingt-cinq programmes améliorés et coordonnés de promotion et manifestations spéciales, journées et années des Nations Unies et du PNUE, notamment Journée mondiale de l'environnement, prix Sasakawa du PNUE, Palmarès mondial des Cinq cents, ambassadeurs itinérants, et production de pochettes d'information, affiches et bulletins.

5. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Développement de la formation à l'environnement et renforcement général des capacités;
- b) *Formation en groupe.* i) Cours de formation à la planification et à la gestion intégrées de l'environnement; ii) un séminaire mondial et trois séminaires régionaux sur la gestion de l'environnement; iii) renforcement des capacités, y compris formation de 40 fonctionnaires régionaux de l'information, journalistes, interlocuteurs nationaux, développement des centres de formation utilisant des programmes vidéos et du matériel audio-visuel dans les pays en développement et les pays en transition; iv) 44 ateliers de formation des formateurs; v) 10 séminaires et journées d'étude sous-régionaux; vi) 3 réunions et colloques internationaux sur l'éducation en matière de développement durable; vii) 5 réunions techniques sur les stratégies et politiques applicables à l'éducation écologique; et

viii) 20 matériels d'enseignement de type classique et 20 matériels d'enseignement parascolaire destinés à être diffusés dans le monde entier en différentes langues.

- c) *Projets sur le terrain.* i) Cinq projets pilotes expérimentaux portant sur la formation au développement durable; et ii) appui technique à 20 projets nationaux portant sur l'éducation en matière de développement durable.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination avec le Département de l'information et les services d'information des institutions spécialisées; contribution aux réunions du Comité commun de l'information des Nations Unies.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

- 11.59 Les ressources prévues à cette rubrique s'élèvent à 3 195 500 dollars et correspondent à 12 postes d'administrateur et 8 postes d'agent local. Il est proposé de supprimer un poste P-5 d'expert en énergie qui ne sera plus nécessaire.

Consultants et experts

- 11.60 Le montant prévu (130 400 dollars) est ventilé comme suit : 96 400 dollars pour les honoraires des consultants qui seront chargés d'établir divers rapports; 34 000 dollars pour des réunions de groupes spéciaux d'experts.

Voyages

- 11.61 Les ressources prévues (40 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage au titre des différents sous-programmes.

Chapitre 12

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

Vue d'ensemble

- 12.1 Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) est chargé d'assurer le secrétariat de la Commission des établissements humains et d'animer l'action et la coordination des activités des organismes des Nations Unies. Les activités du Centre visent notamment à fournir une aide aux États Membres pour tout ce qui a trait à la planification, au développement et à la gestion des établissements humains en menant des activités de coopération technique, de recherche-développement et de diffusion d'informations. Le Centre est également chargé de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/181 du 20 décembre 1988, et des chapitres 7 et 21 ainsi que des autres éléments d'Action 21 touchant les établissements humains, et fait fonction de secrétariat spécial de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui se tiendra à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin 1996.
- 12.2 Le programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 se fonde sur le programme 22 (Établissements humains) du plan à moyen terme révisé pour la période 1992-1997 (A/47/6/Rev.1). Il tient compte également de mandats supplémentaires, en particulier ceux relatifs à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), à savoir : a) un logement convenable pour tous et b) un modèle viable d'établissements humains dans un monde qui s'urbanise, comme l'avait recommandé le Comité préparatoire de la Conférence.
- 12.3 Le programme de travail vise à répondre à l'évolution des priorités des États Membres touchant des questions importantes telles que : la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté, le renforcement des communautés locales, l'amélioration de la prévention et de la lutte contre les catastrophes et l'utilisation maximale des possibilités créées par l'urbanisation pour renforcer la croissance économique. Il vise également à accroître, aux niveaux national et local, la capacité d'intégrer des méthodes de développement durable dans l'aménagement et la gestion des établissements humains et à améliorer les conditions de vie, en particulier celles des pauvres et des déshérités.
- 12.4 La croissance négative de 3,1 % est due au fait que les ressources prévues pour Habitat II ne concernent que la première partie de 1996, alors qu'en 1994-1995, les prévisions avaient été établies sur la base d'un exercice biennal complet.
- 12.5 Par suite de la création d'un Office des Nations Unies à Nairobi, les dépenses d'appui administratif qui étaient auparavant imputées séparément sur le budget du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et du PNUE ont été regroupées au chapitre 26H, Administration, Nairobi. Le montant des ressources (1 618 400 dollars) allouées en 1994-1995 pour l'appui aux programmes au chapitre 12B [Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)] figure désormais au chapitre 26H.

12.6 La répartition (en pourcentage) des ressources prévues au chapitre 12 pour 1996-1997 se décompose comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Organes directeurs	8,2	—
B. Direction exécutive et administration	16,4	1,8
C. Programme de travail	75,4	98,2
Total	100,0	100,0

Tableau 12.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	953,4	1 199,9	(57,0)	(4,7)	1 142,9	65,5	1 208,4
Habitat II	118,5	1 065,6	(419,2)	(39,3)	646,4	31,0	677,4
B. Direction exécutive et administration	1 433,6	2 178,1	10,0	0,4	2 188,1	245,4	2 433,5
C. Programme de travail	6 266,2	9 114,5	40,0	0,4	9 154,5	1 326,6	10 481,1
Total	8 771,7	13 558,1	(426,2)	(3,1)	13 131,9	1 668,5	14 800,4

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	903,3	1 446,7	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	740,0
			b) Activités de fond :	
	3 610,2	4 561,9	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	6 272,8
	4 220,5	6 197,7	Centre des Nations Unies pour les établissements humains	7 288,4
	60 164,0	54 000,0	c) Projets opérationnels :	43 130,0
	9 079,0	3 051,7	PNÜD	—
	262,1	37,0	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	3 200,0
	3 700,0	2 134,4	PAM	—
			Divers	1 479,0
Total	81 939,1	71 429,4		62 110,2
Total 1) et 2)	90 710,8	84 987,5		76 910,6

Tableau 12.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 266,7	10 875,6	—	—	10 875,6	1 454,2	12 329,8
Autres dépenses de personnel	963,5	1 891,6	(396,5)	(20,9)	1 495,1	78,2	1 573,3
Consultants et experts	265,7	348,4	(40,6)	(11,6)	307,8	79,6	387,4
Voyages	146,5	198,3	5,0	2,5	203,3	21,7	225,0
Services contractuels	29,1	64,8	—	—	64,8	21,4	86,2
Frais généraux de fonctionnement	98,6	130,8	21,6	16,5	152,4	11,8	164,2
Fournitures et accessoires	1,6	28,4	(0,3)	(1,0)	28,1	1,4	29,5
Matériel	—	20,2	(15,4)	(76,2)	4,8	0,2	5,0
Total	8 771,7	13 558,1	(426,2)	(3,1)	13 131,9	1 668,5	14 800,4

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	1996-1997 Montant estimatif
Postes	13 549,6	13 050,0	11 896,8
Autres dépenses de personnel	181,3	371,2	—
Consultants et experts	550,1	337,5	348,4
Voyages	3 988,0	2 949,4	2 388,5
Services contractuels	7 717,6	4 127,7	6 982,3
Frais généraux de fonctionnement	—	—	—
Fournitures et accessoires	—	—	—
Mobilier	—	—	—
Matériel	—	—	—
Amélioration des locaux	—	—	—
Dépenses diverses	55 952,5	50 593,6	40 494,2
Total	81 939,1	71 429,4	62 110,2
Total 1) et 2)	90 710,8	84 987,5	76 910,6

Tableau 12.3

Postes nécessaires
Unité administrative : Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	1	1	1	1
D-2	1	1	—	—	1	1	2	2
D-1	3	3	—	—	7	7	10	10
P-5	6	6	—	—	12	12	18	18
P-4/3	28	28	—	—	14	16	42	44
P-2/1	5	5	—	—	7	3	12	8
Total	44	44	—	—	42	40	86	84
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres catégories								
Agents locaux	27	27	—	—	35	48	62	75
Total	27	27	—	—	35	48	62	75
Total général	73	73	—	—	77	88	150	161

A. Organes directeurs

Tableau 12.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Commission des établissements humains	953,4	1 199,9	(57,0)	(4,7)	1 142,9	65,5	1 208,4
Habitat II	118,5	1 065,6	(419,2)	(39,3)	646,4	31,0	677,4
Total	1 071,9	2 265,5	(476,2)	(21,0)	1 789,3	96,5	1 885,8

1. Commission des établissements humains

Tableau 12.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	944,5	1 172,5	(50,7)	(4,3)	1 121,8	60,4	1 182,2
Voyages	2,0	6,3	(6,3)	(100,0)	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	6,9	21,1	—	—	21,1	5,1	26,2
Total	953,4	1 199,9	(57,0)	(4,7)	1 142,9	65,5	1 208,4

- 12.7 La Commission des établissements humains est l'organe intergouvernemental qui définit les grandes orientations des travaux du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. La Commission, qui se compose de 58 membres, se réunit tous les deux ans. La seizième session se tiendra pendant huit jours en 1997.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Autres dépenses de personnel

- 12.8 Les ressources prévues (1 121 800 dollars) sont destinées à couvrir le coût du personnel temporaire recruté pour les réunions (1 117 100 dollars) et des heures supplémentaires nécessaires pour assurer le secrétariat de la seizième session de la Commission (4 700 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 12.9 Les ressources prévues (21 100 dollars) se décomposent comme suit : a) location de mobilier et de matériel (7 700 dollars); b) réceptions officielles pendant la session de la Commission (4 300 dollars); et c) dépenses, prélèvements et ajustements divers imputables à la tenue de la seizième session (9 100 dollars).

2. Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Tableau 12.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	16,9	719,1	(345,8)	(48,0)	373,3	17,8	391,1
Consultants et experts	34,8	130,6	(80,6)	(61,7)	50,0	2,2	52,2
Voyages	66,2	91,8	11,3	12,3	103,1	5,0	108,1
Frais généraux de fonctionnement	0,6	88,4	11,6	13,1	100,0	5,0	105,0
Fournitures et accessoires	—	20,3	(0,3)	(1,4)	20,0	1,0	21,0
Matériel	—	15,4	(15,4)	(100,0)	—	—	—
Total	118,5	1 065,6	(419,2)	(39,3)	646,4	31,0	677,4

- 12.10 La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) se tiendra à Istanbul, du 3 au 14 juin 1996, conformément à la résolution 47/180 de l'Assemblée générale. Un Comité préparatoire de la Conférence, créé par la même résolution, tiendra sa troisième session à New York au début février 1996. Un secrétariat spécial à effectifs réduits, qui relève du Centre sur le plan administratif, a été créé à Nairobi.

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Autres dépenses de personnel

- 12.11 Les ressources prévues (373 300 dollars) sont destinées à couvrir le coût du personnel temporaire : un coordonnateur, de la classe D-1 (huit mois de travail); un chef des opérations de la classe P-5, chargé de suivre les préparatifs et les rapports des pays, et d'en rendre compte (huit mois de travail); un attaché de liaison, de la classe P-3, chargé des relations avec les organisations gouvernementales et les collectivités locales (huit mois de travail); et 30 mois de travail d'agents locaux. Les heures supplémentaires (représentant un montant de 9 700 dollars) sont comprises dans ces ressources.

Consultants et experts

- 12.12 Les ressources prévues (50 000 dollars) sont destinées à couvrir le coût des consultants qui doivent collaborer avec le Centre dans les domaines pour lesquels il ne dispose pas des connaissances voulues.

Voyages

- 12.13 Les ressources prévues (103 000 dollars) doivent couvrir les frais de voyage de Nairobi à New York de sept fonctionnaires qui devront organiser les travaux et assurer le secrétariat de la troisième session du Comité préparatoire, et participer à des réunions régionales (83 100 dollars), et permettre d'effectuer des missions de consultation auprès d'États membres et d'institutions dans le domaine des établissements humains (20 000 dollars).

Frais généraux de fonctionnement et fourniture et accessoires

- 12.14 Les ressources prévues sous cette rubrique (120 000 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de location de mobilier et de matériel (23 000 dollars); les dépenses de communication (36 800 dollars); le coût de réceptions officielles (16 400 dollars); le coût des services divers (23 800 dollars); et le coût des fournitures et accessoires (20 000 dollars).

B. Direction exécutive et administration

Tableau 12.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 322,7	2 115,6	—	—	2 115,6	236,5	2 352,1
Autres dépenses de personnel	0,5	—	—	—	—	—	—
Voyages	17,6	28,3	—	—	28,3	6,6	34,9
Services contractuels	0,1	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	91,1	21,3	10,0	46,9	31,3	1,7	33,0
Fournitures et accessoires	1,6	8,1	—	—	8,1	0,4	8,5
Matériel	—	4,8	—	—	4,8	0,2	5,0
Total	1 433,6	2 178,1	10,0	0,4	2 188,1	245,4	2 433,5

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	269,9	493,0	Centre des Nations Unies pour les établissements humains	—
	633,4	953,7	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humaines	740,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	903,3	1 446,7		740,0
Total 1) et 2)	2 336,9	3 624,8		3 173,5

Tableau 12.8

Postes nécessaires
Programme : Direction exécutive et administration

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	2	2	—	—	1	1	3	3
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	7	7	—	—	2	2	9	9
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
Total	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres catégories								
Agents locaux	5	5	—	—	2	4	7	9
Total	5	5	—	—	2	4	7	9
Total général	14	14	—	—	4	6	18	20

Bureau du Directeur exécutif et Bureau de liaison à New York

- 12.15 Le Bureau du Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains est chargé d'assurer l'orientation et la supervision générales des activités du Centre. Il détermine la direction et l'administration générales du Centre dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Il fournit également des services opérationnels aux sessions de la Commission, et coordonne et établit les rapports demandés par les organes directeurs.
- 12.16 Dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités, le Bureau supervise et coordonne les activités liées à des programmes spéciaux, comme la préparation d'Habitat II.
- 12.17 Les ressources prévues pour ce programme concernent également le Bureau de liaison du Centre à New York, qui a pour tâche principale de représenter le Centre au Siège de l'ONU et d'assurer la liaison avec les organismes des Nations Unies, les missions permanentes et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le cadre des activités ordinaires du Centre et des préparatifs d'Habitat II.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.18 Les ressources prévues à cette rubrique (2 115 600 dollars), qui n'accusent pas d'augmentation, doivent permettre de couvrir le coût de 7 postes d'administrateur et de 7 postes d'agent local, dont 1 poste D-1, 1 poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux concernant le Bureau de liaison à New York.

Voyages

- 12.19 Un montant de 28 300 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage relatifs à la participation aux sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, à des réunions interinstitutions ainsi qu'à des consultations avec des gouvernements dans différentes régions.

Frais généraux de fonctionnement

- 12.20 Les ressources prévues sous cette rubrique (31 300 dollars), qui accusent un accroissement de 10 000 dollars, sont destinées à couvrir le coût des communications du bureau de liaison à New York, dont les activités devraient s'accroître compte tenu des préparatifs d'Habitat II.

Fournitures et accessoires, mobilier et matériel

- 12.21 Un montant de 12 900 dollars est prévu pour les fournitures et accessoires (8 100 dollars) ainsi que pour le mobilier et le matériel (4 800 dollars).

C. Programme de travail

Tableau 12.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	5 944,0	8 760,0	—	—	8 760,0	1 217,7	9 977,7
Autres dépenses de personnel	1,6	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	230,9	217,8	40,0	18,3	257,8	77,4	335,2
Voyages	60,7	71,9	—	—	71,9	10,1	82,0
Services contractuels	29,0	64,8	—	—	64,8	21,4	86,2
Total	6 266,2	9 114,5	40,0	0,4	9 154,5	1 326,6	10 481,1

Tableau 12.9 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
	3 610,2	4 561,9	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	6 272,8
	4 220,5	6 197,7	Centre des Nations Unies pour les établissements humains	7 288,4
			c) Projets opérationnels :	
	60 164,0	54 000,0	PNUD	43 130,0
	9 079,0	3 051,7	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	3 200,0
	262,1	37,0	Programme alimentaire mondial	—
	3 700,0	2 134,4	Divers	1 479,0
Total	81 035,8	69 982,7		61 370,2
Total 1) et 2)	87 302,0	79 097,2		71 851,3

Tableau 12.10

Postes nécessaires

Programme : Établissements humains

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	1	1	2	2
D-1	1	1	—	—	6	6	7	7
P-5	5	5	—	—	12	12	17	17
P-4/3	25	25	—	—	14	16	39	41
P-2/1	5	5	—	—	7	3	12	8
Total	37	37	—	—	40	38	77	75
Autres catégories								
Agents locaux	22	22	—	—	33	44	55	66
Total	22	22	—	—	33	44	55	66
Total général	59	59	—	—	73	82	132	141

12.22 La Commission des établissements humains joue un rôle essentiel pour ce qui est de déterminer l'orientation et la structure des travaux du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Suite à la proclamation par l'Assemblée générale en 1987 de l'Année internationale du logement des sans-abri, les questions relatives aux établissements humains ont pris de plus en plus d'importance au niveau international. Les organismes des Nations Unies ont répondu à la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 en arrêtant diverses décisions et mesures favorisant la réalisation des objectifs de cette stratégie

grâce à des initiatives dans des domaines comme le développement durable des établissements humains (Action 21), afin d'empêcher que ne s'aggrave la détérioration de l'habitat et de poser les fondements d'une amélioration durable. Habitat II offrira l'occasion d'établir un plan d'action qui permette de définir d'autres directives à cet égard.

- 12.23 Bénéficiant d'un nouvel élan grâce aux préparatifs d'Habitat II, le programme de travail continuera d'être axé sur les activités de sensibilisation, la recherche et la fourniture d'une assistance technique par le biais de la formation de services consultatifs et des projets opérationnels compte tenu des recommandations de la Conférence et des objectifs et stratégies du programme d'action qui devrait être adopté par la Conférence.

Sous-programme 1
Questions et stratégies mondiales

- 12.24 On s'efforcera dans le cadre de ce sous-programme de permettre à la Commission des établissements humains de superviser l'exécution des programmes relatifs aux établissements humains par les organismes des Nations Unies. On s'efforcera également d'aider le Comité préparatoire d'Habitat II à formuler des recommandations concernant un nouveau plan d'action mondial pour la Conférence et à lancer diverses activités de fond à l'appui de la mise en oeuvre initiale aux niveaux international, régional, national et local du plan d'action qui devrait être approuvé par la Conférence.
- 12.25 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, on intensifiera l'analyse mondiale des tendances et des politiques liées au développement des établissements humains, notamment celle des liens entre les phénomènes démographiques, politiques, économiques, sociaux, techniques et écologiques, d'une part, et le développement des établissements humains, de l'autre. On s'efforcera d'instituer un réseau mondial d'échange d'informations entre les institutions de recherche sur le développement et les établissements humains, afin de renforcer les fonctions consultatives du Centre sur ces questions.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Coopération et collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les associations publiques et les institutions nationales exerçant des activités dans le domaine des établissements humains et participant aux préparatifs d'Habitat II.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Rapports.* i) Habitat II (projet de plan d'action, projet de déclaration de principes, conclusions de la Conférence, exécution des décisions prises lors de la Conférence); ii) stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 (plan d'action pour 1998-1999, exécution du programme relatif à la participation des femmes, examen à mi-parcours); iii) rapport du Directeur exécutif à la Commission des établissements humains à sa seizième session; iv) coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), les organisations intergouvernementales extérieures au système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales; v) «la contribution des secteurs privé et non gouvernemental à la fourniture de logements pour les groupes à faible revenu»; vi) exposé sur un sujet qui sera choisi à la quinzième session de la Commission des établissements humains; vii) assistance financière et autre fournie aux pays en développement et entre ces pays pour les établissements humains; viii) exécution à l'échelle mondiale du programme d'indicateurs urbains; ix) rapport du Directeur exécutif à la cinquième session de la Commission du développement durable; x) planification et gestion de l'environnement : expérience pratique au niveau de la ville en matière de planification et de gestion de l'environnement, échange de savoir-faire et collaboration interinstitutions entre des villes sélectionnées; xi) transfert d'écotechnologies, coopération et renforcement des capacités pour les établissements humains; xii) examen du rôle de l'action nationale et internationale dans le domaine des établissements humains dans le cadre de l'exécution d'Action 21; xiii) tendances

mondiales actuelles du développement économique et social dans la mesure où elles influent sur la planification, le développement et la gestion des établissements humains et recommandations pour des initiatives futures aux niveaux national et international; et xiv) *Rapport mondial sur les établissements humains*;

- b) *Services fonctionnels*. i) Comité préparatoire et deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); et ii) seizième session de la Commission des établissements humains;
- c) *Réunions d'un groupe spécial d'experts*. Recentrage des stratégies du développement internationales et nationales : importance accrue de la dimension urbaine.

3. *Publications*

- a) *Publications en série*. Premier volume du *Catalogue of Best Practice*; et une étude régionale en Asie et dans le Pacifique sur les mesures prises au niveau national pour la mise en oeuvre d'Action 21 dans le domaine des établissements humains;
- b) *Publications isolées*. i) Étude de faisabilité avec accords : rendre autonomes les activités d'Habitat II; ii) étude de faisabilité avec accords : adapter les technologies les plus avancées de télécommunications et d'informatique aux activités des sous-programmes d'Habitat II; iii) plan d'action mondial, version officielle sous forme imprimée et numérique; iv) plan d'action mondial, version de vulgarisation sous forme imprimée et numérique; v) politiques intégrées du CNUEH sur des thèmes à sélectionner; vi) évaluation du programme du CNUEH (thèmes à sélectionner); vii) liste des centres de liaison nationaux pour Habitat; viii) liste des organisations non gouvernementales exerçant des activités dans le domaine des établissements humains; ix) dialogues entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales; x) rapport sur les consultations annuelles entre le CNUEH et les organisations non gouvernementales; xi) rapport sur les consultations entre le CNUEH et les collectivités locales; xii) évolution du rôle économique et écologique des établissements humains; xiii) recueil de statistiques sur les établissements humains; xiv) statistiques de base sur les établissements humains; xv) atlas des statistiques sur les établissements humains (Atlas Habitat 1996); xvi) base de données relatives aux villes établie par le CNUEH (Citibase); et xvii) résumé analytique du rapport mondial sur les établissements humains.

4. *Supports et services d'information*

- a) *Supports d'information*. i) Six numéros du bulletin d'informations *Habitat II Bulletins* (sous forme imprimée et électronique); ii) *Urban Observer*, bulletin d'informations disponible sous forme imprimée ou par courrier électronique/Internet, rendant compte des conclusions d'Habitat II; iii) deux publications sur les problèmes de l'urbanisation et du développement des établissements humains, l'une destinée aux écoliers, l'autre étant un reportage photographique sur les villes; iv) calendrier 1997; v) 12 articles sous copyright; vi) 12 numéros de *City Scan*; vii) 12 numéros du bulletin du CNUEH (Habitat) axés sur la Stratégie mondiale du logement, le développement durable et l'exécution du plan d'action d'Habitat II; viii) quatre notes bibliographiques (suppléments du bulletin d'informations); ix) deux dossiers de presse pour la Journée mondiale de l'Habitat; x) quatre panneaux muraux/affiches pour la Journée internationale de la femme; et xi) matériels d'information et de promotion sur le CNUEH et Habitat II;
- b) *Communiqués de presse*. i) 40 communiqués de presse et articles sur support papier et courrier électronique; et ii) 60 articles sur les questions relatives aux établissements humains destinés à la presse écrite mondiale;
- c) *Expositions et autres matériels visuels*. i) Quatre affiches sur les principes, les engagements et autres résultats de la Conférence; ii) deux affiches pour la Journée mondiale de l'Habitat; iii) deux expositions pour la Journée mondiale de l'Habitat; et iv) six expositions sur les questions relatives aux établissements humains;

- d) *Films et vidéocassettes.* i) 10 coproductions audio-visuelles pour les magazines de reportages télévisés pendant l'exercice biennal; ii) 1 vidéocassette sur la Conférence d'Istanbul : Historique d'Habitat II; iii) 1 série de six vidéocassettes de présentation de pays classés par région; et iv) 2 vidéocassettes pour la Journée mondiale de l'Habitat;
- e) *Émissions radiophoniques et programmes enregistrés d'information, de documentaires et de reportages.* i) 4 coproductions télévisées sur les meilleures pratiques utilisées pour le développement et la gestion des établissements humains; ii) 2 émissions radiophoniques pour la Journée mondiale de l'Habitat; et iii) 24 émissions radiophoniques sur les questions relatives aux établissements humains d'importance mondiale et d'importance nationale ou régionale.

5. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Présentation électronique des activités nationales de préparation à la Conférence et réalisation des objectifs stratégiques des plans d'action nationaux;
- b) *Formation de groupe.* i) Ateliers et bourses d'études sur l'utilisation de la technologie de la communication électronique pour des consultations à grande échelle; et ii) trois séminaires régionaux sur le rôle des organisations non gouvernementales et autres grands groupes dans l'exécution du plan d'action mondial d'Habitat II;
- c) *Projets opérationnels.* Douze projets de transfert de technologie reposant sur les meilleures pratiques en usage.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Consultations interinstitutions, échanges d'informations et programmation commune dans les domaines stratégiques du développement humain durable à l'appui du Forum interinstitutions sur le développement urbain durable.

Sous-programme 2

Politiques et instruments nationaux

- 12.26 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, on donnera la priorité à la recherche et aux programmes opérationnels contribuant à l'amélioration de la conception et de l'exécution de politiques relatives aux établissements humains aux niveaux national et local. On s'efforcera de renforcer les capacités de gestion des établissements humains en mettant l'accent sur les niveaux national et local grâce à l'utilisation de systèmes intégrés de gestion. En outre, les pays bénéficieront de services consultatifs sur l'intégration du développement des établissements humains dans la planification et la programmation nationales en matière de développement. La programmation opérationnelle sera orientée de manière à promouvoir le renforcement des capacités nationales et locales de gestion des établissements humains, la conduite des affaires publiques au niveau local et le développement des établissements humains sans discrimination entre les sexes; le développement et la diffusion de méthodes et d'instruments propres à favoriser un développement urbain durable; l'amélioration des établissements humains à faible revenu grâce à l'utilisation de systèmes intégrés de gestion et de systèmes informatiques à vocation géographique; et le renforcement des institutions susceptibles de développer les capacités nationales et locales.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Réunion d'un groupe spécial d'experts sur le processus de prise de décisions des femmes.

2. *Publications*

Onze publications isolées. i) Document directif sur les politiques et instruments nationaux; ii) rapport d'ensemble sur les plans d'action nationaux pour Habitat II; iii) mécanismes de coordination intersectorielle en vue de la planification et de l'exécution des programmes et projets relatifs aux établissements humains;

iv) rapport technique sur l'application d'indicateurs urbains au suivi de l'exécution du plan d'action mondial d'Habitat II; v) manuel sur les méthodes d'évaluation des activités et des programmes de renforcement des capacités; vi) directives pour la mise au point des politiques et stratégies de mise en valeur des ressources humaines des administrations locales; vii) trois modules de formation sur le développement urbain durable; viii) rapport sur l'expérience acquise en matière de renforcement des capacités locales d'exécution des plans d'action nationaux d'Habitat II sur le développement urbain durable; ix) questions relatives à l'égalité des sexes dans les plans d'action nationaux d'Habitat II; x) indicateurs visant à mesurer le pouvoir décisionnel des femmes aux niveaux local et national dans le domaine des établissements humains; et xi) manuel à l'intention des associations de jeunes portant sur l'égalité des sexes et Habitat.

3. *Supports et services d'information*

Expositions et autres matériels visuels. Présentation audio-visuelle de l'exécution de plans d'action locaux pour le développement urbain durable.

4. *Activités opérationnelles*

- a) Services consultatifs pour l'application des plans d'action nationaux d'Habitat II et à l'appui du renforcement des capacités de développement urbain durable;
- b) *Formation de groupe.* i) Ateliers sur l'application d'indicateurs urbains au niveau national; méthodes d'évaluation des programmes et activités de renforcement des capacités; fonctions de maintenance et d'exécution des administrations locales; ii) quatre séminaires et bourses d'études sur les stratégies de renforcement des capacités pour les plans d'action nationaux d'Habitat II; iii) exécution des plans d'action nationaux d'Habitat II pour la planification du développement urbain durable; questions relatives à l'égalité des sexes dans les domaines des établissements humains et de développement urbain; et situation des femmes dans les établissements humains ayant des besoins particuliers;
- c) *Projets opérationnels.* i) 10 projets nationaux sur la mise en oeuvre et la coordination des plans d'action nationaux d'Habitat II; et ii) 20 projets nationaux à l'appui de l'application et de l'utilisation d'indicateurs permettant de suivre la mise en oeuvre des plans d'action nationaux d'Habitat II.

Sous-programme 3
Gestion du développement des établissements humains, notamment des ressources financières et foncières

- 12.27 L'objectif global de ce sous-programme consiste à promouvoir des modes de développement durable dans tous les établissements humains, l'accent étant mis sur la bonne conduite des affaires publiques et les interventions stratégiques, dans le cadre d'une large participation aux décisions. Les activités qui seront entreprises pendant l'exercice biennal 1996-1997 comportent notamment des travaux de recherche et des initiatives visant à promouvoir l'amélioration des systèmes et des techniques d'urbanisme aux niveaux municipal, métropolitain et national, l'efficacité accrue des pratiques administratives municipales et une mobilisation plus rationnelle des ressources grâce à l'identification de recettes potentielles aux niveaux local et national.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Réunion d'un groupe spécial d'experts sur la planification et la gestion régionales.

2. *Publications*

Publications isolées. i) Document directif sur la gestion du développement durable des établissements humains; ii) la décentralisation comme stratégie efficace de gestion municipale; iii) bilan de l'expérience de la coordination interinstitutions pour la planification et la mise en oeuvre du développement urbain durable; iv) les politiques de décentralisation et l'efficacité des instruments d'exécution; v) le financement

du développement durable et de la gestion de la ville; vi) les expériences acquises en matière de privatisation des services et fonctions municipaux; vii) les mesures visant à garantir la sécurité de jouissance pour les groupes à faible revenu; viii) l'établissement de directives pour les administrations locales sur les méthodes d'évaluation et d'imposition des terres; ix) l'établissement d'un répertoire des instruments permettant d'assurer une meilleure gestion des terres et un meilleur fonctionnement des marchés fonciers urbains; x) la régularisation du régime foncier urbain et l'amélioration des établissements humains non structurés; xi) la demande de renforcement des capacités pour l'amélioration des établissements humains dans huit villes pilotes en Afrique, en Asie et en Amérique latine; xii) l'expérience acquise en matière de planification et de gestion des centres de service ruraux en Amérique latine et dans les Caraïbes; et xiii) l'établissement de monographies sur la planification et la gestion régionales.

3. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* i) Appui aux plans d'action nationaux d'Habitat II en matière de gestion urbaine; ii) fourniture équitable de services urbains; iii) sources novatrices de création et de mobilisation de recettes municipales; iv) privatisation des services municipaux; et v) systèmes d'information géographique et cadastre;
- b) *Formation de groupe.* Ateliers nationaux sur les consultations nationales et urbaines concernant les questions de décentralisation, les rôles et responsabilités de différents niveaux d'administration, la coordination interinstitutions et d'autres questions institutionnelles relatives à la gestion urbaine dans le cadre du programme de gestion urbaine; ateliers de formation sur les méthodes de gestion des établissements humains; sur les compétences en matière de gestion et de développement des établissements humains à l'intention des élus locaux en vue de mettre en oeuvre les plans d'action nationaux d'Habitat II pour la gestion des établissements humains; ateliers nationaux et consultations municipales sur la gestion foncière urbaine et les questions d'imposition des terres; ateliers sur l'examen des progrès du réseau du Conseil de coordination pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement mis en place pour fournir des services aux pauvres vivant en milieu urbain; programme sur les activités de recherche et de renforcement des capacités dans les villes pilotes; et sur les instruments et techniques fondamentaux de planification du développement régional à l'appui de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux d'Habitat II;
- c) *Projets opérationnels.* i) 16 projets de coopération technique sur la gestion municipale, l'accent étant mis sur les questions de décentralisation, les rôles et responsabilités des différentes administrations, la coordination interinstitutions et d'autres questions institutionnelles relatives à la gestion urbaine; ii) 3 projets opérationnels sur la localisation d'Action 21 : planification pour le développement urbain durable au Kenya ou en République-Unie de Tanzanie, au Maroc et en Indonésie; iii) 6 projets de coopération technique sur les finances municipales, l'accent étant mis sur la mobilisation des ressources et la programmation des investissements; iv) 8 projets de coopération technique sur les questions de gestion foncière urbaine; et v) 3 projets de recherche en partenariat avec des instituts d'enseignement et de recherche pour renforcer les capacités en vue de la formulation et de l'exécution d'une politique d'amélioration des établissements humains non structurés, notamment grâce à l'utilisation d'applications informatiques pour les systèmes d'information géographique de cartographie, dans des villes pilotes en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Sous-programme 4
Amélioration des infrastructures
et du cadre de vie

- 12.28 L'objectif de ce sous-programme est de renforcer les capacités des gouvernements et des collectivités à faire face à la croissance rapide de la demande en services de base (eau, énergie, transports, communications, assainissement, système d'égouts et gestion des déchets solides) à moindre frais, par des méthodes viables sur le plan écologique et acceptées par la population et de promouvoir la coopération et la création des capacités nécessaires à l'utilisation de technologies écologiquement rationnelles aux fins d'un développement durable et d'une gestion viable des infrastructures des établissements humains. On s'efforcera d'atteindre ces objectifs en menant différentes activités dans trois domaines principaux : a) gestion de l'offre et de la demande en infrastructures et en services dans les établissements humains; b) planification et gestion de l'environnement; et c) coopération et création des capacités nécessaires à l'application de technologies écologiquement rationnelles dans les établissements humains, de façon à aborder de façon intégrée les questions relatives aux infrastructures et à l'environnement mentionnées dans l'Action 21.
- 12.29 Lors de la mise en oeuvre de ce sous-programme, l'accent sera mis tout particulièrement sur : a) la nécessité de remédier à l'insuffisance des connaissances dans les domaines critiques grâce à des travaux de recherche et d'études d'ordre politique et technique; b) la promotion des pratiques optimales en vue de diffuser à l'échelle du système des modèles efficaces de mécanismes d'exécution; et c) la mise en oeuvre de projets pilotes visant à améliorer l'environnement, grâce notamment au renforcement des capacités au niveau local. Le sous-programme devra en priorité répondre aux besoins des pays les moins avancés et des groupes vulnérables, utiliser au maximum les ressources locales et s'assurer la collaboration d'un large éventail de parties prenantes au développement durable des établissements humains. Une attention particulière sera également accordée à l'élaboration et à l'extension de programmes et d'activités conjoints au sein du système des Nations Unies ainsi qu'à la conclusion de nouvelles alliances, notamment avec le secteur privé et, en particulier, avec les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales.

Activités

1. Services fournis aux organes délibérants

Groupe spécial d'experts de la coopération et de la création des capacités nécessaires à l'application de technologies écologiquement rationnelles appropriées aux fins du développement des établissements humains.

2. Publications

Publications non périodiques. i) Examen des données d'expérience enregistrées lors de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux d'Habitat II en ce qui concerne la modernisation des infrastructures et des services municipaux; ii) inventaire des interventions menées dans le domaine des établissements humains en matière de lutte contre les maladies à vecteur en milieu urbain; iii) système informatique de gestion de l'environnement à l'échelon des collectivités; iv) stratégies de gestion écologiquement rationnelle de l'énergie dans les zones urbaines de l'Afrique subsaharienne; v) examen des données d'expérience recueillies lors de la mise en oeuvre d'Action 21 en fonction de l'évolution des modes de production et de consommation dans les établissements humains : gestion de l'énergie, des transports et des déchets; vi) données d'expérience recueillies par les pays en matière d'intégration des questions liées à l'environnement et à l'énergie dans l'aménagement urbain et l'urbanisme; vii) inventaires des activités de planification écologique et de gestion de l'environnement en milieu urbain; données d'expérience recueillies lors de la mise en oeuvre du plan d'action d'Habitat II concernant les technologies écologiquement rationnelles; viii) inventaire des techniques d'évacuation durable des effluents de fosses septiques et des déchets de fosses d'aisances; et ix) inventaire des technologies de production de matériaux de construction les moins polluantes et ayant le meilleur rendement énergétique.

3. Supports et services d'information

- a) *Supports d'information.* Bulletin d'informations semestriel sur les données d'expérience opérationnelles recueillies à l'échelon local urbain en matière de planification écologique et de gestion de l'environnement en milieu urbain;
 - b) *Films et bandes vidéo.* Deux bandes vidéo concernant un certain nombre de villes et leurs données d'expérience pratique locale en matière de planification écologique et de gestion de l'environnement en milieu urbain.
4. *Activités opérationnelles*
- a) *Services consultatifs.* Gestion des infrastructures urbaines, méthodes de planification des investissements multisectoriels, identification et gestion des demandes; partenariats entre secteur public et secteur privé et participation communautaire, et gestion des activités opérationnelles ainsi que des activités d'entretien; planification écologique et gestion de l'environnement, et actualisation des instruments appropriés des agents des services d'urbanisme aux fins des processus participatifs d'urbanisme et d'aménagement urbain;
 - b) *Formation de groupe.* Séminaires sur l'évolution des modes de production et de consommation dans les établissements humains : énergie, transports, gestion des déchets; stratégies relatives à l'approvisionnement en eau et à la fourniture de services environnementaux de base en milieu urbain; systèmes informatisés de gestion de l'environnement à l'échelon des collectivités pour l'information concernant les consultations nationales et urbaines portant sur la modernisation et la gestion des infrastructures, sur la planification écologique et la gestion de l'environnement en milieu urbain; et sur la promotion de technologies de production de matériaux de construction peu polluantes et d'un bon rendement énergétique;
 - c) *Projets opérationnels.* i) Deux projets pilotes portant sur des systèmes énergétiques durables à l'échelon de la collectivité pour de petits établissements humains (Inde et Philippines); ii) deux projets pilotes de gestion de l'environnement à l'échelon des collectivités (Ghana, Indonésie); iii) six projets de coopération technique sur la modernisation et la gestion des infrastructures municipales; et iv) 14 projets de coopération technique sur la gestion de la planification écologique.

Sous-programme 5
Gestion des opérations visant à atténuer les effets
des catastrophes et des activités de reconstruction
et de développement

- 12.30 Ce sous-programme abordera les problèmes des pays sujets aux catastrophes et celui de l'atténuation de l'impact sur les établissements humains des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Son objectif est de sensibiliser davantage aux risques de catastrophes et à l'importance d'une planification préalable les décideurs, les planificateurs, les entrepreneurs et les collectivités participant à la planification et au développement d'établissements humains durables; d'aider les administrations centrales et les autorités locales dans leurs efforts de relèvement et de reconstruction et pour la reprise de leurs activités de développement après les catastrophes; de renforcer les mécanismes permettant aux populations menacées et touchées de faire face aux catastrophes; et de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale pour répondre aux situations d'urgence de façon plus systématique et mieux coordonnée.
- 12.31 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, les efforts porteront principalement sur trois éléments intégrés, à savoir : a) la phase avant-catastrophe, comprenant notamment les mesures de planification préalable, de sensibilisation, de prévention et d'atténuation; b) la phase après-catastrophe allant de la fourniture des secours au relèvement, à la reconstruction et au développement durable; et c) la coordination interinstitutions au sein du système des Nations Unies et avec la communauté internationale dans son ensemble, notamment avec les organisations non gouvernementales, les organismes bilatéraux et les donateurs en général.

Activités

1. Publications

Publications non périodiques. Document directif sur la gestion des activités d'atténuation des effets des catastrophes ainsi que de reconstruction et de développement; manuels techniques sur les mesures de sensibilisation aux systèmes d'alerte rapide et d'atténuation des effets des catastrophes; examen des efforts déployés par les pouvoirs publics pour gérer la situation après les catastrophes : plan d'action mondial d'Habitat II; femmes et collectivités en crise (en coopération avec UNIFEM); et manuels techniques sur les activités d'évaluation, de relèvement, de reconstruction et de développement après les catastrophes.

2. Supports et services d'information

Films et bandes vidéo. i) Bandes vidéo sur la planification préalable aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets; et ii) deux bandes vidéo sur l'évaluation, le relèvement et la reconstruction après les catastrophes.

3. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Pour la préparation de notes stratégiques nationales et la formulation de stratégies nationales de gestion des catastrophes, ainsi que pour les évaluations et l'aide au relèvement, à la reconstruction et au développement après les catastrophes;
- b) *Formation de groupe.* Séminaires et stages de formation sur les stratégies de reconstruction et les mécanismes de mise en oeuvre à l'échelle du système;
- c) *Projets opérationnels.* i) Cinq projets sur l'atténuation des effets des catastrophes naturelles ou causées par l'homme (par exemple séismes, inondations, tempêtes, typhons, risques technologiques, etc); et ii) 10 projets de coopération technique sur l'assistance après les catastrophes causées par l'homme, les catastrophes naturelles et les catastrophes industrielles.

4. Coordination, harmonisation et liaison

Coordination et consultations avec le Département des affaires humanitaires et autres organismes et programmes des Nations Unies, en particulier dans le cadre du Comité permanent interinstitutions sur la continuité entre les secours d'urgence et les activités de développement.

Sous-programme 6 Un logement pour tous

- 12.32 Ce sous-programme est axé sur a) l'amélioration de l'efficacité du secteur du logement à l'aide des indicateurs du logement; b) la promotion des politiques du logement et des stratégies de facilitation afin que les ressources voulues soient rapidement disponibles en quantités suffisantes et à des prix abordables; c) la promotion de systèmes de fourniture de logements permettant de faire face à la crise du logement à une échelle qui soit à la mesure du problème et à un coût abordable pour les ménages et la société et ce, de manière écologique; d) l'amélioration de la capacité de l'industrie du bâtiment de répondre aux besoins en infrastructures, logements et installations connexes et d'accroître l'offre de matériaux de construction à un prix abordable; e) la promotion de mesures visant à surmonter les difficultés auxquelles doit faire face l'industrie du bâtiment, en particulier la faiblesse du cadre institutionnel et législatif, le manque de personnel qualifié, la dépendance excessive à l'égard de techniques et de facteurs de production importés et l'incapacité à mobiliser les ressources locales disponibles en vue de créer une industrie du bâtiment autochtone.
- 12.33 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, on s'efforcera de mener des travaux de recherche, d'organiser des réunions d'experts et des séminaires, de diffuser des informations, de fournir des services consultatifs et d'apporter une coopération technique en vue de soutenir la mise en oeuvre du plan d'action mondial d'Habitat II quant à son thème central «Un logement pour tous», en appliquant plus largement les stratégies de facilitation pour améliorer la production de logements et renforcer le rôle joué par le secteur privé et

les organisations non gouvernementales ainsi que les organisations axées sur les collectivités. L'expérience acquise dans ce domaine aux niveaux national et international fera l'objet d'un document thématique qui sera soumis à la Commission des établissements humains à sa seizième session.

Activités

1. Publications

- a) *Publications non périodiques.* Publication semestrielle du journal du réseau des pays africains sur les matériaux et techniques de construction locaux;
- b) *Publications non périodiques.* Document directif sur le thème «Un logement pour tous»; contribution des principaux groupes à la production de logements destinés aux groupes à faible revenu; expérience acquise par certains pays en matière d'application de la Stratégie mondiale du logement; évaluation des subventions et des mesures d'appui dans le secteur du logement; financement du logement dans les pays d'Afrique; entretien des bâtiments : problèmes et approches; et mouvement des centres de construction.

2. Supports et services d'information

Films et bandes vidéo. Bande vidéo sur certaines techniques de construction et de production de matériaux de construction à faible coût (ce film de 30 minutes sera utilisé comme moyen de formation).

3. Activités opérationnelles

- a) *Services consultatifs.* Stratégies permettant de mettre en oeuvre les plans d'action nationaux d'Habitat II sur le thème «Un logement pour tous» (notamment soutien à la mise en oeuvre d'Action 21 et à la Stratégie mondiale du logement), et appui aux institutions de financement du logement et aux services s'occupant des moyens de financement non conventionnels des logements destinés aux groupes à faible revenu;
- b) *Formation de groupe.* Stages de formation aux partenariats entre secteurs public et privé dans les pays où des projets opérationnels seront mis en oeuvre; aux critères applicables en matière de financement du logement; et au renforcement des capacités locales de production de logements dans les pays en développement;
- c) *Projets opérationnels.* i) Six projets nationaux sur l'aide aux pays pour la construction d'ensembles d'habitation par le biais de partenariats entre secteurs public et privé; ii) cinq projets nationaux axés sur l'appui aux institutions de financement du logement et aux programmes de crédit communautaire; iii) projet régional sur le renforcement des capacités nationales dans le secteur des matériaux de construction à l'intention des pays de l'Afrique subsaharienne; iv) deux projets sur l'amélioration du rendement énergétique de la production des matériaux de construction et la capacité des petites entreprises de production; et v) deux projets sur l'amélioration de l'efficacité et des capacités des petits entrepreneurs.

Sous-programme 7
Renforcement des collectivités locales

- 12.34 Le sous-programme vise a) à donner les moyens aux collectivités à faible revenu d'améliorer leurs conditions de vie et de travail; et b) à renforcer la capacité des gouvernements d'assurer un développement local intégré grâce à un partenariat efficace entre l'État, à tous les niveaux de l'administration, le secteur privé et les organisations non gouvernementales ainsi que les organisations axées sur les collectivités.
- 12.35 Au cours de l'exercice biennal, les travaux de recherche, les activités opérationnelles et les services d'information seront orientés en vue de la mise au point et de la formation de stratégies locales de développement durable dans le cadre d'une approche participative à partir de la base. Les activités porteront sur une formation pratique non institutionnalisée et des travaux de construction au niveau des collectivités. À l'échelon des autorités locales, notamment des municipalités et des districts, il s'agira surtout d'activités de formation en cours d'emploi et de l'élaboration de stratégies permettant de faciliter la gestion des collectivités.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Réunion d'un groupe spécial d'experts de l'habilitation des pauvres à la gestion de la collectivité.

2. *Publications*

Publications non périodiques. Développement local axé sur la collectivité; manuels nationaux de formation sur le renforcement des capacités en vue du développement et de l'amélioration des établissements humains au niveau des collectivités, ainsi que sur la planification des tâches incombant aux hommes et aux femmes dans les collectivités locales; manuels de formation aux fonctions d'appui des pouvoirs publics à l'action communautaire; et études de cas sur le rôle des autorités locales dans l'aide aux collectivités.

3. *Supports et services d'information*

- a) *Supports d'information.* Quatre bulletins d'informations régionaux diffusant les données d'expérience recueillies et les pratiques suivies en matière d'élaboration et de maintien des méthodes de gestion communautaire; et bulletin d'informations semestriel sur un réseau de projets et d'institutions gouvernementales de partenariat visant à soutenir l'action menée à l'échelon des collectivités;
- b) *Films et bandes vidéo.* Trois bandes vidéo sur le renforcement de capacités d'auto-assistance aux fins de la gestion des collectivités.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Sur le renforcement de capacités aux fins de la gestion des collectivités, et sur le rôle de celles-ci et des organismes qui en relèvent dans la lutte contre la pauvreté;
- b) *Formation de groupe.* Séminaires et bourses sur le renforcement des capacités à l'échelon des collectivités et sur la gestion collective au niveau des villes et municipalités;
- c) *Projets opérationnels.* i) Deux projets opérationnels sur l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain; ii) quatre projets opérationnels sous-régionaux portant sur l'appui et l'organisation en réseau de l'assistance technique en vue de renforcer les collectivités locales (Amérique centrale, région andine de l'Amérique latine, Afrique de l'Est et australe et Asie du Sud-Est); iii) quatre projets opérationnels nationaux sur le renforcement de la gestion des collectivités (Costa Rica, Équateur, Ghana et Ouganda); et iv) deux projets opérationnels sur le renforcement des capacités des autorités locales et nationales de créer un cadre favorable au développement participatif.

Sous-programme 8
Réduction de la pauvreté et promotion
de l'équité

- 12.36 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, ce sous-programme sera principalement axé sur la nécessité de promouvoir au niveau du pays, de la ville et du voisinage des stratégies participatives visant à améliorer la productivité, l'emploi et les revenus des pauvres vivant en milieu urbain; à renforcer les capacités des administrations locales et des organisations non gouvernementales ou axées sur les collectivités en vue de la mise en oeuvre de ces stratégies, et à promouvoir, aux niveaux national, infranational, urbain et rural, des politiques spécifiques destinées aux groupes vulnérables et qui facilitent leur réintégration dans le processus de développement socio-économique.

Activités

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'intégration sociale dans les établissements humains.

2. *Publications*

Publications non périodiques. i) Réduction de la pauvreté et promotion de l'équité; ii) pauvreté urbaine et administration publique en Afrique australe et de l'Est; iii) études de cas sur la réduction de la pauvreté à l'échelon municipal; iv) coûts et avantages des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre pour la fourniture de logements, d'infrastructures et de services; v) monographie sur les enfants des rues et le logement en Afrique subsaharienne; et vi) contribution du logement à l'intégration sociale.

3. *Supports et services d'information*

Films et bandes vidéo. Trois bandes vidéo sur des données d'expérience recueillies en Asie, en Amérique latine et en Afrique dans les domaines de l'appui aux micro-entreprises, de la création d'emplois et de l'amélioration des conditions de vie des pauvres grâce aux méthodes participatives.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Fourniture de conseils aux municipalités pour l'accroissement des prestations de services destinés aux pauvres et la promotion de la création d'emplois;
- b) *Formation de groupe.* Divers stages de formation à l'intention de représentants des municipalités sur l'amélioration des infrastructures et des services fournis aux pauvres ainsi que sur la formation requise en matière technique et organisationnelle, pour les membres des collectivités, des entrepreneurs, des organisations non gouvernementales, du personnel administratif et de la fonction publique, en vue de mener des activités de développement productives aussi bien dans le secteur privé qu'au sein des collectivités, et un séminaire sur l'amélioration du sort des enfants des rues en Afrique subsaharienne;
- c) *Projets opérationnels.* i) Dix projets sur l'amélioration de l'accès des pauvres aux services urbains; ii) quatre projets d'assistance technique sur l'appui au développement du secteur non structuré et des petites entreprises dans les communautés urbaines pauvres; et iii) au projet sur le recyclage des déchets par les pauvres des villes.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.37 Les ressources prévues (8 760 000 dollars) représentent le coût de 37 postes d'administrateur et de 22 postes d'agent local au titre du programme de travail.

Consultants et experts

- 12.38 Un montant de 257 800 dollars est demandé pour les consultants (177 400 dollars) et les groupes spéciaux d'experts (80 400 dollars). L'accroissement de 40 000 dollars concerne la rémunération des consultants nécessaires dans un certain nombre de domaines pour lesquels il n'existe pas d'experts au Centre.

Voyages

- 12.39 Les ressources prévues (71 900 dollars) concernent les frais de voyage des membres du personnel participant à des réunions portant sur les établissements humains.

Services contractuels

- 12.40 Un montant de 64 800 dollars est demandé pour couvrir le coût des travaux contractuels d'imprimerie concernant le programme de publications du CNUEH (Habitat).

Chapitre 13

Lutte contre la criminalité

Vue d'ensemble

- 13.1 Le programme de travail proposé découle du programme 29, Prévention du crime et justice pénale, du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). Il est conforme à la déclaration de principes et au programme d'action adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/152 en date du 18 décembre 1991, et aux thèmes prioritaires adoptés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1992/22 pour guider la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
- 13.2 Le Service de la prévention du crime et de la justice pénale deviendra une division, afin de tenir compte de l'élargissement des activités du programme décidé par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. La Division fournira des services fonctionnels à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et préparera le Congrès quinquennal des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.
- 13.3 Les tableaux 13.1 à 13.3 ci-dessous présentent les ressources nécessaires :

Tableau 13.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	92,3	747,0	(535,2)	(71,6)	211,8	18,3	230,1
B. Programme de travail	3 274,1	4 092,7	143,6	3,5	4 236,3	447,0	4 683,3
Total	3 366,4	4 839,7	(391,6)	(8,0)	4 448,1	465,3	4 913,4

Tableau 13.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	144,3	200,0	b) Activités de fond : Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	200,0
	888,8	500,0	c) Projets opérationnels : Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	500,0
Total	1 033,1	700,0		700,0
Total 1) et 2)	4 399,5	5 539,7		5 613,4

Tableau 13.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 936,8	3 603,2	201,5	5,5	3 804,7	409,6	4 214,3
Autres dépenses de personnel	125,6	505,2	(319,0)	(63,1)	186,2	16,1	202,3
Consultants et experts	112,6	224,9	(107,1)	(47,6)	117,8	10,2	128,0
Voyages	122,5	361,8	(103,2)	(28,5)	258,6	22,4	281,0
Services contractuels	35,4	34,8	—	—	34,8	3,1	37,9
Frais généraux de fonctionnement	—	11,1	(11,1)	(100,0)	—	—	—
Matériel	33,5	98,7	(52,7)	(53,3)	46,0	3,9	49,9
Total	3 366,4	4 839,7	(391,6)	(8,0)	4 448,1	465,3	4 913,4

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	50,5	120,0	Autres dépenses de personnel	120,0
	5,0	30,0	Consultants et experts	30,0
	34,7	50,0	Voyages	50,0
	24,9	—	Services contractuels	—
	29,2	—	Matériel	—
	888,8	500,0	Dépenses diverses	500,0
Total	1 033,1	700,0		700,0
Total 1) et 2)	4 399,5	5 539,7		5 613,4

Tableau 13.3

Postes nécessaires
Programme : Prévention du crime et justice pénale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995	1996-1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	1	—	—	—	—	—	1
D-1	1	—	—	—	—	—	1	—
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	10	12	—	—	—	—	10	12
P-2/1	1	1	—	—	6	6	7	7
Total	14	16	—	—	6	6	20	22
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	5	5	—	—	—	—	5	5
Total	6	6	—	—	—	—	6	6
Total général	20	22	—	—	6	6	26	28

A. Organes directeurs

Tableau 13.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	92,3	97,5	114,3	117,2	211,8	18,3	230,1
B. Neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	—	649,5	(649,5)	(100,0)	—	—	—
Total	92,3	747,0	(535,2)	(71,6)	211,8	18,3	230,1

Tableau 13.4 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	—	—		—
Total 1) et 2)	92,3	747,0		230,1

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

- 13.4 Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1992/1, a créé la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant que commission technique du Conseil, conformément à la déclaration de principes et au programme d'action figurant dans l'annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale relative à l'élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale. La Commission a les fonctions suivantes : fixer les orientations générales de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale; développer, suivre et examiner l'application du programme; faciliter les activités des instituts interrégionaux et régionaux et aider à leur coordination; mobiliser le soutien des États Membres pour le programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale; et préparer les congrès. La Commission est composée de 40 membres élus par le Conseil économique et social avec un mandat de trois ans et tient des sessions annuelles.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 13.5 Les ressources demandées au titre de la section A, Organes directeurs, reflètent une réduction globale qui résulte de la suppression des crédits ouverts en 1994-1995 pour la préparation et la tenue, en mai 1995, du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Voyages

- 13.6 Un crédit de 211 800 dollars, comprenant une augmentation des ressources de 114 300 dollars, est proposé pour couvrir les frais de déplacement des membres de la Commission prenant part aux sessions annuelles. Les crédits actuels ne permettent pas de financer deux sessions pendant l'exercice biennal.

B. Programme de travail

- 13.7 Pendant l'exercice biennal 1996-1997 comme pendant les exercices précédents, le programme consistera à fournir aux États Membres, au moment où ils en ont besoin, une aide pratique et des conseils, et à permettre à la Commission de s'acquitter de ses fonctions de principal organe directeur de l'ONU dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Les activités entreprises dans le cadre du programme viseront également à aider les États Membres à appliquer la Déclaration politique de Naples et le Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée, adoptés par la Conférence ministérielle mondiale sur la criminalité transnationale organisée, tenue en 1994, puis par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/159 du 23 décembre 1994. Par ailleurs, le suivi des conclusions et

recommandations du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, organisé en mai 1995, constituera un autre domaine de travail important.

Tableau 13.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	2 936,8	3 603,2	201,5	5,5	3 804,7	409,6	4 214,3
Autres dépenses de personnel	125,6	188,4	(2,2)	(1,1)	186,2	16,1	202,3
Consultants et experts	112,6	120,8	(3,0)	(2,4)	117,8	10,2	128,0
Voyages	30,2	46,8	—	—	46,8	4,1	50,9
Services contractuels	35,4	34,8	—	—	34,8	3,1	37,9
Matériel	33,5	98,7	(52,7)	(53,3)	46,0	3,9	49,9
Total	3 274,1	4 092,7	143,6	3,5	4 236,3	447,0	4 683,3

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1996-1997</i>
				<i>Montant estimatif</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
	144,3	200,0	b) Activités de fond :	
			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	200,0
	888,8	500,0	c) Projets opérationnels :	
			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	500,0
Total	1 033,1	700,0		700,0
Total 1) et 2)	4 307,2	4 792,7		5 383,3

Tableau 13.6

Postes nécessaires

Programme : Prévention du crime et justice pénale

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	1	—	—	—	—	—	1
D-1	1	—	—	—	—	—	1	—
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	10	12	—	—	—	—	10	12
P-2/1	1	1	—	—	6	6	7	7
Total	14	16	—	—	6	6	20	22
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	5	5	—	—	—	—	5	5
Total	6	6	—	—	—	—	6	6
Total général	20	22	—	—	6	6	26	28

13.8 Le tableau suivant présente une estimation de la répartition entre les sous-programmes des ressources demandées pour le programme de travail :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1		
Activités opérationnelles, planification et coordination d'ensemble	30,0	80,9
Sous-programme 2		
Action concertée contre la criminalité internationale	30,0	9,9
Sous-programme 3		
Prévention du crime et administration de la justice pénale	25,0	5,6
Sous-programme 4		
Normes et règles en matière de prévention du crime et de justice pénale	15,0	3,6
Total	100,0	100,0

13.9 L'Assemblée générale a décidé d'accorder la priorité absolue aux sous-programmes 1 et 2.

Sous-programme 1
 Activités opérationnelles, planification
 et coordination d'ensemble

13.10 Pendant l'exercice biennal 1994-1995, conformément à la résolution 1994/22 du Conseil économique et social, les activités d'assistance technique ont visé à faciliter les échanges d'informations (fonction de centre d'échange), à contribuer aux activités de formation organisées par d'autres organes, tels que des

organisations intergouvernementales et non gouvernementales, à organiser des formations sur des sujets particuliers, à la demande des États Membres ou d'organisations et, enfin, à contribuer aux activités opérationnelles mises en oeuvre par l'ONU.

- 13.11 Pendant l'exercice biennal 1996-1997, on continuera, dans le cadre de ce sous-programme, d'aider la Commission à coordonner les activités en matière de prévention du crime et de justice pénale exécutées par des organismes des Nations Unies et à collaborer avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'avec les milieux spécialisés et scientifiques; on continuera aussi de coordonner la contribution du programme prévention du crime et justice pénale aux missions spéciales des Nations Unies, ainsi que celle des instituts régionaux et interrégionaux, en intégrant leurs travaux aux activités du programme. Le sous-programme sera essentiellement consacré à la construction d'une assise solide à partir de laquelle mener efficacement des activités opérationnelles élargies. Cela supposera d'établir de bons circuits de communication avec les gouvernements, d'élaborer des méthodes et des modalités pratiques pour la formulation de projets, de mettre en oeuvre, d'évaluer et de renforcer le réseau d'information mondial en matière de criminalité et de justice pénale. On apportera également un appui aux conseillers interrégionaux chargés de fournir des services consultatifs dans le domaine de la prévention du crime et de la lutte contre la criminalité.

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Coopération avec des organisations intergouvernementales telles que l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'OEA, l'OUA, l'Union européenne, diverses organisations sous-régionales, les organisations non gouvernementales concernées, en particulier par l'intermédiaire des mécanismes créés dans le cadre du Conseil consultatif professionnel et scientifique international, et avec des organismes scientifiques et de recherche, pour des activités opérationnelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports annuels à l'Assemblée générale sur la prévention du crime et la justice pénale, et les activités de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; rapport annuel au Conseil économique et social sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; rapport annuel à la Commission sur la coopération technique et les services consultatifs, la coopération et la coordination des activités en matière de prévention du crime et de justice pénale; et les activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et des autres instituts;
- b) *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes.* Groupes spéciaux d'experts chargés d'étudier la coordination de l'aide pratique prêtée aux États Membres en matière de prévention du crime et de justice pénale, et l'extradition et la coopération internationale (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires).

3. *Publications*

- a) *Publication isolée.* Manuel de formation et de perfectionnement pour le personnel de la police civile des Nations Unies;
- b) *Supports techniques.* Bases de données contenant les résultats d'une étude sur les possibilités et les moyens existants en matière de formation; des informations sur les besoins des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale et les possibilités de coopération; et une liste d'experts spécialisés dans les différentes disciplines de la prévention du crime et de la justice pénale.

4. *Supports et services d'information*

- a) *Brochures, tracts, notes d'information, planches murales, matériel d'information.* Des dépliants sur la structure et la fonction du programme, les activités de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, et la coopération technique proposée dans le cadre du programme; 20 conférences organisées à l'intention de hauts responsables de la force publique et de la justice pénale de pays en développement et de pays d'Europe centrale et orientale.
5. *Activités opérationnelles*
- a) Services consultatifs pour l'évaluation des besoins et l'élaboration de propositions de projets;
- b) Deux séminaires régionaux, organisés en collaboration avec les instituts régionaux, sur l'élaboration et l'application de politiques pertinentes, la réforme législative et le perfectionnement du système de justice pénale; contributions à 24 séminaires de formation, organisés en collaboration avec des institutions spécialisées, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes, sur des questions relatives à l'administration de la justice; six cours de formation interrégionaux dans le cadre du suivi du neuvième Congrès; et 10 bourses pour des formations sur des questions relevant des thèmes prioritaires du programme (fonds extrabudgétaires);
- c) Deux projets opérationnels portant l'un sur la législation pénale et la législation en matière de procédure pénale et la mise en place d'un système de justice pénale, et l'autre sur la réforme du droit pénal et des systèmes de justice pénale; et contribution aux projets opérationnels du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (fonds extrabudgétaires).
6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination des activités opérationnelles et des services consultatifs avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, le PNUD et les institutions spécialisées compétentes.

Sous-programme 2

Action concertée contre la criminalité internationale

- 13.12 L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont souligné l'importance de la coopération internationale pour prévenir et combattre la criminalité nationale et transnationale, particulièrement sous ses formes nouvelles et complexes. Ils ont également choisi comme thème prioritaire du programme la criminalité nationale et transnationale, la criminalité organisée, les délits économiques, notamment le blanchiment de l'argent, et le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement. Par sa résolution 1994/12, le Conseil économique et social a prié la Commission de continuer à accorder un rang élevé de priorité à cette question, et de jouer un rôle de coordination dans ce domaine. En 1994, la Commission a aidé à organiser la Conférence internationale sur la prévention et le contrôle du blanchiment de l'argent et de l'utilisation du produit du crime, de même que la Conférence ministérielle mondiale sur la criminalité transnationale organisée.
- 13.13 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le sous-programme aura pour objet a) de renforcer la coopération régionale et internationale pour prévenir et combattre la criminalité nationale et transnationale, particulièrement dans ses dimensions les plus dangereuses, ainsi que sous ses formes nouvelles et complexes; b) d'aider les États à adopter une définition universellement admise de la criminalité organisée, afin de rendre plus cohérentes les actions nationales et plus efficace la coopération internationale; c) d'aider les États à prendre les mesures spécifiques qu'appelle la mise en oeuvre de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée; d) ou aider les États à intégrer et regrouper leurs efforts pour prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes, et promouvoir les principes fondamentaux de l'État de droit, d'une administration publique saine et d'une bonne conduite des affaires publiques.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Promotion d'instruments juridiques.* Promotion des traités types des Nations Unies sur l'extradition, l'entraide judiciaire en matière pénale, le transfert des poursuites, et le transfert des détenus; directives d'application et procédures de formation contre la corruption; directives visant la prévention et la répression des différentes formes de criminalité économique, y compris la fraude et les détournements internationaux; instruments juridiques et méthodes de protection de l'environnement par le recours au droit pénal;
- b) *Relations extérieures.* Coopération avec l'OCDE, le Conseil de l'Europe, l'OEA, l'OUA, l'UE, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), diverses organisations sous-régionales, les organisations non gouvernementales compétentes, en particulier par l'intermédiaire des mécanismes créés dans le cadre du Conseil consultatif professionnel et scientifique international, et des institutions de recherche et des établissements scientifiques, dans les domaines touchant la prévention et la répression de la criminalité transnationale organisée, le contrôle du produit du crime, les crimes contre l'environnement, la prévention et la répression de l'introduction clandestine de migrants en situation illégale, le trafic international de mineurs, et la prévention et la répression du terrorisme et de la corruption; contribution aux activités de l'Équipe spéciale internationale chargée d'élaborer des propositions sur la possibilité d'établir un centre international de formation à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et de l'administration de la justice pénale, conformément à ce qu'avait recommandé la Conférence ministérielle mondiale sur la criminalité transnationale.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Trois rapports à l'Assemblée générale, consacrés à l'application de la Déclaration politique de Naples et à celle du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à la mise en oeuvre des conclusions et recommandations du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; neuf rapports à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, portant sur la collecte et la diffusion d'informations concernant les schémas et la prévalence de la criminalité transnationale organisée et les mesures prises pour la prévenir et la combattre; l'impact d'une ou de plusieurs conventions contre la criminalité transnationale organisée; les initiatives internationales, régionales et autres prises pour prévenir et réprimer le blanchiment des produits du crime et pour saisir ces produits; le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et les activités entreprises pour donner effet à la résolution 1994/15 du Conseil économique et social et de son annexe, les délits économiques; et les progrès accomplis en vue de la création d'un centre international de formation à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et de l'administration de la justice pénale dans le secteur de la lutte contre la criminalité transnationale organisée;
- b) *Groupes spéciaux d'experts.* Un groupe spécial d'experts chargé d'élaborer des programmes et du matériel de formation, ainsi que de concevoir des cours supérieurs de droit sur la prévention et la répression du blanchiment de l'argent et la saisie des produits du crime.

3. *Publications*

- a) *Revue internationale de politique pénale; Prévention du crime et justice pénale : bulletin d'informations;*
- b) *Supports techniques.* Un manuel de formation à l'intention des personnels chargés de l'application des lois et de l'administration de la justice pénale, relatif au blanchiment de l'argent et à la saisie des produits du crime (enquête, instruction, poursuites et jugement des délits); manuel destiné au personnel chargé d'assurer la protection de l'environnement par recours au droit pénal; bases de données sur la législation et les méthodes touchant la prévention de la criminalité et la lutte contre celle-ci par le biais de l'extradition, de l'entraide judiciaire en matière pénale, du transfert des poursuites, du transfert des sanctions pénales et du transfert des détenus; sur la protection de l'environnement par recours au droit pénal; et sur les mesures de détection, de surveillance et de saisie des produits du crime, le contrôle des opérations importantes effectuées en espèces et d'autres mesures permettant de

prévenir et de réprimer le blanchiment des produits du crime; fichiers d'experts, indépendants ou appartenant à des institutions, spécialisés dans les délits contre l'environnement, et la prévention et la répression de la criminalité transnationale organisée.

4. *Supports et services d'information*

Brochures, tracts, notes d'information, planches murales, matériel d'information. Six notes d'information pour le réseau de correspondants nationaux nommés par les gouvernements en matière de prévention du crime et de justice pénale; brochure sur l'Organisation des Nations Unies et la prévention du crime et la justice pénale (troisième édition); manuel sur les préparatifs du dixième Congrès à l'intention des comités préparatoires nationaux et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires).

5. *Activités opérationnelles*

- a) Services consultatifs relatifs à l'évaluation des besoins en ce qui concerne l'adéquation des mesures législatives et réglementaires, l'élaboration de traités, la mise en place d'infrastructures de justice pénale et le perfectionnement des compétences des personnels de la justice pénale; à l'établissement de mécanismes de détection, d'investigation et de poursuite des crimes contre l'environnement; à la collecte, l'analyse et la diffusion de statistiques et d'informations sur la criminalité transnationale organisée; aux structures et aux moyens dont il faut doter les systèmes nationaux de justice pénale; à la conception de programmes d'enseignement; à l'élaboration et l'adoption de mesures préventives qui permettent de déterminer clairement la situation des propriétaires de sociétés et de disposer d'informations exactes sur les achats et les transferts, d'imposer des normes strictes de déontologie dans l'administration publique, les milieux d'affaires, les institutions financières et les professions libérales intéressées;
- b) Deux séminaires régionaux consacrés au renforcement des moyens d'action des systèmes de justice pénale face aux activités criminelles organisées; un séminaire régional sur les mesures à prendre pour empêcher que les activités de blanchiment de l'argent ne passent du secteur bancaire à des établissements commerciaux et des professions libérales offrant également des services financiers mais non réglementés, et les techniques à mettre en oeuvre pour identifier ces nouveaux circuits et pour leur imposer, comme on le fait aux banques, l'obligation de rendre compte de leurs activités; deux séminaires spéciaux de formation, organisés en coopération avec les instituts régionaux, l'un à l'intention des personnels chargés des enquêtes et de la justice pénale, consacré à la collecte et à l'analyse de renseignements sur la criminalité transnationale organisée, l'autre à l'intention des personnels de la justice pénale et d'autres fonctionnaires nationaux sur la collecte, l'analyse et l'échange d'informations sur les organisations criminelles et les activités connexes (fonds extrabudgétaires).

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Collaboration avec le PNUE et le PNUD en ce qui concerne le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement, avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'OMI, l'OMS, l'UNICEF, le HCR et l'UNESCO sur les mesures de lutte contre le trafic international de mineurs et le trafic illégal d'étrangers; coopération avec l'AIEA pour la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations sur le trafic de matières nucléaires et la fourniture d'une aide pratique aux États Membres qui cherchent à développer les moyens dont dispose leur système de justice pénale face à ce problème.

Sous-programme 3

Prévention du crime et administration de la justice pénale

- 13.14 Les activités de l'exercice biennal 1994-1995 visaient à aider les États Membres dans les domaines de la prévention du crime et de l'administration de la justice, notamment grâce au développement et à la mise en place progressive du Réseau mondial d'information des Nations Unies sur la justice pénale.
- 13.15 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, les activités de ce sous-programme auront pour objet a) de renforcer et d'élargir encore le rôle de bourse aux informations que joue le programme; b) d'encourager

des politiques de prévention du crime et de justice pénale cohérentes, économiques, équitables et humaines, qui fassent appel à des techniques modernes de gestion et aux progrès récents de la science et de la technique; c) de faire prendre davantage conscience aux gouvernements du fait qu'il importe de prévoir un volet «prévention du crime» dans les plans de développement nationaux, et de collaborer de façon suivie avec les organismes de justice pénale, en les renseignant sur les tendances de la criminalité notamment; d) de contribuer au renforcement des services statistiques des systèmes de justice pénale pour qu'ils puissent assurer la collecte, la confrontation, l'analyse et l'exploitation de données permettant de rationaliser la prise de décision et de sensibiliser le public aux coûts sociaux, économiques et autres de la criminalité; e) de favoriser l'adaptation des politiques de prévention du crime et de justice pénale aux traditions et besoins locaux, en faisant appel à des mécanismes autochtones et à la participation des collectivités. Le Réseau mondial d'information des Nations Unies sur la justice pénale sera encore développé et étoffé pour mieux répondre aux besoins des États Membres, en particulier des pays en développement et des pays en transition. On diffusera régulièrement les résultats des enquêtes sur les tendances de la criminalité, qui étaient jusqu'à présent quinquennales et seront désormais biennales. On accordera une attention particulière à la prévention du crime et à la lutte contre la délinquance dans les zones urbaines, ainsi qu'à la criminalité juvénile et violente. On s'attachera, à cet égard, à améliorer l'administration de la justice pour mineurs. On cherchera à définir, puis à promouvoir, des méthodes de traitement des détenus sidéens et séropositifs, en se fondant sur les expériences et les besoins nationaux.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Promotion d'instruments juridiques.* Promotion des Principes directeurs pour la prévention de la délinquance urbaine et des Principes directeurs pour la prévention de la délinquance juvénile;
- b) *Relations extérieures.* Coopération avec le Conseil de l'Europe, l'OEA, l'OUA et l'Union européenne, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales compétentes, notamment par l'intermédiaire du Conseil consultatif professionnel et scientifique international, pour ce qui est d'améliorer l'administration de la justice pénale, ainsi que de prévenir et de réprimer la criminalité urbaine, juvénile et violente.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports annuels à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale consacrés aux progrès de l'informatisation de la gestion de la justice pénale et aux enquêtes sur les tendances de la criminalité;
- b) *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes.* Deux réunions de groupe d'experts consacrées à l'analyse des résultats de la cinquième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (1990-1992) et à des projets portant sur l'administration de la justice pénale et l'information (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires).

3. *Publications*

- a) *Trois numéros de deux publications en série.* *UNCJIN Crime and Justice Letter* et *Crime and Justice in the World*;
- b) *Publications isolées.* Guide pour la mise au point et l'analyse de statistiques de justice pénale, y compris sur la criminalité transnationale (fonds extrabudgétaires);
- c) *Supports techniques.* Réseau mondial d'information des Nations Unies sur la justice pénale; bases de données sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale; sur les mesures préventives et la politique des pouvoirs publics face à certaines formes de criminalité comme les cambriolages, les vols accompagnés de violence et les agressions sur la voie publique; sixième et septième enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

4. *Supports et services d'information*

Expositions et autres supports visuels. Programmes d'étude types, supports audio-visuels pour les programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation du public en matière de prévention du crime, notamment publication sur disquettes de résultats des enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité; planches murales et dépliants sur les tendances de la criminalité et la justice dans le monde.

5. *Activités opérationnelles*

- a) Services consultatifs relatifs à l'évaluation des besoins en matière d'informatisation de la justice pénale, et sur des législations types et d'autres mesures de prévention et de répression de la criminalité urbaine et de la criminalité violente et juvénile;
- b) Un séminaire interrégional sur la collecte, la confrontation, l'analyse et l'exploitation des statistiques relatives à la prévention du crime et à la justice pénale, et notamment sur l'utilisation du Réseau mondial d'information des Nations Unies sur la justice pénale (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires).

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Collaboration avec l'UNESCO en matière d'éducation sur la prévention du crime en milieu urbain, compte tenu des médias; avec l'OMS sur la prise en charge clinique des détenus séropositifs ou sidéens; avec l'OIT et l'UNICEF pour l'amélioration de la justice pour mineurs.

Sous-programme 4

Normes et règles en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale

- 13.16 Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, les activités ont consisté notamment à offrir à des pays en développement et à des pays en transition des stages de formation et des services consultatifs visant à promouvoir l'utilisation et l'application des normes et règles des Nations Unies, l'élaboration de manuels et guides nécessaires, et la mise en place de systèmes de collecte d'informations.
- 13.17 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, l'objectif sera d'encourager des pratiques modernes de prévention du crime et de justice pénale, et d'aider les pays à réaliser les réformes nécessaires, en tenant compte de leurs systèmes respectifs et des besoins nouveaux, pour donner effet aux instruments existants, en particulier les normes et règles des Nations Unies.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Promotion d'instruments juridiques.* Promotion de cinq instruments : Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs («Règles de Beijing»); Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad); Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté; Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions; Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo). Suivi de l'application de cinq instruments : Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus; Code de conduite pour les responsables de l'application des lois, avec les principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois; Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir; Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature. Promotion de la mise en place d'arrangements de coopération en matière pénale aux échelons bilatéral, régional et international, fondés sur les traités types des Nations Unies relatifs à la coopération internationale en matière de justice pénale et sur les normes et règles visant la sauvegarde et le renforcement de la démocratie et de la justice par le respect des principes du droit;

- b) *Relations extérieures.* Liaison avec le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, le Secrétariat du Commonwealth, le CICR et les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et universités intéressées, pour les questions concernant l'application et la promotion des normes et règles de justice pénale.
- 2. *Services fournis aux organes délibérants*
 - a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, consacrés à l'application des normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, à l'élaboration de règles minima pour l'administration de la justice pénale, et à l'usage et l'application de certaines normes des Nations Unies;
 - b) *Groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires connexes.* Trois réunions de groupes spéciaux d'experts, consacrées à la promotion de l'usage et de l'application des normes et règles des Nations Unies, à l'amélioration de l'application des normes en matière de justice pour mineurs, et à l'utilisation des traités types des Nations Unies portant sur la coopération internationale en matière de justice pénale (fonds extrabudgétaires).
- 3. *Publications*
 - a) *Publications en série. Recueil des normes et règles des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;*
 - b) *Quatre publications isolées.* Manuel de formation à l'intention des personnels de la justice pénale, sur les mesures non privatives de liberté; manuel de formation à l'intention des responsables de l'application des lois, sur les normes et règles des Nations Unies en matière d'administration de la justice; manuel de formation à l'intention des responsables des prisons, relatif aux normes et règles des Nations Unies en matière d'administration de la justice; stratégie de prévention effective de la criminalité urbaine et de la criminalité violente, portant notamment sur la question des victimes (fonds extrabudgétaires);
 - c) *Supports techniques.* Bases de données sur l'utilisation et l'application de certaines normes et règles des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale; et les résultats des échanges d'informations avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et autres, sur le contrôle des armes à feu.
- 4. *Supports et services d'information*
 - a) *Brochures.* Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus; normes et règles des Nations Unies en matière de justice pour mineurs; Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois, et principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois; activités de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale concernant l'application des normes et règles des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (fonds extrabudgétaires);
 - b) Six notes d'information sur certaines normes et règles des Nations Unies, destinées à des groupes spéciaux de responsables de la justice pénale (fonds extrabudgétaires).
- 5. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs pour l'évaluation des besoins et l'élaboration de propositions pour le lancement dans des pays en développement et des pays en transition de projets portant sur leur système de justice pénale, l'état de la législation et l'application des dispositions juridiques en vigueur.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 13.18 Du fait qu'il est envisagé de faire du Service de la prévention du crime et de la justice pénale une division, il est proposé de reclasser à D-2 le poste D-1 du chef de ce service.

- 13.19 Il est proposé également de créer deux postes de la classe P-3. Le titulaire du premier serait chargé essentiellement d'évaluer les besoins et de coordonner les activités en matière de lutte contre la criminalité organisée, nationale et transnationale, et à ce titre d'élaborer le matériel de formation et les rapports connexes. Le second poste renforcerait les moyens dont la Division dispose pour mettre en place et actualiser des bases de données nécessaires aux recherches et à l'analyse, en particulier sur la criminalité organisée, nationale et transnationale.

Autres dépenses de personnel

- 13.20 Le montant prévu, soit 186 200 dollars, doit permettre de recruter du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pour préparer les sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en assurer le service et remplacer les fonctionnaires de la Division en congé.

Consultants et experts

- 13.21 Le montant nécessaire pour les consultants et les réunions de groupes d'experts s'élève à 117 800 dollars, dont 28 800 dollars pour les services des consultants qui apporteront leurs connaissances spécialisées (droit pénal, systèmes de justice pénale, réforme des législations et des procédures pénales, applications des normes des Nations Unies) et travailleront à la mise au point et au développement de bases de données sur la prévention du crime; et 89 000 dollars pour les réunions de groupes spéciaux d'experts dont il a été question plus haut.

Voyages

- 13.22 Le montant des frais de voyage du personnel appelé à participer à des consultations avec des gouvernements, à recueillir des données ou à participer à des réunions s'élève à 46 800 dollars.

Services contractuels

- 13.23 Le montant estimatif des dépenses d'impression et de reliure des publications et des supports d'information s'élève à 34 800 dollars.

Matériel

- 13.24 Le crédit demandé pour l'achat de matériel de bureautique s'élève à 46 000 dollars, soit une diminution de 52 700 dollars qui correspond à une dépense non renouvelable de l'exercice biennal 1994-1995 — l'installation d'un réseau local pour le programme.

Chapitre 14

Contrôle international des drogues

Vue d'ensemble

- 14.1 Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a été créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990. Sous la conduite de son Directeur exécutif, le Programme est responsable de toutes les activités de lutte contre la drogue de l'Organisation des Nations Unies et dirige et coordonne la lutte contre la drogue à l'échelle du système des Nations Unies.
- 14.2 Le Programme remplit des fonctions normatives liées aux traités relatifs à la lutte internationale contre la drogue. Il fournit notamment des services de secrétariat à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et à la Commission des stupéfiants, et entreprend des activités visant à encourager l'adhésion aux conventions et l'introduction des dispositions de ces conventions dans les législations nationales. Les conventions et la Commission lui attribuent la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données relatives à différentes questions liées à la lutte contre la drogue. Les résultats sont mis à la disposition des États Membres. Les progrès de l'informatique ont ouvert de nouvelles perspectives dans ce domaine.
- 14.3 Le Programme apporte également son concours aux travaux des États Membres dans le cadre d'activités de base considérées comme essentielles pour une lutte efficace contre la drogue. Il s'agit par exemple d'assurer l'efficacité de l'élaboration de principes d'action, de la planification et de la coordination à l'échelon national, activités pour lesquelles le Programme préconise l'adoption du principe du plan directeur. Par ailleurs, étant donné la nature transnationale du problème de la drogue, le Programme met l'accent sur la collaboration entre les pays. S'il s'attache à traiter les nombreux problèmes qui se posent à l'échelon mondial, il favorise en outre une stratégie sous-régionale qui vise à identifier et à traiter les problèmes de lutte contre la drogue de manière intégrée plutôt qu'isolément au niveau national.
- 14.4 Dans le cadre de son appui aux gouvernements, le Programme fonctionne comme un centre d'échange de données d'expérience sur des questions telles que le contrôle des précurseurs, l'établissement de normes pour l'analyse chimique et le contrôle-qualité, les mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent, la législation antidrogues, les autres formes de développement et certains aspects de la prévention de l'abus des drogues. Le Programme est responsable du traitement et de la diffusion systématiques des résultats des recherches et des nouvelles méthodes. En outre, il collecte et analyse les données relatives à différentes questions liées à la lutte contre la drogue afin de les mettre à la disposition des États Membres.
- 14.5 Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, institué par l'Assemblée générale avec effet au 1er janvier 1992, finance par des fonds extrabudgétaires un appui aux activités opérationnelles du Programme, essentiellement axé sur l'offre d'une coopération technique à l'échelon national, sous-régional, régional et mondial. La Commission des stupéfiants, principal organe de décision de l'Organisation des Nations Unies en matière de contrôle des drogues, est autorisée par l'Assemblée générale à approuver, sur la base des propositions du Directeur exécutif et en tenant compte des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le budget du programme du Fonds et le budget des dépenses d'administration et d'appui aux programmes autres que les dépenses imputées au budget ordinaire de l'Organisation.

- 14.6 La conjugaison, au sein du Programme, de fonctions normatives et d'activités opérationnelles de coopération technique permet l'instauration d'une synergie. En effet, le réseau de bureaux extérieurs, financé par des ressources extrabudgétaires et conçu pour faciliter la coopération technique, contribue notablement au dialogue avec les gouvernements pour l'avancement des travaux normatifs. De même, l'existence d'une large somme de connaissances théoriques, accumulées dans le cadre des travaux normatifs, offre une base solide pour les activités de coopération technique.
- 14.7 Cette synergie est d'autant plus forte que les organismes du système des Nations Unies s'engagent de plus en plus dans la lutte contre la drogue. Élaboré sous la direction du PNUCID et grâce aux travaux du Sous-Comité du CAC sur le contrôle international des drogues, un plan d'action à l'échelle du système, révisé et mis à jour, a été présenté au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale au cours du second semestre 1994. Ce plan d'action constitue une étape importante dans la réalisation du processus d'intégration de la question de l'abus des drogues dans les programmes de tous les organes concernés, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 47/100 en date du 16 décembre 1992 et dans les résolutions qu'elle a adoptées par la suite sur la question.
- 14.8 La répartition des ressources (en pourcentage) serait la suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	6,46	0,1
B. Direction exécutive et administration	9,43	2,1
C. Programme de travail	84,11	94,9
D. Appui aux programmes	—	2,9
Total	100,00	100,0

Tableau 14.1

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Programme</i>	<i>1992-1993 Dépenses</i>	<i>1994-1995 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1996-1997 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	793,7	985,6	—	—	985,6	74,6	1 060,2
B. Direction exécutive et administration	—	1 511,2	(112,9)	(7,4)	1 398,3	148,9	1 547,2
C. Programme de travail	12 114,6	12 197,1	263,0	2,1	12 400,1	1 341,9	13 302,0
Total	12 906,3	14 003,9	150,1	1,0	14 844,0	1 565,4	16 409,4

Tableau 14.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	4 950,5	7 243,5	i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des activités extrabudgétaires	7 677,4
			b) Activités de fond :	
	6 041,7	21 003,4	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	22 204,1
			c) Projets opérationnels :	
	129 416,2	161 704,7	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	121 290,6
Total	140 417,4	190 641,6		151 172,1
Total 1) et 2)	153 325,7	205 335,5		167 581,5

Tableau 14.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 730,1	11 836,6	185,2	1,5	12 021,8	1 330,5	13 352,3
Autres dépenses de personnel	202,2	239,1	(19,1)	(7,9)	220,0	19,2	239,2
Consultants et experts	490,4	813,0	(149,6)	(18,4)	663,4	58,1	721,5
Voyages	924,9	1 130,6	50,0	4,4	1 180,6	99,0	1 279,6
Services contractuels	389,3	421,7	—	—	421,7	29,2	450,9
Frais généraux de fonctionnement	37,6	24,0	36,6	152,5	60,6	5,6	66,2
Fournitures et accessoires	83,3	179,2	—	—	179,2	15,6	194,8
Matériel	50,5	49,7	47,0	94,5	96,7	8,2	104,9
Total	12 908,3	14 693,9	150,1	1,0	14 844,0	1 565,4	16 409,4

Tableau 14.2 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Objet de dépense	1996-1997 Montant estimatif
	13 388,2	20 877,5	Postes	22 823,8
	26 529,7	32 777,3	Autres dépenses de personnel	21 636,0
	4 745,0	4 915,1	Consultants et experts	4 212,0
	4 500,3	6 108,2	Voyages	4 837,2
	16 974,7	33 263,3	Services contractuels	24 047,9
	9 477,1	8 820,0	Frais généraux de fonctionnement	6 642,0
	9 423,4	5 580,2	Fournitures et accessoires	4 095,1
	25 930,6	42 153,2	Mobilier	31 203,5
	3 790,3	5 320,9	Matériel	6 805,4
	2 502,4	1 676,5	Amélioration des locaux	1 299,2
	23 155,7	29 149,4	Dépenses diverses	23 570,0
Total	140 417,4	190 641,6		151 172,1
Total 1) et 2)	153 325,7	205 335,5		167 581,5

Tableau 14.3

Postes nécessaires

Programme : Contrôle international des drogues

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997	1994- 1995	1996- 1997
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	3	3	4	4
D-1	2	2	—	—	10	10	12	12
P-5	6	6	—	—	25	25	31	31
P-4/3	24	26	—	—	34	34	58	60
P-2/1	9	9	—	—	16	16	25	25
Total	43	45	—	—	88	88	131	133
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	—	—	9	9	12	12
Autres classes	25	25	—	—	111	111	136	136
Total	28	28	—	—	120	120	148	148
Total général	71	73	—	—	208	208	279	281

- A. Organes directeurs
- 14.9 Deux organes élus de l'ONU s'occupent de la lutte internationale contre la drogue. La Commission des stupéfiants, organe directeur créé en 1946, est une commission technique du Conseil économique et social. L'OICS, organe technique indépendant, a été créé par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 en vue de limiter aux usages médicaux et scientifiques la culture des plantes servant à la fabrication de drogues, la production, la fabrication et l'usage de ces produits tout en assurant un approvisionnement suffisant en drogues à des fins médicales et scientifiques.
- 14.10 La Commission des stupéfiants, qui se compose de 53 membres, tient chaque année une session ordinaire à Vienne, suivie, tous les deux ans, d'une reprise de la session, consacrée aux questions administratives et budgétaires. Pour coordonner le dispositif de lutte antidrogues à l'échelon régional, la Commission a établi les organes subsidiaires suivants : la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient et les réunions régionales pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Afrique, pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic des drogues. Participent également à ces réunions des observateurs des organisations intergouvernementales qui soutiennent la lutte antidrogues.
- 14.11 L'OICS, qui se compose de 13 membres, dont trois sont élus parmi des candidats proposés par l'Organisation mondiale de la santé et 10 parmi les candidats proposés par les gouvernements, a été créé en vertu d'instruments internationaux et doit, selon son mandat, se réunir deux fois par an. Il peut se réunir plus souvent, s'il le souhaite. Lorsque l'Organe n'est pas en session, c'est son secrétariat qui est chargé de remplir ses fonctions.

Tableau 14.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Programme	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Commission des stupéfiants	210,8	469,7	—	—	469,7	37,3	507,0
Organe international de contrôle des stupéfiants	582,9	515,9	—	—	515,9	37,3	553,2
Total	793,7	985,6	—	—	965,6	74,6	1 060,2

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds		1996-1997 Montant estimatif
			a)	Services d'appui à :	
			i)	Des organismes des Nations Unies	
	121,0	128,8	ii)	Des activités extrabudgétaires	137,8
			b)	Activités de fond	
			c)	Projets opérationnels	
Total	121,0	128,8			137,8
Total 1) et 2)	914,7	1 114,4			1 198,0

Tableau 14.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	707,7	899,6	—	—	899,6	74,6	974,2
Services contractuels	86,0	86,0	—	—	86,0	—	86,0
Total	793,7	985,6	—	—	985,6	74,6	1 060,2

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	121,0	128,8	a) Services d'appui à : i) Des organismes des Nations Unies ii) Des activités extrabudgétaires	137,8
			b) Activités de fond	
			c) Projets opérationnels	
Total	121,0	128,8		137,8
Total 1) et 2)	914,7	1 114,4		1 198,0

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 14.12 Le montant prévu (899 600 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage a) de représentants de 53 États Membres, du Président de l'OICS et du Président de la Sous-Commission, qui doivent participer aux sessions annuelles de la Commission des stupéfiants et à une reprise de la session de la Commission, organisée la deuxième année de chaque exercice biennal pour examiner et approuver le budget-programme du Fonds du PNUCID; b) de 20 représentants aux deux réunions annuelles de la Sous-Commission; c) au titre de deux réunions de l'OICS chaque année; et d) au titre des enquêtes locales effectuées en application de l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972.

Services contractuels

- 14.13 Le montant prévu (86 000 dollars) correspond aux émoluments versés aux membres de l'OICS conformément à la résolution 35/218 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1990, et se décompose comme suit : 5 000 dollars au Président, 4 000 dollars aux deux vice-présidents et 3 000 dollars aux 10 autres membres.

B. Direction exécutive et administration

- 14.14 Le Directeur exécutif est chargé d'orienter efficacement et de coordonner toutes les activités de lutte contre la drogue de l'Organisation des Nations Unies, de façon à assurer la cohésion des actions entreprises dans le cadre du Programme ainsi que la coordination et la complémentarité des activités de lutte contre la drogue à l'échelle du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois. Le Directeur exécutif participe également à part entière aux travaux du Comité administratif de coordination et préside les réunions interorganisations ad hoc sur la coordination en matière de lutte internationale contre l'abus des drogues.
- 14.15 En plus de ses fonctions de coordination, le Bureau du Directeur exécutif est chargé de mettre au point les stratégies d'application des politiques arrêtées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des stupéfiants dans le domaine de la lutte contre la drogue, d'établir le programme de travail et d'y apporter des modifications et de prendre les dispositions voulues en vue des réunions de haut niveau avec des représentants des gouvernements, l'accent étant mis en particulier sur la mobilisation des ressources.

Tableau 14.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 ^a Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	1 459,7	(112,9)	(7,7)	1 346,8	144,3	1 491,1
Voyages	—	48,6	—	—	48,6	4,2	52,8
Frais généraux de fonctionnement	—	2,9	—	—	2,9	0,4	3,3
Total	—	1 511,2	(112,9)	(7,4)	1 398,3	148,9	1 547,2

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Provenance des fonds	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif		1996-1997
				Montant estimatif
a) Services d'appui à :				
i) Des organismes des Nations Unies				
ii) Des activités extrabudgétaires				
b) Activités de fond	1 761,5	2 922,7		3 092,6
c) Projets opérationnels				
Total	1 761,5	2 922,7		3 092,6
Total 1) et 2)	1 761,5	4 433,9		4 639,8

^a Les montants considérés sont indiqués au titre du programme de travail.

Tableau 14.7

Postes nécessaires
Programme : Direction exécutive et administration

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	—	—	—	—	2	2	2	2
P-5	—	1	—	—	1	1	1	2
P-4/3	3	1	—	—	2	2	5	3
P-2/1	—	1	—	—	1	1	1	2
Total	4	4	—	—	7	7	11	11
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	1	1	2	2
Autres classes	4	2	—	—	4	4	8	6
Total	5	3	—	—	5	5	10	8
Total général	9	7	—	—	12	12	21	19

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Postes

- 14.16 Le montant prévu (1 346 800 dollars) représente une diminution de 112 900 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1994-1995. Cette diminution résulte du transfert de 3 postes P-3 et de 2 postes d'agent des services généraux au programme de travail, et du fait qu'on a retiré 1 poste P-5, 1 P-4 et 1 P-2 du programme de travail afin de renforcer les activités relatives à la politique générale, la planification et l'évaluation.

Voyages

- 14.17 Le montant prévu (48 600 dollars) doit permettre au Directeur exécutif et à ses collaborateurs immédiats d'assister a) aux réunions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes s'intéressant aux questions relatives au contrôle des drogues; b) aux réunions des organes subsidiaires de la Commission; et c) à des réunions avec des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui collaborent aux efforts internationaux de contrôle des drogues.

Frais généraux de fonctionnement

- 14.18 Le montant prévu (2 900 dollars) doit couvrir les dépenses de représentation à l'occasion de déplacements au titre du programme effectués par des représentants.

C. Programme de travail

14.19 Le programme de travail du PNUCID découle du programme 28 (Contrôle international des drogues) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). La répartition (en pourcentage) des ressources entre les sous-programmes serait la suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra- budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1 Application des traités, services de secrétariat et d'appui	41,3	—
Sous-programme 2 Recherche scientifique appliquée, réduction de l'offre et de la demande	14,3	—
Sous-programme 3 Élimination du trafic illicite	6,2	—
Sous-programme 4 Coopération technique	—	100,0
Sous-programme 5 Relations extérieures, coopération interorganisations et information	8,9	—
Sous-programme 6 Limitation et surveillance internationales de la culture, de la production, de la fabrication, du commerce et de l'utilisation licites des stupéfiants dans le cadre de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972	10,3	—
Sous-programme 7 Surveillance internationale de la fabrication, du commerce et de l'utilisation licites des substances psychotropes régies par la Convention de 1971 sur les substances psychotropes	8,8	—
Sous-programme 8 Surveillance internationale et évaluation des modifications apportées au champ d'application du régime de contrôle des substances institué par la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988)	10,2	—
Total	100,0	100,0

14.20 L'Assemblée générale a désigné le sous-programme 1 comme hautement prioritaire.

Tableau 14.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 730,1	10 376,9	298,1	2,8	10 675,0	1 186,2	11 861,2
Autres dépenses de personnel	202,2	239,1	(19,1)	(7,9)	220,0	19,2	239,2
Consultants et experts	490,4	813,0	(149,6)	(18,4)	663,4	58,1	721,5
Voyages	217,2	182,4	50,0	27,4	232,4	20,2	252,6
Services contractuels	303,3	335,7	—	—	335,7	29,2	364,9
Frais généraux de fonctionnement	37,6	21,1	36,6	173,4	57,7	5,2	62,9
Fournitures et accessoires	83,3	179,2	—	—	179,2	15,6	194,8
Matériel	50,5	49,7	47,0	94,5	96,7	8,2	104,9
Total	12 114,3	12 197,1	263,0	2,1	12 460,1	1 341,9	13 802,0

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Montant estimatif	Provenance des fonds	1996-1997 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
			Fonds du Programme des Nations Unies	
			pour le contrôle international des	
			drogues	22 204,1
	14 476,3	21 693,4		
	120 692,6	161 704,7	c) Projets opérationnels	121 290,6
Total	135 168,9	183 398,1		143 494,7
Total 1) et 2)	147 283,5	195 595,2		157 296,7

Tableau 14.9

Postes nécessaires
Programme : Programme de travail

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	2	2	3	3
D-1	2	2	—	—	8	8	10	10
P-5	6	5	—	—	23	23	29	28
P-4/3	21	25	—	—	29	29	50	54
P-2/1	9	8	—	—	14	14	23	22
Total	39	41	—	—	76	76	115	117
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	7	7	9	9
Autres classes	21	23	—	—	100	100	121	123
Total	23	25	—	—	107	107	130	132
Total général	62	66	—	—	183	183	245	249

Sous-programme 1
Application des traités,
services de secrétariat et d'appui

- 14.21 Les principaux objectifs du sous-programme sont les suivants : a) encourager les pays à adhérer aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à les appliquer; b) favoriser la collaboration et l'échange d'informations sur les législations en vue de promouvoir l'application des traités; c) assurer des services de secrétariat et autres services fonctionnels à la Commission des stupéfiants et à ses organes subsidiaires; d) aider concrètement la Commission à adopter et examiner le budget de fonctionnement et d'appui administratif du PNUCID, et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) à s'acquitter des fonctions qui lui incombent en vertu de traités; et e) aider le Programme à assurer, voire à renforcer, la sécurité de ses systèmes d'information et à promouvoir la normalisation internationale d'échange électronique de données et d'informations relatives aux drogues entre les organismes des Nations Unies, d'autres organisations et les États Membres.

Activités
1. Coopération internationale

- a) *Promotion des instruments juridiques.* i) Consultations avec les gouvernements sur l'application des mesures correctives proposées par l'OICS en vertu de l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, de l'article 19 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et de l'article 22 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988; échange de correspondance et réunions avec les représentants des gouvernements, enquêtes sur le terrain et établissement des documents à soumettre à ce titre à l'OICS; ii) élaboration à l'intention des procureurs, des juges et des enquêteurs de directives pratiques pour les demandes d'entraide judiciaire internationale en vertu de la Convention de 1988 et pour les réponses à ces demandes (extradition, aide judiciaire, confiscation de biens); iii) rédaction de lois et

accords types (notamment sur l'encadrement des institutions financières en vue de lutter contre le blanchiment de l'argent); et iv) analyse des données juridiques, sociales, administratives et autres relatives aux substances à soumettre à l'OMS en vue de leur éventuelle inscription aux tableaux par la Commission des stupéfiants;

- b) *Conseil et services juridiques de caractère général.* Publication d'une quarantaine de notes verbales pour servir de notification légale au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues; consultations avec les gouvernements pour mettre au point des mesures correctives; exécution des décisions de la Commission et de l'OICS; mesures visant à aider les États qui ne l'ont pas encore fait à appliquer à titre provisoire les conventions sur les drogues et à les ratifier ou à y adhérer.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social; rapport de l'OICS au Conseil économique et social, établi en application de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et de l'article 18 de la Convention de 1971, comportant l'analyse de la situation mondiale de l'offre et de la demande (publiée à part ou dans le rapport); rapport annuel à l'Assemblée générale sur les activités entreprises par le Programme et les gouvernements pour mettre en oeuvre le Plan d'action mondial; rapport à l'Assemblée générale sur les dispositions prises afin d'appliquer la Convention de 1988; huit rapports à la Commission sur les réunions de quatre organes subsidiaires; documentation nécessaire à la Commission et à ses organes subsidiaires; documentation concernant les cas les plus graves de non-respect des traités, réunie en application de l'article 14 de la Convention de 1961, de l'article 19 de la Convention de 1971 et de l'article 22 de la Convention de 1988; quatre rapports à l'OICS sur les faits nouveaux intervenus entre les sessions; documentation des deux sessions annuelles de l'OICS;
- b) *Services fonctionnels et services techniques (secrétariat).* Prestation de services fonctionnels et techniques à la Commission des stupéfiants et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux deux sessions ordinaires annuelles de l'OICS, aux sessions supplémentaires qu'il pourrait décider de tenir en vertu de l'article 11.2 de la Convention de 1961 et aux missions d'enquête qu'il pourrait entreprendre sur place;
- c) *Réunions de groupes spéciaux d'experts.* Trois réunions de groupes d'experts chargés de rédiger le commentaire de la Convention de 1988; réunions d'experts pour conseiller l'OICS sur les critères d'application de l'article 12 de la Convention de 1988.

3. *Publications*

- a) *Publications en série.* i) Deux répertoires des autorités nationales compétentes aux termes des conventions internationales relatives au contrôle des drogues; ii) deux répertoires des fabricants de stupéfiants et substances psychotropes; iii) rapport annuel de l'OICS; et iv) documentation didactique destinée aux agents des administrations nationales de contrôle des drogues qui participent aux séminaires de formation de l'OICS;
- b) *Publications isolées.* Commentaire de la Convention de 1988 (1996) et index des textes législatifs et réglementaires nationaux;
- c) *Documentation technique.* i) Données de la bibliothèque informatisée sur le contrôle des drogues : législations nationales, accords et arrangements bilatéraux et multilatéraux, résolutions, accords et décisions des organes des Nations Unies; et ii) panneau de consultation électronique des bases de données du domaine public auxquelles peuvent se connecter directement les administrations nationales.

4. *Supports et services d'information*

Communiqués de presse. Conférences de presse en vue de faire connaître les rapports et conclusions de l'OICS.

5. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* i) Réponse à plus de 100 demandes d'assistance (pratique et juridique) des gouvernements et des institutions spécialisées des Nations Unies pour l'application de l'appareil conventionnel de contrôle international des drogues; ii) conseil juridique auprès des gouvernements pour la formulation d'une stratégie nationale et de textes législatifs et réglementaires d'habilitation sur le contrôle des drogues; iii) conseil et assistance en matière d'adhésion aux conventions; et iv) conseil et assistance juridiques concernant la coopération technique et la collaboration entre les partenaires du PNUCID, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies (y compris les institutions financières);
 - b) *Formation de groupe (séminaires, ateliers et bourses d'études).* i) Entraide judiciaire, à l'intention des juges, procureurs et enquêteurs, compte tenu de la multiplicité des systèmes et des traditions; ii) élaboration de modèles législatifs et réglementaires ou de textes types nationaux pour l'application des conventions; iii) échange et évaluation des données d'expérience relatives à l'application des traités; iv) identification et solution des principaux problèmes d'application; et v) séminaires et stages régionaux de formation et autres activités de formation des fonctionnaires chargés du contrôle des drogues.
6. *Coordination, harmonisation et liaison*
- a) Coordination des activités et politiques de l'OICS avec le PNUCID, l'OMS et d'autres organismes;
 - b) Coordination et harmonisation techniques des normes d'information dans les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales compétentes et les États Membres;
 - c) Tenue de la collection d'ouvrages de référence du PNUCID (informatisation des publications et documents comprise) en tant que source internationale d'information scientifique, technique, juridique et générale sur les drogues susceptibles d'abus et les programmes antidrogues;
 - d) Informations bibliographiques et services de référence utiles à la réalisation des divers éléments des programmes des Nations Unies de lutte contre la drogue;
 - e) Expansion de la collection d'ouvrages de référence grâce à l'accès à un plus grand nombre de bases de données extérieures et élargissement de l'accès aux bases de données informatisées des organismes des Nations Unies et aux collections spécialisées des États Membres.

Sous-programme 2
Recherche scientifique appliquée,
réduction de l'offre et de la demande

- 14.22 Les objectifs du sous-programme sont les suivants : a) réduire la demande de drogues en encourageant et en appuyant les stratégies et programmes de prévention, de traitement et de réinsertion; b) obtenir des données complètes, par pays, sur l'abus des drogues afin de suivre, d'analyser et de faire connaître les tendances régionales et mondiales; c) affiner les analyses médico-légales pour appuyer la lutte contre le trafic illicite et l'abus des drogues aux niveaux national et régional; d) favoriser la coopération, l'harmonisation et la normalisation dans les États et entre eux dans le domaine de l'analyse des drogues par un réseau organisé de laboratoires; et e) encourager l'échange aux niveaux national, régional et international de données d'analyse entre laboratoires.

Activités

1. *Coopération internationale*

- a) *Développement de l'encadrement réglementaire.* i) Élaboration de normes, grâce à la mise en place dans le monde entier d'un système international complet d'évaluation de l'abus des drogues, ce qui comprend la mise au point, l'envoi, la collecte et l'analyse de questionnaires soumis aux gouvernements en application des traités organisant le contrôle international des drogues; ii) mise au point et analyse critique des questionnaires adressés tous les ans aux gouvernements au sujet de la réduction

de la demande, et notamment des stratégies et programmes de prévention primaire, de traitement et de réinsertion relevant du Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues; et iii) normalisation de la pédagogie concernant les méthodes et protocoles de laboratoire, les garanties de qualité, y compris les règles de l'art du travail en laboratoire, et les règles de manutention et de destruction des drogues applicables dans le monde entier par les services de répression, les autorités judiciaires et les administrations sanitaires;

- b) *Conseil et services juridiques.* i) Conseil auprès des fonctionnaires et autres cadres en matière de mise en place et de renforcement des systèmes nationaux normalisés de collecte de données pour l'évaluation de l'abus des drogues dans le cadre de la réduction de la demande; et ii) prestation de services consultatifs et scientifiques à l'OMS et à l'OICS au sujet des drogues et des substances que l'on envisage d'inscrire aux tableaux;
 - c) *Relations extérieures.* i) Élaboration du questionnaire annuel adressé aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales au sujet des programmes de prévention et de réduction de la demande et des stratégies d'application du Schéma multidisciplinaire complet, conseils aux interrogés et analyse du questionnaire; et ii) promotion d'un réseau d'instituts de recherche travaillant en collaboration et coordination de l'action internationale dans le domaine des garanties de qualité.
2. *Services fournis aux organes délibérants*
- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* i) Rapport annuel à l'Assemblée général sur toutes les activités relevant du Programme d'action mondial; ii) rapport annuel à la Commission des stupéfiants sur l'ampleur, les caractéristiques et les tendances de l'abus des drogues dans le monde; et iii) rapport annuel à la Commission sur les stratégies de réduction de la demande, sur les techniques d'évaluation et sur l'assistance nécessaire pour faire mieux appliquer le Schéma multidisciplinaire complet;
 - b) *Réunion de groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires.* i) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur la réduction de la demande et l'évaluation du niveau de l'abus des drogues; et ii) réunion du Comité permanent du système International Proficiency Testing (une réunion par an) pour analyser et évaluer les résultats des deux séries de vérification effectuées par an.
3. *Publications*
- a) *Publications isolées : quarante-trois titres.* i) Profils de pays (40) établis à partir du système international d'évaluation de l'abus des drogues; ii) ouvrages de référence sur les mesures de réduction de la demande illicite de drogues; iii) manuel d'évaluation rapide de l'ampleur des problèmes liés à l'abus des drogues; et iv) additif au dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes sous contrôle international;
 - b) *Documentation technique.* i) Manuel de dépistage des barbituriques et des benzodiazépines dans les liquides organiques (méthodes recommandées); ii) *Manuel (révisé) sur la fabrication clandestine de stupéfiants et de substances psychotropes, y compris les directives de formation à l'enquête et au démantèlement des laboratoires clandestins;* et iii) *Notes scientifiques et techniques* (1 ou 2 numéros par an).
4. *Supports et services d'information*
- a) *Livrets, brochures, fiches documentaires, cartes murales et dossiers de presse.* i) Bibliographies concernant les drogues et produits chimiques récemment inscrits aux tableaux (2 numéros par an); ii) publication de quatre chapitres de modules de formation de base à l'intention des chimistes médico-légaux, portant sur les drogues faisant l'objet d'un contrôle international et les précurseurs chimiques; iii) publication de 200 fiches documentaires sur les précurseurs à l'intention des laboratoires nationaux; et iv) bibliographie choisie concernant l'analyse des drogues faisant l'objet d'un contrôle et les articles adressés aux laboratoires nationaux;
 - b) *Visites guidées, conférences et séminaires.* Organisation de 25 à 30 conférences et séminaires par an.

5. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs dans les domaines suivants.* i) Stratégies de prévention efficaces nationales et régionales et action du système des Nations Unies en la matière; ii) évaluation et mise au point de techniques efficaces et de programmes d'appui pour la prévention, le traitement et la réinsertion; iii) ouvrages spécialisés, programmes et projets et diffusion des résultats de recherche et des données d'expérience auprès des organisations et des particuliers intéressés (en étroite collaboration avec l'OIT et l'OMS); iv) assistance aux gouvernements, organisations non gouvernementales et autres parties intéressées en ce qui concerne les méthodes et techniques nouvelles de traitement et de réinsertion et orientation générale en la matière; v) assistance aux États Membres pour la mise en place de laboratoires spécialisés, sous l'angle notamment du contrôle de la qualité des produits pharmaceutiques (en collaboration avec l'OMS); vi) consultations auprès des laboratoires d'analyse nationaux touchant les méthodes sûres d'analyse des saisies de drogues illicites, de recherche de drogues dans les liquides organiques et de contrôle de la qualité, du complément des programmes de réduction de l'offre et de la demande; et vii) établissement à l'intention des services nationaux de répression de directives pour le dépistage de la drogue sur le terrain, la conduite à tenir, la destruction des laboratoires clandestins, et la manutention et l'élimination des drogues et produits chimiques contrôlés;
- b) *Formation de groupe (séminaires, ateliers et bourses d'études).* i) Programme annuel de formation de base à l'analyse des drogues à l'intention des chimistes de laboratoires nationaux (environ 35 stagiaires); ii) formation avancée organisée au Siège à l'intention des formateurs et/ou des cadres des laboratoires nationaux (15 stagiaires par an); iii) formation élémentaire ou avancée dans les établissements partenaires aux techniques de recherche de drogues dans les liquides organiques (15 stagiaires par an); et iv) 20 ateliers/séminaires à l'intention des directeurs des laboratoires nationaux;
- c) *Projets opérationnels.* i) Exécution de projets nationaux/régionaux de création de laboratoires; ii) gestion d'une source centrale de références normalisées pour les drogues placées sous contrôle, les principaux métabolites, les drogues nouvelles et les produits illicites assimilés ainsi que les produits chimiques faisant aussi l'objet d'un contrôle à l'intention des laboratoires nationaux et régionaux qui les recevront sur demande; iii) production et envoi aux organismes nationaux de répression des États Membres de trousse de dépistage sur le terrain plus simples et relativement moins coûteuses (700 par an); et iv) coordination, application, contrôle et évaluation de l'International Proficiency Testing dans le cadre du programme de contrôle de la qualité, auquel participent dans le monde environ 80 laboratoires nationaux, et harmonisation des résultats de ceux-ci par l'intermédiaire de ce système.

6. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination avec l'OMS et les établissements partenaires des travaux communs de laboratoire.

Sous-programme 3
Élimination du trafic illicite

- 14.23 Les activités de ce sous-programme resteront axées sur le renforcement de la coopération tendant à réduire l'offre, de la production des matières premières à l'utilisateur final en passant par toute la chaîne de distribution. Dans ce cadre, on cherchera à mieux coordonner les activités aux niveaux national, sous-régional, régional et international, notamment dans les domaines de la répression et de la justice pénale, de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données, et du blanchiment de l'argent. Les activités seront menées en étroite liaison avec le sous-programme 4 (Coopération technique).

Activités

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures. Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour l'exécution de programmes antidrogues.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* i) Quatre rapports à la Commission des stupéfiants, comprenant des tableaux statistiques et des descriptifs illustrant l'ampleur du trafic illicite des drogues et les faits nouveaux en la matière, et présentant l'analyse de la situation aux niveaux régional et mondial; et ii) contributions aux rapports sur les tendances du trafic illicite des drogues établis pour les réunions régionales (des organes subsidiaires de la Commission);
- b) Services techniques pour les réunions de la Commission (une par an) et de ses organes subsidiaires (cinq par an au maximum);
- c) *Réunions de groupes spéciaux d'experts.* Effets macro-économiques de la contrebande de drogues dans certains pays en développement et en transition; nouvelles formes de coopération internationale en matière de répression, sous l'angle notamment des États de transit.

3. *Publications*

- a) *Publications en série.* Bilans trimestriels mondiaux des grandes saisies de drogues provenant du trafic international illicite, selon les rapports des gouvernements, après analyse et traitement informatique;
- b) *Documents techniques.* Bases de données sur les tendances du trafic illicite, les saisies de drogues, les méthodes des trafiquants et autres informations, alimentées en partie par les renseignements donnés par les États en réponse à leurs obligations conventionnelles.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* Avis consultatifs dans les domaines suivants : i) répression, pour définir les mesures et les mécanismes d'application de la Convention de 1988, et les mesures et les projets opérationnels visant au niveau national à réduire l'offre illicite et le trafic des drogues conformément aux traités internationaux en vigueur, tout particulièrement l'accent étant mis sur le trafic en transit; et ii) étude des grandes tendances du trafic illicite et des principaux problèmes auxquels se heurtent les services chargés de la lutte antidrogues, en égard en particulier au trafic en transit; consultations auprès des gouvernements en matière de contre-mesures;
- b) *Formation de groupe (séminaires, ateliers et bourses d'études).* Programmes de formation annuels à l'intention des agents participant aux enquêtes et poursuites judiciaires et des fonctionnaires des institutions financières et autres entités concernées, visant à faciliter et à améliorer la coopération internationale en matière d'enquête sur les aspects financiers des délits de trafic illicite, et à assurer l'échange rapide d'informations sur les méthodes de blanchiment transfrontières, les techniques d'enquête et l'expérience acquise.

Sous-programme 4
Coopération technique

- 14.24 Les objectifs du sous-programme sont a) de coordonner et d'exécuter des projets de coopération technique, principalement dans les pays en développement; b) d'aider les pays à mieux tirer parti de leurs ressources intérieures et extérieures, en les aidant à regrouper ces ressources, au moyen notamment de mécanismes de coordination nationaux et régionaux; c) de mettre au point des plans-cadres nationaux, sous-régionaux ou régionaux concernant les activités opérationnelles de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues dans les domaines prioritaires convenus; et d) d'aider les pays à formuler des projets et à développer leurs capacités de réalisation en exploitant au mieux leurs ressources, notamment en entretenant des liens étroits avec d'autres organismes publics ou privés chargés d'exécuter ou de financer des projets de coopération technique.

Sous-programme 5
Relations extérieures, coopération

interorganisations et information

- 14.25 Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, le sous-programme continuera d'avoir pour objectifs de favoriser, de faciliter et de renforcer la coopération entre États Membres, institutions spécialisées, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres institutions concernées en vue d'appuyer la réalisation de l'objectif principal du PNUCID, qui est de libérer le monde de l'abus des drogues. Ses activités consisteront en particulier a) à resserrer les liens avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les autres institutions afin de promouvoir les activités de contrôle des drogues; b) à sensibiliser davantage le public aux effets néfastes de l'abus des drogues et à faire mieux connaître les mesures efficaces de lutte contre ce phénomène; c) à promouvoir, suivre et coordonner les efforts déployés sur le plan international dans le cadre de la Décennie des Nations Unies contre la drogue, 1991-2000; d) à encourager l'élaboration de programmes de prévention et de réduction de l'abus des drogues faisant appel aux ressources communautaires; e) à définir, grâce à la coopération interorganisations, la mise en oeuvre concertée des orientations, directives et priorités fixées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des stupéfiants, et à coordonner l'intégration en un ensemble cohérent des compétences et des apports des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des associations; f) à assurer un échange continu d'informations en fournissant des services fonctionnels et des orientations aux réunions interinstitutions sur la lutte contre l'abus des drogues; et g) à promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action mondial, et à coordonner l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système pour la lutte contre l'abus des drogues en diffusant des informations sur les programmes, les activités et les résultats des États Membres, des entités et programmes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales.

Activités

1. Coopération internationale

Relations extérieures. i) Assurer la liaison avec les gouvernements pour tous les aspects du Programme; ii) assurer la liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin de les rendre mieux à même de faire face aux problèmes causés par l'abus des drogues et de promouvoir la coordination des activités; iii) représenter le PNUCID à des conférences, réunions, séminaires et ateliers internationaux; iv) dans le cadre de la Décennie des Nations Unies contre la drogue : mobiliser activement les forces vives de la société au niveau des communautés de façon qu'elles s'associent à la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues; tenir à jour un répertoire des centres de liaison ou comités de coordination nationaux; répondre aux demandes d'informations, de soutien et de conseils émanant des gouvernements, des établissements d'enseignement, des organisations non gouvernementales et autres entités ainsi que de la société civile; promouvoir la réalisation des objectifs de la Décennie au moyen d'une large gamme d'activités menées aux niveaux national, régional et international; et v) organiser des manifestations spéciales et préparer la célébration de la Journée annuelle internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

2. Publications

- a) *Publications en série. Lettre d'information* — bimensuelle — et *Bulletin des stupéfiants* (ces deux publications paraissant en anglais, arabe, espagnol et français);
- b) *Documents techniques.* Tenue à jour des répertoires des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant du contrôle des drogues.

3. Supports et services d'information

- a) *Livrets, brochures, fiches documentaires, cartes murales et dossiers de presse.* Établissement de brochures et d'autres supports d'information destinés à sensibiliser le public aux activités organisées à l'occasion de la Décennie des Nations Unies contre la drogue;
- b) *Expositions et visuels.* Établissement et organisation, à des fins spéciales et à l'occasion d'événements internationaux, d'expositions sur le contrôle des drogues;

- c) *Visites guidées, conférences et séminaires.* Organisation de conférences et de réunions d'information concernant le fonctionnement du Programme, et distribution sur demande d'informations sur le contrôle des drogues.
- 4. *Coordination, harmonisation et liaison*
 - a) Servir de point de contact principal avec les instances du système des Nations Unies;
 - b) Fournir des services techniques de secrétariat au Sous-Comité du CAC sur le contrôle international des drogues;
 - c) Examiner, suivre et coordonner la mise en oeuvre du Plan d'action à l'échelle du système;
 - d) Établir deux fois par an un rapport interinstitutions actualisé sur les activités de contrôle des drogues du système des Nations Unies;
 - e) Coordonner et appuyer les préparatifs de la Journée annuelle internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues et la célébration de la Décennie des Nations Unies contre la drogue;
 - f) Coordonner l'établissement des rapports à soumettre aux organes délibérants des organismes des Nations Unies sur la Décennie, ses progrès, ses plans et ses impératifs ainsi que le suivi des décisions des organes directeurs des Nations Unies concernant la Décennie.

Sous-programme 6
Limitation et surveillance internationales de la culture,
de la production, de la fabrication, du commerce et
de l'utilisation licites des stupéfiants dans le cadre
de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961,
telle que modifiée par le Protocole de 1972

- 14.26 Les objectifs du sous-programme sont a) de déterminer les quantités de stupéfiants dont chaque pays ou territoire a réellement besoin à des fins médicales et scientifiques; b) de limiter la culture, la production, la fabrication, l'utilisation et le commerce des stupéfiants aux besoins au niveau mondial déterminés conjointement avec les gouvernements afin d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande de stupéfiants à des fins licites; c) d'assurer la disponibilité des stupéfiants tout en évitant la surproduction; d) de contrôler les mouvements licites des stupéfiants pour s'assurer que les quantités ne dépassent pas les estimations mondiales et empêcher qu'elles ne soient détournées vers des circuits illicites; et e) d'assurer la mise en oeuvre universelle de toutes les mesures de contrôle prévues par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961.

Activités

1. *Coopération internationale*

Avis et services juridiques. Programme de notification aux gouvernements des évaluations confirmées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), ainsi que des demandes de modification ou d'information.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

- a) *Documentation à l'intention des organes délibérants.* Rapports et documentation destinés à l'OICS :
 - i) élaboration et mise à jour continue d'un plan mondial réglant les mouvements de stupéfiants pour l'année suivante, y compris traitement des données fournies par les gouvernements, établissement de la documentation à soumettre à l'OICS et analyse des besoins des pays et territoires qui ne fournissent pas les estimations à temps (deux mises à jour);
 - ii) rapports spéciaux et études de cas appelant une attention spéciale de la part de l'OICS;
 - iii) tableaux statistiques, graphiques, analyses de données et établissement de documents; et
 - iv) documents concernant les principaux cas de surproduction, d'importation ou d'exportation excédentaire et de détournement de stupéfiants vers le trafic illicite;
- b) *Services fonctionnels.* Services fonctionnels à fournir tout au long de l'année à l'OICS et à son Comité permanent des évaluations, ainsi qu'aux deux réunions annuelles prescrites.

3. *Publications*

- a) *Publications en série.* i) *Évaluation des besoins du monde en stupéfiants pour 1996 et 1997; Statistiques pour 1994 et 1995* (publications annuelles); ii) exemplaires de prépublication des évaluations annuelles des besoins en stupéfiants; et iii) suppléments mensuels concernant les évaluations des besoins;
- b) *Documents techniques.* i) Mise à jour de la Liste des stupéfiants sous contrôle international («Liste jaune»); ii) mise à jour des formulaires A, B et C dont les gouvernements se servent pour fournir à l'OICS les statistiques et les estimations requises en vertu de la Convention unique de 1961.

4. *Activités opérationnelles*

- a) *Services consultatifs.* i) Enquêtes auprès des administrations nationales sur les cas où les dispositions de la Convention unique de 1961 ne sont pas respectées et les cas de surproduction, d'importation ou d'exportation excédentaire et de détournement éventuel; ii) assistance aux responsables nationaux du contrôle des drogues pour déterminer l'authenticité des autorisations de commerce et s'assurer que les expéditions de stupéfiants sont accompagnées des documents nécessaires conformément à la Convention unique de 1961 et à l'article 16 de la Convention de 1988; et iii) dialogue avec les gouvernements de pays qui produisent ou fabriquent des stupéfiants et formulation de recommandations au sujet des mesures qu'ils devraient prendre pour réglementer l'offre de stupéfiants (notamment d'opiacés) afin d'établir et de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande de matières premières opiacées, et activités analogues concernant les stupéfiants;
- b) *Formation de groupe (séminaires, journées d'étude et bourses).* i) Formation de responsables nationaux du contrôle des drogues au secrétariat de l'OICS et dans les régions; et ii) mise à jour de la documentation didactique sur le contrôle des stupéfiants.

Sous-programme 7

Surveillance internationale de la fabrication, du commerce et de l'utilisation licites des substances psychotropes régies par la Convention de 1971 sur les substances psychotropes

- 14.27 La plupart des gouvernements ont mis en place la réglementation prévue par la Convention de 1971, et commencé à appliquer les mesures volontaires de contrôle du commerce international des substances psychotropes conformément aux recommandations de l'OICS approuvées par le Conseil économique et social dans ses résolutions 1987/30, 1991/44 et 1993/38. Ces nouveaux mécanismes de contrôle international (système simplifié d'évaluation, système d'autorisations d'importation et d'exportation, et rapports détaillés à l'OICS pour les substances inscrites aux tableaux III et IV de la Convention) ont été mis en place par les gouvernements et nécessitent des interventions continues de l'OICS pour être opérationnels. La gestion des systèmes de contrôle supplémentaires, susceptibles de devenir obligatoires aux termes de traités conclus d'ici à 1996, a fortement accru le volume des activités correspondant à ce sous-programme.
- 14.28 Les objectifs du sous-programme sont a) de limiter l'utilisation des substances psychotropes indispensables à des fins légitimes en surveillant le mouvement licite; b) d'améliorer les structures et procédures réglementaires et administratives nationales de surveillance des mouvements de substances psychotropes et de prévention des détournements vers le trafic illicite; c) de gérer le système simplifié d'évaluation concernant les substances psychotropes; d) d'assurer l'application effective du système d'autorisations d'importation et d'exportation visant le commerce international de substances inscrites aux tableaux III et IV; et e) de maintenir un dialogue permanent entre l'OICS et les gouvernements pour parvenir à l'application universelle de toutes les mesures de contrôle de la Convention de 1971 et des mesures supplémentaires de contrôle recommandées par le Conseil économique et social.

Activités

1. *Coopération internationale*

Conseil et services juridiques de caractère général. Notification par les gouvernements de l'évaluation de leurs besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV et en autorisations d'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants : documentation et rapports destinés à l'OICS.

i) Collecte et analyse des données fournies par les gouvernements, et élaboration des tableaux statistiques et des graphiques devant figurer dans les documents soumis à l'OICS; ii) documents sur les principaux cas de détournement de substances psychotropes vers le trafic illicite; et iii) études de cas et rapports spéciaux sur certains aspects du contrôle des substances psychotropes, notamment sur des problèmes particuliers à une région ou un pays ou à tel ou tel groupe de substances psychotropes.

3. *Publications*

a) *Publications en série. Statistiques des substances psychotropes;*

b) *Documents techniques.* i) Nouvelle édition de la *Liste des substances psychotropes sous contrôle international* («Liste verte»); ii) nouvelle édition des évaluations des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV; et iii) nouvelle édition des formulaires P, A/P et B/P de transmission par les gouvernements des renseignements requis par la Convention de 1971.

4. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs. i) Services consultatifs auprès des administrations nationales pour l'application du régime de contrôle des substances psychotropes de la Convention de 1971, et des mesures supplémentaires recommandées par le Conseil économique et social; ii) enquêtes auprès des administrations nationales sur les divergences constatées dans les rapports sur les échanges commerciaux, visant à mettre éventuellement en lumière les lacunes des réglementations nationales et les infractions des particuliers ou des sociétés à celles-ci; iii) aide aux administrations nationales chargées du contrôle des drogues pour la prévention des

détournements, notamment pour le contrôle de la légitimité des transactions commerciales suspectes par la vérification des autorisations ou dossiers d'importation; et iv) enquêtes auprès des administrations nationales sur les cas d'importation ou d'exportation excédentaire et de détournement éventuel.

Sous-programme 8
Surveillance internationale et évaluation des modifications apportées au champ d'application du régime de contrôle des substances institué par la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988)

- 14.29 Les objectifs du sous-programme sont a) de surveiller l'application par les gouvernements des dispositions des articles 12 et 13 de la Convention de 1988; b) de recenser les précurseurs et les produits chimiques essentiels couramment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes; c) d'évaluer les substances pour pouvoir, le cas échéant, les inscrire aux tableaux I et II de la Convention de 1988, les faire passer de l'un à l'autre ou les radier, et de faire des recommandations sur les mesures à prendre; d) d'aider les gouvernements à identifier les transactions suspectes de précurseurs et de produits chimiques essentiels afin d'en empêcher le détournement aux fins de fabrication illicite de stupéfiants; et e) d'aider les gouvernements à renforcer les mesures internationales et nationales de contrôle des précurseurs et des produits chimiques essentiels.

Activités

1. *Coopération internationale*

Développement de l'encadrement réglementaire. Élaboration et adaptation pratique continue de systèmes-types (appareils administratifs, collecte et recherche de données) pour surveiller le commerce des précurseurs et des produits chimiques essentiels.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants. i) Analyse de données et établissement de tableaux statistiques et de graphiques qui figureront dans les documents à soumettre à l'OICS, notamment les documents concernant les substances qu'il y aura éventuellement lieu d'inscrire aux tableaux I ou II de la Convention de 1988 ou de faire passer d'un tableau à l'autre; ii) documents destinés à l'OICS concernant les principaux cas de détournement de précurseurs vers le trafic illicite; et iii) établissement de dossiers destinés à aider l'OICS à évaluer les substances et modifier le cas échéant les tableaux de la Convention de 1988.

3. *Publications*

- a) *Publications en série. Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes :* rapport de l'OICS sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988;
- b) *Supports techniques.* Mise à jour de la *Liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international* («Liste rouge»).

4. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs. i) Assistance aux gouvernements en vue de la mise en place des indicateurs des mécanismes et des procédures pratiques nécessaires à une surveillance efficace et à la prévention du détournement des précurseurs et produits chimiques essentiels; ii) assistance aux administrations nationales pour la vérification des autorisations de commerce de précurseurs et de produits chimiques essentiels; iii) coenquêtes avec les administrations nationales sur les détournements de précurseurs et de produits chimiques essentiels et sur l'origine de ces substances; et iv) aide aux gouvernements pour l'élaboration de moyens d'identification des transactions suspectes.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

14.30 L'augmentation nette de 298 100 dollars apparaissant à cette rubrique correspond aux modifications proposées suivantes :

- a) Création de deux postes P-3, afin de renforcer les moyens dont dispose le PNUCID pour s'acquitter du mandat qui lui est confié en vertu des Conventions de 1971 et 1988. L'un des titulaires serait chargé d'activités visant l'identification des nouveaux produits chimiques tombant sous le coup de la Convention de 1988. L'autre serait chargé d'activités touchant le fonctionnement du système simplifié d'évaluation en vertu de la Convention de 1971, comme l'a prescrit le Conseil économique et social dans ses résolutions 1991/44 et 1993/38;
- b) Transfert de 3 postes P-3 et de 2 postes d'agent des services généraux de la rubrique Direction exécutive et administration et transfert d'un poste P-5, d'un poste P-4 et d'un poste P-2 à cette même rubrique.

Consultants et experts

14.31 Les ressources prévues, soit 663 400 dollars, se répartiraient comme suit :

- a) Un montant de 332 200 dollars pour des services de consultants dans des domaines exigeant des connaissances spécialisées, comme l'évaluation et l'élaboration de recommandations sur l'électrophorèse en canal capillaire en tant que nouvelle méthode relativement avantageuse d'analyse des drogues, l'étude des préparations pharmaceutiques en vente libre pouvant servir de précurseurs aux drogues des toxicomanes, le conseil technique ou scientifique sur certaines questions posées par l'OICS, l'aide aux gouvernements pour la formulation de stratégies nationales, de lois habilitantes et de réglementations visant les drogues, ou la réglementation des substances psychotropes utilisées en médecine vétérinaire et de l'usage médical des anorexiques;
- b) Un montant de 331 200 dollars pour les réunions d'experts dont il est question dans le descriptif des sous-programmes.

Voyages

14.32 Les ressources prévues (232 400 dollars) font apparaître une augmentation de 50 000 dollars, due principalement à l'accroissement de l'aide apportée à l'OICS pour les enquêtes (missions dans les pays) qu'il réalise.

Services contractuels

14.33 Un montant de 335 700 dollars est demandé pour les travaux contractuels d'imprimerie.

Frais généraux de fonctionnement

14.34 Les ressources prévues, soit 57 700 dollars, comprennent un accroissement de 36 600 dollars destiné à la location et à l'entretien du nouvel appareillage scientifique du laboratoire des stupéfiants.

Fournitures et accessoires

14.35 Le montant demandé (179 200 dollars), qui correspond au maintien des programmes, doit permettre au laboratoire de continuer à se procurer les échantillons de toutes les substances placées sous contrôle dont il a besoin, et de se fournir en produits chimiques servant aux analyses.

Matériel

14.36 Le montant prévu (96 700 dollars) est en augmentation de 47 000 dollars, la différence devant permettre d'acheter du matériel durable pour le laboratoire.

D. Appui aux programmes

14.37 L'appui aux programmes qui est imputé sur le Fonds du PNUCID englobe le coût du Service de l'appui aux programmes, qui assure des services dans le domaine des finances, du personnel et des services généraux, et une partie du coût du Service de la gestion des systèmes d'information. En outre, des services d'appui sont fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne, l'ONUDI, le PNUD et la Division de la comptabilité du Secrétariat, les prestations en question étant remboursées par le Fonds. Le projet de budget du Fonds sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen en octobre 1995, puis à la Commission des stupéfiants.

Tableau 14.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds extrabudgétaires

	<i>1992-1993</i> <i>Dépenses</i>	<i>1994-1995</i> <i>Montant</i> <i>estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1996-1997</i> <i>Montant</i> <i>estimatif</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	
	3 366,0	4 192,0	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	4 447,0
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	3 366,0	4 192,0		4 447,0

Tableau 14.11

Postes nécessaires

Programme : Appui aux programmes

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1994- 1995</i>	<i>1996- 1997</i>	<i>1994- 1995</i>	<i>1996- 1997</i>	<i>1994- 1995</i>	<i>1996- 1997</i>	<i>1994- 1995</i>	<i>1996- 1997</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	—	—	—	—	1	1	1	1
P-4/3	—	—	—	—	3	3	3	3
P-2/1	—	—	—	—	1	1	1	1
Total	—	—	—	—	5	5	5	5
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	1	1	1	1
Autres classes	—	—	—	—	7	7	7	7
Total	—	—	—	—	8	8	8	8
Total général	—	—	—	—	13	13	13	13

9522058